

**Centre d'Etude des Mouvements Sociaux, CNRS/EHESS**

**JEUNES EN PRISON**  
**Ethnographie d'un « quartier mineurs »**

**Léonore Le Caisne**

Chargée de recherche au CNRS

Recherche subventionnée par le GIP, « Mission de Recherche Droit et Justice »

Octobre 2005

## **Recherche subventionnée par le GIP « Mission de Recherche Droit et Justice »**

« Le présent document constitue le rapport scientifique d'une recherche financée par le GIP « Mission de recherche Droit et Justice » (Décision n°23-07-04-04 en date du 4 juillet 2003). Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord du GIP »

**Octobre 2005**

## **JEUNES EN PRISON Ethnographie d'un « quartier mineurs »**

**Léonore LE CAISNE (CEMS, CNRS/EHESS)**

## NOTE DE SYNTHÈSE

Cette ethnographie est issue d'un travail de terrain d'une année dans un « quartier mineurs » d'une grande maison d'arrêt de la région parisienne, qui accueille, selon les périodes et les politiques sécuritaires du moment, entre cinquante et cents garçons. Elle porte sur la sociabilité des jeunes détenus et sur leur encadrement par le personnel de surveillance.

Les cinquante à soixante-dix garçons présents lors du travail de terrain (juillet 2003-juin 2004) ont pour la plupart entre 16 et 17 ans, ils sont le plus souvent français d'origine étrangère (maghrébine et africaine surtout) et habitent Paris et sa région. Ils sont prévenus dans près de 90% des cas, et incarcérés presque aussi souvent à la suite d'une procédure correctionnelle que d'une procédure criminelle (dans ce cas, les faits sont très souvent correctionnalisés). Près de 10 % d'entre eux ont déjà été incarcérés, dans ce quartier ou ailleurs. Si certains détenus restent de nombreux mois à l'établissement, la plupart le quittent quinze jours ou trois semaines après leur arrivée. D'une manière générale, la population se renouvelle extrêmement rapidement : chaque semaine environ, six adolescents intègrent le quartier et six autres le quittent.

Le bref rappel des modalités de l'incarcération et de ce qui conduit les magistrats à décider l'emprisonnement de ces garçons, observées lors d'une enquête précédente sur la *décision d'incarcération des mineurs*<sup>1</sup>, permet de mieux situer ces jeunes et l'incarcération dans leur parcours socio-judiciaire, de relativiser leur spécificité supposée par rapport à d'autres garçons restés libres, et donc plus généralement de mieux comprendre leur expérience personnelle et la sociabilité carcérale.

Une incarcération ne repose pas uniquement sur les infractions commises et la personnalité de leurs jeunes auteurs. Si des adolescents sont incarcérés après avoir commis un crime, ils y sont le plus souvent du fait de leurs parcours socio judiciaires (délits réitérés, présentations répétitives devant le juge, non respect des exigences posées lors d'un contrôle judiciaire...), et à la suite d'une décision objet d'enjeux relationnels, de performance et de maintien de position entre le parquet et le siège, le substitut et le juge pour enfants. Et donc pour des raisons qui ne sont qu'indirectement liées à la dernière infraction reprochée sur laquelle repose pourtant la qualification juridique de leur placement en détention.

Si les garçons connaissent plus ou moins les raisons de leur incarcération, le personnel pénitentiaire, par contre, loin du tribunal et de ses acteurs, ignore les enjeux qui l'ont présidée et s'étonne qu'un jeune puisse être incarcéré après un vol : « C'est possible, ça, pour un vol de portable ? »

En outre, la confusion observée chez les magistrats entre l'accusation et l'inculpation, la mise en examen et la condamnation, n'aide guère les adolescents à comprendre leurs parcours judiciaires. La tension qui s'empare des magistrats et des éducateurs lors de la prise de décision, la difficulté et la crainte diffuse d'envoyer des jeunes dans un lieu qu'ils ne connaissent pas, ne font qu'accroître

<sup>1</sup> « Il est parti ! » *La décision d'incarcération des magistrats*, L. Le Caisne, DPJJ, septembre 2003.

l'incompréhension et la peur des garçons eux-mêmes, alors même qu'une décision forte, maîtrisée, assumée, expliquée, puis travaillée dans l'« après coup », aiderait probablement mieux les adolescents à tirer profit de cette expérience carcérale.

Enfin, les magistrats disent n'avoir aucune attente éducative envers la prison. En incarcérant l'adolescent, ils souhaitent protéger la société et le jeune lui-même, et espèrent au mieux créer chez lui un « choc » propice à la réflexion. Tous avouent n'être jamais sûrs des effets qu'aura ce séjour sur le jeune lui-même, qui soit « se rangera », soit deviendra un « caïd ». Pour ces raisons, tous disent souhaiter une courte incarcération. L'expression : « Il est parti », employée essentiellement par les substituts et les éducateurs lorsqu'un jeune a été placé en détention, révèle une représentation moins convenue de la prison, mais bien réelle : un lieu autre où l'on se rend seul, non spécifié parce que personne ne le connaît. En « partant », le jeune disparaît de la scène sociale. Il s'éclipse, magiquement, dans un ailleurs. Il quitte surtout symboliquement le monde d'ici-bas pour l'autre monde : « partir », c'est mourir. Les magistrats le savent, qui souhaitent récupérer rapidement les jeunes qui « s'en vont » ainsi.

Une fois « arrivés » en prison, les garçons retrouvent souvent des connaissances, directes ou indirectes. Parfois, un frère ou un cousin les a précédés ou viendra les rejoindre. Ces retrouvailles, qui d'abord étonnent et troublent les détenus – ils ne sont pas seuls à être enfermés, leur souffrance n'est pas unique -, puis auxquelles ils s'habituent, prennent plaisir et qu'ils attendent, surajoute à l'expérience individuelle et personnelle, le sentiment d'un destin collectif et social des membres d'une classe d'âge vivant sur un territoire spécifique, les « cités ».

Dorénavant, la recherche et la revendication de ces connaissances, réelles ou affirmées, et donc le fait de situer l'autre et soi-même, occupent les journées des détenus. Les liens sur lesquels reposent ces connaissances sont élastiques et les possibilités d'affiliation étendues, et une fois les relations établies, les « retrouvailles » sont largement amplifiées et annoncées. Car si les connaissances créent du lien avec l'extérieur, protègent de la solitude, et garantissent un peu de solidarité, elles permettent aussi de dresser un écran protecteur entre soi et les surveillants, et de prendre possession de l'espace carcéral au détriment des agents qui ne connaissent pas ces jeunes qu'ils voient entrer et ressortir, sans que personne n'ait jugé important de les tenir informés de leur parcours judiciaire et de leurs histoires. Les surveillants eux-mêmes circulent beaucoup : tous les six mois, des stagiaires remplacent leurs collègues fraîchement titularisés qui, à peine arrivés, repartent vers des cieux meilleurs.

Contrairement aux détenus adultes, dont l'identité sociale pré-carcérale était construite autour du travail et de la famille et qui, une fois en maison centrale, reconstruisent leur identité sociale autour des catégories judiciaires et pénales auxquelles ils appartiennent dorénavant, les garçons, souvent déscolarisés ou en passent de l'être et sans emploi, ne perdent pas leur affiliation sociale lorsqu'ils franchissent les portes de la prison. Ils peuvent continuer à faire valoir à l'intérieur leur identité de l'extérieur, construite à partir de leurs pratiques culturelles, de leur appartenance territoriale et surtout de leur classe d'âge : « On n'est pas des délinquants, on est des jeunes ! », disent-ils en substance.

Cette identité est d'autant plus facile à revendiquer que dans leur traitement et leur considération, l'âge prime sur leurs infractions et leur situation judiciaire. Qu'ils soient prévenus ou condamnés, qu'ils aient commis un délit ou un crime, qu'ils soient récidivistes ou « primaires », qu'ils aient déjà été incarcérés ou non, les garçons se trouvent en effet dans cette prison là et pour une période limitée (au plus tard jusqu'à leur dix-huitième anniversaire), parce qu'ils sont mineurs. Ils savent que leur minorité leur assure un traitement spécifique : séparation d'avec les adultes, cellule individuelle, repas plus copieux et plus équilibrés, surveillants plus nombreux et souvent plus à l'écoute, sans uniforme et en survêtement.<sup>2</sup>

L'affiliation à travers l'âge permet de casser l'illégalité des actes commis, et du même coup de repousser loin de soi l'image de la prison réceptacle de « délinquants », pour en faire le lieu d'une jeunesse qui n'a pas (ou pas eu) de chance. Ce faisant, l'endroit n'est plus producteurs d'identités infamantes. Pas en tout cas durant leur présence en prison.

Le lien entre les infractions qui leur sont reprochées et leurs pratiques culturelles est aussi une spécificité de la détention des mineurs. L'appartenance des garçons à (en tout cas leurs liens avec) la « culture de rue », les place en effet dans une position différente de celle des détenus adultes en établissement pour peine ou en maison d'arrêt. Les adultes sont incarcérés pour avoir transgressé les lois et les règles de leurs pairs. C'est pourquoi ils tentent de justifier leur exclusion du groupe social en construisant, notamment en maison centrale, un discours de différenciation de l'« Autre détenu », le « vrai criminel » celui-là, ou de l'« Autre citoyen » qui appartiendrait à une communauté moins morale que la leur. Le jeune détenu, lui, est incarcéré pour avoir commis des actes admis, dit-il, dans son groupe de pairs et qui appartiendraient à sa culture. La majorité des délits reprochés ne sont donc pas source de honte pour les garçons, ni envers leurs pairs, ni envers les adultes qu'ils rencontrent, mais au contraire - dans leur situation présente tout au moins -, le signe de leur appartenance au groupe des jeunes. Ils vont donc tout faire pour montrer en quoi ils sont justement comme les autres garçons de leur âge et justement différents des adultes qui les ont incarcérés et qui les gardent et, de fait, tenir un discours d'affiliation et d'assimilation à leurs pairs.

Aussi les garçons cherchent-ils peu à se distinguer de l'« Autre détenu » et à le repousser, comme le font les condamnés de centrale qui refusent d'être assimilés aux « autres criminels » face à la personne libre notamment. Ils ne cherchent pas à se démarquer de leurs pairs, comme le faisaient les vieux de la Maison de Nanterre (Bernand, 1975) ou les détenus de centrale (Le Caisne, 2000), caractéristique courante des reclus. D'ailleurs, nous n'avons pas non plus retrouvé, dans ce « quartier mineurs », les traits caractéristiques de la vie dans les prisons qui accueillent des adultes, et si souvent décrits par les

<sup>2</sup> La grande ouverture de l'institution sur l'extérieur (les directeurs acceptent avec beaucoup de facilités toute proposition de travail ou de recherche dans l'établissement) provient d'ailleurs vraisemblablement du fait que les jeunes détenus sont moins considérés comme des criminels à exclure et dont il faut se protéger, que comme les membres d'une classe d'âge à la culture spécifiques qu'il convient de mieux connaître. Ce qui, du même coup, permet au personnel, notamment de direction, de se positionner autrement qu'en simple pénitencier et

sociologues<sup>3</sup> : méfiance envers la « balance », surveillance de tous par tous, pensées paranoïdes ou encore faux-semblant.

Les garçons ne recherchent pas la différence, mais la ressemblance. Ils ne veulent pas à être uniques, mais identiques. S'ils sont en prison, c'est bien parce qu'ils sont comme les autres jeunes - « On est mineurs, on a la même mentalité ! », observait ainsi un adolescent - et donc différents des adultes. Différents des adultes qui les ont incarcérés et qui les maintiennent enfermés, mais aussi et surtout de ces adultes détenus qui « n'ont rien compris ». Car les adolescents savent, eux, qu'à 18 ans, ils « arrêteront » leurs délits, travailleront et construiront une famille.

Les détenus se situent ainsi dans un rapport jeunes/adultes, plutôt que dans un rapport délinquants/citoyens ordinaires. Ou plutôt, le rapport jeunes/adultes les protège d'une distinction stigmatisante délinquants/citoyens ordinaires : « Nous les jeunes face à vous, les adultes et parmi nous les jeunes, les grands et les petits. » D'ailleurs, jamais ils ne se distinguent des jeunes intégrés de l'extérieur : les jeunes qui ne commettent pas de délits sont totalement absents de leurs discours. Ils n'existent pas.

Ce qui n'empêche pas les garçons, à l'image de tous les acteurs sociaux et moraux, d'agencer leur univers, de classer l'autre et soi-même, et de construire des groupes différenciés qui rendent possible des alliances et des oppositions, et donc des rapports sociaux. Ainsi, ils territorialisent leurs infractions – à chaque département son type de délits - distinguent les actes des « petits » de ceux des « grands » - aux premiers, une délinquance polymorphe, tapageuse et gratuite, tolérée du fait de leur jeune âge, aux seconds une délinquance spécialisée, réfléchie, discrète et payante – et, individuellement, vantent leur propre spécialité – vols de voiture, pickpocket, bagarres, vols à main armée...-. Même si, dans les faits, cet ordre affirmé est loin d'être démontré, y déroger en avouant commettre des infractions de toutes sortes ou étrangères à son territoire d'appartenance, reviendrait à s'exclure du monde social. Les délits importent ici moins pour eux-mêmes que pour le classement de leurs auteurs et des territoires qu'ils autorisent.

Très peu unis autour d'activités communes, qui pourraient être des activités éducatives ou des ateliers de formation, dans la vie de tous les jours, les détenus entretiennent leurs relations et prennent possession de l'espace par leurs appels, leurs cris, les insultes d'un lieu à l'autre de l'établissement et de cellule à cellule, les rixes subites dans les coursives ou en cour de promenade ou les bagarres dans les endroits choisis – au gymnase ou dans la salle d'attente des parloirs.

Dans ce milieu de dénuement et où l'affectif est mis à rude épreuve, les biens tiennent une place extrêmement importante. Les liens se tissent et s'expriment aussi à travers les échanges qui occupent les garçons tout au long de la journée et plus particulièrement lors des rentrées en cellule et de la distribution des repas : miettes de tabac, allumettes, demi paquet de BN, sachets de chips,

d'abandonner pour un temps sa position de relégué sur le territoire national. Sur ce point, on peut se reporter à Le Caisne, 2000, *op. cit.*

magazines... passent de mains en mains, parfois par l'intermédiaire d'un surveillant conciliant. Ceux qui le peuvent imposent leur statut dans la sociabilité carcérale en exposant en cellule leurs biens qui pareraient aux besoins de quatre adolescents quinze jours durant, entassés à même le sol, sous la fenêtre et face à la porte : litres d'huile, sachets de chips, viennoiserie, cannettes de coca, boîtes de beurre à tartiner, briques de lait, paquets de biscuits, boîtes de pâtes et de thon ou autres tablettes de chocolat...

La distribution de la « gamelle » est un moment privilégié dans l'insertion du jeune dans la sociabilité. Accepter ou refuser de manger les plats proposés par l'institution n'est pas qu'une histoire de goût alimentaire ou de suspicion envers l'institution nourricière. Ce faisant, le détenu défend aussi son statut et sa place. Plus même. Il révèle sa valeur morale. Aussi, aux jeunes « roumains » qui « ont faim », les louchées pleines de carottes râpées, de haricots vers qui baignent dans l'eau et de dinde en sauce. Aux plus « dignes », la baguette quotidienne et le yaourt seulement. Celui qui se passe de l'institution et qui montre qu'il a de quoi « cantiner », c'est-à-dire de commander des biens, laisse en effet supposer des relations extérieures et des délits qui « ont rapporté », c'est-à-dire des « braquages », délits des « grands » et des plus courageux.

La pauvreté de ces relations et l'importance des enjeux de pouvoir autour des biens comestibles, même chiches, découlent essentiellement de l'absence totale d'un projet commun et éducatif proposé, autour duquel pourtant les uns et les autres pourraient se retrouver et se distinguer en faisant valoir cette fois leur personnalité, leur histoire personnelle, leurs centres d'intérêt, et plus généralement regarder vers des horizons nouveaux... Pour établir leurs relations sociales, les détenus font en effet avec ce qu'ils ont et ce qu'on leur propose, c'est-à-dire rien.

Pour les surveillants, le plus souvent de jeunes stagiaires eux-mêmes en proie à des histoires personnelles et à une insertion sociale difficiles, placés par le fonctionnement et le règlement du quartier dans une grande promiscuité avec les détenus, la distance, indispensable à toute relation - et d'autant plus lorsqu'elle se veut éducative -, est compliquée à maintenir. Leur absence de formation à la garde d'adolescents, les mouvements incessants qui traversent l'endroit et leur méconnaissance des détenus leur rendent également la tâche ardue. Le manque de considération du personnel du ministère de la Justice et de la Direction régionale de Paris pour leur travail ne les encourage guère, non plus, à s'investir dans les lieux. Enfin, depuis que les éducateurs (ou conseillers d'insertion et de probation, CIP) ont déserté le quartier et que la dernière formation a fermé, ils restent, à l'étage, pratiquement seuls avec les garçons.

Lorsque aucun projet éducatif ne vient soutenir une telle institution, lorsque le personnel en charge des jeunes n'a que son trousseau de clefs, son survêtement, ses baskets, et l'encellulement individuel pour travailler, c'est alors naturellement autour du corps et des lieux, de leur soin et de leurs odeurs, que la vie de l'institution s'organise. Le balai, la serpillière et le seau deviennent les principaux outils

<sup>3</sup> Voir notamment A. Chauvenet, M. Monceau, F. Orlic, et C. Rostaing, *La violence carcérale en question*, GIP,

éducatifs autour desquels les surveillants les plus enthousiastes s'emploient à créer les relations avec les garçons qui veulent entrer en contact et sortir de leur solitude. A moins que l'on en revienne (ou que l'on en soit encore) aux considérations hygiénistes de la fin du 19<sup>e</sup> siècle selon lesquelles le redressement des âmes passent par le redressement des corps.

Ainsi, les exigences et les appréciations se cantonnent autour des notions d'hygiène des corps (leur propreté, leurs effluves nauséabonds) et des cellules (leur rangement, leur odeur), et notamment de la sortie de la poubelle individuelle le matin et en fin de journée, règle qui participe elle aussi du pouvoir sur les corps. Ces exigences doivent conduire l'adolescent à se redresser, certes. Mais elles protègent aussi de la promiscuité trop lourde d'avec les détenus et de la maîtrise de ces garçons entre deux âges et potentiellement dangereux. Surtout, ces appréciations consensuelles, qui réduisent considérablement toute prise en compte des adolescents, autorisent chacun, lors des réunions d'équipe, à dire quelque chose sur les garçons.

Quasiment dépossédés de l'espace carcéral par les garçons qui font corps, les surveillants n'ont également, pour tenter de conserver un minimum de maîtrise sur les cinquante à cent détenus présents qui arrivent et repartent, que la pratique du repérage des « revenants » et des imposteurs qui dissimulent leur véritable identité sous des âges et des noms inventés.

L'attention particulière qu'ils accordent aux « revenants » notamment, découle en fait du besoin qu'ils en ont pour maintenir un lien entre l'institution et la vie extérieure. C'est-à-dire entre eux et les gens libres. De la même manière que les détenus recherchent des fréquentations de l'extérieur, les agents, condamnés à rester entre eux, recherchent les jeunes qu'ils connaissent de l'intérieur, mais qui, par leurs allers et retours, les relie à la vie libre. En effectuant le lien entre l'extérieur et l'intérieur, les « revenants » font de la prison un lieu de vie à part entière, somme toute ordinaire. Et permettent ainsi au personnel d'oublier pour quelques instants sa propre relégation.

En outre, si la méconnaissance des détenus et les doutes sur l'identité de beaucoup, intensifiés par la connaissance interne que les détenus ne cessent de vanter et d'amplifier, représentent certainement l'obstacle principal à une prise en charge éducative des jeunes, ils peuvent néanmoins s'avérer salvateurs, puisqu'ils permettent de justifier la difficulté de gérer certains garçons, voire de se décharger de la responsabilité de l'échec de leur prise en charge. Les doutes sur le nom et l'âge véritables des adolescents permettent aussi de les désingulariser et surtout de leur refuser l'identité première qui inscrit l'individu dans le groupe social, et donc de les en exclure. Cette méconnaissance et ces doutes confirment aussi l'étrangeté des détenus et renforcent le sentiment d'avoir affaire à des « Autres », ce qui permet, de fait, de s'assurer la distance minimum nécessaire pour les maintenir enfermés. Enfin, cette méconnaissance et ces doutes rassurent les agents sur leur fonction première de garde et les protège de la disqualification sociale qu'entraînerait la charge du rôle d'éducateur que d'aucun aimerait pourtant les voir tenir.

Dans cet espace de vie figé, et parce que les relations individuelles - qui existent pourtant entre certains surveillants et certains garçons -, ne peuvent se dire (l'institution est trop sclérosée et le regard des collègues trop pesant et contraignant), les « interventions » - on maîtrise à plusieurs le garçon insultant, récalcitrant ou violent, on le met à terre, face contre le sol, on lui replie dans le dos bras et jambes, et on le transporte allongé dans une cellule du rez-de-chaussée où il sera dénudé une dizaine de minutes -, c'est-à-dire les prises de pouvoir sur les corps, insufflent un peu d'oxygène au quartier : à ces moments-là, détenus et surveillants s'enflamment et les relations se manifestent : les sentiments s'expriment, les émotions explosent.

Enfin, terminons en soulignant le cloisonnement du quartier. Au tribunal, une fois que la décision d'incarcérer un mineur est prise, on dit que le jeune est « parti », sans jamais préciser où. Sans doute parce qu'on ne le sait pas vraiment ou qu'on ne veut pas le savoir, et que le lieu de la vraie vie est ici et non là-bas. En prison, une fois que le jeune est libéré, on espère (sans bien sûr se le dire) le « revoir », et quand c'est le cas, on s'annonce le retour du « revenant », sans jamais préciser d'où il revient. Sans doute parce qu'on ne le sait pas vraiment non plus et parce que le lieu de la vraie vie est maintenant celui de la prison. Les deux espaces ne se rencontrent donc pas. La prison et la société extérieure représentent, pour chacune des catégories d'acteurs, des espaces fermés, exclusifs, reliés uniquement par la circulation des garçons. Cette impossibilité des acteurs de considérer les deux espaces comme appartenant au même monde social - d'autant plus que les jeunes dont ils décident du sort et qu'ils gardent, eux, les foulent successivement - interroge sur la possibilité d'une prise en charge de ces adolescents.

## **REMERCIEMENTS**

Ce rapport n'aurait pu être écrit sans l'accueil exceptionnel des deux directeurs qui se sont succédés lors de mon travail de terrain, ainsi que du personnel d'encadrement, des professionnels sûrs d'eux et de leur travail<sup>1</sup>. Leur accueil fut à la fois chaleureux (leurs bureaux du rez-de-chaussée étaient toujours ouverts, le café proposé autour de la table à laquelle s'installaient les « chefs »), simple et sincère, et laissait à l'ethnologue l'indépendance que requiert sa recherche. Non jaloux de leur travail, ils ont accepté toutes mes demandes sans jamais montrer de signes d'impatience ou de dérangements. Au « quartier mineurs », au troisième étage, les premiers surveillants et les surveillants m'ont également rapidement acceptée parmi eux et ouvert la totalité de leurs portes. Ils ont surtout supporté ma présence à leurs côtés des journées entières pendant plus d'une année, dans les coursives, les cours de promenade, leurs bureaux, lors de leurs réunions et à l'occasion de leurs déplacements dans l'établissement. Je remercie également les conseillers d'insertion et de probation (plus communément « éducateurs ») qui s'apprêtaient à quitter l'établissement, l'aumônier catholique, l'éducateur régulièrement présent à l'étage, la psychologue des surveillants, ainsi que les différents intervenants croisés, pour les discussions échangées qui, à chaque fois, m'ont apporté un regard différent sur l'institution.

A l'infirmerie, le personnel médical me permit de passer quelques demi-journées auprès de lui et se prêta volontiers au jeu des entretiens. Je remercie plus particulièrement l'un des médecins pour m'avoir raconté avec beaucoup de précisions la mise en place du quartier.

Enfin, bien entendu, tous ma gratitude va aux adolescents qui ont accepté de discuter de longs moments avec moi, entre leurs promenades et leurs activités, avant la fermeture de leur cellule à l'heure du déjeuner ou pour la nuit, et qui jamais ne se sont offusqués de cette présence auprès d'eux sans qu'il ne leur aie jamais été demandé quelque autorisation, certains s'amusant simplement que l'on puisse être ainsi « payé à ne rien faire », juste à « regarder » et à « écouter ».

---

<sup>1</sup> Le principe de l'anonymat exigé par le commanditaire de la recherche m'interdit ici de remercier nominalement les personnes concernées.

## TABLE DES MATIERES

|  |            |
|--|------------|
| REMERCIEMENTS .....  | 4          |
| <b>PREMIERE PARTIE : PRESENTATION .....</b>  | <b>8</b>   |
| Objet de l'étude .....   | 10         |
| Spécificités de l'incarcération des mineurs .....                                  | 14         |
| Données chiffrées .....  | 14         |
| La décision d'incarcération par les magistrats .....                               | 17         |
| Des lieux .....  | 36         |
| <b>DEUXIEME PARTIE : SOCIABILITE CARCERALE .....</b>                               | <b>46</b>  |
| <b>CHAPITRE 1 : .....</b>  | <b>52</b>  |
| <b>Autour de l'appartenance territoriale .....</b>                                 | <b>52</b>  |
| L'arrivée en prison .....  | 52         |
| Les retrouvailles .....  | 55         |
| Une identité territoriale .....  | 58         |
| Etre de la même « cité » .....   | 61         |
| Elasticité des connaissances .....   | 67         |
| Transporter sa « cité » à l'intérieur des murs .....                               | 72         |
| Les frères et les cousins .....  | 75         |
| Les « victimes » .....   | 78         |
| Les « Autres détenus » .....   | 83         |
| <b>CHAPITRE 2 : .....</b>  | <b>88</b>  |
| <b>Autour des infractions .....</b>  | <b>88</b>  |
| « T'as fait quoi ? » .....   | 88         |
| La territorialisation des délits. Une communauté d'appréciation territoriale ..... | 90         |
| La spécialisation de chacun des jeunes .....                                       | 94         |
| Délits de « petits », délits de « grands » .....                                   | 96         |
| Le viol et le vol .....  | 104        |
| <b>CHAPITRE 3: .....</b>   | <b>114</b> |
| <b>Relations sociales .....</b>  | <b>116</b> |
| Les paroles .....  | 116        |
| Les bagarres .....   | 130        |
| Les biens .....  | 138        |
| Dans les unités et autour des « activités » .....                                  | 155        |
| « Mon majeur » .....   | 159        |
| <b>TROISIEME PARTIE : PRATIQUES ET APPRECIATIONS DES SURVEILLANTS .....</b>        | <b>162</b> |
| <b>CHAPITRE 1 : .....</b>  | <b>164</b> |
| <b>Des surveillants face aux jeunes détenus .....</b>                              | <b>164</b> |
| Garder des mineurs, ces « intrus » .....   | 166        |
| Une distance difficile à maintenir .....   | 168        |
| De la non-traitance à la mal-traitance .....                                       | 169        |
| Les « interventions », une « spécificité » de l'établissement .....                | 174        |
| Les surveillants vus par les détenus .....   | 181        |
| <b>CHAPITRE 2 : .....</b>  | <b>184</b> |
| <b>Méconnaissance des détenus et doutes du personnel .....</b>                     | <b>184</b> |
| Méconnaissance des détenus .....   | 184        |

|   |     |
|---|-----|
| Doutes sur l'identité des détenus.....                                  | 188 |
| Méconnaissance et doutes salvateurs .....                               | 191 |
| <b>CHAPITRE 3 :</b> .....   | 194 |
| <b>Appréciations et exigence du personnel</b> .....                     | 194 |
| Hygiène du corps .....  | 196 |
| Hygiène des lieux .....   | 198 |
| La parole .....   | 206 |
| Soumission ? .....  | 207 |
| Les différentes unités et le système différencié .....                  | 209 |
| Les départs et les « revenants » .....                                  | 215 |
| <br><b>QUATRIEME PARTIE : EXPERIENCES PERSONNELLES DES JEUNES</b> ..... | 224 |
| Les délits, la délinquance .....  | 226 |
| S'intégrer dans la vie légale .....                                     | 226 |
| Soumis et contraints d'agir .....                                       | 232 |
| Les institutionnels : juges, éducateurs et policiers .....              | 240 |
| La famille et les liens familiaux .....                                 | 248 |
| La prison, quelle expérience ? .....                                    | 254 |
| <br><b>CONCLUSION</b> .....   | 266 |
| <br><b>ANNEXES</b> .....  | 272 |
| Annexe 1 : .....  | 274 |
| Petite histoire du « quartier mineurs » .....                           | 274 |
| Annexe 2 : .....  | 282 |
| Terrain.....  | 282 |
| Accès et déplacements.....  | 282 |
| Auprès des surveillants.....  | 285 |
| Auprès des détenus .....  | 288 |
| Annexe 3 : .....  | 302 |
| Au côté du personnel de surveillance .....                              | 302 |
| <br><b>BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE</b> .....                                 | 306 |

**PREMIERE PARTIE :**

**PRESENTATION**

## *Objet de l'étude*

Cette ethnographie est issue d'un travail de terrain d'une année dans un « quartier mineurs » d'une grande maison d'arrêt de la région parisienne, qui accueille, selon les périodes et les politiques du moment, entre cinquante et cents garçons. Elle porte sur la sociabilité carcérale des jeunes et sur leur encadrement par le personnel de surveillance.

Dans la réponse à l'appel d'offre du GIP, « Mission de Recherche Droit et Justice », nous proposons d'interroger les éventuelles constructions identitaires des détenus, qui pouvaient être pour eux un moyen de combattre la promiscuité carcérale en se différenciant les uns les autres, et de retrouver une identité morale honorable que leur passage dans l'institution judiciaire et leur incarcération avaient pu écorcher. Les éléments à partir desquels les jeunes pouvaient construire ou reconstruire ces identités risquaient d'être nombreux : l'âge, l'infraction, la nature juridique de leur incarcération (s'ils sont en prison à la suite d'une procédure correctionnelle ou criminelle, sous le régime de la détention provisoire ou après condamnation), la durée de leur séjour derrière les barreaux, leur passé judiciaire et carcéral, ou encore les liens éventuels, réels ou virtuels, avec les adultes emprisonnés près d'eux. Lesquels intervenaient, pour qui et dans quelle situation ?

Nous posons l'hypothèse que si les jeunes considèrent leur incarcération comme une exclusion du groupe social, ils la justifient peut-être en la retournant dans un sens positif, et reconstruisent donc une identité qui les conduit à professer des valeurs morales opposées à celle du citoyen ordinaire, comme le font parfois les adultes condamnés à de longues peines. Si, plus vraisemblablement, ils vivent leur incarcération comme un « passage », quelles valeurs énoncent-ils en prison ? Celles de l'extérieur ? Et dans ce cas, quel sens et quelle efficacité spécifiques leur donne le contexte particulier de l'enfermement ?

Les jeunes détenus présentent peut-être leur incarcération à la fois comme une exclusion et comme un passage, parallèlement ou successivement, selon la situation d'interlocution. Quel effet cela a-t-il sur les positions et les constructions identitaires de chacun ? Cela les rend-elles instables, voire contradictoires ?

A la suite des questions posées dans l'appel d'offres, nous nous demandons aussi s'il existait un regroupement juvénile spécifique dans ce contexte particulier, et si oui, dans quelle mesure et sous quelle forme ? Nous proposons alors d'étudier la constitution et les modalités (ponctuelles ou durables) de ces éventuels regroupements et de les resituer dans le système des relations sociales adolescentes. Et donc d'observer les modes d'entrée en contact : paroles, cris, menaces, poignées de main..., selon les détenus et les lieux : cours de promenade, salle d'activités, centre scolaire, cellules.... Il s'agissait aussi de voir dans quelle mesure l'organisation institutionnelle d'un « quartier mineurs » autorise ou non cette sociabilité juvénile.

Dans une deuxième partie, nous proposons d'étudier la manière dont l'institution met en œuvre sa vocation de garde et de resocialisation des mineurs, comme le préconise l'ordonnance de 45<sup>1</sup>. Jean-Louis Daumas, ancien directeur du Centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis, et Manuel Palacio, éducateur, rappelaient en effet que « le mineur délinquant est avant tout un être en devenir, et (que) le devoir des adultes et de la société en général est de tout mettre en œuvre pour permettre la réalisation de ce devenir »<sup>2</sup>. Une confirmation ou une infirmation de l'hypothèse éducative de la détention des adolescents devait interroger la place de l'incarcération dans leur parcours éducatif, ainsi que le lien que magistrats et éducateurs établissent entre les différentes institutions que le jeune traverse. Il semblait aussi intéressant de mettre en parallèle les attentes envers ce séjour carcéral des magistrats et de chacune des catégories d'acteurs que nous pensions présentes auprès des jeunes détenus (éducateurs, surveillants, juge d'application des peines, intervenants extérieurs).

Nous souhaitions nous attarder sur les éléments à partir desquels le personnel évalue le comportement et l'évolution des adolescents : travail, assiduité aux études (obligatoires jusqu'à 16 ans), participation aux activités socio-éducatives, politesse, hygiène... Quel regard les surveillants qui, nous disait-on, ont profité d'une formation spécifique, portent-ils aujourd'hui sur les adolescents ? Ont-ils mis en place à leur égard un traitement particulier ?

Enfin, une partie de la recherche devait porter sur les rapports à l'enfermement des détenus et sur la place de l'expérience carcérale dans leurs parcours de vie, au côté de leurs autres expériences institutionnelles (scolaires, éducatives, familiales). L'adolescent vit-il son incarcération comme un « coup d'arrêt » (comme le voudrait le magistrat qui l'y a mis) ou comme une simple pause dans son activité délinquante ? Comme une rupture ou comme une continuité dans son parcours éducatif et personnel ? Quels sont ses rapports au passé et au futur (ses projets, ses attentes) ? Il nous semblait intéressant d'interroger les représentations que les jeunes détenus se font de leur présence en prison, en comparant celles de ceux qui n'y restent que quelques jours ou semaines, et celles des condamnés à plusieurs années.

Bien entendu et comme c'est toujours le cas dans les travaux ethnographiques, les différentes hypothèses et questions proposées et résumées ici (et l'enthousiasme qui les portait), ont été revues dès notre arrivée sur le terrain : les détenus semblaient inaccessibles - beaucoup passaient sans que l'on ait eu le temps de les connaître, les autres avaient beaucoup de mal à élaborer<sup>3</sup>, et les emplois du temps très fractionnés rendaient difficile la réalisation d'entretiens prolongés. Le personnel, lui, était beaucoup moins diversifié que nous le pensions : les éducateurs présents à l'établissement s'apprétaient à le quitter et à laisser le « quartier mineurs » vacant, les activités socio-éducatives étaient pratiquement inexistantes, et la seule formation en place, de peintre en bâtiment, cessa faute de

---

<sup>1</sup> Cela alors même que les juges pour enfants disent, nous le verrons, ne rien attendre d'éducatif de la prison.

<sup>2</sup> J.-L. Daumas, M. Palacio, *Le droit à l'éducation sans restrictions*, Les Cahiers dynamiques, n°12, juillet 1998, p.20.

<sup>3</sup> J'ai longuement évoqué la difficulté d'élaboration des jeunes détenus dans la partie concernant le travail de terrain, placée en annexe 2.

candidats quelques mois après mon arrivée. Quant aux surveillants, aucun n'avait suivi de formation spécifique et tous se préparaient également à partir. Ils furent remplacés par des agents stagiaires, beaucoup d'entre eux arrivés là pour profiter des plages horaires intéressantes et retarder leurs confrontations avec des détenus adultes, mais qui, également déçus par leur traitement, n'attendent que leur titularisation pour partir à leur tour vers des cieux meilleurs.

Les adolescents parlaient peu d'eux et les surveillants encore moins. D'une manière générale, la vie du quartier semblait monotone et d'une grande pauvreté.

Je me suis néanmoins attelée, après cette année passée auprès des garçons et des surveillants, à traiter les deux thèmes principaux proposés : la sociabilité carcérale des adolescents et le travail et le jugement du personnel. Malheureusement, le temps imparti à cette recherche ne m'a guère permis d'étudier l'expérience carcérale dans le parcours du jeune détenu. J'ai tenu cependant à proposer quelques pistes de recherche sur la question, et surtout à présenter, par l'insertion de nombreux morceaux d'entretien, ce que les jeunes peuvent dire de cette expérience, en situation d'entretien et à ce moment de leur parcours.

Juste quelques mots sur le plan de ce rapport. Au moment de sa mise en forme, je me suis heurtée à la difficulté d'y insérer, sans risquer de lasser le lecteur, toutes les données nécessaires à la bonne compréhension d'une étude ethnographique. C'est pourquoi j'ai décidé de placer en annexe 2 la présentation pourtant primordiale de la méthode employée et, plus généralement, de mon travail de terrain (modalités d'accès aux informations, modes de rencontre et de relations avec les uns et les autres...) J'ai également placé en annexe 1 un bref historique de ce « quartier mineurs », qui permet de mieux comprendre ce qui se joue pour les surveillants qui arrivent dans le lieu. Enfin, l'annexe 3 est un bref descriptif des rares acteurs que les détenus ont l'occasion de rencontrer au dehors du personnel de surveillance, ainsi que des activités, non moins rares, qui leur sont proposées.

Après beaucoup d'hésitations, j'ai finalement décidé de laisser dans le corps du texte les principaux résultats d'une recherche précédente sur la décision d'incarcération des mineurs et les représentations et attentes que les magistrats ont du séjour carcéral des jeunes qu'ils envoient en prison. Il m'a en effet semblé important que le lecteur comprenne bien la diversité de la population rencontrée, et surtout ce qui la différencie (ou plutôt ne la différencie pas) d'autres jeunes qui ont également commis des infractions, mais qui sont libres. Ces processus influent bien évidemment sur la représentation que les adolescents ont de leur parcours et plus généralement sur la sociabilité carcérale.

Ce rapport se compose de quatre parties : la première est une présentation des détenus, des processus qui ont conduit à leur incarcération, et des lieux de l'enquête. La deuxième traite de la sociabilité carcérale, et la troisième du travail du personnel auprès de ces adolescents. Dans la quatrième, l'expérience personnelle et individuelle des détenus, nous l'avons dit, n'est qu'abordée et sera traitée dans une publication future.

## *Spécificités de l'incarcération des mineurs*

Qui sont les jeunes détenus que nous avons rencontrés dans ce « quartier mineurs » d'une grande maison d'arrêt de la région parisienne ? L'examen de leurs dossiers judiciaires gardés au greffe de l'établissement et les statistiques tenues par le personnel administratif permettent de dégager quelques données. Nous les enrichissons par les principaux résultats d'une enquête précédente qui portait sur la décision d'incarcération des magistrats.

### **Données chiffrées**

#### *Nombre*

Le nombre de garçons incarcérés à l'établissement varie selon les périodes et les politiques du moment. Au mois de mai 2003, date du début du travail de terrain, le « quartier mineurs » accueillait 93 détenus<sup>1</sup>. Du fait des libérations d'avant l'été et des faibles incarcérations durant les « vacances judiciaires », ils n'étaient plus que 58 au mois de septembre 2003. Leur nombre se stabilisa durant l'année scolaire 2003-2004, pour remonter aux alentours de 80 vers les mois d'avril/mai 2004, puis redescendre à nouveau autour de 70 au mois de juin. Malgré les libérations du début de l'été, 76 détenus étaient présents au début du mois de juillet 2004.

#### *Age*

La majorité des détenus ont de 16 à 17 ans. Durant la période de l'enquête de terrain (du mois de juin 2003 au mois de juillet 2004), 4 à 10 garçons avaient moins de seize ans<sup>2</sup> (ils constituaient donc en moyenne près de 10 % des détenus).

Près d'une demi-douzaine de détenus par mois deviennent majeurs et descendent rejoindre les adultes au premier étage de l'établissement.

#### *Origine culturelle*

Si l'on se réfère aux patronymes, la très grande majorité des garçons sont des Français d'origine étrangère, maghrébine ou africaine essentiellement, auxquels il faut ajouter quelques détenus originaires des Dom Tom (guadeloupéens surtout). Selon les périodes, le quartier a accueilli jusqu'à

---

<sup>1</sup> En février 2002, il accueillit jusqu'à 119 détenus. La hausse du nombre des incarcérations des mineurs comme des adultes découlait du contexte politique (période préélectorale) et judiciaire (remise en cause de la loi Guigou sur la création du Juge des Libertés et de la Détention) du moment.

<sup>2</sup> Je parle ici en terme de stocks, c'est-à-dire de détenus présents à l'étage.

une dizaine de jeunes chinois et une dizaine de jeunes roumains. A peine une demi-douzaine de détenus portait un patronyme français.

### *Origine géographique*

La grande majorité habite Paris et sa région. Près d'un quart des garçons sont incarcérés sur décision d'un magistrat de Paris. Les autres ont été mis en examen (ou condamnés) par un juge du tribunal de Créteil, d'Evry ou, dans une moindre mesure, de Bobigny. Quelques détenus viennent d'Orléans (pendant quelque temps, le « quartier mineurs » de la ville était surpeuplé), de Meaux ou encore d'Amiens. Parfois, des détenus originaires de province passent quelques semaines au quartier, le temps que leurs éducateurs viennent les chercher (ce fut le cas, à deux reprises, d'un jeune marseillais pris en flagrant délit de pickpocket à Paris), ou encore le temps d'une halte lors d'un transfert pénitentiaire.

### *Situation judiciaire et pénale*

Les détenus mineurs sont prévenus dans près de 90 % des cas. Le 15 février 2004, par exemple, sur les 54 détenus présents, 4 seulement étaient condamnés et 1 simultanément condamné et prévenu sur deux affaires différentes. Néanmoins, nous verrons que, le plus souvent, les magistrats, et du coup les jeunes eux-mêmes, considèrent ces placements en détention provisoire comme des peines.

Selon les périodes, un ou deux détenus était(ent) condamné(s) à une longue peine (de trois à cinq ans, dont un, deux ou trois ans avec sursis) pour des faits de vol à main armée, viol ou tentative d'homicide.

Les adolescents sont à peine plus souvent incarcérés sur des procédures criminelles que sur des procédures correctionnelles. Ainsi, le 15 février 2004, 29 étaient incarcérés à la suite d'une procédure criminelle, contre 22 sur une procédure correctionnelle. Cependant, les procédures criminelles seront le plus souvent correctionnalisées à l'issue de l'instruction, et les jeunes seront donc jugés au tribunal pour enfants, non en cours d'assises<sup>1</sup>.

Si les garçons ont le plus souvent commis des vols avec violence, le 15 février 2004, sur 54 détenus présents, 10 étaient incarcérés pour des faits de viol ou d'agressions sexuelles, 6 pour complicité ou tentative d'homicide et 5 pour des faits liés aux stupéfiants (trafic ou détention). Quelques semaines plus tard, les détenus incarcérés pour des agressions sexuelles n'étaient plus que 3. Un même mineur est souvent mis en examen pour plusieurs faits.

Notons également que derrière une même qualification juridique se cachent des faits extrêmement divers. Une « tentative d'homicide » peut ainsi recouvrir une bagarre avec arme entre jeunes ou l'agression d'une personne âgée.

---

<sup>1</sup> Souvent, jusqu'à la loi sur l'incarcération des mineurs du 3 août 2002, le substitut qui souhaitait faire incarcérer un mineur de moins de 16 ans (âge au-dessous duquel l'incarcération en matière correctionnelle était interdite) criminalisait les faits et saisissait le juge d'instruction. Il est probable que cette pratique concerne maintenant les jeunes de moins de 13 ans (âge au-dessous duquel il est maintenant impossible d'incarcérer en matière correctionnelle).

Enfin, retenons déjà qu'il n'est pas besoin d'être pris dans des activités « criminelles » dans le sens commun du terme, pour être enfermé dans une prison pour mineurs. Nous le verrons, les garçons peuvent être incarcérés pour des vols réitérés (c'est d'ailleurs le cas de la majorité) et/ou pour ne pas avoir respecté les exigences de leur contrôle judiciaire (ils ont quitté leur lieu de vie ou sont retournés dans leur quartier malgré l'interdiction qui leur en avait été faite). Nous verrons plus loin qu'un vol de quatre DVD dans une grande surface peut conduire en prison, si l'infraction vient s'ajouter à de nombreuses autres déjà condamnées par la justice. Dans de nombreux cas, l'incarcération vient en effet moins sanctionner la dernière infraction commise qu'une longue suite de vols et/ou d'agressions.

### *Durée d'incarcération*

La durée moyenne d'incarcération a baissé. Si les détenus restaient près de 75 jours au mois de mai 2003, leur séjour n'est plus que de 43 jours au mois de juin 2004<sup>1</sup>. Durant toute la durée de ma présence, de 5 à 8 garçons se trouvaient là depuis cinq mois ou plus, généralement pour vols à main armée, viol ou tentative et/ou complicité d'homicide. Quelques-uns d'entre eux ont passé (ou passeront) leur dix-huitième année en prison, et sont partis (ou partiront) rejoindre les détenus majeurs. Ils pourront rester jusqu'à deux ans en détention provisoire. Un condamné à quatre ans de prison ferme était incarcéré depuis une année et demi lorsque je quittai l'établissement.

D'une manière générale, la population pénale se renouvelle extrêmement rapidement. « Je suis parti quinze jours en vacances, je n'en connais plus que deux ! », confie ainsi le moniteur de sport en observant le groupe de détenus présents au gymnase. On peut en effet estimer que pour une population de 70 détenus, 6 détenus intègrent le quartier et 6 autres le quittent chaque semaine.

### *Passé carcéral*

Généralement, entre 5 et 10 détenus ont déjà été incarcérés une ou plusieurs fois. La plupart du temps dans cet établissement, mais parfois aussi dans d'autres quartiers mineurs de la région parisienne.

Néanmoins, ces données ne suffisent pas à situer les jeunes détenus. Non seulement se cachent derrière les caractérisations juridiques des faits, des actes et des situations extrêmement diverses, nous l'avons dit. Mais surtout, la décision d'incarcération n'est souvent pas due, en tout cas pas uniquement, aux derniers faits commis par le jeune concerné et sur lesquels porte pourtant la caractérisation juridique.

---

<sup>1</sup> Moyenne effectuée par le personnel à partir des 50 derniers dossiers des détenus sortants.

## La décision d'incarcération par les magistrats

Le rappel des modalités de l'incarcération et de ce qui conduit les magistrats à décider l'emprisonnement de ces garçons, ainsi que de leurs attentes à l'égard de l'institution carcérale, permettra de mieux situer ces jeunes et la place de l'incarcération dans leur parcours socio judiciaire, de relativiser leur spécificité supposée par rapport à d'autres garçons restés libres, et donc plus généralement de mieux comprendre leur expérience personnelle et la sociabilité carcérale. Pour cela, il faut se reporter aux éléments qui ont présidé à leur incarcération, et donc aller voir du côté des magistrats qui l'ont décidée<sup>1</sup>.

### *Des critères forts et succincts*

Les magistrats construisent leurs décisions dans le cadre posé par les articles du code de procédure pénale et par l'ordonnance de 45. Mais ils interprètent bien évidemment les motivations juridiques inscrites dans les textes. Surtout, ces motivations sont très larges, ce qui oblige les magistrats à établir eux-mêmes des critères plus précis d'incarcération comme la « gravité » de l'infraction, les antécédents judiciaires et la réitération et, plus officieusement, l'attitude de l'adolescent.

#### - La « gravité de l'infraction » :

Le critère le plus important est la « gravité des faits », qui se lit notamment dans la peine encourue. Il est associé au critère légal du trouble à l'ordre public, et se lit dans la peine encourue par le mineur et le traitement que lui réserve l'institution judiciaire, prévus dans le code pénal.

Les faits avérés de viols et de vols à main armée sont toujours des « faits graves » et conduisent directement à la saisine du juge d'instruction et à la réquisition de mandat de dépôt. Il y a ici consensus entre les éducateurs et les magistrats. « Là, la question ne se pose pas ! », observent-ils.

Les vols commis avec de la violence physique (ce qui est juridiquement une circonstance aggravante), justifient également, aux yeux du substitut, le déferrement de leur auteur et une réquisition de mandat de dépôt à son encontre, tout au moins une demande de placement sous contrôle judiciaire. La violence peut aussi constituer l'infraction elle-même, comme l'agression physique. Dans ce cas, la gravité s'évalue au nombre de jours d'ITT subis par la victime : « La victime a 45 jours d'ITT, donc les faits sont graves ! ».

L'identité de la victime – comme une Autorité - peut être également à l'origine de la caractérisation des faits comme « graves ». Et, de fait, d'une réquisition de mandat de dépôt : « On ne jette pas une

---

<sup>1</sup> Nous reprenons ici les principaux résultats d'une recherche précédente sur la décision d'incarcération des mineurs : « *Il est parti !* » *La décision d'incarcération des mineurs*, DPJJ, 2003. Les résultats sont tirés d'une enquête de terrain de huit mois dans un grand tribunal de la région parisienne. Si certaines données sont spécifiques à ce tribunal et à la période de l'enquête (septembre 2001-mai 2002, c'est-à-dire en période préélectorale et au moment de la remise en cause de la loi du 18 juin 2000 sur la présomption d'innocence), il est fort probable que l'on retrouve beaucoup d'entre elles dans l'ensemble des tribunaux pour enfants.

pierre sur un policier, explique le substitut qui vient d'ordonner le déferrement d'un garçon. Ce n'est pas admissible. Non non ! Je serais d'une sévérité sans nom ! On peut jeter une pierre sur quelqu'un, pas sur policier. C'est mettre en cause l'ordre ».

Mais le plus souvent, la gravité est un mot marquant et abstrait posé sur des faits délinquants que les magistrats ne parviennent à expliquer : « Je ne sais pas comment te dire ! C'est grave, c'est tout ! », me répondit ainsi un magistrat que j'interrogeais sur la notion de gravité.

- Un important passé judiciaire

Le deuxième critère d'incarcération, et qui spécifie la délinquance des jeunes détenus, est leur important passé judiciaire. Le fait d'« être connu » des acteurs du tribunal ouvre d'ailleurs grand les portes de la maison d'arrêt.

A chaque appel des services de police, le premier geste du substitut est ainsi de regarder sur son ordinateur les antécédents du jeune concerné : « Mamadou, j'en ai trois pages ! Ah, il est très connu, monsieur Mamadou, ça sera le déferrement ! » ou : « Il est connu, ça ! Ca sent le déferrement ! »

« Etre connu » doit valoir à l'intéressé, si ce n'est une demande d'incarcération, tout au moins une réponse sévère de l'institution judiciaire. « Etre connu » peut être à lui seul une cause d'incarcération, quand bien même l'infraction présente ne le justifiait pas. Un jour, un substitut, m'apprend ainsi : « Tu as loupé une affaire intéressante ! C'est un jeune très très connu. Il a conduit une voiture sans permis, mais comme on ne pouvait pas l'incarcérer pour ça, on a visé la révocation de son contrôle judiciaire. » Le jeune a été incarcéré.

« Etre connu », c'est avoir une grande réputation, être célèbre. Mais « être connu », c'est l'être défavorablement. Avoir bénéficié de mesures d'assistance éducative augmente la célébrité défavorable de l'intéressé, plutôt qu'elle ne l'amointrit. Les substituts estiment en effet l'importance des antécédents au nombre de pages plus qu'à leur contenu – y sont mêlées mesures pénales et mesures d'assistance éducative. En ligne avec l'officier de police, et le regard sur son ordinateur, un substitut de permanence observe ainsi : « Il y en a cinq pages ! Il est très très connu, monsieur Diallo, ce sera le déferrement ! »<sup>1</sup>

L'expression « Il est connu » - on ne dit jamais de qui, alors on s'imagine que le jeune l'est de tous, ni pour quoi alors on s'imagine que c'est pour des infractions – laisse supposer une adhésion passée et future de tous : éducateurs, substituts, juge pour enfants, juge d'instruction, juge des libertés et de la détention (JLD). Il s'agit-là d'une expression performative qui fait elle-même connaître le jeune. L'utilisation de l'expression sonne même comme un message. Ceux à qui l'information est donnée

---

<sup>1</sup> L'existence d'antécédents est d'autant plus importante et entraîne d'autant plus les déferrements et le mandat de dépôt que les faits sont récents. A contrario, l'ancienneté des antécédents, à condition que l'infraction soit considérée peu « grave », peut éviter au jeune la rencontre avec le juge de permanence. Un substitut explique ainsi à propos d'un jeune qui vient d'être interpellé par la police : « S'il est connu, ce n'est quand même qu'un recel. J'y ai pensé, au déferrement, c'est pourquoi j'ai regardé s'il avait des antécédents récents. Mais ils sont anciens. » Dans l'autre sens, plus les faits sont estimés « graves », et moins l'existence d'antécédents importe pour une réquisition de mandat de dépôt.

comprennent que l'on attend d'eux une décision ou une proposition éducative répressive. Rester sourd au message, c'est se distinguer ouvertement des acteurs du tribunal pour enfants, remettre en question un consensus et risquer un conflit.

Le fait qu'un garçon soit « connu », tout au moins que l'expression soit employée à son encontre, limite alors l'investigation sur les faits et conduit les acteurs à se désintéresser des éléments sur son histoire et sa personnalité. Cette expression et l'usage qui en est fait interdisent même la connaissance du jeune. S'il est « connu », à quoi bon, en effet, chercher à se renseigner à son propos ? Qu'un mineur soit « connu » importe d'ailleurs plus que le contenu de cette connaissance. Ainsi, à un adolescent qu'il décide d'incarcérer, un juge des libertés et de la détention (JLD) explique :

« Il faut que vous preniez conscience des choses avant d'être majeur. Sinon, ça va tomber ! Le casier judiciaire sera vierge, mais des antécédents seront là. Vous arriverez devant le tribunal correctionnel, *ça va quand même se savoir, que vous êtes connu !* Alors j'aimerais que vous compreniez cela avant d'être majeur, c'est un peu le but de ce passage par la case prison. Parce qu'après, sinon, ça va faire mal ! »

La réitération est aussi fréquemment l'objet de la poursuite judiciaire, plus que l'infraction elle-même. « Réitérer », c'est commettre une infraction quelques jours ou quelques semaines après une autre, ou commettre une infraction exactement de même nature qu'une autre. Dans ce cas-là, le délai entre les deux infractions peut-être plus long, jusqu'à deux ou trois mois. Comptent alors moins, encore une fois, la nature des infractions et leur commission, que la série qu'elles composent. Mais réitérer, c'est aussi commettre une infraction après avoir été en lien avec la justice et ses acteurs : après une condamnation, après une présentation devant un juge, après une rencontre avec son juge ou son éducateur ou plus encore après un séjour en prison. Dans ce cas, la réitération révèle que le mineur n'a pas pris au sérieux les précédentes décisions de justice. Il a surtout désobéi aux injonctions de l'autorité, notamment de l'institution judiciaire<sup>1</sup>. Pour l'ensemble de ces raisons, la « réitération » suppose des faits d'une « gravité » moindre, des délits plutôt que des crimes.

Enfin, l'existence d'antécédents judiciaires pose la culpabilité du mis en cause. Et puis, s'il est innocent pour le dernier acte qui l'a conduit devant le juge, il est coupable d'autres plus anciens ou à venir. Un substitut prévient ainsi un éducateur venu se plaindre d'une réquisition de mandat de dépôt :

« Faites gaffe, parce qu'un jour, les victimes ne passeront plus par la case justice ! Au gnouf ! (...) Il y va cinq jours. Même s'il y va à tord, ce sera cinq jours d'avance. Il a deux autres affaires ! »

- Le non-respect du contrôle judiciaire et la peine de prison

Si les critères précédents concernent la très grande majorité des incarcérations des jeunes – rappelons que près de 90 % des garçons sont ici sous le régime de la détention provisoire -, beaucoup ont été

---

<sup>1</sup> Pour les substituts comme pour les juges, commettre une infraction après avoir été incarcéré paraît le comble de l'arrogance du mineur. Quelle que soit l'infraction, s'ensuivent le plus souvent une réquisition de mandat de dépôt et une nouvelle incarcération, le magistrat répondant ainsi à la réitération du jeune par sa propre réitération. Ou, pour le dire autrement, c'est en superposant sa propre réitération (celle de sa décision), que le magistrat espère étouffer celle du jeune.

incarcérés après la révocation de leur contrôle judiciaire. Lorsqu'un jeune est déféré devant le juge pour enfants et le plus souvent lorsque le substitut a requis un mandat de dépôt, le juge peut en effet décider de le placer sous contrôle judiciaire, en exigeant par exemple qu'il réintègre l'école ou trouve une formation. Très souvent, il interdit au jeune de retourner sur le lieu où il a commis son infraction, et/ou le place chez un familier qui habite une autre région, plus rarement en foyer ou dans un centre éducatif fermé.

Si, lors de son jugement plusieurs mois plus tard ou à l'occasion d'une nouvelle présentation devant le juge, le jeune n'a pas respecté pas ces conditions – il est resté inactif, il est retourné sur les lieux, il a fugué du foyer d'accueil... -, le juge peut lui administrer une peine de prison ou révoquer son contrôle judiciaire et demander l'incarcération. C'est le cas de nombreux jeunes détenus que nous avons rencontrés.

- D'autres éléments, moins officiels mais tout aussi agissant, influent sur la décision d'incarcération<sup>1</sup>, comme l'attitude du jeune au moment de sa garde à vue ou lors de sa présentation devant le substitut ou le juge pour enfants : le fait de nier ou de minimiser l'infraction, la forfanterie, la menace, l'arrogance - qui révèlent le refus des règles -, les rires, la colère - qui trahissent l'absence de maîtrise de soi et une non appartenance au monde policé -, peuvent ainsi baliser les chemins de la prison.

Le comportement des familiers et le passé carcéral de la fratrie a aussi un poids non négligeable : si les magistrats doutent de l'implication des parents dans l'éducation de leur enfant (manque auquel la prison doit alors suppléer) - et/ou si des frères sont en prison ou y ont séjourné (la déviance devient le produit d'une généalogie), le jeune sera plus facilement incarcéré.

Enfin, l'aspect physique du jeune pèse sur la décision, notamment sur celle du Juge des Libertés et de la détention (JLD) qui rencontre le mineur pour la première fois : plus l'adolescent a un aspect juvénile et plus ses chances sont grandes d'échapper à la prison, et cela quels que soient son âge et les faits reprochés.

### *Difficulté psychique et morale de la décision*

En fait, l'existence de critères forts et partagés par tous permet aux magistrats de peu élaborer moralement leur décision et de nier l'épreuve morale dans laquelle elle les plonge. Ces critères donnent en effet à la décision une automaticité qui les protège. Car incarcérer un enfant ou un adolescent est une décision à prendre d'une grande difficulté psychique et morale, perceptible dans les signes de nervosité ou d'affectation que les magistrats manifestent lors de leur prise de décision. Encore moins lorsque les magistrats s'en plaignent directement auprès d'eux : « Vous croyez que ça me fait plaisir, d'envoyer un garçon de votre âge en prison ? », interroge ainsi un JLD agacé par les plaintes du garçon qu'il décide d'incarcérer.

<sup>1</sup> Je me contenterai ici de les citer et renvoie sur ce point le lecteur à la recherche *Il est parti !*, op.cit., 2003.

Les JLD, qui prennent la décision finale, peuvent aussi tenter de contrer l'ébranlement moral et psychique de leur décision en se montrant prévenant envers le jeune à l'encontre duquel ils ordonnent un mandat de dépôt. L'un d'eux, qui ne parvient pas à cacher ses propres craintes de la prison, prévient ainsi le jeune qu'il incarcère pourtant :

« Monsieur B., là où vous allez, il va falloir faire le choix dans vos préoccupations. Il va falloir faire le choix. Vous allez avoir des gens qui peuvent vous aider. Là, peut-être plus qu'ailleurs, il faudra faire le choix ! »<sup>1</sup>

Le magistrat, qui sent bien la violence de sa décision mais refuse de la reconnaître, essaie parfois de l'adoucir par des mots :

« Je vous place ce soir en détention *sans haine et sans violence*, comme l'a demandé madame le Procureur, ne serait-ce que pour vous. Si vous ne voulez pas passer votre vie dans une maison d'arrêt, il faudrait que vous mûrissiez dans votre tête. On peut commencer à vous soigner, mais il faut une volonté de votre part. Si vous ne voulez pas vous faire aider, on ne peut pas vous aider malgré vous. »

Bien entendu, les adolescents ressentent l'embarras des juges au moment où ils prennent leur décision.

C'est pourquoi un jeune détenu s'étonne de l'attitude d'un d'eux :

« La juge, G., si elle... Elle a une façon de dire les choses, on va dire, elle est directe. Elle passe pas par quatre chemins ! En fait, elle est trop dure ! J'sais pas, quand elle dit les choses, c'est pas elle qui va t'dire elle regrette, des choses comme ça, parce que les juges, ils aiment pas envoyer les jeunes en prison. Elle, on dirait, elle aime bien ! J'sais pas, en général, les juges... moi, j's'rais à leur place, j'aimerais pas envoyer des jeunes en prison. »

### *Une décision prise dans les constructions identitaires des magistrats*

Derrière les critères dégagés, se cachent aussi toujours des motivations d'ordre relationnel, des enjeux de compétence et de performance, de corporation et de maintien de position entre les substituts du parquet et les magistrats du Siègre. A travers cette décision en effet, substituts du procureur et juges pour enfants se distinguent en affirmant leur identité et leur position – toujours construites par rapport à celle de l'autre – dans et par rapport à la justice des mineurs.

#### - Le substitut et le juge pour enfants

On trouve en effet, au tribunal pour enfants, la distinction classique substitut/juge, à laquelle il faut ajouter la représentation toute particulière du juge pour enfants, qui ne serait pas un « vrai » magistrat. A travers la décision d'incarcération, les substituts qui requièrent les mandats de dépôt, opposent la justice de droit commun au droit spécifique des mineurs. Certains d'entre eux brandissent ainsi l'ordonnance de 45 qui réduit la responsabilité pénale des mineurs et les possibilités de leur incarcération, comme le symbole de la restriction de leurs pouvoirs. D'autant plus qu'est venue

---

<sup>1</sup> Les détenus peuvent alors se rappeler les paroles des magistrats et s'emporter : « Moi, j'habite le 92, j'voulais aller à Nanterre. La proc a dit : ' Non, vous le mettez à X. [établissement sur lequel porte la recherche] !' Elle a dit qu'y avait des aides éducatives. Sur la vie de ma mère, j'ai vu deux fois l'éducateur ! »

s'ajouter, il y a peu, la loi sur la présomption d'innocence du 18 juin 2000, ressentie, par certains substituts (et certains juges des enfants), comme une atteinte supplémentaire à leur pouvoir et à la mise en œuvre de leur conviction personnelle. Un substitut se plaint ainsi : « Il était déjà difficile d'incarcérer les mineurs, avec la loi du JLD, ça l'est encore plus ! »

La restriction de leurs pouvoirs peut donner à certains substituts le sentiment que leur fonction est dévalorisée, comme si s'occuper des mineurs devenait une fonction mineure.

Estimant qu'une réponse efficace est une réponse rapide, certains substituts, notamment ceux qui requièrent le plus de mandats de dépôt, reprochent également à la justice des mineurs la lenteur des décisions. Ils s'opposent ainsi à la primauté des principes éducatifs de la justice des mineurs basée sur un temps long. Cette « lenteur » est d'autant plus insupportable qu'elle concerne des individus « réitérants ». Comme l'explique un substitut :

« Personne n'aime les mineurs, parce qu'ils sont multi multi récidivistes. Toutes les semaines, ce sont toujours les mêmes. Les moyens sont peu efficaces, on est très limité au niveau de la loi. En dessous de seize ans, il n'y a pas la prison, sauf en criminel. C'est un aveu d'impuissance, de dire qu'on ne les aime pas. C'est très frustrant. Il y a une impunité juridique. »

L'inimitié des substituts envers les juges pour enfants est clairement dite : « Tous les parquets de France détestent les juges des enfants ! » Pratiquant un droit dérogoire, le juge pour enfants serait d'abord un juge dérogeant. Un substitut déplore ainsi : « Le droit des mineurs est extrêmement dérogoire. Le juge pour enfants est à la fois juge d'instruction et juge. Il y a une espèce d'hypocrisie. »

Certains substituts se représentent également le juge pour enfants comme un juge affaibli, voire comme un non juge, un non magistrat. Ce juge personnifierait la subjectivité dont tout magistrat devrait savoir se défaire. Un substitut oppose ainsi implicitement une justice rendue par un magistrat objectif – le substitut - à une justice rendue par un acteurs pétri d'affectivité – le juge pour enfants -, et ironise : « Le tribunal pour enfants, c'est une aimable assemblée d'assistantes sociales qui ont loupé leur vocation de psychologues scolaires ou de psychanalystes ». Collant aux jeunes qu'il est appelé à juger, le juge des enfants ne disposerait pas de la distance nécessaire pour juger. Un substitut oppose donc aussi une « vision affective » des dossiers à une « vision judiciaire », qui serait sans doute une vision objective, et observe : « Les juges des enfants ont une vision un peu déformée, à mon sens, complètement affective et non plus judiciaire des dossiers qu'ils ont à traiter. »

En fait, tout se passe comme si le mineur transmettait son affectivité au juge pour enfants qui, en s'en imprégnant, l'introduirait dans l'enceinte judiciaire. En mettant en cause la représentation d'une décision pure, cette affectivité, tout à fait légitime et nécessaire dans l'éducation parentale, pervertirait la décision de justice. Le substitut explique ainsi :

« Quand on est juge des enfants et qu'on tombe là-dedans, on devient un mauvais juge. On devient sans doute un bon papa adoptif, on devient sans doute un bon éducateur, un bon psychologue, mais on devient un mauvais juge. On n'est pas payé pour ça ! Il faut que chacun reste à sa place (...). »

Notons que l'affectivité ne se manifesterait qu'en terme d'amour ou de compassion. C'est pourquoi le juge pour enfants prouverait qu'il est un « vrai » magistrat en montrant qu'il « n'aime pas », et donc en incarcérant<sup>1</sup>.

#### - Retrouver sa dignité de substitut

Ces substituts contrent alors la « lenteur » de la justice des mineurs, et tentent de retrouver leur dignité de magistrats dans cette justice dérogatoire et auprès de juges qui n'en sont pas, en utilisant le déferrement comme une peine qu'ils administrent eux-mêmes, et le mandat de dépôt comme une pré sanction.

Comme le substitut est absent lors des COPJ<sup>2</sup> et doute que l'affaire qu'il a décidé de poursuivre soit renvoyée devant le tribunal pour enfants, il inflige parfois lui-même sa peine au mineur déféré en le laissant le plus longtemps possible dans sa cellule lugubre du dépôt. Ce faisant, le magistrat apprécie les effets de sa poursuite :

« Ben oui, explique ainsi un substitut, le déferrement, c'est une espèce de comparution immédiate. Quand j'ai les policiers au téléphone, je leur dis : 'Ecoutez, vous nous l'amenez au dépôt ce soir à 19 heures, il passera une nuit au trou jusqu'à demain, ce sera toujours ça de pris !' Parce que c'est clair que derrière, il ne se passe rien. Et en fait, la véritable sanction, pour les mineurs, j'ai envie de dire, que quand tu envoies chez les juges des enfants, la véritable sanction, c'est le déferrement. Parce qu'on sait très bien, au parquet, qu'au niveau des juges des enfants, si sanctions il y a, elles seront absolument ridicules et hors de proportion par rapport aux faits commis. C'est vrai qu'au parquet, on utilise le déferrement comme une pré sanction. C'est toujours ça de pris. Ben oui, c'est triste, mais on en est là. Je rejette la responsabilité sur les juges des enfants. »

Ces substituts qui considèrent explicitement le déferrement comme une pré-sanction, traitent également le placement en détention provisoire comme une peine. En s'arrogeant ainsi la place de juge, ils répondent souvent moins à l'infraction du mineur qu'ils ne s'opposent à ce qu'ils s'imaginent du travail des juges pour enfants et à ce qu'ils se représentent de leur idéologie. Un substitut explique ainsi :

« Un déferrement n'est rien d'autre qu'une comparution immédiate. Quand je requiers un placement en détention provisoire, je requiers une condamnation à une peine de prison. Un placement en détention, ce n'est rien d'autre qu'une condamnation. Car il est extrêmement rare qu'un mineur qui comparaît devant le tribunal pour enfant plusieurs mois après la mise en examen, soit condamné à une peine. On peut estimer qu'en matière de mineur, il s'agit d'une peine. »

---

<sup>1</sup> Cette partition illusoire - juge des enfants-affectif / substitut-objectif – permet en fait à certains substituts de se situer à l'intérieur du corps de la magistrature, et surtout au sein de la justice des mineurs, en qualité de « vrai » magistrat.

<sup>2</sup> Convocations par officiers de police judiciaire : le substitut ne défère pas le jeune immédiatement, mais demande que l'officier de police judiciaire remette à l'adolescent une convocation chez le juge dans les semaines qui suivent.

Le magistrat écrase ainsi les frontières entre l'accusation et l'inculpation, la mise en examen et la condamnation, et brouille les opérations judiciaires. Dans un tel contexte, quelle compréhension les jeunes peuvent-ils avoir des réponses judiciaires apportées à leurs infractions ?

Nous verrons en effet que si certains détenus connaissent leur situation judiciaire, la plupart n'y comprennent pas grand-chose. En témoigne ce morceau d'entretien entre un éducateur et un jeune détenu, à la fois dubitatif et en colère, incarcéré la veille :

« - Vous êtes là pour quel type de faits ? – Extorsion. – Qu'est-ce qu'il s'est passé ? - J'lui ai demandé l'heure, puis après j'lui ai pris son portable. – Vous êtes prévenu ? – C'est quoi ? – Vous n'avez pas été jugé. – Si, j'ai été condamné ! J'suis passé devant le juge, le procureur, tout le monde. Et j'vais être jugé le 14 novembre. – Qu'est-ce qu'ils vous ont dit ? – Il m'ont dit que j'allais en détention provisoire. – Donc vous n'avez pas été condamné, jugé. – Ca veut dire que le 14 novembre, ils peuvent m'dire que j'reste en prison ? – Oui – Alors pourquoi est-ce que j'ai été condamné avant d'être jugé ? – Vous n'êtes pas condamné ! – Alors j'fais quoi, ici ? »

Et un autre :

« Y a écrit : 'Détention provisoire', ça veut dire quoi ? C'est injuste, ça, de mettre quelqu'un en prison, ils savent pas s'il a tort ou s'il a raison ! »

S'ils sont effectivement condamnés avant d'être jugés, comment peuvent-ils s'y retrouver ? Mais revenons aux magistrats.

Pour contrer la justice des mineurs, récupérer leur pouvoir d'incarcération déchu et se distinguer de ces non magistrats que sont les juges pour enfants, les substituts poursuivent le plus possible les jeunes et, certains jours, bombardent littéralement les juges pour enfants de réquisitions de mandat de dépôt. En déférant de nombreux adolescents, le substitut s'assure ainsi une réponse rapide de la justice : « Si les gens étaient jugés plus rapidement, il y aurait, à mon sens, moins de déférés », suppose un substitut. Il garantit également des incarcérations plus fréquentes : plus nombreux sont les mineurs déférés chez les juges pour enfants et plus nombreuses sont les chances d'en voir présentés quelques-uns devant le JLD. Ce faisant, le substitut régule la justice des mineurs.

Les juges pour enfants, eux, tâchent de se protéger de ces réquisitions, mais craignent les appels de leurs décisions par les substituts, autant sans doute par crainte pour leur avancement professionnel que par volonté de conserver un minimum d'entente au sein du tribunal.

Le destin pénal des jeunes est alors souvent lié à des comptages institutionnels. Pris dans la pression du parquet, le juge pour enfants prend sa décision en comptabilisant les réquisitions suivies et les appels interjetés de ses décisions dans la même semaine. Aussi, ne pas saisir le juge des libertés et de la détention (JLD) pour un mineur entraînera plus facilement la saisine du JLD lors de la réquisition du mandat de dépôt suivant. « Avoir eu » deux appels dans la même semaine pourra conduire le juge à satisfaire le substitut afin d'en éviter un troisième lors de la réquisition de mandat de dépôt suivante<sup>1</sup>. Dans le même après-midi, contenter le parquet en saisissant le JLD pour un adolescent, permet de s'assurer la paix lors du déferrement suivant. Ainsi, alors qu'il décide de placer sous contrôle

---

<sup>1</sup> Bien entendu, il existe très vraisemblablement un quota d'appels possible pour les substituts, au risque sinon d'être disqualifiés par les conseillers de la Cour d'appel.

judiciaire un mineur à l'encontre duquel le substitut a requis un mandat de dépôt, un juge de permanence se rassure à voix haute : « Là, il ne va pas le faire [appel] ! On en envoie un sur deux ! » Eloignée des critères légaux d'incarcération, cette comptabilité est bien sûr le plus souvent effectuée secrètement et individuellement par le magistrat qui, de manière à rester dans la norme judiciaire locale, s'autorégule. Néanmoins, les juges se trouvent souvent contraints d'avoir à présenter devant le Juge des libertés et de la détention (JLD) plus de jeunes qu'ils ne le souhaiteraient.

De son côté, comme le substitut (et finalement à partir de représentations collectives communes), le JLD considère que le juge pour enfants est défavorable à l'incarcération des mineurs. C'est pourquoi il estime que s'il lui présente un(e) adolescent(e), c'est qu'« il y a de bonnes raisons », et ordonne le plus souvent sa mise en détention provisoire. Comme l'explique un JLD :

« En général, les dossiers sont assez carrés quand ils arrivent jusqu'à nous. J'ai peu d'état d'âme, c'est vrai ! On arrive en dernier filtre. Quand la demande de détention du parquet n'est pas vraiment justifiée, ça s'arrête à l'instruction ou au juge des enfants. »

Sa collègue confirme :

« Quand les juges des enfants nous saisissent, c'est qu'*a priori*, ils sont assez convaincus. On ne nous saisit pas pour rien. Le juge des enfants traite d'affaires moins graves que le juge d'instruction. Ce ne sont pas des faits criminels. Donc quand un juge des enfants nous saisit, c'est que vraiment plusieurs mesures éducatives ont été tentées. C'est un mineur qui n'arrête pas, avec qui on a tout essayé. On n'est pas saisi à la légère. »

Nous pouvons donc imaginer qu'un certain nombre de jeunes détenus auraient tout aussi pu ne pas se retrouver en prison s'ils avaient été présentés devant le juge de permanence un autre jour, ou encore devant un autre juge qui n'aurait pas eu plusieurs appels de ses décisions la même semaine.

- La tension ressentie par les jeunes

La nature des relations à l'intérieur du corps de la magistrature influe naturellement beaucoup sur l'expérience carcérale du jeune détenu. Il est en effet fort probable que les jeunes sentent, même sans le savoir, les contraintes qui pèsent sur les juges, et plus généralement la tension qui entoure la décision de les incarcérer. Écoutons ce détenu de 17 ans :

« Cette juge-là, elle est trop gentille ! Elle, elle voulait pas me mettre en prison. Quand le procureur a fait appel, il force le juge. Parce qu'ils se voient entre eux, ils se connaissent. Avant même de monter du dépôt, elle sait déjà qu'elle peine elle va me donner. Elle me dit par des petits mots : 'On va voir si le procureur fait appel'. C'est tout un système ! C'est comme entre nous, on essaie de pas se faire cramer, quand on fume du shit, quand le surveillant arrive. Entre le procureur et le juge, ça parle, c'est normal ! Parce que moi, quand j'suis au dépôt, j'savais très bien qu'ils allaient me mettre en détention provisoire, mais quand même ils continuent à me dire : 'Oui, on va...' Quand j'vais voir la juge on parle un petit peu. Vous savez, c'est un système, c'est un système bidon ! »

Ou au contraire :

« Le juge des libertés, ça a duré cinq minutes. En fait, c'est le juge d'instruction et le juge des libertés qui décident, ils se mettent d'accord ! »

« Ils s'étaient mis d'accord ! Quand le procureur parlait, les juges hochaient la tête, ils l'ont écouté ! »

Notons déjà que d'une manière générale, si certains jeunes connaissent parfaitement les rouages de l'institution judiciaire, beaucoup méconnaissent ses différents acteurs et les rôles qui leur sont impartis. Toute la journée durant, ils passent ainsi devant des personnes qu'ils ne situent pas et dont beaucoup ne comprennent pas le langage. Un détenu m'expliquera ainsi sa journée précédant son incarcération :

« J'ai vu une dame, elle était jeune. Elle avait 25 ans à peu près. Elle a dit : 'Au mois de juillet, t'as été mis en liberté surveillée. Tu fais encore des conneries, c'est même pas fini ! ' Après j'suis redescendu. J'ai vu une dame, c'est là où elle me pose des questions : onze ou douze questions : 'Depuis combien de temps tu fais ça ? – Moi, ça fait quatre jours que j'fais ça !' – Pourquoi tu fais ça ? – J'ai besoin d'argent. Moi, j'vole pas, j'agresse pas les gens, j'vends du shit. J'ai besoin d'argent, mais j'fais rien ! J'agresse pas les gens dehors ! J'vends du shit.' Et puis au commissariat, ils m'ont dit : 'Tu vends pour quelqu'un ! ...' Ils croient que j'balance ! Parce que j'vendais pour moi, j'vendais pour personne ! Après, j'suis redescendu. J'ai vu une autre dame. C'était dans un bureau comme ici. Y avait une dame, celle qui me pose des questions, et celle qui tapait sur son ordinateur. Et une autre à côté. Ma tante, elle était dehors. Après, elle m'a dit : 'Tu vas à X. [« quartier mineurs » étudié] !' J'sors avec les menottes comme ça, j'vois ma tante. J'ai pleuré, c'jour-là ! »<sup>1</sup>

#### - Des mineurs consensuels

Le cas de certains mineurs – ou plutôt ce qu'ils représentent - rappelle néanmoins aux acteurs du tribunal qu'un consensus autour de la décision d'incarcération est possible. Ces mineurs « consensuels » permettent aux acteurs du tribunal de se retrouver autour d'une décision qui les divise souvent. Le traitement de ces adolescents donne en effet l'occasion au juge pour enfants et aux éducateurs de se montrer favorables à une incarcération, et donc de retrouver grâce aux yeux du substitut. La décision est donc moins prise par rapport au jeune et à son infraction, que pour son impact sur les relations des magistrats.

Ce fut ainsi le cas d'un jeune originaire de province que le substitut de permanence décida de faire déférer au tribunal pour le vol de deux DVD dans un supermarché (et rendus dès son interpellation par le vigile), et à l'encontre duquel il requit un mandat de dépôt. Le juge en prit note et présenta le garçon devant le JLD qui, lui, ordonna l'incarcération. Alors que tous estimaient l'acte « minime », substitut, juge pour enfants et JLD justifiaient leur justifications de trois manières : le premier mit en avant les antécédents du jeune et son arrogance vis-à-vis des policiers, le deuxième la nécessité de maîtriser son errance – « Il était en fugue, il était arrivé sur la couronne parisienne et on n'arrivait pas à le situer ! » – et le troisième, la « répétition » - « Il n'arrêtait pas ! Il avait été présenté devant le juge des enfants une semaine avant ! »

---

<sup>1</sup> Un autre m'expliqua qu'un juge lui avait donné sa carte de visite qu'il s'était empressé de déchirer. « Qu'est-ce que j'vais en faire ? », m'interrogea-t-il. Ce n'est qu'après un exercice de repositionnement des personnes qui se trouvaient dans le bureau que je compris qu'il s'agissait en fait de son avocat.

L'entente du substitut, du juge pour enfants et du JLD semble ainsi avoir été réalisée autour du cas d'un mineur « pas de chez soi », que personne ne connaît et qui donc ne réveille aucune sensibilité particulière<sup>1</sup>. Parce que le garçon n'habite pas en région parisienne mais à plusieurs centaines de kilomètres de là, les magistrats peuvent, mentalement, prendre de la distance et décider, ensemble, son incarcération. Ou, pour le dire autrement, la distance géographique du mineur a permis à ceux qui ont eu à se prononcer sur son sort de prendre de la distance psychique. Cette incarcération, à l'occasion d'une infraction « minime » commise par un mineur « pas de chez soi », les a ainsi conduits à faire bloc lorsqu'ils durent la justifier - notamment face à l'ethnologue qui les interrogeait – et, de fait, à retrouver une solidarité souvent mise à mal<sup>2</sup>.

Magistrats et éducateurs peuvent aussi se retrouver autour de l'incarcération de « mineurs connus de tous », et donc bien de chez eux cette fois, mais qui cristallisent l'attention du tribunal pour enfants. Ce fut ainsi le cas d'un garçon de quinze ans, et qui donc, à l'époque, ne pouvait être incarcéré en matière correctionnelle. Juge d'instruction, juge pour enfants et éducateurs s'allièrent au substitut qui, sur ordre de son chef, criminalisa les faits qui pourtant relevaient du correctionnel :

« On est arrivé à qualifier les faits en tentative d'extorsion avec arme. C'est un môme hyper connu. On ne sait pas quoi en faire, car il n'a pas seize ans. Et il est parti [en prison]<sup>3</sup> ! On est hyper contents ! On a eu les félicitations du huitième [bureau du procureur] ! »

Régulièrement déféré pour des vols et des agressions, ce garçon était présenté comme « l'ennemi public n°1 ». Originaire de la région, il n'en était pas moins un « étranger », car présenté comme un « Autre de nature » et un « Autre social ». « Autre de nature », car magistrats et éducateurs n'avaient cessé de rappeler ses « problèmes identitaires » et leurs doutes sur ses origines biologiques, premiers liens qui permettent de situer et de maîtriser l'individu. « Autre social », car hors des règles. D'ailleurs, même la prison n'en voulait pas, disait-on. Tous lui prédisaient un destin funeste : « Il va planter quelqu'un ! » ou « Lui, il finira en mort violente ou à la cour d'Assises ! » Autour de ce jeune étranger de chez soi, que tous disaient d'ailleurs ne pas connaître car « il se laissait peu approcher », magistrats et éducateurs pouvaient, pour un temps tout au moins, se retrouver, et croire en un consensus possible pour les autres décisions. Aux frais de l'intéressé, bien entendu, qui, à partir de là, enchaîna les incarcérations<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Il fut déféré dans ce tribunal pour des questions procédurales. Quelques jours après son incarcération, son dossier fut transféré dans le cabinet du juge des enfants qui le suivait en province.

<sup>2</sup> Seul l'éducateur dit son mécontentement : « Qu'est-ce que tu veux que ce môme pour deux DVD aille en prison ? La sanction n'est pas adaptée. C'est la perversion du système ! Au tribunal correctionnel, il n'y serait jamais allé ! Pas de violence, rien, et un mandat de dépôt requis par le parquet ! »

<sup>3</sup> Nous reviendrons un peu plus loin sur cette expression.

<sup>4</sup> Nous retrouverons le jeune dont il est question en prison. Notons qu'il ne s'agit pas, ici, de porter un jugement sur le bien-fondé de l'incarcération de cet adolescent, mais de voir comment une décision d'incarcération se construit à partir de critères qui ne sont pas toujours en liens directs avec le jeune et ses infractions, quand bien même ceux-ci sont avérés

Substituts, juges pour enfants et éducateurs partagent les mêmes représentations de l'usage judiciaire de la prison. Ils tiennent en tout cas des discours convenus tout à fait semblables, qui ressortissent de l'acceptation juridique de la qualité de « mineur » et des motivations juridiques de l'incarcération exposées précédemment. Ces représentations sont primordiales en ce qu'elles posent le cadre de la décision.

Ces représentations se rapportent tout d'abord à l'image convenue qu'ils ont du « mineur », un « être en évolution », « en devenir », comme le stipule l'ordonnance de 45. « Les enfants, explique un juge, ce sont des êtres en construction. », « On n'est pas fini, à cet âge-là, remarque un éducateur. Alors que la justice considère que quand on est majeur, on est fini. », « Vous n'êtes pas adulte, votre personnalité n'est pas forgée », fait remarquer un juge à un adolescent.

Le « mineur » est aussi un individu à éduquer : « Ce sont des enfants. Un enfant, c'est un être qui apprend des choses. Ca s'éduque, c'est quelqu'un à qui on doit apporter des règles. Et on éduque par la sanction et l'éducation », observe un juge, alors qu'un de ses collègues rappelle : « Un enfant, il lui faut des règles. Il ne les a pas en lui ».

Substituts, juges des enfants et JLD disent pourtant ne reconnaître à la prison aucune valeur éducative. Ils n'évoquent d'ailleurs pas la prison, mais l'incarcération (c'est-à-dire le placement en détention), sur laquelle ils tiennent des discours succincts. S'ils n'évoquent pas la prison mais l'incarcération, c'est qu'ils se représentent celle-ci avant tout comme un « moyen » permettant de parvenir à la mise en place d'autres mesures qui, elles, pourront être éducatives. « La prison, ce n'est pas un but en soi, c'est un moyen. Automatiquement, le mineur va ressortir », explique ainsi un juge pour enfants.

Lorsque magistrats et éducateurs évoquent les raisons qui justifient l'incarcération, ils en évoquent toujours plusieurs : le « coup d'arrêt », la désignation au mineur des « limites » ou encore sa mise à l'écart. L'incarcération permet de protéger la société et le mineur et d'agir sur l'adolescent et ses actes. Elle est une pré sanction et une sanction « éducative ».

En écartant le jeune du groupe social et en le neutralisant, l'incarcération permet donc avant tout de protéger la société. Un substitut :

« La prison, c'est un moyen. Ce n'est pas un but en soi, c'est un moyen, quand on n'en a plus d'autres, quand on a essayé tous les autres qui ont échoué, c'est un moyen pour mettre à l'écart de la société, pour protéger d'autres futures victimes, pour protéger nos concitoyens, parce qu'on est quand même là pour ça. »

Et son collègue :

« Notre rôle, c'est de protéger la société. On a dans l'esprit la sauvegarde de la sécurité du plus grand nombre. Quand on atteint un certain degré de gravité... »

Un juge pour enfants :

« Quand on a affaire à un multirécidiviste, la prison est un outil comme un autre. Si je veux neutraliser un mineur qui peut faire des victimes, je n'ai que la prison. Chez quand même un,

deux, trois, ça va les aider. La prison permet de neutraliser un mineur qui peut faire des victimes. ... Le traitement psychosocial sur la délinquance trouve ses limites pour les mineurs multirécidivistes. Donc je pense que le traitement des mineurs par la prison s'adresse à un nombre minime, 5 à 8% »

Et son collègue :

« Notre objectif, c'est quand même de protéger notre société. L'incarcération, c'est quand même une mise à l'écart. C'est le sens de la peine. »

Les murs de la prison sont un rempart contre l'influence néfaste de l'extérieur. Un substitut :

« Ca peut être aussi éventuellement un lieu de protection, dans des familles très très pathogènes, où il y a de la violence physique, psychologique, quand les solutions de placement ont échoué, quand les mineurs sont dans une bande... Or, ça peut être très destructurant, ce peut être dangereux. Ca ne peut être prononcé qu'en fonction de la personnalité. Cela dépend du cas. »

La prison et ses murs peuvent aussi être propices à la réflexion. Un substitut :

« La prison, c'est d'une part un moyen pour mettre à l'écart un moment, et d'autre part pour qu'il puisse réfléchir, utiliser ce temps-là pour qu'il puisse faire éventuellement son autocritique, et que les victimes soient provisoirement protégées. C'est ça, la prison. Jamais personne n'a dit, je ne connais aucun procureur, aucun juge d'instruction qui ait dit que la prison était une solution. Il faudrait être débile, pour dire ça. (...) La prison peut faire réfléchir et peut inciter le mis en cause à faire son autocritique. Si ça n'arrive pas, au moins la prison sert à mettre à l'écart de la société, et pendant ce temps-là, il n'agresse personne. »

Une prise de conscience peut alors s'y produire. C'est en tout cas en ces termes que les JLD expliquent leurs décisions aux adolescents qu'ils envoient en prison :

« Peut-être que depuis deux jours, vous réfléchissez. Moi, j'aimerais que vous réfléchissiez un petit peu plus (...). Alors je vous laisse en détention<sup>1</sup>. »

Et un juge pour enfants, que j'interroge sur l'intérêt de la prison pour le jeune à l'encontre duquel il vient de saisir le JLD, m'explique à son tour :

« La prison, c'est pour le faire se réveiller. Lui faire prendre conscience que se rendre coupable des faits actuels le mène à la catastrophe. Essayer de le faire réfléchir. Je ne désespère pas y arriver. Un éducateur du CAE a un mandat global. Le laisser plus d'un mois n'a pas d'intérêt, parce que ce que je veux, c'est créer les conditions favorables à une réflexion. »

L'envoi du mineur entre ces quatre murs peut aussi créer un choc salvateur - représentation très souvent partagée par les citoyens. Au même titre qu'un accident, et plus généralement un malheur, un placement en prison fait réfléchir. Un juge pour enfants :

« Une courte incarcération peut avoir des effets positifs, favoriser un accès à la réflexion. »

Un autre, à l'avocat d'un garçon pour lequel il a saisi le JLD :

« Quinze jours, ça créerait un choc psychologique. Regardez, il a quand même trois pages d'antécédents ! »

---

<sup>1</sup> Du fait de la grève des avocats, le débat contradictoire chez le JLD n'avait pu avoir lieu le jour même du déferrement de ce mineur. En attendant, celui-ci avait donc été placé en détention.

L'incarcération se présente aussi comme un moyen - auquel on croit plus ou moins - d'enrayer la délinquance. Cette représentation de l'incarcération se lit dans l'expression incantatoire « donner un coup d'arrêt ».

Quand bien même donner le « coup d'arrêt » - il est rarement dit à quoi - a des effets aléatoires, non maîtrisables, qui peuvent conduire au meilleur comme au pire, il convient de le tenter. Les effets de l'action ne dépendent alors ni du magistrat, ni du jeune, mais de contingences inconnues, en tout cas jamais explicitées. Un substitut :

« L'incarcération peut être un coup d'arrêt. Pour un vol avec violence, l'incarcération peut être un coup d'arrêt salvateur. Pour d'autres, ça peut être tout le contraire, ils vont devenir les caïds. »

Et un éducateur :

« J'ai demandé l'incarcération pour le coup d'arrêt. On ne sait pas si ça peut marcher, c'est un pari à prendre ! »

De son côté, un juge pour enfants prévient :

« Attention, parce qu'on ne connaît pas l'effet attendu que peut avoir la prison. A court terme, c'est un coup d'arrêt, mais à long terme ? »

Mais ce magistrat doute autant des effets du coup d'arrêt, qu'il ne déplore l'imperméabilité des adolescents aux mesures, quand bien même celles-ci seraient de l'ordre du magique : « Il n'y a pas tellement d'effet pour ces gens », ajoute-t-il en effet dans un même souffle.

Lié à la représentation d'une délinquance répétitive, le « coup d'arrêt » suppose presque toujours une série d'infractions passées. Lors d'un débat contradictoire, un JLD explique ainsi à un jeune à l'encontre duquel il décerne un mandat de dépôt :

« Je vous place en détention provisoire pour troubles à l'ordre public, les autres peines n'ont pas suffi. J'espère que ce mandat de dépôt sera un coup d'arrêt au processus. »

Le « coup d'arrêt » peut également être souhaité à l'encontre de mineurs qui ont affaire à la justice pour la première fois, le magistrat supposant cette fois des infractions futures. Il s'agit donc maintenant de mettre un « coup d'arrêt » à des infractions qui n'ont pas encore été commises. Un substitut justifie ainsi l'incarcération de deux mineurs :

« Ca les a desservis, que leur casier soit vierge, parce qu'on se dit : 'S'ils sont capables d'une telle violence, on se demande ce qui se passera la fois d'après !' La gravité des faits ! D'une violence rare, digne d'Orange mécanique. Ils le frappent contre le grillage, un témoin les voit, ils fouillent son blouson, et ils prennent la fuite. (...) La prison, pour le coup d'arrêt. Dix jours, ça suffit. (...) »

Dans tous les cas, la prison marque un temps à partir duquel il sera possible d'envisager une prise en charge éducative. Un substitut explique ainsi : « On ne pourra travailler l'éducatif qu'après un coup d'arrêt. »

L'incarcération - et non, encore une fois, le séjour en prison - est aussi un moyen de signifier aux mineurs la loi, les règles et les limites. Un juge des enfants soutient ainsi :

« Chez moi, la notion de punition est absente. Ce n'est pas l'idée de punition qui va dicter ma décision. Quand je la demande, c'est que je pense qu'il va falloir qu'il y ait des limites. Ou alors, je veux créer un jeu psychologique. Il y en a qui sont tellement atteints ! »

Et un éducateur :

« Un gamin, pour qu'il puisse se structurer, on le met en prison. On n'a pas d'autres possibilités. Par exemple D. Une fois en taule, deux fois en taule, trois fois en taule, maintenant il déconne plus. Je préfère mettre des limites par la prison que de ne pas en mettre du tout. Les psy sont d'accord... J'ai vu des mineurs soulagés : 'Enfin, quelqu'un a pu nous arrêter !' Quand il y a des délits à répétition, quand il y a une connotation psychologique des délits. Pour les multirécidivistes ou les délits graves ».

A la notion de limite est souvent associée celle de sanction. Un juge des enfants :

« C'est un moyen comme un autre de faire pression sur un gamin pour lui faire entrer quoi que ce soit dans la taloche. Je n'ai jamais hésité à incarcérer. J'ai assez peu incarcéré. Mais le gamin sait pourquoi je le fous en taule. Des fois ça marche, des fois ça ne marche pas. Quand ça marche, c'est quand le comportement délinquantiel a cessé : il a compris des choses sur les règles de vie en société. (...) La peine a en droit plusieurs sens : l'exemplarité, la sanction, la protection de l'individu, et la protection de l'individu contre quelqu'un. (...) Ce sont des enfants. Un enfant, c'est un être qui apprend des choses, la France n'est pas si riche de ses enfants pour pouvoir en gâcher un seul<sup>1</sup>. Un enfant, ça s'éduque, ils ne connaissent rien à la vie, ce sont des (êtres) à qui nous, adultes, on doit apporter un certain nombre de choses, des règles. Alors comment apprendre une règle ? Par la sanction et l'éducation. Dans la vie, l'enfant va nous tester jusqu'à ce que la sanction tombe. Par exemple le pot de confiture, la plaquette de chocolat. Le 'non' ne va pas changer grand chose. Par contre, si vous lui dites 'non' et qu'il sait ce qui va tomber ensuite, il n'aura pas besoin de tester vos limites. La prison fait partie de la sanction, puisque la PJJ ne nous offre plus de structures encadrantes. »

De la même manière, son collègue ne cache guère sa déception lorsque le JLD décide le placement sous contrôle judiciaire d'un mineur pour lequel il l'avait saisi :

« Je suis déçu ! Je pense qu'on ne lui rend pas service. La prison doit être conçue comme une sanction, et comme une limite. Si la justice ne leur en apporte pas... La prison, ce n'est pas seulement évincer un même de la société, ça a une vertu de la limite. Je ne crois pas à la vertu éducative de la prison, mais contenant, oui. L'après, ça dépend de l'éducatif. »

Pour le JLD qui arrive en dernier dans la chaîne décisionnelle, la prison arrive elle aussi en bout de chaîne :

« Puisqu'ils [les mineurs] ont considéré que les mesures éducatives n'étaient pas une peine, la prison ferme peut signifier qu'il y a des interdits. Les autres décisions n'ont pas suffi à le leur faire comprendre. C'est la dernière solution. »

Ainsi, les magistrats n'ont de la prison que des représentations vagues et communes. Elles sont banales parce qu'ils ne se représentent pas la vie qui s'y déroule. C'est pourquoi, d'ailleurs, ils préfèrent penser que la prison agit essentiellement par ses murs.

Enfin, relevons que lorsqu'ils évoquent l'incarcération, les magistrats ne distinguent jamais le placement en détention provisoire de la peine de prison. Mais nous l'avons vu, dans la justice des mineurs, la détention provisoire est le plus souvent assimilée à une peine.

---

<sup>1</sup> Le magistrat reprend l'ordonnance de 45.

- Des effets non imaginés et une courte incarcération

Les représentations des effets de l’incarcération sont également pauvres et convenues, quand bien même les magistrats rencontrent régulièrement les adolescents à leur sortie de prison.

L’incarcération peut d’abord ne pas avoir d’effets – ce qui revient à les nier. Mais quand magistrats et éducateurs se représentent l’action de la prison sur les jeunes, ils en ont une représentation très manichéenne : elle est soit très positive – l’adolescent incarcéré « se range » -, soit très négative – il devient un « caïd » -. Vraisemblablement parce qu’ils ne sont pas en mesure de les évaluer, magistrats et éducateurs uniformisent ainsi les effets de la prison. Un substitut :

« Pour un vol avec violence, l’incarcération peut être un coup d’arrêt salvateur. Pour d’autres, ça peut être tout le contraire, ils vont devenir des caïds. »

Et son collègue se souvient :

« Quand j’étais juge des enfants, pour certains, une courte peine avait un aspect dissuasif, et après, on n’entendait plus parler d’eux. Avec d’autres, ça ne changeait rien. Mais au moins, que la loi nous autorise à le tenter ! »

Ce qui est aussi une manière de ne pas prendre position sur des impacts qu’ils méconnaissent. L’expérience carcérale du jeune est en fait un « trou noir » non travaillé par la suite par le juge pour enfants qui se préoccupe finalement moins du vécu de l’adolescent à l’intérieur des murs, que du fait qu’il ait franchi les portes de la prison.

Dans leur très grande majorité, magistrats et éducateurs recommandent d’ailleurs une courte incarcération<sup>1</sup>. Un juge des enfants :

« La détention provisoire, il la faut de temps en temps. Je n’en attends rien d’éducatif. Il faut resituer ça dans une certaine logique. Je ne les laisse jamais plus de huit, quinze jours, un mois maximum. Je ne renouvelle jamais. C’est un outil à manier avec précaution. Ça n’a pas de sens en soi. Il faut un avant et un après. C’est un sas, un moyen pour aboutir à quelque chose. »

Et un substitut :

« Un enfant, il est en construction. Dix jours de prison, ça suffit ! Ça aurait été un majeur, j’aurais voulu qu’il y reste plus longtemps. »

Si ce magistrat dit que la prison est une réponse nécessaire à l’acte commis, il dévoile aussi sa crainte de voir l’évolution de l’enfant perturbée par une présence trop longue en détention. Encore une fois, il s’agit plus d’envoyer ces jeunes en prison que de les y faire rester. Il faut montrer, dire, marquer, signifier. La décision importe presque plus que ses effets. Un substitut explique :

« Quand tu demandes un mandat de dépôt, les juges des enfants croient que c’est pour un mois, alors que moi, huit jours pour marquer le coup, ça me suffit. Ils demandent à le faire sortir au bout de huit jours, je suis d’accord ! »

---

<sup>1</sup> Notons que le temps légal de la détention provisoire des mineurs - deux mois maximum en matière correctionnelle, à l’époque de notre recherche - influe sur les représentations que les éducateurs et les magistrats ont de la « bonne durée » de la détention provisoire. C’est en effet dans ce cadre juridique que les magistrats pensent et se rapprochent cette « bonne durée ».

Un éducateur, lui, accepte explicitement l'idée de l'incarcération à condition que le mineur n'y expérimente pas la vie carcérale :

« Pour la première détention, pendant huit jours, il est détenu, mais il n'a pas de contact avec les autres. Dans une incarceration longue, la mise en contact avec les autres peut être problématique. Dans certains cas, le fait, c'est de les placer huit jours fatidiques : t'as une réponse d'incarcération. »

Son collègue renchérit :

« En huit jours, il l'a, la privation de liberté. Je leur dis toujours, quand ils me disent qu'ils 'la font bien' : 'T'es pas là pour être torturé'. »

Une éducatrice nuance cependant :

« Le bon temps, c'est le temps qui permet une prise de conscience. Il y a des gamins, ça y est, en une semaine, il a pris conscience. Et d'autres, en un mois, il n'a toujours pas compris. »

Une courte incarceration semble être la condition à la réquisition du mandat de dépôt, à la saisine du JLD ou à la décision finale d'incarcération. D'ailleurs, pas un magistrat, lorsqu'il prend la décision à son niveau, n'omet de signaler à l'ethnologue, mais aussi au collègue qui la suivra ou non et au mineur concerné, que « s'il souhaite cette incarceration, il ne la souhaite pas longue ». Un juge pour enfants :

« Je ne souhaite pas qu'il y reste longtemps, il ne faut pas le laisser, ce jeune. Je le lui ai dit, d'ailleurs. Je souhaite travailler avec lui. Mais il est quand même drôlement atteint ! »

Et un JLD à un adolescent qu'il décide d'incarcérer :

« Cette détention, qui j'espère ne va pas durer, vous permettra de réfléchir à ce à quoi vous vous engagez. (...) Je n'ai pas l'intention de vous laisser longtemps en détention. »

Dire à l'adolescent ou à son avocat que l'on souhaite courte l'incarcération que l'on préconise pourtant – « Je vous y envoie, mais pour peu de temps. » -, est sans doute encore une manière de contourner ou d'amoinrir l'ébranlement psychique et moral qu'engendre chez chacun la décision de placer un adolescent en prison.

- « Partir »

Au côté de ces discours convenus et généraux, une expression révèle une autre représentation de la prison, peut-être moins convenable, et un ressenti autrement plus difficile. Lorsqu'ils veulent signifier l'incarcération d'un(e) adolescent(e), dans les couloirs et les bureaux, substituts, juges pour enfants et éducateurs disent ainsi qu' « il (elle) est parti(e) » : « J'ai été averti à 20h30 qu'A. était partie », « Le petit P. est parti hier ! », alors qu'un substitut relisant ses motivations observe avec contentement : « Si avec ça, il ne part pas ! »

L'expression « Il est parti » sous-entend qu'un consensus entre substitut, juge des enfants et JLD a réussi à émerger, quels qu'aient été les conflits souterrains soulevés par la décision. Tous finalement ont participé à la même décision.

L'expression, constituée d'un seul verbe intransitif, laisse également entendre la volonté du jeune et non l'emprise de la justice. Tout ce qui représente la contrainte et la force est dissous. Magistrats et éducateurs transforment ainsi une décision de justice en une action délibérée et spontanée de l'adolescent : il n'a pas été incarcéré de force, il n'a pas été escorté par des gendarmes jusqu'à la maison d'arrêt, il est « parti ». La réalité de l'incarcération a dépassé les volontés humaines. Cette décision pénale, réalisée sans acteur, sans individu pétri de subjectivité, et qui finalement allait de soi, garantit le comble de la réussite judiciaire : une justice surpassant les individualités qui la composent. Enfin et surtout, quand il « part », l'adolescent ne se va pas dans un lieu précis (et notamment en prison), mais s'éloigne, quitte l'enceinte judiciaire et ses magistrats. La prison apparaît maintenant comme un lieu autre, où l'on se rend seul ; un lieu qui n'est pas spécifié, parce que personne ne le connaît. En « partant », le jeune disparaît de la scène sociale. Il s'éclipse, magiquement, dans un ailleurs. Il quitte surtout symboliquement le monde d'ici-bas pour l'autre monde : « partir », c'est mourir. Les magistrats le savent, qui souhaitent récupérer rapidement les jeunes qui s'en vont ainsi, nous venons de le voir<sup>1</sup>.

Il fut moins question, dans ces pages, d'interroger le bien-fondé de l'incarcération des jeunes concernés, que de montrer qu'une incarcération ne repose pas uniquement, loin de là, sur les infractions et la personnalité de leurs jeunes auteurs. Ce qui, du coup, montre que les jeunes détenus que nous allons rencontrer ne sont sans doute pas plus « délinquants » que beaucoup de leurs pairs restés libres.

Si des jeunes sont incarcérés après avoir commis un crime, ils y sont le plus souvent du fait de leurs parcours socio-judiciaires et à la suite d'une décision qui a été l'objet d'enjeux relationnels entre le substitut et le juge. Et donc pour des raisons qui ne sont qu'indirectement liées à la dernière infraction reprochée, sur laquelle repose pourtant la qualification juridique de leur placement en détention.

Si les garçons connaissent plus ou moins les raisons de leur incarcération, nous le verrons, le personnel pénitentiaire, par contre, loin du tribunal et de ses acteurs, ignore les enjeux qui l'ont présidée. J'ai ainsi vu plusieurs surveillants s'étonner d'apprendre – ou plus souvent ne pas croire – qu'un jeune pouvait être incarcéré après un vol : « C'est possible, ça, pour un vol de portable ? »

Insistons également ici sur la confusion entre l'accusation et l'inculpation, la mise en examen et la condamnation, qui n'aide guère les adolescents à comprendre leurs parcours judiciaires. En outre, la tension qui s'empare des magistrats et des éducateurs lors de la prise de décision, la difficulté et la crainte diffuse d'envoyer des jeunes dans un lieu qu'ils ne connaissent pas, ne font qu'accroître l'incompréhension et la peur des jeunes eux-mêmes, alors même qu'une décision forte, maîtrisée,

---

<sup>1</sup> Notons que nous avons plus souvent entendu les substituts et les éducateurs employer l'expression que les juges pour enfants. Au contraire des substituts, les juges gardent en effet les dossiers des mineurs incarcérés. Les éducateurs du SEAT, eux, n'ont pas directement participé à la décision d'incarcération. S'ils sont chargés de suivre les mineurs incarcérés, il s'agit plus, pour eux, de partir retrouver le mineur dans cet « ailleurs » qu'est la prison que de les y suivre.

assumée, expliquée, puis travaillée dans l'« après coup », aiderait probablement mieux l'adolescent à tirer profit de cette expérience carcérale. Car on se doute que tout ceci ne conduit pas à poser la prison comme un lieu propice, ni à la réflexion, à la compréhension de soi et de son parcours, ni, pour le personnel, à la compréhension de l'autre et de son parcours. Nous verrons d'ailleurs que les garçons considèrent les décisions judiciaires les concernant sur un plan affectif et non juridique et légal, qui évoquent les « juges gentils » qui les connaissent et les « méchants » qui ne savent pas qui ils sont. Enfin, nous allons voir qu'aux faibles attentes des magistrats à l'égard de la prison répond sa faible efficacité.

## *Des lieux<sup>1</sup>*

Le « quartier mineurs » étudié, qui accueille généralement entre cinquante et cent détenus, est situé au troisième étage d'un des sept sites (dont cinq pour les hommes et un pour les femmes) d'une grande maison d'arrêt de la région parisienne<sup>2</sup> (4500 détenus).

Comme les autres étages, où sont incarcérés des adultes qui suivent une formation ou travaillent en atelier, le « quartier mineurs » est composé de trois ailes. A leur intersection et à l'intérieur d'un rond-point en verre, un surveillant mène les « mouvements », c'est-à-dire les déplacements des détenus, en actionnant les ouvertures des grilles qui ferment l'entrée de chaque aile. Les cent six cellules sont réparties en six unités de vie, deux par aile, pour quatre régimes de vie spécifiques.

Les adolescents commencent ainsi leur séjour carcéral dans l'« unité arrivants », dans l'aile gauche. Là, ils bénéficient de la télévision en cellule, sortent chaque jour en promenade une heure en début d'après-midi, puis passent une heure trente dans une petite salle d'« activités » (18 m<sup>2</sup> environ) autour de trois ordinateurs et d'un baby-foot. Une quinzaine de jours plus tard, si « leur cellule est propre » et s'ils « sont corrects avec les surveillants », ils intègrent l'une des deux « unités ordinaires », dans l'aile droite ou du milieu. Là, ils ont droit à une heure d'activités supplémentaire le matin. Sinon, ils vont « en encadrement » et ne profitent plus que de la télévision et d'une heure de promenade quotidienne. S'ils ont commis une infraction au règlement, insulté ou agressé un surveillant, volontairement cassé une vitre ou un lavabo, se sont bagarrés avec un codétenu, ils sont placés dans l'« unité stricte », à côté des « arrivants ». La télévision et les « activités » sont supprimées. S'ils ne vont pas à l'école, à l'infirmerie ou au parloir, ils ne sortiront de cellule qu'une heure le matin, dans la cour de promenade. Les détenus les plus « respectueux » et les plus « propres » sont placés dans l'« unité libérale ». Eux ont droit à trois heures d'activités par jour. Dans une grande salle, ils peuvent jouer au baby-foot ou au ping-pong, regarder un film à la télévision si celle-ci est en état de marche, faire un solitaire sur l'ordinateur et surtout jouer à la Play-Station 2.

Dans chaque aile, les deux unités de vie sont séparées par une grille de couleur différente, le plus souvent laissée entrouverte. Chaque unité est gardée toute la journée par le même surveillant en baskets et survêtement<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> La longue description des lieux et de la vie quotidienne qui s'y déroule doit permettre au lecteur de se représenter le cadre général de l'expérience des détenus mineurs dans ce quartier, et de resituer plus facilement les points analysés dans les parties suivantes. D'autres éléments de cette vie sociale seront présentés dans des publications futures.

<sup>2</sup> Le principe de l'anonymat des établissements étudiés, exigé par l'institution commanditaire de ce rapport, nous interdit de désigner le lieu.

<sup>3</sup> Tous les agents portent le même survêtement fourni par l'administration. Les baskets, elles, sont personnelles.

Quatre surveillants commencent leur service à 6h45. Après l'appel au rez-de-chaussée, chacun se rend à son poste de la matinée : l'un au rond point, les autres à chacune des ailes. Dès leur arrivée, ils ouvrent les cellules des six détenus auxiliaires de la semaine (deux par aile). Les adolescents sont déjà prêts, leur poste de télévision est allumé. S'ils dorment encore, ils se lèvent et s'habillent rapidement. Tous sortent et partent chercher les percolateurs dans une salle de l'aile de droite. Les surveillants, eux, réveillent les autres détenus et leur demande s'ils « déjeunent », sans jamais avoir oublié de jeter un coup d'œil rapide sur le nom de son occupant inscrit sur la porte de la cellule : « Bonjour, B., vous déjeunez ? Vous sortez votre poubelle ! » Si le détenu « déjeune », l'agent referme la porte et relève l'oeilleton : manière de signaler les cellules devant lesquelles les « auxi » arrêteront le chariot transportant le percolateur d'eau chaude dont ils rempliront les verres vides tendus par les détenus à peine réveillés. A charge pour ceux-ci de verser dans leur verre le sachet de chocolat en poudre distribué la veille au soir, et de tartiner de confiture leur bout de baguette de la veille, et donc souvent sèche. Une fois la distribution terminée, les auxiliaires replacent le chariot où ils l'ont pris, attrapent la grande poubelle noire de l'aile dans laquelle ils déversent le contenu des poubelles individuelles de leurs codétenus. Les auxiliaires s'emparent ensuite de la serpillière, d'un seau d'eau froide, d'un peu d'eau de javel et d'un balai, et lavent le sol. Selon la dextérité ménagère de l'intéressé, la coursive restera trempée une partie de la matinée, poissera ou brillera. Pendant ce temps, le surveillant ouvre à nouveau chacune des cellules à l'intérieur desquelles il pousse du pied les poubelles de leurs occupants, en général rendormis. Il en profite pour rappeler à quelques-uns qu'ils vont à l'école à 8 heures et doivent donc s'activer. Une fois leur tâche effectuée, et s'ils le désirent, les « auxi » prennent leur douche quotidienne, récompense pour leur travail.

Le surveillant affecté à l'unité « arrivants » conduit dans une cellule d'attente du rez-de-chaussée les détenus arrivés la veille au soir ou cette nuit. Ils seront accompagnés en estafette à l'infirmerie générale du « grand quartier<sup>1</sup> » où un radiologue vérifiera l'état de leurs poumons. Les garçons réintégreront leur cellule dans la matinée, où les attend leur verre d'eau refroidie.

Chaque surveillant glisse sous l'oeilleton des cellules de son aile les étiquettes distribuées par l'agent de la rotonde et qui indiquent l'horaire et le lieu où doivent se rendre dans la matinée les détenus concernés : un tel à la « notif » (notification, par un surveillant, d'une information judiciaire) au rez-de-chaussée à 8h30, un autre à l'infirmerie pour y rencontrer un psychologue ou un médecin à 8h45, un autre « à la fouille » pour y récupérer du linge apporté par un familial, d'autres encore « à la Croix-Rouge<sup>2</sup> » à 10 heures.

A 8 heures, cinq autres surveillants prennent leur service. L'équipe est maintenant au complet. Toute la journée, six surveillants s'occuperont des unités. Le septième, « le volant », accompagnera les détenus lors de leurs déplacements. Le huitième règlera les « mouvements » des uns et des autres de l'intérieur de son rond point.

---

<sup>1</sup> Le « grand quartier », à quelques centaines de mètres de là, accueille les détenus adultes.

<sup>2</sup> Réunion d'information sur le sida et la sexualité conduite par le personnel de la Croix-Rouge

A 8h20, Albert, le surveillant affecté depuis des années au centre scolaire, vient chercher les détenus qui ont cours. Il donne sa liste à l'agent de la rotonde qui la distribue aux agents concernés. Cinq minutes plus tard, une vingtaine de jeunes sont prêts. Poignées de main et signes de tête. Au signal du surveillant de la rotonde, et après le rappel au silence d'Albert, tous descendent à l'école, au rez-de-chaussée.

Suivant les jours de la semaine, les surveillants « passent leurs douches » - c'est-à-dire conduisent les garçons dans les douches individuelles situées près du rond-point. Les autres agents se retrouvent dans le bureau de l'aile droite, autour de la cafetière de l'étage. Là, on discute de la fête de la veille chez l'un d'eux, du détenu qui a jeté ses habits par la fenêtre l'avant-veille, le plus souvent du « service », c'est-à-dire des horaires et des journées de travail hebdomadaires de chacun, dont tous se plaignent. Vers 8h30, le premier surveillant vient parfois se joindre à eux, juste avant que le chef de service pénitentiaire (CSP, surveillant gradé) en charge du quartier ne monte présider la réunion du matin.

- 8h45. La réunion a lieu chaque jour dans le bureau vitré du premier surveillant, devant la rotonde, à côté des douches, et rassemble les agents présents. A son bureau, face aux surveillants assis, le regard pointé sur la liste des détenus et la localisation de leur cellule, inscrites sur le tableau, le CSP s'enquière des incidents du week-end, et plus généralement du comportement des arrivants de la nuit ou de la veille et des détenus placés dans l'unité stricte. Après les récriminations quotidiennes des agents, il leur promet une fois de plus l'arrivée prochaine des chaussures de tennis réclamées et attendues depuis déjà plus d'un an.

A plusieurs reprises, le surveillant « volant » quitte le bureau, appelé au téléphone par son collègue du rond-point : tel garçon « est à descendre à l'infirmerie », tel autre « est demandé au parloir avocat ». Derrière la vitre, l'intervenante de la Croix-Rouge attend patiemment la fin de la réunion pour voir libérer les détenus avec lesquels elle parlera de sida et de sexualité. Aux alentours de 10 heures, si la réunion n'est toujours pas terminée, le cliquetement de l'ouverture de la grille de l'escalier fait se retourner certains agents : deux adolescents reviennent du quartier disciplinaire, la tête basse ou roulant les mécaniques, les chaussures de tennis ouvertes, la tenue débraillée de celui qui a passé plusieurs jours enfermés dans une cellule crasseuse et sans aération. Le « volant » se lève et part leur ouvrir les cellules que le chef leur attribue sur le champ.

C'est également dans ce bureau que se tiennent les réunions hebdomadaires du « mercredi » (puis du « vendredi ») lors desquelles sont décidées les affectations des détenus dans les différentes unités. Nous y reviendrons longuement dans la troisième partie.

- 9h15. Les détenus placés en unité stricte, une demi-douzaine, descendent en promenade. Après l'ouverture de sa cellule par le surveillant armé du talkie-walkie qui le reliera automatiquement à la détention, chaque détenu sort et se place devant sa porte, terminant d'enfiler sa veste de survêtement et se peignant les cheveux avec ses doigts. Sur l'injonction d'un agent, l'un sort les mains de ses poches ou, plus souvent, du devant de son survêtement, l'autre descend son bas de pantalon resté coincé sur les mollets, un troisième remonte son jeans descendu au bas des fesses ou retire sa casquette. Chacun

regarde autour de soi, jette des regards furtifs à ses codétenus, souvent la tête haute. Une fois qu'ils auront été palpés et au signal du surveillant : « On y va, Messieurs ! », tous se placent devant la grille. Là, ils se serrent la main (poing contre poing, et paume de la main contre le cœur), échangent quelques paroles de salutations, se réclament du tabac surtout. Le surveillant rappelle de sa voix forte que « la descente doit se faire en silence ».

A l'intérieur de la cour de promenade, un petit banc en bois sur lequel s'assied le surveillant. Derrière lui, suspendu au mur et à l'intérieur d'un boîtier, un téléphone lui permet de rester en contact avec ses collègues des étages. Au centre de la cour, un filet de basket attend les joueurs. Certains utilisent les ballons de basket ou de foot que leur a remis le surveillant lors de leur descente en promenade. Les autres garçons s'assoient sur la table de ping-pong<sup>1</sup>, au fond de la cour, discutent, se roulent une cigarette ou un joint, crient quelques mots d'encouragement ou insultes à d'autres en cellule. Deux ou trois parlent près de l'entrée avec le surveillant assis à leurs côtés sur le banc, ou face à eux, sur la petite grille qui protège les canalisations du lavabo qui fuit abondamment depuis plusieurs mois déjà. Agrippés au grillage, entre deux crachats, deux adolescents conversent en criant avec des détenus restés en cellule, à la bibliothèque ou dans une cellule d'attente : majeurs ou mineurs, rencontrés en prison ou dans les cités. Parfois, ce sont leur frère ou leur cousin. Souvent là aussi, des insultes fusent. En cas d'incident, notamment de bagarre, l'agent utilise son talkie-walkie ou déclenche l'alarme en décrochant simplement le combiné téléphonique suspendu dans la cour de promenade. Aussitôt, sous les huées des détenus à leur fenêtre, qui ont tous entendu la sonnerie annonçant une « intervention » imminente, les surveillants et chefs de l'établissement disponibles (généralement une quinzaine d'agents) déboulent dans la cour, se saisissent des bagarreurs et les conduisent dans la cellule d'attente du rez-de-chaussée, dans l'aile des bureaux des gradés.

Là, ils sont déshabillés et restent nus une dizaine de minutes. S'il y a eu échanges de coups, les détenus rencontrent le médecin de permanence chargé d'établir un certificat médical. Le premier surveillant affecté au quartier mineur effectue son enquête. De manière à dégager les responsabilités, il reçoit individuellement les détenus et pose ses questions : qui a asséné le premier coup ? Pour quelle raison ? Depuis quand date le contentieux ?... Un surveillant raccompagne ensuite les jeunes en cellule et, s'ils n'y étaient pas, les conduit dans l'« unité stricte ». S'ils bénéficient du doute, et avec un peu de chance, ils pourront intégrer l'« unité encadrement ». Ils passeront très certainement en commission de discipline le mercredi ou le vendredi suivant.

- La journée a commencé. Maintenant, selon les horaires impartis, les détenus en cellule iront prendre leur douche, le gel douche et la serviette à la main (et non sur l'épaule), les baskets aux pieds, et non des « tatanes ». Le surveillant ouvre l'arrivée d'eau pendant dix minutes. A la neuvième, il enjoint les garçons de se rincer, puis ferme l'eau.

---

<sup>1</sup> Depuis longtemps déjà, le quartier mineur ne possède plus de raquette de ping-pong.

- 10h15. Les détenus de l'unité stricte remontent en cellule. S'ils ne vont pas à l'école, au parloir, à l'infirmerie et s'ils ne sont pas appelés par leur éducateur de la PJJ, ils y resteront jusqu'au lendemain matin. L'un d'eux tape déjà dans sa porte. Il veut du tabac. Mais à l'unité stricte, « on ne passe rien ! »

- 10h30. Les détenus de l'unité encadrement descendent à leur tour en promenade. Les jeunes placés en unité ordinaire ou libérale qui n'ont pas de cours à l'école se rendent, eux, en salle d'activités. Les surveillants ouvrent les cellules. Comme ceux de « l'unité stricte », les détenus se placent devant leur porte, attendent que le surveillant vienne les palper, puis se rendent dans la salle d'activités. Dans l'aile droite, en unité ordinaire, l'activité se déroule dans deux petites salles. Le surveillant est assis sur une chaise entre les deux salles et attend à fin de l'activité. Dans la salle du milieu, son collègue se tient debout devant la porte ou assis sur une table. Il attend, lui aussi, sans manquer d'observer les uns et les autres. Par contre, dans la salle d'activités de l'unité libérale, l'agent joue au ping-pong avec un détenu, parfois au baby-foot contre un collègue ou un détenu.

Selon le jour de la semaine, accompagnés d'un surveillant en tenue, deux détenus majeurs en bleu de travail poussent un chariot et distribuent les « cantines » : tabac, pâtes, sirop de grenadine ou de menthe, boîtes de thon, sachets de chips et paquets de BN, bonbons fruités ou à la menthe, Mnm's, croissants et pains au chocolat sous cellophane, tablettes de chocolat, boîtes de thon, filets d'oignons... Si l'adolescent est dans sa cellule, ils lui tendent les denrées. Sinon, ils les jettent doucement sur le pas de la porte. Le jeune n'aura qu'à les enjamber quand il reviendra, et les empiler par terre, sous sa fenêtre.

Dans la matinée, entre deux « mouvements de détenus », les surveillants effectuent les fouilles des deux cellules quotidiennement désignées par le chef de détention.

- 11h30. Tous les détenus ont regagné leurs cellules. Les auxiliaires, eux, sortent de la leur, et s'approprient à distribuer la « gamelle ». Après être allés chercher les chariots sur lesquels ils déposeront les récipients, et avoir enfilé des gants en latex transparent, ils attendent le signal du surveillant de la rotonde pour récupérer les « gamelles » au rez-de-chaussée. Ils les monteront à pieds, non pas sans les faire couler dans l'escalier. Ils poussent alors le chariot devant chaque cellule ouverte par le surveillant. En même temps qu'un des deux auxiliaires tend le yaourt ou le fruit, la baguette quotidienne, le petit pot de confiture et le sachet de chocolat en poudre pour le petit déjeuner du lendemain, sur le pas de la porte de leur cellule, les garçons tendent leur plateau en aluminium, ou leur saladier en durales marron orangé à l'autre « auxi ».

- 12h15. Au fond de l'aile du milieu, surgissent trois infirmières en blanc accompagnées d'un surveillant qui leur ouvre les portes. Chacune se rend dans une aile et se poste devant les cellules que leur ouvrent les surveillants présents. Elles viennent distribuer les médicaments (anxiolytiques ou traitement divers) à cinq ou six détenus. Elles repartent aussi vite qu'elles sont arrivées, et empruntent cette fois l'escalier principal pour distribuer les traitements des adultes du quatrième étage.

- Les mardis, jeudis et samedis après-midi, les détenus peuvent rencontrer leurs proches ou familiers au parloir une demi-heure durant. De 13 à 15 heures, les détenus descendent par groupe.

- Trois fois par semaine également, à 13 heures, le moniteur de sport vient chercher les garçons selon leur occupation : les « scolaires » (inscrits à l'école) ou les « ino » (inoccupés), parfois une trentaine de détenus, vidant presque le troisième étage. Sous le regard désapprobateur de certains surveillants – « Il ne devrait pas en prendre autant ! S'il y a un incident, il est tout seul ! » -, il les accompagne au gymnase couvert où les adolescents se saisissent d'un ballon de foot et organisent un mach de foot ou se rendent directement dans la salle de musculation. Là, ils allument le radio cassettes et, torsés nus, commencent les exercices. Dans la grande salle, d'autres ont attrapé un ballon de basket et font des paniers. Deux ou trois jeunes se sont installés sur les bancs des gradins, et discutent. S'ils ne sont pas rappelés à l'ordre par le moniteur de sport qui les menace de « les faire remonter » s'ils ne pratiquent pas d'activité sportive, ils pourront rester là tout le long de la séance. Une heure plus tard, tous remontent au troisième étage. Selon sa disponibilité, le surveillant de l'aile leur ouvre les douches (auxquelles ils ont droit après avoir fait du sport).

Pendant ce temps, trois ou quatre surveillants sondent les barreaux des cellules, en présence ou non de leurs occupants : en quelques secondes, l'un ouvre la porte et annonce : « B., sondage des barreaux ! ». Allongé sur son lit, l'adolescent somnole ou regarde à la télévision « La petite maison dans la prairie » ou « C'est mon choix ». Il se lève soudainement ou se contente de soulever sa tête. Le deuxième surveillant, la barre à la main, entre et cogne avec un bruit assourdissant sa barre de fer contre les barreaux de la fenêtre qu'il ouvre après avoir retiré le miroir coincé et la serviette de bain qui la recouvrait. Le troisième jette un regard dans la cellule. Si le jeune est absent, il vérifie le contenu d'une boîte, soulève le matelas, jette un coup d'œil sur les papiers posés sur la table. Souvent, avec un contentement non feint, il supprime le drap déchiré avec lequel le jeune a confectionné un yoyo. Le détenu recevra un rapport d'incident et, si ses finances le permettent, remboursera une dizaine d'euros à l'administration. Si le détenu est présent, c'est le moment de lui faire quelques recommandations rapides : « Tu nettoieras ton plateau ! », « Tu passeras un coup de balai ! », « Tu enlèveras cette affiche ! », et au jeune de s'informer : « C'est à quelle heure, la promenade ? » « Y a sport, aujourd'hui ? Pourquoi il est pas v'nu m'chercher, le moniteur ? », ou encore : « Vous z'avez pas des timbres ? – Mets un drapeau<sup>1</sup>, j'veis essayer de te trouver ça tout à l'heure ! » Aussitôt, les agents ressortent et passent à la cellule suivante. Celui qui avait ouvert la porte la referme. La fenêtre de la cellule restera ouverte : « Ca aère ! »

Les commissions de discipline ont lieu les mercredis après-midi au rez-de-chaussée. A 13 heures, le surveillant enjoint aux détenus qui vont être jugés de faire leur « paquetage » au cas où ils seraient punis de jours de quartier disciplinaire : ils jettent dans leur couverture étendue sur le sol, draps, vêtements, livres, réveil, poste de radio, denrées alimentaires non périssables. La liste des affaires est signée par le détenu et le surveillant. Dans une pochette en plastic, l'agent glisse les seules affaires que le garçon a le droit d'apporter avec lui au quartier disciplinaire : tabac, boîte d'allumettes, feuille de

---

<sup>1</sup> Le drapeau est une feuille quelconque que le détenu glisse dans l'embrasure de sa porte pour appeler le surveillant.

papier blanc, enveloppes et stylo, bible ou Coran. Avant de l'accompagner au rez-de-chaussée, le surveillant la fouille à corps, et lui retire les lacets de ses chaussures de tennis et les cordons de son survêtement avec lesquels il pourrait se pendre.

Aux alentours de 15 heures, la commission de discipline se réunit dans une salle de la taille d'une cellule. Elle est présidée par le directeur ou le chef de détention, secondé d'un CSP (Chef de service pénitentiaire) ou d'un premier surveillant, et accompagné d'un surveillant. Face à eux, le détenu se tient debout, les mains dans le dos, devant une barre. L'avocat se tient à sa droite. A sa gauche, un surveillant surveille le détenu. En fin d'après-midi, les détenus condamnés à une peine de quartier disciplinaire (les majeurs et les détenus qui ont 16 ans ou plus) partiront au grand quartier en estafette, accompagné par un premier surveillant. Là, ils resteront trois, cinq, dix jours (jusqu'à 45 jours s'ils sont majeurs, 15 jours s'ils sont mineurs), dans une cellule crasseuse, sans fenêtre et aération, la tête du lit à un mètre des toilettes à la turc qui souvent fuient. Si l'envie leur en prenait, une grille intérieure les empêche de sauter sur le surveillant qui ouvre la porte. Une heure par jour, ils sortiront seul dans une petite cour de promenade grillagée. En cellule, ils liront les livres disponibles ou le Coran qu'ils auront apporté, parleront à travers les murs à leur voisin d'infortune, ou rêveront à des cieux meilleurs.

Au quartier mineur, en fin d'après-midi, à l'annonce de la peine de jours de quartier disciplinaire infligée au détenu, c'est-à-dire de son « départ », (ou les jours suivants si le surveillant n'est pas disponible), les détenus auxiliaires descendent les paquetages des punis au service de la fouille, au premier étage. Les intéressés viendront les rechercher à leur retour. Ils réintégreront la cellule qu'ils ont quittée ou une autre.

Si le détenu est parti au quartier disciplinaire « en prévention », c'est-à-dire immédiatement après son infraction – généralement une agression ou une tentative d'agression contre un codétenu ou un membre du personnel – et donc n'importe quel jour de la semaine, le surveillant, aidé par un collègue, fait lui-même le paquetage. L'agent scrupuleux fait de son mieux pour que le détenu retrouve ses affaires en bon état. Un autre, en conflit avec l'intéressé ou avec l'ensemble des détenus, peut prendre plaisir à y jeter la baguette entamée, la banane qui pourrira, et à essuyer ses pieds sur les draps. Le surveillant scrupuleux grogne son mécontentement, mais le laisse faire, sans doute pour conserver des relations cordiales avec son collègue.

- A 14 heures, à quelques minutes d'intervalle, les garçons placés dans les unités « arrivants » et « libérale » descendent en promenade. Toujours en groupe et en silence. A 15 heures, c'est au tour des détenus des ailes « ordinaires ».

Aux surveillants des ronds points de régler au mieux possible les « mouvements » de manière à ce que, matin et soir, ces descentes et remontées de promenade ne croisent pas celles des détenus adultes qui, deux fois par jour, empruntent le même escalier. Souvent néanmoins, des embouteillages se produisent, et le surveillant doit faire patienter un groupe de détenus plusieurs minutes derrière une grille (énervement du premier surveillant). Hors de ces horaires, certains détenus remontent seuls ou

en petits groupes, accompagnés ou non d'un surveillant : ils se rendent, ou reviennent, du bureau où leur a été notifié un jugement, une peine, la révocation d'un sursis..., des parloirs (avocat, éducateur ou famille), du bureau d'un chef. A 11h30, les élèves remontent en cours, et redescendent, pour certains, à 13h30 ou à 15h, pour remonter au plus tard à 16h30.

- A 16 heures 30, les détenus des unités « arrivants », « ordinaire » et « libérale » sortent en « activités ». C'est aussi l'heure de la « promenade rattrapage ». Les surveillants font sortir les garçons qui n'ont pu se rendre en promenade à l'heure habituelle : ceux qui étaient à l'école, à l'infirmerie ou en commission de discipline. De temps à autre, quelques jeunes parviennent à tromper la vigilance des surveillants et à descendre en promenade quand bien même ils s'y sont rendus avec les détenus de leur unité. D'autres essaient, mais se font gentiment rabrouer par l'agent. Le troisième étage est ainsi parcouru de mouvements intenses.

Toute la journée, les surveillants des ailes sont passés de cellule en cellule : ils ont prêté des balais et des serpillières afin que les jeunes nettoient leur cellule, répondu aux questions des détenus sur les horaires, fait transiter des miettes de tabac et des feuilles de papier à cigarette chiffonné, promis de dire à l'aumônier ou à l'éducateur de passer dans leur cellule. Ils ont tenté de répondre aux questions juridiques des détenus inquiets qui ont besoin d'être rassurés.

- A 17h30, tous les adolescents ont réintégré leur cellule. A 17h45, les auxiliaires sortent de la leur pour servir le repas du soir. Au passage du chariot, en même temps qu'ils tendent leur plateau et leur saladier, ou se refusent à toucher à la nourriture proposée, les détenus doivent « sortir leur poubelle », c'est-à-dire la placer devant la porte de leur cellule, qu'elle soit vide ou pleine.

L'éducateur, un petit monsieur un peu tassé, proche de la soixantaine, le catogan grisonnant, un dossier sous la main et les poches pleines de tabac et de chocolat, et l'aumônier, grand quadragénaire barbu, une croix en laiton suspendue au cou, un sac en cuir noir en bandoulière, des sandales en cuir aux pieds, sont encore là. La fermeture des cellules et la cessation des « mouvements collectifs » les rendent plus visibles. Avant de quitter les lieux, la clé des cellules à la main ou dans la poche, accrochée à une lanière au pantalon, ils « visitent » encore un ou deux détenus. A l'embrasure d'une porte de cellule, un « drapeau » est visible de loin. Sur les deux faces, de manière à ne pas louper l'un ou l'autre, le jeune y a inscrit sa demande : « Mr Lemonnier ou Mr l'éducateur ». L'adolescent, en « unité stricte », et donc sans télévision, veut sans doute un peu de tabac pour sa longue soirée en solitaire, et surtout parler.

Vers 18h15 ou 18h30, les auxiliaires ont réintégré leur cellule. Comme l'ensemble des intervenants extérieurs, la première équipe de surveillants a quitté les lieux à 17h45. A leur sortie de l'établissement, lors de leur traversée de la cour d'honneur, ils sont parfois alpagués par les détenus à leur fenêtre qui discutent entre eux, le miroir à la main (ce qui leur permet de voir le visage de leur interlocuteur) : « Au revoir, madame ! », « Bonne soirée, surveillant ! », avec sincérité ou ironie. Parfois des insultes diffuses accompagnent jusqu'à la sortie ceux qui retrouvent la liberté.

La deuxième équipe de surveillants quitte le quartier à 18h45. L'éducateur et l'aumônier font de même. A 19 heures, l'équipe des agents de nuit prendra le relais auprès des détenus majeurs et mineurs indifféremment. Un surveillant aura à sa charge deux étages, et effectuera sa ronde toutes les demi-heures. Il allumera la lumière de chaque cellule et regardera à l'œilleton si le détenu vit toujours. S'il est aux toilettes, le surveillant frappera à la porte, et le détenu se signalera oralement. Pendant deux ou trois heures, certains garçons converseront par la fenêtre. D'autres à travers le petit trou qui transperce la paroi qui sépare deux cellules<sup>1</sup>. Les plus forts en voix entameront une discussion avec des détenus placés dans d'autres ailes, à quelques dizaines de mètres à vol d'oiseau, ou avec l'occupant d'une cellule de l'unité, de l'autre côté de la coursive, et donc cette fois à travers la porte. Les « yoyos » transportant pâtes au thon, oignons, magazines, cigarettes ou tabac, haschich passent ainsi par l'extérieur circulent d'une cellule à l'autre, de gauche à droite (et donc entre mineurs), ou de bas en haut (et donc avec des majeurs), transitant parfois par quatre ou cinq cellules. A charge pour leurs occupants de faire suivre. A condition bien entendu que les fenêtres ne soient pas grillagées (comme c'est le cas dans les cellules de l'aile du milieu et de certaines de l'unité stricte). Dans ce cas, seule une denrée de deux ou trois centimètres passera par les côtés, en général de bas en haut ou de haut en bas. Les moins habiles peuvent demander au « rondier »<sup>2</sup> de passer à la cellule d'un autre un peu de tabac (des miettes généralement) ou quelques feuilles de papier à cigarette. S'il accepte, le détenu glissera tout cela sous la porte, et le surveillant (qui n'a pas les clefs) fera de même sous celle de la cellule du destinataire. Celui qui possède un poste de radio en haussera le son afin de faire profiter les plus démunis de ses morceaux de musique préférés. D'autres tuent le temps en insultant les détenus majeurs des étages en dessous, en se passant du tabac et des bonbons à travers le petit trou de la cloison, ou en y urinant. La majorité des autres cessent leurs conversations au début du film de 20h55 heures ou de l'émission « Greg le millionnaire ». Certains les reprennent à la fin jusque vers minuit. Le « rondier » leur demande parfois de baisser le ton ou de cesser de « yoyoter » au risque sinon de recevoir un rapport d'incident. Devant la menace, les détenus s'exécutent, puis reprennent leur activité une fois que le surveillant s'est éloigné.

Parfois, un détenu tape sur la porte de sa cellule, exaspérant tout autant les agents que les codétenus (mineurs et majeurs). Le premier surveillant de permanence, le seul à posséder les clefs des cellules, vient le voir et, si le tapage persiste, le fait descendre au premier étage dans une « cellule d'attente ». Si un match de football est retransmis ce soir-là, les détenus tapent dans la porte de leur cellule à chaque but marqué, faisant craindre aux jeunes surveillants l'écroulement du bâtiment.

Aux alentours de minuit, habituellement, le calme règne. Toute la nuit, des adolescents incarcérés par le Juge des libertés et de la détention sont susceptibles d'arriver. Ils viennent du tribunal, et ont transité par le grand quartier des hommes où ils ont reçu leur numéro d'écrou. A l'établissement, le jeune est

---

<sup>1</sup> Ces trous ont été laissés lors du démantèlement des anciens lits en fer fixés aux murs. Beaucoup ont été rebouchés.

<sup>2</sup> Surveillant qui fait sa ronde.

reçu par le premier surveillant de nuit qui, après avoir parcouru la notice du magistrat précisant si des mesures de sécurité étaient à prendre à son égard (traitement médical, surveillance spécial du fait d'un risque de suicide, etc.), note ses nom, prénom, adresse, profession des parents. Accompagné de deux ou trois agents, il le conduit ensuite jusqu'à sa cellule de l'aile des « arrivants », où l'attend son paquetage : drap, couverture, plateau en aluminium, trousse de toilette avec savon et rasoir. Épuisé par les longues heures de garde à vue au commissariat et sa journée passée au tribunal, le garçon s'endort généralement très vite. Tout commencera à son réveil, à 7 heures le lendemain matin, quand il devra sortir sa poubelle.

## DEUXIEME PARTIE :

### SOCIABILITE CARCERALE

La question de la sociabilité se pose d'autant plus fortement que nous sommes dans un milieu fermé – il y a donc obligation de faire avec l'Autre - et que l'on s'y trouve rassemblés pour avoir commis une infraction : les détenus doivent se présenter comme des individus moraux, se battre contre leur stigmatisation, répondre aux incriminations qui leur ont été faites, combattre l'échec de se retrouver en prison – lieu de rejet et de misère – et, enfin, se resituer au sein de ce groupe et par rapport à ceux qui les ont envoyés en prison et qui les gardent.

Néanmoins, de nombreux liens attachent l'institution et ses hébergés à l'extérieur et aident ceux-ci à se protéger d'une trop grande exclusion et de la stigmatisation de « criminels » ou de « délinquants ». Ces liens, que les adolescents renforcent ou reconstruisent même, nous le verrons, et qui conditionnent la sociabilité carcérale, sont à la fois individuels et collectifs<sup>1</sup>.

Ce séjour carcéral s'insère d'abord dans le parcours socio judiciaires de nombreux garçons, et plus précisément dans le continuum des mesures prises à leur égard. L'incarcération a été décidée en effet presque toujours après que les magistrats et les éducateurs ont placé le jeune sous contrôle judiciaire, en liberté surveillée préjudicielle et/ou en lieux de vie (foyer, CER, etc.). Les nombreuses menaces que les magistrats leur avaient faites jusque-là : « Si tu continues, tu iras en prison ! », « La prochaine que

---

<sup>1</sup> Les liens que les jeunes détenus entretiennent avec l'extérieur se rapprochent de ceux conservés par les détenus de maison d'arrêt (Voir Gilles Chantraine, *Par-delà les murs*, PUF, 2004), avec néanmoins de grandes spécificités, dues notamment à la justice des mineurs et à la « culture de rue » que ces derniers partagent, comme nous allons le voir.

je te revois, je t’incarcère », inscrivaient également virtuellement la prison dans leur parcours, avant même qu’ils ne franchissent les portes de l’établissement.

L’incarcération suit ou devance souvent le placement des garçons dans une autre institution, puisque dans de nombreux cas, la prison vient suppléer le foyer ou le centre éducatif fermé que le jeune refuse d’intégrer, dont il a fui et/ou dans lequel il devra souvent se rendre une fois libéré. Si tous ne sont pas allés et n’iront pas dans un foyer, la question semble s’être posée dans tous les cas, comme nous l’ont laissé entendre les détenus rencontrés. De la sorte, la prison marque moins la rupture de la vie libre pour une vie recluse, qu’elle ne se situe au sommet de la hiérarchie des institutions répressives fréquentées ou qu’ils fréquenteront.

Enfin, dans la très grande majorité des cas incarcérés sous le régime de la détention provisoire, les jeunes détenus sont symboliquement maintenus à l’intérieur du corps social par le fil invisible de l’imprévisibilité du temps de présence en prison et par l’activité des magistrats et des éducateurs qu’elle suppose. Le juge d’instruction ou le juge des enfants, secondés par les éducateurs de la PJJ, peuvent en effet décider de la sortie du mineur avant le temps autorisé de détention provisoire (un mois en matière correctionnelle, six mois en matière criminelle), et le replacer dans sa famille, chez un proche ou dans un lieu de vie.

L’expérience carcérale est aussi et surtout rattachée à l’expérience collective des garçons. A la différence des détenus de maison centrale qui ont commis un crime aux effets dramatiques, les jeunes détenus, nous l’avons vu, sont le plus souvent en prison pour une série d’infractions qui ne les place pas encore dans la « grande criminalité » et qui appartiennent, dans une certaine mesure, aux pratiques de la « culture de rue ». D’ailleurs, ils ont été souvent moins pénalisés pour l’infraction elle-même que pour sa répétition, et ils savent que pour les mêmes actes, d’autres n’ont pas été incarcérés.

David Lepoutre a ainsi étudié le cadre général de la sociabilité adolescente qui tire sa spécificité du contexte urbanistique, social, ethnique et démographique des grands ensembles de banlieue, dans lesquels vivent la majorité des détenus rencontrés<sup>1</sup> : « Progressivement s’est (...) fait jour un ensemble ordonné de pratiques, un système unifié d’attitudes personnelles et de relations, bref un système culturel que nous appellerons simplement ‘culture de rue’<sup>2</sup> ». Là, les activités délinquantes participent de la mise en scène de soi. Objet de performances ou d’exploits, elles fascinent, attirent, incitent à l’admiration et provoquent la reconnaissance des pairs. Lepoutre parle aussi d’« une violence

---

<sup>1</sup> La majorité des détenus du « quartier mineurs » sont en effet issus des quartiers populaires parisiens ou de la région parisienne et, quand ils ne sont pas en foyer et habitent encore avec leurs parents, vivent dans des cités HLM. Quelques-uns les ont quittées avec leur famille pour vivre dans des zones pavillonnaires. Mais dans ce cas, les jeunes ne manquent pas de signifier qu’ils retournent « traîner » dans leur cité, là où ils ont grandi, car les zones pavillonnaires ne sont pas des « endroits à traîner ».

<sup>2</sup> David Lepoutre, *Cœur de Banlieue, Codes, rites et langages*, Odile Jacob, 1997, p.23. Bien entendu, d’autres anthropologues ont travaillé sur cette « culture de rue », notamment Philippe Bourgois dans *En quête de respect*, Seuil, 2001. Mais les populations rencontrées sont plus âgées (25-30 ans) que les jeunes détenus (14-17 ans), et leurs infractions prises dans des logiques sociales différentes. Nous nous reporterons néanmoins à ces recherches dans une publication future.

signifiante, codifiée, contrôlée et mise en forme, en somme une violence cultivée<sup>1</sup> », et montre que les activités perçues comme déviantes par les adultes qui partagent la culture dominante appartiennent en fait à une culture spécifique : « Les conduites transgressives relèvent (...) d'une logique du défi et de l'honneur personnel », écrit-il<sup>2</sup>.

Néanmoins, d'une manière un peu vague, D. Lepoutre exclut les « crimes » des pratiques de la « culture de rue » : « Nous verrons que si beaucoup d'adolescents font l'expérience courante des rixes, du vol à l'étalage, voire pour certains du vol 'à la roulotte', très rares sont ceux qui se lancent vraiment dans des actions relevant du crime proprement dit.<sup>3</sup> ». Sans que l'on sache de quelles « actions » il parle, et s'il considère ici le mot « crime » dans son sens juridique (différent du « délit ») ou dans son acceptation courante (une infraction ayant attenté à la vie humaine). Il suppose alors que l'absence, dans sa description, des « activités délictueuses et criminelles, de l'économie illégale, du marché de la drogue ou le milieu du banditisme » provient à la fois « du point de vue ethnologique et culturel adopté pour analyser les pratiques et les comportements » et « du jeune âge de la population rencontrée » : des préadolescents et adolescents âgés de dix à seize ans, dans leur majorité scolarisés au collège<sup>4</sup>. Il explique alors que les jeunes abandonnent ces pratiques en grandissant pour intégrer des modes de sociabilité plus conformes à ceux des classes moyenne et dominante. Et pose l'hypothèse que « si la culture des rues se perpétue, c'est dans une forme socialement moins intégrée ou du moins plus proche des sous cultures délinquantes décrites par la sociologie américaine.<sup>5</sup> »

Qu'en est-il donc des jeunes incarcérés dans cette prison ? En quoi se distinguent-ils des jeunes qui partagent la « culture de rue » présentée par D. Lepoutre ? Un peu plus âgés, - la majorité a entre 15 et 17 ans – les détenus se situent à la limite d'âge de la population définie par l'ethnologue, à cette période de la vie où les jeunes basculeraient dans la culture dominante<sup>6</sup>. La plupart sont incarcérés pour des vols à l'arrachage, des vols de scooters ou de voitures, des courses poursuites avec les membres des forces de l'ordre, des mises à feu de voitures, des violences lors de bagarres ou de rixes, de la revente de haschich et, dans une moindre mesure, après avoir commis un (des) vol (s) à main armée ou un viol (le plus souvent collectif).

Si D. Lepoutre distingue, même de manière floue et sous forme d'hypothèse, les pratiques des jeunes des cités et celles des jeunes qui commettent des « crimes », nous ne nous aventurerons pas jusque-là. Néanmoins, quelques questions se posent encore : les détenus sont-ils ces adolescents qui n'ont pas

---

<sup>1</sup> *Op.cit.*, 1997, p. 20.

<sup>2</sup> *Op.cit.*, 1997, p. 278.

<sup>3</sup> *Op.cit.*, 1997, p. 24.

<sup>4</sup> « La limite d'âge supérieure marque (...) ce que Galland appelle 'l'entrée dans la vie adulte' et qui correspond – que celle-ci soit caractérisée par des échecs ou des réussites – à une projection de soi dans un avenir social et professionnel intégré et par conséquent à une ouverture sur la société globale relativement incompatible avec l'ancrage local très fort de la culture des rues. » (p. 24, *op.cit.* 1997).

<sup>5</sup> *Op.cit.* 1997, p. 24. Il spécifie cependant : « Ce n'est qu'une hypothèse, car, [...] nous n'avons pas pu et pas voulu, du fait de notre position sur le terrain – celle d'un enseignant résidant dans la cité –, prendre le risque énorme et préjudiciable à l'enquête de fréquenter ouvertement et de manière approfondie des groupes de personnes reconnues par tous les habitants du grand ensemble comme des délinquants notoires. » (p. 24-25).

<sup>6</sup> Nous nous heurtons ici à la difficulté de qualifier cette population rencontrée.

encore quitté cette culture, admise par les adultes à l'égard des plus jeunes et marquée par la justice quand ils atteignent les 16-17 ans ? Nous verrons d'ailleurs comment les plus grands, ceux qui approchent leur majorité, se distinguent des plus « petits » en différenciant leurs actes des leurs. Leurs activités « illégales » sont-elles plus nombreuses que celles commises par leurs pairs du même âge ? Ces adolescents auraient-ils des conduites plus « suicidaires » que leurs camarades, commettant par exemple à l'excès les infractions, les rendant plus visibles et forçant les membres des forces de l'ordre et les magistrats à les repérer ? Ou alors, leurs infractions ont-elles été davantage pointées par la police, pour des raisons diverses mais qui ne sont pas l'objet de ce travail ? Notons également qu'il arrive un âge où ces actes sont plus sévèrement sanctionnés par les magistrats, d'autant plus lorsqu'ils s'additionnent au fil des mois et des années. Mais dans ce cas, ce ne sont pas les jeunes qui abandonneraient la « culture de rue » pour intégrer une sous-culture délinquante, mais selon la théorie du *labelling*, le regard pointé sur leurs agissements qui en ferait des délinquants.

Néanmoins, que les jeunes détenus agissent encore selon la « culture de rue » ou qu'ils l'aient déjà quittée pour intégrer une sous-culture délinquante (et maintenant une sous-culture carcérale ?), peu importe. Dans tous les cas, les détenus ont été repérés par la Justice et, pour la majorité d'entre eux, depuis longtemps. Aujourd'hui emprisonnés, ils se retrouvent de fait à la charnière du regard que les anthropologues portent sur les jeunes qui partagent la « culture de rue », et celui que les citoyens ordinaires qui partagent la culture dominante portent sur les « délinquants ».

Si la limite est ténue entre les pratiques de la « culture de rue » et les infractions, c'est dans cette limite - celle-là même que les sociologues ne parviennent finalement pas à circonscrire -, que les jeunes vont se situer, eux et leurs actes. Nous nous proposons donc moins de qualifier et de caractériser ces garçons que de présenter ce qu'eux-mêmes ont à dire d'eux, et de voir comment, en prison, ils se situent, s'affilient et se distinguent.

Il faut aussi se demander ce que l'existence de cette « culture de rue », que partagent ou qu'ont partagé la très grande majorité des jeunes détenus<sup>1</sup>, apporte à la sociabilité carcérale. Il convient de voir comment cette culture se retrouve, comment elle est ou non reconduite en prison, et surtout de quelle façon les garçons s'en arrangent dans leur situation présente<sup>2</sup>. Comment, encore, ils expliquent ou justifient leurs actes et leur présence derrière les murs. Nous verrons qu'eux-mêmes se situent dans le collectif et se réfèrent implicitement à une culture d'âge.

Si les jeunes apportent leur culture en prison, toute la cité n'arrive pas avec eux. Il existe donc des aménagements à l'arrivée de chaque garçon. En tout cas, la sociabilité, quand bien même elle puise ses fondements dans cette culture doit s'adapter au cadre carcéral et prend dans celui-ci un sens particulier. De plus, les garçons sont passés par le filtre judiciaire et ont été incarcérés. Ce qui ne peut rester sans effet.

---

<sup>1</sup> Peut-être d'ailleurs les jeunes l'ont-ils quittée, du fait même de leur présence en prison, de la stigmatisation de leurs pratiques par la justice et ses magistrats.

<sup>2</sup> Il n'est donc pas question, dans le cadre de ce rapport, de présenter à nouveau cette « culture de rue » et sa force d'attractivité sur les jeunes concernés, mais de voir comment elle est « parlée » en prison.

Contentons-nous simplement de dire ici qu'en prison, les jeunes semblent importer, ou reconstruire leur culture de dehors (leur sociabilité, leurs valeurs...), sans que l'institution ne la bouleverse ou n'y contrevienne. On y retrouve en effet ses principales caractéristiques : inscription territoriale, importance de l'honneur, échanges violents.... Les détenus y retrouvent des jeunes de leur cité et de leur âge. Ils ne disent pas y rencontrer des pairs plus ancrés que d'autres dans la délinquance ou « différents » des autres jeunes des cités. En tout cas, nous allons voir qu'ils s'attachent à dédramatiser leur présence en prison et à désingulariser leur expérience et leur parcours individuel, et à les intégrer dans une culture et un mode de vie typique d'une certaine jeunesse. Comme si, pour ces garçons, il n'y a délinquance ou déviance qu'à partir du moment où l'on commet des actes qui n'appartiennent pas aux pratiques de sa communauté. On se doute que ceci influe sur leur sentiment de culpabilité et sur leur représentation de leur parcours individuel.

Enfin, notons que ce lien entre les infractions qui leur sont reprochées et leurs pratiques culturelles est une spécificité de la détention des mineurs. Leur appartenance à (en tout cas leurs liens avec) la « culture de rue », les place en effet dans une position différente de celle des détenus adultes en établissement pour peine ou en maison d'arrêt. Les adultes sont en effet incarcérés pour avoir transgressé les lois et les règles de leurs pairs. C'est pourquoi ils tentent de justifier leur exclusion du groupe social en construisant, notamment en maison centrale, un discours de différenciation de l'« Autre détenu », le « vrai criminel » celui-là, ou de l'« Autre citoyen » qui appartiendrait à une communauté moins morale que la leur. Le jeune détenu, lui, est incarcéré pour avoir commis des actes qui seraient admis dans son groupe de pairs, des actes qui appartiendraient à sa culture. La majorité des délits reprochés ne sont donc pas source de honte pour les garçons, ni envers leurs pairs, ni envers les adultes qu'ils rencontrent, mais au contraire - dans leur situation présente tout au moins -, le signe de leur appartenance au groupe des jeunes. Ils vont donc tout faire pour montrer en quoi ils sont justement comme les autres garçons de leur âge et justement différents des adultes qui les ont incarcérés et qui les gardent et, de fait, tenir un discours d'affiliation et d'assimilation à leurs pairs.



## **CHAPITRE 1 :**

### ***Autour de l'appartenance territoriale***

#### **L'arrivée en prison**

Si la plupart des adolescents découvrent l'univers carcéral, la prison était déjà présente dans leur univers symbolique : ils la « connaissaient », puisque des jeunes de leur entourage y avaient été envoyés :

« Parce qu'avant que j'sois ici, y a des copains à moi avec qui j'traîne tous les jours, y z'étaient venus ici avant ! Y m'ont dit comment c'était tout ça. C'est pour ça, ça m'a pas trop étonné. Déjà dès dehors sans v'nir ici j'savais comment c'était ! Ben ouais ! Ben ouais ! »

Les plus jeunes ont vu les plus grands s'agiter autour d'un des leurs qui y a été placé :

« On est solidaires, nous, quand même ! Car on la connaît, la prison, c'est quand y a des grands du quartier qui vont en prison. On voit, ils se cotisent pour celui qui est en prison. Tout le monde disait : 'Si y en a un qui va en prison, faudra donner de l'argent !' On a grandi ensemble ! Si on s'oublie quand y en a un qui est en prison, alors qu'on a grandi ensemble, ça sert à rien d'avoir des potes ! »

Néanmoins, si elle était présente dans leur univers mental, ils ne pouvaient que l'imaginer. Car finalement, les jeunes qui ont séjourné en prison en parlent peu :

« Oui, j'connaissais des gens qui avaient fait d'la prison. Y parlaient pas des détails. On sait comment c'est, que c'est un monde. C'est pas quelqu'un qui va nous dire 'Oui oui, c'est comme ça', qui va nous faire changer ! Faut l'voir pour le croire, comme on dit ! »

« On n'en parle pas, d'la prison ! On va dire quoi ? »

La prison est ainsi incluse dans un univers symbolique, probable mais jamais réalisé. En ce qui les concerne personnellement, elle était un monde « autre ». Un détenu se souvient :

« Moi, j'm'imaginai pas en prison. Pour rigoler, on s'disait : 'Toi, tu vas aller en prison pour ça, toi pour ci !' Franchement, on croyait pas qu'on allait aller en prison ! On va dire que j'ai payé pour tout le mal que j'ai fait aux gens. Parce que j'ai fait des trucs de ouf ! Un matin, là, j'me suis réveillé : 'Franchement, j'suis en prison, là ? J'en reviens même pas !' Le seul truc que j'veux, c'est qu'on me dise : 'Tu sors !' »

Et un autre :

« Moi, avant que je tombe, je me disais jamais que j'allais aller en prison. Y a plein de gars de la cité qui vont en prison. Moi, je me disais que jamais j'allais aller en prison. En fait, si. Maintenant, avant de faire quoi que ce soit, je réfléchirai à deux fois. »

Elle ne peut être compréhensible de l'extérieur :

« De toute façon, la prison, on peut t'expliquer quatre fois par jour, tu peux pas comprendre ! »

D'ailleurs, les jeunes refuseraient à l'extérieur de s'y confronter :

« Les copains, ils aiment pas trop venir [te voir en prison] ! J'sais pas, j'suis dehors, j'ai un copain à moi qui est tombé, j'vais pas le voir ! J'aime pas venir dans des trucs comme ça ! J'sais pas, ça fait bizarre ! Surtout, les permis, tout ça, ça met trop de temps ! Depuis qu'on est petit, on traîne. C'est toi et ta chance, si tu veux pas aller en prison ! Y a des juges gentilles et des juges qui sont sévères. Moi, j'ai pas eu de chance ! »

S'ils hésitent entre penser et dire qu'ils s'attendaient à venir en prison et prétendre ne jamais avoir imaginé s'y trouver un jour, c'est parce que dans le premier cas, ils se présenteraient à l'interlocuteur comme des « délinquants », dans le second, comme des « bleus ». Ainsi, dans le même entretien, un jeune déclare :

« J'ai déjà échappé plusieurs fois pour des très très grosses affaires. Je m'y attendais, à tomber. Tout le monde souhaite ne jamais venir en prison, mais dans la cité... Je vous garantie que toutes les plus grosses têtes de voleurs sont obligés de passer par la prison. Parce qu'avant de venir en prison, on te propose quelque chose, avec beaucoup d'argent, y a pas de problème ! Maintenant, j'y réfléchirai à deux ou trois fois, si on me propose quelque chose. En tout cas, c'est sûr que je m'attendais pas à y faire un tour ! »

Ces contradictions, ou plutôt ces discours opposés, trahissent des ressentis différents qui participent d'une expérience duelle de la prison : une expérience collective qui concerne tout le monde et donc finalement personne, et une expérience individuelle qui concerne soi-même uniquement.

Beaucoup comprennent ce qui va leur arriver lorsque la garde à vue se prolonge ou à leur arrivée au tribunal :

« Déjà, toute l'histoire, j'l'ai oubliée. C'est un truc de fou, cette histoire. Juste le geste, il m'a fait rigoler. Non, franchement, j'ai pas eu peur. C'est comme si j'mettais un coup de couteau dans le beurre. J'pense, j'l'ai planté. Après direct, j'suis reparti dans mon quartier. Après, les potes ils m'ont dit : 'Oui, P., tu vas te prendre pour un fou !' 'Oui, j'suis un fou !' J'pensais pas à la gravité. Après, quand j'me suis fait arrêter, j'me suis dit : 'Oui, j'suis mineur, j'vais faire trois quatre heures, j'vais sortir !' Au bout de la deuxième nuit, j'savais déjà que j'allais partir en prison. J'pensais déjà aux lettres que j'allais écrire à mes parents. A tout le monde, en fait. » .

Sous le choc de la décision du magistrat, d'autres ne le comprennent que lorsque s'ouvrent les portes de la prison :

« Quand j'ai été dans le camion, là, c'est là j'ai réalisé que j'allais aller en prison. Tu t'rends compte que ça commence, et que tu y vas vraiment ! Au début, j'étais sûr de moi : quand j'allais arriver en promenade, en récréation, y en a un qui m'embrouille, moi j'me bats direct. On s'dit ça ! Donc après on est arrivé ici, ils nous ont mis dans nos chambres. J'étais un peu étonné c'est comment. Donc voilà ! Au début, on pense. Mais là, j'évite de penser. J'pense beaucoup dans la normale. Mais là, j'évite ! Quand ça commence, j'me fous à fond dans la télé. Voilà ! Sinon, ça va ! J'suis allongé sur mon lit, j'regarde la télé. »

D'autres encore, pris dans la tension des heures passées au commissariat et au tribunal, réagissent seulement le lendemain de leur incarcération :

« Il était une heure du matin quand j'suis arrivé. Franchement, j'étais mort ! Parce que dès que j'montais ici, j'regardais à droite, à gauche, comment c'était ! Après, ils m'mettent en cellule. J'sais que j'allais être dans un lit, j'me suis endormi direct. J'ai vu la télé, la table, et j'me suis

endormi. Ensuite, le lendemain matin, à 7 heures, on m'a réveillé, on m'a demandé de sortir ma poubelle, j'ai vu les barreaux. Après j'ai commencé à voir que j'étais vraiment en prison.

Néanmoins, presque tous les détenus confient leur peur lorsque le juge des libertés et de la détention leur a signifié leur incarcération :

« Moi, franchement, parce que le juge d'instruction avait demandé le mandat de dépôt et c'est le juge des libertés qui décide si oui ou non j'allais en prison. Mais dans ma tête, déjà, je savais. Déjà, j'suis rentré, le procureur, il a même pas lu mon affaire, il a demandé le mandat de dépôt. La juge, elle a dit mandat de dépôt. Franchement, j'avais peur qu'elle dise mandat de dépôt. C'est le fait qu'elle dise cette phrase-là. Qu'on va être enfermé, qu'on va aller en prison. Ça fait quand même peur. On sait que maintenant, on va vivre une vie de chien, on va toujours être enfermé, on va être derrière les murs. C'est tout ça ! C'est la prison, c'est le mot même de la prison ! Franchement, quand ils m'ont dit 'Mandat de dépôt', j'avais la rage contre tout le monde ! La première personne qui m'aurait mal parlé, j'aurais dit n'importe quoi ! J'ressentais une haine devant les policiers. »

Un autre évoque la secousse ressentie à l'annonce de la décision prise :

« Quand ils m'ont dit 'T'es incarcéré au CJD', j'étais choqué ! Pendant cinq, dix minutes, soit j'suis dans l'coma, soit j'dors, soit j'suis mort ! »

A ce moment là, ils avaient en tête les images de la prison véhiculées par l'opinion publique, et partagées par les magistrats :

« Moi, j'croisais y avait des viols et tout ça, en prison ! Mais pas du tout ! C'est normal, quoi ! »

« Moi, on m'a dit que la prison, on pouvait te violer, te racketter. Mais ça dépend. Moi, j'arrive ici, je me suis pas encore embrouillé. J'reste correct. J'croisais que c'était plus hardcore. »

« Au début, on a peur. Quand je suis arrivé, je connaissais personne. Je pensais que c'était comme on dit à la télé, le racket et tout ça. Mais finalement, les gens qu'on sympathise, on est... »

« La première fois, on a peur et tout ! J'pleurais tout le temps ! J'avais peur, au début, aux arrivants. La première fois, ça choque. Au bout d'une semaine, c'est pas que j'étais content, mais je pensais que c'était pire que ça. On me disait, avant : Tu iras en prison !' C'était une menace ! Mais y a la télé, ça se passe bien. J'savais pas qu'y avait des activités. Maintenant, ça me fait plus rien ! »

« J'croisais que c'était plus difficile que ça, carrément ! Je croyais que ça allait être pire que ça ! Avec des grillages et tout ! »

A l'arrivée à l'établissement, les démarches faussement assurées et la mobilité des regards trahissent également cette peur. Les pleurs et les états de prostration, eux, la souffrance. Certains choisissent alors de « se monter la tête » :

« Quand j'suis arrivé ici, au début, j'avais peur ! Parce que dehors, ils disent au quartier mineurs, c'est rackets, des coups de fourchette qui partent, ça s'bagarre tous les jours. Dans la voiture de police, j'me suis monté la tête : 'Ouais, faut jouer le bonhomme !' »

« Après, dans le camion, là, j'ai vraiment réalisé [que j'allais en prison] ! Au début, j'étais sûr de moi : quand j'allais arriver en promenade, en récréation : 'y en a un qui m'embrouille, moi j'me bats direct !' Sinon, on s'fait avoir ! On s'dit ça ! »

Un garçon explique également à un surveillant chef qui le reçoit le lendemain de son arrivée :

« Moi, faut pas qu'on me cherche, parce que sinon, je serais là ! »<sup>1</sup>

Certes, les premiers jours peuvent être ceux de la simple découverte d'un monde nouveau :

« En fait, ce sont les premiers jours les plus faciles. J'sais pas. Mais après, dès que ça fait deux mois, trois mois... parce que les premiers jours, t'as plein de trucs à faire, tu connais rien, la promenade, tu parles avec les gens. Mais une fois que tu connais tout ici, laisse tomber ! (...) Moi, pour moi, ça va. Mon pote, ça faisait déjà un an qu'il était là, il m'a branché, il m'a mis à l'aise. Mais par contre, y a des personnes, j'peux vous dire, qui jouent grave les malins ! Ils jouent les victimes. Ils vous insultent par la fenêtre, mais on peut rien faire. Ca vous énerve, on peut rien faire. Quand y a des bagarres, le surveillant, c'est direct au mitard. Si j'ai vraiment une dent contre la personne, je peux bien lui faire du mal, mais après, c'est une personne morte ! De toute façon, la prison, c'est dur, mais la sortie, c'est sûr ! Après, ça devient l'habitude ! »

Mais ils sont souvent les plus difficiles. Aussi quand, au bout d'une quinzaine de jours, les garçons voient que cela ne se passe pas ils l'avaient imaginé et comme certains le leur avaient prédit, ils vont souvent mieux. « Le plus dur est passé », disent beaucoup :

« C'est clair que je reviendrai plus ici ! Je dis pas que c'est dur dur dur, la prison. La première semaine, c'est stressant, c'est ouf ! Après, on va pas dire qu'on s'habitue, ça passe un peu plus vite. Tu fais ta petite vie en prison, parce que le temps passe plus vite. Faut qu'on te soutienne, aussi, dehors. Sinon, c'est dur, c'est de la merde ! Faut des parloirs ! »

« Là, j'suis pas comme avant [les premiers jours de son incarcération]. Avant, tout l'temps je cherchais à sortir [de cellule] ! Là, j'cherche plus à sortir. J'suis plus tracassé ! J'suis habitué, on dirait ! Ils ont raison, les gens ! L'arrivant qui était avec moi, il m'disait, la première semaine, tu te tracasses. Puis après, ça va, t'es comme dehors. »

## Les retrouvailles

C'est lors de cette première semaine que les détenus se présentent les uns aux autres. Les connaissances se font par les fenêtres (de fenêtre à fenêtre, des fenêtres à la cour de promenade ou entre « arrivants », dans les coursives ou lors des activités). Les garçons déjà présents font généralement le premier pas : ils guettent l'arrivée des nouveaux, espérant retrouver des connaissances, et plus généralement garder un œil sur la population du troisième étage. Les questions qu'ils posent aux « arrivants » portent sur leur lieu d'origine et la raison de leur présence en prison :

« Quand on voit de la lumière, au quatrième<sup>2</sup>, je l'appelle : 'Tu viens d'où ? – Je suis de Mantes la Jolie ! – T'es là pourquoi ? – J'suis là pour vol ! – On se reverra !' »<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> La prison, ou plutôt le regard que les jeunes portent sur elle, conduit ainsi à exacerber ses pratiques culturelles, notamment à se montrer fort physiquement. Comme l'écrivent A. Chauvenet et F. Orlic, en prison, « au lieu de révéler qui on est par l'action libre, on (...) révèle plutôt ce que l'organisation conduit chacun à montrer, notamment à montrer de quoi on est capables pour se défendre. (...) L'image de la prison a des effets jusqu'à l'intérieur », *La violence carcérale en question*, A. Chauvenet, M. Monceau, F. Orlic, C. Rostaing, GIP « Mission de recherche Droit et Justice », 2005, p.186.

<sup>2</sup> Lorsque le « quartier mineurs » était surchargé, les garçons commençaient leur séjour carcéral au quatrième étage.

Ou :

« Au début, ils viennent, ils demandent comment j'm'appelle, j'suis là pourquoi, où j'habite, etc. »

Au fond de leur gouffre, beaucoup d'« arrivants » ont surtout la surprise d'y faire des retrouvailles :

« Y en a de mon quartier, ici. J'ai halluciné, quand je les ai vus ! Un majeur, il est tombé une première fois, et il est retombé. Et là, je le connais. C'est un gars qui habite à deux pas de chez moi ! Son (petit) frère est au quatrième. C'est un pote à moi ! C'est un truc de ouf ! C'est traumatisant. C'est hallucinant ! Votre voisin ! O., je le connais de dehors. Il habite juste à côté. Il habite au Mee, et moi, j'allais au Mee en cours. »

« Un jour, j'entends à la fenêtre ! 'Mais j'la connais, cette voix !' J'ai dit à un majeur : 'Il vient d'chez moi, la même cité'. Et après, il a appelé quelqu'un, il a dit : 'Y a un p'tit d'chez moi qui est arrivé, passe-lui des trucs !' »

« Quand ça parle à la fenêtre, j'entends. J'regarde avec le miroir. J'entends parler, dès que j'connais une voix, j'appelle. Ca fait plaisir ! »

Ou encore :

« J'ai retrouvé des gens, ici ! Ca fait bizarre ! Ca fait bizarre, tout en étant content, tout en ayant la rage. Tout le temps où c'qu'on va, on se voit. C'est pas que ça vous reconforte, ça fait bizarre. Dehors on est tout le temps ensemble et ici la peine ça passe plus vite. C'est mieux. »

« J'en connais un, B. Il habite dans mon quartier, à deux minutes de chez moi. C'est un peu bizarre, de l'voir ici ! »

Ces retrouvailles permettent de se rattacher à des repères connus :

« Après, on fait des connaissances, on s'rend compte qu'y a des copains qu'on connaît. Ca fait un premier sujet de conversation. Ca fait toujours plaisir de voir quelqu'un qui traîne dans les mêmes lieux. On arrive ici, on est désorientés ! »

Après quelques jours ou quelques semaines, c'est au tour de ces « arrivants » de voir des connaissances arriver, apportant avec elles un peu d'air de l'extérieur :

« Y a C., un nouveau pote à moi qui est arrivé de Montreuil. »

« C., c'est un copain à moi, c'était son copain [copain d'un copain]. On se voyait avant. C'qui s'est passé, c'est que les promenades arrivants, c'est devant ma fenêtre : 'Qu'est-ce que tu fais là ?' Comme P., ça fait un an, puis G., il est venu, on lui demandait des nouvelles de dehors. J'sais pas, il est content ! »

« Y a longtemps que j'l'avais pas vu ! Ca faisait deux ans ! Quand j'l'ai vu, j'ai été choqué ! Ca faisait longtemps, quand même ! Il avait grossi, il avait pris du poids. Il était petit, avant ! »

« J'suis arrivé jeudi, puis dimanche, quelqu'un d'autre est arrivé, puis I. Y en a un autre qui s'appelle K. Même si j'les vois pas souvent ! »

---

<sup>1</sup> Il continue : « Je vois ses chaussures, j'me dis : 'Lui, j'vais l'enlever !' S'il a pas de belles affaires, ils vont pas le racketter. »

Dans la cour de promenade, un détenu reconnaît la voix qui l'interpelle par delà les barres de béton qui cachent les fenêtres du centre scolaire :

« Oh, O. ! – Oh, bâtard t'es où ? – Là ! T'es béton pour quoi ? – Braquo ! »<sup>1</sup>

Un garçon qui effectue là son cinquième séjour au quartier raconte aussi :

« J'ai un copain à moi. Il a 20 ans, lui aussi. J'le connais du Maroc, quand on était petits. Dès que j'l'ai vu, ça m'a fait bizarre. 'Qu'est-ce que tu fous ici ?' Ma cellule était côté de la liberté, j'l'ai vu en bas ? J'dis : '- M., j'le connais ! – Oh, I., tu fais quoi, toi, ici ? – On est là, on est là !' Ca fait bizarre [sourire] ! Quand je cantine, j'lui file des trucs. Quand on a changé de cellule, il m'a dit : 'On va plus se voir ! – Si, t'inquiète !' Il a 20 ans. Non, il connaît personne. Il parle à personne. J'connais tout le monde ! Tout le monde, j'dis 'bonjour !' »

Ils ne sont plus seuls :

« Un mec chez les majeurs, de son quartier, trois mois après que j'suis entré. J'discutais avec un mec du deuxième ! Par hasard ! 'T'habites où ?' Il dit ma cité, Sevran Beaudottes ! Mais t'es qui, toi ? Il a regardé au miroir ! Oh, j'étais choqué ! J'étais content ! Mais lui, il savait que j'étais chez les mineurs. J'étais à la 31, avant, là, la 33 ! Ouh, quel truc de fou ! »

« Y a des gens que j'ai connus de l'extérieur. Dans le 93, à Aubervilliers, à Paris dans le 18<sup>e</sup>. Ils sont deux, dans la même cité que moi. Ils sont sénégalais. On est tous tombés pour la même chose. Mais c'est pas dans la même affaire. Des fois, on se voyait. Eux, ils sont tombés le même jour, mais ils sont pas dans la même affaire. Ca fait plaisir, de voir quelqu'un. Ca va remonter un peu le moral. Tu vas parler avec lui en promenade, en activités. »

La prison devient un espace où l'on retrouve des connaissances, comme à l'extérieur :

« Y en a un qui vient d'arriver, il habitait dans mon quartier, après, il a déménagé. Ca faisait belle lurette que j'le voyais pas. J'le connais depuis qu'on est tout petit. J'voyais plus ses sœurs et sa famille. Parce que sa cousine, c'est ma cousine. Moi, quand j'vais chez ma cousine, j'vois sa famille. La dernière fois que j'l'ai vu, c'était au tribunal. J'étais content d'le voir. Quand ils sont arrivés, la première personne qu'il a appelée, c'était moi ! 'O. ! O. !' Bon, ça fait plaisir d'le voir, mais pas ici ! J'me dis si on a parlé ensemble, sa mère, elle va péter les plombs ! »

Il y a la joie de retrouver des « collègues » dans cet espace à l'écart de la vie sociale. Cela rassure, aussi. Ces retrouvailles sont un peu de lumière dans leur expérience individuelle : la grotte, ou le gouffre, s'éclaire peu à peu.

Un détenu, lui, comparait les rencontres en prison à celles de compatriotes en voyage à l'étranger :

« C'est comme quand vous arrivez dans un pays étranger, vous êtes content de rencontrer des français, vous leur parlez, alors qu'en France, vous ne leur auriez pas adressé la parole ! »

Rassurés par ces rencontres, les garçons se mettent à l'affût de nouvelles retrouvailles : ils regardent sur les portes des cellules les noms des occupants et, plus souvent encore, guettent les sorties de promenade des garçons de l'unité « arrivants ». Alors que nous discutons, un détenu jette ainsi un coup d'œil par la fenêtre lors de la sortie en promenade et s'exclame :

« Y en a un, avec la cagoule noire ! Le pauvre, il est là ! Son frère aussi, il a du grade. Même plus de grade que mon frère ! Son frère, il a un mandat international, déjà !<sup>2</sup> »

<sup>1</sup> Nous verrons que lorsque le détenu demande à une connaissance « pourquoi » elle est là, il ne s'agit pas de juger, mais de connaître l'« histoire » à l'issue de laquelle il est arrivé en prison.

<sup>2</sup> Je l'interroge : « – C'est bien, d'avoir un mandat international ? – Ah, t'as tout, après ! »

Pendant un entretien également, un autre se rend à la fenêtre :

« J’regarde les arrivants, si y a un mec de mon quartier ! Pas pour l’instant, mais c’est obligé ça va arriver ! »

Reconnaître des codétenus, les situer hors de l’espace de la prison, c’est les extraire de l’institution pénitentiaire, et s’en extraire soi-même. Ces « retrouvailles » donnent aux garçons un sentiment de commune condition, et les distraient très vraisemblablement d’une réflexion sur leur parcours personnel. L’expérience collective se surajoute à l’expérience individuelle pour peu à peu la dépasser, et permettre d’adoucir l’épreuve carcérale. C’est en effet à partir de ces retrouvailles inattendues pour les jeunes qui découvrent la prison, puis auxquelles ils s’habituent et qu’ils attendent par la suite, que les garçons vont construire leur sociabilité. Quitte à magnifier ces connaissances, à les fabriquer parfois même, nous le verrons. Ils vont transformer ce gouffre dans lequel on les a mis en un lieu « connu » d’eux et maîtrisé.

## Une identité territoriale

Les détenus construisent avant tout leurs affiliations autour de l’appartenance territoriale (le département, le « quartier », la « cité »). Il s’agit de se situer les uns par rapport aux autres :

« Et lui, tu le connais ? Un petit black, un peu gros ? Mohammed ! – Oui, il est de Vitry ! – Oui, c’est ça ! »

« Hé, tu connais A. ? Il habite le 91 ! »

Les garçons se qualifient, se caractérisent par leur appartenance au département ou à la ville dans lesquels ils habitent, ou dont ils disent venir. Le territoire d’appartenance fait office de présentation de soi, et le nom du département devient patronyme :

« Parce qu’en fait, nous, on s’appelle par nos numéros, quand on est à la fenêtre. Par la ville : 9-1, un autre, c’est 18è, parce qu’il habite le 18è, y en a un en bas, on l’appelle Paris. »

Un garçon à un autre :

« T’étais avec qui, au tarmi [mitard] ? – F. ! – F. d’où ? »,

A sa fenêtre, un détenu qui s’ennuie ou à la recherche d’un peu de tabac, appelle :

« Hé, F. ! Hé, F. !

(...)

Hé, 77 ! Hé, 77 ! C’est la merde ! Hé, F. ! Hé, F. ! Hé, sale bâtard ! Hé, F. !

(...)

Hé, 77 ! Hé, 77 ! C’est la merde ! Hé, F. ! Hé, F. ! Hé, sale bâtard ! »

Lorsque le jeune n’est pas originaire de la région parisienne, il est plus généralement caractérisé par le nom de sa ville. Un détenu en ainsi interpelle un autre :

« Hé, l'marseillais ! Y a un arrivant qui est venu à côté de toi ! Pourquoi ? Qu'est-ce qu'il a fait ? – Hé, bâtard ! – Hé, on dit 'bâtard direct' ? – Tu m'as insulté le premier ! »

Si un garçon n'est pas de la région parisienne, et ne peut donc se prévaloir de la notoriété d'un département, on cherche à connaître ses origines. Ainsi, deux détenus à leur fenêtre, le premier, au deuxième étage, est majeur, le second, un mineur originaire de province, est au troisième, placé à l'« unité stricte » :

« - [Majeur] On est bien, ici !

- [Mineur] Oh oh oh !

- On est bien, ici, cousin ?

- Hé, j'sors du mitard, moi, cousin !

- Hé, c'est qui ? K. ?

- Oui

- T'es en stricte ?

- Oui. Oh, il a changé, il a changé, là ! Y a un quart d'heure !

- T'es d'où ?

- Oh, moi, j'suis d'Amiens !

- T'es un céfran ?

- Oh, j'en ai rien à faire !

- T'es un céfran, cousin ?

- Oh, y a un quartier noir, un quartier arabe !

- Oh, j'te parle, t'es quoi, hein ?

- Oh, moi, j'suis français !

- Un vrai ?

- Oh oui !

- T'es un arabe, non ? »

[Silence. Un surveillant est venu chercher le plus jeune pour lui faire nettoyer des cellules vides].

Le territoire permet à ces jeunes exclus de partout sauf de leur cité, de se construire une identité sociale. Écoutons un psychologue qui travaille à l'établissement :

« Entre eux, il y a une reproduction à l'identique de ce qui se passe dehors. L'appartenance se joue sur des quartiers et des départements. Je vois beaucoup de jeunes qui vont être soumis à des pressions, des violences par rapport à des appartenances : il y a ceux du 9-3, ceux du 9-4. Plus il y aura de jeunes d'un département, et plus ces jeunes seront les leaders. Comme il y a des guerres entre départements, ici. Moi, j'vois des jeunes du 9-4, de Vitry, ils ont des problèmes avec ceux de Créteil ! Il y a tout à fait une reproduction. L'identité de ces jeunes se construit autour de l'appartenance à ces départements.

Visiblement, ils se voient ... Ils essayent de reproduire des alliances de l'extérieur. Il y a des regroupements de jeunes par quartier, et s'ils sont de quartiers différents, ils se regroupent par département. Le fait qu'il soit du 94, ça peut donner une connivence entre eux. Une appartenance en référence au territoire. Ils en parlent beaucoup. Ce qui permet de parler de ce qu'ils vivaient à l'extérieur. C'est là que ça donne un aperçu. On est vraiment dans West Side Story ! Il y a des lieux neutres où ils vont se battre, celui qui a le malheur de traverser un quartier qui n'est pas le sien. C'est le fait de mineurs délinquants, parce que le quartier est leur seule référence, lorsqu'ils ont été exclus de toute autre instance de vie. Ils ne sont plus rattachés à aucune autre instance. Ils passent leur journée dans leur quartier, dans le hall d'immeubles... Ils sont exclus de l'école, ne travaillent pas... Donc obligatoirement, il reste le quartier. Ils ne sont plus référenciés à autre chose. C'est 'un tel de la Grande Borne', etc. Je pense que le quartier prend cette figure parce que c'est un lieu de repli quand ils ont été exclus. D'où la cité ghetto dont ils parlent. Le ghetto, c'est quand on est enfermé. C'est le seul lieu où ils ont le droit

d'être ce qu'ils sont. Le seul lieu où la société leur laisse la possibilité d'être ce qu'ils sont. Quand ils sortent, ils disent qu'ils sont contrôlés et qu'ils ont tout de suite des problèmes. Ils disent aussi qu'à force de maints délits, systématiquement ils vont être arrêtés comme suspects. Quand ils sont ailleurs de leur quartier, ils vont être interpellés. Y a que dans le quartier qu'ils se sentent plus ou moins en sécurité. »<sup>1</sup>

Signifier son appartenance à un quartier ou département différent, ça peut être signifier sa différence, sa supériorité physique et/ou morale. Ainsi ce compte-rendu de rapport d'incident rédigé par un surveillant de nuit :

« Ce jour, vers 22 heures, et cela depuis environ une heure de temps, ce détenu, à chaque passage de surveillants, ainsi que de moi-même en cour d'honneur, tenait des insultes et propos suivants : 'Fils de pute, est-ce que tu sucés bien, espèce d'enculé de maton, moi j'suis du 1-3, pas du 9-1, je vous plombe tous ! »

Désigner son département, c'est dire d'où l'on est - et donc qui l'on est -, mais aussi pouvoir s'affilier à ceux qui partagent le même espace. Il y a alors les codétenus du même quartier, et ceux du même foyer<sup>2</sup> :

« A côté, c'est un mec du 9-1, aussi. Des Tarterets. Moi, j'suis du 91, à Brétigny. J'connais ses parents, dehors. »

« Cité Brétigny la Fontaine. Y en avait un de la Fontaine, P. W. C'est un mec de mon quartier ! J'l'ai vu au loin ! Son frère, il a fait longtemps. Il devait venir au foyer. On m'a dit L. P. Ils ont tous des tee-shirts 91. J'en ai un, aussi. Y en avait un, W. : 'On fout la merde !' et derrière : '9-1.' Q : Brétigny la Fontaine, c'est comment ? - C'est grand ! Y en a une qui est plus grande ! J'sais pas si vous connaissez, les Tarterets. Ben oui, c'est dangereux, là-bas ! Y en avait un qui était ici, Junior. Un grand black. Il est aux majeurs, j'crois. »

Chaque département est en quelque sorte « naturalisé » et distingué, voire personnifié, par la pratique de ses habitants d'une langue différente. Un garçon explique ainsi :

« Déjà, personne parle pareil ! Ca dépend du département. Chacun a son vocabulaire à soi. On essaye de trouver des mots, des expressions, pour que personne nous comprenne. Des fois, le langage, c'est dur ! »

Les détenus placés en foyer avant d'être incarcérés retrouvent eux aussi des connaissances :

« Là, quand j'suis sorti de prison, ils m'ont mis dans un CER [centre éducatif renforcé]. Y avait un mec : 'Oui, le mec, il vient de Nancy, il a été transféré à X. [établissement]. Il a un œil en moins ! – Est-ce qu'il a un truc Adidas jaune ?<sup>3</sup> – Ouais ouais !' La première fois, quand j'l'ai vu, il m'a dit : 'Ouais, j'ai planté quelqu'un !' Mais j'le dis pas, parce que c'est pas bien, il a des problèmes. Même des soins psychologiques, ça suffit pas, pour lui ! »

<sup>1</sup> Nous ne reviendrons pas ici sur l'importance du territoire pour les jeunes des classes populaires, thème beaucoup traité par les sociologues et anthropologues. A ce sujet, on peut se rapporter à S. Beaud, *80% de réussite au bac, 200.*, ou D. Lepoutre, *Cœur de banlieue*, Odile Jacob, 1997. Il s'agit simplement ici de voir comment le lien au territoire est transporté dans l'espace carcéral.

<sup>2</sup> Il serait intéressant, un jour, de dresser les parcours effectués par les jeunes placés dans les différents foyers et qui passent parfois par la case prison, notamment lorsqu'ils ne répondent pas aux exigences du contrôle judiciaire, etc. Dans combien de foyers effectuent-ils des séjours, dans lesquels sont-ils envoyés précisément, et suivant quel parcours ? Les allers-retours sont-ils possibles ? Combien de temps y restent-ils, retrouvent-ils leurs pairs, les éducateurs ? Combien de jeunes sont concernés ? La réponse à ces questions contribuerait certainement à la connaissance du traitement socio-judiciaire des mineurs.

<sup>3</sup> Il est intéressant de noter que le détail d'« un œil en moins » ne suffit pas à distinguer l'individu. Le jeune a besoin de s'assurer en interrogeant sur ses vêtements, qui caractérisent beaucoup mieux l'individu.

« C'était un foyer à Maison Alfort. Vous voyez, l'algérien, le grand ? Lui, il était dans mon foyer aussi. Ils l'ont viré, parce qu'il a fait une agression, violence sur un mec du foyer, il l'a séquestré, ha ha ! C'est lui qui m'a dit ça ! Il est comme ça, mais il est archi marrant ! Quand j'étais sorti, j'étais faire une demande de permis d'avisite. Y avait un autre mec, mais l'autre mec, il a dit n'importe quoi pour pas venir ici. Il a tout mis sur l'dos d'l'autre. C'est pas bien, ça ! J'ai été trois mois en foyer avec lui. J'l'ai vu une fois ici, il passait dans le couloir, parce qu'il a demandé quelque chose a un auxi, puis après j'l'ai vu à l'école. D'un coté, j'étais content, parce que j'le connais et tout ! C'est mon pote ! Et d'un autre coté non, parce qu'il est ici ! On va dire, j'l'ai connu au foyer. On va dire, c'est une connaissance que j'aime bien et tout. On va dire ça fait pas très longtemps que j'le connais. C'aurait été quelqu'un que j'connais depuis tout petit, ça aurait été un copain ! »

« J'ai vu mon éducatrice, deux fois, du CAE [centre d'action éducative] d'Arcueil. Parce qu'on est deux jeunes à elle. Y a un mec qui s'appelle M. il était au même service que moi, et un autre N. D., il était dans le même foyer. Il habite à Villejuif, et moi j'habite à Arcueil, c'est juste à côté. J'me suis fait renvoyer, et lui aussi, y a longtemps. Parce que moi j'étais en promenade, j'entendais : 'L., L. ! [prénom de l'interlocuteur]' J'regarde par la fenêtre, j'vois mon pote K.. Ca m'a fait bizarre ! il m'dit : 'Y a M. à côté !' J'ai regardé et j'ai vu M. ! »

Dans ces cas-là, les relations sont plus familières. Parce qu'ils ont partagé des moments de vie dans une institution, la prison est plus encore rattachée à une histoire commune.

### **Etre de la même « cité »**

Appartenir au même quartier et/ou, le plus souvent « avoir grandi avec » (caractéristique naturalisante) distingue les « compatriotes » des autres et permet donc la création de groupes, c'est-à-dire des ressemblances et des oppositions.

« Grandir avec » ou être issu de la même cité ou du même département, signifie avoir partagé le même espace : les mêmes écoles, les mêmes bancs, les mêmes caves, ensemble ou pas d'ailleurs, mais aussi avoir eu à faire avec les mêmes policiers, les mêmes magistrats et les mêmes éducateurs. Il y a alors parenté de fréquentation, ou « parenté sociale », dans le sens que lui donne F. Ezambé : « [En Afrique] C'est une parenté qui n'est pas biologique mais sociale, on est parent parce qu'on partage le même espace social. On peut l'observer par l'usage fréquent du mot frère, sœur, etc., entre personnes qui n'ont souvent aucun lien biologique (...). La fréquentation du même espace social qu'est la France crée un lien de parenté. Au sein de la communauté noire aux Etats-Unis, les termes de Brothers et de Sisters révèlent la persistance de cette forme de parenté sociale<sup>1</sup>. »

Les détenus ainsi affiliés s'interpellent d'ailleurs, comme à l'extérieur, en termes de parenté : « Hé, cousin ! » ou « Hé, la famille ! », « C'est mon frère ! » ou encore, lorsqu'ils se croisent dans

---

<sup>1</sup> Ezambé, *op.cit.*, 2003, p.229.

l'escalier : « Wech la famille ! Wech la famille ! »<sup>1</sup> Ces appellations signent d'ailleurs aussi le respect que l'on éprouve à l'égard de l'interpellé et montrent qu'on l'inclut dans sa sociabilité, quels qu'aient été les liens antérieurs que l'on a eu ou non avec lui, comme l'explique ce garçon que je questionne :

« Oui, on dit 'Chinois !', 'Gitan !', 'Roumain !' Non non, pas 'Arabe !' C'est comme une insulte [L'idée le fait sourire]. Si on dit : 'Eh, arabe !', c'est une insulte ! C'est comme raciste, quoi ! On peut pas dire à un black : 'Hé, renoi !' 'Hé, Gitan', c'est son origine ! 'Hé, cousin !', comme ça, c'est respect ! 'Hé, cousin, est-ce que t'as une cigarette ?' »

L'importance d'avoir « grandi avec » dit le caractère familial de l'affiliation sociale des jeunes, et permet de nier, en tout cas d'amoindrir, la coupure avec l'extérieur. Le lien est maintenant presque un lien de sang - un « lien de sang social » -, et qui donc ne relève pas des contingences du moment, c'est-à-dire de la prison :

« J'ai un copain, ici, j'ai grandi avec lui, presque. Il a pris une première peine de 18 mois. Il vient d'avoir une prolongation de six mois. Toute ma cité est en prison ! Y a deux potes à moi de ma génération qui sont dedans. Sinon, tout le bâtiment D1 et D2 et ici, y a cinq personnes de Montreuil, de ma cité ou d'une cité voisine. Mais franchement, 2002-2003, ce sont des années bizarres. J'ai eu 17 ans le 29 mars. Pour mes 18 ans, il faut que je sois dehors. »

« Là, y a mon pote qui était avec moi à l'école. On jouait au foot. J'l'ai vu, mais j'étais pas sûr ! Ah, ça m'a pas fait plaisir ! C'était au collège, y a deux ans de ça ! C'était lui le patron, là-bas. Et quand j'suis arrivé, ça a changé. En fait, j'le connaissais quand j'étais petit. On s'connaissait, on savait pas où, à la piscine peut-être. »

« Des fois, y a des grands, y voient t'es petit, y croient j'sers à rien ! Mais moi, j'suis avec des grands. Ils ont la majorité, tous, sauf un seul ! Il a 16 piges. Mon âge, quoi ! Sinon que des grands. On a grandi ensemble, depuis tout petit. C'est ça que j'comprends pas. Mon quartier, c'est une grande allée, au moins 2-3 km. Y a des bâtiments, toute l'allée. Moi, mon square : mon bâtiment, c'est un rond. C'est là-dedans que ça a commencé. Depuis petit on est là-dedans. On jouait au baby-foot là-dedans, on foutait tout là-dedans. C'est une petite cour ! Même mon grand frère, il est passé là-dedans. Il a 26 ans. Y en a environ quatre cinq qui sont passés ici. Après, au grand quartier<sup>2</sup>. Y en a un qui vient d'arriver, il habitait dans mon quartier, après, il a déménagé. Ca faisait belle lurette que j'le voyais pas. J'le connais depuis qu'on est tout petit. J'voyais plus ses sœurs et sa famille. Parce que sa cousine, c'est ma cousine. Moi, quand j'vais chez ma cousine, j'vois sa famille. La dernière fois que j'l'ai vu, c'était au tribunal. J'étais content d'le voir. Quand ils sont arrivés, la première personne qu'il a appelée, c'était moi ! 'O. ! O. !' En plus, il s'appelle O. Bon, ça fait plaisir d'le voir, mais pas ici ! J'me dis si on a parloir ensemble, sa mère, elle va péter les plombs ! »

« J'ai pas grandi avec lui, puis voilà ! Quand on grandit ensemble, y a rien qui peut t'séparer ! »

Celui avec qui « on a grandi » n'est pas un délinquant, pas un détenu, pas un Autre, mais un « semblable à soi », qui donc nous transporte au-delà des murs de la prison et de sa stigmatisation infamante.

---

<sup>1</sup> Certains détenus, qui ne peuvent se prévaloir de telles connaissances, construisent leur sociabilité à l'intérieur des murs. Dans ce cas, ils appellent « cousins » des codétenus qu'ils n'avaient jamais rencontrés à l'extérieur. S'ils n'en prennent pas ombrage, les autres répondent d'un simple signe de main ou de tête. Ceux-là réservent en effet ces interpellations à leurs connaissances de l'extérieur.

<sup>2</sup> Le « grand quartier » est la maison d'arrêt des hommes qui se trouvent à quelques centaines de mètres de là et qui accueille les détenus majeurs.

« Avoir grandi avec » ou plus simplement avoir fréquenté le même territoire, appartenir au même département, vaut aussi connaissance et reconnaissance. Avoir croisé un jeune dehors, pouvoir le situer dans son territoire - « Quelqu'un d'chez moi ! », spécifient souvent les détenus -, quand bien même on ne lui a pas beaucoup parlé, permet de savoir « comment il est ». Il est identifiable ailleurs que dans ce lieu en suspension, sans attache :

« Quand c'est quelqu'un de son quartier, on sait à qui on parle, quoi ! »

« Hé, S. ! Envoie-moi le magazine ! Hé, tout à l'heure, tout à l'heure, quand j'vais monter ! Hé, monsieur, j'peux aller prendre un magazine ? Il va m'prêter un magazine de voitures ! – [surveillant] C'est qui ? – S., il habite dans mon quartier ! Il vient d'arriver ! Il est au quatrième ! »

On prend alors la défense de celui que l'on connaissait, ou de celui qui a commis son infraction sur un territoire connu, car ce partage de territoire donne à l'Autre une visibilité sociale, le rapproche de soi.

L'appartenance au même quartier conduit à privilégier les liens « naturels » (« on a grandi avec », on galère ensemble, on habite les mêmes bâtiments...) sur la caractérisation de délinquance. Presque identifié à soi-même, le codétenu ne peut avoir été, comme on ne l'a pas été soi-même, guidé par une intention malfaisante. Il ne peut pas être un « salaud » :

« Franchement, j'pense, parce que c'est pas une histoire qu'on voit tous les jours ! En plus, c'est un père de famille. Lui, ils l'ont mis pour l'opinion publique. Moi j'le voyais, dehors, je sais exactement où ça s'est passé. C'était pas fait exprès ! Ils ont pas dit : 'Ouais, le gars y vient, on va l'tuer !' Ils lui ont mis le coup sur la tête ! »

Extrait du contexte de l'incarcération, l'autre est aussi transporté – et soi-même avec lui – à l'extérieur, dans le monde libre de la jeunesse, voire même de l'enfance (« on a grandi ensemble »).

L'appartenance au même territoire rassure, dit une histoire à la fois commune et personnelle, et permet d'exister à nouveau au-delà du « quartier mineurs » :

« On traînait tout le temps ensemble. Même avec B. ! Vous voyez pas qui c'est ? Il est sorti lundi soir. »

Signifier sa connaissance de l'extérieur, c'est dire son lien avec la personne concernée, mais surtout sa probité et donc aussi la légitimité de la relation :

« Mais sinon, ici, t'as jamais de vrais copains. A part R. J'sais comment il est, on est ensemble dehors. Sinon, ici, tu peux faire confiance à personne. Sinon, à la base, y aurait pas eu R., j'me méfierais tout le temps des gens, ici ! Là, je sais que si y a un problème, il sera toujours avec moi ! Sinon, avec G., H., M., P., D., c'est comme si c'était des copains de dehors<sup>1</sup>. J'me méfie pas d'eux. Non, T., j'parle pas trop avec lui. Il vient d'arriver ! »

Dire son appartenance à un espace commun, c'est plus fort, plus signifiant que de parler de son amitié. Ainsi, dans la cour de promenade, un jeune dit d'un autre : « C'est un gars de ma cité », alors qu'il m'en parle à moi comme son meilleur ami à l'extérieur.

---

<sup>1</sup> Ces détenus se trouvent tous dans l' « unité libérale ».

Lorsqu'un jeune veut signifier son amitié pour un de ses codétenus rencontrés en prison, il le compare alors à une connaissance de l'extérieur :

« C., j'l'ai connu ici, c'est comme si j'l'avais connu dehors. Y a que lui que je vais revoir dehors. Y a un bon feeling qui est passé entre lui et moi. On a fait connaissance. Ca fait un an qu'il est là, il est arrivé en même temps que L. On n'est pas dans la même unité, mais on se voit au sport, aux parloirs. »

L'appartenance à la même cité, au même quartier ou au même département conduit alors à des interpellations d'une fenêtre à l'autre, d'une porte à l'autre de chaque côté de la cour, d'une cellule à la cour de promenade... L'espace de la cité – ou plutôt celui ainsi présenté - vient comme se superposer à celui de la prison, ce qui permet à celui qui se réfère à des pairs de prendre possession de l'espace carcéral. Ainsi ce détenu qui demande au surveillant s'il a connu son frère, dans les lieux il y a près de deux ans, et qui remarque :

« Ici, avant, c'était que des gars du 91 ! Il y en a moins, maintenant ! Au grand quartier, y a plein de mecs de chez moi ! »

Et cela même si l'organisation de la vie institutionnelle rend parfois les rencontres plus difficiles. Dans ce cas, imaginer pouvoir le faire suffit :

« Y avait G. et Y, de ma cité. Ils sont sortis. On peut toujours se croiser. A la Croix Rouge, en promenade, on se parle aux fenêtres, au sport. J'savais déjà qu'ils étaient là J'les vois vite fait ! S'ils seraient dans mon unité, j'les verrais tout le temps »

Ces connaissances de l'extérieur permettent de contrer le sentiment d'exclusion causé par l'incarcération et ouvrent l'espace de la prison sur l'extérieur. Les détenus peuvent ainsi oublier pour quelques minutes leur condition et « se raconter des histoires de dehors » : les filles, les relations avec la police, les lieux qui ont été « braqués », etc. Les connaissances permettent de recevoir ou de donner des nouvelles de l'extérieur, notamment sur sa propre « affaire ». Ainsi, un détenu se trouva soulagé :

« Après, un copain de mon quartier est venu ici, il m'a dit le mec il a fait 30 minutes d'arrêt cardiaque et trois jours de coma. Et il est sorti direct. Là, quand on m'envoie des lettres, on me dit qu'il est dehors. »

Retrouver du monde en prison sous-entend aussi une sociabilité extérieure importante, et est donc source d'un prestige certain :

« J'connais du monde, y en a j'connais de dehors. J'savais pas qu'ils étaient là ! J'les ai vus ici, par hasard ! »

« Oui, j'en connais plein ! M., il habite dans mon quartier, tout ça. J'le connais, j'le connais bien ! Moi, j'connais tout l'monde, ici, j'connais tout l'monde, moi ! J'connais tout l'monde ! »

Et encore :

« J'connais du monde. Dans la cité, laisse tomber ! D. M., il est de ma cité ! Il a fait neuf mois. Braquage. J'l'ai pas vu depuis neuf mois. On est ensemble. Même quand j'étais dehors, j'lui envoyais de l'argent. Christopher, tentative de meurtre. C'est comme G., il est sorti ! J'le voyais vite fait. Il venait dans ma cité ! Y a un pote à moi qui est à Bois d'Arcy, et un à Nanterre. Dans la même histoire que Mamadou. Ils ont fait neuf mois. Le majeur il est resté. Parce que M., il est

sorti en provisoire. Y avait trois mineurs, ils sont sortis. En plus, ils étaient là quand il faisait chaud ! »

Extirpant un peu de popularité de l'attractivité de son quartier, on aime signifier l'importante fréquentation de sa cité :

« I., tout le temps, il venait dans ma cité. Y a beaucoup de monde qui vient dans ma cité. C'est obligé on se connaît ! »

L'appartenance au même quartier suppose également un esprit de corps, et donc, en cas de conflits, une protection implicite de ses compatriotes :

« En prison, y a pas d'pote. On parle avec des gens, mais c'est pas des potes ! A part si c'est des gens d'mon quartier, c'est pas pareil ! Si c'est quelqu'un d'mon quartier, si j'le connais ou s'il connaît mes potes, il va s'bagarrer, j'vais bouger pour lui ! S., lui, s'il s'bagarrait, j'lui rentre dedans. Mais les autres... On est resté là quand même un mois ! On parlait bien. On faisait des petits trafics, entre nous, des cigarettes. »

Une origine géographique commune induit une affinité presque automatique entre les individus, un adolescent allant même, pour une fois, jusqu'à rassembler, dans une même communauté, surveillants et détenus. Un jeune marseillais regrette ainsi :

« J'serais à Marseille, j'me sentirais cent fois mieux qu'aujourd'hui, avec les détenus, les arrivants, les chefs de service. Ici, les chefs de service, ils calculent personne. Ils font qu'à leur tête. On n'a pas tous le même délire ! On va se rappeler les souvenirs ! On dirait, ils sont morts. Morts vivants. Marseille et Paris, ça se voit qu'on n'a pas le même accent ! »<sup>1</sup>

Il y a aussi comme une fraternité naturelle entre jeunes issus du même quartier. Fraternité qui trouve bien entendu son origine dans ce que « la cité » représente pour les jeunes à l'extérieur : un refuge contre le monde extérieur, nous l'avons dit :

« S. et C. sont de la même cité. Ils s'connaissaient de vue. C. m'avait insulté. On parle avec un mec, on entend : 'Ta gueule ! – Vas-y, ferme ta gueule ! – Connard ! – Toi, tu vas voir, j'vais t'attraper !' J'veux savoir où il habite ! J'dis à un mec : 'Ouais, tu connais, un petit !' Ca s'reconnait direct à sa voix ! C'est une voix de gosse ! 'Il est de c'côté ! – Ah ouais, le petit A. ! Ah ouais, il habite à Vitry ! Vas-y, laisse tomber ! c'est un p'tit con ! T'inquiète !' J'voulais pas l'taper, le secouer, c'est tout ! Pour ça, ça a joué, qu'il soit de Vitry ! »

Néanmoins, cette fraternité a des limites. Les « grands » protègent par leurs paroles les « petits » de leur quartier, mais ne « s'afficheront » pas avec eux. Les « petits » se réfèrent aux seuls « grands » de leur quartier avec lesquels ils « tournaient » :

« La première fois, c'était pour cambriolage. J'suis de Vitry. S., P... S., il habite en bas de moi On parle. Mais ça va bientôt arriver, la bagarre ! Moi, j'appelle S. Lui, ça fait longtemps qu'il est là, huit mois ! On traîne ensemble. Dans l'affaire de S., y avait lui, un gars qui s'appelle M. et un autre K. Quand ils ont braqué une banque, et dès le lendemain, ils ont attrapé lui et P. et le troisième il s'appelle S. Le 3è, il est fiancé avec ma grande sœur. C'est un braqueur, elle veut se fiancer avec lui ! C'est pas bien ! »

L'espace de la prison est aussi l'objet d'enjeux d'occupation territoriale :

---

<sup>1</sup> L'éloignement géographique de ce garçon qui a déjà séjourné à deux reprises dans un centre de jeunes détenus à Marseille favorise son indistinction surveillants/détenus.

« Ah, ici, madame, c'est le 9-4 ! »

« J'suis d'Etampes. Y a un mois, y en avait plein, ici ! Mais le plus, c'est à Bois d'Arcy. Y avait J., F., ils ont tous grandi avec moi ! »

Et un autre :

« Ici, j'connais du monde de dehors. Y a plein d'détenus que j'connais de dehors. J'connais beaucoup de 91, et ici, y en a plein du 91. Maintenant, ils sont sortis. Il en reste quelques-uns ! »

Dire son appartenance au groupe le plus nombreux – qui change d'un mois à l'autre -, c'est alors dire sa force sociale. En nombre plus faible, les jeunes de Paris se trouvent ainsi parfois pris à partie par les jeunes originaires de la banlieue. Dans ce cas, le jeune parisien peut tenter de donner le change en vantant ses connaissances ou encore la violence de son quartier :

« Des fois, j'm'ennuie à mort. Moi, si j'veux tout d'suite, si j'sors de prison... Vous m'voyez le fusil à pompe, c'est pas un problème ! Ils croient qu'y a qu'eux qui ont des armes. Une [arme] à 200 euros j'l'ai ! Un truc de ouf ! J'sais pas, y a des détenus, comment ils m'regardent, quand j'suis dans l'truc, en arrivants. Parce qu'ils viennent de la banlieue, y s'la pètent ! 93. Ils ont des pulls avec écrits 93. Ils voient pas que pour nous, c'est des taspés ! Y croient qu'à Paris... Parce qu'à Paris, j'connais des milliers de personnes ! Tous des malades ! Des purs malades ! Même en Amérique, ils connaissent (aiment) pas ça ! Ils croient qu'le 93, c'est l'Bronx ! Vous avez pas vu les pulls, 93, le Bronx. Parce qu'ils ont des rappers ! 'On est des voyous' ! Mais la tête de ma mère, les marseillais ! Parce que les marseillais, ils aiment pas les banlieusards. Vingt marseillais contre vingt banlieusards, ils vont s'faire baiser ! Ils traitent les marseillais. Y a eu combien de morts à Marseille contre un match contre les parisiens ? La plupart des banlieusards, ils défendent les marseillais, parce qu'ils ont peur des marseillais ! Parce que la plupart des banlieusards, ils défendent Marseille ! Aux arrivants, leurs regards ! Parce qu'ils ont des potes ici partout ! Parce qu'en section majeur, y a un grand que j'connais, parce qu'il a tué un juif à la Grange aux Belles. D. L. Il l'a tué dans un parking. J'le connais, lui, il peut pas (rester un jour sans x). Il l'a attrapé par la gorge, il lui a percé les yeux, après il est allé voir la mère du garçon. La mère a commencé à pleurer. Y a eu un regroupement dans la cité ! Il était encore vivant. C'est chaud ! Après 'Allah wakbar ! J'ai tué un juif ! Appelle la police !' Il a pris six ans. C'est tout ! C'est pas beaucoup. C'est parce qu'il est fou ! »

Un autre va rechercher des références ailleurs, chez les adultes :

« Y a plein d'gens que j'connais : Y a B., P., L. N., P. C'est les grands d'la cité, de quartier. J'les ai vus en garde à vue. Stup ! Ils ont servi un bolosse, c'est une personne qui achète du shit. »

« Moi, j'cherche pas la bagarre. J'me défends. Ils sont beaucoup à m'en vouloir ! C'est normal, on est ici, y a plus de mecs du 91 ! Si on s'rait à la maison d'arrêt de Nanterre, ça s'rait pas la même chose pour eux ! Ici, dès qu'on s'bat avec un ancien, il met wanted tout le monde ! »

Les conflits entre les jeunes de banlieue et les parisiens proviennent d'une rivalité ancienne et courante :

« Maintenant, y a beaucoup de jeunes de Paris. (...) Les parisiens, ils nous appellent les banlieusards ! C'est plutôt que nous, y a des embrouilles de cités. Y a pas trop à ça, à Paris. Entre quartiers, y a des guerres de quartiers. A Paris, y a pas ça ! Les parisiens et nous, sinon, c'est pareil. Mais la banlieue, c'est bizarre. Y a des quartiers, y a des noirs, y a des arabes. Les noirs, dans le 91, à Evry. Les arabes, dans le 94, à Villeneuve Saint-Georges....»

Il faut mettre en avant ses connaissances et son appartenance à un groupe, de manière à se protéger :

« J’connais des têtes ici ! J’suis pas tout seul. J’avais revu trois autres copains du même quartier, pour cambriolages. Ils sont venus en prison, mais ils sont ressortis, comme les victimes avaient retiré leurs plaintes. En plus, là, j’connais des têtes, dans mon quartier. Y a des têtes que j’connais, des têtes que j’connais pas. En plus, dans le 91, j’ai de la famille ! On se dit : ‘Ouais, tu le connais, lui ? – Ouais !’ En prison, faut t’entendre avec tout le monde, comme ça t’as pas d’emmerde ! Quand t’es arrivant, y en a qui te font de la misère. Moi, quand j’suis arrivé, personne m’a fait de la misère. J’avais mon équipe. Mais quand t’es tout seul, c’est la merde ! »

Enfin, d’une manière générale, l’appartenance au même quartier permet de contrer la dépersonnalisation créée par l’institution, et d’exister individuellement. Ce besoin de s’allier, de (re)trouver des connaissances, de (re)créer du lien permet d’échapper à la peur de l’anonymat, et de se distinguer de l’Autre détenu à travers des alliances. Et plus encore lorsque les jeunes se prévalent de la présence de leur(s) frère(s) aîné(s), incarcérés ici quelques mois ou quelques années plus tôt, nous en reparlerons un peu plus loin. Il s’agit alors de rendre ce lieu familier.

On est également plus forts à plusieurs que tout seul, et ces liens, réels, reconstruits ou inventés, on va le voir, font écran contre l’intrusion du personnel et de l’institution dans son intimité.

## **Elasticité des connaissances**

S’il y a une réelle surprise à retrouver des connaissances en prison, ces « connaissances » sont en même temps construites. Pour « se retrouver », et profiter de leur force collective, les jeunes élargissent en effet les possibilités d’affiliation.

Il s’agit tout autant de se chercher et de se retrouver, que de dire son appartenance commune au même territoire, et donc d’une affiliation dite, affirmée :

« H., j’le connais dehors. Lui, il habite le 93, moi j’habite à Paris 13. Moi, j’traîne dans son quartier. On s’connait de vue, mais on s’parlait pas. On s’est dit : ‘J’t’ai déjà vu quelque part !’ Moi, j’l’ai reconnu direct ! Après, il m’a parlé de Pantin. On s’parlait pas. Sinon, par ici, qui est-ce que j’connais ? Sinon, au grand quartier, la personne a déjà été condamnée au mois de mai, mais j’sais pas s’il est encore là. C’est un voisin, il habite dans l’immeuble en face. Il habite le 13è. La plupart du temps, ceux qui habitent Paris, ils viennent ici. Tout le monde le sait, dans le 13è [que le voisin est ici]. Ma mère sait pas s’il est encore là. »

Mieux vaut d’ailleurs parfois ne pas trop s’appesantir sur les liens :

« Y., hé, j’le connais de dehors. J’le voyais, c’est tout ! »

Quand bien même le jeune n’appartient manifestement pas au réseau de sociabilité de ceux dont il se prévaut, il convient de le laisser croire. Il s’agit en fait, à partir de ces « retrouvailles », d’amener le fond du puits où l’on se trouve au niveau de la surface du monde libre, et donc de contrer l’expérience carcérale et la souffrance afférente. Pour faire remonter le fond du puits, les retrouvailles « réelles » ne suffisent pas. Aussi faut-il en construire et en affirmer de multiples. Rassembler les loupottes en une grande torche.

L'affiliation territoriale prend alors des formes élastiques : des garçons que l'on ne connaissait pas ou avec qui l'on n'entretenait pas de liens, ou qui ne sont pas encore là, deviennent en prison des « connaissances » auxquelles on se réfère et s'allie. On peut aussi plus simplement inventer les liens.

La condition carcérale créant des « affinités », on peut déjà s'allier à des gens avec lesquels on était en conflit à l'extérieur. :

« J'connais un mec, il habite à Bonneuil (94). J'le connais, parce qu'on était en embrouilles de quartier. On s'était déjà parlé dans un RER. Moi, c'était pas lui que j'cherchais à la base, c'était une autre personne. On a parlé, parlé, parlé. Y avait des personnes qui nous avaient tiré dessus. Avec un fusil à pompes. J'voulais pas lui. J'parle avec lui par la fenêtre, on s'parle sans s'parler. On s'pose des questions sur son copain, sur les amis. C'est pas qu'ça donne de l'espoir de voir des gens qu'on connaît, mais ça fait plaisir. On est contents ! C'est des gens qui étaient dehors. Ca fait du bien de parler avec eux. Ca forme des petits groupes... Y a des affinités. »

On s'associe également à des compatriotes qui sont passés en prison et ressortis, qui viendront ou que l'on n'a pas encore croisés :

« Y a des gens d'mon quartier. J'avais un copain qui était là ! W. ! Vous l'connaissez ? »

« Pour l'instant, y a personne de mon quartier. J'crois ça va pas tarder ! Enfin, j'sais pas ! On voit pas toutes les ailes ! C'est relou ! Y a personne de mon quartier, ici ! Les jeunes de mon quartier, ils font attention. Moi, j'faisais grave attention. Quand j'vendais du shit, j'faisais attention. Parce que moi, mon délire, c'était ça, de vendre du shit, quand j'vais sortir. On fait de mal à personne, on n'agresse personne. C'est chiant, la prison. On déprime, en cellule ! »

On dit aussi son affiliation à des garçons que l'on pourra croiser dehors une fois que l'on sera libéré :

« C'est sûr, y en a que je reverrai. Y a des gens qui connaissent des gens que je connais. Quand j'étais petit, j'habitais à Aulnay. Sûrement, quand je vais aller à Aulnay, je vais les voir, c'est obligé, je vais les voir », observe un garçon qui habite aujourd'hui chez ses parents à Cachan.

Et à d'autres qui sont sur le chemin de la prison :

« - Oh, tu as vu x et y, au dépôt ? – Oui ! – Y vont v'nir ? – (...) – Ils savent qu'on est là ? – Oui ! – Vas-y, gros ! »

« Comme j'vous dis, à part... Y a I. S., y a T., M., y a un pote à moi qui est en deuxième gauche tout au bout. Le soir, on s'entend bien. On parle S., mon pote et moi. Il est là pour une autre affaire. Dès qu'il était en garde à vue, j'le savais. Y s'ont fait péter pour vol de voiture avec violence. Là, c'est la prison direct. Il va arriver ! J'vais lui dire : 'Prends parloir troisième série !' Là, direct, trois cabines Montreuil. Direct ! A la fin du parloir, on va tous dans les cabines [des uns et des autres] ! Les nouveaux surveillants, ils nous menacent avec leurs rapports ! »

Les affiliations présentes peuvent même reposer sur des faits antérieurs à sa propre incarcération, lorsque l'on était encore libre et que la « connaissance » était déjà en prison :

« J'en connaissais un, Mohammed, il habite juste à coté de ma cité. J'savais qu'il était ici. Je parle avec lui toute la journée ! »

« Avoir su » l'incarcération d'un pair avant même de pénétrer les lieux, c'est lier plus encore la prison et l'extérieur. C'est ne plus recevoir de l'intérieur, mais aller de l'avant, s'y trouver avant même d'être incarcéré. Surtout, les liens à partir desquels se forment les affiliations présentes ne sont pas

nécessairement actuels et construits de l'intérieur vers l'extérieur, mais peuvent être passés, et tournés de l'extérieur vers l'intérieur.

On s'allie encore à des connaissances indirectes :

« O., il était à la ferme de Champagne. Y., il va aller au mitard. Il a insulté le directeur. On parlait bien ! Il connaît bien mon frère. Il connaît les grands d'mon quartier ! Ca fait longtemps j'le connais !]»

« J'parle avec un mec qui s'appelle M. Il habite à Vitry, dans le 94. J'lui parlais vite fait. Puis l'autre, j'connais pas A., j'connais un pote à lui, avec qui il traîne. »

« C'est un ami, mais c'est pas un bon bon ami, comme il dit. Toute la canicule, on l'a faite ensemble. Et il connaît deux petits de chez moi. J'sais même plus comment qu'c'est venu ! Y en a un il a 16 ans, l'autre 14 ans. C'est des petits, mais ils restent avec nous. On les fait monter dans la voiture. On les fait grandir, quoi ! »

Et :

« En fait, S., moi, j'le connais pas. J'lui ai dit : 'T'habite où ? – Montreuil – Eh, tu connais pas un tel et un tel ? – Oh, c'était mes potes !' On était côte à côte. J'étais à la milieu 336, et lui à la 337. On fumait, on s'faisait des gamelles, on s'faisait des gâteaux, parce qu'après, on a faim. »

Les codétenus rencontrés pour la première fois en prison et qui « connaissaient des gens » (ou des lieux) que l'interlocuteur fréquentait, servent ainsi de points d'attache ou de transmission entre l'intéressé et ses connaissances extérieures. Leur simple présence permet de lier l'espace carcéral et l'espace extérieur. Et puis si l'intéressé et son codétenu ne s'étaient jamais rencontrés dehors, ils auraient tout aussi bien le faire, et se reverront donc vraisemblablement :

« Ceux avec qui je parle, c'est tous ceux qui sont venus avec moi, qui sont en cellule avec moi. Ou les gens qui connaissent les gens que je connais. Après, on se dit qu'on va se revoir dehors. »

En outre, grâce à ces connaissances indirectes, les connaissances de l'intérieur peuvent prendre l'apparence de connaissance de l'extérieur. Et on enrichit au passage son carnet d'adresse :

« O., c'est comme si j'le connais de dehors ! En fait, son grand frère, à O., il connaît super bien une personne que j'connais super bien ! En tout cas, O., j'ai son adresse, dès que j'sors, même pas deux semaines après, j'vais l'voir ! En plus, il connaît plusieurs personnes que j'connais dehors. Et en plus, O., ils lui reprochent la même affaire que moi. Et c'est exactement le même contexte ! Sauf que lui, ils lui ont juste mis 'vol de voiture'. Ils lui ont enlevé 'séquestration'. Lui, il va pas tarder, là ! Ca fait cinq mois qu'il est là. »

Lorsque des amitiés se forment en prison, il est nécessaire d'accorder les liens que les intéressés avaient à l'extérieur, quitte à les fabriquer pour l'occasion :

« Ah, moi, quand j'vais sortir, j'ai plein de plans ! Un bureau de tabac ! Le meilleur moment pour braquer, c'est le printemps, le gens y z'ont froid, y a moins de monde dans la rue ! Vous connaissez, B. ! Lui et moi, on va faire plein de trucs. Il habite aux Alouettes et moi à Vitry. C'qui sépare Vitry et Alfort Ville, c'est un pont. J'l'ai déjà vu, mais on parlait pas ensemble ! »

L'annonce de ces liens antérieurs légitime l'association future.

### *Elargissement du territoire*

Si les affiliations affirmées reposent sur des modes de connaissances nombreux et souvent indirects, le territoire d'appartenance peut aussi s'agrandir et ne plus se limiter à « la cité ». On mesure alors l'appartenance à un territoire commun au temps parcouru entre deux quartiers :

« T., D., de Grigny. J'avais rester avec eux. M., de Sainte Geneviève, R., il habite à cinq minutes de chez moi ! Di., il habite à Etampe, lui, c'est pas pareil. On va dire à une heure de trajet. Avec T., on s'parlait : 'T'es là pour quoi ? T'habites où ? Oh, tu connais lui ?' Parce que j'avais un copain qui était encore ici, il est au grand quartier, maintenant. J'crois, il est sorti le 25 juin, ou le 26 juin. Après, il a fait le mois d'août et le mois de juillet dehors, et il est béton encore ! T., il venait d'arriver, il connaissait personne. Après, on a vu que c'était des gars d'Evry, on est resté ensemble. Grigny, c'est à dix minutes, vingt minutes d'Evry. Après, à partir de là, on est devenus de bons copains. P., lui, j'vois pas où il habite ici. J'lui ai jamais demandé pourquoi il est là. R. R., il est de mon quartier. J'le connais de dehors. On a fait l'école ensemble, dehors, j'parlais bien avec lui, on s'parlait tout le temps. Lui, c'est dans des lettres qu'on m'a dit qu'il était béton : 'R. il est là !', oui, on m'a dit il était béton pour viol. Pendant une semaine, j'criais son nom<sup>1</sup>. Quand j'étais pas dans l'aile libérale. Après, quand j'suis allé à l'école, j'l'ai vu, il m'a dit : 'Oui, j'suis béton pour viol !' 'Non ?' Après : 'J'comprends, j'comprends !' »

On peut aussi ne pas être issu d'un même quartier, mais se rendre souvent dans un autre, ce qui autorise l'affiliation avec les détenus de cet autre quartier :

« A., il vient de Paris 11<sup>e</sup>, mais il traîne avec un mec du 94 ! »

Lorsque l'on ne vient pas du même quartier ou du même département, la fréquentation des mêmes lieux, à un moment ou à un autre de ses pérégrinations, autorise l'affiliation :

« Y a C. Il habite vers chez moi, vers Meaux, il achète des shoes vers là-bas. Normal, j'le connais. Dehors, y vient m'voir ! »

La gare du Nord, la station RER de Châtelet, l'avenue des Champs-élysées, le quartier de Barbès à Paris, surtout, sont des lieux que la plupart semblent fréquenter :

« Y., lui, j'le connais de dehors. J'le connais de la gare du Nord. Y a beaucoup de jeunes qui vont manger. Y a un grec ! Vous savez c'est quoi ? C'est le moins cher de Paris ! »

*Se retrouver tous*

Enfin, beaucoup plus audacieux et sans se perdre dans le détail, certains détenus insèrent l'ensemble des jeunes – et plus précisément ceux des « cités » - dans un même groupe dont tous les membres se connaîtraient. Bon moyen de renforcer la communauté et d'accroître sa force face à celle des adultes :

« Dehors, on se connaît tous, dehors ! On peut connaître son cousin. C'est pas la première fois que j'suis là, vous voyez ! C'est la deuxième fois ! »

Quand bien même on chercherait à les séparer, les jeunes de chaque cité « se retrouveraient »<sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup> Et non pas : « Pendant une semaine, je l'appelais. »

<sup>2</sup> Lors d'une autre recherche, un condamné à une longue peine m'expliquait de la même manière « se retrouver » en prison entre « mecs bien », malgré la volonté des pénitenciers de les séparer : « Nous, on est obligé de se trouver. On tombe dans une prison, on se retrouve toujours ! Ils ont beau nous mettre un au premier étage, l'autre

« La prison, c'est pas obligé ! C'est pas obligé du tout. Parce que c'est pas un chemin à suivre. Et on peut bien le faire sans venir ici, en fait. Mais quand même, y en a qui arrivent ici. Moi, maintenant, ils aiment bien les mettre de chaque coté dans chaque prison. Maintenant, les juges, ils ont cramé. Ils nous mettaient tous dans la même prison, tous de la même cité. Maintenant, ils nous changent. Mais comme on est beaucoup, on se retrouve. »

Ou :

« C'est vrai que les mecs de la cité, on se retrouve là. C'est pour ça qu'on garde la pêche ! Mais c'est pas un lieu de rencontre. C'est pas une case dans laquelle on avait envie de venir. Moi, si j'avais pu l'esquiver, franchement j'serais pas là ! »

Leur rassemblement, comme instinctif, naturel, constitue une force contre le pouvoir et l'activité des juges. La communauté des jeunes de cité investirait le lieu en masse, étouffant de la sorte l'institution et son personnel, et contrecarrant ses effets.

### *Nature des relations entretenues*

La nature des relations entretenues à l'extérieur importe finalement peu, d'autant moins que, comme on vient de le voir, les connaissances antérieures peuvent être très succinctes. Il suffit de les énoncer et d'avoir l'air d'y croire soi-même. Ainsi, un jeune détenu qui s'apprête à être libéré et placé en foyer observe, à propos de codétenus qui pourtant ne le regardent jamais :

« J'veis d'mander le n° d'écrou à S., T. et à B. J'veis envoyer des mandats, 50, 60 euros. En tout cas, j'veis envoyer à S. Lui, j'le connais dehors. On traîne ensemble. C'est pas on traîne ensemble, mais quand quelqu'un veut m'taper, j'veis lui dire ! »

Quand bien même il s'apprête à être libéré, ce jeune détenu de 15 ans maintient ainsi symboliquement le lien entre l'extérieur et l'intérieur. Son monde semble maintenant être celui de l'intérieur<sup>1</sup>.

« A la 126, y a G. On a été extrait ensemble. Il a fait des trucs avec moi, on a volé des téléphones portables ensemble. J'l'appelle, on discute, des gens qu'on connaît ! »

S'être connus avant la prison et avoir commis des infractions ensemble accentuent néanmoins les liens, en tout cas face à l'ethnologue. Cependant, se vanter, mettre en avant des liens avec d'autres jeunes détenus, et donc d'autres « infracteurs », ne signifie pas un ancrage dans le monde de la délinquance. Non seulement parce que, nous l'avons dit, la spécificité de la population de ce « quartier mineurs » est loin d'être démontrée, mais aussi parce qu'il s'agit-là d'un discours qui doit être tenu dans cette situation là. Les jeunes détenus ne manquant, nous en reparlerons, de signifier des liens avec des personnes insérées, légales.

Ainsi, le simple fait de venir du même département conduit souvent les jeunes à dire qu'ils se connaissent. S'ils ne se sont pas croisés, ils auraient pu le faire. Déplacés dans un autre lieu, ils reconstruisent celui dont ils viennent et les relations qu'ils y ont tissées. Ils s'allient, se trouvent des

---

au troisième, ça ne servira à rien. C'est comme les petits lions qui retrouvent toujours leur mère. Nous, c'est pareil ! »

<sup>1</sup> Après sa libération, ce détenu sera d'ailleurs réincarcéré pour la troisième fois en trois semaines.

points communs, de manière à mieux se différencier les uns des autres - ce qui permet les rapports sociaux.

Enfin, certains détenus n'hésitent guère à inventer purement et simplement des liens. Un garçon m'expliqua ainsi n'avoir jamais rencontré auparavant un compatriote roumain qu'il présentait pourtant aux surveillants comme une bonne connaissance de l'extérieur. Cette relation supposée les protégea d'ailleurs d'une trop forte sanction lors du conflit qui les conduisit à se battre : « On se connaît de dehors, c'est un copain ! On s'est pas battu, on se chamaillait », se défendit l'un d'eux lors d'une commission de discipline au chef de détention qui ne chercha guère à en savoir plus. Nous l'avons dit, ces liens de l'extérieur, réels ou inventés, protègent contre l'intrusion du personnel et de l'institution.

Au contraire, appartenir à un autre territoire justifie les conflits. Un jeune parisien du 11<sup>e</sup> arrondissement explique ainsi celui qui l'a opposé à un jeune marseillais :

« J'lui demande : '- T'es là pour quoi ? - J'te dis pas j'suis là pourquoi ! - Vas-y, ferme ta gueule !' J'lui ai mis une gifle. 'J'te parle comme je veux. J'suis marseillais, j'encule les parisiens !' J'lui ai mis une claque, à l'infirmerie. J'avais rendez-vous avec le docteur C. C'était la toute première fois. »

Et un autre :

« Le marseillais, j'l'aime bien lui, mais comment il parle, j'aime pas ! C'est l'accent, j'aime pas J'trouve qu'ils aiment bien chercher la merde ! Il se la raconte trop. Les gens vont être méchants avec lui ! 'Marseille baise Paris !' Il s'embrouille déjà avec les gens avec qui je parle ! »

Un jeune parisien, lui, confie :

« J'sais pas, y a des détenus, comment ils m'regardent, quand j'suis dans l'truc, en arrivants. Parce qu'ils viennent de la banlieue, ils s'la pètent ! 93. Ils ont des pulls avec écrits 93. Ils voient pas qu'pour nous, c'est des taspés ! Y croient qu'à Paris... (...) Aux arrivants, leurs regards ! Parce qu'ils ont des potes ici partout ! »

## **Transporter sa « cité » à l'intérieur des murs**

Les jeunes vont même jusqu'à « incarcérer » leur « cité », qu'ils y croient ou non :

« C'est des potes à moi qui m'ont conseillé cet avocat. Parce que toute ma cité est dedans. Il s'occupait de la plupart des jeunes de chez moi. Et c'est à peu près son domaine, mon histoire. Il a plusieurs affaires de ce style-là. C'est pas comme si je prenais un avocat qui s'occupe de viols. Parce qu'il y a des avocats qui sont spécialisés. »

En transportant leur cité à l'intérieur des murs, ils contrent l'institution et tentent d'annuler ses effets. Ils nient également leur parcours individuel et se resituent dans le cheminement collectif.

La ville et la prison sont parfois même indissociées. Un jeune marseillais confie :

« Marseille, vraiment, Marseille, c'est comme si la prison c'était ma cité, vous voyez ? »

Et :

« J'me sens pas bien, parce que c'est pas ma ville. En prison à Marseille, j'me sentirais mille fois mieux. Parce que c'est ma ville. J'peux discuter avec des collègues. J'me sentirais mille fois mieux avec les détenus, avec les arrivants, le patron, les chefs de service. Ici, les chefs de

service, ils calculent personne. Ils font qu'à leur tête ! Au moins, j's'rais à Marseille... On n'a pas la même mentalité, le même délire ! J'avais un collègue à Marseille. On va se rappeler des souvenirs. Alors qu'ici, y a aucun souvenir ! »

Seule leur souffrance est personnelle. Un détenu, déçu, déplore ainsi :

« Pas mal de mes amis sont passés par ici, donc ils savent c'que c'est ! Pratiquement tous les mecs de ma cité se sont retrouvés en maison d'arrêt, mais j'les soutenais le plus possible, j'leur envoyais des mandats. Moi, quand j'suis arrivé ici, laisse tomber ! »

De manière à mieux superposer l'espace de la « cité » à celui de la prison – et donc à minimiser, voire à faire disparaître le second – et pour accroître leur groupe d'appartenance et donc leur force sociale au sein de l'institution -, beaucoup font référence au « grand quartier », à 500 mètres de là, que l'on aperçoit des fenêtres de certaines cellules et du bureau où nous discutons, et qui accueille les « grands » de leur quartier.

La présence de compatriotes à l'établissement, espace étroit, ne suffit pas toujours en effet à signaler et à asseoir son appartenance territoriale<sup>1</sup>. En outre, ce qui n'est pas immédiatement perceptible à l'établissement (les pairs auxquels le détenu se réfère ont quitté les lieux ou y sont finalement peu nombreux) devient plus crédible si l'on désigne un lieu que ni eux ni l'ethnologue n'ont encore fréquenté.

Le grand quartier est alors un espace représenté, entre la prison des mineurs qui n'en serait pas une, et celle des adultes qui accueillerait des crapules, nous en reparlerons. Cet espace, au loin, que l'on s'imagine à partir des informations lancées par des aînés ou des complices, permet d'intégrer le troisième étage de l'établissement dans un monde symboliquement plus vaste. Ce point d'horizon permet de regarder au-delà de son propre quotidien. En élargissant l'espace des représentations, il leur assure une meilleure circulation.

Avec plus d'envergure et d'ambition que ne le faisaient les détenus précédents, certains adolescents assimilent ainsi le « grand quartier » à leur « quartier » ou « cité » :

« J'vais demander à aller au D1, parce que c'est ma ville, Val de Marne. »

« Moi, j'reste pas au ici [quand j'aurais 18 ans] ! Au D1 ou au D2, y a des gens de mon quartier. »

« J'vais aller là-bas, au D1. Pour ma mère, pour pas qu'elle fasse le parloir et celui-là, pour que j'sois avec mon frère. Et là-bas, y a tout le monde que je connais, y a tous mes copains, tous mes potes à moi. Franchement, j'suis content ! J'vais retrouver mes copains ! Les fêtes en prison, vous vous rendez compte ? »

« J'vous ai dit, sur la tête de ma mère, au D1, y a toute une aile, y a que des gens de Montreuil. Ca va entre 18 et 30 ans. Que des... Ohlala ! C'est le grand banditisme, là-bas ! Mais on va tous sortir ! Chacun notre tour. On a tous fait notre temps ! Mais faut pas revenir ! »

---

<sup>1</sup> Ce qui n'est pas perceptible ici et maintenant l'est toujours beaucoup plus ailleurs et à une autre époque.

Au grand quartier, on mène une vie de « grand » - peut-être même la grande vie -, c'est-à-dire entre soi et sans la surveillance perpétuelle des adultes. Un détenu qui aura 18 ans dans quelques semaines confie ainsi :

« Franchement, aux majeurs, j'me sens trop bien ! Mais il y a le majeur dans mon affaire. Au grand quartier, il y a la Play Station en cellule, j'peux cantiner tous les DVD que j'veux. Là-bas, ça reste entre nous, y a des portables. Ici, c'est un zoo, t'as une promenade, elle fait 20m<sup>2</sup>, pendant une heure. Une promenade de chien, quoi ! Au grand quartier, c'est un grand terrain de foot. Y a toute une aile que j'connais archi bien. Y a tous les gars de Montreuil, tout le deuxième milieu du D1, il est rempli des gars de Montreuil. Parce qu'on m'écrit. Là-bas, c'est la triplé. Ca sera la classe, si j'sors pas et que j'vais là-bas ! D'ailleurs, juste mon pote, quand j'ai été extrait, y a trois semaines, ils ont fait deux véhicules en semaine pour pas qu'on soit ensemble. Il est dans la cellule avec son grand frère. Il m'a dit : 'Oui, on est en triplé. J'suis avec un autre gars qu'tu connais pas.' Ah, c'est la belle vie, là-bas ! Vous pouvez pas vous imaginer comment c'est, là-bas ! C'est sûr qu'y a rien de mieux que dehors, mais comparé à ici ! Demandez à S. comment c'est, au D1 ! Vous allez voir si c'est pas la fête ! »

Le grand quartier offre une plus grande indépendance :

« Si j'vais au grand quartier, j'suis bien ! J'aurais tous les gens de ma cité. En plus, les surveillants s'en battent les couilles, ils sont pas tout le temps à regarder c'que tu fais ! En plus, là-bas, y a pas de changer tout le temps, en encadrement, en stricte... Là, t'es obligé de changer, tout ça ! »

Les moyens de communication avec l'extérieur y seraient pléthore :

« Le majeur au-dessous de moi, il a dit que le détenu avait un téléphone portable caché dans sa boîte de semoule. C'est pour ça que j'veux aller au D1, les grands de mon quartier, ils ont tous un téléphone portable ! »

Bref, au grand quartier, rien des nuisances de la prison : l'exclusion, la surveillance, la promiscuité et la solitude... Et si des coups y sont échangés, c'est parce qu'il est le lieu des « durs », comme on peut la voir sur les écrans de cinéma et de télévision :

« Franchement, la prison, on peut même pas appeler ça la prison ! C'est une sorte de foyer pour les jeunes. Pour moi, la vraie prison, c'est là-bas [le grand quartier] ! Y a des coups de rasoir, des coups de fourchette, y a des gens qui se mangent des coups de lame. C'est ça, la prison ! Comme à la télé ! Là, y a rien du tout, des bagarres de rien du tout ! Pour un ballon ! »

Le poids des représentations est ainsi plus fort que celui de la réalité et de l'expérience vécue. Ce qui permet de ne pas croire à celle-ci et de réduire la souffrance afférente. Si les détenus ne croient sans doute pas plus que ça au contenu de leurs palabres, ceux-ci leur permettent de tenter de prendre le pouvoir sur l'institution. Certains cependant reconnaissent leur chance :

« Quand j'vois le grand quartier, j'me dis j'ai de la chance de pas être au grand quartier ! Parce que j'me dis que c'est plus dur »

Alors qu'un autre révèle son ambivalence lorsque, après avoir exalté les vertus du grand quartier dans lequel il disait espérer se rendre rapidement, il confie :

« C'est une rage en plus qui vient en moi ! C'est une haine en plus, envers l'Etat, la justice. Mes 18 ans, j'vais les passer là ! »

Et un autre, dans la foulée de ses louanges :

« La prison, ça commence à me dégoûter ! On dirait que j'suis dans un autre monde. On dirait que j'suis oublié de tout le monde. On m'écrit, pourtant, j'reçois des lettres de l'argent, mais bon. En sachant que toujours la porte elle est fermée derrière nous. »

Le déni de souffrance ne tient donc pas toujours, et parfois la solitude et l'exclusion des garçons qui vantent ainsi le « grand quartier », surgissent. Comme si, en louant avec trop de force une partie de l'institution carcérale et la vie derrière les murs, ils atteignaient une limite à ne pas franchir et se sentaient comme violemment repoussés en arrière, atteints jusqu'au tréfonds.

## **Les frères et les cousins**

Plus que des connaissances ou des amis, quelques détenus retrouvent en prison leurs frères ou leurs cousins, ou suivent leurs traces. Ils s'approprient alors l'expérience de ces familiers et en tire une force sociale. L'un d'eux apprend ainsi à la surveillante chef qui le rencontre pour la première fois :

« Moi, j'connais l'établissement ! Mes deux frères étaient là ! »,

Un peu plus tard, ce même détenu se présentera devant moi comme la mémoire de l'établissement :

« La prison, c'est le ghetto ! [Je souris]. Vous pouvez rire ! Cette année 2004, c'est calme, ici ! L'équipe à mon frère, 2000-2001, c'était le ghetto ! Y avait une bagarre à chaque promenade ! A chaque promenade, ils préparaient les boucliers ! Les gars, maintenant, ils en ont marre, du mitard ! »

Souvent, ces frères se seraient distingués lors de leur passage au troisième étage. Cette « notoriété », de fait ou construite, rejaillit alors sur le garçon :

« Tous les anciens [détenus], y connaissent mon frère ! Il a 19 ans. Y en a qui sont au quartier en bas, y en a qui sont encore au mineur... »

Alors qu'un autre évoque son cousin :

« J'ai pas à dire son nom, mais ici, ils le connaissent ! Peut-être pas eux, parce que ce sont des nouveaux ! Quand je suis venu la dernière fois, j'ai vu son nom sur les murs. »

De manière générale, lorsqu'ils se réfèrent à ces familiers, les détenus s'insèrent dans le passé de l'établissement, nient la nouveauté du lieu pour eux et surtout annihilent la coupure avec l'extérieur, les frères et cousins faisant le lien.

Mais si ces frères ou cousins toujours plus âgés que soi ont séjourné dans ce « quartier mineurs », ils ont cessé leurs infractions (tout au moins évité de se faire prendre), ce qui renforce les détenus dans l'idée qu'ils ne commettent leurs délits (et donc se retrouvent en prison) que du fait de leur âge, nous en reparlerons. Paradoxalement en apparence, la présence passée de ces familiers les protège donc d'une délinquance individuelle.

Ceux qui n'ont pas eu de familiers incarcérés peuvent alors s'attacher à montrer qu'ils connaissent les liens de parenté de leurs codétenus, quitte à s'y insérer eux-mêmes :

« Vous voyez, le petit T., il avait une paire de chaussures grises<sup>1</sup> et un jeans bleu... Lui, il roulait en Mercedes C240 ! Lui, c'est le neveu de mon cousin. Et là, y avait le neveu de T. A. ! Lui, il a été libéré. »

En se situant dans un réseau de parenté, ou en montrant qu'ils connaissent les liens des uns et des autres, ils affirment leur maîtrise des liens sociaux et de l'espace et, de ce fait, leur place dans la sociabilité carcérale. Le détenu cité précédemment continue ainsi :

« A., c'est le neveu à T. Un petit en milieu 2, c'est encore le cousin ou le neveu de T. Il habite le Bois Labé, dans le 94. »

Ou encore :

« Avant, on était en milieu ensemble. On était côte à côte. Son petit frère, il était là. Il s'appelle M. comme moi, il était au 4<sup>e</sup> étage. »

Les liens de sang renforcent les liens de simple connaissance. Un jeune dit ainsi d'un adulte incarcéré au deuxième étage de l'établissement avant de le quitter :

« C., il fait de putains de gamelles trop trop bonnes. Il faisait du café. 'Quand t'as besoin de quelque chose, demande-moi, y a pas de problèmes !' Moi, j'connaisais son frère dehors. C'est un pickpocket dans le métro. Il tourne à Blanche ! »

La présence d'un frère est vécue différemment lorsqu'il est incarcéré après soi, et selon sa place dans la fratrie (jumeau, aîné ou cadet).

L'arrivée après soi d'un frère jumeau surprend, « choque » :

« Ca m'a fait bizarre ! Il était déjà venu une fois. Il avait fait un court séjour. Pour une embrouille de cité. J'suis choqué, en plus, pour embrouille de cité, avec des amis, en plus. C'est la merde ! Avec une mitraillette ! Quand les embrouilles vont loin. Quand mon frère il ma dit ça, ça m'a choqué ! Ca a changé ! Avant, les gens, ils avaient pas des armes comme ça ! Là, ça a changé ! C'est un truc de fou ! Pistolet et kalachnikov, ça fait pas le même effet ! Ca veut dire, ils sont motivés ! 'Il est prêt à dépenser 3000 euros !' C'est pas mon frère le coupable ! Ca a touché quelqu'un dans le bras ! C'est pour ça, c'est grave ! La première fois qu'il était venu, c'était un mois, pour embrouille de cité aussi ! »

Mais ce qui « fait bizarre » à ce détenu, et ce qui le « choque », c'est moins l'arrivée de ce jumeau dans ce lieu improbable, que le lien entre l'extérieur et l'intérieur, entre le quartier et la prison, qu'elle consolide. Cette présence l'étonne d'ailleurs moins que l'évolution du quartier quitté depuis plusieurs mois. Cette arrivée désingularise et banalise l'expérience carcérale du garçon. Plus généralement, en amoindissant le sentiment d'exclusion lié à l'incarcération, elle renouvelle le rôle de la prison :

« La prison, ça s'transforme en colonie ! Quelque chose de fou ! Déjà qu'avant, la prison, c'était pas dur dur ! Quand j'ai vu qu'il est là, c'est royal ! Mon frère, il est arrivé, on était deux. J'lui ai envoyé des survêtements. »

Notons que toute idée ontologique de la délinquance est ici exclue.

On s'étonne tout autant de l'arrivée d'un frère aîné :

---

<sup>1</sup> Les paires de chaussures, celles des codétenus et des surveillants, sont un des signes majeurs de reconnaissance à l'étage.

« Hier soir, y a un surveillant qui toque à ma porte : ‘Y a ton frère qu’est là !’ J’étais choqué ! Il est venu y a longtemps ! Il est resté quinze jours, il avait 15-16 ans. »

Contrairement à l’arrivée du jumeau, qui banalise sa propre expérience et donc entraîne vers la lumière, l’arrivée du frère aîné inscrit un peu plus dans la délinquance, et donc au fond du gouffre. Il est en effet maintenant impossible au petit de se référer à son aîné pour dire - et se dire à lui-même, - que les infractions ne durent qu’un temps et qu’il s’insèrera prochainement, comme ils le font souvent<sup>1</sup>. D’autant plus si ce frère avait déjà été incarcéré. Cette fois, la représentation d’une délinquance ontologique transparait. Le jeune doit donc protéger ce familier de toute image disqualifiante et montrer en quoi cet aîné n’est pas « un vrai délinquant », en tout cas moins un délinquant que lui-même. Il explique alors que le grand est là pour une affaire moins « grave » que la sienne, et qu’il ne restera donc pas longtemps en prison :

« Y a mon frère ! Juste en dessous, une cellule à côté. Il est là pour vol simple, dans une voiture, flagrant délit. Il va être jugé direct ! Que nous, moi, j’ai dit c’est pas moi, l’autre aussi ! [Donc l’enquête durera plus de temps] ».

Cette présence renforce sa souffrance d’avoir infligé tant de honte et de douleur aux parents en se faisant incarcérer. La moindre des choses est maintenant de préserver l’image et la probité de sa famille en endossant, seul, la disqualification morale :

« Mon cousin, il est venu ici, y a longtemps. Il avait 17 ans, 16 ans. Pour un cambriolage. Avec moi, en plus ! Mais moi, j’étais trop jeune. Il était là, il avait pris 20.000 francs en chèque, et après, il volait des choses chez elle. C’était l’ami avec la femme avec qui il sortait. Là, il est rangé. Lui, il était pas..., il était pas... vite fait ! Quand il avait besoin ! Moi, j’sais pas comment vous dire... Mais là, j’veais m’ranger, j’veais sortir. Si j’fais un truc, ça s’ra pour beaucoup, pas pour 2000 euros, pour beaucoup ! »

Enfin, l’arrivée quelques jours après soi d’un frère cadet pose question sur soi-même et son rôle de frère aîné qui donne l’exemple :

« Mon frère faisait du rodéo. Son pote a volé une voiture. Il a su bien conduire comme moi, il a voulu jouer l’acteur, faire du rodéo. En général, les frères font la même chose. Il est venu ici, il est resté cinq jours. Le juge voulait pas qu’il reste avec la personne de son affaire. Il est parti à Villepinte. (...) Pendant l’année que je vous ai dit, j’avais un rôle de meneur. Rien que pour voler des voitures, j’lui apprenais à conduire. Et après GAV, tout ça. Et après, j’ai réalisé que j’faisais n’importe quoi avec mon petit frère. Après, j’en avais marre qu’il faisait ce que j’faisais. Et voilà, quoi ! C’est dur d’arrêter ! Même à c’t’heure-ci, à mon petit frère, j’lui demande pas d’aller à voler ! Quand il aura atteint son objectif : d’obtenir une certaine somme, et après il tire un trait là d’ssus. Pour l’instant, il a que 16 ans. Son objectif, il peut l’atteindre en une fois. De toute façon, on est tombé en même temps, il a fait trois mois. Maintenant, il sait à quoi s’attendre ! Il continue, mais il regarde les avantages et les inconvénients. Ben oui, parce qu’on se rendait pas compte de... Moi, j’peux vous dire, c’est un tournant de venir ici. Que tu dépasses six mois, c’est un tournant dans ta jeunesse, dans ta vie ! Moi, en tout cas, mon frère, j’peux pas lui dire d’arrêter, parce qu’il arrêtera pas ! En tout cas, j’sais qu’il m’écoute !

Mon frère, il connaît très bien mes objectifs quand j’veais sortir. C’est personnel, car... Il m’écoute, mais c’est sûr que si j’lui dis ‘Arrête de faire tes conneries !’, ça sert à rien ! C’est pas mes parents qui vont lui acheter des baskets. Il sait ce qui l’attend si...

De toute façon, maintenant, il me dit pas, parce que s’il me dit, il sait c’que j’veais lui faire ! »

---

<sup>1</sup> Nous y reviendrons dans la quatrième partie.

La culpabilité envers les parents se fait encore plus aiguë :

« Moi, pendant un moment, j'ai fait des conneries avec mon petit frère. Mais c'est vieux ! 2000-2001, même 99, 2000. On faisait des conneries ensemble, on a fait de la garde à vue ensemble. J'peux vous dire, ça fait mal, quand vos parents viennent chercher leurs deux enfants ensemble. »

Pour se soulager, on peut alors faire appel à une puissance tutélaire :

« Je me suis fait attraper le 14 mars, le 27 mars, le jour de mon anniversaire, mon petit frère se fait attraper. Il a 15 ans. Pour mes parents, c'était la totale. C'est le destin. »

Ce qui n'empêche pas, bien sûr, de trouver des avantages à la connivence fraternelle :

« Si mon frère il sort, j'serais content. Même si je dois rester six mois ici. Il va m'mettre à l'aise. Si j'ai besoin de n'importe quoi, je pourrais lui demander. Jamais j'demande quelque chose à mes parents. Depuis que j'ai 14 ans. Ils m'ont rien acheté, pas de vêtements, pas de chaussures ! J'vais pas leur demander de me payer des chaussures à mille balles ! »

## **Les « victimes »**

Pour alléger les rapports entre les différents groupes qui se prévalent de leurs départements ou cités – et donc pour éviter des conflits systématiques -, il faut des gens contre lesquels et autour desquels on se retrouve tous, en tout cas sur lesquels détourner son regard à l'occasion.

Les « chinois », les « roumains » et les « français », « victimes » ainsi désignées et que l'on pourrait facilement racketter, tiennent ce rôle. S'ils sont eux aussi caractérisés par leur origine territoriale, celle de la nation, ces détenus n'ont pas droit au titre de noblesse du département. Ils sont d'ailleurs presque toujours indifférenciés.

### *Les « chinois »*

Sont considérés comme « chinois » les détenus d'origine asiatique qui ne maîtrisent pas ou peu le français. L'inimitié pour les « chinois » est empreinte de méconnaissance et du sentiment de peur qui lui est souvent lié. Leur langue incomprise par les autres et leur regroupement les éloignant de fait, ils constituent une force impossible à pénétrer :

« C'est Hongkong, ici [dans l'unité libérale], c'est marrant ! Que des chinois ! Vous voyez pas, y parlent chinois entre eux. Même les matons, ils les appellent les 'chinois' ! »

Non seulement ils restent entre eux, mais ils sont riches. Leur solidarité et leur richesse supposée est source d'envie et donc de rejet :

« Moi, chinois, j'aime pas trop les chinois. Ils sont bizarres. C'est ceux qui prennent le plus d'argent avec les juifs. Ils ont des restaurants et des grosses voitures. Regardez, les juifs, c'est ceux qui détiennent la France. Ils sont partout, à la télé. Les chinois, j'sais pas comment ils ont

fait, pour prendre leur argent et avoir des restaurants, mais ils ont réussi, en tout cas ! Mais moi, j'ai pas été habitué à rencontrer des chinois. La plupart du temps, c'est des noirs et des arabes. »

Les chinois sont d'ailleurs les victimes de l'extérieur. Sous la douche, un détenu à un autre :

« Va dans mon quartier, l'18è ! Hè, le CFA de Paname... Hé, S., à Paname, faut taper les appartements, les cambriolages. A Paname... Hé, toi tu rentres dans un immeuble de chinois, de chinois à Belleville comme ça, tac tac tac ! »

Et à moi :

« Même des fois, y a deux cents petits. Quand on dit 'petits', y en a y z'ont 20 ans. Après, y a les grands, y sont plus intelligents. La plupart des grands, ils sont dans la rue. Même on regarde, on dirait c'est riche. Mais allez-y ! Tous les jours y a des gens qui viennent ! Y en a qui s'font arracher les sacs. Là-bas, ceux qui s'font agresser, c'est les chinois ! Parce que c'est eux qui ont le plus d'argent. »

En prison, leur impénétrabilité est renforcée par les représentations que l'on se fait de leurs infractions qui laissent entendre leur dangerosité. A moins qu'elle n'en soit à l'origine :

« Les chinois, j'les connais pas ! C'est dur ! Ils restent entre eux. Parce qu'ils parlent pas français. Ils sont là pour des grosses affaires, séquestration. Avant, j'avais des copains chinois. Ils parlaient français. Maintenant, j'les connais pas. Eux, ils parlent pas avec nous. Ca sert à rien de leur parler. Ca sert à quoi de leur parler ? Celui qui m'parle pas, j'vais pas parler avec lui ! »

Aussi préfère-t-on parfois penser, et donner à penser, que leur regroupement est un signe de faiblesse :

« Les chinois, y s'font tout l'temps taper, ici ! C'est pour ça qu'ils sont tout le temps entre eux. Parce que les gens sont plusieurs sur eux. »

Surtout, les « chinois » ne participent pas à la sociabilité carcérale. Les activités auxquelles ils acceptent de s'inscrire, toujours à plusieurs, sont d'ailleurs désertées par les autres qui s'y sentent en minorité<sup>1</sup>. Ils n'entrent pas non plus dans les conflits, ne répondent guère aux insultes et aux menaces.

Ces représentations sont partagées par les surveillants qui les définissent par leurs crimes supposés - « Ils sont toujours là pour des séquestrations, des crimes graves » -, et qui ne les distinguent pas plus.

Lors d'une réunion du matin, les surveillants s'interrogent ainsi :

« - H. W., on l'a déjà vu ! Ce nom, y en n'a pas beaucoup ! - C'est celui qui ressemblait à une fille ! - C'est celui que C. a dégommé sous la douche ! On a supposé qu'il a voulu le... Ou alors, le chinois l'a insulté, mais les chinois n'insultent jamais ! »

### *Les « roumains »*

Les « roumains » soulèvent beaucoup plus de mépris. Si les « chinois » sont trop riches, les « roumains » sont trop pauvres. De leur pauvreté découle leur saleté :

« Les roumains, y s'lavent pas ! Ils puent ! Vous allez dans les cellules des roumains, ils puent trop ! Ils ramassent les mégots de cigarettes dehors ! M., y s'lave pas, lui ! Chacun sa merde ! Si on vole, faut avoir des vêtements. Ils ont des dents en or. C'est pas que j'les aime pas... »

---

<sup>1</sup> Ainsi, lorsqu'ils s'aperçurent que les cinq autres participants à l'« activité rollers » étaient des « chinois », deux jeunes détenus estimèrent, après avoir enfilé les patins, que l'activité ne les intéressait finalement pas, et attendirent dans un coin de pouvoir remonter en cellule.

Ils sont alors logiquement associés aux détritiques. Un détenu auxiliaire explique ainsi :

« Moi, la poubelle, je la fais pas ! [Vider les poubelles individuelles dans une plus grande.] Ah non ! C'est le roumain qui les fait. Même la poubelle de chez moi, je la sors pas ! C'est pas ici que je vais la sortir ! »

Sales corporellement, et sales moralement<sup>1</sup> :

« Faut pas parler aux pointeurs, madame ! C'est les roumains, les pointeurs, souvent ! C'est vrai ! Les roumains, c'est des fils de pute ! »

« Les roumains, c'est des fils de pute ! Ils se prostituent et tout. C'est des oufs ! De grands voleurs ! »

Un roumain d'une vingtaine d'années<sup>2</sup>, bien inséré dans la sociabilité carcérale et qui tient une place de « grand » dans la détention –, il est musclé, a montré qu'il savait se battre et sélectionne ses relations, il est plus mûr et parle français – porte un regard différent sur ses « compatriotes », qu'il préfère considérer comme des « jeunes contraints » appartenant à des familles « riches », plutôt que comme des gens sales et pauvres :

« Ca, c'est des petits. Ils ont travaillé pour des clans. Même dans les familles, ils leur font faire la manche, ils leur tordent l'oreille pour qu'ils pleurent. C'est des petits terrorisés, eux ! J'peux pas expliquer l'argent qu'ils ont. Ils ont des voitures, et tout ça ! »

*Les « français »*

Les « français » – c'est-à-dire des « blancs » qui portent un patronyme français<sup>3</sup>, en général plutôt petits et/ou malingre – sont plus facilement des « victimes ». Leur erreur est d'être les moins nombreux – et donc pas soutenus par le groupe –, et de n'avoir pas, *a priori*, le même destin social que les jeunes d'origine maghrébine ou africaine :

« Ici, y a pas de français, y a que des noirs et des arabes. Les blancs, y sortent pas de leur cellule. Ils ont peur ! C'est des victimes. Les autres, y leur disent : 'Passe-moi tes vêtements !' »

« Beaucoup des français qui se font racketter, ce sont un peu des victimes. Y a plus d'étrangers que de français, en prison. J'suis pas raciste, mais y a plus d'étrangers. »

« Y en a beaucoup, y disent que les français, y sont victimes. Si les français ont cette étiquette là, c'est parce que les français, y s'laissent faire ! J'en connais beaucoup qui s'font pas respecter ! 'Se faire victimiser', j'sais pas comment vous dire : personne vous respecte, et après, voilà, quoi... Si quelqu'un a besoin de se défouler il sait qui aller voir ! Moi, quand j'suis venu, j'parlais avec personne, personne. Moi, quand j'suis venu, déjà, L., il avait cette étiquette de chef. Après, quand il a vu que j'côtoyais des gens, il leur parle aussi. »

---

<sup>1</sup> Nous parlerons un peu plus loin des représentations des différentes infractions.

<sup>2</sup> Nous verrons que pour profiter de la justice des mineurs, un certain nombre de détenus majeurs cachent leur âge réel aux membres des forces de l'ordre et aux magistrats, et se retrouvent donc incarcérés au « quartier mineurs ».

<sup>3</sup> Un jeune détenu au patronyme français n'avait cessé de se faire appeler sous un nom à consonance arabe, semant ainsi le doute chez le personnel sur sa véritable identité. Pour l'insulter, ses codétenus le traitaient de « français ».

Aussi, plus encore que les autres, les « français » ont besoin de s'imposer lors des premiers contacts.

L'un d'eux explique ainsi :

« Ici, faut juste montrer aux personnes. La première fois, ils vous regardent méchamment : 'Est-ce que c'est une victime ou pas ?' Dans ce cas, faut leur jeter un regard méchant, et une petite blague, pour dire : 'Oui, ça sert à rien de me chercher, j'suis là pour être amis !' »

Un autre peut-être moins habile et surtout plus frêle, confie :

« J'sais pas, il cherche la bagarre ! Même T. ! C'est eux deux. J'sais très bien que s'y m'sautent à deux dessus, j'peux rien faire ! Si j'en plante un, ça va les calmer ! C'est parce que moi et T., on avait un... Lui, y s'entait plus fort que moi. Y m'parlait mal, puis il m'insultait, et il voyait que j'me laissais pas faire, alors ça l'a pas plu. La dernière fois, il m'a mis une patate en cours de promenade, j'lui ai mis un chassé [un coup de pied sur le ventre]. Après, c'est des histoires à deux francs ! Parce qu'en général, les algériens, les arabes, ils aiment pas trop les français. Ils sont racistes. Mais y s'sont calmés ! »

Les « français » qui vivent dans les cités et commettent des délits ont tout intérêt à faire profil bas, au risque sinon d'être mis à l'index. Incapables de justifier leur présence en prison par leur histoire sociale – en tout cas pas celle de leurs codétenus –, ces « français » décrédibilisent la présence des autres et viennent troubler l'ordre social :

« La plupart, c'est des noirs et des arabes ! On fout la merde ! Oui, j'crois ! J'suis sûr ! Les arabes et les noirs, c'est eux les fouteurs de merde. En général, les familles d'immigrés, ils sont plusieurs. C'est pas comme dans les familles de français, ils sont un ou deux. Vous allez chez les arabes ou les noirs, ils sont dix ! Après, ils peuvent pas assurer. La base, c'est ça ! On habiterait dans le 16è, mes parents toucheraient 10.000 francs chacun, personne n'irait voler. Ben oui ! Les français, j'en connais, leurs parents, ils sont riches, ils vont voler. Mais c'est des gens ils veulent se montrer ! Dans ma cité, on les appelle les imitations racailles. Ils ont pas besoin d'aller voler, ils ont c'qu'y faut, ils manquent de rien ! Et ils vont voler ! Moi, personnellement, ça m'dérange pas, s'ils vont voler. Ils peuvent même tuer ! Ils font c'qu'y veulent ! C'est des inutiles ! J'en connais deux trois, ils manquent de rien, ils habitent dans des duplex, et c'est eux qui influencent. Et en plus, c'est des français. L., c'est un autre cas. Son père est flic, premièrement il vole, deuxièmement il est en prison, et troisièmement il se permet de parler mal, il veut jouer au dur ! »

Et un autre, à propos du même garçon :

« L., c'est un bouffon ! Il veut faire le caïd. Mais vous savez il fait quoi, son père ? C'est un policier. Et c'est pas n'importe quel policier ! C'est un CRS, en plus ! Il s'est trop fait taper. Combien de fois au parloir ! Parce qu'il se la raconte, et parce qu'il assume pas. Des fois, par la fenêtre, il insulte les gens, et quand il les retrouve, il dit : 'C'est pas moi !' Il a tout ce qu'il faut, mais il fait le voyou ! Son père lui donne tout ! Moi, il vit juste à côté de chez moi. Lui, dehors, il est pas comme ça, L. Tapette ! Non, c'est vrai ! Il se fait marcher dessus ! Oui, j'le connais vite fait ! Mais j'parle pas avec lui ! Il est là pour cambriolage. Mais c'est c'qu'il dit ! Il doit être là pour agression, ou pour vol à l'étalage. Ici, y en a plein qui mentent. »

En fait, en employant le langage de la « culture de rue » et en commettant ses larcins, ce jeune « français » dont le père personnifie l'ordre dominant, usurpe l'identité des jeunes des cités, d'origine maghrébine et africaine, construite autour d'un sentiment de révolte et d'exclusion. En rejetant ainsi L. qui aurait cherché à les imiter, les garçons revendiquent implicitement, à travers leurs délits et leur incarcération, une identité. Ils montrent-là qu'ils incluent leurs actes, voire même leur présence en

prison, dans le contexte socio-historique de la migration et de l'exclusion. Aussi ces jeunes « français » se doivent-ils d'être exclus du groupe, en prison comme dehors :

« L, dehors, j'veais revoir sa gueule ! Il habite juste à côté, à Créteil. J'connais ses potes, avec qui il traînait. Lui, j'le calculais pas ! C'est pas que j'l'aimais pas, j'lui parlais pas, c'est tout ! »

Certains d'entre eux, au contraire, choisissent de transformer ce stigmate, au sens de Goffman<sup>1</sup>, en une force. C'est le cas de l'un d'eux qui affirme cette « différence » en choisissant de s'isoler, sans manquer de se rendre à la douche la tête haute. Lui aussi met en avant la « différence de mentalité » :

« C'est pas la même mentalité. Puis j'connais pas trop. Y a des trucs que j'aime pas trop, comment ils parlent des meufs. Et y a des mythos, ils disent des trucs de plus en plus gros. Ils sont très créatifs, franchement ! J'crois ils pourraient faire des livres, plein de trucs ! J'aime bien les écouter ! Moi, j'sais pas, j'ai jamais menti. Ni aux détenus ni rien ! J'me fais baiser, en étant honnête ! Faut pas être honnête, faut mentir, tout ça ! Ils me considèrent comme quelqu'un de bizarre : 'Il sort jamais, avec ses cheveux longs' ! Les cheveux longs, c'est un délire. J'ai toujours voulu voir comment j'étais avec les cheveux longs. Là, c'est un délire. J'veux garder ma tête. Voir comment j'suis avec les cheveux longs. »

Surpris par cette exclusion du groupe « volontaire », et non du fait des détenus dont la très grande majorité étaient arrivés après lui, intrigués par son chef d'inculpation - « complicité d'homicide » - et par sa longue présence au troisième étage - près de huit mois -, dont il ne se cachait d'ailleurs guère lorsqu'il prenait ses douches, les autres aimaient l'imaginer en « fils de ministre » protégé par le personnel et passant ses journées confiné en cellule à pianoter sur son ordinateur (interdit chez les détenus mineurs)<sup>2</sup>.

### *Les détenus différents*

Les jeunes un peu différents par leur physique ou leur habillement (jeans et tee-shirt ordinaires) peu aux normes locales, quand bien même ils jouissent d'un patronyme méditerranéen, peuvent subir les foudres de leurs codétenus. Là encore, ils doivent savoir s'imposer et se protéger :

« J'ai peur de personne, ici ! Si vous avez peur, vous êtes mort ! Faut pas s'laisser faire ! Si vous vous laissez faire, la personne sera une victime. Si par exemple j'vous parle mal, vous me regardez, j'dis 'C'est bon !', j'veais rien dire. Si vous dites rien, j'dis : 'C'est une victime !' Moi, j'veais pas m'laisser faire ! »

Egalement mis à part, les garçons qui ont manifestement des problèmes psychologiques, voire psychiatriques, que trahissent leurs manières de se mouvoir, de parler, leurs non respects des codes en vigueur et leurs relations conflictuelles avec les surveillants<sup>3</sup>. Les autres peuvent rire de leurs maladresses, les insulter et les gifler à l'occasion, profiter de leurs besoins de relations sociales pour

<sup>1</sup> « Un attribut déplaisant qui détonne par rapport au stéréotype que nous avons quant à ce que devrait être une certaine sorte d'individus ». E. Goffman, 1989 (1975), *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de minuit, p.13.

<sup>2</sup> Là encore, ces représentations sont souvent partagées par certains surveillants ou des membres du personnel médical qui, eux, le pensaient fils de « grands professeurs ». Son père était ouvrier et sa mère agent administratif.

<sup>3</sup> Nous verrons que, comme chez les condamnés à de longues peines, les jeunes appréciés de leurs codétenus sont aussi ceux qui se comportent correctement avec le personnel pénitentiaire.

leur extirper les quelques biens que l'aumônier ou l'éducateur leur a apporté (tabac, cigarettes ou bonbons), ou encore les manipuler de manière à les faire entrer en conflits avec d'autres détenus ou les surveillants (souvent peu dupes), et ainsi passer le temps en profitant du spectacle.

Certains, notamment ceux assurés de leur place dans la sociabilité carcérale, prennent parfois leur défense :

« C'est pas bien, qu'ils [les surveillants] l'aient mis en stricte ! Déjà, ils savent qu'il est pas normal. Il a pas d'argent, il peut pas cantiner la télé. Là, il est tout le temps par la fenêtre. Déjà, en droite 2, il était tout le temps par la fenêtre. Là, laisse tomber ! C'est un fou, faut le mettre en droite 1. Certains le font chier, ils savent qu'il est faible, ils l'embêtent. Un gars comme ça m'insulte, j'peux pas taper un gars comme ça ! Quand il est tout seul, il est normal. Quand il est avec des gens, il insulte tout le monde. Quand il est avec nous, il insulte les surveillants, pour montrer qu'il est chef : Quand il est en cellule, il insulte les gens comme nous, les détenus ! »

D'une manière générale, les détenus prennent en compte leurs difficultés psychologiques et ne considèrent pas comme sérieuses leurs offenses. Ainsi, lorsque l'un d'eux se moque, de l'intérieur de sa cellule<sup>1</sup>, du détenu puni qui frotte la crasse des cellules - « Ménage ou mitard, hein ! Garde la pêche ! Ménage, pour les femmes ! », et que je m'étonne : « Il parle français, maintenant ? », le détenu puni sourit : « Il sait dire que les insultes ! »

## **Les « Autres détenus »**

A côté des propos rappelant combien ils connaissent du monde, combien la prison dans laquelle ils se trouvent n'en est finalement pas une, puisqu'elle est quasiment une annexe de la cité, se pointe un autre discours, en quelque sorte plus généralisant, et extrêmement courant en prison et notamment dans les prisons pour adultes : celui sur l'« Autre détenu » dont on dit ne pas savoir qui il est et dont on se méfie<sup>2</sup>.

Ces propos et cette considération de l'Autre détenu relèvent notamment, non plus d'une expérience collective où l'on s'assemble pour mieux se distinguer de ceux qui nous ont exclus, mais de l'épreuve, individuelle, où la prison est un lieu de honte et d'exclusion du groupe social, celui de la promiscuité et d'une assimilation dont il faut se défendre.

Cette représentation de l'« autre détenu » permet bien entendu de mettre en valeur les connaissances rencontrées et affirmées. Considérer ceux du même quartier, de la même cité, c'est certes se distinguer de ceux qui ne partagent pas le même territoire, mais aussi de l'Autre détenu que l'on ne qualifie pas.

Car avec un « détenu », on ne s'allie pas, on ne se mélange pas :

« Quand t'es avec quelqu'un de chez toi, que vous êtes deux, c'est pas pareil. Les autres que j'connais pas, j'ai pas grandi avec ! Y a rien à voir, entre dehors et ici ! Ici, y a rien à foutre !

<sup>1</sup> Pour éviter que le détenu cogne contre sa porte tout l'après-midi, le surveillant a soulevé l'œillet de la porte de sa cellule afin qu'il puisse regarder ce qui se passe dans les coursives.

<sup>2</sup> Cette représentation de l'Autre détenu a été déjà longuement présentée. Voir L. Le Caisne, *Prison. Une ethnologie en centrale*, Odile Jacob, 2000 et A. Chauvenet, M. Monceau, F. Orlic et C. Rostaing, *La violence carcérale en question*, GIP « Mission de Recherche Droit et Justice, 2005.

Moi, j'leur parle pas, aux autres ! Les gens, y connaissent mon nom, mais moi j'les connais pas (...). J'parle pas avec tout le monde ! La seule personne, c'est S., parce qu'on habite dans la même cité ! Même dehors, j'suis comme ça ! »

« Moi et S., on aura toujours quelque chose à se dire. Dehors, on traîne ensemble. On a vécu des choses ensemble, alors que les autres, j'les connais que depuis ici. J'sais pas c'qu'ils font dehors, et ça m'intéresse pas ! J'en ai vu sept ou huit de ma cité. Oui, quand ils viennent de la même cité, que tu traînes avec eux, c'est pas un problème. Mais quand tu vois les mecs ici, ça m'intéresse même pas de savoir ce qu'ils font ! »

Les codétenus appartiennent à un autre monde, géographique et moral. En outre, l'espace temps de la prison les coupe de tout lien prolongé, et donc de toute relation possible. Facilité en cela par son origine provinciale, un garçon explique :

« Non, j'parle pas ! Ca m'intéresse pas ! Ca sert à rien de parler avec des gens que je reverrai jamais. La plupart sont là pour quatre mois. Moi, je reste. Je vais en voir beaucoup partir. Y en n'a pas beaucoup qui restent plus de six mois ! Même, c'est pas des gens comme ça que je voyais. Ca me plait pas, des gens comme ça ! Ils sont différents. J'sais pas, c'est dur à expliquer. Ils pensent qu'à se battre. C'est pas la même mentalité. Ici, ils viennent de Paris. C'est pas pareil, Orléans. Y en a un qui est d'Orléans. On a le même éduc. J'irais plus vite vers lui que vers quelqu'un d'autre. C'est comme quand vous êtes dans un pays étranger, vous allez plutôt vers les français, si vous en voyez ! »

Il s'agit en fait de maintenir sa distance d'avec l' « Autre délinquant ». En refusant tout échange de paroles d'abord :

« J'parle pas avec les gens, ici ! Ils me connaissent pas, ils savent pas où j'ai vécu ! Ils savent pas ! Trop de gens me trouvent bizarre. C'est ça, aussi ! Moi, j'ai pas de copains ! J'parle, c'est tout, pour passer le temps. Qu'est-ce que j'vais avoir des copains en prison ? »

« Parler de quoi, avec lui ? J'parle avec personne, ici ! »

« Un mec que j'connais pas, il parle pas avec moi, j'parle pas avec lui ! »

« M., G., M. Y a un autre, là, S. A. C'est tout, là, sinon, j'parle avec personne. »

En se montrant méfiant ensuite :

« J'suis copain avec personne ! J'parle avec eux, c'est tout ! J'leur confie rien ! J'ai pas grandi avec eux, j'les connais pas ! »

« Ici, y a pas d'copains, ici ! C'est des gens, j'parle là, c'est tout ! J'reste souvent seul. Dehors, c'est autre chose ! »

La prison est un lieu où la sincérité des échanges est impossible :

« Au départ, je connaissais personne. Ceux que j'ai commencé à parler : 'T'habites où ? Tu fais quoi ? T'es là pour quoi ?' C'est ça, les questions. Après, on se parle, on rigole. Mais on n'est pas vraiment des potes. Parce que quand y a des bagarres, ça se tape quand même ! On est pote sans être pote. Les gens se font pas confiance. Je fais confiance à personne, sauf à mon frère. Ce sont des connaissances, on va dire. Ici, la plupart... Y en a qui sont naïfs, ils te parlent. Mais y en a d'autres, des hypocrites, ils te parlent, ils veulent te carotter. Un jour ils rigolent avec toi, et le lendemain, il va t'embrouiller pour un truc. »

« Moins on connaît de personnes, mieux c'est ! Mais dehors, mieux on connaît de gens, mieux c'est ! Parce qu'ici, les gens y parlent pour rien. Ils ont pas de parole. Maintenant, ça dépend ! »

La prison n'est en aucun cas un lieu de rencontres sérieuses possible :

« Moi, j'ai pas de potes, ici ! J'parle avec des gens, mais je les considère comme des rencontres. C'est pas mes potes. J'les ai rencontrés ici, mais si j'venais pas ici, j'les aurais pas rencontrés ! Comment dire ça ? Si j'serais pas venu ici, j'aurais jamais vu eux, j'aurais jamais connu les autres ! »

Les détenus refusent *a priori* de se faire des amis dans ce lieu stigmatisant dans lequel ils sont enfermés :

« On parlait de tout. 'Quand est-ce que tu sors ?' Il m'a dit que la prison, ça l'a rendu fou ! Lui, il est resté six mois C'est un ami de prison, j'le reverrais pas. On a discuté ensemble tous les soirs. Mais c'était pas un vrai ami. Je l'ai rencontré en prison ! »

L'impossibilité de créer des liens provient aussi des règles relationnelles au sein de l'institution :

« Moi, j'parle pas avec tout le monde ! J'parle avec les gens qui vont pas parler après. Ici, faut pas parler avec n'importe qui ! Y en a qui se la racontent qui parlent bien avec les gens. Ils veulent que tu les lèches (rester tout le temps avec lui). C'est la loi des cités. A force de rester avec eux, ils t'évitent, les autres. Y a des têtes, ici, ils veulent pas te serrer la main. Par exemple, les personnes ils ont peur, ils veulent te serrer la main, ils disent : 'Lui, il a peur, on va lui faire de la misère.' Faut pas avoir peur ! 'Tu me connais pas, tu me serres pas la main !' »

De la même façon, il n'est pas question, dans le discours tout au moins, de rencontrer de futurs complices en prison, en tout cas pas parmi les jeunes que l'on n'aura rencontrés qu'en prison :

« Je ne referais jamais de conneries avec quelqu'un que j'ai connu en prison ! »

« Non ! Pas avec lui ! Jamais j'ferai des conneries avec un mec avec qui j'suis en prison. De toute façon, les conneries, c'est... Parce que moi, l'équipe avec qui je traîne, y a que des Mahmadou ou des trucs comme ça. J'ai aussi des copains français qui font pas de conneries, qui sont cools, qui fument du shit comme tout le monde. »

Rencontrer de futurs complices en prison, ce serait faire exister ce lieu pour ce qu'il est, celui des délinquants, ce qu'ils s'interdisent. Cela démultiplierait le stigmate de délinquant, afficherait leur identité de délinquant. Et puis pour leurs infractions, les adolescents n'ont pas à aller chercher bien loin. Ils ont leurs amis de quartier<sup>1</sup>, leur « équipe »

Les détenus disent donc maintenant l'impossibilité de connaître quelqu'un en prison et de s'y faire des amitiés. Ce qui est une manière de rappeler qu'ils n'y sont pas de leur gré (quand bien même ils ont commis l'acte reproché). Se lier facilement, c'est accepter l'institution judiciaire et ses critères d'incarcération. C'est accepter d'être « un » de la population constituée par d'autres qu'eux-mêmes.

Quelques-uns, très rares, affirment au contraire pouvoir s'attacher en prison. Mais dans ce cas, il s'agit d'opposer les nouveaux amis à ceux que l'on croyait en être et qui se sont dérobés :

---

<sup>1</sup> Contrairement aux adultes dont beaucoup semblent se trouver des futurs complices en maison d'arrêt.

« Si, moi, j'en ai eu, de vrais amis en prison. Y en a, ils sont sortis, et qui m'envoient des mandats et qui m'écrivent tout le temps. Alors qu'y a des gens qu'on traîne dehors et qui pensent pas à toi ! »

En fait, comme chez les détenus adultes, les relations de prison sont soit très fortes, soit impossibles.

Les adolescents contrent ainsi l'institution de deux manières contradictoires : en s'affiliant à des « connaissances » de l'extérieur, réelles ou construites, et en tenant parallèlement un discours de mise à distance de l'Autre détenu. Les relations et les identités sociales se construisent donc autour de deux axes antagonistes : d'un côté les relations de l'extérieur que l'on amplifie, de l'autre le groupe des « détenus » que l'on « supporte » et avec lesquels on est obligé de faire, mais que l'on maintient à distance.

## **CHAPITRE 2 :**

### ***Autour des infractions***

Etroitement associées aux territoires et aux âges, ou encore à la spécialisation prétendue du jeune dans un type de délits, nous allons le voir, et donc dégagées de motivations purement personnelles et individuelles, rares sont les infractions qui sont l'objet de réprobation morale. Les garçons construisent des communautés d'appréciation symboliques qui leur permettent d'expliquer leurs conduites sans avoir à s'interroger sur eux-mêmes. Ainsi, les délits ne sont pas associés à la moralité de l'individu, mais à celle de son groupe, de son quartier et de sa culture.

#### **« T'as fait quoi ? »**

La question, fréquente, de savoir pourquoi le codétenu est là – « Tas fait quoi ? » -, n'exige pas forcément de réponse. Tout dépend en fait du réseau de sociabilité de celui qui la pose et de celui à qui elle est posée. Il importe donc plus, ici, de savoir à qui et comment poser la question, que la réponse et son contenu (et donc le délit considéré<sup>1</sup>).

« T'as fait quoi ? » est d'abord une question d'usage, qui intervient lors d'une première prise de contact :

« Au début, ils viennent, ils demandent comment j'm'appelle, j'suis là pourquoi, où j'habite, etc. »

Celui à qui la question est posée a alors intérêt à puiser sa réponse dans le lot des infractions honorables : vols, braquages, bagarres, trafics de shit. Le tout est de savoir répondre rapidement, sans trop de forfanterie, et sans trop de détails pour ne pas risquer de passer pour un « vantard » ou un menteur.

La question est souvent aussi une manière de jauger la force de l'interlocuteur, et un moyen de pression sur plus faible que soi – ou que l'on estime plus faible que soi. Dans ce cas, elle est posée d'office, sans que les détenus n'aient eu besoin de se croiser au préalable, par les fenêtres par exemple ou dans la cursive, devant une grille. Ainsi, dans la cursive, un garçon de 17 ans arrivé la veille au soir interpelle un autre de 14 ans qui passe la serpillière dans la cursive :

« Tu me connais ? – J'sais pas ! Oui, un peu. Pourquoi ? – T'as fait quoi ? » (Je n'ai pas entendu la réponse.)

---

<sup>1</sup> Alors qu'en maison centrale, les condamnés à de longues peines construisent leur identité sociale, et du même coup la sociabilité carcérale, à partir des délits ou crimes commis, ou supposés l'avoir été. Les infractions y prennent donc une dimension beaucoup plus importante qu'ici.

La question est alors parfois une prémisse à du racket :

« Quand on voit de la lumière, au quatrième, je l'appelle : 'Tu viens d'où ? – Je suis de Mantes la Jolie ! – T'es là pourquoi ? – J'suis là pour vol ! – On se reverra !' Je vois ses chaussures, j'me dis : 'Lui, j'vais l'enlever !' S'il a pas de belles affaires, ils vont pas le racketter. »

Dans le quotidien de la prison, lorsque les détenus se connaissent déjà, lorsque l'un pose la question à l'autre, il s'agit moins de juger de la moralité de son interlocuteur que d'évaluer son rapport à la justice, sa débrouillardise, son culot ou son inconscience, sa capacité à se jouer des magistrats et des policiers, mais aussi son désarroi de se retrouver là si peu de temps après sa libération. Ainsi, accompagnés d'un surveillant, deux garçons se rendent ensemble « à la fouille » récupérer des vêtements apportés par leurs parents. Ils se reconnaissent, contents :

« - T'es revenu ? T'es béton pour quoi ? Pour exactement la même chose ? Nooooooon ! T'es resté combien de temps dehors ? T'es sorti après moi ! – Le 1<sup>er</sup> octobre ! – Ah ! »

Deux amis de l'extérieur et qui se retrouvent là se posent également la question dans le cadre de nouvelles que l'on se donne, ce qui offre encore une fois souvent la possibilité de plaisanter. Dans ce cas, les jeunes n'hésitent pas à relater les histoires qui les ont conduits là, riant de leurs interactions avec les policiers, plus rarement avec les magistrats, n'hésitant pas à se moquer d'eux-mêmes, surtout de s'être si facilement fait prendre.

Entre connaissances, il est d'ailleurs possible de reporter la réponse à plus tard, d'autant plus lorsque la question est posée entre deux portes et que l'on est accusé de viol. Ainsi ces propos échangés d'une cellule à l'autre, de chaque côté de la coursive, entre deux détenus qui se connaissent par des relations communes :

« Oh, t'as fait quoi ? - On parlera ! On parlera ! – Et toi, t'as fait quoi ? - Un coup de chlag ! Un coup de chlag [bouffon] ! »

Reconnaître l'indignité de l'acte permet de s'en distancer, de s'en dédouaner et de se grandir.

La question est régulièrement posée aux quelques détenus qui ont d'apparents problèmes psychologiques, histoire de s'assurer de leur différence et de faire passer le temps en se moquant de l'incongruité de leurs réponses. D'autant plus que tous savent, parfois par des surveillants indiscrets, le plus souvent par les intéressés eux-mêmes noyés dans leurs propos, qu'ils sont incarcérés pour des affaires de mœurs intrafamiliales. Ainsi, dans la cour de promenade, deux garçons en interpellent un autre de 15 ans, resté près du surveillant et de moi-même :

« T'es là pour quoi ? T'as violé ! Réponds ! - (Il sourit, gêné) - Réponds ! Tiens, tu veux une cigarette ? Ben tu l'auras que quand tu m'auras dit pourquoi t'es là ! – Portable ! – Pour un vol de portable ? Un quoi ? – (Il sourit toujours) - (A nous) Il a violé une vieille ou sa mère ! » Les deux compères s'éloignent, l'un d'eux en lançant : « Sur la vie d'ma mère, j'vais te frapper, toi ! »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Lorsqu'il menace son codétenu devant le surveillant et moi-même, ce garçon nous montre qu'il est plus « moral » que nous, puisque lui ne supporte pas d'avoir affaire à des individus que l'on accepte, nous, à nos côtés.

Si la question est finalement posée à tout bout de champ, dans les coursives, les cours de promenade, au gymnase, par les fenêtres, entre adolescents qui ne se connaissent pas ou peu, les « grands » de la détention estiment que « la question ne se pose pas ». On retrouve ici les mêmes valeurs qu'en maison centrale : le « mec bien » est celui qui sait se taire - il ne pose pas de question et on ne lui en pose pas et dans le cas contraire, n'y répond pas. Particulièrement dans un milieu où règne la bravade. Un détenu un peu plus âgé que la plupart que ses codétenus, puisqu'il approche de ses 18 ans, et à qui il est reproché d'avoir séquestré un homme et commis des vols à main armée de bijoux, explique ainsi :

« Des fois, ils baratinent, des fois ils baratinent pas. Oui, je le sais, j'en suis sûr, la façon de raconter... j'pose des questions, si j'vois il rigole bizarre, je sais. Ca se voit à peu près. Même dans les yeux ! Ca s'voit ! Moi, en tout cas, j'ai parlé avec pas mal de détenus, même s'ils racontent pas de conneries sur eux, ils disent : 'Moi, j'connais quelqu'un ...' Une fois qu'ils ont raconté leur livre de records, ils veulent en savoir sur toi. Vite fait bien fait, j'dis : 'J'suis là pour vol de voiture', c'est tout ! Moi, pour moi, c'est des questions qui se posent pas, malgré que j'l'ai déjà posée ! J'vais leur dire, 'Séquestration', ils vont s'imaginer j'sais pas quoi ! »,

A supposer bien sûr que l'intéressé bénéficie d'autres signes de prestige, comme des vêtements de marque, une cellule remplie d'affaires et quelques connaissances au sein de la détention, le silence sur son crime et son histoire – qui laisse libre cours à l'imagination fertile des codétenus - est signe d'honorabilité et assure d'une place privilégiée en détention.

Parler de son histoire exige en fait - et prouve - une véritable confiance en l'autre, car le délit et ses causes (ou origines) participent, aussi, de l'histoire personnelle. Mais là encore, c'est le privilège des « grands » que de concevoir sa délinquance comme personnelle. C'est là, pour eux, un moyen de se distinguer des plus nombreux, ceux qu'ils considèrent comme des « petits », nous en parlerons bientôt, qui, eux, se placent dans une délinquance collective, énumérant avec force et légèreté à la fois la spécialisation des territoires de Paris et de sa région.

## **La territorialisation des délits. Une communauté d'appréciation territoriale**

Construisant leur identité sociale à partir de leur appartenance territoriale, les jeunes classent leurs actes par département. Si, certes, toutes les infractions sont susceptibles d'être commises partout, chaque département serait ainsi spécialisé dans un type de délits, l'ensemble des départements formant un système cohérent dans lequel toutes les infractions sont représentées<sup>1</sup> :

« 94, en fait, c'est plutôt braquages. En fait, c'est par département. 91, c'est plutôt la bagarre. 78, c'est, heu... j'sais pas, c'est racket, tout ça ! 92, c'est stupéfiants, tout c'qui est drogue. 93, c'est tout ! Bah, partout c'est pareil, j'pense. C'est vrai, 94, c'est plus braquage, mais y a d'la drogue aussi, y a du shit, comme partout, jusqu'en prison, comme partout. »

---

<sup>1</sup> Il serait intéressant de regarder si les tribunaux enregistrent une telle spécialisation. Néanmoins, ce qui importe ici, c'est moins la réalité des faits que l'efficacité de ces classements dans la situation où ils sont mobilisés.

« Le 91 : y a plus de tribunaux, plus d'affaires entre bandes rivales. 92 : c'est la drogue, c'est la narcotique. 93, c'est les vols. 94, c'est les braquages. 95, c'est les rackets. Le Val d'Oise. 77, C'est les jeunes, un peu les voitures brûlées, les petits. 78, c'est les émeutes, ceux qui frappent la police. »

« Le 92, c'est la drogue ! Oui oui ! Bagneux, c'est la drogue ! »

« Vitry, le 94, tout ça, c'est plutôt les braquages. Dans le 91, c'est les agressions, les bagarres dans le quartier. Paris, c'est la vente de drogue avec ceux du 92. Dans le 93, c'est plutôt des vols à l'arrachée. Villeneuve Saint Georges, c'est entre les embrouilles et les braquages. Mais à Villeneuve Saint Georges, y a pas beaucoup qui vont en prison : y a x, y a deux autres, mais y en a un qui est sorti ! »

« C'est réputé, Vitry. Déjà, c'est la capitale des braquages. C'est réputé dans la musique, partout. Oui oui, on est fiers. Après, on n'a pas décidé d'habiter Vitry. Mes parents, plusieurs fois ils m'ont dit : 'On va déménager à Montpellier'. J'ai dit 'non, j reste ici ! J'ai tous les potes !' J'quitterai pas Vitry. C'est partout pareil. Y a pas qu'à Vitry où y a des voyous. A part avec ma femme et mes enfants. »

Ou encore, cette discussion par les fenêtres :

« Hé, l'mec du 9-4, là ! Hé, l'mec du 9-4, là ! Hè, Y. ! Il s'appelle comment, ton pototo ?

Qui ? Moi ?

Hé, t'es béton pour quoi ?

Pour un coup d'chlag ! Et toi ? Hé, t'habites où, t'habites où ?

J'habite dans le 9-1, à Chilly, mais j'tourne à Bagneux, où j'ai grandi ! Et toi ?

Du 18è ! Porte de la Chapelle !

Hé, y a beaucoup d'mecs du 18è ! Hé, tu vas au D4, y en a beaucoup !

Et toi, t'es tombé pour quoi ?

Pour des voitures, des trucs comme ça !

Hé mais les mecs de Paname, vous êtes toujours dans les voitures !

Ouais ! Les mecs du 94, ils sont trop dans les bagarres, mais souvent y s'font péter pour rien ! »

Les parisiens, eux, sectorisent les infractions par arrondissement :

« Mon frère, y m'a dit : 'Faut pas que tu parles à tout le monde !' Mais au grand quartier, il y avait toute la cité, tout le 19è. Ils mélangent pas avec ceux du 18è. Parce qu'il y a la guerre, sinon. Surtout avant, à l'époque de mon grand frère. Ils s'aiment pas. Nous, on est plus voiture, on vend plus, on fait plus des braquages, des tombés de camion. Eux, ils sont plus dans la drogue. »

Les territoires sont à la fois naturalisés et culturalisés :

« Y a pas la même mentalité. Dans les autres cités, ils ont pas la même mentalité ! »<sup>1</sup>

Commencer les délits de son département ou de son quartier, c'est montrer son adhésion aux valeurs du groupe, son intégration à la sociabilité, signe d'une certaine respectabilité :

« Comme K., à sa façon de parler, j'ai vu que c'était quelqu'un de bien. Il m'a parlé de son histoire et j'lui ai parlé de mon histoire. J'l'ai vu direct. J'l'ai rencontré en encadrement. Il vient du 18è. La plupart, leur quartier, c'est produit stupéfiants. Il s'est fait prendre avec un gramme, 100 euros. Comme une petite pastille de doliprane. 15 euros la barrette, 15 grammes. »

---

<sup>1</sup> Nous avons vu qu'en maison centrale, les condamnés ne parvenaient pas à définir la « mentalité », « avec laquelle on naît ». La « mentalité » était ainsi une disposition d'esprit de l'ordre de la nature.

Commettre l'infraction communément accomplie par les habitants du quartier participe également du respect de l'ordre social et moral. Ce qui protège le garçon, membre d'une communauté bien délimitée et reconnue, de la caractérisation de délinquant. L'appartenance à un territoire situe d'ailleurs l'individu moralement, les garçons ne manquant pas d'attribuer une primauté morale à leur territoire d'appartenance et aux infractions commises par ses habitants<sup>1</sup> :

« M. c'est un guignol ! 'Donne-moi une cigarette ! J'vais t'taper !' Il m'en donne deux ! Il est de Paris, de Paris. D4, D5, c'est que des gens de Paris, c'est des clochards ! Paris, c'est quoi, c'est des toxicos, des gens qui se shootent, les prostituées, le sida, c'est à Paris, ça traîne ! Les toxicos, tout ça, c'est Paris ! Le plus ! Lui, c'est un clochard ! »

Comme s'il cherchait à me rassurer, le détenu ajoute :

« Ca dépend des gens. Si les gens y vivent, normal, normal ! »

On valorise donc les délits de son territoire d'appartenance, en tout cas les activités qui s'y pratiqueraient, afin de se situer favorablement, tout au moins de ne pas être déclassé socialement :

« Il faut que je change, vendredi, sinon, je casse tout ! Déjà, j'habite loin ! Y a pas trop de bagarres de quartier. Y en a, mais pas trop ! Ca, c'est dans l'91. C'est ici le plus. Ca sert à rien ! Nous, chez nous, c'est entre nous que ça se bagarre. Nous, c'est la guerre des groupes, c'est pas la guerre des quartiers ! »

La nature des infractions est parfois l'objet de forfanterie. Dans le contexte de l'enfermement, la description des actes commis dans le département est en effet l'occasion parfois de contrer son humiliation de détenu, de tenter de reprendre le dessus, pour quelques instants tout au moins. Un garçon de 17 ans lance ainsi :

« Nous, faut que ça brille ! C'est ça, le 94 ! Ca attrape les petites filles, ça verse de l'essence sur la petite fille. Ils envoient toute la famille au salon, ils frappent le père, tout ça, s'il est pas d'accord, ils attrapent les enfants. Et quand y a les enfants, le coffre, il s'ouvre tout seul, vous voyez ! Moi, j'vous ai pas dit que j'faisais ça, c'est c'que j'entends ! Moi, j'suis du 94, madame, c'est trop foulek ! Faut parler du 94 ! C'est le 94 qui contrôle la prison. Vitry, Sucy, Champigny, Boissy, Choisy, Arcueil... J'en connais des fois par tête, des fois pour embrouilles de cités, des fois par business quand y a des business à faire ensemble. Dès que j'rentre ici, j'savais. C'est des mecs que j'connais de dehors ! Bon, c'est vrai, après, y a des mecs un petit peu de partout. Ici, c'est plutôt 94. Bois d'Arcy, c'est plutôt 78. Ils sont ('chez eux'). Alors que nous, y a beaucoup de mecs du 91, ils devraient être plus. Alors que le 94, c'est le plus ! Le 91, c'est plutôt la bagarre. Ils font une garde à vue, c'est tout, ils ressortent. Le 94, ça recherche une équipe, c'est le cash »

Après avoir vanté les actes commis dans son département, il convient néanmoins de s'en distinguer personnellement, sous peine de passer pour un garçon insensible et amoral aux yeux de l'ethnologue adulte qui ne connaît pas ces quartiers. C'est pourquoi ce détenu ajoute immédiatement :

« Par contre, j'suis un garçon très très bien ! C'est pas parce que vous écrivez tout ça ! J'suis normal. J'suis pas un cas sociaux ! J'suis respectueux. J'suis normal. J'suis pas un cas. Après, c'est le monde, c'est comment ça se passe ! Monsieur F. [juge d'instruction], il me connaît comme quelqu'un de pas très honnête. Mais par rapport à notre histoire, j'devrais pas être dans son bureau. Y a rien qui m'accuse ! »

---

<sup>1</sup> Nous verrons que le viol n'est la spécialité revendiquée d'aucun quartier, mais parfois celle d'un autre : « Moi, c'est pas notre délire, à nous ! Dans notre quartier ! »

La défense du territoire et l'affirmation de la renommée de la cité passe notamment par la médiatisation des délits qui y sont perpétrés. Ainsi, dans la salle d'activités de l'unité « arrivants », lors d'une partie de Baby-foot, un détenu d'Evry fait observer à un jeune parisien :

« Daumesnil, c'est riche, là-bas ! Evry, c'est chaud ! On n'a jamais parlé de Daumesnil à la télé ! »

« [A mon frère], on lui reproche un braquage et la séquestration d'un adjoint au maire. C'est marqué ça dans le journal. Y avait un coffre-fort chez lui, les gens l'ont baillonné pour qu'ils prennent l'argent. Les personnes qui ont fait ça, ils étaient trois. Moi, en tant que son frère, et encore y avait pas son nom, y avait marqué le prénom et la première lettre du nom. C'est pas que j'ai la rage, mais j'aurais bien aimé qu'y aurait rien marqué. Mais par rapport aux gens de la cité, dans le journal, ils sont contents, parce que ça représente la cité, le nom de leur cité. On voit d'abord le nom de la ville du gars, puis après c'est notre copain, on a la rage, puis après on se dit : 'T'inquiète, on va le mettre bien, on va lui envoyer de l'argent, on va lui envoyer du shit. On va tout faire pour qu'il soit bien là-bas !' »

On raconte alors avec emphase les « affaires » médiatisées de son quartier, et ses liens avec les protagonistes :

« Le fiancé d'ma soeur, c'est l'troisième dans l'affaire de Z. (codétenu). Il a arrêté les conneries. Une fois, il a braqué vous voyez un grand camion, où y a les portables, les DVD, des écrans plats. Il est venu chez moi. (...) Vous voyez les émeutes du 26 décembre ? C'est son frère [du fiancé] qui est mort. C'est grâce à lui, les émeutes. Il avait braqué une banque à Paris, il rentrait à Vitry, il était entrain de courir, une dame a téléphoné ! Ils savent pas c'est qui la dame, elle va mourir ! Il avait tout jeté, il a reçu au moins 12 balles. Il avait 21 ans. Il avait tout l'argent, il était tranquille ! Il est né le 25, il a braqué le 26, et il s'est fait tuer le jour même ! En ... c'est M. K. qui s'est fait mettre en prison par le JLD. Les keufs, ils font quoi ? Le 24, ils venaient, ils arrêtaient tous les jeunes ! C'est à base de cocktail. Vous savez c'est quoi ? Une bouteille de whisky ou de bière, remplie de gasoil. Un morceau de mouchoir sur le bouchon, mouillé de gasoil, on allume et on jette ! Sur la voiture des keufs, ça brûle ! Moi, j'ai fait ça au moins quatre ou cinq fois ! Non, j'me suis jamais fait prendre ! (...) Vous voyez la grande ligne de bus à Vitry ? Le 183, y passe plus, là. On est au moins une vingtaine. Y a les jeunes de C. y viennent, les jeunes de Balzac. Parce que son frère il s'appelle P., il est respecté à Vitry ! j'me rappelle, le soir, y avait une rangée de CRS ! Ils avaient un bouclier et un bâton. Et ils tiraient des trucs ! [rires] Y en a plein y s'ont fait gazer ! (...) Le jour quand il est mort, on est tous réuni et on fout la merde ! Le jour où il est mort, cinquante voitures ont brûlé. Moi et mes potes, on brûlait les poubelles ! C'est bête de s'faire attraper pour ça ! (...) Comme P., lui, il est venu ici au placard, il est venu pour rien ! C'est sûr il aurait fait, et D. celui-là qui est mort, son frère c'est A., il est allé en prison ! (...) Vous avez vu l'émission sur M6 ? J'ai reconnu des gens. Au commissariat, comme par hasard ! »

La cité, la police, la prison, la télévision constituent maintenant, et dans une espèce de banalité, un même espace social. Les tribunaux se plieraient même à cette spécialisation des départements :

« A Evry, violence, pour le tribunal d'Evry, on reste pas beaucoup pour violence. Ils ont l'habitude ! Vous vous souvenez de L. H. ? Il habitait près d'chez moi. Un coup de couteau ! J'connais bien son quartier, à lui ! »

Les jeunes emmènent avec eux la justice et la police, délinquants, membres des forces de l'ordre et magistrats participant maintenant du même ordre social.

## La spécialisation de chacun des jeunes

Si les jeunes détenus présentent une « délinquance territoriale », et donc collective et sociale, il leur faut également se singulariser, sous peine sinon de se présenter uniquement comme des individus *agis*. C'est pourquoi, à la territorialisation des délits se superpose celle de la spécialisation de chacun des jeunes qui ne commettraient qu'un type d'infractions. En arguant de cette spécialisation, les détenus s'affilient certes à un nouveau groupe – celui de ceux qui commettent les mêmes délits –, mais cette fois à un groupe « choisi ». Il s'agit donc de se dégager de l'emprise du groupe en signifiant son libre arbitre et surtout son expérience personnelle et son individualité. Ainsi, quand bien même leurs dossiers judiciaires portent trace d'une délinquance polymorphe, les garçons n'ont de cesse d'évoquer leur « domaine » :

« Moi, je vole. »

« Moi, mon truc, c'est plutôt la violence ! »

« Moi, je fais du pickpocket. »

« Le vol de voiture, c'est un peu mon domaine ! »,

Et un détenu condamné pour des vols à main armée :

« Moi, c'est mon truc. C'est comme si c'était mon taf<sup>1</sup> ! »

Ou encore, cette brève de discussion saisie dans la cour de promenade entre deux adolescents :

« Moi, pour tentative de meurtre. – T'as un MD de combien ? – 18 mois ! – Moi, j'fais pas ça ! T'es béton pour quoi ? – Braquos ! – Quoi ? – Banque, magasin, tabac. – Ca a marché ? – Ben oui ! Ton MD ? – 18 mois maxi. (...) J'ai vu des liasses de billets comme ça ! Tu peux t'acheter des jeans, la veste Diesel. J'me suis acheté une Twingo, cuir et tout ! – Moi, j'fais pas ça ! – Un autre (à propos des portables) - Moi, j'fais pas ça ! C'est beaucoup de risques pour rien ! – Mais moi, j'ai pas eu d'chance ! J'suis toujours foncé ! »

Les spécialisations sont également affirmées pour les autres :

« T., c'est un pickpocket, un vrai pro ! il paraît ».

« Les roumains, eux, c'est du vol par ruse ! »

S'il a du mal à présenter une spécialisation à partir des actes pour lesquels il est, ou a été, signalé à la justice, le détenu peut en construire une à partir des appréciations portées sur lui par d'autres, notamment les éducateurs. Un garçon qui a agressé une dame âgée pour lui voler son sac explique ainsi :

« J'essayais toujours d'arnaquer les gens : 'Tiens, donne-moi ça ! Eux, ils appellent ça 'racket'. Mais c'est toquer. 'Ah, mais lui, c'est un gros arnaqueur !' J'niquais toujours la personne ! Tout le temps des trocs ! Là-bas, il y avait un éducateur, y m'disait : 'Tu es un professionnel ! Il faut toujours que tu niques les gens ! »

---

<sup>1</sup> Le travail, valeur importante pour le citoyen ordinaire.

Une spécialisation prouve l'honorabilité de l'intéressé. On peut commettre n'importe quelle infraction, à partir du moment où on « l'assume » ou on « la fait bien », c'est-à-dire où elle a été réfléchie : « Si tu veux faire des trucs, fais-les bien ! », assèment ainsi de nombreux garçons. De la sorte, tous les détenus, quelles que soient leurs infractions, sont potentiellement respectables.

Se spécialiser, c'est faire preuve de rationalité. On ne fait pas tout et n'importe quoi. Annoncer sa spécialité, c'est aussi professionnaliser sa délinquance. La spécialisation est alors d'autant plus crédible que l'on se réfère à un groupe, et notamment un groupe de spécialistes. C'est ce que laisse entendre ce « nous » utilisé par un jeune détenu :

« Le pickpocket, c'est quand on est persuadé de prendre. Nous, on est dans la ruse ! Ca veut dire que maintenant, si je veux prendre quelque chose, je le prends. J'ai besoin de personne. J'y vais tout seul. J'vais pas le prendre fort. Je le prends, la dame elle marche. Elle se rend compte de rien ! Nous, c'est vol à la tire ! On lui tire quelque chose, la personne elle voit rien. Les roumains, c'est vol à la ruse. Ils essaient de prendre sans faire bouger la poche, avec le journal, comme ça ! Donc nous, c'est pas pareil. Nous, ça a rien à voir ! Même un roumain, je peux le voler ! Mais un roumain, il va jamais me voler à moi ! Pourquoi ? Parce que j'connais tous les vices ! »

Etre spécialistes, c'est être protégé de la caractérisation stigmatisante de « délinquant ». Non sans humour, ce garçon continue ainsi :

« Moi, j'me considère pas un délinquant ! Non ! Moi, j'me considère comme un psychologue. Je psychologue les gens. J'les mets en confiance ! »

Le « voleur », c'est-à-dire celui sur lequel est posé un discrédit moral, qui commet au contraire toutes les infractions, sans règles, sans ordre :

« Pour moi, un grand voleur<sup>1</sup>, c'est quelqu'un qui vole n'importe quoi ! Il n'est pas dans un seul truc. Quelqu'un qui est dans tout, qui fait des pickpockets, qui arrache, pour moi, c'est un voleur. Quelqu'un qui fait un seul truc, d'accord c'est un voleur, mais c'est pas voler comme l'autre voleur. – Quand il y a des règles, on est moins voleur ! – Voilà ! Exactement ! Moi, j'avais pas besoin ! J'pouvais faire une ou deux choses, et après dans toute l'année, j'avais pas besoin de faire quelque chose d'autre. C'est pour ça que je dis que ça dépend de ce que tu fais. Moi, j'aime pas les drogués ! Franchement, j'aime pas. Nous, dans notre cité, on vend pas ça, la cocaïne, et tout. Peut-être que ça vend, mais ils cachent. Pour l'instant, dans la cité, y a deux/trois personnes que je doute, mais c'est des rumeurs, sans plus ! Les grands savaient, parce que j'faisais à peu près la même chose qu'eux. Moi, de mon côté, j'le répétais à personne. Quand j'faisais quelque chose, c'est rare que les gens savaient. Ils se doutent quand ils te voient avec de l'argent. Les gens regardent le Parisien, ils se disent 'C'est eux peut-être !' – Ca veut dire que c'est bien ? – J'sais pas ! C'est pour ça que j'veux pas en parler. Parce que j'veux pas que les gens y disent : 'Lui, y fait ci, y fait ça !' C'est pour ça que j'veux pas l'dire aux gens. C'est tout ! »

Dire sa spécialisation, c'est aussi préférer que l'on n'agit ni par besoin ni par pulsion - de l'ordre de la nature -, mais par intérêt et après réflexion - de l'ordre de la culture. Ceci permet d'intégrer le groupe social et de s'assurer d'une certaine dignité :

« Non non, pickpocket, j'fais pas ça ! J'ai pas besoin de faire ça ! Moi, tout ce qui est moto, voiture, c'est ça qui m'intéresse. Les portables, c'est un mec qui me les amène, mais j'les achète

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire, ici, une personne qui vole beaucoup.

(avec des caméras numériques intégrées), cinq ou six, pour 800 ou 900 euros, et moi je les revends pour plus cher. J’fais du business, mais sans voler, sans rien faire, honnêtement. Non, c’est pas honnêtement, illégal. C’est comme les ministres, ils font ça, mais ils se font jamais avoir. Ca m’intéresse pas de voler les gens. Les roumains, ils sont obligés de faire ça, parce qu’ils n’ont pas leurs parents, ils vivent dehors, ils vivent à l’hôtel. »

Bien entendu, tout comme la notion de territorialisation des délits n’accorde aucune exclusivité des infractions à un département - « Vitry, c’est des générations de braquages ! Mais y a tout ! » -, la spécialisation d’un garçon ne signifie pas son incapacité à commettre d’autres délits que ceux de son groupe, ce qui serait signe de faiblesse :

« J’vole dans les magasins, j’en ai fait quelques-uns, des cambriolages. J’suis un pro, dans ça ! C’est trop bien ! C’est l’adrénaline, ça monte ! Mais moi, mon délire, c’est la violence ! Voilà où ça m’a amené ! »

Parfois, la spécialité n’est pas choisie, mais subie, la stigmatisation sociale agissant jusque dans le choix de ses délits :

« Pickpocket, c’est pas mon truc ! Parce que la personne, si elle me voit à côté d’elle, déjà elle va s’méfier ! Ben ouais ! C’est l’sentiment qu’j’ai ! J’crois, les roumains, y en a on dirait des français, on dirait y sont sages, tout ça ! Moi, les gens, y s’méfieraient. Y s’méfieraient ! »

Ainsi, les garçons construisent leur présentation de soi et leurs rapports sociaux autour de classifications et d’affiliations à des groupes. Même si dans les faits, bien entendu, cet ordre affirmé est loin d’être démontré - à Vitry, on ne commet certainement pas que des vols à main armée, et le voleur de voitures fauche aussi parfois des téléphones portables -, déroger à cet ordre en commettant des infractions de toutes sortes ou étrangères au territoire, c’est quitter le monde social. Comme tout individu social et moral, le jeune détenu a besoin d’agencer son univers, et de croire qu’il maîtrise son monde.

## **Délits de « petits », délits de « grands »**

A côté de la territorialisation des délits et de la spécialisation individuelle de la délinquance, pointe une troisième classification : celle de l’âge. Certes, les détenus appartiennent à la communauté des « jeunes » : « On pense ça parce qu’on est jeune ! On a envie de ça tout de suite parce qu’on est jeune ! Mais dès qu’on aura 18 ans, on ne pensera plus comme ça, on arrêtera nos délits, et on travaillera », disent-ils en substance, nous le verrons. Cette « communauté » se partage néanmoins en « petits » et en « grands »<sup>1</sup>. Aux « petits », une délinquance polymorphe, tapageuse et gratuite, tolérée du fait de leur jeune âge ; aux « grands », une délinquance spécialisée, réfléchie, discrète et payante.

---

<sup>1</sup> Si les détenus incarcérés au troisième étage sont tous des « petits » (ils ont moins de 18 ans), comparés aux « grands de leur quartier » de 18 ans et plus, ceux qui ont 17 ans se considèrent – et sont considérés par les détenus plus jeunes – comme des « grands »

Notons que les détenus qui vont s'exprimer là sont des garçons de 17 ans, incarcérés pour des vols à main armée et/ou pour des vols avec séquestration. Ils sont donc objectivement plus âgés et le plus souvent incarcérés pour des infractions plus lourdes que leurs codétenus, notamment des crimes au sens légal du terme. Souvent incarcérés pour la première fois, ils sont « calmes » et ne posent aucun problème au personnel de surveillance. Ils sont d'ailleurs tous, ou y sont passés, dans l'« unité libérale<sup>1</sup> ». Est-ce alors leur personnalité qui les a conduits à commettre ces délits spécifiques et à adopter ce comportement en détention comme ils vont nous le dire, ou construisent-ils ici leur une présentation de soi par rapport au mythe du « voyou froid et réfléchi » que partagent également les condamnés à de longue peine ? La question reste ouverte, même s'il s'agit vraisemblablement un peu des deux.

Deux catégories de détenus se font face : les « petits » qui restent peu de temps en prison mais qui reviennent souvent, et les « grands » qui restent longtemps lors de leur premier séjour carcéral.

### *Nature et répétition des délits*

Pour les plus âgés, notamment ceux incarcérés pour des vols à main armée, les « petits » feraient « n'importe quoi »<sup>2</sup>.

Le « voleur », et donc le petit délinquant, est celui qui agit sans moralité, sans réflexion et pour des sommes qui ne lui permettent de satisfaire que ses besoins immédiats, ce qui le place du côté de la nature :

« C'est des petits, qui volent des portables, ceux qui font ça ! Jamais j'ai arraché un sac, jamais ! Pour 80 euros ! Ca sert à rien ! Moi, au moins, j'avais en prison pour quelque chose ! J'prends d'argent pour deux mois. Devant leurs parents, pour un vol de sac ! Ils ont rien compris ! Ils réfléchissent pas ! »

Au contraire, les plus grands prévoient, pensent à s'installer, à capitaliser :

« Les activités des plus grands, c'est plus de la drogue, du deal, des braquages. Y a plus d'vol de portables, plus d'vol de voitures. Après, c'est que l'argent. Après, on réfléchit, on veut mettre de l'argent pour plus tard. Pour avoir une maison plus tard. Le plus clochard de la cité, celui qui a le jean's troué, il est le plus riche ! Mon pote qui faisait des braquages, il a l'avocat de Jacques Mesrine. Il l'a proposé à ma mère, de le payer et tout, mais ma mère elle voulait pas. Elle voulait pas qu'y ait de l'argent sale qui aille à la justice. Elle prend de l'argent sur mon compte [pour les cantines]. Mes potes, elle prenait d'argent des mandats, mais pour l'avocat, elle voulait pas. Y en a plusieurs qui gâchent l'argent, mais y en a beaucoup qui mettent à gauche ! Ils le mettent quelque part. Après, ils peuvent s'faire construire une maison au bled. Après, il aide sa femme. La maison, y en a pas mal. J'avais un copain il a investi en Tunisie. Ouais, avec de l'argent sale. Il y va tous ses étés. Il faut arrêter de faire des conneries et travailler. Il est brancardier, maintenant ! Ils arrêtent un jour, parce que ça marche pas toute une vie ! Ils ont eu c'qu'ils voulaient ! »

---

<sup>1</sup> Unité au régime de vie le plus souple.

<sup>2</sup> Quand bien même ils se définissent comme des « petits » dans leur quartier : « Nous, on est des petits, on va aller manger, ils vont nous serrer la main. Partout, ils nous connaissent. Ils savent... On a 16-17 ans. Par rapport aux grands qui ont 25-30 ans. »

Ou, nous l'avons déjà cité :

« Pour moi, un grand voleur, c'est quelqu'un qui vole n'importe quoi ! Il est pas dans un seul truc. Quelqu'un qui est dans tout, qui fait des pickpockets, qui arrache, pour moi, c'est un voleur. Quelqu'un qui fait un seul truc, d'accord c'est un voleur, mais c'est pas voler comme l'autre voleur. »

Selon les « grands », les « petits » commettent leurs actes sur le moment, sans préparation et sans réflexion, au contraire des plus âgés, qui réfléchissent et les réalisent dans un but particulier. Prévoir est le signe des « grands ».

Les délits des « grands » se distinguent également de ceux des « petits » en ce qu'ils n'appartiennent plus à la « délinquance », mais à la criminalité. De là à retrouver la figure du « criminel », cet « homme froid » qu'évoquent les condamnés à de longues peines<sup>1</sup>, il n'y a qu'un pas à franchir. D'autant plus lorsque le jugement des membres des forces de l'ordre conforte cette figure :

« C'est la criminalité. Les policiers y disent : 'A votre niveau c'est de la criminalité !' C'est plus de la délinquance. J'suis passé d'un extrême à l'autre : 'Attends, tu faisais des petits trucs de con, tu brûlais des voitures, et maintenant, tu vas braquer !' Moi, j'me suis réveillé d'un coup ! J'ai fait un vol dans un magasin, un vol de portable. C'était pas tous les jours, une ou deux fois dans la vie, c'est tout ! On casse une vitre, dans une voiture, on prend la paire de lunettes. Puis j'me suis dit : 'Allez, faut d'argent, là ! C'est bon ! j'en ai marre ! Faut que j'suis bien, faut que j'suis un bon, un vrai !' J'suis un peu ironique, mais y a une part de vérité. Largement ! »

Ce qui ne les empêche pas de reconnaître avoir eux aussi commis des vols de portables lorsqu'ils étaient plus jeunes, avec ou sans agression, mais « seulement quand ils avaient besoin d'argent ».

La marque des « petits » est leur manque de « respect », valeur importante dans les représentations collectives des « bandits »<sup>2</sup>.

« Par exemple, la police passe, c'est pas trop mon délire de traiter les gens. Pour moi, c'est un truc de gamin. C'est ceux qui galèrent, qui n'ont rien à faire<sup>3</sup> ! Pour moi, c'est se faire le plus discret possible, qui ne va pas tout le temps au commissariat pour un rien ! J'pense, c'est par rapport aux parents. J'fais des choses, mais ça m'fait trop de mal de voir mes parents au commissariat ou au parloir. Alors que les autres, ils s'en foutent ! Alors que moi, laisse tomber ! »

Néanmoins, l'âge des « petits » les excuse parfois de leur manque de savoir vivre :

« J'sais même pas comment il s'appelle ! C'est un mec de Paris, il habite à Barbès. J'l'avais jamais vu. J'avais entendu parler. Il était en milieu, j'étais en droite. Après, ça s'est calmé grâce à B., parce que S. aussi, il habite Paris. Il m'a dit : ' Vas-y, c'est un p'tit, il embrouille les gens comme ça !' »

Les « délinquants » et les « petits » sont également ceux qui commettent de nombreux délits et se sont fait prendre de nombreuses fois. Celui qui donc « n'arrête pas ». Les jeunes partageant ici la

---

<sup>1</sup> Cf. Le Caisne, 2000, *op.cit.*

<sup>2</sup> Cf. Le Caisne, 2000, *op.cit.*

<sup>3</sup> D'où l'insulte : « Tu sers à rien dans la société ! » « Servir à rien », c'est s'ennuyer, ne pas avoir de but qui maintienne dans le groupe social, la société libre et la prison passant alors leur temps à se renvoyer l'intéressé.

représentation des magistrats qui punissent plus la réitération du mineur que la nature de l'infraction, nous l'avons vu<sup>1</sup>:

« Des gens ici, ils sont bizarres ! Mais en plus, la plupart, c'est des récidivistes ! »

« C'est les petits qui ont 14-15 ans, qui reviennent ! Ils ont rien compris ! Qu'il faut arrêter. Ou pas se faire prendre ! Ils se disent : 'On est revenu, mais on a passé un bon mois dehors !' C'est les petits qui pensent comme ça, ils réfléchissent pas !' »

« Y en a qui voyent, la prison c'est quoi ! Y en a qui sont venus déjà trois ou quatre fois, ils pensent la prison c'est la vie ! Ils sortent, ils refont leurs conneries, ils reviennent. Ca sert à quoi ? »<sup>2</sup>

Etre réincarcéré rapidement après sa libération montre la faiblesse sociale de l'intéressé : non seulement le jeune commet ses infractions à répétition et fait preuve d'inconscience - « Il a rien compris ! » -, mais l'emprise de la police et de la justice sur sa personne dévoile qu'il est facilement prenable et signe son incapacité à se faire respecter. De la cour de promenade, un garçon crie à un autre incarcéré pour la troisième fois, debout derrière les barreaux de la fenêtre de sa cellule :

« Toi, pour un vol à Leader Price, ils te mettent en prison ! »

D'autant plus que ces retours interviennent presque toujours après une infraction minimale. Ainsi cet échange de propos entre deux auxiliaires et le surveillant lors de la distribution du déjeuner, à propos d'un garçon qu'ils viennent de servir, libéré quelques semaines plus tôt :

« Il est perdu [en prison] ! – Quoi, il est perdu ? Il est déjà v'nu, 15 jours après, il est rebéton ! [Et de concert avec le surveillant] Pour un vol d'autoradio ! »

En outre, plus qu'une longue incarcération, leurs allers et retours les excluent de la société : « Tu sers à rien dans la vie ! », leur crie t'on souvent.

Les détenus apprennent alors souvent le énième retour de certains d'entre eux, avant même de savoir qu'ils avaient été libérés, ce qui engendre de franches rigolades :

« T'es de Vitry ? Y en a plein, ici, de Vitry ! Y a I., le petit, là ! – Non, il est sorti ! – Non, il est revenu ! »,

et tout le monde – détenus, surveillant et ethnologue - de s'esclaffer dans la cour de promenade.

Les plus jeunes connaissent le discrédit qui entache le « revenant ». Ils préfèrent alors considérer qu'une réincarcération n'est honteuse que si elle est indépendante des faits commis lors de la première incarcération. Un jeune détenu qui entame son second séjour à l'établissement se justifie ainsi :

« Mais moi, c'est pas pareil ! Moi, c'est pour la même chose, c'est parce que j'ai foutu la merde dans le foyer. Si j's'rais revenu chez moi, j's'rais pas revenu ici ! ».

---

<sup>1</sup> Un jeune détenu de 15 ans fait ainsi mine de s'étonner d'avoir été incarcéré si rapidement : « Moi, j'ai que deux affaires, j'ai rien fait d'mal, en fin d'compte ! Un cambriolage et un braquage. En tout, j'suis béton que trois fois ! »

<sup>2</sup> Les « revenants », ce sont toujours les autres, jamais soi-même et jamais son copain. Revenir en prison, c'est la « honte ».

Et un autre, de retour six mois plus tard, après avoir effectué un stage de rupture en Afrique :

« Là, si j'suis revenu, c'est pour une affaire de 2002, pas pour une affaire de 2004. C'est mon passé qui m'a rattrapé. Ca fait deux ans ! »

On tente aussi d'échapper à la déconsidération en comptabilisant l'espace temps séparant deux incarcérations. Ainsi, en début de soirée, un mineur et un majeur discutent à leurs fenêtres :

« - Eh, à chaque fois, j'fais un ou deux ans dehors ! J'fais pas des allers-retours, hein ! – Ouais !  
– Eh, y en a, t'as vu, ils sortent, deux mois après, ils reviennent ! – Ouais ! – Passe une bonne soirée ! – Ouais ! »

*Etre un « grand »*

Les plus âgés se distinguent individuellement et personnellement des plus petits, d'autant plus que s'ils jouent les « grands » en détention, ils savent qu'ils ont l'âge des « petits » à l'extérieur : non seulement ils ne commettent pas (ou plus) certains délits, mais ils « traînent » avec des garçons plus âgés qu'eux. Ils refusent alors l'idée d'avoir pu être considérés, en leur temps, comme des « petits » par les « grands » de leur cité :

« Vas-y, j'vais pas traîner avec des gens qui ont mon âge ! Ils sont trop petits. Les mecs qui agressent les gens dans la rue, c'est de la racaille ! Il est où, le bénéfice, de faire ça ? En plus, t'arraches un sac à main, tu peux en arracher trente fois dans la journée pour rien ! Tu vas trouver quoi ? Un carnet de chèques, une carte bleue. »

Ou :

« Moi, j'vous ai dit, j'ai aucun pote de mon âge ! Ils ont tous 24, 25 ans. J'traînais jamais avec eux [ceux de son âge] ! On n'a pas le même délire ! Ils fument pas, ils volent, ils font des arrachages. Mais moi, j'ai passé ce statut-là ! Ca rapporte pas assez d'argent. Quand j'étais p'tit, oui. Mais c'est naze ! Ca sert à rien ! Que si y a une recette. J'étais qu'avec des plus vieux ! Demandez à ma mère, elle vous dira la même phrase : 'Il était tout le temps avec des majeurs !' C'était des amis à moi, on faisait des concours à la Play-Station. Depuis que j'suis tout petit ils m'aiment. Depuis qu'on est tout petit, on voit les grands. On s'dit : 'J'suis pressé d'être un grand !' Vers 15 ans, 14-15 ans, j'ai commencé à traîner avec les grands. J'ai commencé à fumer, j'allais dans les caves, y m'passaient du bédou. Des fois, y en a, ils s'plaignaient : 'Ouais, y a un p'tit ! – Laisse-le, c'est bon !' Ils faisaient des transactions. Ils voulaient pas que les p'tits voyent c'qu'ils faisaient. Après 16, 17 ans, y a plus d'petits, y a plus d'grands ! Les petits, Y en a, ils étaient jaloux. J'faisais plus d'argent qu'eux. Mais moi, j'les laissais dans leur délire ! S'ils sont jaloux, ils sont jaloux ! »

Certains continuent à faire corps avec leur quartier, notamment lorsqu'ils veulent nier la distinction « petits » et « grands » dans leur cité :

« Nous, c'est pas comme dans les autres cités, y a pas de 'grands', y a pas de 'petits'. C'est pas 'J'te donne une pièce, va m'acheter une cannette !' Y a pas ça ! Pour moi et S., y a pas de grands, y a pas de petits, on est tous les mêmes ! On a grandi plus vite que les grands. Les grands sont bouche bée ! Ils sont étonnés comment on a grandi ! En fait, nous, dans notre cité, y en a un paquet qui ont 16-17 ans. Juste nous, y en a quatre, cinq qui ont 16-17 ans, on est quatre, cinq petits entre guillemets qui... Pour les grands, à leurs yeux, on n'est pas des petits. J'sais pas comment vous expliquer ça ! Les petits, ils sont dans le hall, ils marquent un 'Nique la

police' sur le mur, les flics qui passent ils les insultent, voilà, les mentalités des petits. J'l'ai jamais fait ! J'vais pas vous mentir, j'faisais des tags. Mais j'l'ai fait y a tellement longtemps, j'pourrais pas vous dire ! On a pris l'exemple des grands. On a voulu grandir trop vite. Et on a réussi à grandir trop vite, voilà ! Y a des avantages et des inconvénients. L'inconvénient, il est là, quand on est en prison. L'avantage, il est dehors. »

On peut alors être jeune en âge, mais grand en « mentalité » :

« Moi, j'suis un jeune des cités, mais pas comme les autres. Y a pas la même mentalité. Dans les autres cités, ils ont pas la même mentalité. Moi, ici, les gens, j'les considère comme des gamins. J'pourrais pas parler des mêmes choses qu'eux ! – D'où ça vient, cette mentalité ? – P't'êt'e qu'en fréquentant les grands ! J'sais pas ! Nous, dans la cité, y a des halls et tout, et nous on se retrouve souvent là où y a le tabac, où y a les grands, ceux qui font n'importe quoi qui sont dans les halls. Par exemple moi, pour l'instant, j'ai jamais insulté une mère, ou n'importe qui ! Alors qu'eux, ils s'en foutent. Alors que moi, pour ça, j'ai trop de respect ! Si par exemple, j'ai une embrouille avec quelqu'un, j'vais pas défoncer la personne devant sa mère. Alors qu'eux ils s'en foutent ! De toute façon, entre moi et ceux d'ici, y a rien à voir ! C'est par rapport à ce que tu fais que les grands ils t'acceptent. Là, ils vont dire, par rapport à ce que tu fais : 'C'est pas un gamin !' Si tu fais des arrachages, si tu parles pas trop... Quelqu'un qui parle pas trop, qui fait pas n'importe quoi, qui sait ce que tu fais, c'est pour ça les gens te respectent. Nous, les grands te respectent, c'est tout. Maintenant, c'est pas dans toutes les cités. »

On retrouve ici la figure de l'individu qui ne se vante pas, ne se montre pas, soucieuse du respect de soi et de l'autre, et qui possède une droiture morale et l'esprit de raison. Un autre, fort respecté de ses codétenus et des surveillants, s'étonne néanmoins de cette représentation :

« J'me prends pas au sérieux. Sinon, l'autre, il parle avec personne ! Pourquoi faire le mec froid, alors qu'on peut être cool avec tout le monde ? Le mec froid et le mec cool, ils sont capables de faire la même chose ! »

Encore faut-il savoir plaisanter et avec qui le faire. Ce garçon était en effet calme, poli et souriant avec tout le monde, mais s'interdisait de chahuter avec qui que ce soit.

La « grandeur » se lit sur les attitudes et les corps :

« Les gens avec qui je m'entends, ils sont un peu évolués. Y a beaucoup d'enfants, ici. Les mecs, des fois ils paraissent grands, mais quand on parle avec eux, on s'rend compte qu'ils sont gamins ! Dehors, j'ai toujours eu l'habitude de traîner avec des grands. De toute façon, les gens, par rapport à c'qui z'ont fait, on sait comment ils sont ! Par exemple, les arrachages de sacs à main, on va pas dire tout de suite 'c'est un bouffon', mais... C'est ceux qui restent sur leur banc [dans la cité] ! Moi, quand j'ai commencé les braquages, on me voyait plus ! ».

Etre « grand » se signale aussi par son attitude à l'extérieur de la prison et dans sa relation à certains « petits », ceux que l'on prend par exemple sous son aile :

« Lui, dehors, c'est mon pote ! C'est un p'tit d'ma cité, il traîne avec des pt'tits d'son âge, 14-15-16 ans. Moi, j'traîne avec des plus grands, 17-18 ans. Nous, on va en voiture, eux, on les voit, c'est des gamins, ils jouent encore dans la cité. Mais son frère, c'est un grand. Il fait son argent. On se serre la main. Son frère, il est plus grand que moi. Il a 25 ans. Mais O., c'est pas comme son frère. C'est un petit. Là, s'il a une embrouille, j'vais direct vers lui. C'est mon p'tit ! C'est un bon ! Là, il est rentré pour braquo. Ils ont pétié les plombs, les jeunes ! Ils veulent des millions ! Il a quel âge ? Il a 16 ans ! Moi, à 16 ans, j'braquais même pas ! Un an criminel. Mais il va sortir ! Il a fait ça avec un grand. Ils ont tout mis sur son dos. Ils ont pris le p'tit O., parce qu'il est direct. J'ai appris, le petit O., il a mis la cagoule. Il a mangé, voilà ! Hé, dehors, les mecs, ils ont 17, 18 ans, ils ont des bêtes de voiture ! Vous croyez que dehors, c'est comme la

prison, parce qu'on est en prison. Mais en prison, c'est la jungle ! En plus, moi, j'suis chaque jour dans mon bar. Quand j'vais là-bas, j'ai investi avec le mec. Dehors, c'est pas pareil ! »

Et un autre :

« Moi, les gens avec qui je marche, c'est 18 ans maximum. Mais on est tous grands. Ça fait pas longtemps que les mineurs se mettent au braquage. Franchement, les mineurs... J'aime pas dire braqueur. Y a une quinzaine braquages, là, c'est beaucoup ! Quinze braqueurs, juste dans un domaine, c'est beaucoup plus qu'avant ! Parce qu'y a des voleurs à l'arrachage, des vols de voiture. Le petit A., là. Nous, on l'emmenait toujours avec nous [dans les cours de promenade ou les salles d'activités]. Oui, on parle de braquages : 'Oui.... On rentre comme ça, on a fait notre truc. Faut faire comme ça, faut pas faire comme ça ! Oui, celle-là, elle est bien armée, j'aurais pas dû le faire !...' Et là, le petit A., j'suis sûr ça l'a monté à la tête, il a braqué un coiffeur<sup>1</sup>. C'est un petit. Il est marrant, franchement, il est marrant. C'est un p'tit fou ! Il insulte tout le monde. Il s'en fout de tout. Il a peur de personne. C'est pas bien ! On lui fait la morale. 'Si tu veux faire des trucs, fais-les bien ! Arrête les conneries !' Il va faire n'importe quoi : insultes dans la rue, des agressions, des vols de portable à un passant. Ça sert à rien ! Tu vas gagner 500 francs dessus, tu risques la prison pour ça ! 'Si tu veux faire un truc, fais un truc bien, c'est tout !' »

Les plus jeunes détenus tentent bien, eux aussi, de dire qu'ils traînent avec les plus « grands », mais leurs conflits constants avec leurs codétenus et le personnel pénitentiaire, ainsi que leur parcours judiciaire et pénal chargé, les distinguent des précédents<sup>2</sup> :

« J'ai 39 affaires : vols avec violence... mais souvent, ces violences là, c'est quelqu'un qui m'cherchait ! Et moi, quelqu'un qui m'cherchait ! Et moi, j'l'attrapais avant qu'il commence, là ! Oui, des fois, c'est moi qui allais. Mais des fois, y a des grands, y voient t'es petit, y croient j'sers à rien ! Mais moi, j'suis avec des grands. Ils ont la majorité, tous, sauf un seul ! Il a 16 piges. Mon âge, quoi ! Sinon que des grands. On a grandi ensemble, depuis tout petit. »

En fait, comme lorsqu'ils sectorisent les infractions, lorsqu'ils répartissent les délits selon l'âge ou la maturité de leurs auteurs, les garçons les insèrent dans une catégorie à la fois sociale et naturelle, et leur retirent donc leur caractère délictueux et déshonorant. Du même coup, ils extirpent la honte et la stigmatisation de leur présence en prison. D'ailleurs, les infractions ne deviennent des « crimes », des « choses graves », des « trucs balourds », que lorsque celui qui les commet est un adulte.

### *Les détenus adultes, les « vrais » salauds*

Si les petits ne sont pas respectables, ils ne sont pas haïssables pour autant. Encore une fois, leur âge les exclut d'une disqualification morale trop forte. D'autant plus que les « grands » ont été « petits » et ont très certainement commis les délits qu'ils reprochent aux plus jeunes, ils le savent bien, même s'ils les taisent à l'ethnologue.

Les « vrais » détenus, les « vrais » délinquants, les « vrais » criminels, sont en fait les Autres, c'est-à-dire les détenus adultes. Là-dessus, « petits » et « grands » s'accordent. Un garçon explique ainsi :

<sup>1</sup> Un garçon de 14 ans, incarcéré à la suite de plusieurs cambriolages, libéré trois semaines plus tard, et qui revint un mois après pour avoir commis un vol à main armée chez un fleuriste.

<sup>2</sup> Pour situer le discours dans l'ordre social qu'il étudie (et dans lequel il est lui-même pris), l'ethnologue doit en effet les rattacher aux attitudes et aux qualités personnelles qu'il a observées.

« Tout ça, ça ne dure qu'un temps ! Pas toute la vie : voler, voler, voler. Tout le monde a envie de faire des enfants, de se marier et tout. En général, c'est entre 16 et 25 ans qu'on fait des conneries. Après, vous allez au grand quartier : 30% sont là-bas pour viol, 30% pour meurtre, plus... Pour des choses plus graves. Tandis qu'ici, c'est pour braquage : une épicerie, une bijouterie, une poste. Ici, ce sont pas ceux qu'on retrouve au grand quartier. C'est pas les mêmes ! » (détenu de 17 ans)

« Les majeurs qui sont là, tous des violeurs, on dirait ! Ils sont vieux ! J'sais pas y font quoi, pour venir en prison ! Ils ont 30, 40 ans, j'me demande ils font quoi pour v'nir là ! Y a des majeurs, ils ont 18-19 ans, tu peux comprendre ! Mais à 40 ans, faut arrêter ! Y en a qui viennent que pour des braquages, j'comprends. Mais faut aller à l'école, faut travailler, faut payer une maison à mes parents. C'est eux qui nous ont nourris ! Faut leur rendre ! » (détenu de 14 ans)

« Ici, c'est pas pareil, y a une bonne ambiance. Les mecs qui font 10 ou 15 ans... Là, ils ont braqué des épiciers d'à côté, tu peux leur dire 'bonjour'. Ceux qui prennent des grosses peines, ce sont des barjots, ce sont des meurtriers. Mais ça s'trouve, si on me met à coté d'un meurtrier, j'vais peut-être lui parler. » (détenu de 16 ans)

Plus lapidaire, un autre observe :

« Eux, ils béton que pour des trucs balourds ! ».

Il ne peut finalement y avoir de vrais « salauds » parmi les mineurs, puisque les « salauds » sont ceux qui prennent de grosses peines, et jamais pour des « braquages ». Il y a toujours plus amoral que soi. Les adultes de l'établissement sont alors traités de « chlags » ou de « cas sociaux » :

« Les cas sociaux, c'est les malades mentaux. Ceux qui comprennent rien à la vie ! Même les majeurs. Tout le monde dit ça : 'S'ils sont en prison, c'est qu'il est un cas sociaux', tout le monde dit ça ! »

« Les adultes en prison, ça, c'est des gens, ils ont rien compris ! »

Pour ces garçons, les détenus adultes – ceux qu'ils rencontrent ont l'âge de leurs parents - sont quasiment des « personnes âgées » qui ont donc largement l'âge de raison, voire même celui de la sagesse. Leur délinquance proviendrait alors d'une dégénérescence de leur sens moral qui n'aurait d'égal que leur dégénérescence physique, la jeunesse et le bon état du corps signalant au contraire une bonne santé morale et psychique :

« Ici, y a des majeurs, y sont bizarres ! Y sont tout petits, comme ça [le dos courbu], j'sais même pas c'qu'y font en prison ! Y en a un, il a la taille d'E. [1m55] ! »

« Au deuxième [étage], y a des fous. Y en a qui parlent tout seul. Y en a un, j'lui avais passé un briquet. 'Hé, rends-moi le briquet !' Il parlait tout seul, dans sa cellule ! Il parlait des présidents, des rois ! Il se faisait des films ! »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Représentation, on s'en doute, que ne partagent pas les détenus adultes hébergés à l'établissement et qui travaillent dans les ateliers ou en cuisine : « Vous êtes chez les durs, là-haut !, observe ironiquement l'un d'eux auprès de qui je me présente. Ils parlent jusqu'à trois heures du matin. J'ai envie de les tuer ! Nous, on travaille, le matin. Par contre, eux, le matin, c'est dur de les réveiller ! On a beau leur dire de se taire, ils nous traitent de tous les noms ! Ca, et toutes les ordures qu'ils jettent. Ils jettent des œufs sur la tête ! J'ai envie de les tuer ! Ils n'ont aucune éducation. Ils sont mal polis, mon dieu ! Nous, le premier [étage], c'est les travailleurs. On n'a pas

Cette représentation des détenus adultes comme minables ou salauds, c'est-à-dire dans tous les cas comme les « vrais » détenus et les « vrais » criminels, s'inscrit aussi bien évidemment dans le cadre de la lutte des générations que l'on trouve à l'extérieur<sup>1</sup>. Les jeunes détenus laissant ici aux adultes la maîtrise de cet espace stigmatisant.

Les « grands de leur quartier » de « 24-25 ans », majeurs mais pas encore adultes, sont d'ailleurs des détenus honorables : ils sont protégés par leur âge (ils sont encore « jeunes ») et surtout par leur présence au « grand quartier » où ils retrouvent leurs compatriotes de l'extérieur, nous l'avons vu.

## Le viol et le vol

Lorsque je les interroge sur les différentes infractions, les garçons n'en évoquent que deux types : les viols et les vols. Construisant peu leur identité sociale à partir des infractions, au contraire des condamnés à une longue peine, ils n'organisent de hiérarchie des actes que dans le cas du vol.

### *Le viol<sup>2</sup>*

Comme dans les prisons pour adultes, mais dans une moindre mesure et dans les discours tout au moins, le « viol » est le délit honni, le crime par excellence. C'est un crime catalyseur qui permet aux détenus de se retrouver autour de sa désapprobation :

« Les pointeurs, j'leur parle pas ! »

« C'est hardcore. (...) Franchement, pointer quelqu'un ! Je préfère venir en prison parce que je me suis battu, parce que j'ai volé, vendu du shit, plutôt que d'avoir pointé quelqu'un ! C'est sale, quand même ! C'est trop mal vu ! »

« J'vois dans ma cellule deux gars qui avaient 13 ans. Ils ont violé une fille. Un truc de ouf ! 'Oui, elle m'a sucé la bite !' C'est des fous d'la tête, ma mère ! Violer une si belle création ! C'est pas fou, ça ? Pourquoi y a des pédés qui aiment pas les femmes ? Ils savent même pas c'que c'est ! »

Il faut néanmoins distinguer les viols commis seul, des viols en réunion que les jeunes (et les journalistes) nomment « tournantes ». Les victimes supposées n'étant pas les mêmes, les violences ne sont pas pareillement rejetées. Tous ont à voir avec la saleté, mais pas dans le même sens.

---

de contact avec eux ! Parce que ça tournerait mal ! Ils n'ont pas de respect, alors ça tournerait mal. On n'a pas de communication avec eux. Y en a qui sont gentils, mais y en a un qui fout la panique, et tout le monde suit ! »

<sup>1</sup> P. Bourdieu, La jeunesse n'est qu'un mot, *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de minuit, 1994, pp.143-154. A la maison centrale de Poissy, les condamnés à de longues peines raillaient, eux, les jeunes délinquants « sans foi ni loi » qui effectuaient de nombreux allers-retours en prison. Cf. Le Caisne, *op.cit.*, p.102-104.

<sup>2</sup> Nous ne nous attarderons pas, dans le cadre de ce rapport, sur les considérations générales du viol par ces jeunes. D'autres l'ont fait avant nous de manière approfondie : I. Coutant, 2005 ; L. Mucchielli, 2005. Il s'agit juste ici de montrer comment ces représentations s'inscrivent dans la sociabilité carcérale de ces garçons.

#### - Les viols individuels

Seuls les viols commis sans complicité sont moralement inconcevables. Ils sont d'ailleurs le fait de garçons « sales » et « faibles » :

« Ils se font victimes. Ce sont les personnes victimes, ceux qui pointent. »

En se jetant sur leur proie sans partager, et donc en agissant en solitaire, leurs auteurs délaissent le groupe et prouvent leur individualisme. C'est pourquoi on les punit en les excluant du groupe social et en les incluant dans le groupe des « toxicos », des « cachetonnés » et de ceux qui se mutilent :

« On ne montre pas ses faiblesses ! Voilà ! Les gens qui se taillent les veines, on leur parle pas, aux gens comme ça ! Ceux qui prennent les cachets, dès 7 heures, ils sont défoncés, ils sont déprimés. On se fout de leur gueule ! On leur parle pas ! Aux pointeurs. Tous les mecs qui font des trucs bizarres ! »

Violer, se droguer, déprimer sont trois comportements qui révèlent l'absence de maîtrise du corps, voire même la domination du corps sur la raison, et qui situent donc les intéressés, et notamment les égoïstes violeurs, dans le domaine de la nature.

#### - Les viols collectifs :

Comme l'écrit I. Coutant à propos des adolescents des quartiers, « il est clair (...) que dans leur esprit, la catégorie juridique du 'viol' ne recouvre pas leur perception des 'tournantes'. Ils condamnent le viol mais construisent une casuistique spécifique sur la définition du viol (notamment autour de la notion de consentement incluant par exemple le fait de 'descendre dans une cave') qui n'englobe pas nécessairement les 'tournantes'<sup>1</sup>. » Et en effet, dans le cas des « tournantes », ce n'est plus l'auteur qui est sale et souille sa victime, mais celui qui agit qui risque d'être sali par celle que la justice et l'ethnologue considèrent être la victime. Ce qui dérange, c'est moins le fait de pénétrer dans le corps d'une personne par effraction, qu'un souci d'hygiène pour soi-même. Maculée par la pénétration d'autres sexes, la jeune fille pourrait souiller l'audacieux qui s'aventurerait à son tour :

« Moi, c'est pas notre délire, à nous ! Dans notre quartier ! Si un garçon il a fait l'amour avec elle, j'vais pas passer derrière lui, on sait pas s'il a des maladies ! »

« La fille, elle est crasseuse, après ! Dans une cave ! A douze l'un derrière l'autre ! Même après un, moi, j'passe pas ! »

En outre, le nombre des auteurs renforce ces derniers dans leur toute puissance et leur donne raison face à une fille manipulatrice, ce qui permet de mettre en doute la contrainte de l'acte, et donc le crime :

« Y en a qui sont là pour les tournantes, c'est normal ! Maintenant, pour les histoires de tournantes, ils peuvent dire... Y a des filles, elles s'laissent faire ! C'est la copine ! Souvent, y a des filles qui tournent avec tout le monde. Et après, sa copine, elle dit : 'T'as pas honte ?' et elle

---

<sup>1</sup> I. Coutant, *Délit de jeunesse. La justice face aux quartiers*, La Découverte, 2005, p.152

va porter plainte ! Mais y a des cités, c'est vraiment des viols. Un viol, c'est quand la fille elle veut pas faire l'amour avec vous, vous la frappez, vous la violez ! »

Les filles seraient d'ailleurs le plus souvent consentantes :

« J'suis 100% contre l'viol, mais madame, j'vais vous ramener des filles, c'est des cas sociaux ! Moi, si j'vous ramène des filles, elles s'habillent bien, elles ont tout c'qu'elles veulent. J'vous amène des filles, c'est du direct ! »

Les garçons sont aussi pris dans les griffes des filles. On retrouve là la représentation d'une féminité dangereuse :

« Un mec qui est là pour une tournante, il s'est fait avoir, pour moi ! Il s'est fait avoir par la fille. P't'être des fois c'est vrai, il les viole, mais j'ai vu des fois. Des filles, elles veulent bien. Quand c'est la copine d'un mec, elle veut bien avec ses copains. P'tête pas avec quinze garçons, mais avec quatre, oui. Après, les psy vont dire 'la fille est amoureuse de lui, elle s'est laissée faire...' Les filles sont contentes. Des fois, y a des filles qui sont pas contentes. »

Les filles sont alors ravalées au rang de bien matériel convoité et que l'on se partage :

« Là, c'est des meufs de passage, c'est des jeunes même on le fait à deux trois, c'est amusant, c'est du délire. Même avec des copains on a grandi avec, on peut le faire avec la même fille. C'est intéressant ! (...) On fait ça à deux trois. Une personne avec qui on a grandi ensemble, on va dire c'est mon associé, tout le temps on est ensemble, on va en boîte ensemble, on fait l'argent ensemble, c'est bien de se faire une fille ensemble ! »

Elles sont un « ça », c'est-à-dire à un objet indéfinissable :

« *Ca* vient à nous, ça a même besoin d'aller chercher. Vous savez comment ils sont, les jeunes ! »

- Le cacher et/ou le révéler :

Le viol commis seul et celui commis en réunion se distinguent aussi par la publicité qu'en font ceux à qui ces crimes sont reprochés. La nature de l'acte commis importe finalement moins que la manière dont il est parlé dans la sociabilité carcérale. Le « vrai » violeur est en effet celui qui ne parle pas ou qui parle trop, qui tait son crime et lui en superpose un autre. C'est donc en partie le fait de le cacher qui le rend répréhensible et lui donne son caractère honteux :

« Des fois, j'ai parlé avec des gars. 'Ouais, j'suis là pour viol, j'ai fait ci, j'ai fait ça, et la meuf, elle a dit que je l'ai violée !' Y avait un tout petit, je l'aimais bien, lui. Même s'il était là pour viol. Il l'avait pas violée. Il disait : 'Oui, j'suis sorti avec une meuf de 17 ans, puis après, elle est allé voir son père et elle a dit que je l'avais violée !' On se fait mal à l'idée qu'il avait pu faire ça ! (...) De toute façon, ici, les viols, ils disent pas ! Quand on leur demande : 'Vas-y, montre moi ta feuille !' Mais il peut dire qu'il l'a pas, qu'il l'a perdue ! »

La révélation prouve la force du jeune et du même coup son innocence (non pour l'acte commis bien sûr, mais par rapport à son caractère déshonorant), et transforme un acte infamant en un acte respectable :

« R., il est là pour viol, une tournante, il le dit. Lui, il se cache pas. On lui a mis complicité de viol. Mais lui, il a rien fait, tout ça ! Il était là, c'est tout ! Il regrette rien du tout, parce qu'il a rien fait ! Vous savez, madame, les filles, c'est des grandes menteuses ! »

C'est pourquoi il n'est pas rare d'entendre un détenu se plaindre à un autre d'une mise en examen pour une agression sexuelle. Ainsi, cet échange entre un garçon qui sort de la cour de promenade et un autre derrière les barreaux de sa cellule :

« - Hé, ils m'ont rajouté une affaire de pointe ! Une affaire chelou ! Ils m'ont dit : 'Cinq mois !'  
- Hé, c'est pas bon ! Prends un avocat ! »

Le fait de cacher le délit reproché laisse libre court à l'imagination des codétenus qui ont tout loisir de se représenter des faits qui vont au-delà de ceux pour lesquels l'intéressé est incarcéré<sup>1</sup>. Ainsi, au centre scolaire, cette discussion sur le viol entre deux détenus qui attendent d'entrer en cours :

« J'sais pas, c'est pas bien ! J'ai une mère, j'ai des sœurs ! Tout le monde a une mère ! – Les surveillants, ils te demandent pourquoi t'es là ! – Oui, mais ils savent ! C'est pour voir si tu mens ! Y en avait un, F., il disait qu'il était là pour vol de voiture, mais en fait, il était là pour viol ! En plus, ils l'ont séquestrée, la fille ! On s'demandait pourquoi il restait si longtemps ! 'En fait, parce qu'y a eu d'la violence !' J'le sais, parce que B., il a été extrait en même temps qu'lui, et il a entendu le juge dire : 'viol'. »

Les jeunes incarcérés pour « viol », c'est-à-dire ceux qui l'ont commis seul et qui le cachent, salissent socialement les autres. Pour montrer en quoi ils ne sont justement pas « faits » comme les autres, on s'attache alors à leur différence physique et à leur comportement :

« Moi, les gens, ils font ce qu'ils veulent et je fais ce que je veux. Aux arrivants, 'J'suis là pour vol de voiture'. J'apprends qu'il est là pour attouchements sexuels sur ses deux petites sœurs : 'Mais t'es honteux, toi !' Il est parti en foyer. J'sais même pas ce qu'il faisait en prison ! Il parlait tout doucement, il parlait tout sensible, il n'était pas fait pour la prison ! Il était tout petit, il avait une voix aiguë<sup>2</sup>. »

En outre, lorsqu'il tait l'acte que la justice lui reproche et lorsqu'il ment, le détenu refuse implicitement tout classement et tout ordre. Inclassable et non classé, le garçon déroge à l'ordre établi. Hors de tout ordre, le détenu ne peut qu'être « sale ».

Il est alors quasiment entendu que celui qui « dit » qu'il est incarcéré pour « viol », a participé à un viol en réunion – et donc à un non-viol -. Surtout, n'importe qui ne peut pas dire qu'il est là pour viol. Celui qui présente les traits de la « victime » observés plus haut, a tout intérêt à le taire. Ainsi, cette discussion dans une salle d'activité :

« Tes la pour quoi ? – Viol. A plusieurs ! – Hé, ça pourrait être ta sœur, ta mère ! C'est crade ! T' imagine, si ça arrive à ta sœur, à ta mère ? Que tu sois là pour vol, oui, mais pas pour viol ! On devrait te couper la bite ! »

Ce détenu au patronyme français, petit, à l'air pataud et mal fagotté, a bien essayé de jouer le jeu, mais il présentait trop de stigmates pour que sa « révélation » soit avalisée par ses codétenus. Sa révélation se retourne donc contre lui : il est *ipso facto* rejeté dans le rang des « violeurs ». Son séjour carcéral n'a d'ailleurs pas été de tout repos, comme il l'explique :

---

<sup>1</sup> Selon son insertion dans la sociabilité carcérale (si on est entouré ou non), son physique (si on est grand et fort, petit ou malingre)... il sera soit un « violeur », soit un « braqueur ».

<sup>2</sup> Ce détenu partage les représentations des magistrats qui hésitent plus facilement à incarcérer des garçons fragiles physiquement, que des jeunes gens matures.

« Dès le début, ça a commencé parce que y a certains, y savent vraiment pourquoi j'suis là. En fait, j'me suis embrouillé dans mes mythes. J'suis là pour viol. J'disais. J'l'ai dit à un gars à qui j'faisais vraiment confiance, et un autre l'a entendu. Il a dit : 'Moi, de toute façon, t'es là pour ton affaire. Tu peux être là pour meurtre ! J'm'en fous !' En fait, au début, j'lui ai dit : 'Vol de voiture'. Ca va faire deux mois que j'le connais, il a dit : 'Moi, j'suis là pour braquage !' Y a des gens qui sont bien, y s'en foutent pourquoi t'es là ! J'ai dit à M. : 'J'suis là pour des histoires de pointe [viol] ! – De toute façon, t'es là pour ça, t'es là !' F., il passait, il a dit : 'Pointeur ! Pointeur !' »

Par contre, la « révélation » de celui qui est inséré dans la sociabilité carcérale montre sa force sociale : en commettant l'acte que la justice qualifie « abusivement » de « viol », il n'a rien fait d'autre que de partager les pratiques de son groupe de pairs et d'agir avec la fille comme celle-ci le méritait. Dire le viol ou reconnaître la caractérisation juridique des faits de « viol », c'est aussi déjà éloigner l'acte, montrer qu'on l'assume et qu'on est un homme. Et si on est un homme, on n'a pas pu, comme les violeurs, se rabaisser jusqu'à l'état de nature.

De plus, le viol ne peut qu'être le fait de l'Autre - celui qui n'appartient pas à son réseau de sociabilité -, et donc celui avec lequel il n'existe aucun risque d'identification :

« C'est comme F. Pour agression sexuelle. Ca veut rien dire ! Faut voir comment elle est la personne. Y en a, y sont là pour agression sexuelle, j'suis sûr c'est pas franchement agression sexuelle. Le petit I., j'suis sûr il a pas violé ! Ca s'voit comment il parle aux gens, comment il réagissait ! Celui qui est là pour agression sexuelle, il va jamais le dire. F. ça s'voyait, il était bizarre un peu. Il avait des comportements bizarres. Ca s'voyait. Les mecs comme ça, si je pouvais les tuer, j'les tuerais ! Au pire des cas, tu prends vingt euros, et tu vas au Bois de Boulogne. I., il m'a expliqué, franchement, j'le crois : 'J'ai trouvé une copine, comment on va dire, on va exagérer beaucoup, la fille, elle était nymphomane. J'voyais, elle était chaude, apparemment elle a dit 'oui, pas de problème, avec mes potes'. Et quand elle a vu le petit nombre, elle a paniqué. Et elle est partie voir ses parents : 'Voilà, ils m'ont violée !' Sinon, y a des filles, elles ont peur des repréailles. Les filles, c'est la chétam, c'est le diable. C'est malsain. Elles ont trop de vices, aussi, les filles. Moi, ça fait déjà un peu de temps que j'suis avec la même fille, mais les filles qui traînent un peu, c'est dégueulasse. En plus, ça peut te rapporter des histoires. »

Un lien déjà entretenu à l'extérieur avec un détenu bien inséré dans la sociabilité carcérale, protège de toute disqualification morale, l'honorabilité de l'ami rejaillissant sur le garçon incarcéré pour des faits de viol :

« Moi, franchement, des gens, quand ils disent : 'On n'aime pas les violeurs !' J'savais qu'c'était pas vrai ! Il peut pas le faire. Ils lui ont jeté des pierres, ils l'ont insultée. Même pas un an après, elle dit : 'Ils m'ont violée !', sur un coup de tête ! Moi, j'lui ai dit : 'Tu dis que t'es là pour braquage !' Mais ils ont vu qu'il était vraiment mon pote, après on a dit qu'il était là pour viol, ils lui ont rien dit. Il a expliqué son histoire, et voilà ! »

De la même manière, la probité morale de son quartier innocente l'auteur des viols qu'il y commet :

« Nous, n'importe qui passe [dans notre cité], on rackette pas, ça n'existe pas, dans notre cité. Non, y a pas de tournante. Y a juste des petits qui ont été accusés d'un viol, mais je sais qu'ils l'ont pas fait ! Vous voyez la fille, c'est impossible qu'ils la violent, elle doit peser 150 kilos, c'est impossible de la violer ! Même la juge, elle a pas dû croire, puisqu'ils ont fait que quatre mois de prison ! Y avait mon cousin qui était là-dedans, mais il pas le temps de penser à ça ! Oui, il est allé en prison. A cause d'elle. »

Le viol, ça existe donc, mais il est toujours commis par d'autres et/ou chez les autres. Ni par soi, ni chez soi.

- Rechercher les violeurs :

Enfin, notons que, comme chez les condamnés à de longues peines, bien qu'ici dans une moindre mesure, le fait que le violeur cache son acte permet aux autres de le rechercher, et donc d'occuper leurs journées :

« Le vol de voiture, c'est un peu mon domaine. Quand il me raconte, 'J'ai fait ça, j'ai fait ça...', je connais, alors je sais. 'Vas-y, t'es un menteur !' J'ai un copain qui a fait une astuce. Il lui a dit : 'Le surveillant, y m'a dit que t'es là pour viol !' Après, il a mis carte sur table ! Ici, tout ce qu'on veut savoir, on le sait. Ca se voit, quand quelqu'un ment. »

« Moi, j'demande leur feuille ! Moi, c'est qui m'intéresse, c'est les pointeurs ! Ben oui ! Moi, j'aime pas les violeurs ! J'les déteste ! Comment ça tu violes ? »

« J'aime bien savoir qu'est ce qu'y font ! J'sais pas, c'est d'la curiosité. Ah, celui avec qui on parlait c'matin [au centre scolaire], il est trop marrant. Le mec avec 40 kilos [de haschich]. Il va faire longtemps. Y en a pour cher ! Un kilo, déjà, c'est 10.000 francs, donc ça fait 400.000 francs. C'est énorme ! Y en a y répondent, y en a y veulent pas répondre. 'Pourquoi t'es là ? – Parce que j'ai fait des bêtises !', ils disent. J'l'ai vu à l'école. Souvent ils avaient fait un viol. En fait, pour les violeurs ou les trucs comme ça, ils s'font taper ici ! La plupart ! Y en a, ils sont là pour viol et y z'ont rien fait ! On m'a dit qu'y en a un qui a violé sa mère ! C'est vrai ? Ca peut être vrai, mais ça peut être faux. Mais c'est pas bien ! C'est abuser ! »

En disant son viol, le garçon coupe l'herbe sous le pied de ceux qui recherchent les « violeurs ». Stoppés net dans leur occupation, ceux-là ont deux possibilités : soit, s'il est chétif et esseulé, ils menacent et parfois frappent ce codétenu, soit, ce qui se produit le plus souvent, ils passent leur chemin après avoir dédouané leur interlocuteur.

### *Les vols*

Les considérations sur les vols sont également très éloignées de la logique du droit. Les détenus qui évoquent avec moi les vols sont surtout ceux qui sont incarcérés pour des vols à main armée et/ou pour vols de voiture avec séquestration, c'est-à-dire ceux qui restent en prison plus longtemps et qui tiennent à se distinguer des « petits ». On évoque aussi sans doute peut-être plus les crimes ou délits des uns et des autres quand on est soi-même condamné, quand donc l'acte commis a été au centre des débats lors de l'incarcération.

L'honorabilité du vol s'évalue dans le rapport gain/risque, par rapport à l'identité et au nombre de victimes, ainsi qu'à la fréquence de l'infraction.

- Le rapport gain/risque

Les détenus n'ont de cesse de décrier les vols qui ne rapportent rien, si ce n'est de multiples séjours en prison :

« Ce qui est mal vu, c'est le vol avec agression, agression de vieux, une dame on lui arrache son sac, c'est rien, ça ! Le plus important, ici, c'est de venir pour quelque chose : les braquages, le trafic de drogue, les cartes bancaires, les vols à main armée, le trafic de passeport. De toute façon, tout le monde va vous dire ça ! C'est comme si j'suis dans leur tête ! »

Le vol honorable est celui qui rapporte - ou qui, du moins, pouvait rapporter. Un important gain potentiel laisse en effet présumer de la virilité de son auteur :

« Ils font des trucs débiles ! Ils voient un mec dans la rue, ils les tapent. Quand tu fais un truc et que tu essaies de faire de l'argent, là j'dis 't'es un bonhomme' ! Soit tu braques, soit tu fais du crack. Moi, j'comprends pas ceux qui frappent une vieille dame. C'est pas des bonhommes ! C'est des pédés. Celui qui dit qu'il est là pour braquo, et qui est là pendant une pige, tu te poses des questions ! »

Ou :

« Les vols de portables, c'est vraiment... J'trouve que c'est des petits qui font ça ! C'est nul ! C'est des gens, heu, ils sont... Ca, c'est des gens, y z'ont pas d'but dans la vie. Y volent 100 euros, vous voyez ! Y vont recommencer tout le temps, tout le temps ! C'est ceux qui ont rien compris dans la vie ! Ca sert à rien ! Un p'tit vol ou un gros vol, y a quand même un risque de tomber en prison ! Donc vaut mieux un gros vol qu'un p'tit vol ! Ah oui, mais moi, madame, j'vous présente des gens, y z'ont des entreprises ! Y en a y roulent en voiture de j'sais pas quoi, de 300.000 francs ! »

Signe de leur faible valeur sociale et morale, les « voleurs de portables recommencent tout le temps » : ils sont dépassés par un corps et une raison qu'ils ne contrôlent pas. Contrairement à ceux qui commettent des « braquages » qui, eux, pensent et prévoient :

« Y en a qui sont là pour vols de portables. Franchement, je tomberais pour ça, c'est pas gratifiant ! C'est la honte ! Pour un truc de 100 euros, tu vas en prison ! C'est la honte. Le vol de sac à main de vieilles, c'est des trucs à jamais faire ! Avec un sac à main, tu vas manger au Mac Do et tu vas en prison ! Quelqu'un qui va faire un braquage, il a réussi, il a mis son argent de côté, il est en prison, mais quand il ressort, il a de l'argent. Quelqu'un qui fait un sac à main... Même là, j'suis mal. J'suis là pour un match de foot [une bagarre lors d'un match de foot]. »

Contrairement aux « vols de portables », le vol à main armée suppose une organisation, et donc une certaine intelligence, des « associés » plutôt que des « potes »<sup>1</sup>, même si, dans les faits, il semblerait que les mineurs commettent leurs « vols à main armée » avec la même désinvolture et aussi peu de préparation que leurs vols à l'arrachée :

« Ceux qui se retrouvent seuls en prison, c'est des p'tits cons, ils savent pas c'qu'ils font ! Moi et eux, on n'a pas le même niveau, dehors. Vol à l'arraché, qu'est-ce que j'vais aller faire ça ? En plus, ils tombent en prison, ils ont même pas d'argent. Leur famille les oublie. C'est n'importe quoi ! Après, ils disent : 'Hé, mes potes, ils m'ont laissé en chien !' Ton associé te laisse jamais tomber. Ton pote, quand tu tombes, il te laisse en chien. »

---

<sup>1</sup> Même si, dans le langage courant des jeunes des cités, « associés » et « potes » sont employés indifféremment : « Quand j'dis 'associés', j'veux dire des 'potes', c'est pas on va faire un casse ! », m'expliqua un jeune un autre jour.

La prison est objectivement valable et le séjour carcéral digne, si l'infraction est importante en terme de gain potentiel :

« Le vol de portables, c'est vraiment mesquin de venir en prison pour le vol de portables. C'est nul, c'est des petits cons, comme on dit, ils se font attraper, ils vont en prison. Voler un portable pour 100 euros, en sachant qu'ils peuvent aller en prison, ça n'a aucun intérêt ! Mais c'est chacun sa vie ! »

La nature du vol influe ainsi directement sur le statut de son auteur en prison. La richesse de l'adolescent en prison, révélée à l'importance des « cantines » qu'il accumule dans sa cellule (nous en reparlerons), confirme son statut au sein de la sociabilité carcérale et extérieure :

« Dehors, on parle des copains qui sont en prison. Parce qu'on leur envoie de l'argent, on les soutient. Dès qu'on sait le n° d'écrou, leur adresse, tout ça, n'importe qui peut envoyer. Après, faut voir les gens ! Y en a, c'est vrai, c'est beaucoup des menteurs, mais heu... Les plus gros menteurs, c'est ceux qui sont là pour des vols de portables, des rackets, tout ça, ça s'voit, c'est des mecs qui ont pas d'argent, y disent y reçoivent beaucoup de mandats, y z'ont rien du tout ! Moi, franchement, j'ai pas à m'plaindre, j'ai c'qu'y m'faut ! »

- Les victimes

La respectabilité du vol se lit aussi dans l'identité des victimes :

« Une grosse connerie, c'est un arrachage de sac à main ! J'aurais honte ! Mes parents auraient honte, si j'avais arraché un sac à main ! 'Comment, t'as arraché un sac à une dame ?' »

« Moi, j'suis quelqu'un... j'aime beaucoup parler. J'cache rien ! Les gens, ils sont là, ils disent rien. Mais j'dis, j'suis jeune. Mais j'vole pas chez n'importe qui ! Moi, j'vais repérer les gens qui ont beaucoup d'argent ! Moi, j'vole pas aux pauvres ! On entrait dans une maison, on voyait y avait rien, on volait rien du tout ! Moi, j'vole pas aux pauvres, j'vole pas aux pauvres. J'vole aux gens à qui ça fait rien du tout. Ils vont avoir la petite colère, c'est tout ! J'dis pas que tous les commerçants ils ont beaucoup d'argent. »

Ainsi, pour justifier un acte, plutôt que se regarder soi-même, on évalue la moralité de la victime. Pour que le crime soit amoral, il faut que la victime soit morale. Si la victime est amoral, on peut agir d'une manière amoral à son encontre. On se représente la victime *a posteriori* en fonction de ce que l'on a fait : si l'on a braqué une banque, on explique que celle-ci vole les citoyens ; on peut donc (on doit ?) la voler. Si on vole des particuliers, on décrit ses victimes comme des bourgeois à la richesse inépuisable ; on peut donc (on doit ?) leur extirper des biens. Si on fait effraction dans le corps d'une jeune fille, celle-ci est une « chienne » ; on peut donc (on doit ?) la violer. Lorsqu'ils se justifient, les jeunes détenus, comme les condamnés de la centrale de Poissy, font ainsi mine d'avoir rétabli, en commettant leurs infractions, une adéquation entre leur acte et leur « victime » (ainsi désignée par la justice). Ils n'ont finalement rien fait d'autre que de prendre de la force à une institution ou à une personne qui en avait trop, et marquer par là son amoralité. Ce faisant, ils montrent qu'ils ont réalisé une remise en ordre symbolique du désordre social, et du même coup, honoré l'ordre auquel on leur reproche pourtant de déroger. En cela, ils se présentent comme des garçons moraux.

- Fréquence des faits et importance des dégâts.

La fréquence à laquelle le délit est commis et le nombre des victimes, révèlent également l'honorabilité de l'acte :

« Moi, j'suis pas fouteur de merde. Vous préférez un mec qui casse des voitures ou un mec qui vous vole de l'argent et qui fait de mal à personne ? Moi, quand j'fais des conneries, j'en fais une seule ! Y a des gens qui sont là pour 40 agressions, 40 vols avec violence, racket, vol, ils prennent moins que nous [ceux qui commettent des vols à main armée] ! Ils prennent des trois mois. Alors que nous, on s'fait péter pour une ou deux histoires, y a pas de violence, on s'prend des un an, des deux ans ! »

Ou encore ce garçon, condamné la veille pour un vol à main armée à trois ans de prison et fou de rage, qui discute avec un codétenu dans la salle dans laquelle ils suivent la « formation peinture » :

« N : Tu fais plein d'agressions, toute la journée, tu te prends un mois. Tu fais un hold-up, une fois, tu prends un bon billet, tu fous pas la merde, tu prends deux ans ! J'agresse pas les gens. C'est vrai ? C'est pas vrai ? C'est mieux d'aller faire un hold-up, y a pas de violence ! C'est mieux que d'aller arracher le sac d'une petite vieille ! Franchement, ça se passe tellement vite que les gens se rendent même pas compte de ce qui se passe ! Une fois, je suis revenu dans un lieu où il y avait eu un hold-up, les gens rigolaient ! (...) Franchement, c'est traumatisant ! Mais tu fais du mal à une seule personne ! C'est pas physique, c'est pas psychologique ! C'est vrai, tu vas faire du mal, mais pas à trente personnes, à une seule personne !

P. : Tu braques l'état ! Quand tu braques la poste, c'est l'état que tu braques ! Que ce soit une poste ou un centre (commercial).

N : Du moment que les gens ont de l'argent, c'est une petite perte pour eux. C'est même pas une perte. Tu voles pas les mecs qui ont le SMIG. Et en plus, ils sont traumatisés (quand tu agresses les gens) ! Ca, les juges, ils en ont rien à foutre ! Les mecs qui font des balayettes, qui piétinent les gens (gestes du pied), qui les sortent de leur voiture. Les balayettes, ils les piétinent par terre, il va lui voler sa voiture. C'est de la vraie violence ! J'en ai vu, des mecs chez moi, taper les gens. C'est comme s'il a ses (...). C'est de la vraie bagarre ! Même moi, je vois ça, je suis choqué ! « C'est rien ! C'est pas grave ! Agressions, un mois, tu sors ! » Ma parole, ça choque, ça ! J'avais un Gun cum ( ? ), c'est la même chose que les keufs ! J'sais pas pourquoi les keufs, ils ont le droit de vous tirer dessus et pas nous ! Quand on les utilise nous, c'est des armes dangereuses. Quand ils les utilisent eux, c'est pas dangereux ! On les achète à Clignancourt. Matraques, Gun cum, flash-ball, y a tout, là-bas !

P. : Tu te souviens, de Rachid ? Il était là pour un viol, et plein d'histoires de cambriolages. Deux ans !

N : Une tournante ! Deux ans ?

P. : Ouais ! Il est sorti !

N : Pour moi, viol, c'est plus grave ! Parce que la personne est choquée à vie ! Vous savez c'est qui ? Ils prennent la fille, ils la violent, en tournante. C'est le monde à l'envers ! Ils sont entrain de banaliser le viol ! Parce que c'est de la banalisation, ça, un an pour viol et trois ans pour braquage. C'est un truc de malades, ça ! J'sais plus quoi dire ! Et 5.000 euros (d'amende). Ils sont fous, ces gens-là ! « Prends mon pécule libérable, et basta ! ... Ca, c'est jamais de la vie ! » L'ethnologue : Ca méritait combien ?

Franchement, j'devais faire six mois [temps effectué en détention provisoire] ! Franchement, c'est un vol, y a pas de violence. C'était pour le raisonner. Ce mec est venu me voir, j'lui ai mis un coup de crosse.<sup>1</sup> »

---

<sup>1</sup> Certains surveillants partagent ces représentations des vols et des viols. L'un d'eux explique : « C'est une bonne chose de faire un casse, mais de nourrir une famille, oui. Là, y a pas mort d'homme ! Les gens, tu les mets en joue, ils vont dans un local. Le viol et la tournante, non ! Parce que y a pas besoin ! Quand on fait de l'argent et y a pas de dégâts, dégage ! C'est l'état qui met dans (le besoin), comme ça, dans les banlieues ! » Il serait intéressant, un jour, de mettre en parallèle les considérations morales sur les délits des délinquants et des citoyens ordinaires. Nous serions vraisemblablement surpris de leurs grandes similitudes.

Dès lors, les vols à main armée sont très valorisés. Un garçon mis en examen pour plusieurs « braquages » explique ainsi :

« Ben oui, j’le dis ! J’ai rien à cacher ! Là, j’suis blanc et j’suis petit, ils pensent que j’suis plus facilement mytho ! Et après, quand j’leur montre la feuille, c’est ‘Ha, putain ! Moi, j’suis là pour vol de voiture, de scooter !’ ‘Tu m’crois pas ? Tu veux que j’tu montre ma feuille ? Tu vas voir si tu m’crois pas !’ »

Le « braquage » - notamment le « braquage de banque » - révèle, encore une fois, la force morale et le courage de son auteur, qui a réfléchi, pesé le pour et le contre, et sait ce qu’est la prison. On retrouve ici le mythe du « grand bandit »<sup>1</sup>. Comme l’observe ce détenu qui semble avoir retenu les règles de droit :

« Les braquages, d’un côté, c’est bien vu, parce que les braquages, en général, c’est les grandes personnes qui font ça. Y a un gars de 17 ans qui est là pour un braquage place Vendôme. Et de l’autre côté, c’est mal vu par les surveillants, tout ça. C’est l’infraction la plus courante. La plupart des gens que j’ai parlé ici sont là pour braquage. Ils croient que c’est facile ! C’est facile de prendre ce que t’as envie de prendre. Mais c’est pas facile de rentrer à la maison. Des policiers entendent à la radio ‘braquage’, ils sont partout, ils descendent... Un braquage, même si les individus ne sont pas armés, pour les policiers, c’est comme si vous étiez armé. »,

Bien entendu, il ne suffit pas de s’attaquer à des magasins avec une arme à la main. Encore faut-il savoir agir et prendre l’essentiel :

« Les gens, ils prennent des tabacs, des pharmacies, des banques, ils prennent un tiroir, ils partent en courant, et ils sont contents ! C’est ça, les gens, ils veulent tous de l’argent. Mais ils savent pas s’y prendre, et quand ils se retrouvent là, y en a pas mal on dirait ils sont fiers. C’est d’être passé par là, j’sais pas ! Ils s’donnent une image, ils ont envie de se faire respecter. »

Dans la hiérarchie des vols, le plus élevé, bien au-dessus des « braquages de banque » ou de bijouterie, le « vols de brinks ». Comme l’explique ce garçon incarcéré depuis plus d’une année pour « les braquages de deux bijouteries côte à côte, on les a fait en même temps » et qui s’emploie à faire le modeste, signe des « grands » - « Oui, les gens qui entendent, ils disent c’est un gros truc, mais pour moi, c’est pas quelque chose de gros ! » :

« Quelque chose de gros, c’est ceux qui font les brinks et tout, là, c’est quelque chose de gros. Sinon, c’est pas trop chaud. Parce que les brinks, c’est pas la même chose. C’est les sociétés ! C’est gros, parce qu’il y a de l’argent en plus. Et c’est chaud à faire ! »,

Et un autre :

« Y avait le motard, ouais ! Lance roquette, une grosse arme. C’est pas avec un calibre qu’on va attraper un fourgon blindé ! Avec un lance roquette, ils ont peur, ils savent que si on tire... Ils ont peur ! Y avait un fourgon blindé qui a été tapé à Gentilly. Après, faut avoir une grosse paire de couilles pour le faire. Y en a qui disent ils le font, mais ils le font pas ! Y en a qui disent : ‘J’suis là pour braquage’, mais ils sont là pour viol. C’est des mythes, comme on dit ! Mais on le sait ! Juste en posant des questions, par exemple, ils hésitent, ils savent pas quoi dire. Et même, braquer une banque, y a un certain procédé : pour entrer, pour sortir de la banque ! ‘- Comment t’as fait ? - J’suis entré et j’suis sorti !’ Après, ils disent c’qu’ils veulent, et voilà ! »

---

<sup>1</sup> Pour une analyse plus approfondie des représentations des différentes infractions par les condamnés, on peut se reporter à Le Caisne, *op.cit.* 2000.

La prison est alors insérée dans une logique d'intérêts, car y séjourner fait perdre de l'argent qu'il faudra récupérer une fois sorti :

« La prison, c'est pas, ça va les faire réfléchir, comme ils disent, les juges. Y en a, ça les endurent encore plus. Ils ont perdu d'argent. Parce que si vous volez dehors, on a d'argent tous les jours. Quand on est ici, on perd de l'argent tous les jours. En faisant des petits trucs, on a de l'argent, dehors. Ici, on perd de l'argent, parce qu'on cantine, et on fait pas d'argent. Y a personne qui va nous rembourser ! »

Et un autre :

« Parce qu'ici, j'ai réfléchi trop ! 'Quand tu vas sortir, tu vas voir tes potes, y z'ont des putains d'voitures, tout ça, ça va t'ramener direct ! Là, j'aurais du retard. Mes pote, y z'auront l'temps d'avoir j'sais pas quoi ! Dans un an, tout l'argent que j'aurais pas fait ! Faut même pas que j'en parle ! Ça s'ratrape, tout ça ! »

Ceux qui commettent les vols décriés peuvent tenter de rejoindre les autres en prétendant commettre à leur sortie des vols qui, cette fois, rapporteront. Ce qui est un moyen d'insérer l'incarcération dans un processus où ils seront maintenant maîtres de leur destin :

« La prochaine fois que je reviens, ce sera pour un gros truc, un braquage !' »

s'exclament régulièrement les détenus en cour de promenade. S'ils n'ont pas encore commis ces crimes, l'annonce de leur projet leur permet, espèrent-ils, de gravir l'échelle sociale par anticipation.

- L'affiliation par le vol à main armée

Moins nombreux que les autres, les garçons incarcérés pour des vols à main armée se présentent en quelque sorte comme l'aristocratie carcérale. La grandeur de l'acte perpétré se lit dans leur tenue et leur comportement :

« Franchement, ça s'voit, ceux qui sont là pour braquage ! A la tenue vestimentaire, comment il parle, les réactions. Le braqueur, il va être sûr dans sa tête, plus calme, qu'un arrachage. Celui qui vole des sacs à main, j'appelle ça un petit merdeux, il est agité, tout ça. Regardez les mecs qui sont en stricte, c'est ça ! Après, y a des exceptions, comme les mecs qui s'font attraper avec du shit. »

Ces voleurs à main armée se distingueraient même par le langage :

« Ceux qui font des braquages, on fait la même chose, on a le même langage. Moi, j'parle différemment avec vous qu'avec mon pote. On parle qu'en expression. Par exemple, 'michetolagalette' C'est des mots pour que les autres comprennent pas ! Moi, quand j'vais sortir, mes amis, ils vont rien comprendre ! J'ai pris des expressions. 'Cafouillé', c'est se battre, michetolagalette. 'Oui oui !' 'Si si !', c'est surtout à la fenêtre. Ca, c'est du vocabulaire de prison. »

En fait, un peu plus âgés que les autres (ils ont généralement 17 ans), ces détenus sont plus proches que leurs codétenus de la culture dominante dont ils connaissent le vocabulaire et dans laquelle ils tirent leurs perspectives d'intégration future. Incarcérés depuis plus longtemps et adoptant un

comportement conciliateur envers le personnel, ils se retrouvent souvent dans l'unité libérale où ils peuvent apprendre à se connaître et s'affilier :

« J'suis copain surtout avec ceux qui ont déjà fait des braquages, parce qu'on s'entend bien. Les autres, on n'a pas le même délire comme certains ici. Y en a j'leur parle jamais. On n'a pas le même délire. On n'a pas la même conversation avec les autres. On sait c'qu'on dit, et on est dans l'même délire, comme quand on est défoncé, on sait c'qu'on dit, et on dit pas... Comme si on était avec nos potes dehors. On réfléchit pareil, on a la même pensée des choses. On parle pareil. Même si on n'a pas les mêmes expressions, on s'amuse pour ça ! Le 9-1 et le 9-4. Moi, maintenant, c'est 9-1. Avant, c'était 9-4. »

Ou :

« O., c'est comme si j'le connais de dehors ! En fait, son grand frère, à O., il connaît super bien une personne que j'connais super bien ! En tout cas, O., j'ai son adresse, dès que j'sors, même pas deux semaines après, j'vais l'voir ! En plus, il connaît plusieurs personnes que j'connais dehors. Et en plus, O., ils lui reprochent la même affaire que moi. Et c'est exactement le même contexte ! Sauf que lui, ils lui ont juste mis 'vol de voiture'. Ils lui ont enlevé 'séquestration'. Lui, il va pas tarder, là ! Cinq mois qu'il est là »

Ainsi, lorsque je les interroge sur les différents délits, les garçons n'évoquent que le viol et le vol. Le viol, à condition que la « culpabilité » de l'auteur soit prouvée et qu'il ait agi seul, est le crime par excellence ; le vol, lui, n'est pensé qu'en terme de gain : plus il peut « rapporter » et plus il est honorable. Un seul des détenus, un de ceux qui se sont longuement attardés sur les vertus du « braquage », évoquera le trafic de drogue pour le dénigrer :

« Y a trop de vendeurs de dope, chez nous ! Ca m'intéresse pas, d'attendre de l'argent. Tu drogues la gueule aux gens. Il pend les gens pour un toxico, il devient lui-même un toxico en attendant. »

Quand bien même des garçons sont incarcérés pour complicité d'homicide et agressions physiques, et alors qu'ils évoquaient, quand ils décrivaient les spécialités des « quartiers », les « bagarres » à l'occasion desquelles les violences sont le plus souvent perpétrées, ces infractions sont maintenant absentes de leurs discours. Sans doute parce qu'ils ne les considèrent pas comme des délits.

## **CHAPITRE 3 :**

### ***Relations sociales***

On se doute qu'en prison, les modalités des relations sont extrêmement entravées. Selon les lieux et surtout les contraintes qui leur sont inhérentes (possibilité ou non de se voir, de se toucher, de se rencontrer ; dans les lieux collectifs, en cellule ou dans les coursives sous la surveillance des agents) les modes de relations diffèrent. Très peu unis autour d'activités communes, qui pourraient être des activités éducatives ou des ateliers de formation<sup>1</sup>, les détenus construisent leurs relations autour des actes de parole – appels et cris, insultes, discussions pour « juste parler » -, des rixes et des bagarres et autour de l'échange de biens et de leur exposition.

#### **Les paroles**

L'établissement est submergé de cris, d'insultes et de discussions lancés de part et d'autre du lieu, d'une cellule à l'autre, de la cour de promenade à une fenêtre, d'une fenêtre à la cour d'honneur, etc. Ces échanges peuvent donc être entendus par tous et sont parfois donnés en pâture à l'ensemble des personnes présentes sur les lieux.

#### *Appeler, crier le nom*

Ici, on hurle les noms d'une voix capable de porter à 100 mètres à vol d'oiseau<sup>2</sup>. Ces appels n'exigent pas toujours de réponses, en tout cas de réponses audibles. Car si on est là et si on ne dort pas, on répond, mais du fait de la distance qui sépare les deux compères, la réponse est souvent inintelligible. Celui qui a appelé sauve alors la face de son interlocuteur en concluant l'échange d'un « Ouais ! Ouais ! » et en retournant à son occupation :

---

<sup>1</sup> Rappelons qu'aucune formation n'est aujourd'hui proposée aux garçons, et seulement quelques rares activités éducatives. Seul le centre scolaire occupe une partie des détenus quelques demi-journées par semaine. Malgré des enseignants investis, et une activité « film » à laquelle participent une demi douzaine de garçons, et à l'exception de quelques-uns, l'école ne semble pas être un lieu très investi par des garçons pour la plupart déscolarisés jusque-là. En tout cas peu de détenus m'en parlèrent, si ce n'est lorsqu'elle fut l'occasion d'une bagarre. L'absence de matières pratiques y est certainement pour quelque chose. Peut-être ce lieu, au rez-de-chaussée, représentait-il aussi un endroit quelque peu préservé de la détention, ce qui l'excluait du contenu de nos entretiens qui portaient essentiellement sur la « vie de détenus ». En outre, le centre scolaire ne peut recevoir simultanément que 47 détenus. Aussi, aux périodes de grande affluence au quartier, tous les garçons ne peuvent être scolarisés. Seuls les adolescents de moins de 16 ans, du fait de l'obligation légale de leur scolarisation, sont obligés de s'y rendre.

<sup>2</sup> Ces cris rappellent ceux dans les cités. Sauf qu'ici, il ne s'agit pas de s'inviter à descendre de chez soi.

« - Oh, R. ! On est là ! Ouais ouais ouais ! – [... réponse inaudible] - On sort du sport ! On sort du sport ! Hé, j'pète un câble, j'pète un câble ! – [... propos inaudibles] Ben ouais, ben ouais ! »

Un garçon s'approche de la grille de la cour de promenade et s'y agrippe :

« Oh, A. ! Oh ! Al. ! Oh, il entend rien ! Il est pas là ! Oh, j'vais rentrer, j'vais m'faire une gamelle ! Oh, A. ! A. ! Oh, A. ! »

Et d'autres :

« Hé, Villejuif ! Hé, Villejuif ! – Ouais ouais ! – Reste en chien ! »

« Oh, Réunion ! Tu dormais, ou quoi ? Ca va, ou quoi ? »

« Hé, F. ! Hé, F. ! Wech, bien ou quoi ? Aie aie aie ! »

« Oh, M., t'es libérable ? – Ouais ! – Garde la pêche ! »

Un détenu aperçoit le bras ballant d'un garçon à la fenêtre de sa cellule :

« Hé, M. ! – Bien bien ! – Tu galères ? – D'la merde ! »

Ces brefs échanges suffisent. A travers quelques mots, on recherche et on offre un soutien, et on se rassure. On affirme : « J'suis là ! » et on interroge : « Et toi ? » On signale sa présence et s'apaise avec celle des autres. On n'est plus seul.

« Hé, Y. ! – On est là on est là ! – Aie aie aie ! – T'habites où ? Hé, Y. ! Dans la salle où vous êtes, vous êtes à gauche ? – Oui ! – Oh, ils t'ont oublié ou quoi, pour la douche ? »

On se souhaite du courage : « Garde la pêche ! » La même expression pouvant être employée sur un ton ironique, notamment lorsque le détenu est dans l' « unité stricte ». On se donne aussi des nouvelles :

« Oh, T. ! Oh, T. ! Oh, T., tu sors quand, enfoiré ? – Demain ! Demain ! – Vas-y, hein ! »

« Oh, D. ! Oh, D. ! Aie aie aie ! - Y a P. qui est descendu aux majeurs. J'lui ai dit 'bonne chance' ! - Hé, mais toi, Y., t'es pas allé à la douche ! »

C'est également l'occasion de se manifester à des connaissances qui viennent d'arriver et que l'on n'a pas encore croisées, ou à d'éventuelles relations de connaissances qui auraient entendu parler de soi :

« Un jour, j'entends à la fenêtre ! 'Mais j'la connais, cette voix !' J'ai dit à un majeur : 'Il vient d'chez moi, la même cité'. Et après, il a appelé quelqu'un, il a dit : 'Y a un p'tit d'chez moi qui est arrivé, passe-lui des trucs !' »

Ou encore :

« Quand ça parle à la fenêtre, j'entends. J'regarde avec le miroir. J'entends parler, dès que j'connais une voix, j'appelle. »

Les appels peuvent être suivis des rituelles questions sur la cause de l'incarcération, la date de sortie, les éventuels complices :

« Oh, M. ! – Wech Wech ! T’es là pour quoi ? – Vol de portable ! – T’es tombé avec L. ? – Non non ! »

De la cour de promenade à une cellule :

« Eh, t’habite où, toi ? – Marseille ! – Où, à Marseille ? – Quartiers nords ! – Quartiers nord ? C’est l’quartier des durs, ça ! – (Un autre) Hé, c’est qui, l’marseillais ? – C’est l’dur, là-bas ! – T’es tombé pour quoi ? – Pickpocket ! – (un autre) Hé, mais laisse tomber, Marseille, c’est une vieille équipe ! Un but le premier quart d’heure, et ils s’sont mangés quatre buts après ! »

Par ces cris ou ces appels, on signale à tous sa place dans la sociabilité carcérale, ses relations avec le personnel et ses liens avec l’un ou l’autre. Tel ce détenu qui vient de sortir de l’« unité stricte » et qui, en cour de promenade, discute avec un garçon qui s’y trouve toujours, à la fenêtre de sa cellule :

« C’est la merde, ici ! Ouais ouais ouais ! Hé, P. ! Hé, il est où, S. ? Il est sorti du mitard ou quoi ? Si si ! Ouais ouais ouais ! Il est où, S. ? Hé, appelle S. ! »

Ou, plus souvent encore, ces mots lancés par les détenus restés en cellule à ceux qu’ils aperçoivent dans les cours de promenade :

« Hé, c’est la merde, la stricte, c’est la merde ! – Ouais ouais ! »

En annonçant leur passage dans l’ « unité stricte », ces garçons espèrent signaler leur insoumission à l’institution, leur capacité à se battre et/ou à posséder du shit, raisons principales des affectations dans cette unité, nous en reparlerons.

Plus généralement, les appels de nom assurent une renommée. Un détenu adulte, auxiliaire à la bibliothèque, analyse fort justement :

« Par exemple, deux mecs de la même affaire se parlent. Sinon, c’est creux ! Les discussions, c’est dire ‘Je suis là !’ C’est pas de la communication comme nous on entend ! Mon jeune voisin, c’est pareil, il a besoin de parler. C’est une manière de se présenter à l’autre. Le type qui est le plus appelé, il va être de plus en plus appelé. Le gars devient populaire, c’est celui dont les autres ont besoin. »

Enfin, les cris et les appels permettent d’occuper l’espace, en tout cas d’agrandir celui du moment (la cellule, la cour de promenade...). Par sa voix, on annule les clôtures, « on se fait entendre », on s’impose.

### *Insulter<sup>1</sup>*

Toute la journée également, les insultes fusent d’un coin à l’autre de l’établissement. En cellule, les jeunes passent en effet une grande partie de leur temps debout sur leur chaise devant leur fenêtre, à en proférer.

---

<sup>1</sup> Sur la force magique des insultes et la rhétorique de l’offense chez les jeunes des cités, voir Lepoutre, 1997, p.163-172, *op.cit.*

Mode d'échanges tout aussi fréquent que l'appel du nom, l'insulte, elle, permet d'élargir les relations au-delà des affinités carcérales et surtout des connaissances, réelles ou affirmées, préalables à la prison. Comme le remarque justement un détenu :

« Les gens, ils aiment bien s'insulter ! »

Si les insultes appartiennent à la « culture de rue », elles prennent une importance spécifique en prison, puisque les garçons sont enfermés ensemble sans possibilité (outre celle de se réfugier derrière ses barreaux) d'échapper au voisinage. Surtout, dans ce lieu où il n'y a pas grand-chose d'autres à faire que d'échanger des mots, ceux-ci prennent une force considérable.

- Nature des insultes :

Ici comme dans la cité, toutes les « insultes » n'offensent pas. Tout dépend naturellement de la nature de l'insulte, mais aussi par qui et envers qui elle est proférée :

« En principe, quand on se dit des gros mots, c'est quand on se connaît. Ça dépend des circonstances ! Quand on tire dessus avec un ballon : 'Sale bâtard !' et direct ça part ! Et quand ça part pas, c'est quand les deux personnes se connaissent, quand ils ont l'habitude d'être ensemble. »

« 'Sale chien d'la casse', c'est une expression, c'est comme enfoiré ! C'est pas une insulte, ça ! Parce que c'est gentil, c'est comme 'enfoiré'. Les insultes, c'est comme... Même 'vas te faire enculer !' Si ça part dans 'Fils de pute !', ça, c'est une insulte. De mon point de vue ! »

Les insultes concernant les mères sont en effet les moins équivoques et les plus fortes. Elles sont également les plus fréquentes :

« Les gars, ils aiment bien s'insulter ! J'ai déjà insulté, mais bon : 'Nicke ta mère !', j'aime pas ça ! J'l'ai déjà dit, mais si j'peux me faire pardonner, j'le ferais. (...) Franchement, j'le fais, mais j'aime pas ! J'aime pas les 'Nicke ta mère !' Quand on me dit ça, j'pense à ma mère. Ma mère, elle est tranquille chez moi. Elle a rien à voir. Ma mère, elle m'a élevé, et on me dit : 'Nicke ta mère !' ? Ou 'ta mère la pute !' Moi, c'est quand on parle de ma mère, de la famille ! Là, ça va pas ! Ou quelqu'un que j'aime bien, une copine ! »

Insulter une mère peut alors mettre dans un état de rage indescriptible. Ainsi, enfermé dans sa douche, un détenu moqueur insulte son voisin de cabine et se rhabille car un surveillant doit le conduire auprès du psychiatre. L'insulté explose :

« Hé, j'vais t'enculer ! T'es mort ! Habille-toi vite ! Parce que si j'te vois, j'te tue ! Il joue trop l'malin, c'bâtard ! Il cherche trop la merde ! Là, j'vais l'avoir, j'vais lui enlever ses yeux ! Tu cherches trop la merde ! Il va chier des bulles, lui Enculé de ta mère ! Am'nez-le, j'vais lui parler ! Il insulte ma mère, il insulte les renois ! Suce ma bite, oui ! Le jour où il va s'faire défoncer, il va avoir grave mal ! »

Dans l' « unité stricte », chacun dans sa cellule, ce sont trois détenus qui s'en prennent à un quatrième, A. :

« - Elle est connue dans tout le quartier d'Evry, cette salope ! Ta mère la chienne ! Hé, taisez-vous, là ! Hé, A., demain en douche, tu vas voir qu'tu vas remonter ton cal'çon ! Hé, j'vais t'tabasser ! Sale victime ! »

- On va niquer ta mère cette grosse pute, ta mère la juive ! C'est une juive, et une grosse salope ! C'est une pute, elle est connue dans toute l'Ile de France ! Ils connaissent son gros trou d'balle. Partout elle s'fait péter !
- Ta mère, elle suce ma bite ! Ta mère, elle suce et elle avale ! Hé, si j't'attrape à Evry, j'te nique ta grand-mère, cette grosse salope ! Hé, ta mère, elle bouge trop bien ! Elle m'a donné du plaisir !
- A. ! Juif !
- Hé, A., hé, le juif, ta mère et ta grand-mère, j'les ai mises sur le trottoir, tous les soirs elles m'excitent ! Hé, j'suis devant la Play-Station, et j'savais qu'elle avait la bouche pleine !
- Hé, ton daron il t'a violé quand t'étais pt'tit ! J'me rappelle, quand j'suis passé au Bois de Boulogne, t'étais habillé en travelos !
- Hé, j'me suis fait violer comme toi !
- Hé S. ! Hé, laisse-le parler, il insulte, il insulte ! T'as bien vu, j'étais pas en embrouille avec lui, il a insulté ma daronne ! Maintenant, moi, j'sais, j'vais niquer sa race !
- Hé, F. !
- Ouais ouais !
- Sors les (... Je n'ai pas compris) !
- J'en ai plus !
- Raconte l'histoire dans l'bus !
- Ah ah !
- Hé, les gars !
- Moi, j'suce ta mère !
- Hé, ferme ta gueule, sale nain !
- Tu veux m'parler d'ma grand-mère, j'vais t'enculer ta race, sale blanc !
- Hé, ta grand-mère c'est une sale juive, elle s'est fait exterminer ! Ta mère, c'est une salope, elle a l'sida, elle va mourir, et ton père, c'est un clochard, il a la gangrène, il va mourir ! Hé, ton père et ta mère, c'est des sales bâtards de juifs !
- Hé, A. ! Hé, demain, j'vais t'niker, fils de pute ! Hé, t'es recherché [dans tout l'établissement], sale bâtard ! »

Les insultes contre les mères ont peut-être en prison une résonance particulière du fait de l'absence des parents et de la honte que les jeunes leur infligent en se retrouvant en prison. En outre, elles sont proférées par et à l'encontre de jeunes qui peuvent justement, dans les faits, et même s'ils sont fort rares, avoir « niqué leur mère », comme ça l'était reproché à l'un d'eux. Comme si le fait de continuer à proférer cette insulte participait de la négation du lieu et de certains crimes.

Les insultes sur les conditions de vie des jeunes sont également très fréquentes. Ainsi cet échange de la cour de promenade à une cellule :

« Oh, Y. ! – Ouais ! – Le grand frère, il a ramené du bédou du Maroc ! Oh, Y. ! Toi, reste en chien ! T'as pas de garo, t'es en chien, mon frère ! Grod en chien<sup>1</sup> ! »

« Tu sers à rien, dans la société ! »

« Ta vie, elle est foutue, B. ! – Hé, gratte-toi l'cul, enfoiré ! »,

« Reste en chien ! »

« Reste dans ta grotte ! »

---

<sup>1</sup> Peu habituée au langage des « jeunes des cités », je peux me tromper dans certaines retranscriptions.

Si ces insultes sont sans doute l'apanage des « cités », en raillant la place du jeune dans la société, elles résonnent en prison d'une manière toute particulière. Ces insultes, qui évoquent des situations sociales et des faits criminels, permettent en fait d'insérer et d'étouffer dans l'imaginaire et l'improbable, des situations et des faits réels.

Néanmoins, dans l'insulte, c'est souvent moins le contenu qui compte que la forme, et donc sa force performative, comme nous allons le voir.

#### - Circulation des insultes

Certaines insultes sont anonymes et non directement ciblées. Lancées d'une fenêtre à l'autre, à travers la porte d'une cellule ou d'une fenêtre à la cour de promenade, elles sont en effet proférées sans que l'insulté ne connaisse nécessairement celui qui l'insulte. Il suffit en effet qu'un garçon entende une voix, pour qu'il lui lance un « Nique ta mère ! » ou une autre amabilité :

« Oh, P. ! Oh, P. ! La pêche ou quoi ? – [Une voix s'échappe d'une cellule] ! Sale bâtard ! »

D'autres, tout en restant anonymes, sont clairement adressées à une personne particulière, sans pour autant qu'il y ait toujours eu conflit préalable. Ainsi, d'une fenêtre :

« Oh, G. ! Oh, G. ! – C'est qui qui m'appelle ? – Nique ta mère ! »

Anonymes et lancées à un détenu enfermé, elles sont peu risquées. Comme l'explique un garçon :

« Y a beaucoup d'insultes à la fenêtre, des trucs comme ça ! Ici, y a plus d'insultes que dehors, parce qu'ici, on est tous entre les barreaux<sup>1</sup>. »

Elles seront simplement suivies d'insultes en retour. Ce qui occupe. Car si l'insulte est courante et banale, elle est néanmoins toujours entendue et ne laisse jamais sans réaction. Insulter fait ainsi passer le temps :

« Au mitard, ça s'insulte tout le temps ! Ils veulent faire passer le temps ! Au départ, quand j'galérais, j'les insultais. Moi, c'est pour rigoler, normal ! Moi, c'était juste pour faire passer le temps, normal. Oui, ils répondent. J'me suis déjà mangé des coups, j'vais pas pleurer. »

D'ailleurs, personne ne cherche réellement connaître la cause de l'insulte, car dans la majorité des cas, si elle est bien adressée à quelqu'un à un moment précis et pour blesser, l'insulte n'est pas sous-tendue par une raison spécifique, mais simplement parce que le détenu est entre ses quatre murs à ce moment là. On « insulte », tout le monde et donc personne, simplement pour passer le temps, se décharger de son agressivité et dépasser l'institution et son cadre. L'insulte n'a pas toujours de sujet défini. Elle est désingularisée : « *Ca* s'insulte ! », disent les garçons. On insulte celui que l'on entend parler, comme ça, en passant.

---

<sup>1</sup> Il est intéressant de relever que ce détenu dit « entre les barreaux » et non pas « derrière », comme s'il se voulait encore libre.

Subsiste néanmoins le risque de tomber sur un « grand » qui ne s'en laisse pas compter. Dans ce cas, le plus jeune a intérêt à « connaître du monde », ce qui lui évitera quelques déboires. Un garçon de 17 ans raconte ainsi, nous l'avons déjà cité :

« S. et C. sont de la même cité. Ils s'connaissaient de vue. C. m'avait insulté. On parle avec un mec, on entend : 'Ta gueule ! – Vas-y, ferme ta gueule ! – Connard ! – Toi, tu vas voir, j'veis t'attraper !' J'veux savoir où il habite ! J'dis à un mec : 'Ouais, tu connais, un petit !' Ca s'reconnait direct à sa voix ! C'est une voix de gosse ! 'Il est de c'côté ! – Ah ouais, le petit A. ! Ah ouais, il habite à Vitry ! Vas-y, laisse tomber ! c'est un p'tit con ! T'inquiète !' J'voulais pas l'taper, le secouer, c'est tout ! Pour ça, ça a joué, qu'il soit de Vitry ! »

S'il n'a pas de relation, l'offenseur aura tout intérêt à adopter un profil bas. Un détenu explique alors, non sans humour :

« Hé, I., il rigole pas ! Hé, c'est pas I. C., que j'carotte ! Lui, il rigole même pas ! Il est aussi grand que P. ! Il a une fausse dent en or. Il a une main, il vous fait tourner la tête en quatre ! Avec lui, j'suis correct, et s'il est pas correct, j'suis pas correct ! Au début, quand j'étais aux arrivants, je parlais, il m'disait : 'Oh, douc'ment, garçon ! – Toi, ferme ta gueule ! – Ohlala, j'veis t'écraser ! Tu vas pisser dans ton froc !' Après, j'l'ai vu, j'l'ai r'gardé comme ça ! 'Ohlala, à qui j'ai affaire ?' Après, j'me suis excusé, stop ! En plus, on avait parloir ensemble ! Quand ça cogne, ça cogne ! »

Les détenus « majeurs » des premier et deuxième étages, nombreux et méprisés, nous en reparlerons, sont une cible riche, d'autant plus qu'on est assuré de ne pas les croiser au sein de l'établissement<sup>1</sup>. Le surveillant et le gradé qui traversent les cours se font également parfois prendre à partie. Mais cette fois, le risque d'être repéré et puni est plus important. Si le premier, habitué, passe généralement son chemin, le second, fort de ses galons, essaie de reconnaître la voix ou de repérer la fenêtre d'où elle s'est échappée, et s'il y parvient, monte aussitôt les trois étages. Selon sa personnalité et son degré de certitude, il menace l'auteur d'un rapport d'incident ou, comme je l'ai vu faire une fois, lui intime l'ordre de sortir de sa cellule et de se coucher à terre. L'impoli fut ainsi transporté par quatre surveillants dans une cellule du rez-de-chaussée, allongé, le visage tourné vers le sol<sup>2</sup>.

Les préfets et les ministres en visite à l'établissement ne sont pas mieux protégés. En 2003, la délégation de Xavier Darcos, alors ministre délégué à l'enseignement scolaire, fut ainsi accueillie par un :

« Allez niquer vos mères, espèces de fils de pute ! »

Néanmoins, la plupart préfèrent interpeller l'adulte libre qui passe sous leurs fenêtres et qui, par crainte d'essuyer une insulte, hésite à répondre. S'il lève le nez, les détenus semblent alors se faire un

---

<sup>1</sup> Depuis la création de ce « quartier mineurs » en 1999, les détenus mineurs sont séparés des majeurs et réunis au troisième étage. Jusqu'en 2004, les majeurs et les mineurs pouvaient néanmoins se rencontrer dans le cadre de formation ou dans les ateliers de travail. Depuis, toute rencontre est légalement interdite. Aujourd'hui, ils se parlent donc à travers les fenêtres et, en yoyotant, s'échangent parfois tabac, cannettes de coca, plats cuisinés, ustensiles de cuisine, ou autres substance illégale... Pour un bref historique de la mise en place du quartier, le lecteur peut se rapporter à l'annexe 1.

<sup>2</sup> Nous verrons plus loin que ces « interventions » et ces « transports allongés » ont été interdits par le directeur de la maison d'arrêt, après la plainte déposée auprès du procureur par un médecin qui constata une recrudescence de traces de coups sur les détenus concernés.

plaisir à lui demander poliment l'heure, ou à lui souhaiter « bonne journée » ou « bonne soirée », sans doute contents de leur effet de surprise, ou de leur capacité à se maîtriser.

Ces insultes lancées anonymement rappellent celles des jeunes des cités proférées des fenêtres de leurs appartements aux policiers qui passent devant chez eux, aux habitants du quartier ou aux autres jeunes<sup>1</sup>. Sauf qu'en prison, les garçons ne sont protégés que pour un temps, et que rien ne vient les défendre d'éventuelles poursuites dans les cours ou au gymnase par des offensés qui les auraient reconnus.

Les insultes peuvent cependant être signées. Ainsi, lorsqu'un conflit de la journée se poursuit dans la soirée, ou qu'une conversion échangée à travers la fenêtre par deux codétenus ne plaît pas :

« Ta mère la pute, fils de pute ! Ta mère la pute, fils de pute ! Hé, j'suis tout l'temps aux barreaux ! J'l'entends, quand il raconte sa vie ! »

Ces insultes sont aussi souvent lancées d'une cellule à la cour de promenade ou vice versa. Comme cette diatribe d'un garçon depuis la cour à l'encontre d'un détenu à sa fenêtre de l'unité stricte qui s'amuse à éblouir avec un miroir ses codétenus en promenade et l'agent qui fait sa ronde de l'autre côté de l'établissement. Je n'entends pratiquement pas le détenu à sa fenêtre, mais nous formons certainement, le surveillant qui les accompagne et moi-même, mon carnet sur les genoux, un public appréciable, ce qui encourage l'échange :

« Aie aie aie ! – Hé, vas te faire enculer, casse-toi ! Ta sœur, j'la baise ! Quand je vais te baiser ta mère, tu verras ! Moi, j'l'ai vue, ta sœur, c'est une grosse chienne ! Hé, ton père, il est au D4, il vendait des (cigarettes à l'unité). Tu sers à rien, dans la société ! Avec toi, je joue au pog, tellement t'es maigre ! – Hé, ça veut dire quoi, Inchallah ? – Sur le Coran, en encadrement, j'l'ai victimé ! J'lui ai mis un coup de pression ! C'est une victime ! Hé, j'le rackettais, sale bastringue ! Sale victime ! Hé, il est en chien, j'l'ai dépanné ! T'as du ( ? ), tu l'déclares pas ! T'es une victime, toi ! Sur le Coran, toi, j'vais te décoffrer ! Sur les yeux d'ma mère, j'vais te décoffrer. Tu crois que les gens vont te défendre ? – On rigole ! – Y a pas on rigole ! Hé, t'étais en encadrement, tu me suçais la bite et maintenant, tu te la racontes, parce que t'es dans ta grotte ! Hé, même toi, même si t'es une victime, j't'aurais dépanné d'un paquet de BN ! Sur le Coran, tu verras, tu auras parloir, faudra que tu fonces dans le couloir ! Tu verras ma bite ! Ressaisis toi, mon frère, t'es trop laid ! Tu sers à rien dans la société ! T'es tout maigre, tu marches comme ça [épaules rentrées] ! J'te mets une tête, tu fais la feuille par terre, tellement t'es sec ! Sale pute ! Avec ton vieux carré, tu te prends pour un... Tout maigre, tout sec ! D'où ça t'est venu, [ton survêtement] ? Pas pour les vieux turcs comme toi ! Sale vieux turc ! Vieux squelette ! Vas te faire enculer, sale pute ! – J'm'en bats les couilles, moi ! Hé, vieux turc, tu sers à rien ! Tu fais des allers/retours au placard !<sup>2</sup> Même lui (le surveillant) tout seul, il s'occupe de ton cas, tellement t'es maigre ! Même pas besoin de venir à trois, à quatre ! Moi, y en a que deux qui pourraient me faire quelque chose ! Y a que Max et le rebeuh. Mais tous les autres, j'les mets à l'amende ! Tu mérites même pas de parler ! Sur le Coran, t'es trop faible ! Des mecs comme toi, j'les mange tous les matins au petit déjeuner ! – Tu crois que j'suis toxico ? – C'était les joints que tu gardais à S. quand il te disait de les rouler. Hé, Y., tu te souviens de ce que tu as trouvé en stricte ? Hé, bâtard ! – Hé, y a sport ? – C'est le mardi, qu'y a sport ! – Hé, c'est chiant, la stricte ! Hé, Y., ferme ta gueule ! »

---

<sup>1</sup> Voir Lepoutre, 1997, p.130.

<sup>2</sup> On retrouve ici la honte de revenir en prison.

L'encellulement et l'encadrement des garçons dans des unités distinctes ou dans des salles différentes protègent et obligent à reporter la bagarre au moment on croise l'offenseur. Le temps passé a parfois apaisé le conflit :

« Ca s'insulte par la fenêtre. Par exemple quand un mec, il me demande une cigarette, du tabac. J'lui dis : 'Garde la pêche !' Lui, il a commencé à m'insulter : 'Nicke ta mère !' 'Baise ta mère !', des trucs comme ça ! Mais après, j'l'ai revu. Franchement, ça aurait été le jour même ou le jour d'après, on se serait tapés. Mais là, c'était une semaine après. Lui aussi, il est condamné. C'est pas dans son intérêt de se bagarrer ! Après, j'étais en cours avec lui. Ca peut être que ça. Si un mec lui dit : 'Lui, attrape-le !'. Parce qu'y a un mec, il insultait les gens, il sort pas de sa cellule. Y a des gens qui veulent sa peau. C'est les anciens, d'ici, A. Lui ça fait 14 mois qu'il est là, 15 mois ! »

Les insultes peuvent aussi être proférées de visu, dans la cour de promenade par exemple, dans les coursives, au centre scolaire ou au gymnase. Les risques d'affrontement et de bagarres sont alors élevés. Ces insultes sont généralement plus impulsives que les précédentes, comme l'observe un surveillant :

« Avec eux, l'insulte part comme ça ! Ca vient tout de suite, chez les mineurs. C'est pour ça que chez les mineurs, on peut pas faire beaucoup de prévention. Par exemple, chez les majeurs, on sentait une tension entre deux détenus, on pouvait parer à une bagarre. Chez les mineurs, c'est vraiment des trucs de bébé. Mais c'est pareil avec les accrochages avec les surveillants ! »

Les insultes ciblées et signées sont d'autant plus courantes que l'intéressé sait sa libération proche. Celles d'un garçon à l'heure qui précède sa libération sont coutumières. Un détenu menace ainsi :

« Y., c'est une victime. Quand il était en droite 2<sup>1</sup>, il osait pas sortir de sa cellule. Là, maintenant qu'il est en stricte, il joue les malins ! Il sort bientôt, c'est pour ça qu'il joue les malins ! La dernière fois, il est sorti, il a insulté tout le monde. C'est lâche ! Il est en stricte parce qu'il y a personne. C'est une vieille équipe. Y., P. et D., c'est des bouffons, pour moi ! P., il s'est rabaisé. P., y a des gens qui voulaient le frapper, il a dit : 'Hé, j'vais rien faire !' Lui, c'est pas autant un gamin que Y. Y., si j'le vois dehors, j'vais le nicker ! »

- Prendre part à la sociabilité carcérale

Insulter participe alors de la sociabilité carcérale. C'est en effet dominer l'autre qui, coincé, ne peut répondre immédiatement par ses poings. C'est pourquoi « se faire insulter par la fenêtre » est le comble de l'humiliation :

« Moi, pour moi, la stricte, c'est comme la droite 2 ! En droite 2, ils ont la Playstation... Là-bas, j'ai trop de problèmes. Parce qu'au début, j'parle avec un mec, après 'Va niquer ta mère !' C'est quoi, ce fils de pute qui t'a insulté ? 'Va niquer ta mère aussi !' J'vais pas m'laisser insulter à la fenêtre, quand même ! »

Comme « appeler » et « se faire appeler », « insulter », c'est aussi se faire entendre, et donc tenter de prendre le contrôle de l'espace :

« Un, il insulte ma mère, j'lui ai mis une claque, une autre fois parce qu'on m'a insulté : 'Cachetonné !' Tu les connais même pas, ils t'insultent ! Ils veulent contrôler la prison. C'est la loi du plus fort. Mais moi, j'ai pas leur âge, c'est comme mes petits frères. Y a une différence

---

<sup>1</sup> Droite 2 : unité ordinaire. Les deux ou trois heures d'activités quotidiennes y rendent les rencontres avec les codétenus plus fréquentes qu'en « unité stricte »,

dans la tête. Eux, ils sont trop agités, ils font les gamins, ils sont encore mineurs. Moi, j'suis majeur, j'prends mes responsabilités. »

« Insulter par la fenêtre » est finalement le meilleur moyen de se faire connaître de tous et de s'insérer dans la sociabilité. Les insultés s'enquérant auprès de leurs connaissances de l'identité de celui qui insulte (en décrivant la voix et son lieu de provenance), et surtout « d'où il est ». Ils peuvent ensuite stopper l'affaire ou au contraire la faire fructifier et faire entrer dans le conflit leurs collègues, nous l'avons vu. Il convient donc d'insulter pour appartenir à la norme carcérale et montrer son appartenance au groupe. Un détenu explique ainsi à propos d'un garçon qui a des problèmes psychiatriques :

« Il insulte, en fait ! Mais il a peur, après. Il avait peur de B. Même moi, il m'a déjà insulté ! Il savait pas que c'était moi. Par la fenêtre, il m'a dit : 'J't'encule ! Nicke ta mère !' Lui, c'est un malade de chez malade ! Quand il est avec nous, il insulte les surveillants, pour montrer qu'il est un chef. Et quand il est en cellule, il insulte les gens comme nous, les détenus. »

En insultant à tout va, de jeunes détenus s'insèrent aussi insidieusement dans la sociabilité des plus « grands ». Ces « joueurs », généralement incarcérés dans l'unité « stricte » ou « encadrement », passent en effet une partie de leur temps à insulter des détenus en imitant la voix d'un autre. Ce qui crée des conflits inexplicables et parfois inextricables entre l'offensé et celui qui a été imité à son insu. Les mêmes, souvent, jouent aussi les faux passeurs, répétant à l'envi des insultes imaginées qui auraient été lancées indirectement à un autre, souvent une « grande gueule », « comme ça, pour s'amuser ! »

Néanmoins, et c'est le paradoxe courant des « petits » qui doivent agir d'une certaine manière pour rejoindre les « grands », ceux-ci se démarquent justement en agissant autrement : les « grands » n'insultent pas ou jamais sans raison véritable et laissent cette activité aux « petits ». S'ils se font insulter, ils stopperont la discussion et, après enquête, iront en adulte régler la question avec l'offenseur, par des coups discrets ou un « simple coup de pression ». En fait, de la place dans la sociabilité carcérale et du statut<sup>1</sup> de son auteur dépend la force et le poids, et donc les suites éventuelles de l'insulte : les insultes incessantes d'un « petit » agaceront rarement l'oreille d'un « grand ».

Surtout, dans ce lieu d'ennui, l'insulte crée de l'événement et du lien social – même dans l'adversité - entre les uns et les autres, au-delà des murs, et contre leur solitude. Ainsi, à propos d'un autre avec lequel il est en conflit, et donc pour un temps attaché :

« Il m'a insulté par la fenêtre, c'est pour ça ! Il disait des trucs sur ma mère ! C'est un bouffon, lui ! »

---

<sup>1</sup> Nous avons vu jusqu'ici que ce statut était acquis par l'âge du détenu, le nombre de connaissances dont il peut se prévaloir et son infraction supposée. Nous présenterons un peu plus loin d'autres moyens d'élever ou et/ou d'imposer son statut.

Les insultes les plus nombreuses fusent d'ailleurs des cellules des « unités encadrement » et « stricte », là où le désœuvrement et la solitude sont les plus forts, et plus généralement en soirée, lorsque chacun est enfermé en cellule. Très peu diversifiées, les insultes exigent peu de singularisation et valent donc pour tous.

Surtout, dans cet espace clos, les insultes jaillissent, frappent les détenus, mais rebondissent contre les murs. Elles circulent, font vivre. Elles « sont » la respiration du lieu. Lancées naturellement et spontanément, elles peuvent avoir un caractère propagateur, les détenus se mettant tous à respirer en même temps. Un adolescent observe ainsi :

« Le marseillais, il passait mal. Quand y en a un qui se met à insulter quelqu'un, tout le monde se met à l'insulter. Il se faisait insulter, alors il insultait, il a raison. »

Ces insultes permettent aussi à la vie sociale de prendre forme dans et par tous les coins de l'établissement : une fenêtre, une porte, une cour de promenade, en matinée, l'après-midi, en soirée, avec à un garçon en particulier, un inconnu, un majeur, un surveillant, un adulte, un ministre... Elles survolent l'institution. Librement proférées, elles contrent la contention de leurs auteurs. L'insulte et l'agressivité qu'elles engendrent en retour oblige l'autre à réagir - cloîtré dans sa cellule, l'insulté peste et insulte à son tour -, et donc à signaler un peu de vie. En créant chez l'autre des réactions fortes qui repoussent symboliquement les murs, on se libère de son propre enfermement.

Notons que les insultes ont finalement très peu à voir avec les appartenances territoriales de départements et de cités. Elles portent très rarement trace de ces identités territoriales et lorsque les garçons les évoquent, aucun ne fait référence à son affiliation territoriale ou à celle de l'offensé. Les insultes relèvent en effet moins de relations conflictuelles, que d'un mode de relation qui lie les uns aux autres, quel que soit leur degré de connaissance – extérieures/intérieures -, et les affiliations affirmées. Les insultes créent du lien, au-delà justement des affiliations territoriales, finalement trop strictes et astreignantes pour permettre des rencontres suffisamment nombreuses.

Enfin, si les garçons créent des liens en proférant des insultes plutôt que par des paroles amènes, c'est sans doute parce qu'ils sont dans un contexte de fortes tensions et qu'il s'agit d'« un registre de parole très familier et dont les membres de la culture de rue usent facilement avec détachement », comme l'écrit D. Lepoutre<sup>1</sup>. D'ailleurs, les échanges de vanes, échanges ludiques pourtant nombreux dans les cités<sup>2</sup>, sont rares en prison. Tout au moins en ai-je entendu fort peu<sup>3</sup>. Se connaissant peu, les jeunes sont plus occupés à s'affilier et à proclamer cette affiliation qu'à la vivre. Et la prison est un lieu de souffrance qui se prête peu au jeu.

---

<sup>1</sup> Lepoutre, 1997, *op.cit.* p.166.

<sup>2</sup> Sur ce point, Lepoutre, *op.cit.*

<sup>3</sup> Telle celle-ci : « Ton père, il vend des cigarettes à l'unité au foyer ! »

Bien entendu, les jeunes ne communiquent pas par les seules insultes. Ils sont aussi capables de « discuter ». Mais là encore, à les entendre, le fait de « parler » importerait souvent plus que le contenu de la discussion : « Ici, personne n'est avec personne. Ici, c'est juste tu parles ! », observe un adolescent. Quand on « parle », c'est alors généralement pour parer à l'ennui. Notamment lorsque l'on est en cellule. Dans ce cas, on parle « à la fenêtre », debout sur sa chaise, le plus souvent un miroir à la main, afin d'apercevoir le visage de son interlocuteur :

« Le dimanche, j'aime bien parler, y a rien à faire. J'parle avec la droite 1, la droite 2. Maintenant, tout le troisième, dans toutes les ailes, j'connais des gens ! »

« J'parle avec ceux qui sont autour, les copains, c'est tout ! Sinon, à part ça, j'reste en cellule toute la journée, y a pas d'activité ! » [détenu en stricte].

« On parle, sinon, on pète un plomb. On parle de tout et de rien. Ceux-là en dessous d'moi, j'parle avec eux. C'est un majeur. Il sort bientôt. Ca fout la rage, quand on entend qu'y a des gens qui sortent. J'ai même pas vu sa tête ! C'est un bon ! Lui, il essaye d'me conseiller, quand je sors. C'est un mec, il essaye de me faire comprendre les choses. J'vais lui dire d'appeler mon pote, quand il sort. Pour lui dire de venir me voir. Parce que là, j'ai pas de potes qui viennent ! »

Certains ont la chance de pouvoir communiquer avec leur voisin de cellule grâce au trou de deux ou trois cm de diamètre dans la cloison qui les sépare, laissé lors du descellement des anciens lits de fer. Lorsqu'un garçon veut parler à son voisin, il l'appelle en frappant sur la cavité avec la paume de sa main. Lorsqu'il entend le bruit sourd produit par l'appel d'air, le voisin articule un « Ouais ouais ! » devant le trou, puis y place son oreille. Les deux compères échangeront ainsi tout au long de la soirée. Cette possibilité de communiquer est inespérée pour ces jeunes qui souffrent de solitude. Un garçon confie ainsi :

« Le soir, quand j'écoute de la musique. J'suis enfermé, ceci, cela, le monde extérieur. Y a la solitude, aussi. C'est pas qu'je pleure, mais j'ai les larmes aux yeux ! Le fait de parler avec une autre personne, ça fait du bien. »

D'ailleurs, dès que les détenus pénètrent dans leur nouvelle cellule, ils s'informent des possibilités de communication : ils regardent si leur fenêtre est ou non munie de barreaux et sa situation par rapport aux cours de promenade, puis jettent un regard sur le mur et s'assurent que le trou dans leur cloison n'a pas été rebouché. Un adolescent explique ainsi :

« Dès qu'j'suis rentré, c'est la première chose que j'ai vu, si y a un trou ! Parce que c'est trop frais ! »

Sur ordre d'un surveillant chef, exaspéré par les disputes entre voisins de cellule qui auraient pu être évitées s'il n'y avait pas eu de cavité<sup>1</sup>, et qui désire sans doute imposer un peu plus encore son pouvoir en restreignant les possibilités de communication, les agents d'entretien les rebouchent régulièrement

---

<sup>1</sup> Nous verrons un peu plus loin que ces cavités ne servent pas uniquement à échanger des paroles, mais aussi cartes à jouer, tabac, sel, urine ou excréments...

avec du plâtre. Bien entendu, les jeunes s'empressent de les déboucher alors qu'il en est encore temps avec un stylo ou leur doigt. Ainsi, alors que nous discutons dans la cellule d'un garçon, deux agents d'entretien entrent et, sans mot dire, comblent la cavité. Le détenu est consterné. Dès qu'ils ont poussé la porte, il s'exclame en même temps qu'il gratte avec son doigt le plâtre frais :

« Hé, mais là, faut parler ! Le trou, franchement, j'vais l'péter ! Ils sont fous ! Elle est chème, celle-là ! Ils sont partis, là, là ! Ah, ils abusent, là ! Déjà, c'est la merde ! Ils sont trop fous ! Vous voyez pourquoi on les insulte ! Là, on pète un peu moins les plombs, et ils bouchent ! On n'est pas des chiens quand même ! Putain ! Encore, lui [l'occupant de la cellule de gauche], j'm'en fous ! Mais lui [l'occupant de la cellule de droite], c'est l'plus important, il habite chez moi ! Parce que lui, j'le connais de dehors ! L'autre, il est dans ses délires bizarres. Il est dans ses cachets tout le temps ! Ca fait trois jours qu'il dort non stop. Franchement, s'il recommence, c'est qu'il est con ! Y a pas d'autres mots ! »

Lorsque l'on s'est bien connu avant et que l'on se croise en cour de promenade, au gymnase ou le soir, quand on sait l'interlocuteur en cellule, et que le temps paraît long, « on s'appelle par la fenêtre » et on se tient au courant des copains de dehors, de ceux qui viennent de sortir de garde à vue et qui ont toutes les chances d'arriver en prison dans les heures qui suivent. Ceci est aussi une manière de prendre possession de l'espace.

A la fenêtre de sa cellule ou en cour de promenade, on se raconte des « histoires de l'extérieur » et on recherche encore et encore des connaissances communes. On vante ses exploits passés ou à venir, auxquels les interlocuteurs ne croient qu'à moitié :

« Dans la promenade, c'est : 'Moi, j'fais ça, j'prends ça !' Le pire, c'est en arrivant. En plus, j'entendais que des mensonges, que des mensonges ! J'entends que ça ! 'Ah oui, j'ai frappé deux flics, j'ai cassé deux voitures !' 'Ah, moi, j'suis là pour tentative de meurtre, avec un flingue, un vrai flingue !' Il est sorti vingt jours après ! Que des mensonges ! Mais bon, moi, ici, leurs histoires, j'y crois pas trop ! Y en a un, y m'dit : 'Si j'serais à ta place, j'me s'rais pas fait attraper !' Ben alors, qu'est-ce que tu fais là ? Les gens, y sont bêtes ! 'Ouais, jamais j'me suis fait attraper pour ça !' J leur dis : 'Ben moi, j'ai pas eu d'chance, mon pote ! Voilà !' Tout de suite j'le recadre ! Si j'le frappe, ça va aggraver mon cas. Y vont s'dire : 'J'suis un cas sociaux ! Ce mec-là, quand il va sortir, il va frapper tout le monde !' Y en a qui sont là pour braquage, ils sont là pour un an et demi. Mais bon, moi j'pourrais pas les faire à leur place. »

On se transmet des informations sur les systèmes d'alarmes ou les nouvelles voitures des policiers... D'une cellule à l'autre, on s'interroge sur les horaires de sortie et des activités sportives, on se raconte son quotidien carcéral :

« Avec D., on parle de c'qu'on va manger le soir, de nos affaires. Il m'a expliqué son braquage, comment il a fait. Il m'a dit qu'il recommencerait, qu'il ferait plus attention. »

On parle aussi des filles – des « bêtes de meuf » - et de la sexualité qui manque parfois cruellement – « Comment ça m'manque ! Quand j'sors, j'vais péter les kiss du vagin. Nous, on aime bien le sexe, les antillais ! Les zoulous ! ». On s'apprend les moyens de continuer à entetenir des relations sexuelles. Sans manquer d'emmener ses gardiens dans sa souffrance de frustrés. Deux adolescents discutent ainsi à travers les portes de leur cellule :

« Hé, tu vois, le petit muret, au parloir ! – Oui – Elle passe, et après, c'est opé pendant une demi-heure ! – Hé, dès qu'ils passent, j'te mets des coups ! Top top top ! – Hé, les surveillants,

ils verraient, ils auraient la rage ! Hé, les surveillants, ils ont la dalle ! – Comment ça ? – Ils ont faim, oui, comme nous ! Hé, les surveillants, ils ont aussi envie d'taro, comme nous ! – Ben oui, ben oui ! – Ca s'fait, ils verraient on fait un truc pareil, ils auraient la rage ! – Hé, Balleuch ! Putain, balleuch ! – Ben oui, c'est l'petit business ! – Ben oui, ça balleuch bien ! – Si une racli elle vient t'voir, c'est bien elle est en robe ! En robe, c'est le sport ! – Ou en jogging ! – Oui, mais en jupe, c'est mieux ! – En mini-jupe ! – Ouais ouais ouais ! Hè, ça m'manque ! C'est pour ça, F. faut pas qu'l'été j'le passe là ! – Ben ouais, l'été, y a trop d'meufs dehors ! – L'été, tout le monde sort ! – Hé, dans le (?), y a d'la racli ! – Ben ouais ! – Toi, F., y a d'la racli qui vient t'voir ? – Non non ! – Hé, à la gare de Meaux, y a d'la racli ! – Hé, les mecs de Meaux, ils s'mettent là, y sont à l'aise ! Ils sont blindés ! – Ben ouais, normal ! – Quand j'vais à Meaux... - Et là-bas, le Mac Do ! – Ouais ouais ouais ! – Ouais ouais ouais ! – C'est opé, non ? – Dans le centre commercial d'Evry ! C'est opé, là ! – Si si ! C'est opé ! – Ouais ouais ! – T'inquiète ! Hé, l'rhum, ça retourne le cerveau ! – Hé, t'étais dans l'bourg ? – J'étais en foyer ! – A la crémaillère ! - A Etampe ! Tu connais ! – Ouais ouais, j'ai un pote qui a été dans c'foyer ! – Ouais, tu m'l'as dit ! Olivier ! – Mon pote, il est parti dans un foyer à Juvisy ! »

Echanges qui permettent de contourner le manque le temps d'un instant. En cour de promenade, un garçon crie à un autre, à la fenêtre de sa cellule :

« Dans le hall de l'immeuble. Cinq, les uns après les autres, on l'a pété ! J'l'ai pété, elle et sa copine. Dehors, on s'en bat les couilles, on tape dedans. Même si elle a 15 ans, 16 ans, si elle veut aller en voiture ! Y avait au moins dix-huit potca ! Hé, sa darone, elle est gogole ! Elle prend des cachets ! Hé, un pote à moi, il a pété la fille. Sa fille, elle s'fait baiser, elle... Mon pote, il met son sexe sur son épaule, la daronne, elle rigole ! Tu sais, des délires comme ça ! Ma parole, laisse-tomber ! Aie aie aie ! Hé, j'vais sortir, j'vais sortir, j'suis jugé lundi ! Hé, si j'sors pas lundi, le 14 juillet, j'vais sortir ! J'aurais fait six mois pour cette affaire. »

En criant, avec un brin de provocation, sa sexualité de l'extérieur, ce garçon rapporte à l'intérieur ce qui est essentiel et rappelle à tout le monde que cela existe. La sexualité, c'est la pulsion de vie. Et cette pulsion de vie, il l'insuffle dans une institution qui la nie.

Pendant dix ans en effet, le seul endroit où l'institution permettait aux adolescents de parler officiellement et ouvertement de sexualité était l'« activité Croix-Rouge », animée par trois intervenants. Deux évoquaient avec les détenus les maladies sexuellement transmissibles, et plus généralement la sexualité et l'Amour, le troisième l'alcool et les toxicomanies. Si les adolescents étaient contents de se rendre à la première séance – ils arrivaient en prison et appréciaient de sortir de leurs cellules –, et malgré l'intérêt de quelques-uns, la difficulté des thèmes abordés conduisait certains à refuser d'y retourner. Néanmoins, la cigarette et le biscuit rituellement distribués à chaque séance, ainsi que la fiction diffusée par l'un des intervenants, assuraient ces derniers d'un public minimum. La plupart des surveillants, eux, raillaient l'activité et quelques-uns montraient leur mépris des intervenants en les faisant patienter plus que nécessaires dans les coursives. En 2004, et pour d'obscures questions financières, il fut mis fin à l'activité. Les conseillers d'insertion et de probation, eux, auraient estimé que les questions soulevées lors de ces deux séances, non reprises et retravaillées par la suite avec les adolescents, risquaient d'être nocives. Un psychologue reconnaissait au contraire l'importance de la sexualité, et surtout la nécessité d'en parler : « Je suis un psychologue analytique, d'orientation freudienne. La question de la sexualité est très importante pour moi. Je tiens à ce qu'on

parle beaucoup de leur sexualité et de leur vie sentimentale. Parce que j'en parle très simplement, sans être gêné, les jeunes se rendent compte qu'ils peuvent en parler. » Mais cette fois, dans le secret du cabinet.

## Les bagarres

Les bagarres sont nombreuses à l'établissement. Il en arrive à peu près tous les deux ou trois jours. Mais il faut distinguer les bagarres entre deux individus ou rixes<sup>1</sup>, qui peuvent exploser dans les coursives, dans l'escalier, dans la cour de promenade, à la sortie des cellules, lorsque deux détenus se croisent dans le bâtiment, et les bagarres « collectives », relativement organisées, qui mettent en scène deux adolescents soutenus par un groupe de détenus, devant un public et dans des lieux peu surveillés : le gymnase et la salle d'attente des parloirs.

### *Les bagarres individuelles ou rixes<sup>2</sup>*

Les détenus sont unanimes pour dire que les bagarres partent de « rien ». En prison, les problèmes sont amplifiés, prennent une dimension inattendue :

« Ca part très très vite, pour rien du tout ! »

« Pourquoi tu t'es battu ? – Pour rien ! Il m'parle mal ! »

Comme les insultes « lancées comme ça », « parce qu'on s'ennuie », pour créer de l'événement, un mauvais regard, le refus d'un garçon de donner une cigarette ou un peu de tabac, une insulte, suffisent à déclencher une rixe :

« Il m'a mal regardé ! C'est pour ça ! »

« C'est parti sur un regard. J'ai tourné la tête, j'ai souri. Il m'a dit : 'Pourquoi tu m'regardes comme ça ? – J'te regarde pas ! J'te connais pas, tu m'parles pas, j'te parle pas !' »

« La plupart du temps, ça s'tape pour des vieux trucs, pour des cigarettes, genre quelqu'un il a quelque chose et il donne pas, des trucs comme ça. Aussi, ils s'insultent par la fenêtre. »

« J'me suis battu avec lui vite fait. Parce qu'il m'avait mis une gifle. C'était au rez-de-chaussée de l'extérieur. J'étais à coté du secrétariat. Parce qu'il avait insulté ma mère. P. [surveillant du centre scolaire] nous a séparés. Après, lui il est parti au CIO, il est remonté en promenade. J'me suis approché de lui, après lui m'a mis une gifle, après j'lui ai mis deux trois patates. C'est tout ! C'est rien de méchant ! Y a eu intervention, mais ils nous ont pas portés. On s'était calmés

---

<sup>1</sup> Selon le terme de Lepoutre, 1997, *op.cit.*

<sup>2</sup> Là encore, il n'est pas question de proposer une étude sur les bagarres et les rixes des jeunes des cité – sur ce sujet, le lecteur peut se reporter au livre de Lepoutre (1997) -, mais d'en présenter les principaux traits dans le contexte carcéral.

avant. L. aussi, ils l'ont porté. Ils s'tenaient juste comme ça, ils s'sont pas bagarrés. Ils ont quand même fait l'avion. Ils les ont couchés par terre, ils l'ont balayé, et ils les ont portés. »

« C'est des trucs à la con ! Par exemple, on allait au sport. Le milieu, elle avait déjà avancé, la droite, on s'met derrière, j'regarde un peu tout le monde, parce que j'vois P., j'tourne la tête. Y m'regade, vite fait : 'Tu veux quoi ? Tu veux quoi ? vas-y, tu veux quoi ? – D'accord !' Arrivés en sport, y a eu une petite bagarre. O., y m'dit : 'Oui, c'est un fou, il t'emballe direct !' J'sais même pas comment il s'appelle ! C'est un mec de Paris, il habite à Barbès. J'l'avais jamais vu. J'avais entendu parler. Il était en milieu, j'étais en droite. Après, ça s'est calmé grâce à B. parce que B. aussi, il habite Paris : 'Vas-y, c'est un p'tit, il embrouille les gens comme ça !' Ca part très très vite, pour rien du tout ! Dehors, les embrouilles, c'est un peu les embrouilles de cité, de quartier. »

L'explosion d'une rixe dépend alors de l'état de tension des protagonistes et de la nature de leurs relations :

« En principe, quand on se dit des gros mots, c'est quand on se connaît. Ca dépend des circonstances. Quand on tire dessus avec un ballon : 'Sale bâtard !' et direct ça part ! Et quand ça part pas, c'est quand les deux personnes se connaissent, quand ils ont l'habitude d'être ensemble. »

La tension carcérale et la contrainte de la libido (même si elle n'est pas dite) expliquent la fréquence et la spontanéité des rixes :

« Ca s'bat facilement, ici. Bien sûr, c'est la prison qui fait ça. Tu te lèves le matin, tu sors la poubelle, normal. Tu te recouches : 'Bonjour ! Tu veux prendre le petit déjeuner ?', alors qu'il [le surveillant] sait qu'on le prend jamais. 'Vous rentrez votre poubelle ?' Déjà, pour toute la journée, t'es énervé ! »

« Ici et dehors, c'est pas pareil. Dehors, les gens sont bien, ils manquent de rien. Ici, ils s'embrouillent pour des questions, surtout des questions de bédo [haschich]. Les gens touchent, ils partagent pas. 'Ouais, t'es une pince !, 'T'es un radin !' Ca part dans des délires comme ça. Ca se tape pour rien ! C'est pas comme dehors, parce que dehors, on a tout ce qu'on veut ! Ici, si t'as rien, tu peux rien faire. La gamelle... la bouffe, c'est pas terrible ! »

« En prison, ça part plus vite. Parce qu'y a une rage de la prison, de voir des gens, y a des rigolos. Après, c'est vrai, y a des gens qui aiment ça, quand ça s'bagarre, quand ça s'insulte. Mais c'est vrai qu'ici, c'est plus direct, ça part plus vite ! »

« C'est pareil, les bagarres dehors et ici. Sauf qu'ici, c'est du direct ! Ca s'embrouille : 'Vas-y, on va s'battre !' Comme les gens sont sous tension, vas-y, c'est direct ! Sinon, au niveau action, c'est pareil ! »

La prison renvoie aussi les garçons à des comportements enfantins. Là, les amitiés sont plus fragiles, notamment parce qu'elles ne sont pas scellées par une histoire partagée :

« C'était en cours, il m'a marché sur les pieds, il donnait des coups dans les pieds de la chaise. 'Mais sur la vie de ma mère que toi t'es un fou !' Après, il m'a déchiré mon tee-shirt, j'lui ai pété le nez ! Non, y avait rien eu, avant ! On rigolait ensemble cinq minutes avant. Comme quand on était petits : pendant vingt minutes, une heure on rigole, après y en a un qui s'énerve contre l'autre, ça s'bagarre, après on s'regarde comme si de rien n'était ! Dehors, plus maintenant ! Non, franchement, j'me battrais plus avec mes potes ! Ici, c'est pas pareil. J'les connais vite fait. J'en connais que depuis le mois d'octobre. Après, dès que je suis sorti, j'lui ai serré la main. Comme si de rien n'était. Mais j'lui parle vite fait ! Mais sinon, ici, t'as jamais de vrais copains ! »

Les rixes peuvent ainsi surgir entre deux copains :

« H., lui, c'est un bouffon ! Au début, j'm'entendais bien, avec lui ! Puis il a insulté ma mère. J'lui ai dit : 'Parle bien ! Parle pas comme ça !' Le pire, c'est qu'il sait même pas se battre ! Il m'a rentré dedans, après j'suis tombé par terre. Je vais l'attraper ! »

Comme à l'extérieur, une rixe est aussi souvent à l'origine d'une bonne amitié entre les deux protagonistes :

« Même mon pote qui est à Osny, on s'est bagarrés trois quatre fois : on s'est battu lui et moi, c'est un bonhomme, j'suis un bonhomme, et voilà. C'est... J'sais pas comment vous expliquer. Après, ils s'respectent, ils s'entendent bien : « Au moins, il s'est battu ! » Après, obligé, ils s'respectent. Comme à la télé, dans les matchs de boxe. Après, ils deviennent des potes. Moi, ça m'est arrivé deux fois ! Tu t'bats, tu t'bats, au bout d'un moment, c'est ton pote. 'Tu t'souviens, avant, on s'battait ! Regarde maintenant où on est ?' »

« Avec celui qui va sortir aujourd'hui, j'l'ai connu, parce qu'on a failli s'battre au sport. Parce que moi, j'ai un copain avec moi, Cordonnier. Il a descendu une bouteille d'eau. La bouteille de Chantereine était là, et j'ai bu. Et en fait, c'était la bouteille à B. Il m'a vu boire, il m'fait : 'Nique ta mère ! – Hé, j'vais te niquer ta mère, fils de pute ! Tu niques pas ma mère !' Après, le surveillant est venu : 'Tu te calmes !' Parce que moi, j'ai peur d'aller au mitard ! Si on avait été dehors, on se s'rait battus ! Maintenant, il vient à côté de moi. C'est ça que j'ai pas compris. C'est toujours comme ça. Au début, on est énervé contre l'autre, après ça commence à descendre la rage, après on joue dans la même équipe, on fait des passes ensemble, après on fait une équipe, on est deux contre deux. C'est comme ça. Y a plein d'gars que j'ai connus comme ça, par des bagarres. Tu l'vois dans la rue, tu veux lui péter sa race, après tu vois que ton copain il le connaît... C'est ça qu'j'aime pas ! Dans ce cas-là, y a plus d'bagarres ! Tout Paris s'connaît ! »

On ne manque pas alors d'entériner ces amitiés nouvelles par l'affirmation d'une affiliation territoriale. Ce garçon ajoutant ainsi :

« Il habite près d'chez moi, en plus ! »

Se battre est aussi un moyen d'affirmer sa présence :

« Moi, ça fait trois semaines que je suis là, et j'ai pas vu de bagarres ! Si, ce matin, au scolaire. Un français. C'est un tissmé. Il est arrivé le même jour que moi, le 19 mai. M. Ca commence juste à la parole. Si tu fermes ta gueule, on te dit que tu t'es pris un coup de pression ! »

« Ca fait trois mois et demi. Je me suis bagarré deux fois. La première fois : un gars de l'extérieur, quand j'suis arrivé ici. Il m'a insulté par la fenêtre. Quand on est aux arrivants, les gens nous mettent de la pression. Si dès le début tu montres que tu te laisses pas faire... Il m'a insulté, il a pas à m'insulter. Il était là un mois avant moi, il avait des copains. On est allé au mitard. La deuxième fois, c'est avec un mec, on s'aimait bien, on était dans la cellule à côté, on se passait un yoyo, on s'amusait, puis il a jeté ma balayette. Il m'a dit : 'Vas-y, on se retrouve en sport !' En activité, il est arrivé, et il m'a mis un coup sur l'arcade. La cicatrice que j'ai sur l'œil date de là ! Il est allé au quartier. Pas moi, car c'est lui qui m'avait tapé. »

Il y a alors obligation de se battre :

« Le mitard, c'est comme la stricte. Franchement, si j'vais au mitard, c'est si j'me tape avec un autre détenu. J'suis obligé. Si y en a un qui me tape, j'suis obligé, j'le tape. Sinon, vous êtes

fiché 'victime'. C'est ça ! Le premier qui a mis le coup, il mange neuf jours de mitard, le deuxième, il mange deux jours. »

Si les rixes touchent tous les détenus, elles sont le plus souvent le fait des garçons qui viennent d'arriver et des détenus de l'« unité stricte ». La susceptibilité des premiers, encore sous le choc de l'entrée en prison et en pleine souffrance de l'enfermement, est exacerbée. Les seconds se retrouvent en général isolés, sans copains pour les aider à supporter la détention et l'autorité des surveillants. Et, s'ils ne vont pas au centre scolaire, n'ont aucune activité. Ils sortent une heure par jour pour la promenade et passent le reste du temps en cellule, à s'insulter d'une fenêtre à l'autre. Les conflits se règlent alors dans la cour de promenade :

« T'es à côté de quelqu'un en cellule, il insulte, le lendemain on se tape. On se bouscule, on se tape. »

Si les rixes surviennent également partout, certains détenus parviennent à se maîtriser et à attendre le « bon moment » et le « bon lieu », c'est-à-dire hors de la vue des surveillants. Endroits propices : la petite salle d'attente de l'infirmerie – la porte est laissée entrouverte, mais le surveillant de service est occupé à faire transiter les détenus d'un bureau à l'autre -, la salle d'attente des parloirs – fermée par une porte sans judas et sans surveillants aux alentours, ou encore le gymnase, privilégié pour les bagarres « collectives ».

Mais lorsqu'un surveillant aperçoit deux détenus s'empoigner, il sonne immédiatement l'alarme en décrochant le téléphone le plus proche ou appelle ses collègues avec son talkie-walkie. Quelques secondes plus tard, les protagonistes sont empoignés, souvent couchés par terre et transportés dans une cellule du rez-de-chaussée où ils sont déshabillés et restent nus une dizaine de minutes<sup>1</sup>. Les détenus présents au moment de l'action, eux, les regardent se battre, souvent avec amusement<sup>2</sup> :

« Ici, personne sépare quand ils se battent. C'est à cause des matons... »

« Y s'battent, y s'battent ! Si on les laisse tout, y en a un qui agresse, y vont plus s'battre ! Mais même, nous, ça nous passe le temps ! On rigole. Déjà dehors j'en rigole. Alors même là, y a des bagarres ! »

Les « interventions » du personnel qui s'en suivent font partie du spectacle. Quand une alarme sonne, et que les surveillants partent en courant vers le lieu de la rixe, les détenus se mettent en effet tous à leur fenêtre ou devant leur porte, et s'interrogent mutuellement et avec une certaine excitation sur ce qui se passe :

« Oh, M., y a intervention, là ! C'est qui ? C'est qui ? »

« Ohlala ! Intervention, intervention ! C'est P. et le petit G. ! »

---

<sup>1</sup> Nous reviendrons longuement sur les « interventions » lorsque nous présenterons le travail des surveillants.

<sup>2</sup> Sur les « sépareurs » dans les cités, voir Lepoutre, 1997, *op.cit.*

Les bagarres « collectives » ou agonistiques impliquent de nombreux garçons, une dizaine en général. Les conflits proviennent alors de situations perçues comme « complexes ». Les détenus eux-mêmes ne parviennent pas toujours à en retrouver l'origine ou à en retracer les différentes étapes. « J'sais même plus c'qu'y s'est passé après ! », confie un détenu qui accepte de retracer avec moi l'évolution d'un conflit. Partant de « rien » et se poursuivant par des « riens », les jeunes soutenant un pair sans nécessairement connaître la cause du conflit, nous comprenons qu'il leur soit difficile parfois d'en expliquer l'« origine ». Il est aussi plus intéressant de présenter le conflit comme « complexe » que de parler des « riens » qui le composent.<sup>1</sup>

Les bagarres collectives ont néanmoins le plus souvent pour origine un différent ou une rixe entre deux garçons. Dans ce cas, comme dans la « cité », les affiliations territoriales ou les amitiés faites en prison, notamment lors de l'arrivée en prison, sont mises à contribution :

« C'est plein de petits trucs bêtes ! Un gars, il lui dit : 'Passe-moi la balle ! – Casse-toi ! – Pourquoi tu me parles comme ça ? Tu vas voir, tu vas voir !' C'est pour rien, c'est pour rien ! Et puis après voilà ! Les gens, ils aiment ça ! Y a plein de bagarres sur des petits trucs. Moi, je suis pas à 100% bagarreur. Mais c'est vrai que quand faut donner des coups, voilà, j'en donne ! C'est dans plusieurs situations. Si une personne vous embête, vous casse les pieds, faut que ça s'règle ! Et ici, on est en prison. Tous les petits problèmes, faut les régler, ça prend de l'ampleur. Tous les jours, ils vont venir casser la tête, casser la tête ! Faut régler ça ! Ca m'fait rigoler, parce que c'est comme ça, c'est le système, c'est la vie, c'est la vie de la cité. Après ça devient, pas comme une activité, mais ça donne le sourire. C'est pas que ça existe, mais ça fait rappeler des sourires ! Rien de spécial. Ici, pour rien : 'Passe-moi la balle, toi !' Il a pris ça comme une pression ! Ca va s'régler autre part, ça c'est sûr ! J'rigole, parce qu'en plus, l'autre, c'est mon copain ! En sachant que lui, c'est mon pote... J'rigole, parce que ça me rappelle..., et en sachant qu'après, y aura des retours ! Hier, au sport, ils étaient cinq six. Le public, il regarde. Il regarde si le surveillant il arrive. A la cité, on s'connait tous. C'est plutôt avec les autres cités. »

Notons que si les conflits prennent ici les formes des conflits de l'extérieur, les « embrouilles de cité » ne sont pas automatiquement reconduites en prison :

« Les embrouilles de cité, hé, c'est un truc de fou ! Ca commence y a dix ans, ça finit jamais ! Comme nous, ça a commencé, avec deux générations avant ! J'en sais rien du tout, comment ! C'est n'importe quand on rentre dedans. Un jour, y a un copain à nous qui s'est fait taper, on rentre dans l'quartier et ça s'finit jamais ! Y a aussi la relève ! Y a un âge où franchement on arrête des trucs comme ça. Vers les 20 ans, on arrête ces conneries ! Mais y aura toujours quelqu'un pour reprendre la relève ! Et en plus, c'est dur d'arrêter ! Pour vous dire la vérité. Moi, j'avais fini, des trucs comme ça ! (...) En prison, généralement, les gens, ils essaient d'oublier ! Mais si on voit quelqu'un qui était au premier rang, ceux qui sont les plus actifs [actifs]. Généralement, quand ils s'retrouvent là, ça part direct ! C'est obligé ! En un peu moins de huit mois, j'ai connu que deux histoires de mecs qui se sont revus ici ! Ca m'est déjà arrivé de voir quelqu'un de Sainte Geneviève. Après, il a fait une demande pour aller au grand quartier. »

---

<sup>1</sup> Nous verrons que les surveillants aiment penser que la plupart des bagarres proviennent de conflits de l'extérieur. Comme cela leur évite d'avoir à s'expliquer, les détenus préfèrent le leur laisser croire.

« Les bagarres de cité ici, ça dépend, si les gens se connaissent de dehors. Si y en a trois-quatre. Mais ça, c'est rare ! Quand ils tombent pour une petite histoire, ils les mettent dans une petite prison. Mais quand c'est pour une plus grosse affaire, c'est rare ! »

A la limite, le fait de se retrouver en prison crée une expérience commune qui distance les histoires anciennes qui peuvent dès lors être partagées avec plaisir. La prison apparaissant ainsi comme un espace autre, étranger :

« Nous, quand on se battait avant, y avait une tension dehors, après, dès que tu le vois là [ici], tu peux parler avec lui. Comme quand tu es en vacances, tu vois les gens. Notre génération, c'est pas comme avant ! Puis voilà ! »<sup>1</sup>

Certains conflits extérieurs pénètrent cependant dans l'institution. Ils peuvent alors être décrédibilisés par ceux qui ne sont pas concernés :

« Moi, j'suis pas des gens comme eux, qui sont là. Ca dépend, en fait. Y en a qui sont là, ils ont fait une bagarre, j'les comprends, c'est la seule solution. Les gars de Bobigny qui sont en guerre avec les gars de Pyramide et qui se mettent des coups de couteau, ceux-là, j'les comprends pas, c'est des cons ! C'est abuser, ces gens-là ! C'est ces gens-là qui se battent le plus, ici ! »

C'est souvent à travers les fenêtres ou les portes des cellules que les bagarres se préparent et s'annoncent – ainsi, cet échange entre deux cellules de part et d'autre de la coursive :

« Oh, Marseillais ! – Oui ! – Pourquoi tu t'es embrouillé avec mon pote ? – C'est qui, ton pote ? – T. ! - ... [pas de réponse] – On va régler ça ! – [silence] Ca veut dire quoi 'On va régler ça' ? [silence] »

Elles sont souvent signalées à demi-mot :

« Hé, tu vas au sport ? Tu vas voir ! »

Les surveillants en ont parfois vent. Ainsi, lors d'une réunion d'équipe :

« - H. il est là depuis fin septembre. Au début, c'était difficile. Ils veulent lui casser la gueule en sport. Ils se sont donnés rendez-vous. Y a H., P., Y., P. qui sont dans l'histoire. Y a D., mais à mon avis, il ira pas en sport ! »

Les bagarres, à coups de poings et de pieds, peuvent alors prendre l'aspect des pratiques agonistiques de la « culture de rue » décrites par Lepoutre (1997). Dans ce cas, elles ont lieu au gymnase :

« Le soir, y s'parlent. Ca crée des tensions. Et après, ça se bat là-bas, au sport ! »

« Quand on va au sport, là, y a pas de surveillants ou quand on va au parloir, ils nous mettent dans une salle tout seuls. Et c'est là que souvent, ça se tape, ça se bagarre. On met un coup à un, et puis voilà<sup>2</sup> ! »

« Là, y a eu une bagarre en sport. Quand les gens ont la haine contre quelqu'un, ils attendent lundi en sport. Tout le monde ferme les portes. Si c'est lui qui s'est fait frapper, il va pas le dire, parce qu'après, on saura qu'il a dit, et il va se faire victimiser ! »

---

<sup>1</sup> Un autre garçon explique aussi : « C'est compliqué ! C'est de quartier à quartier. On s'aime pas. Si j'le rencontre et que je suis chez moi, j'l'aime pas direct. Mais quand je le rencontre au collège, j'l'ai bien aimé. Si j'avais su d'où il venait, j'pense que j'l'aurais pas aimé ! »

<sup>2</sup> Un surveillant m'expliquait qu'ils ne s'y battaient pas parce qu'ils avaient peur de ne pas avoir leur parloir

« Franchement, faut aussi de la chance pour frapper quelqu'un au sport. Quand le prof va voir quelqu'un d'autre. Faut en profiter vite fait. Ils ont fermé les portes. Ca s'est passé vite fait ! Il est rentré, ils ont fermé la porte. Après, c'est parti de tous les côtés ! Il a pas eu peur ! Il s'est battu, quand même ! Il s'mangeait des coups, il revenait tout le temps, quand même ! Après, j'me suis mangé des coups, ça s'est rebattu, le prof de sport le tenait, et D. voulait encore revenir ! Après, il m'a regardé, il a dit : 'Viens !' J'me suis dit : 'Lui, il a la rage contre moi !' Il s'est défendu. C'est bien qu'il ait pas montré qu'il avait peur, comme ça, les gens vont savoir qu'il se défend. Mais voilà ! Mais il m'a choqué ! C'est pas que le coup il m'a fait mal. Il m'a surpris ! (...) Pratiquement, y a jamais de perdant dans une bagarre<sup>1</sup>. Pour moi, le perdant, c'est celui qui court. Dès qu'y en a un qui est vraiment KO : 'Vas-y, j'suis fatigué !', 'Ca sert plus à rien !' Il est un tout petit peu perdant, quand même ! J'crois, il s'est fait tuer, en sport, il en a mangé. Mais la majorité du temps, on s'arrange pour que la personne ait une bonne marque, pour que ça reste et qu'elle se souvienne de la personne. Que ça dure au moins une semaine ou deux. Un petit cocard, un truc comme ça. Sinon, y a pas de perdant, y a pas de gagnant. Et même, la bagarre, ça sert à rien. J'ai compris ! Ca sert à rien ! » [Garçon incarcéré pour tentative d'homicide lors d'une bagarre]

Et un autre :

« Moi, j'me bats, mais personne le sait. Moi, j'suis pas quelqu'un qui parle ! En salle de parler ou en salle de sport c'est encore plus violent ! Franchement, ici, y a que comme ça que les problèmes se règlent. Y a pas d'autres moyens ! Généralement, ça va pas très loin. Ca s'bat. En sport, y a deux séances par semaine pour les scolaires, donc 8 par mois, y a 5 séances où les gens ils se bagarrent. Parce que les gens, ils attendent tous le sport pour se battre. Ca dure pas très longtemps, en général. Quand y en a un qui est par terre, on arrête et on s'remet au sport. Mais avant, c'était encore plus violent ! Maintenant, c'est un contre un. Avant, quand y avait G. ! D., tout le monde lui a monté dessus. Tout le monde rigolait ! Wallah, il peut rien faire à cinq ! Il s'est fait taper, mais il avait bonne réputation, après ! »

Le gymnase est en effet le lieu des activités sportives et ludiques. Là aussi, on exhibe son corps en partie dénudé, sa force, sa virilité. Les protagonistes y sont assurés d'un public, alors que le moniteur de sport est plus souvent assis derrière son bureau dans la salle adjacente qu'auprès d'eux. Les jeunes garçons des différentes ailes peuvent également s'y retrouver et de se battre aux côtés des « leurs » - connaissances de l'extérieur ou faites les premiers jours de leur séjour carcéral - de bénéficier de leur soutien et encouragement. On se bat alors avec quelqu'un de sa force :

« Un mec, il est bien baraqué, j'vais plus avoir de plaisir à m'battre avec lui ! Le mec, il va avoir du répondant. Comme le petit E., tout le monde veut l'taper. Personne le tape, à part les pointeurs comme lui. Il insulte tout le monde. 'Tape pas, il est petit !' En plus, il va loin, dans les insultes, des fois ! 'Nicke ta mère !' Quand on traite les parents, on peut plus reculer. Comme Munya, il a traité ma mère. Les mamans, c'est trop ! »

Les codétenus restés en cellule et qui n'ont donc pu assister à une bagarre s'enquière alors avec intérêt des noms des bagarreurs et du « résultat ». Ainsi, alors que nous discutons dans le bureau et que l'alarme sonne, le détenu se met aussitôt à la fenêtre. Il s'y remettra dès le retour des jeunes du gymnase :

« Oh, A., y s'est passé quoi, en sport ? – C'est K. ! – Avec qui ? – Avec P. – Mais A., sur la vie de ma mère ! Hé, lui, il m'insulte, alors moi j'réponds ! Hé, D., viens voir ! C., il est là ? - Hé,

---

<sup>1</sup> Ce qui montre bien que l'on est dans le cadre du jeu et que l'intérêt est de se battre.

j'm'appelle pas D. ! – Tu t'appelles comment ?' [A moi] Attendez, j'veais d'mander qui a gagné ! »

Cette publicité faite aux combats n'a d'égal que le silence face au personnel :

« Quand on parle au surveillant, on est une baltringue ! »

Les moniteurs de sport savent néanmoins déceler une bagarre qui se prépare. L'un d'eux me confie :

« Tu vois ! Ils ferment la porte [de la salle de musculation], ou ils vont à deux dans les douches, sans rien dire ! »

En cas d'échange de coups, ils doivent « sonner l'alarme ». Alors qu'un détenu confiait qu'une bagarre avait lieu à deux séances sportives sur trois, les surveillants n'« interviennent » pourtant à l'appel des moniteurs de sport rarement plus d'une fois par mois, soit une séance sur douze. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet écart : par forfanterie, les garçons exagèrent peut-être le nombre de ces bagarres ; ils se battent peut-être aussi avec beaucoup de discrétion ; mais peut-être plus encore les moniteurs de sport considèrent-ils ces bagarres très « codifiées<sup>1</sup> » et bien cadrées dans ce contexte sportif et ludique du gymnase, et donc hors de la détention proprement dite, avec plus d'indulgence que leurs collègues surveillants. Lors d'une période de fortes tensions entre les codétenus, deux surveillants chefs s'interrogèrent d'ailleurs eux-mêmes avec agacement sur la fiabilité des moniteurs de sport.

Il est également surprenant qu'au côté de toutes les mesures sécuritaires mises en place au quartier pour éviter les bagarres, des espaces si fréquentés et si souvent lieu d'échanges de coups comme le gymnase ou la salle d'attente des parloirs, n'aient pas bénéficié d'une réelle attention sécuritaire. Un surveillant s'étonnait ainsi que « depuis le temps », et « malgré ses demandes répétées », « ils » n'aient ni installé de judas sur la porte de la salle d'attente des parloirs, ni placé un surveillant supplémentaire ou exigé une surveillance accrue du moniteur au gymnase.

Certes, si ces mesures permettaient de réduire le nombre des bagarres qui y ont lieu, elles risqueraient de se déplacer ailleurs, et de mettre en danger le calme maintenu au troisième étage. Lors des réunions de service, les surveillants proposent d'ailleurs souvent avec ironie de laisser les détenus en conflits se battre « une bonne fois pour toute, et après, on n'en parle plus ! »

« - Cet après-midi, au sport, on y va à plusieurs ? - Ou alors on laisse venir, et ils vont tous en prévention ! - Hier, j'disais en gauche 2, y a du lourd, y a que des grandes gueules ! - Alors est-ce qu'il vaut mieux que ça se passe en sport ou en promenade ? - Parce que si le prof de sport est tout seul... - Moi, j'ai rien cet après-midi, je peux y aller, avec le prof de sport ! - On peut prendre P., et pas H... - Oui, mais si ça se passe pas là, ça se passera plus tard ! – T., ça se passe bien ? Et y a T. qui revient ce matin [du quartier disciplinaire]. - Ah oui ! On les met tous dans la même cour, et ils se battent tous ! »

Il semblerait en fait que l'institution elle-même maintienne en son sein des « zones de décompression ». Le gymnase et la salle d'attente des parloirs, dans laquelle une quinzaine de détenus sont enfermés pendant une vingtaine de minutes, sans qu'un surveillant, dans la cour, ne puisse

---

<sup>1</sup> Cf. Lepoutre, 1997, *op.cit.*

voir ce qui s'y passe, en seraient. En offrant aux détenus la possibilité de se battre sans qu'il s'en mêle, le personnel permet en effet à la tension de tomber.

Enfin, laisser certains lieux sans surveillance directe, comme le gymnase et la salle d'attente des parloirs, c'est aussi observer sans y paraître cette population à la « culture différente ». Ce laisser-faire permet alors de justifier les interventions dans les autres lieux : « Regardez comme ils sont violents, il faut intervenir avant ! »

## **Les biens**

Dans ce milieu de dénuement et où l'affectif est mis à rude épreuve, les biens tiennent une place extrêmement importante. Les liens se tissent et s'expriment aussi à travers les échanges qui occupent les détenus tout au long de la journée et plus particulièrement lors des rentrées en cellule et de la distribution des repas. Les garçons imposent également leur statut dans la sociabilité carcérale en exposant leurs biens en cellule et en acceptant ou en refusant « la gamelle » au moment de la distribution des repas.

### *Echanges et circulation des biens*

Sous prétexte de les protéger des risques de racket, tout échange entre détenus est formellement interdit, ici comme dans l'ensemble des établissements pénitentiaires. Pourtant (ou donc), brins de tabac et feuilles de papiers à cigarettes froissées que l'on sort du fond d'une poche pour les plus démunis, cigarettes déjà roulées pour les plus riches, mais aussi biscuits, bonbons, chips, chocolat, pâtes, huile, canettes de coca ou de limonade, magazines, ou encore CD achetés à la cantine, ou encore haschich, transitent d'une cellule à la cour de promenade, d'une cellule à l'autre, de fenêtre à fenêtre par les « yoyos » ou par jets, par-dessous les portes pour les biens les plus fins, de détenus à détenus, de mains en mains, au vu et au su du surveillant ou en cachette, parfois par l'intermédiaire d'un agent bienveillant. Bref, en cour de promenade ou à l'étage, la vie s'organise aussi autour de ces échanges de biens, licites ou illicites.

Pris entre leur interdiction et le besoin des garçons de parer à la privation afférente à l'enfermement, les échanges occupent tout autant les surveillants qui les interdisent ou ferment les yeux, refusent ou acceptent de « faire passer » un bien de tel à tel détenu.

Entre les cris et les insultes, les détenus en cour de promenade peuvent demander à ceux restés en cellule de leur jeter un fond de paquet de BN, une cannette de coca, une cigarette ou des miettes de

tabac. Parfois, un morceau de haschich y sera soigneusement caché<sup>1</sup>. Certains, plus rares, arguent qu'il ne leur reste plus qu'une cigarette ou qu'une seule canette de coca et refusent sous une flopée d'insultes. Sinon, le bien, une fois jeté au destinataire, a toutes les chances de se perdre ou d'être ramassé par un détenu d'un autre groupe, quelques heures plus tard ou le lendemain. Le surveillant qui accompagne la promenade interdit en effet le plus souvent ces échanges sauvages. Ce qui n'empêche pas les garçons, pendant toute la durée de la sortie, de négocier avec l'agent le droit de le récupérer :

« Hé, surveillant, c'est pas possible de prendre une cigarette ? - Non ! - Après ! - Hum ! - [au codétenu en cellule] Hé, tout à l'heure ! Cimer ! »

On discute alors de la nature du bien, de l'identité du donneur, de la rapidité avec laquelle on ira le ramasser...

« Hé, S. ! Envoie-moi le magazine ! Hé, tout à l'heure, tout à l'heure, quand j'vais monter ! Hé, monsieur, j'peux aller prendre un magazine ? Il va m'prêter un magazine de voitures ! - [surveillant] C'est qui ? - S., il habite dans mon quartier ! Il vient d'arriver ! Il est au quatrième ! »

Si le surveillant refuse, le détenu peut montrer des signes d'impatience :

« J'vais l'fourguer dans mes couilles, v'nez l'chercher ! On parle gentil, et tout, et voilà ! »

Pendant ces discussions, le ballon de basket ou de foot avec lequel jouent les autres garçons survole le grillage de la cour, le « maladroit » demandant au surveillant l'autorisation d'aller le chercher, espérant bien ramasser en passant un autre bien. Mais souvent, l'agent connaît le manège et refuse. Aussi, lors des « remontées de promenade », les détenus réintègrent le bâtiment en traînant le pas, le regard pointé sur le sol et zigzagant entre les détrit. Dès que le surveillant a le dos tourné, ils ramassent alors subrepticement le bien convoité. Si l'agent a les yeux dans le dos, il leur demandera de lui remettre ce qu'ils viennent de ramasser. Ceux qui s'entêtent pourront recevoir un rapport d'incident.

A l'étage, les biens transitent d'une cellule à l'autre, par l'extérieur ou de mains en mains, directement ou par l'intermédiaire des détenus auxiliaires qui distribuent les repas<sup>2</sup> ou d'un surveillant indulgent.

L'intensité et la modalité de ces échanges varient selon l'« unité » dans laquelle se trouvent les détenus et selon la période de leur parcours carcéral.

- Aile de gauche : unités « arrivants » et « stricte »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> A moins que le généreux ne s'embarrasse guère de précautions, et en jette un morceau qui atterrira bien dans la cour de promenade, mais aux pieds du surveillant qui s'empressera de le saisir, sous les yeux ébaudis et rieurs de celui à qui la substance était destinée.

<sup>2</sup> Si la distribution des repas est effectuée rapidement, les agents essaient généralement d'être un peu moins strictes sur la discipline à ce moment-là. L'un d'eux explique ainsi : « Il faut qu'il y ait un respect mutuel. Tu peux pas demander du respect d'un détenu si tu le traites comme de la merde ! y a des moments où je rigole avec eux, par exemple à la gamelle. La gamelle, ça reste un moment... Ca doit être un moment de plaisir. C'est le moment du repas. Tu peux pas vite servir, te dépêcher ! Un moment important, c'est le repas ! Si t'es pas détendu avec eux... Il faut que ça soit convivial. Si tu leur donnes la louche et que tu pousses la porte... »

<sup>3</sup> J'ai rapidement présenté les différentes unités dans la description du quartier.

Ainsi, dans l'unité « arrivants » où les détenus sont les plus démunis, les dons sont les plus modestes et les moins variés : il s'agit essentiellement de brins de tabac et d'allumettes.

« - M'sieur, il va m'passer une allumette !  
- M'sieur, il va m'passer un paquet d'chips !  
- Oui, pas maintenant ! »

Le surveillant ferme toutes les portes, et va chercher ce qui doit être passé d'une cellule à l'autre.

L'interdiction absolue de tout échange faisant partie du régime disciplinaire de l'« unité stricte », les échanges sont ici limités : de main à la main dans la coursive ou dans la cour de promenade, par-dessous les portes, à chaque fois hors du regard du surveillant :

« Hé, Y., demain tu changes ? - Aie aie aie ! - Mets une garette en dessous de la porte ! Tu vois si c'est comme l'autre fois, quand j'ai pu te passer les feuilles, tu vois tu fais ça ! Aie aie aie ! Ah, mais un truc de malade ! Un truc de fou ! »

Les détenus dont les fenêtres des cellules ne possèdent pas de barreaux, font transiter le bien par un « yoyo ».

Néanmoins, dans l'« unité stricte » comme dans l'« unité arrivants » mais pour d'autres raisons, les détenus sont souvent tous indigents<sup>1</sup> et à la recherche d'un brin de tabac et d'une allumette. Quand il n'y a rien d'autre, mais c'est beaucoup plus rare, on peut se passer des médicaments<sup>2</sup>, histoire de « voir ce que ça fait, comme ! », de « partir », mais aussi de partager l'expérience de son voisin de cellule et du même coup de se rapprocher de lui. Après avoir ingurgité des médicaments qui ne lui étaient pas destinés, un jeune garçon fut ainsi retrouvé à demi dans le coma et immédiatement envoyé à l'hôpital d'Evry.

On peut aussi, grâce au petit trou de la cloison, se passer du tabac, des allumettes, des joints, ou encore des cartes à jouer et entamer une partie. On peut aussi y uriner et inonder la cellule de son voisin, pour rire et passer le temps, ou y passer des excréments dans un emballage de bonbon, rappelant à tous qu'ils sont parfois encore des enfants<sup>3</sup> :

« E., il fait des trucs de ouf. Il envoie du caca, il pisse dans les trous. Les gens, y veulent pas l'frapper parce qu'il est petit ! Il insulte, et après il dit : 'Excuse-moi !' »

D'autres peuvent y souffler du sel lorsque le voisin a placé son œil devant la cavité :

« C'est pour m'amuser ! En fait, c'est L. qui m'a donné l'idée. J'ai fait ça, j'savais pas que ça allait faire ça ! C'était une petite blague. Franchement, j'ai bien rigolé, cette nuit-là ! Les majeurs, ils se foutaient de sa gueule ! Les majeurs, ils se foutent de sa gueule, parce que c'est un violeur ! Il est bête, dans sa tête ! Vous parlez avec lui ? J'crois pas qu'il allait partir à l'infirmerie. J'aurais su qu'ça allait me ramener un rapport, j'l'aurais pas fait ! C'est rien d'grave ! C'est pas très grave ! »

---

<sup>1</sup> Leurs comportements difficiles qui les conduisent dans cette unité sont en effet étroitement liés à leur solitude affective, à leur détresse morale et à leur indigence matérielle.

<sup>2</sup> Les détenus qui suivent un traitement psychiatrique fort se trouvent souvent dans cette unité.

<sup>3</sup> Ces jeux parlent en effet de leur rapport au corps, de leur sexualité et de leur rapport à la mère - l'excrément est le premier cadeau du nourrisson à sa mère et par quoi il lui manifeste sa tendresse.

Tout autant que vers leurs codétenus démunis, les garçons des unités « arrivants » et « stricte » se tournent vers l'aumônier et l'éducateur - le tout étant alors de ne pas louper leur passage à l'étage :

« Hé, m'sieur, quand l'prêtre il est là, vous pouvez m'le dire ? »

« Est-ce que j'peux voir le prêtre, aussi ? »

[Un détenu à un autre, à propos du prêtre] « Tu lui dis qu'il te ramène des allumettes, du tabac ! Moi, il m'a ramené du sucre ! Du sucre et du sel ! »

Alors que le personnel de surveillance déplore cet « intérêt » matérialiste non feint des jeunes à l'égard de « personnes qui se dévouent pour eux », l'éducateur et l'aumônier savent combien la quête et le don de tabac sont des prémisses à de futurs échanges constructifs<sup>1</sup>.

Les détenus qui entament leur séjour carcéral profitent aussi de l'« activité Croix-Rouge » où l'intervenant distribue une cigarette et un biscuit à chacun. Les garçons se passent alors le mot :

« A la Croix Rouge, vas-y ! Vas-y ! Y a des cigarettes ! »

Un autre confie :

« Il est gentil, le gars de la Croix Rouge ! Il m'a passé deux cigarettes. Il habite à Aulnay sous Bois. En plus, il a reconnu mon quartier ! Sur la vie d'ma mère ! 'Est-ce que tu connais R. ? - Bingo ! R., ça fait longtemps !' »

- Aile du milieu : « encadrement » et « ordinaire »

S'ils sont tout aussi nombreux, les échanges sont plus variés dans les « unités encadrement » et « ordinaire » de l'aile du « milieu ». Leurs occupants sont en effet incarcérés depuis au moins une quinzaine de jours et ont donc souvent eu le temps de « cantiner » des biens de consommation. Ils se « dépannent » ou s'échangent des produits qu'ils auraient oublié de cantiner ou, plus souvent, que leur maigre « pécule » leur a interdit de commander. Par contre, les barreaux à chaque fenêtre interdisent les transactions par l'extérieur.

Là, en fin de journée, au moment de la distribution des repas et avant la fermeture des cellules, à l'approche de longue soirée et de la nuit à venir, une espèce d'excitation s'empare des détenus (et parfois des surveillants qui terminent bientôt leur journée de 11 heures). Les détenus deviennent fébriles et les échanges nombreux. Les auxiliaires courent parfois dans la coursive chercher dans leur cellule restée ouverte, ou que le surveillant vient leur ouvrir, ce qu'ils viennent d'obtenir le droit de « passer » à un compagnon d'infortune, le sachet de chips ou le paquet de BN, le pack de jus d'orange, le sachet de pâtes, les pains au chocolat sous cellophane, etc. En cellule, certains détenus, comme le font aussi les garçons de la « stricte », demandent au surveillant à travers la porte de « dire au mônier ou à l'éducateur de passer les voir s'ils sont encore là ». D'autres tentent d'obtenir un renseignement divers, un balai ou encore un timbre. Des requêtes qui peuvent attendre le lendemain matin, comme le

---

<sup>1</sup> L'éducateur propose même une ou deux cigarettes aux garçons qui ne le lui demandent pas et qu'il rencontre à leur arrivée. Il offrit également dix-sept cigarettes à l'un d'eux le jour de son anniversaire.

leur fait remarquer l'agent, mais qui signent la détresse de ces jeunes et leur besoin de s'assurer un maximum de lien social avant la solitude de la nuit.

- Aile de droite : « unité libérale » et « ordinaire »

Ici, les échanges sont moins fébriles, car les détenus « cantinent » et possèdent donc des biens. Moins démunis matériellement et profitant de plus nombreuses occasions de se rencontrer que les précédents – rappelons que les « activités » dans la salle commune de l'aile libérale durent plus longtemps -, ces garçons sont aussi un peu moins en recherche de liens sociaux au moment de la fermeture des cellules. Le règlement est aussi plus souple ici et les échanges tolérés tout au long de la journée. En outre, les fenêtres des cellules ne possèdent pas de barreaux, ce qui permet de « yoyoter » et donc de se passer de l'aide des surveillants. Le soir, si on regarde la façade de l'établissement, on aperçoit ainsi des bras qui sortent des fenêtres et qui tentent d'attraper à l'aveugle un bout de drap déchiré au bout duquel des boîtes sont attachées. Le bien peut alors transiter par plusieurs cellules d'affilée avant d'atteindre celle de son destinataire, puis le drap prend le chemin inverse pour revenir chez son expéditeur. La manœuvre occupant ainsi plusieurs détenus, même indirectement concernés, une bonne partie de la soirée. L'un d'eux explique :

« J'parle pas beaucoup ! J'parle surtout quand on m'appelle ! 'Oh, K. !' – Quoi ? – Fais passer le yoyo !' Tac, j'fais passer le yoyo, pfeu ! Hier soir, ils ont fait passer un yoyo cinq ou six fois ! En plus, ils font ça avec un tout petit morceau de drap, alors on tend le bras. Ils ont tout fait passer, hier : une bouteille d'huile, une casserole, un thermos, pour les pâtes ! Le réchaud pour la sauce ! Ca vient de là, à côté, jusqu'au bout ! Au bout d'un moment, j'en ai marre ! Seulement après, fallait faire le retour ! Hé, l'yoyo, il faisait au moins cinq à six cellules ! Franchement, le gars... Ca fait du bien de plus avoir de grille. »

Les biens échangés sont alors plutôt des « gamelles », c'est-à-dire des plats préparés, ou encore des CD, magazines et autres cigarettes... Ils sont souvent le fait d'une « amitié » qui a eu le temps de se nouer, qui se dit et se montre.

### *Rôle de ces échanges*

D'une manière générale, cette quête et ces dons incessants qui occupent les garçons, créent du lien et permettent de montrer sa participation à la vie carcérale. La quête et la possession de tabac, onéreux, et de haschich, interdit, permettent aussi de dire et d'imposer un statut.

Ces échanges conduisent en effet à des pratiques qui s'apprennent. Montrer qu'on les connaît revient à dire son intégration à la sociabilité carcérale – même si là encore, ceux qui sont inclus n'ont pas à le prouver, en tout cas pas de la sorte<sup>1</sup>. Un détenu raconte ainsi :

« J'm'ennuyais, j'avais rien à faire, j'ai été à la fenêtre : 'Hé, quatrième ?' Ca, c'est marrant ! Au début, j'savais pas comment fallait faire. Ils m'ont expliqué ! Au début, j'mettais ma trousse

---

<sup>1</sup> Ou plutôt, les centres d'intérêt divergent : les uns s'occupent à chercher et à proclamer leurs connaissances de l'extérieur, les autres se plaisent à découvrir et à tenter de maîtriser les moyens de communication.

de toilette, mais j'en ai perdu deux. C'était trop lourd. Parce que des fois, on fait la gamelle le soir. Ils m'envoient des pâtes c'est tombé ! Ca énerve un peu, parce qu'on gâche. On peut le récupérer, faut envoyer tout en bas, parce qu'y a des mecs en bas qui passent le matin. Ils peuvent le raccrocher. J'l'ai pas encore fait. On va dire, j'vais pas m'prendre la tête pour ça ! Comme j'vais à l'école, j'peux pas attraper le mec. C'est marrant, le soir, on parle tous. Quand y en a un qui reçoivent du shit, ils en donnent à tout le monde. C'est cher ! Un paquet de cigarettes, un bédou. Cinq euros, c'est un joint. Dehors, le joint, c'est deux euros ! On s'entraide. C'est réciproque. Ca fait quinze jours j'suis là, j'connais tout, déjà ! »

Hors certains, manifestement en manque de nicotine, surtout les premiers jours de leur incarcération, et qui sont en recherche frénétique de tabac, le détenu réclame plus généralement une cigarette pour parler et entrer en contact avec l'autre. Beaucoup, en fait, reconnaissent ne pas fumer à l'extérieur. Mais, tout comme les appels de nom et les insultes, ces demandes sont un moyen de faire entendre sa voix et donc de s'imposer. En outre, réclamer une cigarette, c'est affirmer sa force. Accepter de la donner, c'est l'attester. Ainsi, ces paroles échangées de portes à portes dans l'unité encadrement entre quatre adolescents :

« Oh, V. ! – Oui, c'est qui ? C'est qui ? – C'est S. ! Oh, vas-y, t'as des garettes ? T'as du tabac ? - Oh, J. ! Oh, J. ! Oh, deuxième ! – Hé, L. ! Hé, L. ! Tu m'envoies une garette ? Hé, L. ! – Tu crois qu'j'ai pas entendu c'que t'as dit à la f'nêtre ? – Hé, L., c'est pas mon problème, tu vois ? Tu règles tes affaires avec lui ! C'est pas mon problème ! Tu l'as insulté, c'est pas mon problème ! Hé, cousin ! T'as une garette ? C'est le sondage, tu la passes au surveillant !<sup>1</sup> – Oui ! »

Néanmoins, l'humiliation de se retrouver à mendier du tabac est parfois, pour ceux qui sont les plus en manque de nicotine, l'occasion d'une prise de conscience douloureuse. Deux garçons s'interrogent ainsi sur leur arrogance passée :

« Moi, le seul truc j'ai peur, c'est que dès que j'vais sortir, j'vais aller chez moi, les histoires, c'est vrai je sais qu'j'ai fait plein d'histoires, ça m'est arrivé de faire le caïd, de faire d'la misère : 'Baisse tes yeux !' J'lui parlais mal, j'lui montrais que j'suis plus fort que lui ! Mais c'est lui qui est plus fort que moi ! A c't'heure-ci, lui, il doit être à l'aise à c't'heure-ci, dans une classe. Pour l'instant, il est plus à l'aise que moi ! Moi, j'cherche des cigarettes ! [signe de la déchéance] Le gars qui est à côté d'moi, quand j'ai pas de cigarette, il me passe du tabac. Pourtant, 'T'es un chlag !' 'T'es un gueuchla !' Parce que j'ai honte de fumer du tabac à rouler dehors ! Là, si j'ai des feuilles, j'ai de l'herbe sèche, j'vais la fumer direct ! Ben oui, j'regrette. Là, j'me retiens de pleurer. J'pense à mes parents, à ma famille. (...) J'suis une pédale ! (larmes aux yeux) J'mérite pas d'avoir, j'mérite que d'être un clochard ! Il a raison, mon père ! J'vais qu'être clochard ! Y a trois ans, y avait un clochard, on s'moquait d'lui avec mes potes ! J'suis un pédé ! Comment j'ai pu frapper un clochard ? J'ai la maison, j'ai la famille, j'ai tout c'qui faut, j'ai une copine ! Maintenant, à chaque fois, j'vais voir un clochard, j'vais rester à côté d'lui et parler avec lui. Et même il veut d'l'argent, 'tiens !' Ce sera quoi mon jugement dernier ? Il va m'dire quoi, Dieu ? Maltraitance de clochard, agressions, bagarres. Parce que si j'sors de prison, j'vais m'rattraper. J'vais faire que du bien ! »

« Moi, j'sais, j'ai remarqué, j'm'ai calmé. Peut-être j'ai fait des petites magouilles ! J'fume des joints. Mais j'casse plus les couilles à personne ! J'embrouillais les gens pour rien, j'tapais les gens pour rien... Par exemple le Drum, jamais j'allais penser fumer ça ! J'tape une cigarette, y

---

<sup>1</sup> Tous les jours, en début d'après-midi, deux, trois ou quatre surveillants passent dans chaque cellule « sonder les barreaux », c'est-à-dire s'assurent de la bonne tenue des barreaux en y frottant une barre de fer, dans un bruit étourdissant.

m'donne du tabac, j'insultais ! C'est gentil, franchement ! Pour moi, dehors, c'était (infumable) ! C'est pas comme les cigarettes. Un paquet de Marlboro, franchement... un paquet de Drum, ça dure deux semaines, facile ! Y en a tellement, dedans ! Là, j'suis content, avec du Drum ! »

Plus encore que le tabac, le haschich qui circule est un bien de prestige et de pouvoir :

« M., c'est un bon ! Tout le monde l'aime, ici, G., T. C'est à cause de B. ! En plus, il habite un quartier dangereux, au bled, là où il y a des terroristes ! B., c'est un petit con ! Il fait rentrer du shit au parloir, par sa famille. Il touche au parloir, c'est tout ! C'est un petit shiteux ! Il parle pas avec moi ! Il lui envoie les arrivants. Mais c'est un bouffon, B. Mais c'est parce qu'il leur donne du shit. Ici, si t'as du shit, t'es le plus fort, ici !

Il semblerait cependant que la possession de haschich soit plutôt le fait des plus âgés et parmi eux ceux qui ont les connaissances et les moyens financiers pour faire en faire entrer dans l'établissement. Un grand fumeur de haschich puni à plusieurs reprises de peine de quartier disciplinaire et qui vient de fêter ses 18 ans explique :

« Ca vaut d'or, j'vous l'dis ! Tu leur donnes un joint, ils t'donnent un paquet de cigarettes. J'suis vert, quand même ! Tout le monde n'a pas les moyens de cantiner la télé, alors du shit ! J'sais les majeurs, y en a beaucoup plus que chez les mineurs. Y a cinq personnes qui fument, chez les mineurs, pas plus. »

Dans les cours de promenade, des détenus se roulent et fument parfois des joints au vu et au su du surveillant mais, se tenant à l'autre bout de la cour, ils s'assurent de la possibilité de jeter la substance s'il prenait à ce dernier l'envie de s'approcher<sup>1</sup>. Le soir, le détenu fume en solitaire dans sa cellule, ou partage le joint avec son codétenu par le trou dans la cloison. Le consentement parfois tacite du surveillant qui leur demande le calme en échange – ce qui est souvent moins de la complicité qu'un moyen pour lui de sauver la face, car il sait qu'il ne peut empêcher un détenu de fumer -, la fermeture de leur cellule pour la nuit et l'impossibilité pour l'agent de l'ouvrir sans la présence d'un premier surveillant, leur assurent en effet une certaine tranquillité.

Je n'ai pas pu observer de rackets, et aucun « racketteur » ne m'a parlé de ses actes. Seules quelques « victimes » ont mentionné des « tentatives » de racket à leur endroit, mais sans s'appesantir sur le sujet. Je ne peux donc pas en témoigner. Il est néanmoins évident qu'ils existent, les détenus eux-mêmes les évoquant dans leur généralité. Les surveillants, eux, supputent les rackets à travers les biens trop rapidement accumulés en cellule par certains « indigents », après une dénonciation ou lorsqu'ils observent le repli sur soi de victimes potentielles, notamment des « français ». Lors d'une réunion d'équipe, un premier surveillant explique :

« Z. et T. ont essayé de racketter la semaine dernière. On a changé le racketté d'aile. Ils l'ont croisé ce matin à l'école. Ils lui ont dit : 'Tu nous a balancés, on l'sait, t'as changé d'aile. Tu vas voir au parloir !' Mais il ira, au parloir ! ... C'est la jungle ! Ils savent qu'ils ne peuvent pas avoir d'amis ici ! »

---

<sup>1</sup> Les surveillants recherchent la substance, notamment après les retours de parloirs, en repérant les jeunes qui marchent en canard. Trouver du haschich est un bon point. Celui qui hésite à se rendre sur les interventions peut ainsi faire valoir ses trouvailles, et recevoir les félicitations du directeur de la maison d'arrêt.

Et un autre jour :

« J'voulais parler d'un problème avec M. Il reste beaucoup dans sa cellule. On sent qu'il a beaucoup envie de discuter. – Faut faire attention aux tentatives de racket de la part de K. – Surtout, il a changé de comportement. Avant, il parlait avec tout le monde ! »

Les surveillants connaissent l'importance de ces échanges entre détenus, et l'utilisent comme moyen de punition. Une surveillante explique ainsi la règle :

« Quand ça se passe mal, quand ils ne respectent pas le surveillant, on leur enlève l'activité, puis si ça continue, on passe rien ! »

En outre, nous l'avons dit, tout échange est absolument interdit dans l' « unité stricte » où sont placés les détenus qui ne jouent pas le jeu de la détention<sup>1</sup>. Des surveillants bienveillants pourront néanmoins passer outre l'interdiction, notamment lorsqu'un garçon va mal. Ce qui est alors l'occasion de créer avec lui une relation personnelle. Ils peuvent aussi soutenir un détenu qui vient d'arriver en lui procurant du tabac puisé dans leur réserve personnelle ou dans le tiroir du bureau du premier surveillant s'il y en a.

Les surveillants récompensent également les garçons qui acceptent de nettoyer des cellules inoccupées par un peu de tabac ou par des denrées comestibles récupérées lors de la libération d'un détenu.

### *Les cantines*

L'importance des denrées dans la vie quotidienne et affective du détenu se lit aussi dans l'attente effrénée de leur distribution<sup>2</sup>, dans le remplissage minutieux des bons de cantine malgré son indigence, mais qui permet d'échapper pendant quelques minutes à la triste réalité. Elles se voient aussi dans les colères de certains lorsque les denrées n'arrivent pas le jour tant attendu parce qu'ils ont oublié de signer leur bon ou d'y inscrire leur n°d'écrou, ou encore parce que la totalité de la somme due dépassait de quelques centimes le pécule « disponible ».

Dans quelques cellules, des denrées alimentaires qui pareraient aux besoins de quatre adolescents quinze jours durant - boîtes de pâtes et sachets de riz, litres d'huile, paquets de Chips, canettes de coca ou autres croissants et pains au chocolat sous cellophane - sont entassées à même le sol, sous la fenêtre et donc face à la porte, bien en vue.

Cette accumulation de denrées rassure l'adolescent. Surtout, le manque matériel laisserait le manque affectif s'exprimer trop librement. D'une manière extrême, un garçon qui ne recevait plus de mandat continuait ainsi à exposer sur le rebord de sa fenêtre des bouteilles de sirop de menthe et de grenadine vides :

« J'les mets comme ça ! J'pense elles sont pleines ! Sinon, la cellule, elle est vide ! »

---

<sup>1</sup> Nous présenterons un peu plus loin les exigences du personnel.

<sup>2</sup> Nous l'avons dit, de nombreux entretiens furent tout entiers consacrés aux litanies des détenus sur les canettes de coca et les paquets de chips désirés

Mais ces biens comestibles sont aussi exposés là, au regard de tous, notamment à ceux des auxiliaires qui distribuent la gamelle et qui passeront le mot. Car il s'agit de montrer aux autres autant qu'à soi-même, sa richesse, c'est-à-dire laisser supposer que l'on a commis des délits qui « ont rapporté », et du même coup de signifier sa « grandeur ». Comme l'explique ce détenu que j'interroge sur la quantité de ses « cantines » :

« Faut prévoir ! [Rires] Un détenu qui a presque pas de cantines, il voit un détenu qui a beaucoup de cantines, il va essayer de savoir pourquoi il est là, et lui dans sa tête, il essaye de faire pareil quand il va sortir. Il s'dit ça, dans la tête : 'Eux, ils sont bien, là !' »

Notons que l'abondance de biens dans une cellule a d'autant plus de valeur socialement que celle-ci est propre et sent bon la cire. Transformer un endroit de souillure en un endroit où il fait presque bon vivre est en effet signe d'aisance matérielle et morale<sup>1</sup>.

L'empilement soigné des canettes de coca, des briques de lait, des litres d'huile, des paquets de chips et de biscuits, des tablettes de chocolat, de viennoiseries diverses ou encore de flacons de ketchup et de salades mexicaines en impose aussi aux surveillants. Il agace certains d'entre eux qui se plaisent à dénigrer ces lieux :

« C'est une épicerie, sa cellule ! »

Ou :

« Quand il descendra chez les majeurs, il pourra plus jouer l'épicier ! »

Les épiceries sont des lieux de service et des commerces de bas étage, mais aussi des « bazars » qui peuvent servir de « planques » et cacher une entreprise illégale florissante :

« L., c'est un mec qui cantine beaucoup, qui a beaucoup de choses en cellule, qui est là depuis longtemps, qui a ses entrées. S'il veut faire passer des choses... Et en ce moment, il dit qu'on lui prend la tête ! L., j'crois qu'il est condamné pour un gros truc ! Il va passer aux Assises<sup>2</sup>. »

Néanmoins, en qualité d'« épicier », le détenu a pris du pouvoir sur le lieu, puisqu'il est parvenu à monter un « magasin » dans ce lieu de dénuement.

Bien entendu, les biens qui n'ont pas été cantinés en prison, mais qui ont été apportés par la famille, et qui ont une valeur marchande et symbolique certaine (survêtements et paire de chaussures de tennis de marque, CD...), viennent confirmer et stabiliser le jeune dans le haut de la hiérarchie sociale et carcérale. Auprès des codétenus, comme auprès des surveillants. Un agent observe ainsi en cour de promenade :

« O., il a quand même des chaussures à 1000 balles ! J'crois il a un pantalon Ralph Lauren. Lui aussi, il a une réputation. Il a l'air calme, mais il a pas peur. Ca y fait, la réputation de l'extérieur ! »

Et un de ses collègues, quelques jours plus tard, lance à propos d'un garçon qui a punaisé des posters de voitures puissantes au-dessus de sa table où s'entassaient CD et paquets de Marlboro :

---

<sup>1</sup> Les cellules et leur aménagement seront présentés dans une publication future.

<sup>2</sup> Comme les détenus, les surveillants ne différencient pas la détention provisoire et les mises en examen des peines et des condamnations

« Lui, dehors, il dit : ‘J’pourrais pas aller travailler pour 7.000, 8.000 francs par mois. Ils ont des Audi 94, des voitures qui valent 50, 60 millions. Il dit : ‘Moi, j’suis obligé d’être délinquant’. Il a des repères... Il a traîné avec des caïds de son quartier. Ca lui a donné des repères, ils ont des voitures, ils vont à l’hôtel à gogo ! »

Selon les biens accumulés en cellule, le personnel suppose le soutien soit de la famille, soit de complices. Lors d’une réunion d’équipe, un surveillant chef s’exclame :

« Il est énormément soutenu par sa famille ! Vous avez vu le nombre de BD qu’il a dans sa cellule ? »

Ou, dans un autre sens, à propos de la cellule d’un autre, dans laquelle, outre les nombreux biens « cantinés », sont suspendus vestes de survêtement et tee-shirt de marque :

« L., c’est un caïd, c’est clair ! Rien qu’au niveau des cantines, tout ce qu’il a ! Faut de l’argent, pour cantiner ! C’est pas la famille qui va payer. Pour moi, ça peut pas être la famille, parce qu’il y a trop d’argent ! »

Trop de biens dans la cellule permet aussi de supposer d’éventuelles activités délictueuses au sein de l’établissement :

« L., c’est un mec qui cantine beaucoup, qui a beaucoup de choses en cellule, qui est là depuis longtemps, qui a ses entrées. S’il veut faire passer des choses... »

A partir du contenu de la cellule, le personnel évalue aussi le pouvoir de persuasion de son occupant. Un premier surveillant observe ainsi, en inspectant la cellule d’un garçon parti au mitard :

« Là, y a pas grand-chose, finalement ! Donc il fait miroiter les autres : ‘J’té donne ça...’, et finalement, y a rien ! »

Si l’adolescent n’a pas les moyens de cantiner régulièrement ou s’il est dans une unité peut occupée, comme la « stricte », il peut annoncer à la cantonade sa « richesse » du moment, et tenter de récupérer une place honorable dans la sociabilité carcérale en énumérant les denrées qu’il est entrain de commander ou celles qu’il vient de recevoir. Ainsi, un détenu à sa fenêtre hurle à un autre la liste de ce qu’il vient de cantiner :

« ... une sauce tomate, quatre pâtes à tartiner, une boîte de riz, deux boîtes de maïs, deux sirop de grenadine, un Ricoré, et un couscous. »

Et un autre :

« - Hé, Y. ! – Ouais ouais ! J’t’écoute, j’t’écoute ! (L’autre lui dit ce qu’il a cantiné...) – Hé, ça fait combien ? – 29 euros 45 – Hé, Baba ! Tu sais y m’reste combien, sur mon pécule ? 124 euros 90 ? – 100 combien ? – 124 euros 90 ! Hé, demain, j’té montrerai la feuille. Hé, wallah, tu viendrais dans ma cellule, wallah, tu vas devenir fou ! Hé, j’vais dormir un petit peu, et je t’appelle après ! Oh, S. ! Oh, S. ! (silence) Oh, P. ! Tu vas où, tu vas où ? A l’infirmerie ? Hé, A., j’té montrerai c’que j’ai dans ma cellule, c’est violent ! Hé, j’vais m’faire à manger ! Hé, A., quand tu vas passer par la gamelle, quand tu vas passer dans ma cellule, tu vas dev’nir fou ! Hé, ma cellule, elle est remmmmmplie ! Tu vas voir tout à l’heure ! Hé, surveillant d’la cantine, y m’manque de l’huile ! »

Néanmoins, à trop se vanter, certains peuvent se faire rabrouer par plus forts qu’eux :

« T'as ta veste et ta baguette ! Dis pas qu'tu vas t'faire une gamelle ! »

Certains garçons sentent néanmoins que l'importance que prennent les biens comestibles en prison révèle leur misère sociale et affective. Ce qui accroît encore leur souffrance :

« J'suis ici, y a ma mère, elle m'envoie un mandat. Elle m'envoie un mandat de 30 euros ! 30 euros.... J'ai cantiné des chips, des gâteaux. Ah, mais dehors, c'est pas à base de gâteaux, de chips ! Là, j'me retrouve comme un clochard ! J'ai que ces vieilles pompes. J'ai les boules ! Cette veste, j'l'ai mis en prison, j'la mets pas dehors ! J'sais pas, ça fait bizarre. C'est comme si j'étais un chlag. »

### *La gamelle*

En même temps qu'une occasion de se nourrir, la distribution des repas est un moment crucial dans l'inscription des détenus dans la sociabilité carcérale.

#### - Des goûts

La distribution est effectuée à 11h30 et 17h30 par deux détenus auxiliaires volontaires<sup>1</sup> qui changent chaque semaine. Un surveillant les accompagne. Il ouvre les portes l'une après l'autre et doit veiller à une distribution équitable des aliments. Sur le chariot en aluminium, les baguettes de pain distribuées chaque midi, la cagette des desserts : fruits, yaourt aromatisés ou naturels, petits pots de glace ou parts de camembert. Dans les trois norvégiennes, crudités en salades, légumes cuisinés ou féculents, et viande en sauce, mais aussi omelette, cuisses de poulet, poisson pané, steak haché ou pizza.

Si les détenus mineurs bénéficient d'un régime diététique plus surveillé que celui des détenus majeurs<sup>2</sup>, on se doute que l'équilibre du régime diffère sensiblement des pratiques alimentaires des classes populaires<sup>3</sup> auxquelles appartiennent ces adolescents, habitués à manger des féculents, et qui, de plus, partagent les goûts de nombreux jeunes de leur génération : celui des « grecs » et des « Mac Do ». Comme l'explique un garçon :

« Mon frère, il m'a acheté des Mac do, il a pas pu me les donner [au parloir]. Au tribunal, ils m'ont donné des chips, du pâté de volaille, des biscottes, de la vache qui rie. C'est pas ça, à manger ! Moi, pour moi, c'est un gâteau. Moi, j'mange du riz, des pâtes, des fruits. Voilà, des trucs comme ça ! Souvent, c'était du grec ! Franchement, j'suis trop content de sortir ! C'est pas manger des trucs comme ça, légumes, carottes, petits pois, haricots verts. »

Et un autre :

---

<sup>1</sup> Les détenus qui acceptent ou se proposent d'être auxiliaires ne sont pas rémunérés, mais peuvent récupérer pots de yaourt, compotes, pâtes... laissés par les détenus lors de la distribution des repas, et bénéficient d'une douche quotidienne. Distribuer la « gamelle », laver les coursives et ramasser les poubelles leur permettent surtout de sortir plus souvent de cellule et de rompre leur ennui. Ces adolescents, généralement « calmes », qui acceptent de travailler et de servir les autres profitent aussi des appréciations favorables des agents, qui défendent généralement leur affectation dans des unités au régime souple (ordinaire ou libérale). Puisqu'ils sont en relation avec les détenus de l'aile, ce serait aussi l'occasion pour certains de « faire leur mic mac », leurs « magouilles ».

<sup>2</sup> S'ils l'ont demandé, les détenus bénéficient aussi d'un régime sans porc.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet Bourdieu, *La distinction*, L'habitus et l'espace des styles de vie, 189-249, Ed de Minuit, 1985.

« Direct, quand j'suis libéré, j'pense ça va être les éduc's, j'demande d'aller manger au Mac Do ! Ou même un grec ! Avec des frites ! Là, j'aurais des pommes de terre, tous les soirs, j'ferais une bête de gamelle ! »

Ce qui n'empêche pas les détenus qui viennent d'arriver et qui n'ont pas les moyens de s'acheter d'autres denrées alimentaires, d'avoir faim :

« A la gamelle, on n'a pas assez ! Depuis hier, la gamelle, elle passerait pas, j'm'en fouterais ! C'est dur, quand t'es ici t'as pas de cantine. Pour fumer. Là, pendant deux semaines, j'avais pas reçu de mandat. J'appelais tout le temps le meunier [l'aumônier] ».

Les viandes rôties, le beefsteak, le poulet ou les brochettes d'agneau, ainsi que les nuggets et cordon bleu, facilement identifiables, font l'unanimité. Le poisson, lui, denrée rare ici comme dans l'alimentation des classes populaires, et même cuisiné au beurre, reste dans les containers ou atterrit dans les poubelles :

« J'ai fait plein de foyers, moi ! Ca va, c'est bien ! Parce que moi, j'suis toujours tombé dans les bons foyers. Dans les pavillons, tout ça ! C'est mieux, normal ! On travaillait dans un restaurant. On mangeait bien. C'est pas comme ici. ! A midi, j'ai jeté le poisson ! Il puait, j'l'ai jeté ! C'qui passe ici, c'est le riz et les pâtes. »

Comme le dit cet adolescent, les pâtes au beurre, le riz, les pommes de terre, mais aussi les raviolis en boîte, reçoivent les faveurs des jeunes. Ces aliments « nourrissants » tiennent au corps et permettent de pallier le manque affectif. Les garçons qui, pour la plupart, aimeraient voir leurs corps d'adolescents devenir des corps d'hommes, nous en parlerons, espèrent bien, aussi, que ces plats les feront grossir. C'est pourquoi ils en consommeraient volontiers davantage.

Par contre, les crudités en salade (salade verte, carottes râpées, betteraves, tomates ou radis roses...), mets féminins, et les légumes cuits, moins nourrissants que les féculents et très souvent au menu, sont peu appréciés des garçons<sup>1</sup>. Dans l'aile du milieu (unités « ordinaire » et « stricte ») et surtout de droite (unités « libérale » et « ordinaire »), où les détenus cantinent pâtes et thon, les norvégiennes de petits pois carotte et de « haricots qui baignent dans l'eau » repartiront en cuisine quasiment pleines. Dans l'aile de gauche, les garçons qui viennent d'arriver et qui ont faim, et les punis, souvent démunis, mangeront en se pinçant le nez.

De la même manière, les viandes en sauce – lapin, bœuf, mouton, dinde... à l'exception du couscous que les garçons sont habitués à manger -, tout juste chaudes dans la norvégienne et froides dans l'assiette, le gras figé, sont presque automatiquement repoussés par les détenus qui ont les moyens de « cantiner » et de « se faire la gamelle » en cellule<sup>2</sup>.

Refuser ces plats, « qui demandent un fort investissement de temps et d'intérêt<sup>3</sup> », et ordinairement consommés par les classes populaires où la femme se consacre à sa famille, c'est en quelque sorte rejeter l'ordre familial et montrer son indépendance. Certains confient ainsi que leur mère préparait de

<sup>1</sup> Les radis servent de projectiles, comme le montre l'état du sol des cours de promenade après leur distribution.

<sup>2</sup> Ainsi, un midi, seuls trois détenus sur la vingtaine d'occupants de l'aile de droite (unité libérale et ordinaire) acceptèrent le lapin en sauce proposé.

<sup>3</sup> Bourdieu, 1985, *op.cit.*, p.211.

tels plats « chelou », mais qu'ils refusaient d'y toucher, préférant les « Grecs », « Mac Do » ou autres traiteurs chinois.

Mais surtout, nous sommes en prison, lieu de souillure, et ces plats en sauce cachent les ingrédients qui les composent. Provenant de l'institution qui les enferme, ces plats peuvent cacher des immondices. Surtout, ingérée par le corps, l'alimentation est un formidable vecteur de contamination dont il faut se méfier.

Les aliments proposés sont ainsi l'objet d'une forte suspicion. A la manière d'un rituel, à l'ouverture de la première cellule et après le rapide descriptif par les auxiliaires de ce qu'ils parviennent à définir du menu (l'entrée, le dessert), le détenu interroge inévitablement, son plateau ou son assiette à la main : - « Qu'est-ce que c'est ? ». L'air dégoûté, tournant mollement sa louche dans la norvégienne, l'auxiliaire répond : « C'est, heu... Chais pas, moi ! C'est chelou ! » Ou « Chais pas ! C'est un truc bizarre ! » et interroge à son tour le surveillant : « C'est quoi ? » Le surveillant jette un regard rapide sur le contenu et, mi-embarrassé mi-complice, confie qu'il n'en sait pas plus. Si l'ethnologue est là, il lui proposera de regarder elle aussi, et de dresser son verdict. Mauvaise cuisinière, elle doit bien reconnaître qu'elle ne peut leur être d'aucune aide. Tous pourront en rester là et laisser ainsi l'auxiliaire répondre son inévitable « Ch'ais pas, c'est chelou ! » ou « Ch'ais pas ! C'est gélatineux ! » à chaque nouvelle ouverture de cellule. Ils pourront également se mettre d'accord sur le contenu d'un plat, ce qui permettra à l'auxiliaire d'accélérer son service. Néanmoins, son air incertain n'incitera guère à la confiance, et les garçons se contenteront de l'entrée et/ou des légumes s'ils sont « mangeables » (frians, melon, taboulé, pâtes, riz...), tout au moins se saisiront-ils du dessert et de la baguette (qui sera sèche pour le petit déjeuner du lendemain) et, après un claquement de langue en guise de remerciement, s'en retourneront à leurs affaires, le plus souvent une émission de télévision. Si un garçon a très faim, il pourra, en tendant son assiette ou son plateau et sans manquer de regarder ailleurs, lancer un : « Mets moi un peu, dans le coin ! » Compromis qui permet, sans se soumettre totalement à l'institution devant ses pairs, nous allons en reparler, de satisfaire quelque peu son estomac.

En fait, on ne mange pas ce que l'on ne connaît pas. Ces plats en sauce dont on ne peut définir le contenu sont en effet l'objet d'une suspicion pas toujours dite, mais bien réelle<sup>1</sup>. La dinde, que le surveillant a parfois su reconnaître, est d'ailleurs très certainement l'aliment qui attire le plus de méfiance. Les garçons ne reconnaissent pas l'animal : s'agit-il d'un animal à plumes ou à poils ? Avec ou sans ailes ? Viande blanche et le plus souvent cuisinée en sauce, la dinde se distingue difficilement du porc. L'institution pourrait bien profiter de cet animal non identifiable et non identifié pour déguiser du porc et, par perversion, en faire manger aux jeunes musulmans.

En outre, des considérations d'hygiène, et donc de mise à distance de l'institution, s'ajoutent :

---

<sup>1</sup> L'affichage quotidien ou hebdomadaire du menu donnerait plus de visibilité au contenu du repas et extrairait symboliquement les aliments des gros récipients en inox peu engageants. Ce qui faciliterait très certainement l'acceptation des plats proposés.

« Le matin, c'est 'Bonjour, poubelle !' En plus, c'est pourri, comme prison ! A Villepinte, ils te donnent un vrai petit déjeuner. La gamelle, les auxi, ils rincent simplement les louches : ils les rincent, ils les accrochent. Allez voir dans le local ! Déjà que la bouffe elle est dégueulasse ! Elle est dégueulasse et elle est sale ! »

De même, un détenu que je provoquais gentiment en expliquant avoir trouvé « bon » le lapin en sauce que je venais de goûter, s'exclama :

« Vous avez mangé du crachat ? Faut pas manger ! Vous avez mangé du crachat ! Allez en cuisine, allez voir les gens à la cuisine ! C'est dégueulasse. Quand y a un beefsteak, j'le fais cuire à fond, avec le réchaud, ça enlève toute la saleté ! En plus, on prend plaisir à faire. Le temps, il passe<sup>1</sup>. »

L'exigence de propreté est d'autant plus forte en prison qu'elle a pour fonction de contrer la promiscuité physique et sociale<sup>2</sup> extrême dans laquelle se trouvent les garçons.

Ainsi, on transpose sa peur de l'institution dans sa peur de la nourriture. Et vice versa, la peur de l'alimentation qu'elle propose trahit la peur de l'institution elle-même. Ce rejet d'une nourriture non immédiatement reconnue révèle également la mise à distance et le rejet plus général d'une institution dont on se méfie<sup>3</sup>.

- Enjeux de pouvoir :

Accepter ou refuser de manger les plats proposés par l'institution n'est pas qu'une histoire de goût alimentaire ou de suspicion envers l'institution nourricière. Ce faisant, le détenu défend aussi son statut et sa place dans la sociabilité carcérale. Plus même. Il révèle sa valeur morale.

L'adolescent inclus dans la sociabilité carcérale qui s'abandonne à son goût personnel pour des aliments décriés est en effet immédiatement raillé. C'est ce qui arriva à ce garçon placé dans l'unité « stricte » qui demanda, derrière sa porte et avant que le chariot ne reparte, un supplément de carottes cuites et entendit son voisin répéter sa question sur un ton ironique. Sur le pas de sa porte que le surveillant venait d'ouvrir, le détenu sourit, un peu gêné d'avoir été pris en faute, et lâcha doucement un : « J'm'en bats les couilles ! », que le voisin asséna immédiatement d'un : « Même les chiens mangent pas ça ! »

En fait, « manger » peut être honorable à condition que l'« on ne mange pas de tout », c'est-à-dire que l'on choisisse. « Tout manger », c'est non seulement accepter la nourriture offerte par l'institution et donc se soumettre à celle-ci, mais aussi avouer sa faim, et donc son indigence. C'est aussi manger ce

---

<sup>1</sup> J'avoue qu'après cette mise en garde, quand bien même je la savais symbolique, je ne recommençai pas mes expériences : ni celle de goûter les plats en sauce, ni celle de provoquer les garçons sur le terrain de l'alimentation.

<sup>2</sup> Qu'elles que soient leurs histoires et leur personnalité, les détenus sont soumis au même traitement.

<sup>3</sup> Dans les établissements pour adultes, les détenus craignent que les surveillants versent du bromure dans les plats.

que les autres refusent, et donc ingérer des « restes ». Au contraire, refuser la nourriture, c'est signaler son indépendance et sa richesse personnelle<sup>1</sup>.

A partir d'un simple regard sur le contenu des récipients, et selon les statuts accordés aux garçon que l'on s'apprête à servir, on suppose déjà qui va refuser le repas : « Y a d'la viande chelou ! P., il va rien prendre ! », observe ainsi un auxiliaire.

Après le déjeuner, on se rassure alors d'avoir bien fait comme les autres, et on montre au passage que l'on partage les mêmes valeurs. A travers la fenêtre, on s'interroge ainsi :

« - T'as tout mangé ? Y avait une odeur chelou ! – J'ai rien pris ! »

Ceux qui refusent les féculents ou les viandes rôties sont rares, et imposent donc le respect. Refuser d'un geste du menton un « cordon bleu », ses six nuggets ou sa part de pizza servie parfois le dimanche – mets les plus appréciés des détenus – et proposer à l'auxi de les garder pour lui, laisse parfois de respect. D'autant plus lorsque le généreux se trouve dans l'« unité stricte », souvent occupée par des détenus indigents, et qu'il est donc servi par des « arrivants » qui ont faim et sont encore facilement impressionnables : « Il est toujours comme ça, lui ? » interrogea ainsi un auxiliaire qui savourait du regard le morceau de viande supplémentaire qu'il aurait dans son assiette. Car refuser la « gamelle » – d'autant plus si elle est appréciée - laisse penser que l'on a des cantines, c'est-à-dire de l'argent, et donc des amis à l'extérieur qui nous en envoient. Ce qui permet de supposer un puissant sinon un fort réseau de sociabilité extérieure, et laisse entrevoir des délits qui ont « rapporté », c'est-à-dire des « braquages ».

Néanmoins, choisir sa nourriture est une chose. Encore faut-il se la faire servir dans de la vaisselle digne. Tendre le plateau en inox fourni par l'administration et dont les bosses rappellent qu'il a servi à de nombreux autres avant soi, ou utiliser le bol, le saladier et/ou l'assiette en durales orangé que l'on aura payés de ses propres deniers, n'aura pas le même effet.

S'il ne précise pas immédiatement ce qu'il refuse de manger, ou s'il souhaite « de tout », le jeune recevra à même le plateau des louches d'aliments qui se mélangeront immédiatement. De plus, le garçon signalant avec ce plateau cabossé son indigence et du coup sa place négligeable ici, l'auxiliaire n'hésitera guère à lui verser en grosse quantité les aliments rejetés des autres.

Au contraire, tendre une assiette et un bol personnels - marque que l'on est là depuis quelques temps déjà, puisqu'on a eu le temps de les acheter ou de se les faire offrir par un codétenu libéré -, conduira l'auxiliaire à plus d'égards : il demandera par exemple avec précision ce que l'on désire et dans quel récipient il doit verser tel et tel aliment.

Dans ces enjeux de position et de pouvoir, les auxiliaires jouent un rôle prépondérant. Ils peuvent montrer leur « supériorité » et surtout installer ou maintenir des détenus dans le bas de la hiérarchie

---

<sup>1</sup> Il est néanmoins difficile de refuser les aliments à tous les repas. Comme l'observe un détenu : « De toute façon, t'es obligé d'la manger, la gamelle ! Quand j'étais aux arrivants, j'l'ai pas mangée, j'ai eu peur quand j'l'ai vue ! Puis après, t'es obligé d'la manger. »

sociale en remplissant volontairement les plateaux ou les bols d'aliments peu appréciés, et du même coup signifier à leur propriétaire leur dépendance et leur soumission. Ainsi cet auxiliaire va servir une double louche de haricots verts en sauce à un jeune roumain qui parle peu le français, maîtrise encore mal les codes et ne parvient donc pas à dire ce qu'il désirera. Avec le faux air du généreux à qui le geste ne coûte rien mais qui se gargarise de son pouvoir, le serveur va observer, railleur : « Lui, il va manger ! » Cet autre va remplir à ras bord la « gamelle » d'un garçon pour l'obliger à manger – à condition qu'il ait très faim - ou à jeter les restes dans sa poubelle sans sac, ce qui la souillera, attirera les moucheron et emplira la cellule d'une odeur nauséabonde. Du coup, la cellule de l'« indigent » n'est plus seulement « vide », mais aussi « sale ». Ce qui rassurera chacun, codétenus comme surveillants, sur le bien-fondé de son appréciation sur l'occupant de la cellule.

Les auxiliaires peuvent également distribuer aux détenus qu'ils respectent peu (et qui sont peu susceptibles de réclamer leur dû), les aliments appréciés en moindre quantité, ou au contraire signaler leur amitié ou leur allégeance à d'autres en leur en servant une ration plus conséquente.

Parfois protégés par la complicité tacite du surveillant, ils peuvent aussi profiter de leur position d'« ancien » et du faible statut de certains pour s'assurer en fin de service fruits, yaourts ou autres compotes individuelles qu'ils n'auront pas distribués et qui leur reviennent de fait. Ainsi, lors d'un déjeuner, ils ne distribuèrent qu'un Petit Suisse à la majorité des détenus – alors qu'il en était manifestement comptabilisé deux par personne -, et, mine de rien, emplirent leur cellule de ceux qui restaient<sup>1</sup>.

Enfin, les deux auxiliaires sont des courroies de transmission non négligeables : changeant chaque semaine au sein d'une même unité, et étant eux aussi affectés dans des unités différentes tout au long de leur séjour carcéral, ils distilleront à l'étage les informations sur la place et le statut de chacun.

Bien entendu, le poids de ces codes et de ces enjeux de pouvoir varie selon les unités. Ainsi, les détenus placés dans l'unité libérale, en prison depuis plus longtemps, ont eu le temps de cantiner, d'approvisionner leur cellule ou de se faire des alliés avec qui partager une « gamelle maison » que l'on se passe par les fenêtres<sup>2</sup>. Ils ont aussi eu le temps d'apprendre la valeur sociale de l'accumulation des denrées en cellule et surtout de leur disposition - à la vue de tous. Ainsi, un jeune roumain condamné à trois ans de prison ferme, à l'établissement depuis près de deux années, « indigent » en début d'incarcération, apprit à refuser la nourriture d'un geste dédaigneux, et à se retourner dans sa cellule maintenant emplie de paquets de chips. Il était presque devenu « grand ». Presque, car son identité de roumain incarcéré pour une affaire de mœurs représentait un frein non négligeable dans sa montée dans la hiérarchie carcérale.

---

<sup>1</sup> Lorsque j'interrogeai le surveillant sur cette curieuse distribution de Petits Suisses, celui-ci m'expliqua : « Ils se démerdent ! Quand tu leur demandes s'ils veulent du dessert, ils disent : 'Non, ça va !' Tant pis pour eux ! Au début, j'avais pas vu qu'il y en avait autant ! »

<sup>2</sup> Le réchaud, les boîtes en plastic de beurre à tartiner en plastic.

D'une manière générale, dans cette aile, celui qui ne possède rien et qui accepte tous les plats proposés, sera vite repéré et méprisé. Il s'agit en général des plus pauvres et des plus isolés, notamment des jeunes étrangers.

A l'opposé, ces codes et ces enjeux ont un poids modéré chez les détenus placés dans l'« unité stricte » ou l'« unité arrivants » : plus démunis, ils sont aussi moins regardants sur la nourriture proposée par l'institution et ses exigences diététiques. Pour eux d'ailleurs, la « gamelle » est rarement suffisante. Enfin, les garçons qui viennent d'arriver ne sont pas encore au fait des valeurs et des pratiques carcérales. Mais ils les intégreront vite. Une quinzaine de jours suffiront.

Enfin, il ne suffit pas de tendre une assiette et de refuser les aliments proposés pour passer pour un « grand », encore faut-il posséder d'autres attributs, comme des signes de richesse, un réseau de sociabilité constitué, et/ou la maîtrise des codes de la « culture de rue » (langage, habillement, courage physique, activités délinquantes...) et ses valeurs. Les attributs sociaux s'accumulent plus qu'ils ne s'excluent. C'est ce que va montrer cet échange lors de la distribution de la « gamelle » entre deux auxiliaires de l'unité libérale. L'un, au prénom et patronyme français, un peu lourdaud et habillé d'un survêtement de marque, quelque peu isolé, l'autre, d'origine maghrébine, plus vif, vêtu également d'un survêtement de marque. Le premier, auquel le deuxième séjour en prison donne un peu d'assurance, tente de prendre une place dans la sociabilité carcérale, mais se fait immédiatement rabrouer par le second, qui y tient une place de choix :

« Les roumains, y mangent tout ! – Parle pas trop ! Toi aussi, tu manges tout ! – Non, j'mange pas les betteraves ! – Mais si y avait pas de betteraves, tu mangerais tout ! »

L'adolescent qui fait taire son « collègue » distingue ainsi le goût individuel – il accepte le fait que son codétenu n'apprécie guère les betteraves – de la pratique sociale qui consiste à n'accepter que quelques plats proposés par l'administration.

Les surveillants ne sont pas exclus de ces enjeux de pouvoir et de position à l'occasion de la distribution des repas. Qu'ils marquent eux-mêmes leur pouvoir sur les détenus ou que les détenus les mettent de leur côté pour renforcer le leur.

Ainsi, un surveillant qui suivait un régime alimentaire stricte préconisé par son médecin et sévèrement surveillé par sa femme, profitait de son travail pour prévenir la frugalité du repas qui l'attendait à la maison en se confectionnant des sandwiches avec les merguez laissées par les détenus<sup>1</sup>. Craint par certains jeunes qu'il humiliait, il est fort probable qu'il affirmait là son pouvoir en même temps qu'il rassasiait son estomac.

Inversement, un garçon qui « ne prenait pas la gamelle », lui, offrait régulièrement un sandwich et une bouteille d'eau minérale qu'il avait achetée à un surveillant qui ne quittait pas l'établissement pour déjeuner. Ce faisant, il s'excluait de la population carcérale et s'approchait symboliquement de l'agent et de son pouvoir. En même temps, en préparant le sandwich avec la viande et la baguette de pain de

---

<sup>1</sup> Un an plus tard, ce surveillant fut retiré du « quartier mineurs » par sa hiérarchie et affecté au « grand quartier » de l'établissement. Nous en reparlerons.

l'institution, il donnait à manger au surveillant ce que lui-même ne daignait pas toucher, et intervertissait pour un temps les places de chacun.

Enfin, en cours de service ou juste avant de refermer les containers, les détenus auxiliaires proposent souvent aux personnes extérieures à l'institution qu'ils croisent – et notamment à l'ethnologue qui les suivait lors de la distribution - yaourts, compotes en pot ou fruits... En montrant qu'ils ne sont pas dépendants de la nourriture, et donc pas des « bêtes » – quand bien même certains avaient faim -, mais au contraire capables d'attention comme toute personne civilisée, ils se dégagent de l'emprise de l'institution et retrouvent, pour quelques instants, un semblant de la liberté des gens de l'extérieur.

### **Dans les unités et autour des « activités »**

A côté des affiliations territoriales réelles ou affirmées, les garçons créent aussi des liens avec les détenus qui se trouvent dans la même unité de vie. Ils descendent ensemble en cour de promenade et partagent les mêmes salles d'activités.

Le fait d'arriver en même temps au quartier et/ou de partager des cellules contiguës dans l'« unité arrivant », peut être à l'origine d'une amitié réelle. Ni « quelqu'un de chez soi », ni « Autre détenu », le codétenu affronte en même temps que soi l'univers carcéral, ses règles, ses occupants et son personnel. Arrivés généralement après trois jours passés en garde à vue et auprès des juges, sans vêtement de rechange, épuisés, le plus souvent sans argent pour cantiner, les garçons partagent maintenant leurs conditions difficiles :

« Le marseillais, j'étais avec lui en arrivant. Il était mal vu, parce qu'il avait une grande gueule ! Il m'aurait trop rié ! J'étais avec lui en arrivant ! Il parlait mal aux gens. Il est arrivé le 4. Moi le premier ! Mon vrai vrai copain, c'est O. Après, y a F. [grand ami de l'extérieur], mais c'est mon frère ! Après, les gars, c'est les gens avec qui on parle. Y a des niveaux d'amitié : J., R. et S. Eux, on s'entend bien, c'est nos amis. O., on est arrivés ensemble, nous, carrément. C'est là qu'y a les plus grosses amitiés. C'est là qu'y a rien ! On survit. Tu viens d'arriver, t'es dégoûté ! C'est là que tu fais les plus gros liens. Un mec avec qui t'étais en arrivant, toute ta peine tu la fais avec lui. Moi, j'suis du 91, O. il est du 94, comme S. »

Et à propos d'un codétenu qui du se battre au gymnase contre cinq garçons pour avoir « mal parlé » à l'un d'eux dans la cour de promenade :

« Moi, j'parlais bien, avec lui ! Parce que j'étais arrivant avec lui. »

La solidarité se délite néanmoins assez vite du fait des affectations des uns et des autres dans des unités de vie différentes, et surtout des libérations. On calcule alors les dates de sorties des uns et des autres :

« L., j'suis arrivé en même temps que lui. On est parti au D4 faire la radio, on était cinq. Y en a deux qui sont partis, il en reste trois. Y en a deux qui sont sortis. Ils ont pris un mois. Celui qui est sorti, on était en mandat de dépôt ensemble, il était clandestin. Il avait 23 ans, il a dit qu'il avait 17 ans. L'autre, c'était mon pote. Toujours j'restais avec lui. Lui, c'était M. S. »

Les départs rapides de certains renforcent les liens entre ceux qui restent. Tout au long de leur séjour carcéral, la proximité des cellules conduira néanmoins les garçons à sympathiser<sup>1</sup> avec leurs nouveaux voisins, même si avantage est donnée aux détenus rencontrés en début d’incarcération :

« Y., j’ parle bien avec lui, parce que j’ai fait un bon bout de temps avec lui, donc j’ai appris à le connaître/ Sinon, les autres, j’les ai connus avant, et j’ parle mieux avec eux. C’est avec eux que j’ parle bien bien bien ! »

Ces solidarités d’unité s’étendent aux connaissances présentes ou passées des uns et des autres. Tel ce détenu protégé par le frère du garçon avec lequel il avait effectué un précédent séjour carcéral. Réincarcéré, il crut reconnaître son ami, mais il s’agissait de son frère jumeau. A partir de là, ce dernier le défendit contre celui qui tentait de le racketter :

« Nous [en libérale], on est tous calmes. M. A., il connaissait mon frère, il a confondu. J’ai bien aimé sa mentalité. Il est galbé, tout faible, comme un cerf-volant. Il a donné un petit bout de shit à M., puis M. lui en a redemandé, et il a refusé, alors M. l’a pris par le tee-shirt dans la salle des parloirs. Avec M., c’était même pas une bagarre. Je lui ai dit : ‘T’en profites !’, quand je l’ai croisé. Et après, ça parlait, ça parlait. Quand moi j’allais en promenade, il m’insultait, il m’insultait par la fenêtre. Quand on s’est croisé, il a mis son doigt sur moi, et il a dit : ‘Toi, tu parles trop, tu vas voir ! – Me touche pas, y a le surveillant !’ J’ai attendu quoi, j’ai attendu qu’il me mette le premier coup. Les surveillants, ils regardaient. Y avait cinq surveillants, les bras croisés, ils nous regardaient. J’ai réfléchi. Il m’a mis un coup de tête, même pas, et je lui ai mis une droite. Ils lui ont fait intervention ! »

Les détenus de l’« unité libérale », qui restent souvent plusieurs semaines ensemble, s’affilient le plus fortement à leur unité et à ses occupants. Ainsi, alors que le garçon avec lequel je m’entretiens vient d’être placé dans l’« unité stricte » pour avoir caché du haschich, il jette un regard par la fenêtre au moment où les garçons de l’« unité libérale » sortent en promenade. Avec un brin de nostalgie et content de les apercevoir, il s’exclame : « C’est mon ancienne aile ! », et échange quelques mots avec eux par la fenêtre. L’unité peut même devenir « un chez soi » :

« Dans la cellule, on s’croit chez soi ! Quand le surveillant entre, on s’dit : ‘Qu’est-ce qu’il fait chez moi ?’ C’est un truc de ouf ! J’connais pas le milieu et la gauche ! Quand j’y vais, j’suis dans une autre prison ! En droite [libérale], c’est chez moi ! » [Rires]

Si les garçons peuvent y être affectés plusieurs semaines durant, l’« unité encadrement » reste néanmoins un lieu de passage. Ne serait-ce que parce qu’on s’y trouve – comme ses codétenus - pour une faute ou un mauvais comportement général, le plus souvent pour avoir mal entretenu sa cellule :

« Franchement, c’est dur, ici, parce que par exemple, il y a des gens qui vous insultent. Moi, j’les ai insultés aussi. Y a pas eu de bagarres. L’encadrement, c’est un peu les cas, qui sont là, c’est un peu les cas sociaux. »

---

<sup>1</sup> Dominique Pasquier rappelle l’étude de Jean Maisonneuve et Lubomir Lamy qui « évoquent la vie en internat et montrent que les élèves sont inclinés à sympathiser du seul fait de leur proximité : le fait d’être assis côte à côte se révèle exercer une influence importante et durable sur la formation des amitiés scolaire », Jean Maisonneuve et Lubomir Lamy, *Psychosociologie de l’amitié*, Paris, PUF, 1993. Cité par D. Pasquier, *Cultures lycéennes*, Autrement, Série Mutations, 2005, p.59.

Surtout, une fois là, et donc privé d'« activités », on ne pense qu'à une chose : partir. Personne ne s'installe en « encadrement », et on préfère, autant que faire se peut, maintenir les relations avec ses anciens camarades d'unités ou ses relations de l'extérieur - en se rendant « au sport » et à l'école, en appelant, criant et insultant par la fenêtre...

On est aussi de passage dans l'« unité stricte ». Mais à part ceux (en général deux ou trois) qui s'y trouvent pour s'être battus ou pour des histoires de haschich et qui réintégreront rapidement une autre unité au régime de vie plus doux, les autres (trois ou quatre), des garçons qui ne parviennent pas à s'adapter aux exigences de l'institution, et dont la plupart souffrent à l'évidence de problèmes psychologiques et/ou psychiatriques, ne quittent le lieu que pour mieux le retrouver. La privation d'activités et de télévision et les conditions de vie difficiles les conduisent à beaucoup échanger. La plupart passent ainsi leurs soirées debout devant leur fenêtre ou sur leur lit devant le trou de leur mur, « à parler » et à s'insulter, nous l'avons dit.

Les deux « unités ordinaires » reçoivent des détenus qui peuvent y rester de longues semaines, ou également y séjourner après des passages plus ou moins longs en « libérale », en « encadrement » ou en « stricte ». Selon le cas, ils entretiendront des relations plus ou moins fortes avec leurs codétenus du moment.

Les liens peuvent être suffisamment forts entre plusieurs détenus d'une même unité pour que le conflit entre deux garçons, pour un « mauvais regard » par exemple, se transforme en conflit d'unités. C'est ce qui se passa pendant une quinzaine de jours. Un détenu essaie d'expliquer :

« Parce que B., il disait à la fenêtre : 'Y., quand j'veais l'attraper, j'veais l'niker !' Et moi, j'veuais qu'il m'le dise en face. Il m'a insulté parce que vous voyez il est en libérale, il s'est embrouillé avec mon cousin. Vous voyez R., j'le connais depuis que j'suis tout petit, et il s'est embrouillé avec M. A. Après, moi, j'l'ai vu au parloir, mais j'ai dit au parloir quoi ? Oui, 'Arrête d'insulter mon cousin. Quand tu l'vois, vous vous expliquez !' J'l'ai secoué par les vêtements. Et maintenant... Et en activités, il a dit à tous ses potes en libérale : 'Oui, Y., il m'a insulté au parloir !' Ses potes, obligé ils ont dit... Et maintenant, quand j'me suis expliqué, intervention, intervention ! »

Et un autre :

« Au début, ça s'est passé avec un mec qui est sorti. Il s'embrouille avec O. Et ça, ça s'règle en sport. J'sais même plus pourquoi ! Parce que dans l'escalier, y avait des regards comme ça ! Ca avait pas plu. Un truc con ! Et quand O., il s'est battu, moi j'suis rentré dans l'autre direct ! Lui, il avait quelques potes, des zaïrois. Ca faisait un petit groupe communautaire. S. D. m'a dit : 'Ouais, vous êtes rentré dans ... ?' J'm'embrouille avec lui. Ils ont formé un petit groupe. Pour nous foutre la rage. Moi et O., ils peuvent rien nous faire. Pour dire la vérité, on a cogné des gens, ils étaient choqués ! L'autre, on l'a envoyé dans l'espace, ils ont été choqués ! Ils s'en prennent à qui ? A M. A. ! Ca faisait un peu droite contre milieu. Celui qui s'en est pris à A., c'est les deux autres du début. Ca s'battait un peu n'importe comment. Jamais on les avait les cinq en même temps. Ca s'battait tout le temps en sport ! »

Les relations au sein d'une même unité s'établissent dans les cours de promenade, par les fenêtres ou le trou dans la cloison qui sépare deux cellules, mais aussi dans les salles d'activités dans lesquelles les garçons passent une à trois heures par jour selon le régime des unités et la disponibilité des surveillants.

Les alliances se réaffirment alors autour des jeux proposés : baby-foot, jeux vidéos, et table de ping-pong en « libérale ». Plus généralement, comme l'écrit Dominique Pasquier, « certains goûts partagés rapprochent et sont susceptibles de structurer des réseaux sociaux<sup>1</sup> ». Un garçon explique :

« En arrivant, y avait de l'ambiance, quand même ! Y avait M., y avait T. On commençait tous à se connaître. A partir de là, on a commencé à traîner ensemble. Après, j'suis allé en sport. C'est là où j'ai parlé à H. D. J'crois il m'a dit : 'C'est toi le mec des Aunettes ? – C'est toi, de Grigny ?' 'Y a quelqu'un, en droite 2, il est plus fort que toi à la Play-Station ! – Ouais, ramène-le !' Après, il m'a dit : 'Ca fait longtemps que j'ai pas eu des adversaires à ma taille !' »

C'est encore dans l'« unité libérale » que la vie autour des « activités » semble la plus accomplie, car celles-ci durent plus longtemps, et les détenus qui y participent se connaissent généralement depuis de longues semaines. Elle offre aussi la gamme complète des jeux proposés par l'institution - ping-pong, baby-foot, ordinateur et play-station 2 :

« Avec la libérale, c'est mieux. On rigole. On fait les cons, on joue au foot [jeux vidéo]. La libérale, c'est la meilleure ambiance. Mais là, aujourd'hui, ils ont changé D. et R. Ils les ont mis en encadrement. Tout à l'heure, par la fenêtre, j'parlais avec H. Ils m'ont dit ils allaient changer. La droite 2, oui, vite fait. Franchement, pas terrible. Y a pas d'ambiance. Même quand j'avais été en ordinaire, y avait pas d'ambiance.

Les jeux vidéos (matches de foot ou courses de voitures exclusivement) permettent des échanges et des interactions à plusieurs - généralement deux garçons jouent pendant que deux ou trois autres, assis derrière eux, regardent et attendent de pouvoir « prendre » le vainqueur. Les regards sont rivés sur l'écran. On reste silencieux ou on s'exclame, on est toujours déterminé et concentré. Mais surtout, on est là, on s'affiche ensemble et unis face au surveillant et aux autres détenus. Le choix des équipes de foot pose également la place et réaffirme l'identité de chacun. Les jeunes de banlieue se démarquent par exemple des parisiens en soutenant l'équipe de foot de Marseille et, plus généralement, les garçons les plus élevés dans la hiérarchie sociale choisissent les équipes les plus reconnues sur le plan national. L'un d'eux confie ainsi :

« A la Play, je choisis les meilleures équipes. J' préfère Marseille. J'habite le 9-1, mais mon cœur est à Marseille. »

A d'autres au contraire, l'équipe de Madrid ou d'Arsenal, ou plutôt les courses de voitures.

Les enjeux de pouvoir autour des jeux proposés sont puissants. Quand bien même ils reconnaissent qu'ils y jouaient peu lorsqu'ils étaient libres - « seulement quand il pleut » et qu'ils sont bloqués chez eux - les détenus inscrits dans le haut de la sociabilité carcérale, c'est-à-dire généralement les plus âgés (17 ans) et ceux qui peuvent se prévaloir d'affiliations nombreuses et d'une certaine aisance matérielle, monopolisent ainsi la Play-Station 2<sup>2</sup>. Un garçon qui y passe trois heures par jour confie ainsi :

---

<sup>1</sup> Dominique Pasquier, *op.cit.*, 2005, p.58.

<sup>2</sup> « (...) les préférences affichées face au groupe de liens faibles [groupe de 'copains'] sont souvent des mises en scène destinées à faciliter l'intégration plutôt que de véritables goûts personnels », écrit Dominique Pasquier. *Op.cit.*, 2005, p.60. Ces garçons peuvent néanmoins y avoir beaucoup joué lorsqu'ils étaient plus jeunes.

« Personne vient nous déranger. J'ai jamais interdit à personne de jouer. J'pense, les gens, ils osent pas trop nous demander. Tout le temps, dans le collège, on me prend pour le chef. Tout le temps on me l'a rappelé. Franchement, ça m'a causé du tord ! C'est dur à encaisser, des fois ! »

Les « chinois », eux, jouent au ping-pong, sport national, pendant que les « roumains » et les « français », au bas de la hiérarchie, se saisissent du baby-foot. Ils jouent entre eux ou, s'ils sont en nombre impair, invitent le surveillant, parfois l'ethnologue qu'ils sont assurés de battre, à les rejoindre. Dans un coin de la salle, un détenu isolé joue au solitaire sur un vieil ordinateur. Lorsqu'un ou deux habitués de la Play-Station sont absents (déferrés au tribunal, « appelés » à l'infirmerie ou à l'école), un ou deux « roumains » profitent de l'occasion pour se saisir des manettes. En affichant des goûts communs aux précédents, ils tentent de s'approcher socialement d'eux, voire même de s'intégrer à leur groupe. Quelque peu affaiblis par l'absence de l'un d'eux, les joueurs habituels de la Play, assis à quelques mètres sur une table, savent ce qui se joue là et font les fiers : ils regardent de loin les « roumains » jouer, non sans mépris, puis entament une partie de Huit Américain, jeu de cartes encore inconnu des imposteurs. Ils récupéreront les manettes le lendemain.

Dans l'« unité ordinaire » de l'aile de droite, même chose : les garçons les plus inscrits dans la sociabilité carcérale se saisissent des manettes de l'ordinateur. Mais les plus grosses carrures se trouvant dans l'« unité libérale », les manettes des jeux vidéo sont ici l'objet d'enjeux de pouvoir des détenus plus « petits » qui essaient de prendre du grade. Ils les arrachent parfois des mains de ceux qu'ils n'estiment pas dignes de les manipuler ou plutôt auprès de qui ils veulent s'imposer. Les autres garçons attrapent les manches déformés du baby-foot et se marquent des buts. Entre deux tirs, ils discutent de leurs « affaires ». D'autres encore restent près de la fenêtre et regardent le temps passer.

Dans l'autre « unité ordinaire », dans l'aile du milieu, les détenus jouent au baby-foot ou font des réussites sur le seul ordinateur en état de marche. Les autres sont assis sur les tables ou sur les bancs adossés aux murs, et discutent. Beaucoup se plaignent d'être dans une unité de « petits » et regrettent, quand cela fut le cas, leur exclusion de l'« unité libérale ».

Les détenus exclus ou qui souhaitent rester en dehors de ces enjeux de pouvoir, préfèrent regarder la télévision en cellule.

## « Mon majeur »

Avant de terminer sur la construction des liens dans ce quartier entre les garçons, quelques mots sur la sociabilité des plus exclus.

Nous l'avons dit, les adultes incarcérés à l'établissement sont des condamnés qui travaillent ou suivent une formation. Vraisemblablement plus âgés que la moyenne nationale des détenus, ils sont placés ici pour leur calme et leur relative coopération avec le personnel. Aussi, à l'exception des jeunes qui viennent d'être majeurs et qui ont dû quitter le « quartier mineurs », ils ne représentent pas des figures

identificatoires pour les garçons. Ce sont des « chlags » qui « n'ont rien compris à la vie ! », les rebuts de la société, quoi ! :

« Le majeur qui est en dessous de moi, c'est un grand noir, I. C. Lui, il s'en fout, de la prison, ça fait 19 mois qu'il est là ! Il était au mineur avant moi. Moi, je suis à la 35, lui il est à la 33, deux étages en bas, vers la gauche ! Lui, il a pas une gueule à travailler. Il reçoit que des mandats, ici ! (...) Le premier étage, c'est ceux qui travaillent pas, ceux qui n'en ont rien à foutre de la taule. En plus, lui, il est là pour une grosse affaire ! »

Les jeunes détenus ne cachent guère leur mépris à l'encontre de ces adultes que l'on se plaît à insulter par les fenêtres ou que l'on accepte, parfois, de dépanner :

« A côté, c'est un mec du 9-1, aussi. Des Tarterets. Moi, j'suis du 91, à Brétigny. J'connais ses parents, dehors. J'traîne avec... J'connais celui au dessus : B., un majeur ! Il était en dessous de moi, quand j'étais en libérale. Il avait jamais rien à manger ! Il a 44 ans, il a deux enfants, ça pourrait être mon père ! C'est pas ça, j'ai pas envie d'le laisser mourir de faim ! On lui faisait des gamelles. Moi, j'avoue, des fois, il abuse ! Il demande tout le temps ! »

Dans ce cas, les adultes ne sont plus des « meurtriers », mais de pauvres types :

« Là, j'ai fait entrer des billets, j'les ai donnés à mon majeur. A. Il m'a dit : 'J'ai volé un vélo que j'aurais pu vendre trente euros ! – Oh, t'es un cas sociaux, toi ! Pour un vélo !' C'est vraiment un cas sociaux, pour un vélo ! »

« A., c'est mon majeur ! C'est tous des cas sociaux, hein ! Ils sont là, ils aboient à la fenêtre pour rien du tout ! Moi, si j'suis au majeur, j'travaille pas ! Ils m'envoient des mandats, mon grand frère, ma sœur, tout le monde ! S'ils me mettent encore six mois, j'passe au majeur, j'cantine la Play-Station. J'me casse pas la tête ! »

Néanmoins, les détenus qui entament leur séjour carcéral, n'ont pas encore reçu de mandat et ne peuvent donc améliorer l'ordinaire, s'échappent quelque peu de la solitude et de l'indigence en se tournant vers les adultes incarcérés aux étages de dessous. Ils apprécient de pouvoir discuter avec eux et surtout de goûter aux plats mijotés qu'ils leur feront passer, tels des parents nourriciers. Certains leur en sont reconnaissants :

« J'ai connu des majeurs, quand on était aux arrivants, on passait des nuits blanches à se parler. On parle de tout et de rien, de la vie de dehors. Des fois, j'ai mangé des spécialités du bled. La loubia, c'était super bon ! »

Ou :

« Mon majeur en bas, il m'faisait ma nourriture. Tout ! Un grand de Montreuil. Ici, c'est donnant donnant ! J'avais des cigarettes. J'lui donnais du pilon, il m'faisait ma gamelle. 'Passe-moi ton drap !' Moi, j'suis un débrouillard ! Avec mon majeur, on a bien sympathisé ! Comme moi j'avais des cigarettes, j'avais deux paquets. J'ai donné un paquet, et ma copine m'a donné un paquet de cigarettes. J'avais un pilon dans ma semelle. »

Les garçons placés dans l'« unité stricte » et qui s'ennuient en cellule et les détenus les plus isolés au troisième étage, notamment les « français » et ceux originaires de province, continueront d'entretenir des relations avec ces adultes tout au long de leur incarcération. Les premiers discuteront avec eux faute d'avoir autre chose à faire :

« J’parle au mec au-dessous de moi. Il s’appelle L. [sourire]. C’est un pointeur ! J’parle avec ceux qui sont autour, les copains, c’est tout ! Sinon, à part ça, j’reste en cellule toute la journée, y a pas d’activité. »

Les seconds, au contraire, valoriseront ces relations :

« Moi et le 18è, on s’entend bien avec les majeurs. Toute la semaine, ils nous ont passé du tabac. On s’dépanne. Parce qu’on est plus dans l’même truc. Les mineurs, ils sont plus radins, ils ont du mal à donner ! »

Non sans se glorifier de leurs méthodes d’entrée en contact :

« On s’pose des questions : ‘Ca fait combien de temps que t’es là ?’ Et après on commence par parler. Au départ, c’est : ‘Eh, t’as pas l’heure ?’ J’ai ma tactique ! Lui, il a un miroir, il me voit. ‘Hé, t’as pas l’heure ?’, ‘Hé, t’as pas une cigarette !’ Moi, j’suis à la 304, lui il est à la 204. En ce moment, y a plus rien. Mais quand j’étais de l’autre côté, en 329 gauche, comment ça s’insultait grave, le soir ! Ici, là, c’est tranquille ! Moi, j’préfère les ambiances tranquilles. C’est ça, les gens, ici ! »

Pour les détenus socialement isolés, un « majeur » qui accepte la relation représente en effet une source de richesse autant matérielle qu’affective que l’on se garde jalousement. On parle alors de « son » majeur, comme de « son » père ou de « son frère » :

« Mon majeur, il m’appelle. On parle, on parle. On parle ici, de dehors. Un peu tout. Il a 28 ans. J’sais, ça paraît grand. Mais bon ! J’sais que j’parle à une personne qui est plus grande que moi, mais bon, les majeurs ont plus de choses à dire. Ils sont pas là pour raconter des conneries. C’est vrai ! Les majeurs, y réfléchissent bien ! Si, moi j’réfléchis, mais y a des trucs, les majeurs savent que moi j’sais pas encore ! Au moins, le majeur, il m’fait apprendre les choses. (...) Ici, chacun a son majeur ! J’ai dit aux autres : ‘Personne appelle mon majeur ! Si vous avez besoin de quelque chose, vous me demandez !’ P. il a un majeur, il dort toute la journée. 24 heures sur 24 ! Il dort la nuit, même la journée. Des fois, y en a qui demandent à d’autres majeurs à côté. Moi, j’demande qu’à mon majeur, il a tout ! »

Ces « majeurs » seront d’autant plus appréciés que les garçons pourront les situer socialement, en invoquant des connaissances communes et/ou des lieux partagés :

« C., il fait de putains de gamelles trop trop bonnes. Il faisait du café. ‘Quand t’as besoin de quelque chose, demande-moi, y a pas de problèmes !’ Moi, j’connaissais son frère dehors. C’est un pickpocket dans le métro. Il tourne à Blanche ! »

« C’est la première personne qui connaît un collègue à moi qui venait faire des sous à Paris ! (...) C’est le seul qui prend soin de moi malgré tous les majeurs qui sont là ! »

« J’parle avec un majeur, tout ça. J’parlais avec lui vite fait. Y venait d’la Porte de Vanves. Y m’a dit, comme j’ai dit j’habite rue des Quatre, y m’a dit : ‘Ah oui !’ C’est juste à côté ! Rue des Quatre frères Peignot. C’est à côté d’Balard, l’Aquaboulevard, tout ça. C’est un bon quartier, l’15è ! C’est un bon quartier, franchement ! »

## TROISIEME PARTIE :

### PRATIQUES ET APPRECIATIONS DES SURVEILLANTS

Quand bien même le « quartier mineurs » est présenté comme un espace de détention spécifique<sup>1</sup>, avec un versant « éducatif » renforcé du fait notamment de la formation qu'aurait reçue son personnel, celui-ci ne fait que très rarement allusion à sa fonction éducative. Ici, tout discours de réinsertion est réduit à son strict minimum. D'abord, parce que remplir une éventuelle fonction éducative décrédibilise leur identité de surveillant. Ensuite, parce qu'ils ne connaissent pas les jeunes qu'ils gardent et qui ne font finalement que passer<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur ce point, le lecteur peut se reporter à l'annexe 1 : *Une petite histoire du « quartier mineurs »*.

<sup>2</sup> Les personnes qui interviennent auprès des garçons et les activités éducatives proposées sont rares. Nous en avons dressé la liste dans l'annexe 3.

## **CHAPITRE 1 :**

### ***Des surveillants face aux jeunes détenus***

En dehors des deux heures quotidiennes pendant lesquelles les détenus d'une même unité se retrouvent dans une salle commune autour d'un baby-foot, d'une table de ping pong et/ou d'une ou deux PlayStation, très peu d'activités sont organisées au CJD : le centre scolaire reçoit les garçons le matin et/ou l'après-midi (chaque détenu scolarisé y passe environ trois ou quatre demi-journées par semaines), le moniteur de sport les conduit au gymnase une, deux ou trois fois par semaine et, pendant dix ans, trois intervenants de la Croix Rouge se sont relayés et recevaient en groupe les « arrivants » deux fois en début de séjour, nous en avons parlé.

Seuls l'aumônier et un éducateur, malgré les réticences de sa hiérarchie, les poches pleines de biscuits ou de cigarettes, se rendent quotidiennement au troisième étage y rencontrer en cellule les détenus qui le leur demandent ou qui leur sont signalés par les surveillants : « Lui, il n'a pas l'air d'aller bien ! Il faut qu'il parle à quelqu'un ! » Ils discutent alors avec eux de leurs problèmes du moment (matériels, mais aussi relationnels, avec leurs codétenus ou leurs parents), et de temps à autres de leur futur : « J'essaie de les aider à se situer dans une perspective qui les aide à grandir », explique l'aumônier, alors que l'éducateur confie : « D., je le vois deux fois par jour, même parfois que cinq minutes. Il faut passer du temps avec ces gamins ! Il faut leur parler. J'passerais mon temps avec des gamins comme ça ! » Ils peuvent aussi taper le carton quelques minutes si les détenus le désirent. Ils saisissent également les demandes de timbres ou de cigarettes pour créer du lien, et préviennent à leur tour les surveillants des problèmes qui se posent aux garçons, notamment du linge qui manque à certains. Un premier surveillant reconnaît l'importance de leur présence qui « calme » et « soulage » les détenus, et donc la vie à l'étage :

« Heureusement qu'on l'a, hein, monsieur G. ! C'est le père. Y a que lui pour aller voir E. pour l'embrasser. Lui, c'est un régulateur. Il nous règle beaucoup de problèmes. Et on a l'aumônier, qui nous fait un super travail ! »

Sinon, les surveillants sont seuls avec les garçons. Ces vingt-deux agents, dix-huit hommes et quatre femmes, sont presque exclusivement des surveillants stagiaires qui, après leur formation d'agent pénitentiaire de quatre mois à l'ENAP (Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire), y occupent leur premier poste et y obtiennent leur titularisation<sup>1</sup>.

Leur entrée dans l'administration pénitentiaire leur a permis de quitter une situation précaire. Si deux d'entre eux avaient une maîtrise de sociologie et d'économie, la plupart, âgés entre 23 et 33 ans (deux

---

<sup>1</sup> Sur le profil de ces surveillants, on peut se reporter au rapport intermédiaire de cette recherche : *Sociabilité carcérale et expérience personnelle des jeunes détenus*, Rapport intermédiaire, L. Le Caisne, GIP « Mission de recherche Droit et Justice », septembre 2004.

étaient un peu plus vieux, 35 et 40 ans), n'ont pas atteint le bac. Jusque-là, la très grande majorité a exercé des emplois rémunérés au SMIG et faiblement valorisés sur l'échiquier social. Ils ont été ouvriers en usine, manager chez Mac Donald, employés de mairie ou à la SNCF, ambulanciers, serveurs dans la restauration, maîtres chien, « videurs » en boîte de nuit, manutentionnaires, éboueur, éducateurs sportifs ou dans des centres de jour, déménageur ; ils ont aussi été surveillants dans les établissements scolaires et occupés des « emplois jeunes » à la gendarmerie, dans une école, dans des centres aérés... Deux surveillants ont fait l'armée : l'un y resta dix années, une mauvaise chute interdit à l'autre l'entrée dans la légion et l'obligea à y occuper la fonction de formateur de maître chien.

Aucun d'eux n'a suivi de formation spécifique concernant la garde des détenus mineurs. Beaucoup d'entre eux attendent avec impatience leur titularisation pour quitter les lieux : certains veulent retourner dans leur région d'origine, d'autres passer le concours des ERIS (Equipe Régionale d'Intervention et de Sécurité), la majorité hésite encore à rester dans la pénitencière.

Une fois l'administration pénitentiaire intégrée, la plupart ont accepté d'être affecté au « quartier mineurs », moins pour travailler auprès de jeunes que pour éviter les détenus adultes, et donc la détention « classique » où ils craignaient tout autant les détenus que l'importance et la nature du travail « à la chaîne ». D'autres insufflent un peu d'honorabilité à leur tâche en invoquant le caractère éducatif ou relationnel de leur fonction auprès de ces jeunes détenus. Pour quelques-uns, travailler dans cette grande maison d'arrêt et surtout au « quartier mineurs » est une expérience professionnelle unique, et l'occasion d'être repérés par la hiérarchie, et donc de faire carrière. Enfin et surtout, les journées de 10h45 et les plages de jours non travaillées devaient leur permettre de rejoindre plus facilement leur femme et leurs enfants, ou encore d'envisager d'autres métiers et donc, à peine entrés à la pénitencière, d'en sortir :

« On m'avait dit que je pourrais préparer des concours, confie ce surveillant, car on ne devait travailler que deux jours pour trois jours de congé, et trois jours pour deux jours de congé. Mais en fait, on arrive rarement à avoir ce rythme, et les journées sont très longues et fatigantes. Alors finalement, je n'ai pas le temps de préparer d'autres concours ! »

Le rythme du service conduit également les premiers surveillants à intégrer le quartier : ne travaillant pas les nuits, ils peuvent s'occuper de leurs enfants quand leurs compagnes suivent une formation dans une autre région ou s'ils en sont séparés<sup>1</sup>.

Devant la faible demande pour venir travailler auprès des jeunes, et à son grand désarroi, le personnel d'encadrement n'a pas de réelle possibilité de sélectionner les prétendants<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour la représentation que les surveillants ont de leur travail et du quartier une fois qu'ils y sont, le lecteur peut se reporter à l'annexe 1 : *Une petite histoire du « quartier mineurs »*.

<sup>2</sup> Cf. l'annexe 1 : *Une petite histoire du « quartier mineurs »*

## **Garder des mineurs, ces « intrus »**

Quand bien même ils n'ont suivi aucune formation spécifique, les surveillants en charge des mineurs ne sont pas des surveillants « comme les autres ».

S'occuper de détenus mineurs, du fait du règlement spécifique qui les concerne – encellulement individuel, peines de quartier disciplinaire divisées par deux et interdiction même pour les garçons de moins de 16 ans en cas d'infraction, surveillance particulière de leur traitement par le « ministère » -, dénaturent leur identité de surveillant.

Les fréquentes visites de l'institution par les « membres éminents du ministère », les magistrats et les élèves magistrats, les jurés d'assises, les éducateurs, les journalistes, les réalisateurs de documentaire... leur rappellent sans cesse que les mineurs sont une population à part et le troisième étage une vitrine qu'il convient de ménager<sup>1</sup>. Cette attention portée aux jeunes est autant de pouvoir de considération qu'on leur retire à eux. D'autant plus que par ricochet, ces jeunes, qui ne représentent que cinquante à quatre-vingts détenus sur les trois cents qu'accueille l'établissement, accaparent l'attention de l'ensemble du personnel de catégorie A et B : directeur, gradés, éducateurs (jusqu'à ce qu'ils quittent les lieux) et médecins.

L'intérêt qu'on leur porte est d'ailleurs si puissant qu'il s'étend à l'ensemble de l'établissement et à ses habitants : tous les détenus y jouissent de cellules individuelles, d'une meilleure nourriture et d'un personnel d'encadrement (CSP et chef de détention) très certainement plus à l'écoute des individus que dans les autres établissements pénitentiaires.

Ces surveillants auxquels on n'accorde guère d'attention souffrent d'autant plus de l'intérêt suscité par cette jeune population qu'ils se sentent, eux, plus surveillés qu'ailleurs :

« Ici, ils sont protégés. S'il arrive quelque chose à un mineur, y a des associations, ça remonte au ministère. On est tout le temps avec eux. En bas, c'est sécuritaire, c'est tout. Si la cellule est sale, ils s'en fichent ! »

En fait, de par l'attention qui leur est portée – quand bien même elle provient moins d'une préoccupation réelle pour ces jeunes que de la volonté de ne pas se faire taper sur les doigts par le « ministère » - les « mineurs », ces détenus pas comme les autres, déclassent les surveillants et les détournent de leur rôle répressif<sup>2</sup>. Car ce n'est certainement pas les flatter que de les distinguer de leurs collègues en charge des adultes en les comparant à des « éducateurs » :

« Darcos m'a dit : 'Vous faites un travail d'éducateur !' Mais moi, j'suis pas éducateur, j'suis surveillant [Il désigne son survêtement] ! Même si on est en survêtement, même si on fait de l'éducatif parce qu'on discute avec eux, mais c'est tout ! – [son collègue] Ouais, y a pas beaucoup d'éducatif, quand même ! - Si, on fait des choses, pour l'hygiène, par exemple. Mais on ne peut pas faire plus, sinon on est des éducateurs ! »

---

<sup>1</sup> Malgré l'arrivée des détenus adultes et la minorité actuelle des détenus mineurs, l'établissement continue d'ailleurs de porter le nom de Centre de jeunes détenus.

<sup>2</sup> C. Bernand, *Les vieux vont mourir à Nanterre*, Le Sagittaire, 1975.

L'obligation qui leur est faite de porter un survêtement plutôt que l'uniforme favorise en effet leur assimilation au corps des éducateurs. Pire même. Il leur arrive d'être pris pour des détenus. A la reprise de son service de l'après-midi, un agent raconte ainsi avec colère qu'un policier vient de le confondre avec un détenu à la porte d'entrée de l'établissement :

« Je me suis retourné, et je lui ai dit : 'Et ça, c'est quoi ? [Ecusson de l'Administration Pénitentiaire]'. »

L'intérêt porté aux jeunes est d'autant plus difficile à supporter que les « mineurs » seraient une population bruyante et indocile qui mériterait un peu plus de sévérité. Alors que les détenus adultes obéissent à la première injonction, il faut « répéter toujours la même chose au mineur ». Les surveillants en charge des majeurs aiment ainsi rappeler les sanctions qui s'abattent immédiatement sur le détenu majeur en cas d'infraction, et l'impunité dont jouirait le jeune. L'un d'eux observe ainsi :

« Je ne pourrais pas être chez les mineurs, car j'ai pas assez d'autorité, et parce qu'ils ne respectent rien ! Chez les majeurs, on dit : 'C'est comme ça !' ou ça cogne ! L., il se croit encore mineur, il se croit tout permis. On va lui apprendre ! Tranquillement ! Ca va plus être la même peine. Pour les mêmes affaires, il va se prendre plusieurs jours de quartier ! La nuit, les mineurs sont un peu plus bruyants. Ils communiquent jusqu'à minuit. Après, c'est rare ! Surtout la gauche, l'aile stricte. Ils s'occupent à parler. Les majeurs crient moins aux fenêtres, jusqu'à 8 heures et demi 9 heures. Après, ils arrêtent. Y pas de comparaison possible. »

Parce qu' « avec les mineurs, on sait jamais ! Ils sont impulsifs ! Un coup c'est calme, un coup ça l'est plus ! », et parce qu' « ils ne connaissent pas les limites ! », les agents doivent savoir garder patience. Enfin, les surveillants du troisième étage doivent faire avec le mépris subi par l'ensemble des fonctionnaires qui s'occupent des détenus adultes : pas plus que les juges pour enfants ne sont de « vrais » magistrats, pas plus que les policiers de la brigade des mineurs ne sont de « vrais » policiers, les surveillants en charge des mineurs ne sont de « vrais » surveillants. Ils sont en effet doublement soumis : soumis au contrôle du corps social et soumis aux jeunes détenus qui profitent de leur impunité supposée. Mépris de leurs collègues néanmoins teinté d'envie, car ces « faux » professionnels jouiraient également de l'attention portée aux mineurs dont ils ont la charge et bénéficieraient de leur traitement de faveur. Aussi, on ne cesse de rappeler que « chez les majeurs, chaque agent ne s'occupe pas que de quinze détenus, mais de soixante-dix », que l' « on travaille les nuits »... On rappelle le « stage » dans le sud de la France auquel participèrent, il y a quelques années déjà, le directeur, le premier surveillant, le chef de service pénitentiaire et des surveillants du « quartier mineurs » : la piscine particulière, le canoë kayak, la joie... :

« On a vu les photos ! Je peux vous dire qu'ils étaient bien ! Ils nous avaient dit qu'on irait aussi, mais quand ils sont revenus, on n'en a plus entendu parler. Il n'y avait plus d'argent ! »

On salue à peine les « surveillants mineurs » lors de leur prise de service et on n'hésite guère à leur voler leur ventilateur lors des grandes chaleurs... De leurs côtés, les surveillants en survêtement incriminent le manque de fermeté de leurs collègues en charge des adultes :

« Quand on voit qu'en promenade, y fument des joints, ils y vont en tong, en short, en débardeur, ils se font des coupes de cheveux, les auxi fument dans les coursives... Ils

descendent les mains dans les poches ! Un majeur est descendu avec la casquette et le marcel. Alors qu'on dise qu'on fait pas notre travail ! - J'ai vu les remontées du 4è, c'était le souk ! »

## Une distance difficile à maintenir

La difficulté du travail semble cependant se poser moins par rapport à leur identité professionnelle que dans leurs relations aux jeunes dont ils ont la garde. Les surveillants en charge des détenus mineurs sont plus sollicités personnellement et doivent travailler, plus encore que leurs collègues, avec leur personnalité et leurs histoires personnelles.

Certes, on trouve au troisième étage, comme dans l'ensemble des établissements pénitentiaires, les inévitables techniques de mise à distance de la population pénale à laquelle il ne faudrait pas finir par ressembler, notamment à travers le rappel de la population à laquelle on a affaire. Un 1er surveillant, à propos d'un détenu qui a donné un coup de tête à un agent qui venait de lui rendre son insulte - « Nique ta mère toi-même ! » -, rappelle ainsi :

« Il ne faut pas perdre de vue que même s'il est en libérale, faut pas oublier qu'on a affaire à des délinquants et à des criminels. Ils ont l'habitude de se bagarrer, et pas vous. Un surveillant qui s'est fait frapper, ça la fout mal. Et hier, le premier surveillant qui a pris un coup de pompe ! »

Cette crainte du « criminel » en la personne de voleurs de téléphones portables multirécidivistes (ce que sont plus de la moitié des détenus) se manifeste parfois à travers la peur d'attraper des maladies contagieuses, comme la galle ou la tuberculose. Ainsi, lorsque j'arrive un matin, je croise deux surveillants avec un masque en papier sur le nez et la bouche. Ils m'expliquent :

« P. a peut-être la tuberculose ! »

« Je sais pas, D. [collègue] m'a dit qu'il a déjà craché du sang ! Et comme il a passé la moitié de sa vie en prison ! On l'a tous fréquenté, ici ! »

Lors d'une réunion d'équipe, un surveillant interroge le CSP (Chef de service pénitentiaire) :

« - Une petite question. Un collègue m'a dit que L. avait la galle ? - Y a eu quelque chose, mais c'est fini hier, normalement. Vous appelez l'infirmerie pour confirmation. Pour mémoire, P. était en isolement médical pour une semaine suite à des problèmes médicaux. Son traitement ne réagissait pas. Il a été séparé une semaine, les mouvements étaient bloqués quand il sortait, il devait porter un masque, les agents aussi. Ca a duré une semaine. On n'a rien trouvé, donc tous les résultats sont revenus négatifs. Si vous allez en détention, forcément vous allez rencontrer des séropositifs. - Il faudrait briser le secret médical ! - Le secret médical peut être brisé quand y a un risque de contamination, c'est tout ! *Maintenant, en tant que surveillant, faut toujours penser que le détenu a la pire des maladies.* Il faut avoir les mêmes mesures de précaution envers tous les détenus. »

Néanmoins, les surveillants en charge des mineurs sont dans une situation de plus grande promiscuité que ne le sont leurs collègues qui s'occupent des adultes. Malgré l'encadrement des premiers surveillants, ils sont en effet très souvent seuls avec les jeunes détenus. En exigeant d'eux la propreté

de leur cellule, le nettoyage de leur « plateau », la sortie de leur poubelle et de se rendre à la douche, comme nous le verrons, ils pénètrent leur intimité. Le fait de les accompagner dans les cours de promenade et en salles d'activités, les rapproche considérablement<sup>1</sup>. Cette promiscuité avec le jeune détenu conduit alors le surveillant à travailler avec son histoire personnelle, passée et actuelle, souvent douloureuse, faite d'échecs et de carence affective<sup>2</sup>. D'autant plus qu'il trouve là son premier poste et qu'il n'a bénéficié d'aucune formation particulière qui lui permettrait d'insérer un peu de distance entre lui et les jeunes dont il a la charge.

Enfin, ces jeunes surveillants qui viennent d'abandonner leur situation précaire, se retrouvent maintenant relégués dans l'espace pénitentiaire, et doivent s'occuper de jeunes exclus. Cette situation en miroir<sup>3</sup> peut créer des affinités ou des sentiments de rejet, selon l'histoire et la personnalité de chacun.

Pour l'ensemble de ces raisons, le troisième étage conduit les surveillants qui y sont affectés à adopter des comportements et des attitudes extrêmement différents à l'égard des jeunes détenus - allant de la non-traitance éducative à la mal-traitance, passant par la recherche d'un soutien éducatif -, que le personnel hiérarchique (1ers surveillants, CSP, chef de détention et directeur), en mal de recrutement et en proie au turn-over incessant des agents, paraît incapable d'uniformiser et/ou de juguler.

## **De la non-traitance à la mal-traitance**

Cette absence de distance entre soi et le jeune conduit en effet naturellement chaque surveillant à agir personnellement et donc différemment envers les garçons qui observent : « Lui, il est bien ! Mais lui, il cherche trop la bagarre ! »

Selon leur sexe, leur âge, leur grade, leur identité familiale, leur personnalité, leur parcours personnel et les raisons qui les ont conduits à travailler auprès de cette jeune population, les agents occupent leur fonction de manières fort diverses. Leurs relations avec les garçons s'en ressentent fortement. S'il n'est pas possible de décrire, dans le cadre de ce rapport, le travail de chacun des agents, distinguons néanmoins trois types généraux de comportements : celui des non-traitants, les plus nombreux, c'est-à-dire des surveillants qui n'ont pas d'intention éducative à l'égard des jeunes et qui les traitent selon leurs affinités personnelles, celui des agents (une demi-douzaine), bien isolés, qui aimeraient insérer un peu d'éducatif dans la tâche et celui des mal-traitants (trois ou quatre) qui, à l'époque où j'effectuais mon travail de terrain, étaient certes minoritaires, mais dont la présence influait sur le vécu de nombreux jeunes détenus.

---

<sup>1</sup> Les surveillants en charge des adultes restent au contraire toujours en dehors des cours de promenade qu'ils observent d'un poste de surveillance vitré et muni d'écrans de contrôle.

<sup>2</sup> Tout en gardant son secret professionnel, la psychologue en poste près des surveillants me confiera son étonnement de voir tant d'histoires lourdes chez ces surveillants, des enfances ballottés ou battus.

<sup>3</sup> Sur ce point, Le Caisne, *op. cit.*, 2000, Annexe 1, « Personnel et condamnés : un même enfermement », p.335-346.

Les non-traitants, la grande majorité - des agents qui ont entre 23 et 30 ans - semblent considérer les détenus comme des jeunes qu'ils sont susceptibles de croiser à l'extérieur, et entretiennent avec eux des relations sur le mode de celles qu'un surveillant de collège ou d'internat entretient avec des élèves parfois à peine plus jeunes que lui, avec plus ou moins de sévérité, de formalité, d'indulgence ou de complicité, commettant de temps en temps des entorses au règlement. Des surveillants de collège qui viennent souvent du même milieu que ceux qu'ils gardent, quittant tout juste la position de ceux qu'ils doivent maintenant surveiller. Quand l'agent a de la sympathie pour un détenu (ce qui arrive souvent lorsque celui-ci est à l'établissement depuis plusieurs semaines), il jouera au ping-pong ou au baby-foot avec lui, discutera de son « affaire » et partagera parfois (souvent ?) les vues du garçon sur la hiérarchie des délits, la violence des policiers... Quand au contraire il n'a pas d'affinité avec un jeune, il se contentera, tout au long de son séjour, de lui ouvrir et de lui fermer la porte, et appliquera strictement le règlement à son endroit. Si le garçon se plaint, il lui sera rétorqué qu'« il n'avait qu'à pas venir en prison. ».

Comme certains des précédents d'ailleurs, les surveillants, généralement plus âgés que leurs collègues, qui cherchent à insérer un peu d'éducatif dans le traitement des détenus, tentent d'imposer le même régime à tous. Certains d'entre eux n'hésitent guère à soulager les garçons dans la mesure de leurs moyens : ils discutent avec eux sur leur lit quand ils sentent qu'ils dépriment, leur apportent du tabac, stylos et feuilles de papier à lettre, acceptent de jouer les passeurs de cigarettes, de CD ou autres sachets de chips, leur proposent de nettoyer les lieux communs ou les cellules inoccupées quand ils s'ennuient ou encore leur traduisent leurs documents judiciaires à leurs retour du tribunal. Parmi eux, les deux plus âgés (35 et 40 ans), pères de famille, évoquent leur métier en se référant à leur éducation parentale. Ainsi, ce surveillant qui doit accompagner à l'infirmerie un garçon qui présente des problèmes psychiatriques, mais qui sort tout juste de sa douche : « Allez ! Dépêche-toi un peu ! T'as froid ? Pourquoi tu mets tout ça ? Il fait pas froid, ici ! Allez, dépêche-toi !<sup>1</sup> » Comme je le regarde faire, attendrie, le surveillant s'approche de moi et me glisse : « J'ai l'impression de parler à mon fils de cinq ans, de lui demander de se dépêcher pour aller à l'école ! »

Certains adolescents aux histoires difficiles, parfois arrogants et moqueurs, peuvent néanmoins réveiller chez les surveillants mal-traitants et qui semblent avoir eu des enfances difficiles, des réactions de l'ordre du pathologique : perversion, violence verbale et psychologique, comme j'ai pu en

---

<sup>1</sup> Les surveillants s'adressent le plus souvent aux détenus en les appelant par leur nom de famille (qu'ils ont lu sur l'étiquette de la porte de la cellule s'ils ne connaissent pas l'intéressé), parfois par leur prénom (ce qui signifie une estime particulière). Selon les cas, ils utilisent le tutoiement ou le vouvoiement. Sur ce point, ils ont reçu des consignes contradictoires : un CSP leur a demandé « d'oublier ce qu'ils avaient appris à l'ENAP et de tutoyer les détenus » de manière à créer du lien, un autre de les vouvoyer en guise de respect et de maintien de la distance, et de n'utiliser le tutoiement que dans les cas d'indiscipline du détenu ou au contraire de mise en confiance : « Par définition, vous le tutoyez pas ! Y a des cas par exemple pour E., j'me suis ravisé, parce qu'il me prenait pour un con, et j'ai horreur de ça ! Tutoyer, c'est déjà mettre les gens en condition. Si vous avez un gros coup de blues, un coup de blues terrible, il avait peur de nous, et on l'a tutoyé. Le seul fait que les détenus entendent le tutoiement, ils se disent que vous êtes sensibles à leur condition. Mais par définition, on ne tutoie pas. » Lorsque les jeunes sont en groupe, ils peuvent les appeler « Messieurs ». Entre eux, ils parlent des « détenus » ou des « gamins ».

voir à de nombreuses occasions à travers les regards menaçants de certains, leurs remarques humiliantes lancées devant les pairs, les provocations quotidiennes : on souille le paquetage du détenu puni de quartier disciplinaire, on fouille à plusieurs reprises dans la même journée la cellule d'un adolescent « pénible » qui a peu de chance de se plaindre, ou encore on excite les jeunes de manière à provoquer leur rébellion et une « intervention ».

Les détenus se plaignent de ces comportements, ouvertement ou à mots couverts :

« Quand on parle trop avec eux, ils prennent des aises. Après y disent c'est nous y font des trucs bizarres, mais c'est eux ! Y en a ils sont bien. Y en a, ils cherchent : des fois, ils parlent mal pour qu'on parle mal ! Lui, il aime bien faire intervention. Ca s'voit comment les surveillants ils engrainent les jeunes pour qu'y ait intervention ! »

Ou :

« Le surveillant, le gros, celui qui nous a ouvert hier, j'l'aime pas. Il essaie pas d'aider les détenus. Quand j'mets les drapeaux, il les enlève parfois et il vient pas. »

« Lui [le surveillant qui nous a ouvert la porte], il fait crari tout le temps son vénère [dixit] ! Il nous regarde, la cigarette, il tape sa démarche. Lui, il m'a plié ! Ils m'ont retenu le poing, ils m'ont fait ça [petite marque sur l'épaule], j'avais des bleus de partout. Et là, tellement il était énervé contre moi, j'ai mis un drapeau, il pose le drapeau sur mon lit, il dit : 'Ferme ta gueule !' J'ai attendu, j'ai vu le surveillant de la stricte, j'ai dit : 'Voilà, j'veux voir le chef !' Moi, j'attends, mais je sais où il habite. C'est pas pour faire des menaces ni rien, au moins qu'il m'dise : 'J'suis désolé, j'aurais pas dû dire : 'Ferme ta gueule !' Ici, les surveillants, y s'croient les chefs. Ils croient ils peuvent nous insulter comme des chiens, et nous on doit fermer notre gueule. Je sais, il rentre il m'dit encore : 'Ferme ta gueule !', j'envoie une lettre au juge ! »

Et un autre :

« Y a des surveillants, ils font leur boulot. Lui, franchement, il fait son travail, il cherche pas à... Y en a un, c'est un vrai con ! Franchement, si j'le croise dehors, il va lui arriver un truc ! J'lui demande la douche : 'Y a pas d'eau chaude ! – Pourquoi ? – Parce que ! A moins que tu veux que j'te pisse sur les cheveux !' Dans la salle d'activités j'aime bien jouer au baby-foot. Je l'ai battu. Il m'a fait un bras d'honneur : 'Pourquoi est-ce que vous m'faites un bras d'honneur ? – Ferme ta gueule !' Depuis le jour du baby-foot, j'vois y m'aime pas ! »<sup>1</sup>

Sur ces jeunes, fragiles psychologiquement et parfois physiquement, et malgré la surveillance et l'attention extrême que portent le chef de détention et le directeur au troisième étage – autant par intérêt envers les jeunes que parce qu'ils sont eux-mêmes sous le contrôle du personnel de la Direction Régionale (DR) et du ministère –, l'abus de pouvoir, la décharge de hargne et de violence, sont en effet faciles<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Après avoir suspecté pendant de longs mois le comportement du surveillant dont il est question dans cette citation et les deux précédentes, le chef de détention et le directeur, très affectés paraît-il, le renvoyèrent du « quartier mineurs » lorsqu'ils eurent vent de l'« expédition punitive » qu'il effectua avec un collègue sur un adolescent. L'homme fut simplement affecté un étage plus bas.

<sup>2</sup> Sans connaître les exactions de cette demi-douzaine d'agents, le premier surveillant, présent sur les lieux et à l'écoute des détenus, peut néanmoins en avoir vent. Par solidarité professionnelle, il pourra « protéger » ces surveillants qu'il n'aura pas eu la preuve d'un fait précis. Jusque-là, il évitera sans mot dire que les agents en questions et les jeunes sur lesquels ils semblent avoir jeté leur dévolu ne se rencontrent trop souvent, en changeant par exemple un détenu d'unité. Un premier surveillant m'explique ainsi à propos d'un garçon qu'il a décidé de changer d'unité contre l'avis des agents : « Faut prendre la personne dans toutes ses dimensions. Faut pas tenir compte que du disciplinaire. Sa colère a été attisée par un surveillant qui s'amuse à lui en faire baver inutilement. J'l'ai vu à l'œuvre, j'l'ai vu faire. Et quelqu'un est venu me raconter. Comme ce surveillant travaille

Ces surveillants sont alors très excités lors des « interventions » et entraînent souvent avec eux quelques-uns de leurs collègues non-traitants. Ainsi, à la sonnerie de l'alarme, les agents referment la porte qu'ils venaient d'ouvrir, lâchent crayon et papier qu'ils tenaient à la main, et partent comme des furies, déboulent par trois les marches de l'escalier en criant - et en se blessant à l'occasion - : « Où ? Où ? », lorsque le lieu de l'intervention n'est pas immédiatement signalé. C'est le moment pour eux de décharger leur agressivité, et éventuellement de se venger des jeunes dont l'« impunité » supposée irrite : on maîtrise le détenu à plusieurs, on le met à terre, face contre le sol, et on le transporte allongé dans une cellule du rez-de-chaussée où il sera dénudé une dizaine de minutes<sup>1</sup>. Une fois rhabillé, le garçon est reçu par le premier surveillant et sommé de s'expliquer sur son comportement (insulte à un surveillant, menace de coups, bagarre avec un codétenu, etc.).

Certains agents peuvent être plus ou moins conscients de ce qui les anime et du risque des dérives. Ainsi, alors que j'interrogeais trois ou quatre surveillants sur la nécessité de se rendre à une douzaine sur le lieu d'une « intervention », certains l'expliquèrent par la nécessité d'être nombreux pour maîtriser un détenu récalcitrant, un autre dit qu'il fallait montrer à la hiérarchie qu'ils étaient présents et effectuaient correctement leur travail, et un dernier, sans doute le plus violent, estima que la présence de nombreux témoins évitait que l'un d'eux ne profite de l'occasion pour se décharger de son agressivité contre le détenu<sup>2</sup>.

Enfin, les surveillants se distinguent dans leur attitude vis-à-vis des détenus les plus difficiles qui mobilisent quasiment toute l'attention du personnel et rendent le travail pénible : ils tapent contre leurs portes avec leurs pieds ou leur chaise, assourdissant de bruit le troisième étage et les cellules du

---

la plupart du temps en stricte, j'ai préféré l'envoyer en encadrement. » Notons également que ces humiliations et mauvais traitements ne semblent pas être l'apanage du personnel de surveillance. Un garçon s'interrogeait ainsi à voix haute sur la question et la remarque d'un psychiatre : « Il m'a demandé combien de temps je pensais rester. Je lui ai dit plus de temps, pour pas qu'il croit que je rêve, et je lui ai dit trois mois. Il m'a dit : 'Non, beaucoup plus !' Pourquoi il m'a dit ça ? » Comme cela était prévisible à l'examen de son dossier, le jeune fut libéré un mois plus tard.

<sup>1</sup> Nous reviendrons longuement dans le paragraphe suivant sur cette pratique interdite par le directeur de la maison d'arrêt dans une note de service datée du 17 mai 2004.

<sup>2</sup> Ce qui n'évite pas toujours les coups volontaires. Il m'est ainsi arrivé de voir un surveillant en charge des majeurs cogner d'un geste brusque la tête d'un adolescent contre le sol, alors même que celui-ci était allongé par terre, les bras et les jambes retenus derrière le dos. Un jeune eut également le poignet cassé lors de l'une de ces interventions (sans qu'il ait été possible d'établir réellement ce qui s'était passé), un autre porta des traces de strangulation (dues au par le tee-shirt, du fond du gymnase jusqu'aux cellules d'attentes du rez-de-chaussée, c'est-à-dire sur une centaine de mètres). Ces violences, qui semblaient plus le fait des surveillants chargés des majeurs venus ponctuellement aider leurs collègues en charge des mineurs et qui profitaient là de l'occasion de se venger de ces jeunes détenus, ces « intrus » qui, par l'attention portée à leur égard, dérivabilité leur fonction répressive, nous l'avons dit.

Lors d'un entretien réalisé à la fin de mon travail de terrain, et après la plainte déposée par un médecin pour les traces de coup relevées sur le corps de deux détenus, le directeur m'interrogea sur la pratique des « interventions » lors de son absence. Semblant me considérer comme une observatrice impartiale (les rapports avec les médecins étaient alors difficiles), il voulait savoir si j'avais vu des agents donner des coups à des détenus. Dans une position délicate, je répondis comme l'aurait fait un adolescent qui accuse les « majeurs » de ses exactions, en répondant positivement à sa question, mais en incriminant les surveillants en charge des majeurs, c'est-à-dire « les Autres ». De la sorte, je confirmais ses craintes tout en protégeant les surveillants qui m'accueillaient. Peu fier de ma lâcheté et sans pourtant avoir menti, je me suis dit qu'il serait toujours temps de m'expliquer plus longuement.

dessous, réclament cigarettes, tabac ou feu à tout bout de champs, cassent leur fenêtre ou leur lavabo, créent des inondations dans les coursives<sup>1</sup>, s'automutilent plus ou moins légèrement, crient ou jettent leurs affaires par les fenêtres, demandent à aller à l'infirmerie, à l'école ou en promenade, à rencontrer leur éducateur ou leur juge au-dehors des horaires prévus ... Toute la journée durant, ils ne cessent de se manifester avant d'avoir obtenu satisfaction : une réponse positive à leur demande qui sera immédiatement suivie d'une autre, et plus généralement d'être parvenus à faire entrer un surveillant dans leur cellule, c'est-à-dire à recevoir une présence humaine. Il s'agit le plus souvent de jeunes qui n'ont pas encore 16 ans, qui donc ne peuvent pas être punis du quartier disciplinaire, ou dont le psychiatre y a interdit leur placement. Leur grande souffrance touche certains agents et gradés qui vont donc s'en occuper autant qu'ils le peuvent : ils passent les voir régulièrement, discutent avec eux, leur promettent un poste de radio ou un peu de tabac s'ils se calment, les font sortir de cellule en leur proposant de nettoyer les cellules inoccupées, leur procurent des livres ou bandes dessinées : « Lui, j'ai toute la patience pour lui, je le considère comme mon fils ! C'est parce que lui, il fait pas exprès ! », confie ainsi un surveillant.

Mais leur comportement et parfois leur agressivité irritent la plupart des agents – non-traitants et mal-traitants - qui estiment que leur souffrance feinte n'est qu'un moyen de mieux berner l'institution et son personnel. Ces surveillants vont alors s'attacher à réguler leur traitement, en les provoquant à la hauteur du « traitement de faveur » qu'ils estiment qu'ils bénéficient indûment. Ce faisant, ils aggravent bien évidemment leur souffrance et alimentent leurs demandes incessantes.

Notons, bien entendu, que je ne parle ici que des agents présents lors de mon travail de terrain, et que l'équipe qui leur succéda l'année suivante fut, comme me l'assura un membre du personnel toujours en activité à l'établissement, plus « douce ». Il n'en reste pas moins que l'institution, victime du turnover incessant de ses acteurs et de son peu d'attractivité<sup>2</sup>, n'est pas à l'abri de nouveaux recrutements « musclés ». Il est également possible que parmi les non-traitants se cachent, et se cachent peut-être encore, des mal-traitants (que la promiscuité avec les jeunes délinquants conduit peut-être, encore une fois, à devenir). L'un d'eux, affable et entretenant apparemment avec les détenus des rapports cordiaux, surprit (et choqua) ainsi beaucoup de ses collègues et le 1er surveillant, lorsqu'ils apprirent qu'il avait agressé un détenu en cellule avec une barre de sondage. Ce qui ne bouleversa guère les projets de l'agent : comme il l'avait demandé, il quitta le quartier et obtenu, après avoir réussi le concours qui le lui permettait, un poste convoité<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Les nerfs d'un surveillant manquèrent de lâcher lorsque, vers 12h30, seul à l'étage, alors qu'il lui fallait « préparer » (c'est-à-dire fouiller) les détenus qui passaient en commission de discipline, faire sortir de cellule et descendre au premier étage les adolescents attendus au parloir, régler le problème d'une « carte bleue » (carte d'identité pénitentiaire) perdue par l'un d'eux et qui est obligatoire pour rencontrer ses proches, je lui désignais la coulée d'eau qui s'échappait de la cellule d'un détenu dont il s'était occupé toute la matinée.

<sup>2</sup> Cf. Annexe 1 : *Une petite histoire du « quartier mineurs »*.

<sup>3</sup> Il serait intéressant de s'interroger sur l'incapacité de la hiérarchie à mettre fin aux actes de maltraitance de ses agents. Malgré sa vigilance et ses enquêtes internes, tout se passe comme si elle attendait que la « régulation » se fasse d'elle-même : les « mauvais » agents quitteraient l'administration pénitentiaire, et les « bons » resteraient au quartier des mineurs.

## Les « interventions », une « spécificité » de l'établissement

Les principales conduites réprimées sont les insultes contre un surveillant, les coups entre détenus ou contre un agent et la possession et usage de matières stupéfiantes (haschich). Pour ces faits, les surveillants rédigent un compte rendu d'incident (CRI). Le ou les détenus concernés passent en commission de discipline où ils encourent des peines de jours de quartiers disciplinaires ou de travaux d'intérêt général (notamment pour les moins de 16 ans, qui ne peuvent être envoyés au quartier disciplinaire), c'est-à-dire des heures de nettoyage des parties communes. Mais avant la rédaction du CRI, une « intervention » a parfois lieu. Pour les surveillants, elle semble être la pratique punitive la plus efficace<sup>1</sup>. Ces interventions physiques et directes sur le corps des garçons tiennent surtout une place importante dans la vie du quartier et dans les rapports entre les surveillants et des détenus.

Si un garçon insulte un surveillant ou commet à son encontre un geste agressif ou perçu comme tel, il peut être immédiatement « maîtrisé ». Un collègue qui aperçoit la scène – en général le surveillant de la rotonde - actionne le signal d'alarme. Le 1er surveillant et une nuée d'agents, parfois rejoints par le directeur son talkie-walkie à la main, se précipitent sur les lieux.

Mais le plus souvent, le surveillant fait rentrer le détenu dans sa cellule - non sans l'avoir menacé : « Attends, je reviens ! » -, en réfère au 1er surveillant qui peut appeler quelques agents à la rescousse, excités devant la porte de la cellule de l'adolescent à l'idée de l'« intervention » qui se prépare. Au signal du 1er surveillant, un agent ouvre brusquement la porte, le 1er surveillant pénètre dans la cellule et ordonne au détenu de sortir ou l'empoigne. Le garçon est mis à terre par une « balayette ». Aussitôt saisi aux quatre membres, par quatre surveillants, bras et jambes repliés sur son dos, il est soulevé de terre et ainsi transporté au rez-de-chaussée. Certains restent silencieux, la plupart crient de douleur. Comme l'explique un surveillant :

« En général, on essaie de le faire sortir de sa cellule. Soit on l'incite à s'mettre au sol, un agent par membre. On le fait mettre sur le ventre. On lui fait replier ses bras et ses jambes. Comme un sac à main ! Et quand on est fatigué, on l'repose et on l'resoulève. Avant d'en arriver là, ils ont fait ce qu'il fallait ! »

Dans la cellule du rez-de-chaussée, le garçon est déshabillé et ne récupèrera ses vêtements qu'une dizaine de minutes plus tard. Il est ensuite interrogé par le 1er surveillant ou le chef de détention. Selon le cas, il est conduit au quartier disciplinaire du grand quartier (la commission de discipline se réunira là-bas le mercredi ou le vendredi suivant), ou reconduit en cellule et le plus souvent placé dans l'unité stricte. Dans ce cas, il s'expliquera à la prochaine commission de discipline.

Bien entendu, la menace ou l'insulte peuvent être proférées ailleurs dans l'établissement. Ainsi, un détenu sous sa douche lança un : 'Bâtard de surveillant !' Sorti manu militari dans la coursive, il fut

---

<sup>1</sup> Il existe bien entendu d'autres punitions moins officielles et qui se rapprochent plutôt de la brimade à l'encontre d'un détenu qui se fait trop remarquer ou qui déplaît, comme son placement dans une cellule sale et/ou avec barreaux, au bout de l'allée et à côté d'une cellule inoccupée, ou au contraire près du bureau du gradé.

mis face contre terre, le 1er surveillant posa un pied sur son dos et lui lança : « Insulter un surveillant ! Tu vas voir ! » Une fois le détenu soulevé par quatre agents, le 1er surveillant releva le tee-shirt du détenu et le lui mit sur le visage : on ne doit plus le voir et il ne doit plus voir<sup>1</sup>.

La colère d'un détenu, généralement déclenchée par son placement dans l'unité stricte, des « cantines » qui n'arrivent pas, le manque de tabac..., ou encore par les pratiques disciplinaires des surveillants qui défont un lit mal fait ou placent un plateau mal nettoyé par terre devant la porte de la cellule, peut également provoquer une action. Dans sa cellule, l'adolescent insulte et menace les surveillants, et/ou s'en prend à sa cellule : il lance sa chaise contre les murs et la porte, casse la vitre ou, plus rarement, la télévision... S'il ne se calme pas rapidement, il sera à son tour descendu en cellule d'attente et envoyé au quartier disciplinaire.

Les « interventions » sont néanmoins le plus souvent provoquées par les bagarres entre jeunes. Dans ce cas, le surveillant qui aperçoit le premier coup actionne le signal d'alarme, les collègues accourent et tous s'emparent des protagonistes. Ceux-ci sont soit couchés à terre, puis transportés allongés selon la technique décrite, soit simplement tenus par un surveillant le bras dans le dos et conduits dans une cellule du rez-de-chaussée.

Enfin, le comportement général d'un garçon peut également conduire un premier surveillant et ses agents à envisager une « intervention » à son encontre et même à la provoquer par une surveillance redoublée et des rappels à l'ordre incessants. Dès lors, ils n'ont plus qu'à attendre le moment propice pour passer à l'action. Un 1er surveillant explique à propos d'un garçon sur lequel les agents viennent d' « intervenir » :

« J'savais qu'il irait au QD aujourd'hui ! C'est un chiant ! De toute façon, il savait qu'il allait passer en stricte. Il s'installait un petit peu comme le meneur. J'vais le reformater ! »

Certaines interventions sont même effectuées préventivement le vendredi, c'est-à-dire avant le week-end, quand le 1er surveillant de l'étage, en repos hebdomadaire<sup>2</sup>, ne peut pas garantir leur bon déroulement :

« C. nous a dit : 'Interdiction de faire un pliage le week-end' ! – Ben oui, y a tout à faire, le dimanche !<sup>3</sup> »

---

<sup>1</sup> C'est la seule fois que je vis cela au quartier des mineurs. Il semblerait que cette pratique provienne du grand quartier où, lorsque j'accompagnai le directeur présider une commission de discipline pour un détenu mineur, je vis arriver à l'étage un détenu travesti, éructant, râlant, criant, tenu par deux surveillants, les bras pliés dans le dos, le visage recouvert de son tee-shirt « parce qu'il crachait ». Il fut mis à terre devant la porte de sa nouvelle cellule, jambes et bras repliés sur le dos, puis déshabillé et poussé dans son mitard. Le tee-shirt relevé sur le visage du détenu rappelle la cagoule des condamnés à mort d'autrefois et d'aujourd'hui ailleurs. Recouvrir le visage, c'est signaler à l'intéressé et à ceux qui le croisent ainsi qu'il n'appartient plus au monde des vivants, mais à celui de l'au-delà.

<sup>2</sup> A l'époque, le manque de premier surveillant acceptant de travailler au « quartier mineurs » ne permettait pas d'en mettre un en poste le week-end.

<sup>3</sup> Le dimanche pourtant, les détenus n'ont aucune activité en dehors des promenades quotidiennes rallongées d'une heure et des « parloirs famille » qui troublent le calme régnant alors au quartier, et qui font sans doute dire à ce surveillant qu' « il y a tout à faire ».

Un vendredi matin, un premier surveillant prend les devants et observe, à propos de quatre détenus « agités » :

« Vous êtes seuls ce week-end. S'il y a quoi que ce soit, on va tuer l'affaire dans l'œuf, pour que vous puissiez passer un week-end calme. »

Les « interventions » et les « pliages » sont légitimés par la nécessité de maîtriser un individu récalcitrant ou dangereux. Il s'agit ici de répondre par la force à un détenu qui menace d'user, ou qui use, de la sienne. C'est notamment le cas lors des bagarres entre détenus. Un surveillant toujours en première ligne sur les interventions justifie :

« Pour pas qu'ils s'esquintent ! Tu sais, ils pourraient se faire mal ! Et c'est aussi notre autorité, quelque part ! Et ça fait partie de notre mission de sécurité. Quelque part, on s'impose. Si tu laisses courir une bagarre, si tu laisses une bagarre, après, dès qu'ils vont être en contact, dès qu'il y aura un mot plus haut que l'autre, ça s'tapera ! Y aura des incidents plus graves ! C'est un ou deux coups de poing seulement parce qu'on intervient ! Si on n'intervient pas, faut pas s'leurrer ! »

Mais l'« intervention » a aussi des effets dissuasifs :

« Dans les autres quartiers mineurs, ils ne touchent pas aux mineurs. Nous, on les plie avant l'agression. En trois ans, y ont eu quatre ou cinq agressions, pas plus ! »

« De toute façon, ça a un côté dissuasif. Il y a insulte, donc il y a intervention. Sinon, on n'arriverait pas à le serrer ! »

Ou encore, ce surveillant qui observe après le « pliage » d'un garçon qui refusait de se rendre dans la dernière douche libre :

« Y a qu'la force qu'ils comprennent ! »

L'« intervention » ne survient qu'en dernier recours pour conduire le garçon à se soumettre aux règles de l'institution :

« Si on peut pas plier, qu'est-ce que tu veux faire ? T'ouvrirais juste la porte, tu les laisserais tout faire ! Faut leur faire comprendre que quand on les plie, on a essayé plein d'autres trucs avant d'en arriver-là : on a parlé avec eux... Au moins comme ça, ça leur fait prendre conscience qu'au fond d'eux, quand ils respectent pas le surveillant, tu l'insultes, tu le bouscules, ça permet de les tenir. Imagine, tu les plierais jamais, ils feraient tout ce qu'ils voudraient ! Quand c'est bien fait ! On n'est pas là pour leur donner des coups de pieds ou quoi que ce soit ! Sauf si j'me suis fait frapper ! Mais jamais j'frais d'mal à un mineur ! J'frais toujours ça dans la logique des choses ! »

Les agents évoquent également la valeur éducative de l'« intervention ». Comme l'on suppose parfois l'intérêt d'une « bonne claque » pour faire revenir un enfant dans le droit chemin, une « bonne intervention » peut conduire le détenu à se montrer poli et à prendre soin de sa cellule :

« - C., il s'est fait plier ce week-end. Il voulait rejoindre A., parce qu'il s'emmerde. Il faisait chier L., il tapait contre sa porte. On s'est dit 'Ca va, on va le plier !' C'est surtout un gros coup de pression pour qu'il s'arrête. Parce qu'en fait, on lui a pas donné des coups. Il disait 'Aie, mon bras ! – Tais-toi ! Si t'avais pas fait le malin, t'aurais pas mal !' Maintenant, il dit 'S'il vous plait !' »

Ou :

« D., il paraît qu'il a été plié<sup>1</sup>. Ce que j'peux constater ce matin, c'est que le lit il est fait. C'est déjà pas mal ! »

« Faut les recadrer ! ... M., faut qu'il s'détende ! Il comprend pas pourquoi il va pas à l'école ! Moi non plus, j'vais m' renseigner, mais faut qu'il s'détende ! C'est pas une raison pour... A mon avis, y en a un qui va aller direct des arrivants à la stricte ! M. Il tutoie ! Un bon pliage, ça lui ferait du bien ! »

En outre, aussi violentes soient-elles, les interventions « calment » les détenus. Comme l'explique un premier surveillant :

« Pour les mineurs, c'est le seul endroit où y a encore ça [les interventions] ! Pliage, c'est plier les membres, pour éviter qu'il se débâte. A partir du moment où le mineur sait qu'on le laissera pas être violent et qu'on pliera, ça le calme ! Mais on laisse toujours une voie ! Comme je disais à C.: 'Tu viens m'voir !' C'est arrivé avec M. J'lui avais dit : 'Si t'as un problème avec un surveillant ou avec un détenu, tu viens m'voir !' Un jour, il passe à côté d'un détenu, il lui met un coup de tête ! On le plie, il descend en bas. Quinze jours de mitard, il est revenu : 'Tu vois, j't'ai dit !' »

L'« intervention » et la technique du « pliage », et donc l'utilisation de la force physique, sont aussi un moyen pour les surveillants d'affirmer leur autorité et de prouver leur suprématie morale. Obliger l'individu à se coucher – par la voix ou par la force - et le transporter allongé, le visage tourné vers le sol, c'est l'humilier et plus précisément lui prouver son infériorité morale. La position couchée est en effet celle de l'animal ; la position debout, celle de l'homme fier. Cela explique que les surveillants tiennent tant à cette pratique. Et que les détenus en souffrent autant, même si certains se gardent bien de le montrer. Ainsi, alors que le directeur et un CSP (chef de service pénitentiaire) sont montés à l'étage calmer un détenu qui venait de casser la fenêtre de sa cellule et viennent de le conduire eux-mêmes au rez-de-chaussée, une surveillante ne cache pas son mécontentement :

« Quand j'ai vu S. et C. arriver [CSP et directeur], j'ai compris, ces deux blaireaux ! Le social, avec eux, ça y va ! Ils auraient au moins pu le sortir menotté. Par respect pour les agents ! Il insulte les surveillants, il menace de tout casser, et il descend debout, comme ça. Il va sans doute passer en commission de discipline, il est parti au mitard, mais quand même ! Ça va se savoir, ça ! Sans qu'il y ait de la grande violence, mais qu'il descende debout, non ! »

L'humiliation de la posture et la peur qui envahit le jeune ainsi traité s'ajoutent à la douleur causée par la pratique, notamment quand celle-ci est mal réalisée ou lorsqu'un surveillant malveillant tord un peu trop fortement un bras ou une jambe. Comme l'explique un surveillant, au demeurant plutôt droit et pacifiste :

« C'est psychologique. S'il descend debout, après, il fait l'homme. Là, il a vu ce qui lui est arrivé, il a peur. C'est psychologique ! En bas, il ne lui arrivera rien, mais il ne le sait pas<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> On évoque ainsi le traitement du détenu par le personnel, et non l'attitude elle-même du détenu,

<sup>2</sup> Ce surveillant révèle la violence de la pratique lorsqu'il confie sa propre peur : « Moi, j'ai toujours eu peur de me prendre un coup des surveillants. »

Les garçons qui n'ont pas été « pliés » sont d'ailleurs fiers de pouvoir dire qu'ils ont été simplement conduits au rez-de-chaussée « en marchant ». Le fait que les agents ne leur « aient pas fait intervention » prouve le respect qu'ils leur inspireraient<sup>1</sup>.

L'« intervention » permet aussi aux surveillants de mesurer leur force à celle des détenus, ou plutôt de leur montrer leur supériorité physique (quand bien même ils sont six contre un), attestée par la souffrance des intéressés. Ainsi, des surveillants discutent d'une intervention et de ses suites : après avoir traité de « bâtard » un agent, un détenu a été placé dans l' « unité stricte ». Un surveillant déplore que le garçon n'ait pas été placé au quartier disciplinaire et observe : « Avec P. [ancien CSP], ils serait allé direct en QD ». Le 1er surveillant défend la décision prise par ses supérieurs en expliquant qu'il ira au quartier disciplinaire le mercredi suivant, après être passé en commission de discipline. Ce qui ne convainc guère les agents. Ecoeuré, l'un d'eux confie :

« Après, il [le détenu] nous a dit : 'Vous m'avez même pas fait mal !' Nous, on a été léger, parce qu'il y avait la nouvelle CSP<sup>2</sup>. Et il nous dit ça ! »

Son collègue tente de le rassurer et observe avec satisfaction :

« Par contre, B., vendredi, on lui a fait bien mal ! »

L'« intervention » est également l'occasion de prouver sa virilité si souvent mise à mal dans la fonction et de se distinguer clairement cette fois des « éducateurs » auxquels leurs collègues, par mépris, et les membres du ministère, par flatterie, les associent si souvent. Ce qui ne demande pas beaucoup d'effort sur des enfants et des adolescents.

Les rares agents fiers de n'avoir jamais eu à « intervenir », si ce n'est pour aider un collègue, comme ça a pu leur arriver à une ou deux occasions, sont vite repérés et mis à l'index par leurs collègues plus « virils » qui n'hésitent guère à les renvoyer auprès des jeunes femmes stagiaires lorsqu'une « intervention » se prépare. Aux premiers, les visites guidées et commentées du quartier, aux autres l'affrontement physique.

Certains surveillants cherchent alors parfois à provoquer une intervention en excitant un détenu déjà passablement en colère. Ils donnent des coups de l'autre côté de la porte, ouvrent subitement la cellule en demandant au garçon « ce qu'il a » et lui signifient qu'il n'était pas obligé de venir en prison.... Ils attendent l'insulte ou les bris de matériel ou, mieux encore, une menace de coups, ce qui leur permettrait de convaincre le 1er surveillant de la nécessité d' « intervenir ». Cela fonctionne parfois, mais pas toujours : le détenu peut en effet parvenir à se calmer et à éviter le piège et/ou le 1er surveillant préférer la méthode douce et discuter avec l'adolescent. Dans ce cas, les surveillants présents regagnent leurs unités sans cacher leur déception.

---

<sup>1</sup> La décision de « plier » ou non un détenu est prise spontanément. Elle dépend de la personnalité et de l'humeur du 1er surveillant présent et des agents qui l'accompagnent, mais aussi du comportement des détenus (s'ils sont calmes ou énervés par exemple) et effectivement, comme l'ont bien compris les garçons eux-mêmes, du respect qu'ils leur inspirent. A l'époque de mon travail de terrain, les détenus étaient néanmoins la plupart du temps « pliés ».

Les agents sont fiers de la pratique du « pliage » qu'ils présentent comme une spécificité du travail du surveillant de l'établissement validée par le personnel qui a fait des études :

« On a un système, [à l'établissement], de plier les mecs. Le directeur, il a bien accepté le système. »,

C'est pourquoi, lorsque le chef de détention et le directeur remirent en cause cette pratique (après que le médecin leur eut fait part de ses suspicions de coups sur les détenus), les agents s'interrogèrent sur leur légitimité et celle de leur travail. Un 1er surveillant confia ainsi :

« Y a un mois de ça, il [un détenu qui a cassé la vitre et la télévision de sa cellule] aurait fait l'avion ! Y a un mois de ça, j'aurais pas fermé la porte, j'lui aurais sauté dessus ! On m'a demandé de temporiser, je temporise. C'est pas pour rien qu'avant, on les pliait tout de suite ! Jamais y a eu un incident comme ce matin, il défonce la cellule ! On sait pas sur quel pied danser ! Ca fait un mois. (...) Depuis que j'suis 1er surveillant, je n'ai encore jamais merdé une intervention. Je n'ai jamais eu un agent blessé. Si maintenant y a le patron qui vient négocier, je ne sers plus à rien ! J'ai toujours pensé qu'y avait pas besoin de premier surveillant chez les mineurs ! Si je suis là que pour remonter le moral aux agents... »

Quelques mois plus tard, suite aux traces de coups sur deux détenus dénoncées par le médecin de l'établissement et à la plainte qu'il avait finalement déposée auprès du substitut du procureur d'Evry, la pratique fut définitivement interdite par le directeur de la Maison d'arrêt, au grand dam des surveillants du « quartier mineurs » qui voyaient là leurs prérogatives réduites. Désormais, le détenu n'est plus étendu sur le sol face contre terre et porté allongé par quatre surveillants, mais menotté et conduit debout au rez-de-chaussée par cinq ou six surveillants<sup>1</sup>. Si un premier surveillant reconnut :

« Jusqu'à présent, c'était la petite marque du x [établissement]. Le problème, c'est clair, c'est que quand c'est mal maîtrisé, y a d'la casse ! Le bras cassé d'E., les traces. Ca fait mal ! Tout le poids du corps est sur les bras et les jambes pliées ! »,

les agents ne cachèrent guère leur mécontentement. L'un d'eux, présent au quartier depuis sa création, et que je n'ai jamais vu « intervenir »<sup>2</sup>, regretta ainsi :

---

<sup>1</sup> Adressée par le directeur de la maison d'arrêt aux CSP chef de détention, aux CSP et aux premiers surveillants, la note de service du 17 mai 2004 stipulait : « Des incidents récents ont attiré mon attention sur les risques de lésions graves, résultant de la pratique, parfois mal maîtrisée du 'déplacement porté', lors d'interventions du personnel pour la maîtrise d'un détenu. Aussi, lorsque l'usage de la force s'avère nécessaire, en particulier en cas de refus d'obtempérer, de résistance, de rébellion, il convient prioritairement de faire usage de menottage pour permettre l'acheminement du détenu dans des conditions qui préservent son intégrité physique ainsi que la sécurité du personnel.

Les responsables d'établissement veillent donc à ce que le personnel d'établissement puisse bénéficier en nombre suffisant et dans les meilleurs délais des menottes nécessaires à leur usage (optimal) en terme de sécurité des personnes.

Ces dispositions déjà largement appliquées sur la maison d'arrêt des hommes le seront également au centre de jeunes détenus et à la maison d'arrêt des femmes.

Application stricte de cette note :

- 1- immobilisation du détenu (si nécessaire)
- 2- Menottage dans le dos
- 3- Descente en marchant avec maintien du détenu pour éviter tout geste violent de ce détenu.

Le 'déplacement porté' doit être, au maximum, proscrit. »

<sup>2</sup> Il est intéressant de noter que la plupart des surveillants qui justifient les « interventions », et dont je cite ici les propos, sont précisément les agents les moins enclins à les pratiquer. Ceux-là savent en effet se faire respecter

« Le gars, il passe de l'intervention couchée, c'était une technique, c'était musclé, c'était une intervention. Et passer aux menottes, c'est trop brutal. Les gradés étaient là, on était cadrés. Je dis pas qu'il pouvait pas y avoir un loupé. Le mettre par terre, et tout ça, c'est pas évident. Depuis quatre ans que j'suis là, tous les jours y a eu quelque chose. Si y a pas eu de plainte, c'est qu'on prenait soin du détenu. Effectivement, ces derniers temps, y a eu des soucis. C'est peut-être pour ça ! Mais faut savoir aussi à quel moment c'est arrivé, y a eu du changement dans le personnel. Faut pas changer tout le système parce qu'y a eu deux individus [agents] nouveaux. Les gens qui sont arrivés ici, c'est la hiérarchie qui les a placés ici. Alors qu'on dise pas, maintenant, on fait plus ça, on fait plus ci ! On a toujours fait comme ça ! On était soucieux du bien être du détenu. Maintenant, on est des guignols, des rigolos. Le gars, il fait son forfait, puis il descend. Les gars, ils descendent menottes aux poignets, ils rigolent ! On n'est pas là pour les faire pleurer, mais avant, ils rigolaient pas ! Maintenant, ils savent y a plus ça, y a plus ça, ils nous narguent ! Maintenant, les insultes, ils prennent du sursis ! »

Et un autre :

« Maintenant, on les incite simplement à se retourner, on leur passe les menottes, et après on les descend pépère ! La méthode d'avant, on l'applique encore. Après, à savoir si c'est une bonne ou une mauvaise méthode, on le saura par la suite ! La première, elle était très bien ! Ils la font plus, parce qu'au niveau de l'infirmerie, y a beaucoup de plaintes. »

Enfin, ces « interventions », qui ont lieu à raison de deux en moyenne par semaine (parfois trois le même jour), sont aussi des événements qui viennent briser la monotonie de la vie de l'établissement. On en parle au moment même où elles se produisent, et on en parlera pendant plusieurs jours. Surtout, l'excitation des agents qui se préparent à « intervenir », la sonnerie de l'alarme, les courses subites des surveillants appelés en renfort, les huées et les exhortations des détenus restés en cellule – « Hé, y a intervention, là ! Ouhhhhh ! », « C'est qui, c'est qui ? », « Oh, c'est l'carnaval, là ? » - , la fermeture immédiate des portes et des grilles, les cris de douleur du garçon transporté, puis la satisfaction du travail accompli non feinte des agents, insufflent de la vie. A leur manière, les surveillants le disent bien. A la fin d'une réunion, l'un d'eux s'adresse ainsi à ses collègues en me désignant :

« Léonore veut voir une intervention, elle n'en a pas vue ! *Ca fait du bien, de temps en temps, ça calme les esprits !* »

Et un autre, que j'interroge sur les « pliages » et qui répond subitement en souriant : « On se défoule ! », avant de se reprendre : « Non, c'est pas vrai ! »

Là en effet, les sentiments s'expriment, les émotions explosent. La peur<sup>1</sup>, la méchanceté, la douleur, l'agressivité, l'hostilité, mais aussi l'attention, se manifestent. Il n'est ainsi pas rare de voir un surveillant montrer sa sympathie à un garçon qui s'apprête à partir au quartier disciplinaire, en lui apportant du tabac

Un peu paradoxalement, ces interventions permettent aussi de situer clairement les « méchants » et les « gentils », les répressifs et leurs victimes, les surveillants et les détenus. Pour beaucoup de garçons,

---

par les détenus sans avoir à les maîtriser physiquement. Ceux qui les recherchent, les provoquent et courent le plus vite au signal d'alarme, s'expriment peu, ils agissent.

<sup>1</sup> Peur du détenu « plié », des surveillants eux-mêmes et des codétenus qui assistent pour la première fois à une intervention. Lorsqu'il croisa une demi-douzaine d'agents qui se précipitaient vers le lieu d'une intervention, un détenu pris de panique se mit à courir sans savoir où il devait se mettre.

elles caractérisent la prison. Ainsi, en remontant les escaliers, l'un d'eux me demande si je suis éducatrice. Il m'écoute et m'interroge :

« Vous en pensez quoi, d'la prison ? Vous écrirez, les pliages ? Vous en pensez quoi ? »

### **Les surveillants vus par les détenus<sup>1</sup>**

Comme les détenus adultes, les jeunes détenus tiennent un discours convenu – c'est-à-dire celui qu'il convient de tenir dans cette situation - contre le personnel dans son ensemble, chargé de les maintenir derrière les barreaux. Ils connaissent l'échec social des surveillants, et s'en servent pour mieux les rabaisser et se resituer au-dessus d'eux. Ces garçons qui valorisent l'argent et admirent ceux qui ont réussi à en avoir, ne cachent guère leur mépris pour ces agents qui « ne gagnent que 1000 ou 1500 euros par mois » :

« Les surveillants, c'est des déchets de la société ! Ils savent pas quoi faire, ils ont 30-40 ans, ils se présentent pour être surveillants. Ben oui, ils z'ont pas de métier ! 'Tes 10.000 balles, j'les fais en même pas une minute !' Dehors, ils m'regardent pas dans les yeux. Dehors, ils m'regardent dans les yeux, j'lui rentre dans sa mère ! »

Ou :

« Moi, les surveillants, pour moi, ils sont rien du tout ! C'est des surveillants, ils me surveillent, j'fais ma peine, et c'est tout ! Pour moi, ils comptent pour du beurre. Eux, y gagnent combien par mois ? Le SMIG. Ils gagnent 1000 euros, j'sais pas combien. Si j'ai vraiment envie de faire 950 euros, j'le fais même pas en une heure ! Et si 'ai envie de faire 3000 ou 4000 euros ... »

Et encore :

« Les surveillants ici, ils veulent te rabaisser ! Ils veulent que tu t'abaisses ! Moi, ici, j'garde le balai. Ils le voient pas, quand on le cache pas ! Ils passent devant... Quand vous venez, ils sont pas contents. Ils préfèrent personne sait. C'est leurs règles, ils font comme ça, ils veulent pas quelqu'un s'en mêlent ! La moitié des surveillants, ils ont voulu faire policier. Ils z'ont même pas été capables de passer le concours ! Intellectuellement, c'est pas beaucoup ! Le plus dur, ça doit être d'apprendre à tirer. Après, ça s'retrouve surveillants ! La moitié des surveillants, ils ont trop les nerfs contre nous ! Ils s'achètent des chaussures à 200 balles. Parce que eux ils voient qu'on travaille pas, ils ont des chaussures à 1000 francs ! 'Ils travaillent pas, et nous, on les garde ! Ca s'trouve, tu l'as achetée avec mes sous à moi ! J'rentre chez moi, ma maison, elle est... C'est pas bon ! J'vais être fâché contre les détenus ! » Aubry.

Les surveillants « joueraient à l'armée », comme les enfants « jouent à la guerre ». Ils feraient donc semblant de travailler, se prenant pour ce qu'ils ne sont pas :

« Y s'croient à l'armée, ici ! L'armée, à mon avis, tu dois te lever tous les matins, tu dois courir, si tu fais des conneries tu vas au trou. C'est pas comme ici des règles pour des gamins ! C'est des règles pour un homme ! Obligé ils vont te mettre droit et strict ! Tu vois des gens plus haut que toi, plus haut, plus haut ! C'est pour ça ici, je dis c'est des rigolos ! Parce que moi, j'ai fait x, y, z, w [prisons] ! J'les connais tous, les directeurs ! Moi, quand j'partais disciplinaire, j'voyais le grand directeur dans son bureau. »<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les relations qu'entretiennent les détenus et les surveillants seront plus analysées dans une publication future.

<sup>2</sup> « Notre jeunesse toute indisciplinée qu'elle se montre, obéit encore à un reste d'instinct militaire qui est particulier à notre nation. Tel qui ne respecte ni le magistrat, ni le père, s'incline devant les galons d'un

Eux seront par contre de « vrais » militaires :

« Moi, j'veux faire un truc, c'est dans l'armée. Moi, ça m'dirait pas, les trucs comme ça ! Eux, ils font partie de la loi, ça m'intéresse pas, de travailler avec la loi ! L'armée, c'est pas comme ça ! L'armée, c'est strict ! Entre surveillant et entre l'armée, y a une grande différence ! On a des ordres à suivre. C'est comme ça, mais c'est différent, quand même ! Eux, ils surveillent les détenus, mais dans l'armée, t'as des responsabilités. Tu peux être responsable de ceux qui sont moins gradés que toi ! Y a des missions. On a des missions à faire. Mais moi, si j'ai la chance, la possibilité de rentrer dans l'armée, je ferais légionnaire ! C'est bien, ça ! Ils t'emmènent dans une île, dans l'Amazonie, tu t'entraînes là-bas, tu vas attaquer les terroristes. J'aime faire les missions, tu t'entraînes, j'vais faire des missions. En Amazonie, y a des cobras, des tigres ! J'aime les trucs dangereux ! En Afrique, dans le désert, les petits serpents, on leur jette une pierre. Moi, j'aime les trucs dangereux. »<sup>1</sup>

Des garçons se comparent clairement aux surveillants, niant en quelque sorte les positions respectives de gardiens/gardés. Ils se mesurent à la force physique, valeur importante dans la culture populaire, des surveillants, là où ils savent qu'ils ne seront pas automatiquement perdants :

« Le marseillais, il est tout fin, il est tout mou ! Même les trois quarts, j'les prends dehors ! J'dis pas tous ! Dans les mineurs [surveillants en charge des mineurs], y a pas ! Déjà les gros, y sont gros, mais y sont bidons ! Même les surveillants maigres, j'suis sûr, j'en tue les trois quarts ! Déjà, tous les marseillais, y sont bidons ! Celui un peu vieux, lui, il est gentil, lui ! Le marseillais, le tout maigre, il aime bien le téléphone pour faire monter les promenades ! Les surveillants, y z'aiment bien engrainer les gens. Mais j'ai compris, leur jeu ! »

Les garçons qui ont déjà effectué plusieurs séjours à l'établissement ou qui s'y trouvent depuis plusieurs mois vantent leur connaissance du quartier et de ses règles, et nient la légitimité des surveillants stagiaires de s'occuper d'eux :

« Les nouveaux surveillants, c'est des bleus, ils savent même pas comment... Ils commencent à s'la raconter ! C'était un dimanche : 'Baisse le son ! – J'baisse pas !' »

« L'autre, ça fait 24 heures qu'elle est là, et déjà elle me demande de m'lever ! »

Ou encore :

« La plupart des surveillants, y croient j'suis un arrivant et que je connais pas. Alors c'est eux : 'J'étais ici, t'étais pas encore là !' Après, il est allé voir le chef, comme quoi j'l'ai insulté. Y connaissent même pas ! Le seul surveillant qui m'a vu, y connaît, y avait une blonde, et deux, trois surveillants, un arabe, merguez, le renoi. Et encore, ils sont arrivés, ça faisait longtemps j'étais là ! Et là, ils sont là : 'Ferme ta gueule, tu fais ton lit ! – Vous dites ça aux arrivants, pas à moi !' Après, ils m'ont descendu avec les menottes. Là, pour un truc de merde, ça fait la troisième semaine j'suis en stricte !

La cigarette, y m'interdisent. Eux, c'est pas mes parents, c'est pas ma sœur. Moi, ça m'amuse ! Mes parents, ils m'interdisent pas. Mes parents, y savent, c'est moi j'vais prendre la décision ! C'est mes poumons ! Et là, y m'refusent : 'T'as pas l'droit d'fumer !' mais casse-toi ! C'est des nouveaux surveillants, là ! »

---

caporal », écrivait Rainneville, fondateur de la colonie agricole d'Allonville, en 1943 (cité par C. Carlier, *L'impossible « traitement » des délinquants mineurs au XIX<sup>e</sup> siècle*, Histoire pénitentiaire, vol.2, 2005, p.89.

<sup>1</sup> Il est intéressant de noter qu'un surveillant qui rata son entrée à la légion me disait avec un brin d'admiration que ce détenu « serait un bon, pour la légion ».

Ils distinguent néanmoins les surveillants qui les respectent et qu'ils respectent à leur tour. Des surveillants à qui ils accordent leur confiance, du fait justement d'une différence, ici celle de l'âge et de la maturité :

« Là, le surveillant, il est âgé, un peu, avec l'accent. Pourquoi lui j'me prends pas la tête, avec le grand métis, avec... ? Parce qu'ils savent ! Y m'connaissent, y m'ont déjà vu ! J'vais pas aller insulter quelqu'un comme ça ! J'ai pas craqué, encore !

Franchement, c'est le travail, j'comprends, ils ont besoin de manger, de nourrir leur famille. Mais tout le temps ils en font plus ! Laisse tomber, ça ! On sort de la cellule, il faut rester devant la porte, ils nous fouillent. C'était pas comme ça ! Les claquettes interdites pour aller à la douche !

Franchement, j'en respecte plusieurs. Celui qui a un accent. J'crois j'lui ai imposé du respect. Franchement, lui, il est cool ! J'sais pas ! Franchement, j'sais pas, j'parle bien, avec lui. C'est pas comme les autres. 'B., ça va ?', il ferme la porte, il revient, la poubelle. C'est pas comme les autres, ils ferment la porte en claquant.

(...) Avec ce surveillant, on n'a pas le même âge ! Il doit avoir plus de 20 ans de plus que moi ! Lui, y vient, j'pleure dans ma cellule, il parle, y m'passe du tabac. Les autres, laisse tomber ! Y avait un chef, il était tout tout chauve. J'l'ai vu près d'chez moi. Il sortait avec une éducatrice. Normal ! Il est v'nu m'serrer la main. Lui [un autre] j'le vois, j'vais lui faire un truc chelou. J'espère j'le croise pas ! Moi, j'vais bien lui montrer c'est quoi la vraie prison ! Dans mon local ! Là, déjà, c'est suffisant, pour faire péter les plombs. Mais moi, même pas d'gamelle ! J'le laisserais en chien ! J'le taperais tous les jours. J'lui envoie des chiens. Si c'était comme avant où j'habite, y a des grands, ils s'sont tapés les sept piges. Mais voilà, y s'sont calmés ! C'est pas ils sont dans la merde ! Ici, ce s'rait dans cette prison-là là, le surveillant, y s'rait mort ! »

## **CHAPITRE 2 :**

### ***Méconnaissance des détenus et doutes du personnel***

Le personnel de surveillance a affaire à une population qui lui échappe : il ne connaît pratiquement rien de chacun de ceux dont il a la garde - il ne sait pratiquement que ce que les détenus veulent bien lui confier<sup>1</sup> - et la population, nombreuse (rappelons que les garçons sont entre cinquante et cents selon les périodes), se renouvelle sans cesse. En outre, il doute de l'identité officielle de beaucoup.

#### **Méconnaissance des détenus**

Les surveillants ignorent l'histoire familiale et ont peu accès à la situation judiciaire et pénale des jeunes qu'ils gardent. Ce qui peut poser des problèmes d'ordre institutionnel, notamment quand il s'agit de maintenir la dernière formation de l'établissement. Lors d'une réunion d'équipe, le CSP (chef de service pénitentiaire) en charge du quartier est préoccupé :

« D. et B. sont en formation peinture ? Ils ont vu l'orienteur. Parce que la formation peinture, c'est la cata ! Ils sont quatre quand tout va bien ! Pour la formation peinture, essayez de savoir si c'est un mec qui a volé un portable. Parce que si c'est ça, il a peu de chances de rester longtemps. Si c'est un mec qui est là pour du criminel, c'est bon ! »

Certes, les histoires personnelles des détenus sont évoquées lors des commissions de suivi départementales qui se réunissent tous les deux mois environ à l'établissement<sup>2</sup>. Là, en effet, un juge pour enfants et plus rarement le juge d'instruction chargé des mineurs, le directeur du SEAT et des éducateurs du tribunal du département, le directeur départemental de la PJJ, parfois un psychologue et un ou deux directeurs de lieux de vie, ainsi que le directeur de l'établissement et du CSP chargé du quartier « mineurs », la responsable du centre scolaire et de temps à autre un psychologue en poste à l'établissement, discutent successivement de l'histoire familiale, de la situation socio judiciaire et scolaire, du comportement en prison et des éventuels projets éducatifs de quatre ou cinq garçons dont les noms ont été proposés par le CSP en charge du « quartier mineurs » (parfois par un professionnel qui suit l'adolescent à l'extérieur)<sup>3</sup>. Un surveillant chef explique aux agents du quartier, lors d'une réunion du matin :

---

<sup>1</sup> Si beaucoup d'adolescents ne parlent pas d'eux, certains se livrent au contraire très volontiers à certaines surveillants ou gradés.

<sup>2</sup> Des commissions d'incarcération départementales se réunissent également tous les deux mois, mais il y est moins question des détenus en particulier que des problèmes touchant à l'incarcération des mineurs en général. Y assistent alors plus de magistrats.

<sup>3</sup> Parmi la dizaine de détenus du département concerné par la commission de suivi, il semblerait que le CSP sélectionne ceux que lui-même ou les surveillants ont remarqués - soit pour une grande indiscipline, soit pour

« Y a quatre détenus qu'on a sélectionnés pour la commission de suivi. Alors le but de la commission, c'est de proposer des aménagements de peine, des placements en foyer. C'est sensibiliser le magistrat, pour lui dire : 'Voilà, on a des détenus du 91, pour qui on voit une amélioration, ou au contraire des gens pas réadaptés...' ».

Mais ces commissions ont lieu dans les bureaux administratifs, et les surveillants qui gardent les détenus et qui pourraient y rencontrer les éducateurs qui les connaissent, et en retour en savoir un peu plus sur leur situation familiale, scolaire et judiciaire, n'y sont pas invités<sup>1</sup>. Lorsque certains expriment leur volonté de s'y rendre, il leur est répondu que « ce serait effectivement intéressant qu'un agent y assiste à chaque fois, mais le service [le nombre d'agents et leur emploi du temps] ne le permet pas. » Seuls donc du côté du « quartier mineurs », le CSP et la responsable du centre scolaire, parfois accompagnés par le directeur, assistent à la commission. Mais ne connaissant eux-mêmes que le niveau scolaire des détenus dont il est question, ils ne peuvent faire plus que de rapporter aux professionnels qui suivent les garçons à l'extérieur, les renseignements fournis par les surveillants. Ceux-ci, s'estimant exclus d'une commission à laquelle assistent des membres socialement influent, et supputant que le CSP (chef de service pénitentiaire) souhaite, en s'y rendant non accompagné, conserver les prérogatives et jouir seul de sa rencontre avec des « huiles », gardent pour eux les informations qui leur semblent pertinentes et ne lui transmettent que le strict minimum : l'état de la cellule de l'intéressé, son calme ou son agitation. Un chef de détention responsable du « quartier mineurs » semble d'ailleurs ressentir la pauvreté des appréciations à partir desquels les jeunes sont considérés, et du même coup son faible crédit auprès des membres de la commission auxquels il s'adresse. C'est pourquoi il tente d'en savoir un peu plus sur les détenus concernés avant la réunion :

« Ca fait une semaine qu'il est là ? Ah oui, il passe à la commission, jeudi prochain. Alors je vous demanderais s'il est très adapté... Vous discutez avec lui, vous lui demandez s'il pense à la victime. Et quand je vous demande ce que vous pensez de lui, vous me balancez des trucs comme ça, en plus de la propreté ! »

A son retour de commission, le CSP ne rapporte à ses agents que des informations extrêmement succinctes concernant le dossier judiciaire de l'intéressé – sa date de libération prévue, s'il a d'autres affaires judiciaires en cours -, et suppute, montrant par là sa parfaite connaissance du détenu, son « probable retour » après sa remise en liberté.

La brièveté de ces échanges d'informations entre les surveillants exclus de ces commissions et le CSP qui les préside découle tout autant des enjeux de pouvoir entre les uns et les autres, que de la pauvreté générale de leurs appréciations, comme nous tâcherons de le montrer un peu plus loin<sup>2</sup>.

A la « commission des arrivants » qui se réunit également tous les mois, mais cette fois dans une salle du centre scolaire, et donc en détention, le CSP responsable du quartier, une ou deux infirmières, la

---

une grande discrétion associée au caractère finalement peu courant de l'infraction reprochée (tentative d'homicide, agression sexuelle en réunion...).

<sup>1</sup> Tout au moins à l'époque de la recherche.

<sup>2</sup> Du fait de l'absence totale d'influence de ces commissions sur la vie en détention et la prise en charge du jeune, et du temps imparti à cette recherche, je ne parlerai pas plus de ces commissions dans ce rapport.

responsable du centre scolaire et une éducatrice (SPIP) qui a réussi à abandonner ses dossiers, échangent leurs impressions sur les premières rencontres avec les garçons qui viennent d'arriver. Il s'agit de s'entendre sur ceux qui risquent de poser le plus de problèmes d'ordre disciplinaire et/ou psychologique, ou au contraire que l'« on n'entendra vraisemblablement guère ». Mais là encore, les surveillants ne sont guère conviés.

Si beaucoup se plaignent de n'être pas associés à ces réunions, deux ou trois surveillants seulement regrettent d'en savoir si peu sur les détenus dont ils ont la charge, notamment cet agent qui a connu l'époque de la mise en place du « quartier mineurs »<sup>1</sup>. Il observe :

« Autrefois, ils [le personnel] connaissaient les détenus. Ils avaient de l'avance, alors que maintenant, ils ont du retard ! Il y avait des vrais référents qui connaissaient mieux les détenus. Ils participaient à des réunions, le mercredi matin. Ils comprenaient mieux les détenus, pourquoi ils avaient fait une connerie. Je ne parle pas du braquage. Ca, c'est du judiciaire ! Mais pourquoi le détenu ne veut pas travailler, si son père est en prison, par exemple... »

La plupart disent ne pas vouloir en savoir plus et considèrent même cette méconnaissance sur les jeunes comme une des conditions de leur travail. On retrouve alors le discours commun au personnel de surveillance (qu'il ait affaire à des adultes ou à des adolescents, à des criminels ou à des voleurs de portable). Les détenus sont désingularisés et assimilés les uns aux autres : ils ne sont plus que des « détenus » que l'on doit traiter de la même façon. Ce qui permet de les maintenir à distance et de se protéger de ses propres affects, et donc de mieux les garder. Un 1er surveillant explique ainsi :

« C'est comme le chef qui a besoin de contrôler les dossiers. Moi, ça m'apporte rien ! De savoir que le détenu est prévenu ou condamné, ça ne m'apporte rien. Il est détenu, on a un travail à faire avec lui. Il faut qu'on essaye que ça se passe bien. C'est pas parce que je sais qu'il est condamné que je vais changer. C'est des gars, on peut pas se dire : 'Il sera condamné', il sera transféré, on va passer à autre chose. Il est là comme les autres. Les violeurs, je ne les porte pas dans mon cœur pour autant. D., c'est un détenu. Au début, j'ai toujours essayé de faire abstraction de ce qu'a fait l'individu. (...) Pour moi, l'important, c'est de ne pas s'impliquer dans ce que les détenus ont fait. 'Ouais, c'est un pointeur, on va le laisser !' Y a beaucoup de gens qui nous demandent : 'Ca fait quoi, de travailler avec des pointeurs ?' Y a rien de bénéfique à savoir ! A partir du moment où ils ont de longues peines, ils vont être transférés. Des longues peines ici, ça m'apporte rien ! Oui, de savoir au niveau du moral, s'il a pris 15 ans, quand il revient du tribunal. (...) Quand les agents arrivent, je leur demande : 'Ca va vous apporter quoi, de savoir ? Ca va vous apporter que du négatif. Vous n'aurez pas plus de sympathie !' Maintenant, dans les réunions de direction, avec les CIP, et tout ça, qu'on prenne aussi en compte le pénal, oui. ! »

S'il considère que la situation ici est différente de celle du « grand quartier », où « les pointeurs se font casser la tête » et où il est donc nécessaire de connaître le délit pour les protéger de leurs congénères, ce 1er surveillant refuse de considérer les jeunes détenus comme une population spécifique.

Les agents ont aussi sans doute peur de leurs propres réactions et d'une trop grande promiscuité : moins on en sait, plus on se tient éloigné. Ne rien savoir permet en effet de supposer le pire, et donc de mieux se protéger. Présumer le pire des crimes justifie alors, comme dans la crainte d'une maladie contagieuse et mortelle, que l'on maintienne une distance absolue. Un premier surveillant explique :

---

<sup>1</sup> Cf. L'annexe 1 : *Une petite histoire du « quartier mineurs »*.

« C'est comme avec le sida. Quand je travaillais au grand quartier, les surveillants se plaignaient de ne pas savoir qui l'avait. Je leur disais : 'Vous faites comme si tous l'avaient !' »

Ce qui n'empêche pas les agents de souvent connaître la nature de l'infraction reprochée. Notamment à travers l'attitude de certains détenus, comme l'explique ce surveillant :

« Moi, j'veux pas savoir pourquoi ils sont là. Et puis si je leur demande, ils vont tous le dire qu'ils sont là pour braquage. Mais quand ils sont là pour pédophilie ou attouchements, on le sait. »

Ou parce que souvent - et malgré leur discours sur l'inutilité de connaître le délit qui sonne comme un peu de provocation face au discours social sur la nécessité d'individualiser le traitement des mineurs -, la curiosité, et peut-être l'impossibilité de s'occuper d'un garçon en en sachant si peu, sont trop fortes. Lorsqu'ils ont une minute de libre et à l'insu des gradés (et donc essentiellement à l'heure du déjeuner et le week-end), plusieurs agents regardent ainsi sur l'ordinateur du premier surveillant le motif de l'incarcération du détenu. Les énoncés judiciaires recouvrant des réalités fort différentes, on se doute qu'ils ont tout le loisir de lire sur l'écran ce qu'ils souhaitent y voir.

Enfin, les mouvements incessants qui traversent l'établissement – détenus qui arrivent, repartent puis parfois reviennent, mais aussi surveillants stagiaires qui quittent l'établissement dès leur titularisation – intensifient l'impression de méconnaissance de la population. Comme l'observe un garçon :

« Ici, ça rentre, ça sort ! D'un mois à l'autre, y aura vingt têtes que vous verrez. Cet été, ça bougeait pas. Ça sortait, c'est tout. On était une quarantaine. Mais là, ça rentre et ça sort beaucoup ! »,

Cette méconnaissance semble d'autant plus forte que les détenus, entre eux et devant les agents, n'ont cessé d'affirmer leur union, leurs liens, leurs connaissances d'« avant », dans la « cité ». Non seulement les surveillants prennent ces relations affirmées au pied de la lettre, mais ils peuvent aussi être tentés, pour entrer dans la partie, de surestimer ces liens ou d'en supputer d'autres. Ce qui leur permet de les annoncer aux collègues et de montrer combien ils maîtrisent la population. Et d'amoindrir le sentiment d'être dépossédés de l'espace carcéral :

« Lui, c'est le grand copain de B. »

« Ils se connaissent depuis leur enfance. »

ou, plus souvent :

« C'est une embrouille de l'extérieur. Non seulement il revient, mais il amène avec lui les embrouilles ! »

« C'est une histoire de l'extérieur ! Ca date ! »

En outre, lorsqu'ils mobilisent ces liens supposés de l'extérieur, les surveillants donnent bien sûr le sentiment de connaître les causes du conflit et la nature des relations des uns et des autres, mais évitent

aussi d'avoir à chercher à en savoir plus<sup>1</sup>. C'est pourquoi ils tiennent tant à ces liens supposés et reviendront rarement dessus quand bien même les faits ou les intéressés eux-mêmes les démentent : deux détenus censés être en conflits se croisent sans manifester aucun signe d'inimitié ou se présentent comme de bons copains, deux autres expliquent s'être rencontrés en prison il y a quelques jours...

Enfin et surtout, ces éléments de connaissance supposée ou réelle leur permettent d'insérer un peu de « réalité » chez des garçons que non seulement ils ne connaissent pas, mais encore dont ils doutent de l'identité.

## **Doutes sur l'identité des détenus**

Car non seulement les surveillants ne connaissent pratiquement rien des détenus dont ils ont la charge, mais ils ne sont sûrs ni de leurs noms, ni de leurs âges, ni de leur langue.

Les personnels voient en effet régulièrement revenir des jeunes détenus sous un nom différent de celui sous lequel il s'était présenté lors de son incarcération précédente :

« Y en a un qui est sorti y a un mois, il est revenu sous un autre nom ! »

Ou l'éducateur, le seul présent :

« A chaque fois qu'il fugue, il utilise une autre identité. Là, il a pris celle de son cousin, je crois. »<sup>2</sup>

Les jeunes utilisent aussi entre eux des surnoms qui ne correspondent pas aux prénoms indiqués sur les fiches du personnel, ce qui déstabilise :

« C'est qui, C. [surnom] ? C'est P. ou c'est W. ? »

Par contre, on ne cache pas sa joie lorsque l'on peut surprendre un détenu :

« Je l'ai reconnu ! Il m'a dit : 'C'est la police qui m'a donné un autre nom !' »

Lors de la réunion du matin, un premier surveillant annonce à l'équipe :

« Oui, et T, maintenant, c'est P. ! J'ai bien rigolé, hier, quand je l'ai appelé à la remontée de promenade : 'Tenez, venez-là, P. – Comment vous m'avez appelé ? – Ben, P. !' – Moi, il m'en a dit un autre ! – Même s'il a 33 ans, il est pas chiant ! »

---

<sup>1</sup> Ayant remarqué que cette explication leur permettait d'obtenir la paix, les détenus ne les démentent d'ailleurs jamais. C'est même souvent ainsi qu'ils expliquent d'eux-mêmes leurs conflits : « C'est une vieille histoire de dehors ! », expliqua au premier surveillant un détenu qui venait de se battre avec un autre pour une affaire de haschich qui n'avait pas circulé. Un conflit pourtant bien interne.

<sup>2</sup> Ces doutes sont accentués par les homonymes, et donc par l'arrivée de détenus incarcérés sous le même nom que des garçons qui ont déjà séjourné au quartier : « C'est le même ? » ; « C'est le frère ? » ; « C'est un revenant ? ».

Dans ce cas, détecter l'imposteur devient jeu. L'usurpation d'un nom, en effet, importe finalement peu au personnel de surveillance. A l'origine, l'imposture est plutôt destinée aux membres des forces de l'ordre et au corps judiciaire. Repérer les détenus qui reviennent sous des patronymes différents est l'occasion de rire de l'institution judiciaire et de rabaisser pour un temps la supériorité sociale de ses acteurs<sup>1</sup>. Par contre, la tromperie sur l'âge, si elle amuse, peut leur être plus désagréable.

Les surveillants doutent d'autant plus de la minorité de nombre de détenus, qu'ils se sont déjà interrogés sur la véracité de leurs noms. A moins que ce soit l'incertitude sur l'âge qui les conduise à suspecter le nom :

« J'suis pas trop pour qu'il s'installe en stricte. Sachant qu'on va pas en faire un cheval de course. Surtout qu'il dit qu'il est mineur alors qu'il a au moins 25 ans. On le connaît, il est venu plusieurs fois. Lui, il a donné plusieurs fois des noms différents. Il est de nationalité algérienne, il a pas son passeport ici. Il a donné des noms différents. Ca fait j'sais pas combien d'temps qu'il a 17 ans et demi ! »

Ou :

« [1er surveillant] Hier, j'suis resté un petit peu en activité. S., il est toujours comme ça, seul, tourné vers la fenêtre ? - Non non ! Il joue au ping-pong... - C'est un coup d'blues ! - Il en a un petit peu marre d'être avec les mineurs ! Disons avec des gamins ! [Rires] - C'est comme A. ! - Oui, il est en moins d'16, S. ! [Rires] - A. il est grave ! A partir du moment où nous on le considère comme un mineur, parce qu'il est ici, ça lui plait pas ! Il veut les avantages et pas les inconvénients<sup>2</sup>. - [CSP] Pour ceux qui seront encore là l'année prochaine, on le reverra, il aura encore 17 ans et demi ! »

C'est le plus souvent à partir du physique que le doute s'installe : l'adolescent est grand et/ou musclé, il a une pilosité importante (de la barbe sur le menton ou des poils sur les bras). Ainsi, à propos d'un jeune yougoslave qui parle peu le français :

« - Il est adulte ? - Oui, ça s'voit ! [Eclat de rires général] Vous avez vu sa barbe ? - [L'éducateur] Le fond de l'histoire, c'est qu'il a dit au juge qu'il est français né en France. Alors ça a dû faire rigoler le juge ! Y aurait une expertise osseuse qui dit qu'il est mineur. - [CSP] Ce qui est sûr, quand j'ai vu l'épaisseur des poils, je me suis dit... »

« - R. C'est le perturbateur de la droite 2. - R., c'est un peu comme A. ! Il fait ses gros yeux ! - C'est le gros machin ! Il a au moins 40 ans ! [Rires] - C'est le gros machin, et j'aime pas du tout son regard ! J'l'ai remarqué à l'entretien arrivant ! »

La transformation rapide du corps du jeune peut néanmoins conduire le personnel à s'interroger sur le bien-fondé de ses doutes. Ainsi, lors d'une commission de suivi, deux éducateurs évoquent un garçon de plus d'1m90 qui effectue son cinquième séjour à l'établissement :

---

<sup>1</sup> Si les surveillants chefs se flattent d'entretenir de bonnes relations avec les magistrats qu'ils appellent parfois pour connaître la situation pénale des jeunes qui leur posent des problèmes, les agents pénitentiaires n'hésitent guère, quand ils en ont l'occasion, à railler ces « gens qui ont fait de grandes études », ces « bacs + 5 ». Notamment lorsqu'un magistrat place au quartier deux ou trois garçons mis en examen dans la même affaire, en notifiant une « interdiction de communiquer » : « Ca a fait de grandes études, mais ça comprend pas que s'ils envoient dans la même prison, ils sont obligés de se voir ! »

<sup>2</sup> Les garçons de moins de 16 ans n'ont pas le droit de cantiner de cigarettes et sont obligés de se rendre au centre scolaire. Les surveillants prennent ainsi plaisir à rappeler ces règles et obligations aux détenus qu'ils soupçonnent être majeurs.

« Ca fait quatre ans qu'il est expertisé 16-18 ! - Il est jeune, il est jeune ! Il a grandi de 10 cm. Il est en pleine croissance ! »

Ou deux surveillants à propos d'un autre, lors d'une réunion d'équipe :

« - En plus, je suis même pas sûr qu'il soit mineur ! - Oh, il a bien pris ! J'suis arrivé, il était maigre. Il s'est fortifié. Il ferait tout pour du shit ! »

Les doutes se forment aussi à partir de propos échangés entre les jeunes eux-mêmes, qui pourtant savent manipuler les agents :

« C'est B. qu'il connaît qui lui disait : 'T'as moins de 16 ans ? T'as bien exagéré !' Donc P. n'a pas moins de 16 ans ! »

Et à partir de l'identité personnelle supposée :

« Il a deux enfants ! Alors ça m'étonnerait qu'il ait moins de 16 ans ! »

Très enclins à douter des âges annoncés, certains agents se saisissent parfois de simples paroles des jeunes, auxquelles, malgré leur invraisemblance, ils semblent cette fois croire fermement :

« Chez lui, en Italie, il a deux Ferrari ! Il doit pas être tout jeune ! »

Parfois plus vieux que ceux qui les gardent, les détenus qui trichent sur leur date de naissance brouillent la frontière des âges et des générations, et remettent insidieusement en cause la supériorité et l'expérience professionnelle de leurs gardiens.

Surtout, ces âges prétendus questionnent la légitimité de la présence de ces garçons au troisième étage et du même coup celles des agents chargés de les garder. Le fait qu'ils cachent leur âge et se présentent comme des « mineurs » révèlent leur intérêt à se trouver là plutôt que dans un établissement pour adultes, et rappelle aux surveillants qu'ils ne travaillent peut-être pas dans une « vraie » prison et qu'ils ne sont donc peut-être pas de « vrais » surveillants. En faisant du « quartier mineurs » un lieu désiré et choisi, ces détenus décrédibilisent la fonction répressive - déjà mise à mal - des surveillants. Ce qui finit par irriter. Le directeur s'exclame ainsi lors d'une réunion d'équipe :

« Alors B., on le dégage ! Faut qu'il comprenne qu'il est plus mineur, et qu'il arrête de nous la jouer ! »

Dans tous les cas, dès la manifestation de la vérité, le garçon est exclu du quartier :

« Le juge d'instruction a su qu'il avait 22 ans, alors on l'a descendu aux majeurs ! »

Ce qui n'empêche pas les surveillants de « protéger » un jeune dont ils connaissent pertinemment l'âge, à condition qu'il ne s'en cache pas et surtout qu'il ne soit pas « chiant » :

« Lui, il a 22 ans. Tout le monde le sait ! Il le dit lui-même ! »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ce détenu qui effectuait son cinquième séjour à l'établissement, drôle et attachant, mais qui pouvait devenir violent et nerveux s'il lui arrivait d'oublier de prendre ses calmants, était même un peu la mascotte du quartier.

Le personnel met aussi parfois en doute le fait que certains d'entre eux ne comprennent pas la langue française ou disent ne pas la comprendre. Lors d'une réunion, un surveillant s'exclame :

« C'est comme le gars, F. Deux semaines après, il parlait français ! Allez ! » [rire général]

Et un chef de détention :

« Il parle pas français, mais à la fin de l'entretien, il m'a dit 'Merci monsieur ! Au revoir, monsieur !' C'est un petit malin ! ».

Les surveillants craignent cette fois de se faire bernier par les détenus qui tenteraient d'échapper à la discipline du quartier et de profiter de l'attention des gradés qui s'attachent à faciliter l'immersion des étrangers en les affectant à une cellule près de celle d'un de leurs compatriotes, notamment dans l'unité libérale.

## **Méconnaissance et doutes salvateurs**

Certes, ces interrogations sur les noms, les âges et la langue concernent le plus souvent les détenus de nationalité étrangère, notamment les jeunes « roumains » et les jeunes « chinois », dont « personne ne sait rien », comme l'explique une éducatrice. Certes, les retours en prison des mêmes garçons sous des noms et des dates de naissance différents conduisent logiquement les agents à douter de l'identité de nombreux autres détenus et plongent l'ensemble du quartier sous une chape d'incertitudes. Par peur d'être trompés, les surveillants sont maintenant presque plus occupés à repérer ces travestissements d'identité qu'à s'occuper des jeunes dont ils ont la charge. Néanmoins, ces doutes (surtout ceux portant sur l'âge), qui contaminent le regard qu'ils portent sur l'ensemble de la population carcérale, peuvent être salvateurs.

Douter de l'âge d'un garçon, c'est en effet l'extraire symboliquement de la population. C'est pourquoi les doutes s'installent avec plus de ferveur sur les garçons difficiles à « gérer ». Ou, pour le dire autrement, puisque la visée de l'institution ne concerne que les détenus mineurs, penser avoir à faire à un garçon plus âgé permet de justifier la difficulté des agents de le gérer, voire de la responsabilité de l'échec sa prise en charge. D'autant plus s'il s'agit d'un perturbateur. Un surveillant observe ainsi :

« Officiellement, il a moins de 16 ans, mais officieusement beaucoup plus. Il est très difficile à cadrer ! »

Et deux de ses collègues :

« Il y a aussi A. P., qui pose des problèmes. Il y a aussi le problème de son âge. - Il a déjà été incarcéré à la maison d'arrêt des hommes ! »

« M., c'était spécial ! Il défiait tout le monde. On ne sait pas bien son âge ! Ou il faisait plus que son âge ! »

Il arrive d'ailleurs même que l'on considère un détenu contestataire et violent comme « un majeur », sans même s'interroger sur son âge. Un surveillant confie ainsi à propos de l'un d'eux, transféré dans un autre établissement :

« Je le considérais comme un majeur, physiquement et psychologiquement ! »

Douter de l'âge, du nom et de la langue parlée d'un garçon, c'est également le désingulariser et lui refuser l'identité première qui inscrit l'individu dans le groupe social, et donc l'en exclure.

Douter de l'identité d'un garçon rend aussi extrêmement difficile l'établissement des liens et des relations interindividuelles avec lui, et fort improbable toute prise en charge éducative. Ce qui arrange très certainement nombre de surveillants soucieux de rester des « surveillants », c'est-à-dire du côté du maintien de l'ordre.

Plus généralement, se représenter une population qui n'est pas celle qu'elle prétend être, confirme son étrangeté et renforce le sentiment d'avoir affaire à des « Autres ». Cela permet aux agents d'asseoir leur « nous », et donc leur solidarité face à ceux qu'ils ne connaissent pas et qui se dissimulent, et du même coup d'instaurer de la distance entre Soi et Eux.



## **CHAPITRE 3 :**

### ***Appréciations et exigence du personnel***

Le personnel de direction et les agents de surveillance les plus âgés (ceux qui ont une quarantaine d'années et plus) sont souvent étonnés par ces jeunes qui les amusent parfois, les irritent le plus souvent. Le premier jour de ma présence à l'établissement, le directeur et les surveillants chefs me décrivent ainsi avec humour les pratiques de ces garçons, leur tenue et leur langage : la démarche chaloupée, les pieds en canard, les pantalons baissés au-dessous des fesses et que l'on fait remonter, l'expression « Vite fait » employée à la fin de chaque phrase, le claquement de la langue comme signe d'acquiescement et les « Wech Wech » en guise de salutations. Il s'agit d'une population « autre ».

Malgré le discours convenu et très certainement appris en formation que tient le CSP en charge du quartier aux visiteurs de l'établissement, aux éducateurs et aux magistrats<sup>1</sup>, selon lequel le travail des surveillants serait axé sur l'« éducatif », les agents, eux, à l'image de bon nombre de leurs collègues dans les établissements pénitentiaires, disent ne pas avoir pour projet de « redresser » ou de « faire évoluer » cette population qui arrive là pour quelques jours ou quelques semaines, et se contenter d'apprendre au détenu le minimum, à savoir le langage, la bonne tenue, les règles de politesse - « dire bonjour et au revoir » - et les règles d'hygiène « élémentaires » pour leur permettre d'intégrer la sociabilité dominante.

Les agents exigent ainsi que dès qu'ils entendent l'ouverture de la porte de leur cellule, les garçons enfilent un tee-shirt s'ils étaient torse nu, ou un pantalon s'ils étaient en caleçon. Les détenus doivent également se taire pendant les déplacements au sein de l'établissement, remonter leur survêtement qu'ils aiment porter en bas des fesses, retirer les mains de leurs poches et leur casquette. Il leur est interdit de se rendre à la douche torse nu et en tong, et de porter sa serviette de bain sur l'épaule<sup>2</sup>. N'étant pas insérées dans un projet éducatif qui donnerait sens à ces changements d'attitudes, ces règles n'ont certainement d'effet qu'au sein de l'institution et ponctuellement au rappel à l'ordre de

---

<sup>1</sup> « On fait de l'éducatif ! « Y a tout à reprendre. Le matin, on va à la douche, on se lave, on ne fait pas que couler l'eau. On nettoie sa cellule, on ne vit pas dans la cradeur. »,

<sup>2</sup> Les surveillants tiennent à cette discipline, qui distingue leur travail de celui de leurs collègues en charge des détenus majeurs. Un surveillant observait ainsi : « Quand on voit qu'en promenade, y fument des joints, ils y vont en tong, en short, en débardeur, ils se font des coupes de cheveux, les auxi fument dans les coursives, ils ont les mains dans les poches. Un majeur est descendu avec la casquette et le marcel. Alors qu'on dise qu'on fait pas notre travail ! J'ai vu les remontées du 4è, c'était le souk ! »

l'agent<sup>1</sup>. Les surveillants ne sont pas dupes du peu d'effet de leurs exigences. L'un d'eux explique ainsi :

« C'est pas nous qui allons leur refaire l'éducation. On peut maîtriser. On peut leur demander une certaine discipline. Mais c'est pas la prison qui va les rééduquer, j'y crois pas ! »

Et un 1er surveillant :

« D'un point de vue éducatif, c'est vrai, ils sont pas suivis, les mineurs ! Y a 4,60 éducateurs pour 400 détenus dont 80 mineurs. On nous dit : 'Vous devriez faire de l'éducatif, mais nous, on ne peut pas faire du sécuritaire !' On est la main pour battre, et la main pour éduquer. On ne peut pas faire du disciplinaire et du social. (...) Dans les nouveaux établissements, il y aura 60 détenus et 60 éducateurs ! C'est n'importe quoi ! T'as déjà vu un âne devenir un cheval de course ? »

Néanmoins, les surveillants qui doivent garder les détenus et assurer le calme au sein de l'établissement, s'emploient, à travers des exigences hygiénistes minimalistes, et sans même le savoir, à redresser les corps et les âmes. Les exigences et les évaluations apparaissent clairement lors des réunions d'équipe du personnel.

Tous les matins à neuf heures, et pendant une vingtaine de minutes, les agents se réunissent dans le bureau du premier surveillant. Là, ils passent en revue les incidents de la veille et discutent des détenus « en stricte », ceux qui leur posent le plus de problèmes. Ils évoquent les « arrivants », leur nombre et les éventuels « revenants ». Une grande partie de la réunion est aussi consacrée aux récriminations des agents sur leur « service » et leurs demandes de baskets et de tee-shirt que tous attendent depuis leur prise de fonction.

Les évaluations sont surtout faites lors des changements d'affectation dans les différentes unités, décidés le mercredi matin lors de la réunion présidée par le CSP, et à laquelle assistent le chef de détention et/ou le directeur, le premier surveillant et les agents présents, la psychologue du personnel. Si, à l'origine, les éducateurs, un psychologue et un médecin étaient également présents, ils avaient déserté les lieux lors de mon travail de terrain, au grand dam du nouveau directeur qui ne parvint pas à les faire revenir. Parfois, l'éducateur qui rencontrait les détenus en cellule se joignait à l'équipe.

Chaque semaine donc, le CSP passe en revue les unités les unes après les autres et écoute les observations du surveillant en charge de l'unité ce jour-là. Si celui-ci connaît les détenus présents, il donne ses propres appréciations sur les ceux dont il propose le changement d'unité. Sinon, il lit les observations consignées par son collègue la veille ou les jours précédents sur le carnet de l'unité.

L'attention du personnel qui doit évaluer très rapidement des garçons qui souvent restent peu à l'établissement, est alors toute entière consacrée à l'hygiène du corps et des lieux et à la maîtrise de la parole.

---

<sup>1</sup> Isabelle Coutant évoque ainsi le « travail de normalisation du langage et de la tenue, du comportement » effectué auprès des jeunes par l'équipe éducative du dispositif d'insertion qu'elle a étudiée. En échange de quoi l'équipe leur fournissait un lieu de stage. *Op.cit*, 2005, p. 202.

## Hygiène du corps

Quand on ne connaît rien de l'histoire du détenu, et quand aucun projet éducatif n'est pensé à son égard, on n'a que son corps et le soin qu'il en prend pour l'évaluer et le redresser.

Les surveillants se réfèrent d'abord au physique, premier moyen de reconnaissance d'une population qui se renouvelle sans cesse, mais aussi parce que le corps de ces adolescents est en pleine transformation. On reconnaît ainsi le détenu par sa taille, son poids, son regard et son allure :

« S., c'est le petit ? »

« - Z. ? Il va sortir, là ? - Il est roumain ! - C'est le grand ? - Non, c'est le petit ! - L'espèce de grande saucisse ! »

« M., un petit rasé, il emmerdait tout le monde ! »

« - Et le petit, aussi ! Les autres veulent lui faire la peau ! Parce qu'il les cherche ! C'est Y. sans faire pipi ! »

« C'est lui, le grand qui a un regard un peu fuyant ? »

« Y en a un qui joue les caïds, j'aime pas ! Il a 17 ans, il est tout petit. C. – Il est déjà venu, mais il a changé de nom ! »

« G., c'est le grand, il est imposant. C'est lui, non ? Mais il est tout mou ! »

On les repère aussi au corps qui réclame :

« D. m'a dit ne pas avoir eu de petit déjeuner ce matin. Vous savez, celui qui a toujours faim ! Et le surveillant a dit qu'il n'avait pas répondu quand il lui avait demandé. »

Le personnel évalue la transformation de la masse corporelle, fort différente d'un adolescent à l'autre, à contrôler et à redresser. Souvent dans la force de l'âge, les garçons peuvent aussi remettre en cause la force des surveillants :

« Il est rentré, il était tout maigre ! Maintenant, il est balaise ! »

« On avait un mouflet, maintenant, il est plus grand que moi ! » [Educateur lors d'une commission de suivi]

A ces évaluations physiques sont associées des considérations et des exigences d'hygiène. Les garçons doivent prendre soin de leurs corps :

« M., il n'a pas pris sa douche. Donc on va le forcer. Y en a qui ont des problèmes d'hygiène ! »

« S., y a des problèmes avec l'hygiène, donc encadrement ! »

« - Il a de gros problème d'hygiène. Et c'est chez lui qu'on avait trouvé le poste qui avait disparu en bas ! »

« Après, j'ai P. Alors lui, en milieu 2, parce que lui, il y a un gros problème d'hygiène. - C'est le petit ? - Il est petit, mais il fait vieux. – Pourtant, sa date de naissance déclarée, c'est 1989. Il aurait 14 ans ! » [Eclats de rire].

« Il est sale ! »

« Moi, j'voudrais parler du roumain. Il y a des problèmes de compréhension ! – Il est sale, ce mec ! – Ce matin, le surveillant scolaire m'a demandé : 'Bon, les roumains, ils se lavent, là ? Parce que les intervenants...' – Les roumains, c'est très souvent sales ! Donnez-leur des vêtements de corps et des chaussettes ! Souvent, ils sont gênés de demander. 'J'avais pensé à le rapprocher de M. pour la compréhension. C'est vrai que Marcel est parti, et ça lui a fait un coup, à y. Si on pouvait lui mettre un autre roumain ! »

« S., s'il a des problèmes d'hygiène, je ne suis pas pour le passer en ordinaire. Pour le faire peindre.... Il est pas toujours complètement calme tout le temps ! Il reste. Je suis désolée pour les propositions de la référente. »

Le mauvais entretien du corps et ses effluves, courants chez les adolescents, comme une transpiration excessive ou une difficulté à se laver, trahissent une inadaptation sociale et morale : celui qui « pue des pieds » est censé se négliger et du même coup négliger l'environnement. C'est pourquoi il est placé en unité « encadrement » :

« - B., c'est celui qui pue, lui ! - Ah, B., faut le mettre en encadrement ! - Il pue ! - Lui, on l'met en encadrement, s'il chnouffe ! »

L'intéressé, alors qu'il range sa cellule, nettoie bien son plateau et parle correctement aux surveillants ne comprend pas et confie :

« Ils expliquent pas pourquoi on change pas. Moi, j'aimerais bien savoir pourquoi ! Moi, ma cellule, elle est propre. Tous les jours j'passe le balai ! Ca m'dégoûte ! J'ai pris une putain d'leçon ! Si on m'dit : 'Tu fais un mois d'prison, ou sinon ton père, avec cinq personnes, ils te cassent !', j'dis : 'Ram'nez moi les cinq types !' »

L'insinuation de l'appartenance des garçons au domaine de la nature est alors patente :

« C'est un bestiaux ! »

« (...) On m'a dit qu'il avait une odeur de pipi de chat ! »

« Il est sale ! C'est une bête ! – Et encore, les chats se lavent ! Faut pas déconner ! – C'est un goret, dans sa cellule ! – C'est quoi, un goret ? »

La question de la sexualité est toujours sous-jacente à ces évaluations physiques. Observer les corps de ces hommes jeunes, c'est aussi regarder des corps sexués. Mais, du domaine de l'impensable, la sexualité est rarement évoquée autrement que sous forme de rires ou de plaisanteries graveleuses, lors de la saisie d'un magazine porno, ou avant une réunion<sup>1</sup> :

« Il est jeune, E., mais il est mature ! Au village, on l'appelle le petit poney ! C'est un brave enfant ! »

---

<sup>1</sup> Entre eux au contraire, les surveillants parlent constamment de leurs affaires sexuelles les uns avec les autres.

Ou par ses marges : on invoque ainsi la libido des deux garçons incarcérés pour des affaires de mœurs familiales (l'un a violé sa sœur, l'autre sa mère) - et leurs « penchants homosexuels » :

« Y en a un qui vient d'arriver, là, c'est pas un cadeau ! Les femmes, s'il vous appelle 'Maman', faites attention ! »

« Ce qui s'est passé entre D. et E., les enlacements, le juge m'a dit que ça c'était déjà vu à l'hôpital avec quelqu'un d'autre. Il avait déjà ce petit penchant. On va pas faire de la fiction, mais si ce sont des pulsions, des tendances, il faut être très vigilant aux douches. »

« E. et D., c'est pas des histoires ! D. est amoureux d'E. ! Faut faire attention ! »

On se rappelle l'amoralité des détenus et leur incapacité de se maîtriser, ce qui permet de les resituer du côté de la nature et donc de mieux s'en distinguer :

« E., y a eu une réunion hier, à l'hôpital psychiatrique, y a eu des problèmes [mime des rapports sexuels]. C'est comme Duclos ! - J'me souviens, D., quand il était aux arrivants. Et aux douches ! Il a essayé d'escalader la cloison. Il avait un préservatif à la main, il voulait aller voir un petit roumain. - Il saute sur tout c'qui bouge ! Sur tout c'qui bouge, j'ai dit ! »

« H. W., on l'a déjà vu ! Ce nom, y en n'a pas beaucoup ! - C'est celui qui ressemblait à une fille ! - C'est celui que C. a dégommé dans la douche ! On a supposé qu'il a voulu le... Ou alors, le chinois l'a insulté, mais les chinois n'insultent jamais ! »

Parler de la sexualité sous sa forme monstrueuse, c'est montrer qu'elle existe, mais c'est aussi la nier sous sa forme ordinaire. Cette sexualité commune peut néanmoins se parler entre deux portes et à voix basse. Un surveillant me confia ainsi avoir surpris deux garçons se toucher le sexe à la sortie de leur douche, mais avoir préféré ne pas en parler en réunion :

« Ils [les chefs] m'auraient posé plein de questions, et j'aurais dû faire un écrit ! J'ai rien dit ! Et puis c'est rien, c'est normal, à cet âge [15 ans] ! »

Un autre m'expliqua que le détenu que je désirais rencontrer, aux toilettes depuis plusieurs minutes, était certainement entrain de se masturber : « Ils le font beaucoup, quand ils sortent de la douche. Ils sont détendus. » Il s'agissait là moins d'une indiscretion de la part de l'agent que de me signifier que la sexualité était bien là et que la vie continuait, même entre les murs.

## Hygiène des lieux

A l'hygiène des corps est liée l'hygiène des lieux. Une grande partie de l'activité des détenus et des surveillants tourne d'abord autour des travaux de nettoyage : les uns nettoient, les autres exigent et surveillent. Le matin, les auxiliaires lavent ainsi à grande eau les coursives. Peu importe si l'excès de produits de lavage et la sauce tombée des louches lors de la distribution de la « gamelle » laissent souvent le sol poisseux. Tous les après-midi, dans les « unités strictes » et « encadrement » essentiellement, là où les changements de cellule sont les plus nombreux et les détenus les moins à même de « cantiner », c'est la valse des produits ménagers et des ustensiles de nettoyage d'une cellule à l'autre. Les surveillants tendent aux détenus qui les réclament ou à qui ils ordonnent de laver leurs

cellules : balais, pelles, seaux et serpillières. Les cellules libérées, elles, sont parfois nettoyées par un détenu puni d'heures de travail ou un volontaire qui a envie de sortir de cellule. Il y passe un rapide coup de serpillière – repoussant dans les coins poussière et détrit. Et de temps à autre recouvre les pans de murs taggés d'une couche de peinture blanche. La crasse des sanitaires, elle, restera.

Certes, le ménage est la seule activité que les surveillants ont à proposer aux jeunes, généralement peu inclus dans la sociabilité carcérale, qui s'ennuient ou s'impatientent en cellule. Le balai et la serpillière à la main, un détenu qui vient de revenir et que je reconnais, m'explique dans la cour :

« C'est les surveillants, y m'ont dit : 'Oh, D., t'es revenu ! On va t'faire faire le ménage !' Ben oui, ça fait sortir de la cellule ! »

Et lors d'une réunion du matin, des surveillants :

« Y a L. qui est revenu aussi ! Il est là pour un mois ! - Il est condamné ? Parce que j'ai rien compris à son affaire ! - Il a besoin de feu, il tape dans sa porte ! - Rappelez-lui qu'il est en prison ! - C'est un peu comme D. Il faut le faire travailler ! - Oui, faites-le travailler. Quand vous sentez que ça ne va pas ! Donc L., un mois. Ca va être sympa ! »

Mais au-delà de la simple activité occupationnelle, l'exigence de propreté relève d'une conception hygiéniste du traitement des individus. Individuellement, chaque garçon est ainsi tenu de maintenir sa cellule propre. Le matin au réveil, avant la descente en cour de promenade ou la sortie en salle d'activités, ou à l'occasion du sondage des barreaux l'après-midi, les surveillants rappellent aux adolescents leurs obligations : ranger et nettoyer la cellule, faire son lit et laver son « plateau ». Un CSP (chef de service pénitentiaire) rappelle ainsi régulièrement aux agents la règle de base à faire respecter :

« Une remarque ! A 8 heures, le gars doit être levé, le lit fait. Il peut se recoucher, mais au-dessus ! On est bien d'accord ! »

« Le réveil est à 7 heures. Le détenu fait son lit, et pas comme s'il n'était pas sorti depuis la veille ! Il peut s'allonger dessus s'il veut après, mais il fait son lit. »

« Que le lit soit fait, le drap tiré ! »

Ou encore :

« - Ce matin, ça s'est bien passé ! – Ils ont fait leur lit ? Ils ont sorti leur poubelle ? »

Et un surveillant de remarquer :

« Là-dessus, on n'a pas à se plaindre. Il est toujours levé, son lit fait. »

Si le détenu ne s'exécute pas, le surveillant peut le priver d'« activités » ou, le plus souvent, proposer son affectation dans une unité au régime sévère, en « encadrement » par exemple. La tenue de la cellule est en effet un élément d'appréciation primordial pour le passage d'un garçon d'une unité à l'autre :

« B., il peut faire encore une petite semaine [en encadrement], parce que sa cellule n'est pas trop propre ! – Pour moi, qu'il soit aux arrivants, en encadrement ou en ordinaire, c'est toujours pareil, sa cellule, c'est une épicerie ! »

C'est plus généralement un critère d'évaluation du comportement global du détenu et de sa soumission aux règles de l'institution :

« - E., il mange dans notre main ! - On gère tout, maintenant. Même L. - Là, il était très énervé, avec la surveillante [en remontant de la cour de promenade] ! - Il a compris qu'il se la ferait mieux comme ça ! - C'est comme A. Il dit 'Bonjour', il demande le balai tous les jours ! - On me dit toujours : 'Adoptez-les !' »

Lorsqu'un surveillant chef interroge un agent sur un détenu, il lui est alors signifié l'état de sa cellule<sup>1</sup> :

« J'aurais voulu savoir comment allait E. en stricte ? - C'matin, c'était sale ! - Ah bon ? – [un autre] Il a nettoyé, ça allait ! »

A moins qu'il ne s'informe lui-même immédiatement sur son entretien :

« Alors on m'a souligné hier le problème avec R. ! Sa cellule, elle est comment ? - Ca va, mais il faut le bouger ! - Je lui ai dit ! - Le problème, si on change R., il faut changer N. Parce que ses barreaux sont toujours obstrués. - Donc il faut lui faire comprendre que la libérale, le détenu doit être nickel. »

La propreté d'une cellule est alors directement associée à la propreté de son occupant et à son hygiène morale :

« R., elle est comment, sa cellule ? - Il est propre ! »

« K. est passé en encadrement, parce qu'il est crade. J'ai passé un sac poubelle, le soir, le sac était toujours par terre ! Et il ne répond pas quand on lui parle ! – J., pareil ! Il est sale ! »

Ou, dans l'autre sens, à l'appréciation morale sur le comportement du détenu est accolé l'état de propreté de la cellule et/ou de son occupant :

« Tout seul, il est propre, respectueux, y a pas de soucis. Il a complètement changé depuis la dernière fois ! »

« Perturbateur et pas propre. »

« Est-ce qu'il est propre ? Est-ce qu'il nettoie bien sa cellule ? – Il est propre, mais il est long, des fois ! – Il est hautain ! – Moi, j'ai rien à lui reprocher ! »

« Moi, j'ai B. Refus d'obtempérer, cellule sale, donc encadrement. C'est marqué là ! »

« Y a A. que je propose pour la libérale. - Pourquoi ? - Bon comportement. Il est propre. - Il est là depuis longtemps ? - Oui, depuis un mois. »

---

<sup>1</sup> Il est intéressant de noter que lorsque l'ethnologue pose la question, les réponses sont d'un autre ordre. On parle alors de son comportement : « Il est bien ! », « Il est calme ». Ce qui montre le caractère pragmatique de la parole et des appréciations. C'est bien l'ordre institutionnel, voire asilaire, qui conduit à ces appréciations sur la propreté des lieux et des hommes.

« K. c'est marqué : 'A besoin d'être en encadrement pour l'entretien de sa cellule'. De plus, il a des sautes d'humeur et... - J'sais pas qui c'est ! - Oui, il se plaint toujours de quelque chose. Il a des sautes d'humeur ! »

Il s'agit également de maîtriser les effluves nauséabonds - souvent insupportables à l'odorat non habitué - qui s'échappent de nombreuses cellules. Odeurs de poubelles aussi, pas ou mal rincées et dans lesquelles sont jetés, le plus souvent sans sac, les restes du repas. Ou encore l'odeur des mets refroidis sur le « plateau » de la « gamelle » à peine touchée par le détenu descendu en cour de promenade. Même si certaines cellules, notamment celles des détenus soutenus par leur famille ou leurs pairs de l'extérieur, sentent bon la cire ou les sticks parfumés pour les toilettes.

Odeurs corporelles aussi, courantes chez des adolescents qui transpirent beaucoup<sup>1</sup> et ne peuvent prendre de douche que tous les deux jours, ou après une activité sportive cadrée. Relents de corps mal entretenus ou en déshérence, qui rappellent les asiles pour vieux ou indigents. En outre, lorsqu'ils arrivent du tribunal, les garçons portent les vêtements qu'ils ont sur le dos depuis trois ou quatre jours, imprégnés de l'odeur de la peur. Beaucoup devront encore les porter avant que leurs parents ne leur fassent parvenir des vêtements de rechange ou que l'aumônier, l'éducateur présent à l'étage ou un surveillant attentif n'aille en réclamer au service concerné.

A toutes ces odeurs s'ajoute une émanation indéfinissable et immaîtrisable qui s'échappe des cellules inoccupées. Inhérente à la prison. Comme le confie un surveillant qui me dit avoir du mal à s'y habituer :

« C'est une odeur que j'ai jamais sentie ailleurs ! Je ne sais pas d'où ça vient ! »

Le personnel ne manque pas de désigner ces odeurs lorsqu'ils effectuent leurs fouilles quotidiennes ou sondent les barreaux en ouvrant ostensiblement la fenêtre d'une cellule pour « aérer » ou alors pendant les réunions. Ce faisant, ils inscrivent les détenus dans le monde de la nature. Car l'odeur provient d'un corps non maîtrisé et non domestiqué que l'on n'a pas réussi à élever à l'état de culture :

« Avec D., est-ce qu'il n'y a pas un problème de vêtements ? – Tous les vêtements que vous lui donnez, il les jette par la fenêtre. Il les lave pas ! – On m'a dit qu'il avait une odeur de pipi de chat ! »

Alors qu'un surveillant s'exclame, en refermant la porte d'une cellule :

« On a égorgé un chat, ici ! ».

On cherche parfois la cause des mauvaises odeurs en se focalisant sur le corps lui-même, mais non sur ce que ses manifestations disent :

« Y., il pisse pas au lit ? – C'est pas le lit, qui pue ! Parce que j'me suis assis dessus... - Non non, il pisse pas au lit ! – Bon, ok, on se concentre sur le lavage de vêtements ! »

---

<sup>1</sup> Les cellules sont en effet le lieu d'une activité physique intense. Suspendus à la barre située au-dessus de la porte battante de leur coin toilettes ou allongés sur le sol, les jeunes passent leur ennui en comptant leurs mouvements d'extension et leurs pompes, espérant ainsi accroître leur record quotidien. Ils mesurent l'étendue de leurs efforts sur leurs biceps et leurs pectoraux. Les plus jeunes regardent avec admiration et envie les plus grands et les plus forts.

En outre, répandre son odeur, c'est empiéter sur l'espace collectif et donc sur celui des surveillants. Tenter de maîtriser ces odeurs, notamment en exigeant le nettoyage de la cellule et du « plateau », c'est donc aussi contrer la prise de possession de l'espace par les jeunes. D'autant mieux que les détenus crachent sans retenue :

« Pour lui, l'encadrement, c'est un cadeau ! Il crache dans un pot à côté de son lit. C'est incorrigible ! »

« Ils crachent tous ! »

« Y a H. ! Il est arrogant, il a dégradé sa cellule. - Lui, il crache partout ! - Parce qu'il est sale, lui ! »

Notons également la très grande importance de « la poubelle » dans la vie quotidienne du quartier. Chaque détenu doit en effet sortir sa poubelle le soir au moment de la « gamelle » de 17 heures 45, et surtout le matin à 7 heures, au réveil du surveillant qui ouvre la cellule : « Bonjour, ça va ? Vous prenez le petit déjeuner ? Vous sortez votre poubelle ? » « Bonjour, P. ! Vous sortez votre poubelle ! », « Vous sortez votre poubelle ! » ou, plus laconique : « Poubelle ! », que celle-ci soit vide ou pleine<sup>1</sup>. Dans la courserie, les auxiliaires se chargent d'en vider le contenu dans de plus grandes. Certains d'entre eux laissent alors faire le travail à leur collègue qu'ils considèrent plus adaptés à la tâche :

« Moi, chez moi, j'descends pas la poubelle ! C'est pas ici que j'vais l'faire ! »

Les jeunes roumains, au bas de la hiérarchie sociale, se voient logiquement assignés au ramassage. Un détenu remarque :

« Moi, la poubelle, j'la fais pas ! Ah non ! C'est le roumain qui les fait. Même la poubelle de chez moi, je la sors pas ! Ce n'est pas ici que je vais la sortir ! »

Et un surveillant :

« L'auxi J., il comprend pas pourquoi il doit sortir sa poubelle. Il laisse tout faire à N. [détenu roumain] ! »

Mais c'est le plus souvent le matin que les détenus encore endormis rechignent à sortir leur poubelle.

Le réveil est en effet difficile, comme l'explique ce garçon :

« Le matin, c'est 'Bonjour ! Poubelle !' En plus, c'est pourri, comme prison ! A Villepinte, ils te donnent un vrai petit déjeuner ! »

Et un autre :

« J'suis entrain d'rêver, et la surveillante, elle m'dit : 'Ta poubelle, C. !' J'suis entrain d'rêver qu'je mange, elle m'dit sortir ma poubelle ! »

La « poubelle » cristallise alors une grande partie des contestations des détenus et du même coup les discussions du personnel sur les adolescents :

---

<sup>1</sup> Un surveillant compréhensif poussait lui-même avec son pied la poubelle à l'extérieur de la cellule, offrant ainsi aux détenus quelques minutes de sommeil supplémentaires.

« Une fois, j'étais dans ma cellule : '- Sors ta poubelle ! – Hé, surveillant, vous voyez bien, ma poubelle elle est vide !' Des vrais cons ! Des vraies têtes de mule ! »

Et deux surveillants :

« Y a des problèmes avec P., pour lui faire sortir la poubelle, pour le faire descendre à l'infirmierie. »

« C., c'est pareil ! Tous les matins, pour la poubelle, il me dit : 'Elle est vide !' 'Mais putain, vous le savez, qu'il faut la sortir !' - C'est parce qu'il jette tout dehors ! »

Les « poubelles » sont parfois à l'origine de rapports d'incident. Le 1er surveillant rencontre ainsi un garçon qui refuse de sortir sa poubelle et à l'encontre duquel il s'apprête à rédiger un rapport :

« - Bon, le règlement. J'trouve ça absurde de faire des papiers pour ça ! M., on te connaît ! Tu vas t'opposer systématiquement au règlement. Y a un règlement, il faut que tu l'appliques. C'est le nouveau chef qui a décidé qu'il faut sortir sa poubelle même quand elle est vide. Je vais te dire : c'est pour voir qui jette par les fenêtres ! T'es là depuis le 27, il y a déjà deux rapports. C'est des conneries ! Tu vas risquer d'avoir des problèmes. Tout ça parce que tu n'as pas voulu pousser ta poubelle ! (...) Donc à partir de ce soir, tu sors ta poubelle ?  
- Oui, j'vais la sortir ! »

Lors des réunions du mercredi, le « rapport à la poubelle » de l'adolescent permet d'évaluer son comportement général :

« Notre ami M., comment est-il ? - C'est dur de lui faire sortir sa poubelle... Il ne veut parler qu'aux chefs. - Vous êtes le chef de votre unité. Les ordres, c'est vous qui les donnez. Donc pour l'instant, il est calme. Pourvu que ça dure ! »

« - Sur K. ? - Ben ce matin, pas de problème ! Il a sorti sa poubelle, pas de problème ! L'agent hier lui a mis la pression. »

« K. est passé en encadrement, parce qu'il est crade. J'lui ai passé un sac poubelle, le soir, le sac était toujours par terre ! Et il ne répond pas quand on lui parle ! »

Obtenir d'un détenu récalcitrant qu'il sorte sa poubelle est une réussite :

« En fait, maintenant, il sort sa poubelle. Il reste complètement en retrait. C'est ce qui est marqué : 'Ne parle pas au surveillant, ne se lave pas, reste couché toute la journée.' »

D'une manière générale, obliger l'adolescent à sortir sa poubelle même vide, c'est lui imposer de se dévoiler, d'autant plus le matin après une nuit passée dans son intimité. La poubelle contenant les déchets de l'individu, c'est en effet exiger qu'il expose ce que son corps n'a pas ingurgité (ou qu'il a régurgité) : « Les poubelles, le but du jeu, c'est de *voir* s'il jette les ordures par les fenêtres ! » -. Exigence qui participe du pouvoir sur les corps.

Enfin, faire nettoyer les poubelles de l'étage, à la manière des corvées de l'armée, est une manière d'humilier et de soumettre le garçon : « Faites nettoyer les poubelles à T., ça lui fera les pieds ! », demande ainsi un premier surveillant à ses agents à propos d'un détenu contestataire.

Les détenus, eux, ont parfaitement senti ce qui se joue ici avec le corps, qui déposent parfois leurs excréments sur le sol de leur cellule ou bouchent leurs toilettes avec des bouts de draps et des denrées alimentaires, quelques minutes avant leur libération. L'un d'eux menace ainsi :

« Ah, quand j’vais partir, j’vais faire des trucs bizarres, j’vais faire la misère, le drap déchiré dans les toilettes, j’mets d’la sauce tomate, tout ça ! J’vais cantiner pour mettre tout par terre, tout ça ! Parce que vous voyez, là, leur chef, y s’prend pour le directeur ! »

Il faut aussi que la cellule du détenu continue à ressembler à une cellule. Tout au long de la journée, les surveillants n’ont ainsi de cesse de demander aux détenus de « dégager leurs barreaux » recouverts de linge ou de serviettes de bains qui pourraient, dit-on, cacher une tentative d’évasion :

« L., on dirait Marrakech<sup>1</sup> ! On s’croirait dans un souk ! Ses fenêtres sont toutes obstruées. C’est pour ça ! – Jusqu’à 10 heures, 14 heures même ! En plus, il fume, alors ça va de pair. La cellule tamisée, la petite bougie... »

Régulièrement, la question des barreaux revient lors des réunions :

« Lui, il a pas sa place en libérale ! Déjà, ses barreaux sont tout le temps obstrués ! »

« C., il obstrue tout le temps ses barreaux ! »

« Il met des trucs sur les barreaux, faut l’changer ! »

L’hygiène des lieux et des corps conduit finalement à l’hygiène morale. Un surveillant explique ainsi à un garçon :

« Il faut que votre cellule soit propre, parce qu’on se dit que si vous respectez le lieu, vous respectez les autres. »

Aux appréciations sur l’état de la cellule et les soins du corps sont d’ailleurs toujours associées des appréciations morales :

« Détenu respectueux et propre »,

« Tout seul, il est propre, respectueux, y a pas de soucis. Il a complètement changé par rapport à la dernière fois. - Y en a un qui fait le con, il va le voir pour lui dire d’arrêter ! »

« Propre et calme »,

« Il est propre, il est correct avec nous. »,

« Il est propre et sans histoire », «

« Sale et vicieux »

« D., il est intenable ! – Il a menti à G., et il a menti sur le coup du briquet ! – Et hier, il a pas nettoyé les cellules. »

L’hygiène permet de hausser les détenus, de les remettre dans l’humanité, pour eux mais aussi pour ne pas sombrer soi-même. Comme l’observe un surveillant :

« C’est pour eux, mais c’est aussi pour nous ! »

---

<sup>1</sup> Là encore, on voit l’assimilation de l’individu à sa cellule.

Les exigences hygiénistes doivent aussi apprendre aux adolescents à s'adapter aux règles de la vie sociale. Un surveillant interroge ainsi un garçon qui refuse de sortir sa poubelle dans la cour :

« Si t'es pas capable de te lever pour une poubelle, est-ce que tu pourras te lever pour une formation ? »

Mais exiger de l'hygiène, c'est également une manière de se protéger de ces jeunes entre deux âges, entre deux mondes, et donc potentiellement dangereux. Les garçons doivent se débarrasser de leurs impuretés. Ils doivent même être comme leur cellule, « nickel » ou « nickel chrome » :

« Dites-lui que s'il veut aller en libérale, il doit être nickel chrome ! »

« L. ? - Y a rien à dire. Impeccable ! - Il est nickel ! - Bon comportement, cellule propre. Y a rien à dire ! »

« Lui, il est nickel. Y a aucun problème avec lui. On peut lui demander tout c'qu'on veut, il est toujours là pour rendre service. »

On exige ainsi de l'adolescent une propreté de surface impeccable, et d'être, comme le nickel, « très résistant et inaltérable à la température ordinaire » (Petit Robert)<sup>1</sup>.

L'attention constante à la bonne tenue des lieux et des garçons, qui met à distance les corps, est aussi un combat contre la promiscuité et la souillure morale, caractéristiques de l'univers carcéral<sup>2</sup>.

Enfin, les appréciations sur l'état des cellules et des corps sont consensuelles et autorisent chacun à dire quelques mots sur le garçon au moment voulu, quelle que soit sa relation avec lui et sa formation initiale - que l'on ait le certificat d'études ou une maîtrise de sociologie, que l'on soit simple agent ou chef de service pénitentiaire (CSP). Ces évaluations « objectives » permettent de minimiser les divergences d'appréciation qui portent plus sur la personnalité et le comportement du jeune :

« B., j'ai eu des problèmes avec lui ! J'le trouve agressif, le B. Il est sur la défensive. Je l'ai pris à part, parce que devant les autres, il fait le beau ! - Tu trouves agressif tout le monde ! Le problème, ils sont tous comme ça ! - Le type il est agressif parce qu'il veut montrer qu'il s'en fout d'être là. Alors que c'est pas vrai du tout ! »

Et évitent au personnel de s'interroger au-delà de ses possibilités. Ainsi, alors que le seul éducateur présent au quartier, malgré les reproches de ses collègues qui aimeraient le voir plus s'occuper des dossiers des détenus majeurs, interroge la discipline du quartier :

« - Mais est-ce qu'ils intègrent ces changements de cellule tout le temps ? M., l'audience chez le juge, ça l'a beaucoup déstabilisé. Ils ont besoin d'un cadre. Quand ça bouge trop, ils savent plus. C'est comme E. C'est un jeu ! Les autres vont pas comprendre son jeu, en ordinaire. C'est comme avec les surveillants ! C'que vous gagnez sur D., vous le perdez sur les autres en attention ! »,

le CSP ne l'entend pas et clôt la discussion :

---

<sup>1</sup> On est fort loin de la prise en compte de la personnalité et de l'histoire personnelle de l'adolescent dans sa prise en charge.

<sup>2</sup> Voir à ce propos, Le Caisne, *op.cit*, 2000.

« - Donc mettez l'accent sur la propreté et l'hygiène. »

Si l'existence de tels critères d'appréciation facilite le consensus, il interdit toute prise en compte réelle du jeune et de son histoire.

Bien entendu, les surveillants et les jeunes entretiennent souvent des relations personnelles. Les agents en savent forcément beaucoup plus sur les détenus qu'ils ne le pensent eux-mêmes. Malheureusement, la rigidité de l'institution et surtout l'absence de projet qui permettrait d'insérer ces liens dans une relation éducative, n'encouragent guère ces relations. En outre, si les surveillants revendiquent aisément leur travail de garde, leur difficulté à parler dans l'affect et surtout le cadre institutionnel qui n'autorise finalement que quelques critères stricts d'appréciation, les conduisent à taire ces relations, à ignorer leur réelle connaissance des jeunes, et à énoncer des évaluations très pauvres.

## **La parole**

Dans les coursives, le surveillant qui conduit les détenus en promenade, au centre scolaire, au gymnase ou au parloir exige le silence dans les rangs. Il est parfois rejoint et soutenu par un de ses collègues ou par le 1er surveillant qui, par sa seule présence, fait taire les bavardages. Ce qui n'empêche pas les garçons, nous l'avons vu, de s'exprimer et de combattre l'institution par la voix toute la journée et soirée durant.

Lors des réunions, les agents évoquent alors les cris et les insultes. Les insultes à l'encontre du personnel, et surtout de personnalités ministérielles, qui brouillent la position de chacun et l'ordre carcéral, doivent naturellement être sévèrement réprimées. Un premier surveillant déplore et prévient :

« En trois jours, y a D. qui insulte une surveillante, A. qui insulte... Le détenu qui insulte le surveillant, on bloque tout et on intervient. Ce sont des comportements limites. Ils vous testent ! Maintenant, c'est bon ! Le prochain qui se fout de votre tronche et qui vous insulte, on intervient. C'est terminé ! Hier, ça va pas ! On bloque tout, et on intervient ! »

Et un CSP :

« - T., il a dit à Darcos : 'Va niquer ta mère !' Ca la fout mal ! - Y avait un secrétaire d'état, un préfet, le directeur était en tenue... - Mais tant mieux, ça leur montre que la prison, c'est pas... »

Les insultes à l'encontre des codétenus menacent également le bon ordre carcéral :

« - I., il parle pas mal à la fenêtre. Il insulte les majeurs, et il passe majeur dans quinze jours. - Oui, mais il est protégé ! - Il est rien protégé du tout ! »

« D., on l'a mis à la 3, parce qu'il va nous foutre une émeute. Il insulte tous les gars... »

Les paroles de contestation et les signes de mauvaise humeur sont aussi mentionnés :

« Dès le matin, à jeun, il discute ! - Il se réveille de mauvais pied ! - C., pareil : c'est même pas qu'il veut pas aller à l'école, il est... - Et K. a refusé d'aller en formation, donc en bas, ils nous ont dit qu'il aurait pas d'activité. »

D'une manière générale, la parole elle-même dérange :

« Y a R. qui fait son numéro. Il mène un peu la zizanie. J'sais pas, après son parloir, il a changé son comportement. Franchement, il a changé son comportement [un surveillant a trouvé du haschich sur un ami qui venait le voir avec son père. Les deux visiteurs furent interdits de parloir pour une durée indéterminée]. - Y a un de ses meilleurs amis qui est arrivé. Et lui, il a dû promettre à son ami. Donc forcément, il a certainement l'air d'un con ! Il est agressif ? - Non ! Il conteste, il parle sous les fenêtres ! »

Ce qui importune ici, c'est en effet souvent moins la nature des propos que la parole elle-même. La prise de parole est en effet prise de pouvoir. On l'a vu, par les appels, les cris, les insultes, les détenus s'approprient l'espace et l'attention des autres. Faire taire un individu, c'est le soumettre et, ici donc, rester maître du lieu. Les agents peuvent alors demander à faire changer de cellule les détenus qui « parlent trop » ou tard le soir à leurs fenêtres et qui perturbent donc le calme de l'établissement :

« Est-ce qu'on peut bouger Y. ? Il est de l'autre côté [cellule donnant sur les cours de promenade], il fait des yoyos, il crie. - Le problème, c'est que Y. est là sur ordre du directeur qui en avait marre de le voir gueuler devant [la cour d'honneur] ! - C'est Y. qui gueule par la fenêtre, et T. - Il a une voix, en plus ! J'lui ai dit : 'Quand tu sors, tu vas boire une bière, et essayer de perdre ta voix cassée !' »

On place ainsi du côté des cours de promenade, c'est-à-dire qu'on tourne vers l'intérieur de l'établissement, ceux qui parlent trop ou dont la voix porte loin vers l'extérieur et dont les propos pourraient atteindre les visiteurs officiels, notamment les « membres éminents » du ministère.

Enfin, la parole révèle la moralité de l'individu. Comme l'écrit C. Calame-Griaule, « l'homme sage, celui qui possède la connaissance, s'exprime avec mesure, pondération, lenteur (...). Cette sagesse est souvent considérée comme allant de pair avec la maîtrise de la langue, sa pureté, sa correction. La parole du sot, de l'ignorant, est au contraire volubile, incontrôlée, incorrecte. Toutes les sociétés blâment l'excès de parole, le bavardage sans suite, le 'parler pour ne rien dire', auquel on oppose soit la parole maîtrisée du sage, soit le silence (...). L'homme qui sait se taire est l'homme social par excellence »<sup>1</sup>. Les paroles des détenus s'échappent ainsi non seulement des cellules, mais aussi de leurs corps non domestiqués.

## **Soumission ?**

Le détenu qui « fait ce qu'on lui demande » - il fait son lit, nettoie son plateau, sort en silence de sa cellule et se tait lors de ses déplacements - jouit des faveurs du personnel. La soumission à ces règles de la vie institutionnelle signe l'adaptabilité du garçon aux règles et à l'autorité et, souvent, son humilité. Humilité qui sied bien au délinquant. D'autant plus s'il accepte de nettoyer les lieux de souillure comme les toilettes ou les poubelles :

« J'vais pas dire c'est un bon gars, mais il fait tout ce qu'on lui dit ! »

« - L., en ordinaire ou en stricte. Ou HP ! - Moi, j'le proposerais en ordinaire. Il arrête pas de travailler [c'est-à-dire de nettoyer les cellules] ! »

---

<sup>1</sup> *Histoire des mœurs II*, vol.1, La parole et le discours, Gallimard, Folio Histoire, 2002, p.44.

« C'est moi qui suis en droite 2, mais je change rien ! P., L., ils ont un bon comportement, mais il faut toujours mettre la pression : 'Lève toi pour être prêt à 8h30 ! Pour L., j'lui ai dit : 'Aujourd'hui, tu es insolent pour moi ! Tu n'obéis pas à ce que je te demande !' »

« D., moi, j'trouve franchement il a beaucoup évolué par rapport à ce qu'il était avant. Vous allez dans sa cellule, son lit est fait, il travaille bien quand on lui demande de laver la coursive. C'est un joueur, c'est ça, c'gars-là ! - J'suis allé dans sa cellule hier soir, un peu tard, c'est vrai. Sa cellule est propre, mais au niveau de l'hygiène, j'sais pas ! - Son balai, sa pelle, il vous nettoie toute la coursive s'il faut, mais il a besoin de ça ! »

« - C., il progresse pas ! - C'est pas qu'il progresse pas, ça dépend des personnes ! Je lui donne un balai, je lui dis que je viens le chercher une heure après, la cellule sera nickel ! »

« C'est un crado, sa cellule est un bordel, mais dès qu'il s'agit de nettoyer les autres cellules, il le fait. ... - Il me dit qu'il m'aime pas ! – Oui, mais cinq minutes plus tard, si vous lui donnez un balai, vous lui demandez de nettoyer le rond-point, de nettoyer une poubelle avec des gants, il le fait ! Il est bête ! – C'est vraiment l'idiot du village ! Il a quand même un traitement neuroleptique important. Il prend pas son traitement, il fout une baffe à un black de deux mètres !<sup>1</sup> »

« Il se marre tout le temps ! Tout ce qu'on lui demande de faire, il le fait en rigolant ! J'lui ai demandé de nettoyer ses toilettes, c'était crade, il l'a fait !<sup>2</sup> »

Bien entendu, en maintenant sa cellule propre, le détenu n'échappe pas toujours aux doutes sur la sincérité de celui qui se soumet, sans que la raison en soit explicitée :

« Après, y a B. Il est proposé pour l'ordinaire. Il nettoie bien sa cellule. - Il faut se méfier de lui ! - Oui, c'est un malin ! - Pourquoi il n'est pas allé directement en ordinaire ? - Parce qu'il n'avait pas ce comportement. Pour moi, c'est un vicieux ! - Est-ce qu'on le laisse pas encore une semaine pour que ça se stabilise ? Ou non ? »

« Y., je pense qu'il est encore stratège ! C'est pas encore franc ! – Il est calculateur, ce gars-là ! Je crois qu'il n'a pas d'argent pour cantiner la télé, alors maintenant, il veut changer [quitter l'unité stricte]. »

« Lui, c'est un vicieux ! »

Le meilleur moyen de berner le système serait de feindre, avec la complicité du psychiatre, la maladie mentale. Pendant près de six mois, il fut ainsi question d'un jeune détenu suivi par le psychiatre et qui ne cessait de mobiliser l'attention des agents en appelant sans cesse, tapant contre sa porte, « cassant sa cellule » (fenêtre, porte et cuvettes des toilettes, draps déchirés, poste de télévision quand il en avait un...) et créant parfois des inondations. Interdit de quartier disciplinaire par le médecin qui l'estimait « inapte » à cette punition, il était néanmoins régulièrement « plié<sup>3</sup> » et descendu au rez-de-chaussée mais, aussitôt remonté en cellule, reprenait ses manifestations. Après avoir tenté tout ce qui était en leur pouvoir pour le faire cesser (les surveillants lui prêtaient un poste de radio et lui permettaient de

<sup>1</sup> En échange de la cigarette que lui tendait le surveillant, ce détenu vidait à toute allure les poubelles de l'unité : « C'est le seul détenu que je vois faire ça ! En général, ils rechignent à faire les poubelles ! », confiait l'agent.

<sup>2</sup> L'injonction de nettoyer des cuvettes de toilettes incrustées de crasse, rappelle la corvée imposée aux apprentis militaires qui consistait à nettoyer les cuvettes à la brosse à dents.

<sup>3</sup> Il eut d'ailleurs le bras cassé après l'une de ces interventions.

sortir de cellule en lui faisant nettoyer des cellules inoccupées, l'éducateur passait le voir deux fois par jour avec des cigarettes ou des bonbons, un premier surveillant laissa même un après-midi la porte de sa cellule ouverte une heure durant), les surveillants estimèrent que sa « folie » était feinte, ne distinguant pas l'intelligence de la souffrance psychique et des problèmes psychiatriques :

« Il est hyper intelligent ! Il sait ce qu'il fait, faut arrêter ! »

« Il est pas fou, c'mec-là ! Il a attendu que j'reparte le dos tourné pour courir prendre son poste et me le balancer ! »

« Il est intelligent, parce qu'en nuit, il ne fait jamais ça ! »

Chef de détention, surveillants chefs et agents se plaignirent des mois durant de l'interdiction qui leur était faite de l'envoyer passer quelques jours au quartier disciplinaire. Séjour qui « l'aurait pourtant calmé ».

## **Les différentes unités et le système différencié**

Dans la lignée du système progressif mis en place par la réforme Armor en 1947 qui devait permettre aux détenus de « s'améliorer », et plus généralement de redresser les corps et les âmes, le système des unités différenciées mis en place lors de la création du quartier conduit à affecter les détenus dans les unités<sup>1</sup> selon leur comportement, et plus précisément à partir des critères exposés.

Chaque garçon commence donc son séjour dans l'unité « arrivant ». Selon le nombre de places disponibles dans les autres unités, il y restera de une à trois semaines. Là, il est « observé », car c'est ici qu'il va « se révéler ». C'est aussi le moment de lui faire admettre les règles de la maison, sans hésiter à « lui mettre la pression » :

« On voit leur vraie nature, aux arrivants. Ils sont vraiment eux ! Quand ils arrivent, non ! Mais quand tu leurs mets la pression, quand tu les mets dans un état second, tu vois leur vraie nature. C'est le seul moyen de voir le mec ce qu'il a dans l'ventre, c'qu'il est capable de faire. Leur vraie nature, tu la vois pas quand tu les laisses faire vraiment. On en a un, B., en deux semaines, il est passé de la libérale à l'encadrement. Lui, quand on l'a mis en libérale, une semaine en ordinaire, et là en encadrement. Il est très sale. Sale, et c'est le mec qui répond facilement. »

« En observation, on attend des surveillants qu'ils répètent, et de faire en sorte qu'il y a un déclic chez le détenu pour qu'il ne se dirige pas vers l'encadrement ! »

Le CSP chargé du « quartier mineurs » renchérit :

« Dans l'unité arrivant, les surveillants doivent faire un travail de fond. Un 'travail de fond', c'est connaître le détenu, anticiper ses réactions, et voir ce qu'on peut tirer de lui, l'emmener vers le haut. Lui faire tomber le masque qu'il a en arrivant en prison par rapport à sa peine, à

---

<sup>1</sup> J'ai présenté les différents régimes de vie de ces unités lors de la description de l'établissement.

son délit, et trouver ce qu'il a de meilleur en lui<sup>1</sup>. Donc trouver sa motivation pour qu'il soit meilleur et qu'il aille en libérale. Pour lui : 'J'suis en libérale, je construis quelque chose, je fais quelque chose de positif'. Donc s'il peut le faire ici, il peut le faire dehors. »

A partir de là, les détenus sont dispatchés dans les différentes ailes. Lors d'un « entretien arrivant », le CSP explique ainsi le fonctionnement du quartier à un garçon qui vient d'arriver :

« - Puisque vous connaissez la prison, vous allez me dire comment ça fonctionne ! – Faut pas se battre, pas mettre la fourchette le soir sur la télévision, ne pas regarder la télévision après minuit, respecter les surveillants ! – Ah, ça, c'est ce que je mets en premier ! Vous voulez aller à l'école ? – Non – Vous êtes donc en unité arrivants, on va vous scruter, voir comment vous vous comportez ! – J'suis pas quelqu'un à problèmes, madame ! – Sûr sûr ? – Oui – J'manquerai pas de vous le rappeler ! Bon, je vais vous expliquer un peu le règlement intérieur... La première règle pour moi, c'est le respect du surveillant. Quand il vous donne un ordre, c'est tout de suite ! Les mouvements, on les fait en silence. Il faut toujours que votre cellule soit nickel. C'est votre lieu de vie. Et son lieu de vie, on le respecte. Vous allez rester en arrivant une semaine. On va regarder votre comportement. La stricte, c'est vraiment quand ça va pas. L'encadrement, c'est quand faut visser les boulons. Si j'entends pas parler de vous, vous n'entendrez pas parler de moi. Je déteste me répéter. Je ne veux pas entendre parler de vous, sauf en bien. Je suis content d'entendre dire : 'Lui, il est nickel chrome !' Sinon, il y a la commission de discipline, et je peux vous assurer que votre magistrat entendra parler de vous ! »<sup>2</sup>

Si sa cellule n'est pas propre, le détenu pourra être envoyé en « encadrement ». S'il a insulté un surveillant ou s'il s'est déjà battu avec un codétenu, il ira en « stricte ». Comme l'observe un agent :

« L'encadrement, c'est pour leur faire comprendre quelque chose. La stricte, c'est vraiment la punition ! »

L'arrivée dans l'unité libérale fait le plus souvent suite à un séjour dans une « unité ordinaire »<sup>3</sup>. Car « la libérale » se mérite :

« Donc il faut faire comprendre qu'en libérale, le détenu doit être nickel ! »

« Normalement, la libérale, c'est du nickel chrome ! Y a rien à dire. On n'a pas besoin de leur dire, ils font. On est d'accord ! La libérale, c'est pas une super ordinaire, c'est la libérale, donc R., il dégage ! »

Après son séjour dans l'« unité arrivants », le garçon sera le plus souvent placé dans une unité « ordinaire ». Tout au long de son incarcération, il pourra changer d'unité, toujours à partir des critères présentés précédemment. A part les adolescents présents à l'établissement pendant plusieurs mois, et qui peuvent rester dans la même cellule de l'unité libérale de longues semaines, chaque garçon reste environ trois semaines dans une même unité avant d'en changer ou de quitter l'établissement<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> La recherche du « vrai » visage du détenu est une constante dans le discours d'une partie du personnel pénitentiaire. Cf. Le Caisne, 2000, *op.cit.*

<sup>2</sup> On entrevoit ici le discours autoritaire et construit, comme savent les tenir les jeunes professionnels (et parfois moins jeunes) qui sortent de formation et répètent ce qu'ils ont vu faire lors de leurs stages, sans établir de liens directs avec la personne qu'ils ont en face d'eux. Ce qui permet de se protéger.

<sup>3</sup> A moins, nous l'avons vu, que le premier surveillant souhaite affecter un détenu qui ne parle pas le français près d'une cellule d'un compatriote qui se trouverait dans l'unité libérale., le plus souvent un « chinois » ou un « roumain ».

<sup>4</sup> Ce qui laisse supposer l'importance des mouvements au sein du quartier (auxquels s'ajoutent les arrivées et les libérations).

## *Influence du système sur le comportement du détenu*

Malgré le discours convenu et finalement rare, de certains membres du personnel, sur la « transformation » du détenu à laquelle conduirait le système des unités différenciés, il est plutôt reconnu que ce « système de la carotte », selon l'expression d'un directeur, est avant tout un bon moyen de gérer l'étage et d'y maintenir le calme.

Surtout, qu'à écouter les surveillants, c'est tout autant le détenu qui, par son comportement, conduit le personnel à l'affecter dans telle ou telle unité, que sa présence dans telle unité qui explique son comportement. Ou, pour le dire autrement, l'affectation du détenu dans une unité peut soit conduire le garçon à adopter le comportement exigé par l'institution (le détenu est alors maître de lui-même), soit au contraire, pousser le garçon à adopter le comportement correspondant à l'unité dans laquelle il se trouve (le détenu n'est plus maître de lui).

Ainsi, le passage d'une unité à l'autre est une sanction pour le non-respect des règles ou au contraire une récompense, qui, toutes deux, peuvent conduire le détenu à améliorer son comportement. Un surveillant apprécie le changement d'un jeune garçon :

« C., j'te disais, depuis deux trois semaines, il a changé. Il a 15 ans, mais il en a 12 dans sa tête. Il s'est calmé depuis son passage en stricte. Comme on dit, l'armée, ça endure un homme ! Il est venu un mois déjà, ça se passait pas bien du tout, après en encadrement, il insultait tout le monde, ensuite il a cassé sa porte, un soir où il y avait un match de foot avec le PSG, il est passé en stricte. Et là, il est revenu, il s'est calmé. Peut-être qu'il a réfléchi ! »

De la même manière, un séjour au quartier disciplinaire peut être à l'origine du changement de comportement de l'intéressé. Pas toujours en bien :

« Il est plus calme, depuis qu'il est allé au mitard ! ».

« S., il est tout calme ! J'l'ai vu par rapport à l'audience arrivant, il était très énervé. - Moi, j'pense qu'il s'est dégradé. Depuis qu'il est allé au QD [quartier disciplinaire]. Il est un peu plus tête brûlée ! Il a moins peur. Il doit plus prendre ses calmants. - Et le fait d'être avec C. [dans l'unité stricte ! ] »

Ou au contraire :

« Il a changé, depuis qu'il est allé au mitard. On peut moins le toucher, maintenant ! »

Néanmoins, le passage d'un adolescent dans une unité, et notamment « en stricte » après une faute (possession de haschich, insulte à un surveillant...), peut l'entraîner dans une dégringolade, et donc avoir l'effet inverse de celui escompté :

« T., au début, il était bien, il était en libérale. Puis après, il est allé en encadrement, puis en stricte, puis en encadrement, au mitard... »

Soit parce que le détenu cachait son jeu, et alors sa présence dans cette unité l'a poussé à se « révéler » :

« Il ferait tout pour du shit. Il était en libérale. Puis du jour au lendemain, il s'est fait choper avec des yoyos. Puis après, c'est parti ! Ca a complètement dérivé. De la droite à la libérale, il est passé de la stricte à l'encadrement. Il était tout le temps plié. Il est sorti, il était tout heureux ! 'Vous inquiétez pas, vous m'reverrez pas !' J'ai compris ma douleur !' Trois mois après, on le revoit ! »

« C'est vrai, quand ils sont en stricte, ils se révèlent tous. Quand il était en libérale, il disait rien. - C'est un jeu ! C'est un jeu de rôle. »

Soit parce que le détenu est influençable et que sa simple présence dans le lieu et sa fréquentation de codétenus contestataires le conduisent à devenir un « autre » :

« Lui, il était bien, en libérale. Maintenant qu'il est en stricte, t'as vu comment il parle ? Il parle comme les autres ! »

« Maintenant qu'il est en stricte, il est au même niveau que les autres. Il se met comme les autres ! Il parle mal. »

Ou encore :

« - Il a le comportement pour l'ordinaire, mais pas pour la libérale. Il se tient bien en ordinaire, mais il va baisser en libérale, puis il va faire son chef. – Comme D. ! »

Cette suggestibilité au lieu et à ses occupants peuvent faire douter du bien-fondé de placer un détenu dans une aile, comme dans le cas de ce garçon placé dans l'unité « ordinaire » et qui refuse d'aller « en libérale » pour des raisons qui échappent au personnel. Un surveillant interroge ainsi ses collègues :

« S'il ne veut pas aller en libérale, si on le met et si après il pose des problèmes, et qu'il passe en stricte et qu'après il devient plus con ? »

Mais qu'on sorte le détenu de l'une de ces unités néfastes, et il redevient ce qu'il est « réellement » :

« Là, c'est un peu une bande, mais dans la bande, y en a deux à sortir [de l'unité encadrement]: C. et M. Une fois qu'ils seront dans une autre unité, ils vont retrouver leur comportement normal. »

Dans l'autre sens, placer un garçon dans une unité peut déstabiliser les codétenus qui s'y trouvent déjà :

« - On leur donne une chance, et si y a un problème, on les éjecte tout de suite ! - Les mecs, on leur laisse une chance ! Mais vous les avez bien dressés, oui, c'est ça, c'est le mot, vous les avez bien dressés, puis vous en mettez un qui fout sa merde.... Comme C. ! M. [codétenu de l'unité], maintenant qu'y a C., il commence à prendre du grade. Alors qu'il est bien ! »

### *Un espace quadrillé et des détenus « connus »*

Quoiqu'il en soit des effets de ces affectations sur les garçons, que le système les aide à « changer » ou au contraire les conduise, du fait de leur suggestibilité, à adopter des comportements inopportuns,

---

<sup>1</sup> Les détenus sont également dans le questionnement de revenir ou non.

l'organisation du quartier en unités différentes est un moyen de quadriller l'espace et de maîtriser les cinquante à cent détenus présents.

Cette organisation permet surtout de pallier la méconnaissance que le personnel a de cette population qu'il doit garder. Si on ne connaît pas l'histoire du détenu, on sait dans quelle unité il se trouve et donc ce qu'il vaut. Si on ne sait pas pourquoi il est au quartier et quand il le quittera, on sait pourquoi il est dans telle unité et quand il en changera. Le personnel se fabrique ainsi sa propre connaissance des garçons dont il gère maintenant lui-même les mouvements.

D'ailleurs, pour parler d'un détenu et évaluer sa moralité, on évoque souvent moins son comportement et sa personnalité que l'unité dans laquelle il se trouve. Comme les détenus, le personnel identifie maintenant les garçons à partir de critères spatiaux :

« - Pourquoi on a passé R. en milieu 1 (unité ordinaire) ? - Parce qu'on avait des retours que R. n'était pas bien pour la droite 1 (unité libérale). Il avait un comportement plutôt pour l'ordinaire, mais pas pour la libérale. Il met des trucs sur les barreaux, il faut... »

« Il est bien, lui ! Il était en libérale ! »

ou au contraire, plus laconiquement encore :

« Lui, il est en stricte ! »

Les jeunes sont des éléments que l'on déplace d'une unité à l'autre comme si l'on faisait fonctionner une machine - ce qui permet de retrouver un peu d'honorabilité dans la tâche : « On le passe », « On va l'tenter », « On peut l'essayer ! », lance-t-on. Un CSP aux agents :

« J'veus ai enlevé Y., qui a pris cinq jours, j'veus ai enlevé L., on a sorti aussi B. ».

Ou :

« C., c'est le prototype du moins de 16 ans qui s'la raconte, ça s'voit quand il marche. J'lui dis : 'Arrêtez de faire des grands cercles !' Il est de 89, il a 14 ans et demi, j'crois. Bon, C., on va l'tenter en encadrement. Pour ceux qui sont en encadrement, allez-y à la tchache, rajoutez en deux tonnes et demi, montrez-lui que ça sert à rien de s'la raconter ! »

S'ensuit alors parfois le jeu des chaises musicales, notamment lorsque le personnel souhaite garder son pouvoir sur un groupe de détenus qui s'entendent bien. Tâche ardue. Comme le prouvent ces échanges lors d'une réunion du vendredi matin :

« Sachant qu'en droite 2, y en a qu'il faut qu'on sépare : M., L. et K. K., il est comment ?

- K., il est bien tout seul !

- Quitte à bouger quelqu'un, j'bougerais plutôt L. [le détenu le plus ancien en détention, incarcéré pour des vols à main armée], car il est très très bien installé ! Et il yoyote beaucoup avec l'étage au-dessous !

- K., M. et L., ils se la jouent un peu trop ! Ils se prennent pour les caids de la droite 2 !

- L., on peut le changer de cellule. Le bouger à l'intérieur de la droite 2.

- Surtout lui, il faut le booster !

- On met K. en milieu 2 [encadrement]

- Mais il le mérite pas. On peut mettre M. ! Non, y a B. !

- En cours de sport, il a craché sur B. !

- Si je mets K. en milieu 1 [libérale]...

- On a des informations, par rapport à M. et B. M. veut faire la peau à B., ça date d'avant l'incarcération. M., c'est clair, il réfléchira pas du tout aux conséquences s'il frappe B.
- L. tout seul, il fera rien !
- Quand R. [son ami] s'est bagarré, il a pas bougé !
- Il est pas assez bête pour faire quelque chose !
- Et s'il fait, qu'est-ce qui se passera ? Il ira en encadrement ou en stricte !
- Si on met L. en encadrement...
- Faut bien lui expliquer. On a des informations qu'il yoyote, il a déjà de la chance de ne pas avoir de CRI.
- Et sa cellule, c'est quelque chose !
- Ca fait un an et demi qu'il est là !
- Donc L., attention, branle-bas de combat ce matin !
- Oui, la 30 ! Comme ça, il pourra pas parler avec R. [son ami] en promenade !
- Et avec B. ?
- C'est M. qui a des problèmes. L., il bougera pas !
- Et si on met K. en milieu 1, K. il bougera pas !
- De toute façon, on va pas rester bloqués ! S'il y a un problème, ils iront en stricte, et puis c'est tout !
- Le premier qui bouge, il va en stricte, c'est tout !
- Donc c'est réglé ! Donc maintenant, j'aimerais qu'on revienne à nos moutons !
- Ici, on est dans l'unité des négros ! [rires]
- Attention à ce que vous dites, monsieur R. !
- C'est pas moi qui le dis !
- En droite 2, ils font un peu le black power. Il se sont tous fait un trip ici, 'Ici y a que des blacks, ici !' Ca peut être grave, parce que dans leur tête...
- J'ai fait un compte-rendu d'information, parce que...
- Hier soir, ils nous ont mis le souk !
- P., un tout petit blanc en droite 2.
- Lui aussi, vous pouvez le mettre en droite 2 ?
- Non, ça va pas être bon :
- Ils ont tous le même comportement. Ils veulent tous se retrouver ensemble, parce qu'ils se connaissent, c'est normal !
- L. en encadrement ? J'sais pas comment j'vais lui dire : 'Il yoyote' alors que tout le monde yoyote. 'Il est trop bien installé' .... Franchement !
- R., milieu 1 ou droite 2 ?
- L., c'est un petit malin ! Ca fait un an et demi qu'il est là !
- Parce que L., quand il va savoir qu'il va en milieu 2, 'T'as yoyoté', il va rigoler, et j'vais comprendre ! La plupart des détenus yoyotent.
- Si on met M. en milieu 1, ils vont se croiser avec B.
- De toute façon, ils se croisent tout le temps, au parloir, en sport...
- Oui, mais R., il va être avec L. ! Ca va pas aller ! C'est des super potes !
- C'est pas grave ! L., il s'en va ! Il faut leur faire comprendre qu'on les a mis ensemble, on va leur mettre la pression ! »

Toute la vie de l'institution s'organise autour de cette division en unités. Le nerf vital du quartier est d'ailleurs le tableau suspendu derrière le bureau du 1er surveillant et sur lequel des étiquettes de couleurs différentes indiquent les affectations des détenus<sup>1</sup>. Tout au long de la journée, et selon les « mouvements » - libérations, arrivées, descentes au troisième étage des détenus qui fêtent leur 18<sup>e</sup> anniversaire, départs au quartier disciplinaire, retours du grand quartier -, c'est la valse des étiquettes : on en retire, on en rajoute ou en déplace. Plusieurs fois par jour, on vient devant le tableau s'enquérir

<sup>1</sup> C'est aussi ce tableau que l'on présente aux différents visiteurs auxquels on explique le principe du système différencié sur lequel repose la renommée du quartier.

des événements : on y apprend le nombre de détenus présents à l'étage, les noms des « arrivants » (ou des « revenants ») de la journée ou de la nuit, ceux des garçons placés au quartier disciplinaire ou en « unité stricte », et ceux des détenus de moins de 16 ans (une demi-douzaine généralement) qui ne peuvent pas être punis de quartier disciplinaire.

Lorsque l'on reprend ses fonctions après quelques jours de congés, on se rend dans son aile et on examine le tableau. Les regards se portent alors plus précisément sur les colonnes de l'unité « stricte » et « arrivants », comme l'explique cet agent :

« Quand je reviens, je regarde les noms sur les portes des cellules en droite, mon unité, voir si j'en connais. Ensuite, dans les jours qui suivent, j'me dis : 'Lui, j'le vois plus !' Après, j'vais jeter un coup d'œil sur le tableau. »

Et deux de ses collègues :

« - Quand je reviens, je me demande dans quel état j'vais retrouver mon aile ! Parce que ça change vite !

- Moi, j'regarde le tableau : est-ce qu'il y a des arrivants, des mutations, des gars qui ont changé ou pas. Après, on discute avec les collègues : 'Est-ce qu'il y a eu des problèmes ? Est-ce qu'il y a des gars qui sont partis au QD ?' C'est vrai, on a besoin de savoir ! 'Est-ce qu'il y a du changement au niveau du comportement ?

- 'Est-ce qu'il y a eu du changement ?' 'Est-ce qu'ils sont calmes ?' 'Est-ce qu'il y a eu des bagarres, combien ils sont en stricte, pourquoi ?' Tu regarderas pas en ordinaire ou en droite [libérale] ! Tu regarderas la stricte ! Nous tous, on veut éviter les problèmes, plus facilement faire le boulot. »

## **Les départs et les « revenants »**

Le tableau permet aussi de visualiser deux catégories de détenus qui préoccupent le personnel : ceux qui quittent le quartier après y être restés longtemps et/ou y avoir fait parler d'eux, et les « revenants ».

### *Ceux qui quittent le quartier*

Les départs des détenus que l'on a eu le temps de connaître, préoccupent le personnel. Beaucoup de détenus sont libérés quinze jours, trois semaines, voire un mois après leur arrivée, sans que personne n'ait eu le temps de les connaître. La libération par décision du juge est presque toujours inattendue. Ainsi, après l'appel de la greffière ordonnant la libération immédiate de tel détenu, le surveillant regarde sur le tableau le n° de cellule de l'intéressé, va lui ouvrir la porte et lui lance un : « Prépare ton paquetage ! T'es libéré ! » Un quart d'heure plus tard, le surveillant retourne chercher le détenu et le conduit en silence à « la fouille », où l'adolescent, son « paquetage » sur l'épaule, récupèrera les affaires qui lui ont été retirées à son arrivée à l'établissement. S'il a eu le temps de rencontrer d'autres détenus ou de faire connaissance, il peut annoncer son départ à ses codétenus. Sinon, il quittera le quartier sans que personne ne lui fasse aucun signe. Un surveillant qui croisera le petit cortège

interrogera simplement son collègue : « Il va où ? – Libérable ! » Sans mot dire, le collègue ira retirer du tableau l'étiquette au nom du détenu. Si l'adolescent resté peu de temps « revient », il sera difficile à « repérer ».

Par contre, lors des réunions quotidiennes, les CSP et les surveillants évoquent toujours les libérations proches des détenus qui sont restés suffisamment de temps pour que des liens se tissent. Le départ du garçon et la joie ostensible qu'il manifeste, peuvent être ressenties comme une provocation par le personnel qui, lui, reste dans les lieux. L'adolescent l'abandonne quelque peu à son triste sort.

Les surveillants ont en effet créé des liens avec les détenus contre lesquels ils ont parfois dû se battre. Ceux qui leur ont posé des « problèmes » (insultes ou menaces au personnel et/ou tapage quotidien, surtout) ont monopolisé leur attention et leur ont parfois permis de décharger leur agressivité. Beaucoup se sont ainsi retrouvés autour d'une colère commune : les uns d'avoir à travailler là, les autres d'avoir à y séjourner. Si ce départ libère le personnel d'une charge de travail importante, elle laisse aussi un vide relationnel. Les termes employés par un CSP évoquent d'ailleurs la séparation :

« A. nous quitte le 7 janvier<sup>1</sup> »

ou encore :

« M. nous a quittés. Il est allé à l'hôpital d'Evry, mais comme il a pas été gentil avec les infirmières, il est parti à l'hôpital de Fresnes. - Mais il va revenir ? - Je sais pas ! Ca dépend c'qu'il a ! Comme il est dans une affaire où il peut être prévenu deux ans. Ca dépend c'qu'il a. Il peut revenir ! - J' préférerais pas l'revoir ! »

Néanmoins, le personnel n'a pas trop à s'inquiéter, car ces détenus « pénibles » libérés sont toujours remplacés par d'autres. Un premier surveillant l'a bien vu, qui observe : « Quand y en a un qui s'en va, y en a toujours un qui arrive ! Vous n'avez pas remarqué ? » La société extérieure faisant office de pourvoyeur de garçons difficiles. Bien entendu, la présence de ces détenus est moins le fait du hasard ou d'un pourcentage constant de garçons pénibles parmi les détenus, que d'une institution et de ses acteurs qui ont besoin de ces relations conflictuelles avec certains d'entre eux pour maintenir leur attention éveillée et, justement, créer du lien et donc de la vie<sup>2</sup>.

Certains surveillants ont aussi noué une vraie relation avec des adolescents qui sont restés de longs mois et qu'ils ont vu mûrir, physiquement et mentalement. Même si ces relations privilégiées agacent leurs collègues qui préfèrent « traiter ces jeunes qui se croient tout permis comme les autres détenus », il leur arrive, en aparté, de regretter leur départ. Ainsi ce 1er surveillant qui me confiait son émotion après le départ d'un garçon de 15 ans, intelligent et trafiquant de haschich à ses heures, et qui était resté au quartier près d'une année, jusqu'à ce qu'il demande et obtienne son transfert vers un autre établissement de la région parisienne, plus proche du lieu d'habitation de ses parents. Le départ de ces détenus de longue durée enchante au contraire les surveillants fraîchement débarqués au quartier qui vont pouvoir prendre possession de l'espace.

---

<sup>1</sup> Si ces propos sont certes tenus sur le ton de l'ironie, ils ne sont pas pour autant exempts de toute affectivité.

<sup>2</sup> L'existence d'un projet éducatif, qui occuperait tout autant le personnel que les détenus, rendrait moins nécessaires ces relations conflictuelles et, en réduirait donc très certainement le nombre.

La libération de détenus conciliants suscite parfois des sentiments qui, eux, peuvent se dire :

« W. a été libéré. Lui, il était pas chiant ! Au contraire, on le regrette. Il était toujours là pour donner un coup de main. Il faisait tout ce qu'on lui demandait, il était toujours auxi. »

« L., vivement qu'il se barre ! – Lundi ! – D. aussi. D., c'est con ! Parce que tu hausses le ton, il se calme. »

Enfin, certains détenus deviennent « majeurs » et quittent donc le troisième étage le jour de leur dix-huitième anniversaire<sup>1</sup>. La descente d'un garçon « pénible » au premier étage peut être l'occasion, pour les surveillants, de récupérer indirectement un peu d'autorité et de force. L'un d'eux se réjouit ainsi de voir un de ces détenus descendre au premier étage :

« Dans quinze jours, il est majeur. Il va se faire défoncer la tête [par les détenus adultes]. Ca lui fera du bien. C'est dur, de dire ça ! »

Pour d'autres, c'est le départ d'un jeune dont ils se sont occupés, et qui descendent maintenant chez les « grands ». Ce jour-là, l'adolescent prend son envol. Un CSP :

« P., demain, on l'a plus ! C'est comme si c'était un membre de ma famille, j'ai retenu sa date ! Le 22 septembre. » [Ton amusé]

« D., je vous rappelle qu'il est majeur le 26 février. C'est une date que j'ai retenue par cœur ! »

ou encore :

« Sachant que G. est majeur dans 13 jours ! Ca me perturbe ! » [Rires]

La séparation peut s'avérer difficile. Aussi faut-il parfois rappeler que ces détenus devenus majeurs ne sont plus à la charge des surveillants du troisième étage et que ceux-ci doivent s'en détacher, d'autant plus si les garçons sont restés de longs mois et ont monopolisé leur attention. Ainsi, à propos d'un détenu puni sur le point de partir au quartier disciplinaire :

« - J'vais faire descendre le paquetage de D. ! - On l'reverra plus ? - Il reviendra majeur ! – [1er surveillant] Il faut être clair ! On l'avait sous notre aile : quand D. n'allait pas bien, on allait l'voir, quand il pétait les plombs, il demandait le chef, j'allais l'voir. Ca, c'est quand il était mineur ! Maintenant, il est majeur ! On fait pas de l'après mineur. - Du service après-vente ! - Il est toujours sous main de justice. Mais nous ici, les surveillants affectés ici, ça n'a plus rien à voir ! Il est parti, il a quitté le quartier mineur, ça n'a plus rien à voir ! Là, c'est terminé ! »<sup>2</sup>

On ne manque alors jamais de supputer le retour prochain de ceux qui ont posé des « problèmes ». Ce qui est une manière de ne pas les libérer complètement et de les maintenir dans le giron de l'institution. Et donc de décider soi-même symboliquement de leur sort, c'est-à-dire indépendamment des décisions judiciaires. Les prédictions courantes d'un CSP en disent long sur ce besoin de maîtrise :

« Juste pour conclure, je suis très très pessimiste, surtout vis-à-vis de sa situation pénale, et je suis sûr de le revoir dans nos murs ! » [Commission de suivi]

---

<sup>1</sup> Ils resteront à l'établissement jusqu'à leur libération ou leur jugement, à moins que les CSP et le chef de détention ne se lassent de les voir là et préfèrent, pour la bonne marche de leur établissement, les envoyer au grand quartier.

<sup>2</sup> Pour les surveillants en charge des détenus majeurs, c'est le plus souvent un intrus qui quitte le « cocooning du troisième » et qui va maintenant expérimenter la « vraie prison ».

« Sans être trop pessimiste, vu son âge, je pense qu'on le reverra ! » [Commission de suivi]

« Il va revenir, j'en suis sûr ! »

« Dans une semaine, il est là ! Je prends les paris ! »

« K. est libéré aujourd'hui ! - Au revoir ! – Vous allez bientôt dire 'Bonjour' ! Je parie qu'il revient avant la fin de la semaine. - Il a fait le cake hier en revenant du tribunal : 'Ouais, j'suis libéré !' - Il a fait chier ? - Non non ! - Mais de toute façon, il va revenir ! Il a d'autres affaires ! Je l'ai su par l'éducateur lors de la commission de suivi. »

et encore :

« A., il part bientôt ! Je suis content ! Bon, on le reverra ! »

L'expression : « On le (se) reverra », généralement employée pour se rassurer et amoindrir la séparation – brève, prolongée ou définitive – causée par le départ d'une personne (« On se reverra ! »), trahit du lien et de l'affect, quand bien même le détenu a été odieux.

Enfin, qu'il soit vécu avec joie, voire une certaine agressivité - « Bon débarras ! » - ou avec nostalgie – c'est un « gamin » qui s'en va -, chaque départ d'un garçon qui a vécu de longs mois à l'établissement, conduit les surveillants à redessiner symboliquement le contour de la population. Ainsi, régulièrement, les agents, tout comme les détenus d'ailleurs, repèrent les détenus dorénavant les plus anciens à l'étage :

« N., c'est le plus vieux, maintenant que tout le monde est parti. Non, c'est L. juste avant ! - Avant, y avait C. »

« Le plus ancien, c'est W. Avant lui, y avait P., mais comme il est parti... »

« Lui, c'est le plus vieux ! Il est arrivé en même temps que G. et Y. Après, c'est P. »

En repositionnant les uns et les autres, ils se repositionnent eux-mêmes.

### *Les « revenants »*

Malgré le départ de ces garçons majeurs ou libérés, le quartier continue à tourner. D'autres adolescents les remplacent. Ainsi, à chaque réunion du matin, le regard dirigé sur le tableau des affectations, le premier surveillant s'enquiert des « arrivants » :

« Y a eu cinq arrivants ce week-end ! »

« On a eu deux arrivants cette nuit ! ».

On s'interroge sur leur comportement et sur réaction à l'incarcération :

« Il est comment, l'arrivant ? – Jusqu'à maintenant, ça va ! Il est calme ! »

Mais avant tout, le personnel veut savoir si l'« arrivant » est un « revenant ». C'est-à-dire s'il a déjà effectué un séjour au troisième étage, récemment ou non. Un CSP :

« Bon, les arrivants ? Y a des revenants ? »

« Qu'est-ce qu'il y a eu comme arrivants depuis lundi ? Y a eu des revenants ? »

Les surveillants, eux, signalent :

« Lui, il est déjà venu ! »

Certains « revenants » sont immédiatement reconnus par le surveillant qui leur sert le petit déjeuner<sup>1</sup>. S'il le connaissait, l'agent signalera sa présence à ses collègues dès qu'il aura une minute de libre, puis au chef lors de la réunion du matin. Toute la journée durant et les jours suivants, l'annonce de son retour circulera d'un agent à l'autre au gré des prises de service. On rira souvent. Jamais on ne s'étonnera : « Je le savais ! Il a fait quoi ? »

Le « revenant » peut aussi tenter de simuler sa honte de se retrouver à nouveau dans un lieu qu'il croyait avoir définitivement quitté, en se signalant de lui-même. Il se présente alors comme un fin connaisseur d'une institution dont il connaît parfaitement les règles, mieux encore que le surveillant qui prétend les lui apprendre. Si l'agent ne le connaissait pas, il interrogera le 1er surveillant et ses collègues lors de la réunion du matin :

« Lui, il dit qu'il est déjà venu ! »

« Y en a un, il dit qu'il connaît tout, ici ! Il est déjà venu ! Faudra faire attention ! »

D'autres, plus discrets et qui n'avaient pas laissé de souvenir impérissables, sont repérés au cours de leur séjour, au gré des ouvertures de cellule par exemple. Dans ce cas, on se fait la remarque à soi-même ou à l'ethnologue. « Lui, il était là y a pas longtemps ! », confie ainsi le moniteur de sport en me désignant un détenu. « Lui, il est déjà venu. Y en a dont on ne parle jamais ! Mais là, je l'ai reconnu !<sup>2</sup> », observe à son tour un surveillant en refermant la cellule d'un autre, et qui m'explique : « Ce sont des détenus qui restent un mois, ils ne font pas parler d'eux, et ils reviennent. Il a des boutons partout. C'est comme à l'école, on se souvient des très bons élèves et de ceux qui posent problème. » Toutefois, un certain nombre de « revenants » passent inaperçus, autant lors de leur deuxième séjour que pendant leur première incarcération.

Dans tous les cas, les « revenants », d'autant plus s'ils ont posé des problèmes, doivent être « reconnus » et « repérés : « J'l'ai reconnu ! », « Lui, j'l'ai reconnu ! » Un simple regard sur le tableau permet déjà d'en repérer :

« Il est déjà venu, lui ! J'me rappelle son nom ! »

Du fait des nombreux homonymes, l'on s'interroge quand même :

« D., c'est pas un nouveau ! A moins que ce soit son frère ! »

---

<sup>1</sup> A moins qu'un surveillant n'ait eu vent de son retour prochain par un détenu bien renseigné.

<sup>2</sup> Comme pour maintenir de la distance entre eux deux ou pour respecter son désir d'anonymat, lorsqu'il le changera de cellule, le surveillant ne montrera pas à l'adolescent qu'il l'a reconnu.

« 'K. est revenu ? – Non, c'est pas l'même !' – (Un autre) Oh, il est revenu, là, K. ? – Non, c'est pas l'même ! »

« B., c'est le même ? – Oui, c'est le même ! Il est revenu pour une grosse affaire ! Meurtre ! – Ils reviennent tous, de toute façon ! »

C'est souvent le moment de déjouer les usurpations d'identité :

« Lui, j'l'ai reconnu, il avait un autre nom ! »

On les reconnaît aussi physiquement :

« K., il est déjà venu ! – Oui, j'm'en souviens physiquement. »

On se les rappelle aussi en les resituant mentalement dans leurs unités, c'est-à-dire dans l'espace/temps :

« M., il est déjà venu ! J'me rappelle de lui, il était à droite ! – F. aussi, il est déjà venu. Il était en droite, puis en stricte. Il a été libéré en septembre et il est revenu en décembre. »

Le « revenant » peut également être repéré par un codétenu, le plus souvent isolé, content de participer lui aussi à ce grand jeu du repérage et, de ce fait, de se rapprocher des surveillants :

« Y a des arrivants qui la ramènent, là ! Y en a un qui est déjà venu ! T. ! D. [codétenu] m'a dit qu'il l'avait déjà vu ! »

Enfin, le comportement du détenu et les connaissances et les amitiés qu'il retrouve en arrivant au quartier donnent souvent à penser que l'intéressé effectue là son retour, qu'il soit ou non déjà venu au quartier. Car un « revenant », c'est avant tout un détenu pénible en puissance :

« C'est un revenant, ça ! C'est le bon pote de Y. ! »

« C'est un revenant ! Il trafique ! »

Certes, tâcher de repérer les « revenants », notamment par ses propres moyens, peut être un moyen de pallier l'absence de renseignements sur les jeunes et de prévenir des difficultés. Un agent interroge ainsi chaque détenu qui intègre le quartier et note sur un carnet les éléments recueillis. Il m'explique :

« Ca me sert à tenir des archives, de voir celui qui revient, pourquoi il était là et pourquoi il est revenu. Quelqu'un qui est là pour violence ira plus vite à l'affrontement et à l'acte. Avant, on avait des fiches arrivants, mais ça n'a pas été suivi. Les éducatrices ne viennent plus, elles ne montent même plus au troisième étage. C'est-à-dire qu'on est un peu laissé à nous mêmes. Avant, y a longtemps, elles faisaient des permanences le vendredi et le mardi. »

Mais s'il convient de repérer les « revenants », c'est surtout parce que leur connaissance supposée de l'institution, face à des surveillants fraîchement affectés au troisième étage, pourrait leur permettre de prendre possession de l'espace et de court-circuiter le travail du personnel<sup>1</sup>. D'autant plus s'il s'agit d'anciens « perturbateurs » :

« B., il est arrivé mardi, il m'semble ! Il connaît la maison ! - Oui, il avait des problèmes avec M., j'crois ! »

---

<sup>1</sup> Ce qui trahit à la fois la fébrilité du personnel et leur faible emprise sur ces jeunes.

Ils pourraient mener les « arrivants » à des comportements contestataires :

« Hier, il commençait déjà à dire aux arrivants de pas m'adresser la parole ! »

Il s'agit aussi de prévenir d'éventuels conflits entre détenus :

« Y a Y. qui est revenu. Il va falloir faire attention, parce qu'il y en a qui ont appris qu'il est revenu. Il a insulté toute une bande quand il est parti ! »

Etre « un revenant » laisse aussi présupposer de son caractère et de son comportement futur. S'il est revenu, c'est que la prison ne lui a pas fait peur, qu'il en connaît les ficelles et qu'il risque de se jouer de ses surveillants. On qualifie même parfois de « revenant » celui qui pose problème. Ainsi de ce garçon qui effectuait là son premier séjour au quartier :

« - P., c'est un malin ! - Mais ils sont tous malins ! - P., c'est un revenant ! Il va passer en ordinaire, il va recommencer ! »

En « revenant », les jeunes montrent leur « attachement » à l'institution, quand bien même ils n'y sont pas revenus de leur plein gré, et permettent la constitution de relations individuelles, et plus généralement de lien social, dans ce lieu où les individus ne font pourtant que passer. Les « revenants » sont en effet souvent à l'origine de liens électifs avec les surveillants qui les connaissent, que les relations aient été paisibles ou conflictuelles<sup>1</sup>.

D'ailleurs, le personnel s'approprie parfois affectivement ces « revenants », comme le révèle l'utilisation du « notre » dans la citation qui suit, même si pointe l'ironie :

« Sinon, pour les éléments perturbateurs ? - T. ! - Le notre ? Il est revenu ? - Oui. Et des arrivants, il est directement passé en ordinaire, avec C. [CSP]. Lui, tout le temps qu'il était là, il a jamais été plié. Là, maintenant, faut le plier un bon coup ! - Vous savez pourquoi il est revenu ? - Une agression, je crois ! J'l'ai su deux jours avant. En retour de parloir. Un jeune disait : 'Il est en GAV, il a fumé un mec !' - Je suis contente de le retrouver, T., vous pouvez pas savoir combien [ton ironique] ! On me dit qu'y a M. qui est revenu, j'ouvre le champagne ! »

Ou encore :

« J'crois y a A. et M. à séparer. C'est le chef qui l'a dit. - Mais A., il était pas parti ? - Si, mais il est revenu ! Y a trois- quatre jours ! - Ah, lui, faut que j'le coince ! Je lui avais dit : 'Ne revenez plus !', et il m'avait répondu : 'Non, j'reviendrai plus !' Et M., ça m'dit quelque chose ! - Comme ils sont copains, ils ont foutu le bordel la nuit ! - Y a aussi A. qui est revenu ! [Il regarde le tableau] Mais il est où ? C'est celui qui veut toujours se pendre ! - Ah, on en a un comme ça ? Il est là pour quoi ? - Ca fait trois quatre fois qu'il vient ! - Oui, j'l'ai décroché la dernière fois [tentative de pendaison]. - Il est revenu pour vol, je crois. Là, il a bu la bouteille d'eau de javel ! »

Certains retours sont d'ailleurs franchement vécus sur le mode des « retrouvailles ». Les agents s'amuse de temps en temps de voir revenir des jeunes qu'ils avaient gardés autrefois. Ils peuvent souligner leur transformation physique ou leur changement de comportement. Les garçons paraissent

---

<sup>1</sup> « On récupère toutes les merdes ! C'est toujours eux qui reviennent ! », déplore ainsi une surveillante

aussi parfois amusés de revoir leurs gardiens, comme en témoigne cet échange dans l'escalier entre deux surveillants et un détenu qu'ils interpellent par son surnom :

« T'es revenu, R. [surnom] ? T'as pas grandi ! – Tu as peut-être pris un ou deux cm ! »

Dans l'escalier, content de ces marques d'intérêt, l'adolescent lance par dessus la rampe, content :

« Dans quinze jours, j'descends aux majeurs ! »

Les « revenants » appartiennent à l'histoire de l'établissement que l'on se raconte entre « anciens » agents. Ainsi, un premier surveillant affecté pendant plusieurs années au troisième étage court voir un agent avec lequel il avait travaillé, nous l'avons déjà cité :

« Tu sais qui est revenu ? M. – Oui, je sais ! – C'est un bestiaux ! Là, il a perdu dix kilos, là ! »

Si le personnel accorde une attention si grande aux « revenants », c'est parce qu'ils en ont sans doute besoin pour maintenir un lien entre l'institution et la vie extérieure. C'est-à-dire entre eux et les gens libres. De la même manière que les détenus recherchent des fréquentations de l'extérieur, les gardiens, condamnés à rester entre eux, recherchent les jeunes qu'ils connaissent de l'intérieur, mais qui, par leurs allers et retour, les relie à la vie libre. En effectuant le lien entre l'extérieur et l'intérieur, les « revenants » font de la prison un lieu de vie à part entière, un espace de vie somme toute ordinaire. Et permettent ainsi au personnel de ne pas tomber dans le trou noir de la détention, de retrouver un peu de la vie libre et donc d'oublier pour quelques instants sa propre relégation.

Enfin, poser sur quelques détenus l'étiquette de « revenants », c'est classifier, créer de la distinction dans une masse mouvante, et donc maîtriser symboliquement la population carcérale. Distinction sans laquelle aucune relation ne serait possible.

C'est pourquoi les « revenants » doivent être distingués de l'ensemble des détenus dont le personnel prédit, dans la très grande majorité, l'inévitable retour, à l'établissement ou dans un autre. Les surveillants répètent alors à l'envi cette lapalissade : « C'est toujours les mêmes qui reviennent ! », ou « Les trois quarts reviennent ! », et plus généralement : « De toute façon, ils reviennent tous ! ».

Penser que les jeunes reviennent tous et toujours, conduit les surveillants à se désinvestir de leur fonction et à n'en pas percevoir l'utilité. Ou, au contraire, leur permet de justifier leur désinvestissement. Imaginer ce retour obligé des détenus fait aussi de la vie carcérale un objet d'envie à l'extérieur. Ce qui, encore une fois, permet de créer des liens entre le dedans et le dehors. Un surveillant m'explique :

« Tu t'dis qu'ils sont récupérables dans 5% des cas. La plupart, dans un an, tu les reverras ! Si c'est pas ici, ce sera ailleurs. Après, c'est la routine. Une fois que tu vois ce que c'est, tu t'intègres. C'est ça ! Faut qu'il voit comment ça se passe. Le tout est de se faire accepter par les autres. Y en a qui disent ils sont là, ils ont la télé, l'activité. Dehors, ils ont rien. Ils préfèrent être là plutôt que galérer ! »

Pourtant, la plupart ne reviendront pas. Les yeux rivés sur le tableau des affectations, un surveillant comptabilise les « revenants » et reconnaît lui-même :

« L., M., M., B., B., R., M. Sinon, y a A. qui est revenu. Tu vois, sur 60, en fait, y a très peu de revenants. Une dizaine, peut-être ! »

*Des « revenants » de l'au-delà ?*

Mais, quels que soit leur nombre dans les faits, d'où « reviennent » donc, symboliquement, les « revenants » ? De la vie libre, certes. Mais encore ? Utilisé comme adjectif, « revenant » signifie « qui revient sur terre » (Le Petit Robert). Utilisé comme nom commun, c'est « l'âme d'un mort que l'on suppose revenir de l'autre monde sous une apparence physique » (*Ibidem*). Mais alors, dans ce cas, lorsqu'ils quittent la vie libre et reviennent en prison, les « revenants » quittent l'au-delà pour la vie terrestre.

Alors que les acteurs du tribunal, une fois le placement en détention décidé, signifient que l'adolescent « est parti », c'est-à-dire, comme nous l'avons signifié<sup>1</sup>, qu'ils se représentent la prison comme l'« Autre Monde », les surveillants considèrent au contraire la prison, où ils passent une plus grande partie de leurs journées, comme le lieu de la « vraie » vie. Les deux espaces (ou au-delà) sont ainsi symboliquement coupés l'un de l'autre, et ne sont reliés que par les allers et retours des garçons qui semblent quitter de leur propre fait l'un et pour revenir dans l'autre<sup>2</sup>.

On peut alors se demander comment ces représentations antagonistes des deux espaces peut permettre une prise en charge éducative des jeunes qui les foulent, à supposer bien sûr qu'une telle prise en charge soit réellement pensée et souhaitée, au-delà des discours officiels.

---

<sup>1</sup> Voir à ce propos la partie sur la décision d'incarcération des mineurs par les magistrats

<sup>2</sup> Les « revenants » sont d'ailleurs généralement les détenus « connus » du tribunal.

## **QUATRIEME PARTIE :**

### **EXPERIENCES PERSONNELLES DES JEUNES**

Comme nous l'avons dit en introduction, nous ne présenterons dans cette dernière partie que des pistes de recherche que nous développerons dans des publications futures. Il s'agit surtout ici de proposer au lecteur un aperçu d'ensemble des propos que tiennent les détenus sur leur délinquance et leur expérience carcérale, leurs rapports avec les magistrats, les éducateurs et les policiers, et sur leurs relations familiales maintenant qu'ils sont incarcérés.

## *Les délits, la délinquance*

Contrairement aux adultes de maisons centrales qui ont commis un crime lourd, les jeunes n'ont pas une infraction à justifier, mais plusieurs. Ils n'incluent pas ces actes dans une « série », comme l'auraient sans doute fait les condamnés à de longues peines, mais les insèrent, maintenant qu'ils se racontent, dans l'ensemble des pratiques sociales des jeunes de leur âge. Non seulement la multiplication des actes n'aggrave pas la « délinquance », mais elle transforme des infractions en un ensemble d'actes courants et admis.

Il est aussi intéressant de noter que les jeunes détenus – et donc pour la plupart des garçons qui ont commis de nombreuses infractions pour lesquelles ils viennent d'être sévèrement punis, et qui sont aujourd'hui au plus bas de leur parcours personnel –, tiennent les mêmes discours sur les délits, le moment où ils « arrêteront » d'en commettre, et plus généralement sur la délinquance, que les adolescents qu'a rencontrés Isabelle Coutant<sup>1</sup> : des jeunes d'une vingtaine d'années qui, après avoir commis quelques délits ont définitivement quitté la délinquance ou sont en bonne voie d'insertion ; tous ont en tout cas un avenir devant eux.

Ces propos dépassent donc l'expérience personnelle et le moment du parcours de l'interlocuteur, ainsi que les contraintes de la situation. Nous avons sans doute affaire ici à un discours et à des représentations construites et puisées ailleurs que dans l'expérience propre (peut-être bien dans l'observation des « plus grands » qui se sont finalement insérés), et qui laissent peu de place, tant aux influences institutionnelles extérieures qu'au libre arbitre de chacun.

On peut aussi faire l'hypothèse que les propos recueillis en prison ne disent finalement rien du degré d'insertion future de ceux qui les tiennent, à moins que l'on estime, comme les garçons eux-mêmes, que la délinquance dont ils parlent est effectivement le fait d'une jeunesse qui « passe »...<sup>2</sup>

## **S'intégrer dans la vie légale**

Les jeunes issus des cités, notamment ceux incarcérés pour des vols à main armée, inscrivent leurs actes délinquants dans un parcours légal. S'ils sont en prison, c'est justement parce qu'ils veulent

---

<sup>1</sup> Op.cit., 2005.

<sup>2</sup> Une enquête montre que 7 à 8 mineurs sur 10 qui comparaissent devant un tribunal pour enfants ne font plus entendre parler d'eux à leur majorité. Néanmoins, la moitié des multi-réitérants (ce que sont la plupart des détenus) réitérèrent à leur majorité. *Anciens mineurs délinquants. Bilan à l'âge de 22 ans*. J. Lalouelle, S. Larrouy, F. Touret-De Coucy, R. Bidart, Tribunal pour enfants de Caen, Tribunal pour enfants de Pau, Septembre 2003. Nous ne possédons pas de statistiques concernant précisément ceux qui ont effectué un séjour en prison.

intégrer la vie « normale », entendons « légale »<sup>1</sup>. En fait, leurs infractions prouvent leurs bonnes intentions : leurs vols ne s'expliquent que parce qu'il leur faut accumuler une somme nécessaire à leur installation. En outre, il s'agit-là de pratiques de jeunesse qui cesseront dès la majorité atteinte.

### *Une somme de départ*

Afin de pouvoir vivre légalement, une « somme de départ » est nécessaire. Une fois qu'ils l'auront obtenue et qu'ils seront « installés », les garçons se contenteront d'un salaire, même moyen. Ils ne rêvent pas d'une vie de luxe :

« J'ai fait quatre mois et demi, un truc comme ça ! J'avais pris six mois. J'sais pas ! p't'être j'veis travailler ! Il faut qu'je trouve un truc qui m'intéresse. Y a plein de trucs qui m'intéressent, mais faut le permis. Ca coûte cher ! Après surtout, faut la voiture, l'essence, et surtout l'assurance. La voiture, ça vaut 10 ou 15000 francs un petit diesel. Avec l'assurance, ça monte à 20, 25000 francs. Ca fait deux, trois mois de salaire sans rien toucher ! Et on peut pas vivre sans rien toucher ! Franchement, tout travail qui paie bien, y a pas d'mystère, c'est l'argent, c'est pour rien d'autre !

Ceux qui y arrivent, eux, à la base, ils ont déjà leur maison. Ils ont déjà la moitié de leur vie qui est construite. Même s'ils ont un appartement, ils ont tout à l'intérieur. Comment ils l'ont eu, cet argent ? Y a bien une période où ils peuvent bien en avoir. Il faut avoir une somme, sinon on peut pas avancer : Il faut le lave-linge, le sèche linge, la télé, l'appartement... sinon faut faire des crédits. Peut-être les gens après ils avaient la famille. Mais quand tu pars t'as rien, t'as 1000 euros (en salaire), tu peux pas prendre un appartement, vivre, c'est pas possible. J'sais pas combien les gens ils avaient. Moi, j'dis, il m'faut pas des 1000 et des cents ! 10000 francs, un bon travail ? J'veis pouvoir bien vivre, mais j'veis pas avoir une belle maison ! Il faut des sous pour meubler l'appartement. Une fois que j'ai tout ça à la maison, avec tout c'qui faut dedans, une petite voiture, 10000 francs, c'est suffisant. Parce qu'après, y a des primes, ils donnent des trucs comme ça ! »<sup>2</sup>

Et un autre :

« C'est pas à 30 ans... Mais j'ai pas d'âge précis pour arrêter les conneries ! Mon seul objectif, c'est de mettre le plus d'argent possible de côté tant que j'le peux ! 50000, 100000 euros, on va dire. Même 100000 euros, j'vois trop grand ! On va dire 50000 euros. Faut avoir le courage d'aller le chercher. T'as une voiture qui vaut 30000 euros, déjà t'as ça à gauche ! L'argent, ça rentre et ça sort. Tu peux pas le mettre dans le grenier ! Mais petit à petit, tu mets de côté ! Après, j'fais comme tout le monde, j'fais 1500 euros par mois ! Une paie normale. Pour moi, il faut que ça soit le plus vite possible ! »

Et encore :

---

<sup>1</sup> On retrouve ici l'observation de Ph. Bourgeois dans sa conclusion sur les revendeurs de drogue : « Je voudrais aussi replacer les revendeurs de drogue et les petits criminels à leur juste place dans la société de ce pays. Ce ne sont pas des 'autres exotiques' opérant dans un enfer irrationnel. Au contraire, ils sont *made in America*. Au cours des années 80-90, si les jeunes ambitieux et hyper motivés des cités ont été attirés par une économie de la drogue multimilliardaire à forte croissance, c'est précisément parce qu'ils croient à la version du Rêve américain selon Horatio Alger. (...) En fait, dans leur course à la réussite, ils suivent même tout à fait minutieusement le modèle classique yankee d'ascension sociale. » *Op.cit.* 2001, p.371.

<sup>2</sup> Ce détenu se met alors à rêver, non de gros vols, mais d'une prestation télévisuelle : « J'crois, faut s'inscrire à ces jeux à la télé, y a beaucoup d'sous ! Vous vous inscrivez à tous les jeux, c'est sur vous allez passer ! 30000 euros, j'me contente de ça ! Tu passes dans une émission tu gagnes de l'argent comme ça. T'as rien demandé à personne, tu gagnes 200.000 francs, elle est belle, la vie ! » A.

« Les activités des plus grands, c'est plus de la drogue, du deal, des braquages, de la drogue. Y a plus d'vol de portables, d'vol de voitures. Après, c'est que l'argent. Après, on réfléchit, on veut mettre de l'argent pour plus tard. Pour avoir une maison plus tard. Le plus clochard de la cité, celui qui a le jeans troué, il est le plus riche ! Mon pote qui faisait des braquages, il a l'avocat de Jacques Mesrine. »

« Mais moi, j'vais changer ! J'vais pas faire ça toute ma vie. Pour avoir un départ, c'est tout ! Pour avoir un capital et faire autre chose. »

La somme de départ est variable d'un garçon à l'autre. Certains disent finalement se contenter de peu :

« Il me faut la voiture ! Et après, j'me calme direct ! »

Synonyme d'indépendance et d'entrée dans l'âge adulte, l'acquisition d'une voiture peut signifier la fin de la période de délinquance. C'est en tout cas le minimum à obtenir, surtout lorsqu'un projet à plus long terme s'avère difficile à poursuivre. Mais dans ce cas, mieux vaut avoir une grosse voiture :

« Moi, c'était les fringues, surtout ! J'mettais à gauche, mais pas trop. Dès que j'avais d'argent, c'était pour l'utiliser. Si, j'mettais d'argent pour une belle voiture plus tard. Une grosse Berline. Confortable ! Une Audit. »

Les plus jeunes expliquent commettre leurs délits pour se protéger d'un avenir incertain ou peu séduisant :

« Moi, j'investis ! J'sais pas encore [pour quoi], mais j'investis ! On sait pas c'qui peut nous arriver ! Faut toujours mettre de côté ! Tu fais un (coup), tu regardes combien t'as, tu prends un peu, tu mets de côté. Vous faites 3000 francs, tu gardes 1000 francs, tu prends 2000 francs. Moi, j'suis 306 cab [cabriolet]. On voulait acheter une voiture avec A. Y en a qui disent : 'Achète ça !' Mais les flics, ils vont dire : 'Comment t'as acheté ça ?' »

Ou :

« Mes parents savaient pas c'que j'faisais ! Ils me tuent, sinon ! Peut-être qu'ils se doutent. Ils voient qu'on donne de l'argent à ma mère. J'dis 'J'travaille dans une pizzeria' Elle croit pas trop ! Elle sait pas d'où l'argent vient. Franchement, elle me dit 'merci'. De temps en temps, j'ai un petit truc, j'ai un truc à livrer, des papiers à mettre dans les boîtes à lettres. Sinon, avant de sortir, elle dit : 'Fais pas de bêtises, tu sais comment c'est ! Ton frère est en prison !' Elle a très peur ! Elle est sensible, ma mère, très très sensible. 'Fais attention à toi ! Fais attention à tes fréquentations !' (...) Ma mère et nous, on se défendra toujours ! C'est pas que ma mère elle va aller voir le juge, elle va crier... Mais elle est contre, hein ! Elle veut pas qu'on vole. Elle déteste les voleurs : 'Faut gagner sa vie comme nous !' Parce que ma mère et mon père, ils ont pas de diplôme, en 6è... Mon père, il m'disait : 'Nous, on allait attraper des crabes, on les revendait !' Comme mon père, ils sont d'une grande famille, il fallait qu'ils aillent en France pour travailler, il leur envoie de l'argent. Moi, j'suis fier de mon père. Moi, j'suis d'accord avec lui. Je sais très bien qu'il faut travailler pour avoir tout ça, mais on veut toujours vite. On vit dans un quartier, on a toujours voulu tout avoir. Moi, j'ai pas envie de galérer avec le Smig. Parce que ma sœur, elle travaille au Mac Do. »

La représentation d'une vie commune et d'un salaire moyen leur permet de minimiser, et de normaliser surtout, leurs infractions : elles ne sont pas si inappropriées que ça, quand bien même il s'agit de vols à main armée et de grosses sommes, puisque ces infractions s'inscrivent dans un projet de vie ô combien banal. Ou, pour le dire autrement, l'inscription de ces infractions dans un projet

ordinaire les banalise. Enfin, les adolescents montrent là leur grandeur morale et leur citoyenneté : alors qu'ils ont goûté au luxe et qu'ils savent où et comment se procurer les bonnes choses, ils acceptent d'intégrer la catégorie des gens ordinaires.

Pour ces garçons sur la voie de l'intégration et en pleine construction de leur patrimoine, un séjour carcéral est un temps mort, un temps de perdu à rattraper au plus vite dès leur libération, d'autant plus que les pairs, dehors, ont poursuivi leur route :

« Là, ils m'laissent une semaine en stricte, j'sais même pas pourquoi ! De toute façon, la prison, c'est qu'une perte de temps ! Moi, à la base, j'suis pas venu pour parler avec les gens, j'suis venu pour faire ma peine. »

« Parce qu'ici, j'réfléchis trop ! 'Quand tu vas sortir, tu vas voir tes potes, y z'ont des putains d'voitures, tout ça, ça va t'ramener direct ! Là, j'aurais du retard. Mes pote, y z'auront l'temps d'avoir j'sais pas quoi ! Dans un an, tout l'argent que j'aurais pas fait ! Faut même pas que j'en parle ! Ca s'rattrape, tout ça ! »

Plus, même. Une incarcération, c'est coûteux :

« Vous savez, quand on va en prison, on doit payer un avocat. Dès qu'on sort, faut pas dormir, faut s'remettre au niveau ! Ben oui, madame, 2000 euros pour ouvrir le dossier. 1000 euros, plus 1000 euros. »

En insérant la prison dans une logique « économique » - elle ne sert à rien, et fait même perdre du temps - et en la présentant comme un avatar au cours de leur ascension sociale, les jeunes contournent le but que les magistrats ont assigné à leur séjour carcéral : les faire réfléchir sur eux-mêmes et surtout créer un « choc »<sup>1</sup>. Il faut se remettre au plus vite sur la voie de l'intégration.

Quand ils n'évoquent pas une somme de départ, ils banalisent souvent leurs actes en expliquant faire comme les jeunes de leur âge :

« En fait, moi, au début, j'allais voler avec lui. On allait voler les voitures et tout. J'habitais chez lui pendant six mois. Il m'a tout appris ! Pendant six mois, tous les jours, on allait voler les voitures. Dans la journée, on démontait les pièces : les sièges, les roues, et après, on r'vendait. Vraiment, on fait tous ça, y en a beaucoup qui font ça à Arcueil. »

Ou :

« Tout le monde a fait des braquages, au moins une fois dans sa vie. Soit l'épicerie, soit la poste, les stations services. Les coffres. Faut pas aller dans les caisses, y a plus rien, 5.000 euros, pas plus ! Tu prends le risque, pour ou contre, tu compares. Pour risquer, vous voyez. Si pour toi c'est pas assez, t'y vas pas. J'aimerais jamais faire ça pour 1.000 euros. Si j'ai vraiment un souci d'argent, un problème, j'sais pas. J'ferais un bon truc, ça, en tout cas, c'est sûr ! Les épiceries, les centres commerciaux, ça marche très bien. L'épicier à côté de chez moi, il se fait braquer toutes les semaines ! »

Ou encore, un détenu s'adressant à un surveillant dans la cour de promenade, nous l'avons déjà cité :

« Tout le monde a volé, dans sa vie ! Même vous, surveillant ! Vous avez bien volé un vélo ! »

---

<sup>1</sup> Bien entendu, les jeunes peuvent tenir des propos appartenant à des logiques opposées. Ils peuvent par exemple expliquer que la prison n'est qu'une perte de temps, et en même temps ressentir le besoin d'évoquer ses amis insérés. L'adolescent balance ainsi entre plusieurs logiques et représentations d'un entretien à l'autre, d'une phrase à l'autre dans le même entretien. Accepter ou refuser de voir ses contradictions, et donc leur laisser libre cours, est un moyen de sauvegarde important qui permet de ne pas exploser.

## *S'arrêter à sa majorité*

Mais ces représentations d'une délinquance qui permet de se lancer dans la vie légale et pratiquement commune à tous les jeunes, ne tiennent que si l'on postule que l'on s'arrêtera à sa majorité, à la limite à 20 ans : « Quand j'aurais la majorité, j'vais commencer à travailler ! » L'atteinte de la majorité est ainsi une date capitale pour les garçons. Dans la force de l'âge on est responsable et donc digne :

« Pour mes 18 ans, il faut que je sois dehors ! Oui, c'est important ! On est responsable, on commence à être adulte ! »

Leurs propos rejoignent ceux des magistrats qui les enjoignent de cesser leurs infractions une fois qu'ils auront atteint leur majorité : « Tu vas avoir 18 ans, attention, car si tu continues, ça va frapper fort ! » Certains mettent ainsi en avant les risques encourus à leur majorité :

« Faut commencer à arrêter les conneries. On va pas faire ça toute notre vie ! Parce qu'un jour, ils vont pas nous rater ! Parce qu'avant, on s'en foutait, c'était tous les soirs. On sortait, y avait un truc à faire, on l'faisait ! »

Les jeunes « connaissent » donc le caractère passager de leurs pratiques déviantes : ils ont les images des « grands » de leur quartier et de leurs frères aînés. Beaucoup donnent ainsi l'exemple de leurs frères qui, après avoir commis des délits, se sont « arrêtés » et ont fondé une famille :

« Y a que moi, maintenant, qui va au tribunal ! Ma mère, elle a galéré ! Mais ils lui payaient tout, mes frères ! Vous voyez, au mariage de ma sœur, elle avait des grosses pièces d'or Napoléon sur sa ceinture ! Elle a tout, ma mère, en or. C'est pour ça, on est très bien habillé dans la famille ! C'est à cause de mon grand frère ! Elle va lui dire quoi ? Il a des enfants ! Mais il s'est calmé, mon frère ! Avant, c'était le voyou de chez voyou : on avait tout, chez nous, tout ! »

« Comme il volait pas, il faisait plus de business, fallait qu'il travaille, il faisait une formation, l'école elle lui donnait pas beaucoup. Donc il travaillait et sa femme elle disait : 'Ouais, tu travailles trop, on n'a pas d'intimité !' Donc mon frère, il a terminé son année, il est entrain de chercher un travail d'électricien. Franchement, il gagnait bien, il avait un bon niveau d'électricien. Il a arrêté le business. C'est son enfant. C'est ma mère aussi ! Elle lui disait aussi d'arrêter. L'année dernière, ils ont failli l'mettre en prison, l'été 2002. Comme ils m'ont dit, c'est les antécédents. Il avait fait un braquage, mais à main nue. Franchement, mon frère, vous l'voyez, c'est une armoire à glace ! C'est pour ça quand j'l'ai vu au tribunal, j'ai eu peur ! »

Pour eux comme pour les citoyens ordinaires, la « jeunesse passe », elle ne dure qu'un temps :

« Mon frère, y faisait des conneries, peut-être plus, peut-être moins ! Des gardes à vue, mais pas beaucoup ! Pas de prison. Mais lui, il est plus malin. Jamais il s'est fait prendre ! Lui, il allait faire ses conneries au dehors de sa ville. C'est ça que j'aurais dû faire, en dehors de ma ville ! (...) Tout le monde il est passé par là ! Tout le monde a fait des conneries ! Après, c'est à force de conneries, on s'rend compte qu'y faut plus en faire ! »

Ceux qui disent chercher à se construire un patrimoine de départ évoquent les objectifs atteints de leurs pairs, et donnent des exemples de reconversion réussie. Nous avons déjà cité ce garçon :

« Y en a plusieurs qui gâchent l'argent, mais y en a beaucoup qui mettent à gauche ! Ils le mettent quelque part. Après, ils peuvent s'faire construire une maison au bled. Après, il aide sa femme. J'avais un copain il a investi en Tunisie. Ouais, avec de l'argent sale. Il y va tous ses étés. Il faut arrêter de faire des conneries et travailler. Il est brancardier, maintenant ! Ils arrêtent un jour, parce que ça marche pas toute une vie ! Ils ont eu c'qu'ils voulaient ! »

Alors que les vols commis pendant la minorité conduisent le garçon sur le chemin de l'insertion sociale et de l'indépendance, ceux commis pendant la majorité assujettissent l'homme et le ramènent inéluctablement au domicile parental :

« C'est moche qu'ils m'ont fait venir à 16 ans en prison. Au moins on s'fait péter à 16 ans, c'est pas à 20 ans. 20 ans, c'est plus l'âge de mettre les pieds en prison. Si les gens reviennent, c'est qu'ils ont vraiment rien compris ! »

« En tout cas, c'qui est sûr, c'est que j'avais arrêter les conneries un jour ou l'autre. Ou sinon, si ça s'arrête pas un de ces quatre, j'serais là-bas avec mes petits au parloir ! Ben oui ! Y en a beaucoup qui sont pères de famille. Y en a beaucoup, quand j'avais en promenade, à 45-50 ans 'Qu'est-ce qu'ils font là ?' Eh, on va pas rester toute notre vie chez nos parents ! »

« Quand tu vois des vieux, ils peuvent à peine marcher, si tu dois arriver à 80 ans en prison... Là, t'es jeune, ta vie passe. Mais à trente ans, tu veux encore voir ta mère. C'est pas une vie, ça ! Quand ils sortent, ils sont obligés de retourner chez leurs mères, tu crois ça fait plaisir ? Quand tu sors, tu reviens à la case départ ! »

La perspective de fonder une famille s'accorde mal avec la commission de délits. Aussi, l'argent « nécessaire » et souhaitable lorsque l'on est mineur devient, à la majorité, de l'argent « facile » qui s'oppose à la charge familiale et à leur futur rôle de père de famille :

« Y a pas que l'argent facile, dans la vie, madame ! Y a la famille ! Y a les enfants, y a tout ça ! Ben oui ! »

Avoir des enfants et devenir père signe une existence rangée. Il faut transmettre à ses enfants les « bonnes » valeurs, les leur faire ingurgiter jusqu'au fond de leur corps. Rappelons-nous ce garçon qui observait :

« Ca va pas durer toute la vie, ça ! J'avais pas nourrir des enfants avec l'argent du shit, du crack ! J'avais pas acheter du pain pour mes enfants avec l'argent sale ! Ils vont s'étouffer, avec ! »

Preuve encore de leur désir de légalité et de leur moralité, et comme pour « se racheter une conduite sociale » (I. Coutant, 2005), ils n'accepteraient pas la délinquance de leurs enfants :

« Je veux pas que mes enfants soient comme moi. Je vais les dresser. Je veux qu'ils aient un avenir. C'est pour ça que je veux les dresser dès qu'ils naissent. »

« Moi, si mon fils y va en prison, j'le défonce ! »

Ces jeunes ont donc des projets de vie très légale et très ordinaires, et les délits appartiennent aux pratiques courantes d'une classe d'âge<sup>1</sup>. Ce qui permet d'éviter de s'interroger sur son parcours personnel et de nier sa délinquance.

---

<sup>1</sup> C'est en tout cas ainsi, dans leur situation, qu'il faut présenter les choses.

Néanmoins, alors que cette période des trois ou quatre années pendant laquelle ils sont en lien avec la justice, souvent à la fois en matière pénale et en assistance éducative, représente à peu près un quart de leur existence, les garçons la présentent comme une période transitoire, préférant considérer leur vie future. Ainsi présentée, cette période n'est finalement que celle de l'entrée dans leur vie d'hommes responsables. C'est pourquoi, aujourd'hui qu'ils sont encore jeunes, ils peuvent bien s'autoriser quelques entorses à la légalité.

En outre, comme l'écrit Isabelle Coutant, « il est implicitement entendu que le passage à l'âge adulte s'accompagne de la soumission à des normes déjà intériorisées. Il y aurait dans ces comportements quelque chose du rituel d'inversion où l'on transgresse les normes pendant une durée délimitée pour mieux les respecter le reste du temps : le rituel a fondamentalement pour fonction de réaffirmer la norme. Ou, en d'autres termes, c'est parce qu'on accepte le destin social auquel on se sait assigné qu'on transgresse avant de s'y soumettre, comme l'explique Paul Willis à propos des jeunes des milieux populaires dans l'Angleterre des années 1970 : la 'culture anti-école' était au fondement de l'antichambre de la culture d'atelier ; les cancre faisaient ainsi de très bons ouvriers, appréciés de leurs supérieurs. »<sup>1</sup> De là à penser que les détenus qui tiennent les propos présentés, formeront tous de très bons citoyens, il y a loin. Ce que nous montrent surtout ces garçons, c'est encore une fois que ces discours supplantent les contextes sociaux de leur énonciation et qu'ils ont finalement sans peu à voir avec l'expérience individuelle.

## **Soumis et contraints d'agir**

A côté de ces discours selon lesquels leurs pratiques sont conscientes et bien maîtrisées, les garçons en présentent d'ailleurs un autre, selon lequel, maintenant, ils seraient soumis et contraints d'agir. Ils confient être attirés par l'argent, parfois par la passion et le caractère ludique de leurs infractions, et être pris dans un engrenage et une sociabilité dangereuse<sup>2</sup>. Notons que les jeunes parlent rarement au passé, mais au présent : cette attirance et cette soumission seront encore d'actualité une fois qu'ils auront quitté l'établissement.

### *L'argent*

Certes, l'argent permet de se présenter et de « tenir son rang » (I. Coutant)<sup>3</sup> :

« Moi, avant, j'avais jamais un franc, mes parents m'achetaient des chaussures à 300 balles, des bas à 100 balles. C'est pour ça que maintenant, c'est moi qui l'ai voulu, je m'achète des chaussures à 160 euros, des bas à 60 euros, et maintenant, je (porte) des Hugo Boss. Mais voilà, de toute façon, c'est ça ! C'est soit le luxe soit la prison. Ou soit la vie normale. »

---

<sup>1</sup> *Op.cit.*, 2005, p.196.

<sup>2</sup>

<sup>3</sup> 2005, p.137, *op.cit.*

« Quand on fait plein d'trucs et quand on s'fait jamais arrêter. Quand on est petit, on fait plein d'conneries et on s'fait jamais arrêter. La juge, elle comprend pas comment on passe de rien du tout à un braquage ! J'ai déjà braqué des magasins de chaussures, mais ça elle le sait pas. Et après, ils comprennent pas pourquoi j'ai fait ça. J'peux pas lui dire ça, à la juge ! J'ai fait plein de conneries, mais j'me suis jamais fait arrêter ! C'est sur ce gros truc que j'me suis fait arrêter. Avant, j'gagnais pas assez d'argent, y avait pas assez pour survivre. Parce que moi, j'achetais que d'la sape ! Maintenant, un jeans, ça vaut au moins 140 euros, avec une marque. Après, on en prend 5-6, ça fait 600-700 euros. Puis quand on fume du shit, on achète des plaquettes, après on vend, après on s'rembourse, mais bon, on l'achète quand même ! »

Mais l'argent est plus que cela. C'est un bien, source de plaisir, qui se suffit en lui-même. Dans ce cas, on ne précise pas ce que peut apporter cet argent :

« Moi, je suis né comme ça ! Depuis que je suis petit, je traînais dans les rues. Y avait personne pour me dresser. On est obligé de faire de l'argent, dans cet âge-là. Surtout quand on n'a pas de papier. Quand on est à fond là-dedans, ça s'arrête plus. Quand tu vois une dame qui retire de l'argent, tu vas lui tirer son sac. On est habitué à gagner de l'argent comme ça. Quand on est en besoin d'argent, on le fait quand même. Ici, c'est ici. On réfléchit. Mais dehors, on réfléchit plus ! Ici, parce qu'on est enfermé, on a envie d'être en liberté. Dans un arraché, j'ai trouvé trois millions ! Ca va ! Dans la banlieue, y a pas trop d'argent. Faut aller à Paris, dans le 16<sup>e</sup>. Sauf trafic de drogue, de voitures. »

« Moi, j'ai suivi le mauvais chemin. Ma mère, elle m'a dit le bon chemin, mais je l'ai pas écoutée. Elle a tout fait pour que j'sois honnête. Peut-être l'argent, tout ça ! J'avais de bonnes sommes, des fois ! J'me rappelle par exemple une fois, la police elle a fait une perquisition chez moi, j'avais environ 3200 euros, 22000 francs environ, j'ai eu de la chance, ils ont rien trouvé. Juste un peu de shit. Ce jour-là, j'ai eu trop peur ! »

« J'devais prendre RV devant l'éducatrice. J'y suis jamais allé. J'avais pas envie d'y aller. J'avais pas le temps. Elle est venue me voir il y a quelques jours. J'sors de prison, mais moi, j'veux plus la voir, j'ai pas besoin d'elle. Elle va me servir à quoi ? 'Fais pas de bêtises !' Mais ça la regarde pas ! Elle peut me donner des conseils, si elle veut. Si les poches sont vides, si personne me donne de l'argent, qu'est-ce que je fais ? (...) Moi, de l'argent, si y a pas d'argent, par n'importe quel moyen j'aurais de l'argent ! »

« Les gens, ils volent pour quoi ? Pour de l'argent ! Personne n'est obligé de voler. Y en a qui s'en sortent avec le bac, et ils font vivre tout le monde. La différence, c'est que nous, on est des voleurs, et eux ils sont honnêtes. Mais comme je vous l'ai dit, ça dure qu'un temps, les conneries. En tout cas pour moi ! »

Et un autre :

« Les gens des cités, ils volent de l'argent. Par tous les moyens, c'est l'argent qui les intéresse ! Pourquoi on vole ? c'est pour l'argent ! »

Un garçon résume :

« Plus on a d'argent, plus on en veut. Plus on en a, plus on en mange. L'argent, toute la planète court après ! »

L'argent est une substance nocive dont on devient dépendant :

« C'est comme une drogue, d'avoir de l'argent facile, d'extorquer des gens, de voler. A partir d'un moment, tu peux pas gagner 100 euros par jour. Quand tu as vécu pendant des années avec ça, tu peux pas vivre sans ! »

« Parce que nous, c'qui nous attire, c'est l'argent ! On peut pas passer une journée sans argent ! En plus, j'ai pris l'habitude ! »

« Tu vas braquer une femme, tu lui prends de l'argent ou tu vas attaquer une vieille dame, c'est pas des trucs que tu peux être fier. Tu peux pas être fier des choses comme ça ! Moi, j'faisais ça pour de l'argent, j'avais besoin d'argent. »

D'ailleurs, l'argent et les produits stupéfiants sont clairement associés :

« Quand t'as besoin de biscrave, t'as besoin d'argent. Quand tu cherches du travail, ils veulent pas te prendre ! T'es obligé d'aller chercher de l'argent. A un certain âge, tu demandes plus d'argent à ta mère. Mais faut pas faire des trucs comme un con ! On n'a pas préparé le plan. Faut pas qu'on voit ton visage, j'sais pas, moi ! Tu caches tes trucs. »

« Avant, quand j'avais 13 ans, j'faisais pas des conneries pour de l'argent. Après, à 15 ans, c'était pour l'argent. Pour m'acheter du shit. Tous les jours j'fumais jusqu'à 40 euros de shit. Après, le soir, j'étais défoncé, j'dormais bien. Après, la journée, j'démontais les voitures. Après, N., ça l'embêtait que j'étais tout le temps défoncé. Lui, il achetait des vêtements avec l'argent. Quand j'avais 500 euros, j'm'achetais du shit, des drogues, tout c'qu'on fume, de la beuh. L'opium, on n'a jamais touché à ça ! Et des grecs, des Mac Do, des bouteilles de coca. Mais depuis, dans la journée, j'avais des 40 euros d'shit. Là, pendant deux semaines, j'avais pas fumé, dès que j'ai fumé, ça m'a fait tourner la tête et tout. Ah, là, quand j'vais être dehors j'vais moins fumer qu'avant ! On va dire la première semaine... »

### *La passion*

Dans une autre situation d'interlocution, le garçon peut confier être possédé par sa délinquance. Un soir, par la fenêtre (et donc dans une autre situation d'interlocution), un détenu s'adresse à son voisin de cellule et évoque sa « passion » du vol :

« Sur la vie d'ma mère ! Après, j'suis rentré dans l'vol, mon frère ! Hé, mais après, quand tu voles, c'est une passion, mon frère ! »

La passion, c'est-à-dire « un état d'esprit assez puissant pour dominer la vie de l'esprit, par l'intensité de ses effets, ou par la permanence de leur action » (Le petit Robert).

### *Le jeu*

Des détenus souvent plus jeunes et/ou moins intégrés dans la sociabilité des « cités » que les précédents, considèrent parfois leurs délits dans des activités ludiques. Cela peut se faire en évoquant la drôlerie de leurs infractions, ou les bons moments passés en les commettant. Contrairement aux précédents, ceux-là ne sont pas dans la justification de leurs actes. Ils se les remémore et les raconte avec plaisir. C'est le cas de ce grand et longiligne garçon de 16 ans, à l'allure nonchalante et qui ponctue ses phrases d'un « Ah » et d'un début de rire qu'il souligne d'un « C'est marrant ! » :

« J'suis là parce que l'histoire des trafics de voitures, il voulait pas que j'reste chez moi. Alors ils m'ont mis là-bas [foyer]. Oui, ça s'passait bien ! On va dire, parfois, j'faisais des bêtises. Une fois, j'me suis fait cramer en fumant un joint, plein de trucs comme ça. On va dire c'est pas trop grave. Ils m'ont pris la tête vite fait ! Après, j'aimais bien, on jouait à cache cache avec les éducateurs, on s'est mis sur les toits. Ils ont appelé les flics. C'était marrant ! Nous, on était

cachés : 'On va appeler les flics' Au début, ils rigolaient, après, on a entendu les gyrophares et tout ! »

Et un autre jour :

« P., c'est celui avec qui j'me suis fait prendre la dernière fois. On a volé une voiture. On a été jusqu'à Fontainebleau. On a voulu en voler une deuxième pour faire la course. Vers une heure du matin, sur le Kremlin Bicêtre, y a personne et tout. En ville, c'est mieux (que sur le périph). C'est bien, y a des petites routes, y a des ronds-points, y a des feux. C'est bien, tu peux zigzaguer. C'est marrant, des trucs comme ça ! Avant, on faisait ça en scooter et tout. Après, au bout d'un moment, le scooter, ça a passé vite. Ca va bien un moment ! En fait, on va dire que j'conduis bien. J'adore conduire. J'pourrais conduire des kms et des kms. Au début, j'ai appris à conduire sur l'terrain à Nicolas. Après sur la route, après, ça passe tout seul, après, ça va tout seul : on passe les vitesses, l'embrayage. J'me rappelle au début, j'calais tout l'temps. »

Toujours le même :

« On séchait et tout ! J'suis pas allé à l'école pendant deux ans. T. il faisait pareil que moi. Dès qu'y en a un qui faisait quelque chose, l'autre il faisait pareil. Quand j'fuguais, l'autre il fuguait, et le troisième, il fuguait aussi ! Les flics, ils pétaient les plombs, avec tous les trois. Quand on sortait quatre heures après (du commissariat), on était tout rouge, tellement on s'était mangé des claques ! Sur le banc : ils nous demandaient notre nom, on s'foutait d leur gueule ! »

Aussi résume-t-il :

« Mes conneries, pour moi, c'est marrant ! Pour moi, c'est un jeu, de voler et tout. Parce que tu peux t'faire attraper comme tu peux pas t'faire attraper ! Ca dépend ! On va dire, t'as d la chance ou t'en as pas ! Moi, on va dire, ça dépend des jours. Parfois, j'me faisais attraper bêtement ! J'courais même pas ! J'les attendais, on dirait. J'parlais normalement, j'étais tout calme. »

Un garçon peut aussi situer sur le même plan le jeu et l'infraction, en pointant leur succession :

« La délinquance, ça fait que un an que ça a commencé ! Moi, j'fumais pas de shit, juste pour essayer. La bière, le whisky, j'en bois, mais c'est pas bon. Le shit, c'est pas bon ! J'suis obligé d'en fumer un petit peu, parce que j'deviens fou ! De toute façon, j'sors bientôt ! Avant, tout le temps, j'faisais du roller, j'catchais. Vous savez c'est quoi ? On s'accroche aux voitures et on s'fait tirer. On partait du Trocadéro, on descendait les escaliers en arrière. Et après, j'ai rencontré de mauvaises fréquentations. 'Fume ! – Moi, j'fume pas ! – T'inquiète, tu vas voltiger ! – Moi, j'fume pas ça !' Après, à force qu'ils me disent ça, voilà ! Après, j'ai commencé à rencontrer des gens qui volent des voitures, qui font des vols à main armée. Après, on s'retrouve en prison pour des délits. »

### *L'engrenage et la sociabilité dangereuse*

Les garçons se présentent également comme « pris ». Pris par des substances qu'ils ingurgitent :

« Quand t'es conscient, quand t'as pas fumé, c'est pas possible ! Y a toujours quelqu'un avec qui tu vas, lui il a fumé, il a bu. Quand t'as rien pris, rien fumé, tu peux pas aller dans la rue agresser quelqu'un, dans une poste, dans une banque. Ca, c'est impossible ! »

Mais le plus souvent pris dans un engrenage ou une sociabilité dangereuse. Les détenus reprennent alors le discours social sur la délinquance.

L'engrenage des copains :

« C'est parce qu'on voit les gens de la cité qui s'achètent de belles voitures. Nous, on dit : 'Pourquoi pas nous ?' Alors on fait pareil ! En fait je suis parti dans un mauvais délire, peut-être ! »

« C'est comme les voitures ! Quand on est petit, on dit : 'Nous aussi, on veut une grande voiture !' Y a toujours une petite envie pressante : il m'faut ça le plus vite possible ! Pour moi, c'est c'qui s'est passé ! J'ai vu des gens rouler avec une belle voiture, j'ai dit 'Pourquoi pas moi ?' (...) C'était les gars du quartier ! Ils travaillent pas ! 'J'vais faire la même !' On pense comme ça ! mais une fois qu'on a de l'argent pour l'acheter, on l'achète pas : 'Finalement, ça sert à rien ! J'préfère l'acheter pour plus tard ! »

« C'est ça quand tu commences à voler. Plus tu voles, et plus t'as envie de voler. On va dire que... J'aime bien voler ! C'est un plaisir ! Pour moi, c'est un plaisir. Si j'dis ça à la juge, elle va péter un câble ! Elle va dire, 'Il a rien compris !' Les juges, tu leur dis ça, c'est mort ! En fait, faut savoir c'que tu dis au juge ! Si tu dis n'importe quoi, ils disent : 'Il va recommencer !' C'est comme le juge des enfants, deux semaines avant, j'suis allé la voir : elle m'a dit, après : 'Vu comment tu parlais dans mon bureau, c'était obligé que t'allais recommencer !' J'ai dit : 'Oui vu qu'au bout de six jugements, j'ai rien, donc sept ou huit, j'aurais rien de plus !' Elle m'a dit : 'P'tête la septième ou la huitième fois, vous allez y aller !' Hé, elle m'a dit : 'J'vous avais prévenu, vous pouviez aller en prison très vite !' En fait, on va dire que j'écoute jamais jusqu'à c'que ça m'tombe dessus ! »

« En fait, les conneries, tout dépend de la fréquentation. Si tu fréquentes des gens normaux, vous êtes normal. Si tu traînes avec des gens. J'sais pas, moi, comment on fait pour être copain avec... Ca, on va dire, c'est naturel. Tout ça, c'est connaissance par connaissance. Tu connais lui, il va te présenter l'autre personne. En tout cas, en ce qui concerne les cambriolages, eh bien oui, pendant un moment, tout le monde était choqué dans ma cité. C'était vraiment une série noire. Voilà, j'suis rentré dans une ou deux maisons. Une ou deux fois, j'suis rentré dans une maison. C'est sûr, j'ai peur. Mais on ne peut avoir peur que de quelque chose, c'est de la police ! Ils sont tout le temps là quand on s'y attend le moins ! En général, les gens sont en vacances, ou c'est un week-end. »

« Vas-y, c'était la délinquance. Personne partait à l'école ! J'suivais les gens, en cité ! J'étais trop bête ! C'est à cause des gens ! A cause des gens ! Les potes ! Le n°1, et parce que j'suis cramé dans la police. On m'appelle le loup blanc ! L'inspecteur, les chefs, les commissaires ! ma photo, elle est collée dans les commissariats ! La photo est collée. (Quand y a un truc dans la cité), y demandent : 'c'est lui, monsieur ? – Oui, c'est lui !' parce que j'suis un noir, c'est moi ! (Ils se trompent) Y a 300 plaintes de vols de sac à main à l'arrachée ! Peut-être que c'est moi une dizaine, mais j'ai pas volé 300 sacs à main ! Tout ça à cause de quoi ? Parce qu'on foutait la merde dans le quartier ! La police, elle nous arrêtait, elle .... Parce que c'est un noir, c'est lui ! J'en ai marre !

Parce que j'ai un frère, ça fait 5 ans qu'il est en prison.

Moi, j'ai grandi, dans ma tête ! J'suis plus un enfant. Maintenant, j'vais être majeur. Laisse tomber ! J'vais rester majeur en prison ! Dans trois mois ! J'suis content de devenir un adulte. Mais pas ici, en prison ! Peut-être dehors ! Moi, j'voulais m'en sortir. C'est vrai ! J'ai commencé à faire une formation auto. J'avais un petit patron à Rungis, mon école c'était à Saint Maur. Mais ils m'ont bloqué la respiration. Ils m'ont fait tomber ! Ils me reprochent ce truc que j'ai pas fait ! »

« Parce qu'avant, j'me faisais toujours engrainer<sup>1</sup> ! Je dois avoir trente ou quarante affaires. J'traîne toujours avec des plus grands que moi, qui ont 16-17 ans. Moi, j'avais 13-14 ans. »

L'engrenage des poursuites judiciaires :

---

<sup>1</sup> L'expression courante « se faire engrainer » montre que les jeunes situent l'engrenage jusque dans leur corps.

« Moi, j'ai déjà subi la peur, mais la peur dans les cités. Moi, j'suis de Villejuif, 94. Parce que c'est trois villes, ils voulaient montrer qui était le plus fort. Y avait trois Villejuif. Avant, y en avait ! Avant, ici, on était bien. Dans le 91, 93, 95. J'connais toute l'équipe, des soldats derrière moi. On fait la guérilla. On a traumatisés des têtes, partout où on passe ! On voulait s'prendre j'sais pas pour qui ! On voulait montrer notre force. Un jour t'es perdant. Quand tu sors, les gens te regardent de travers. Et la famille te dit : 'Vas-y, tu fous la merde, et regarde où tu te retrouves, et après, qu'est-ce que tu vas faire ?' Ben oui, maintenant, faut écouter la mère ! Pas les copains ! Mais voilà, dès que tu sors, faut faire ton aventure. Mais là, tu vois, ce sont des arrivants, c'est la première fois qu'ils viennent en prison. Ils vont sortir, mais ils vont revenir en prison. Un jour par hasard, il pourra revenir parce qu'il a fait une agression, il va au commissariat, son casier il est plus vierge ! J'ai parlé beaucoup, j'ai mal à la gorge ! »

Une sociabilité dangereuse :

« Moi, je sais si je reviendrais ici ou pas. Si je veux plus revenir ici, je fais plus rien, je marche avec personne, je marche seul, je fais mes conneries tout seul, ou je vais à la campagne. Maintenant, vous pouvez être incarcéré pour rien : vous marchez avec un copain qui a du crack ! »

« Inch'allah, quand j'sors d'ici, j'fais plus rien, j'vais à la mosquée. J'ai trois copains honnêtes, ils font des trucs, mais ils les font tout seuls. C'est quand on est à plusieurs, ils nous tombent dessus ! Les civils nous voient ! »

« La délinquance, tu rentres comme ça ! Tu rentres dans la pression, dans la délinquance. En vérité, tu rentres pas, voilà, voilà, vous grandissez dans la cité, vers 7-8 ans, vous jouez au foot, vous grandissez, on suit les gens, tu fais n'importe quoi, puis après, tu rentres dans la prison. Chaque fois le temps y passe. On grandit, on grandit. Un jour tu t'retrouves en taule. Des gens ils font leur vie, des gens ils s'retrouvent en prison. On commence à chercher d'argent. Y avait des plus grands que moi qui cherchaient de l'argent. C'est pas j'ai suivi des gens dans la rue qui faisaient n'importe quoi. C'est qu'on a grandi ensemble dans la cité. Après y a des embrouilles de cité. La délinquance, ça a commencé, on traîne tous ensemble. Si tu viens pas d'ma cité, t'es pas mon copain. »

« C'est à cause du foyer, que ça a commencé ! Là-bas, y a plein de jeunes ! »

Le quartier ou la rue transmettent leur violence aux jeunes habitants :

« Depuis que j'suis p'tit ! Dans le 15è, c'est violent, la rue des Quatre Frères ! Rue des Quatre Frères, attention ! C'est la cité ! C'est violent ! Avant, personne n'y passait, même pas un keuf ! Avant, moi, j'crois c'était violent ! Les quatre frères, c'est quatre braqueurs. Et à côté d'ma rue, y a une grande imprimerie nationale, et ils l'ont braquée, et les autres, ils ont suivi ! Maintenant, ça va de générations en générations ! »

Les garçons insèrent leur incarcération dans celles dont ont aussi été victimes leurs pairs, manière encore une fois d'inclure leur expérience personnelle dans une expérience sociale et collective :

« J'commençais à l'sentir [que j'allais aller en prison]. Parce que tous mes copains, y commençaient à tomber ! Parce que nous, on tombait pas, avant ! A l'époque, on tombait pas, j'me rappelle ! J'allais en garde à vue. Même si j'restais trois jours en garde à vue, j'sortais ! J'sortais tout le temps ! »

« Moi, dans ma cité, à Montreuil, toute ma cité depuis 2002, ça a été une enfilade de gens qui sont partis en prison. »

### *Ruptures spatiales et/ou affectives*

Certains ont été pris dans une histoire familiale faite de ruptures spatiales et affectives à l'origine de leur délinquance.

Rupture spatiale :

« Quand j'étais dans un pavillon, j'ai jamais eu affaire à la justice. Ca a commencé à mon arrivée en cité. Celui qui n'est jamais passé par une cité, pour qu'il rentre dans la délinquance. Je suis sûr (que c'est pour ça que j'ai déconné). On n'a jamais connu des problèmes de vol et tout. C'est là que ça se joue. Si on va tourner avec les mauvaises personnes ou les bonnes personnes. Un jeune va plutôt se mettre du côté des personnes les plus fortes que du côté des victimes de la cité. Au départ, tu te fais entraîner. Et après, c'est toi qui entraînes ! »

Rupture affective, due au départ du garçon du domicile parental :

« Franchement, le juge elle a vu, quand j'étais chez moi, j'faisais pas d'conneries ! C'est depuis qu'j'suis parti ! J'allais toujours au commissariat ! (...) J'allais pas à l'école ! Depuis qu'j'suis parti d'chez moi, j'avais arrêté ! Mais là, quand j'vais sortir, j'vais... J'me dis aussi que c'est quand tu commences à boire, à fumer, le shit, t'es, comment on dit, flemmard, le shit, ça rend trop flemmard ! »

Ou à celui du frère aîné et à la baisse du contrôle parental :

« Mes parents, ils habitaient à Torcy. J'habitais plus chez moi ! J'suis parti l'année après mon frère ! Avant, quand il était à la maison, il était là : 'Prenez les cahiers !' il regardait si on n'avait pas fait de fautes, et quand il est parti, pour moi c'était un peu la liberté, chacun allait de gauche à droite, comme les parents maintenant ils sont fatigués, ils disent plus trop rien ! »

« J'ai un frère, qui va avoir 29 ans. Et j'ai cinq sœurs. Mais moi, mes parents, ils sont vieux. Ma mère, elle va avoir dans les 60 ans et quelque et mon père, il est décédé, il va avoir presque 70 ans, il était plus vieux. Il est mort d'un cancer. C'est depuis que mon père il est mort, que j'ai commencé à faire des conneries ! [Il connaît parfaitement le discours justificatif]. Mais moi, j'me dis quoi : mon père il a travaillé pour nous toute sa vie. Quand il rentrait à la maison, ses mains étaient abîmées par le travail, ses jambes étaient fatiguées. Mes parents, ils ont fait tout pour nous, et nous on déconne. Ma mère, elle travaille dans le sanitaire, elle fait le ménage, j'dis c'est du travail de chien. Maintenant, elle est à la retraite. C'est pour ça que ma mère, comme elle était pas là, elle rentrait le soir... »

« Mon père, il s'occupe pas de moi ! Si mon père y s'était occupé de moi, croyez-moi, j's'rais pas entrain de parler avec vous aujourd'hui ! Il m'aurait chicoté ! Il m'aurait tué, oui ! Mes parents, ce sont des réfugiés politiques, y sont venus en France pour travailler et leur gosse, il trouve rien d'mieux à faire que d'aller voler ! Ma mère elle dit : 'J'sais pas pourquoi Dieu m'a donné un enfant comme toi qui fait des bêtises !' Quand j'étais petit, j'volais des petits trucs, des paquets de gâteaux, j'les mettais dans un placard, j'les cachais. Moi, j'me cachais, ils croyaient que j'étais en fugue ! »

Les garçons mettent finalement peu en cause la société, contrairement aux condamnés de centrale qui accusaient la famille, le travail et l'école de ne pas les avoir conduits sur le chemin de l'intégration.

### *Une tête que l'on ne contrôle pas*

A côté d'une explication sociale de la délinquance qui minimise les responsabilités individuelles, les garçons (autant les jeunes des cités qui ont retrouvé des pairs en prison que les plus isolés) proposent aussi souvent une explication plus personnelle qui trahit les doutes et les interrogations. Ce faisant, ils

insèrent un peu de singularité dans leurs parcours. Bien entendu, là encore, ils ont pu être aidés dans la construction de ces représentations par les magistrats qui ont parfois diligenté des enquêtes psychiatriques ou exigé, lors d'une mesure judiciaire précédente, qu'ils rencontrent un psychologue ou un psychiatre :

« Ma tête elle se contrôle plus, parce que j'fous ma merde. J'fous ma merde, et j'arrive pas. J'sais que j'fous ma merde. J'sais j'suis dans la merde et j'fous ma merde. J'sais que ça a commencé la guerre. La deuxième fois va venir un jour par hasard comme ça ! Moi, j'ai toujours ma haine, mais ma haine, j'la garde dans mon cœur ! P't'être ça vient dans un mois, deux mois, deux semaines... »

« - Devant le juge, j'ai dit 'J'regrette', tatata ! Y a des trucs à dire et à pas dire à la juge. Mais je sais que j'ai déconné ! J'ai trop tapé quand il était par terre ! Mon frère, il m'a dit qu'il était inconscient et je continuais à taper. J'ai pété un câble ! C'est lui qui m'a retenu. J'étais 'hors de moi', comme on dit ! »

Ou encore, ce jeune incarcéré pour tentative d'homicide sur un gardien :

« Moi, j'suis un mec, j'm'emporte trop vite ! Quand j'pars dans ma nervosité, c'est fini ! »

« Franchement, voler, voler, c'est pas bien ! C'est pas bien vis-à-vis de Dieu, et des victimes, des trucs comme ça. Ca dépend, si c'est un riche et qu'il va demander un truc à ses parents et qu'ils lui achètent. Mais si c'est quelqu'un qui a trimé. Moi, j'dis que c'est pas bien, mais j'le fais quand même ! »

## ***Les institutionnels : juges, éducateurs et policiers***

En prison, et contrairement aux jeunes qu'a rencontrés Isabelle Coutant<sup>1</sup>, les garçons ne sont pas, dans une logique d'opposition à leur éducation. Ils se montrent au contraire fort conciliants envers la justice et l'autorité de leurs parents qu'ils regrettent de ne pas avoir écoutés. C'est ce que nous apprend une nouvelle fois nos rencontres carcérales : la prison produit des discours de conformisation plus que des discours d'opposition. Les détenus doivent en effet se réinscrire dans le lien social, se battre contre leur exclusion, et montrer qu'eux aussi partagent les valeurs communes. Il est aussi souvent plus facile de reprendre le discours dominant (que représente la parole du juge) que de s'y opposer. Enfin, la plupart ne sont pas encore condamnés, ce qui limite sans doute les manifestations d'hostilités à l'encontre de celui qui aurait pris la décision<sup>2</sup>.

### ***Avec les juges***

C'est en des termes affectifs ou de respect que les jeunes parlent du juge pour enfants qu'ils connaissent souvent depuis plusieurs années. C'est « leur » juge :

« Cette juge, je la connais depuis 96, ma première garde à vue. Franchement, cette juge-là, elle est... Ce sera jamais mon amie, mais je sais que j'en ai vu pas mal, de juge, mais c'est elle la plus attentive. Sincèrement, je l'estime. Mme B. »

« Monsieur L., ça s'voyait, il était pour que les jeunes s'en sortent. Ça s'voyait il était pas pour mettre les jeunes en prison comme ça ! C'était la classe ! J'l'ai eu au moins deux trois ans ! C'était mon juge ! Il m'a jamais mis en prison ! Il m'a trouvé des trucs, des foyers, tout ça, mais il m'a jamais mis en prison ! »

Et :

« Moi, ma juge, j'la connais comme mon pote ! Depuis que j'suis petit ! On s'sert la main : '- J't'avais dit de pas rev'nir [dans mon bureau] ! – Non, madame, j'reviens pas, c'est la dernière fois !' »

Comme l'avait déjà constaté Isabelle Coutant, les garçons apprécient que le juge connaisse et cherche à comprendre leurs valeurs et leurs conditions de vie en se rendant dans leurs quartiers :

« L., y va dans les cités voir les jeunes ! Il me connaît bien ! J'connais sa fille ! Il est parti, là ! Ca fait cinq années que je le connais ! C'était mon juge ! »

« La première fois en prison, c'était pour dix cambriolages en une semaine avec mes potes. Ils nous ont rattrapés un mois après avec les empreintes. Un mois et deux jours, on a fait. En mandat de dépôt. La juge, elle m'a fait sortir parce que j'étais à l'école. C'était la juge du 19<sup>e</sup>, mme F. Elle vient dans notre quartier, nous voir. C'est pour ça, elle est gentille. Elle se déplace

---

<sup>1</sup> 2005, *op.cit.*

<sup>2</sup> Et lorsque les jeunes nient les faits - vol(s) à main armée, trafic de voitures de luxe et/ou séquestration(s) - que leur reproche le juge d'instruction, ils se contentent généralement de réfuter les arguments du magistrat à partir de considérations techniques ou matérielles.

avec le greffier. C'est lui qui nous fait sortir nos voitures quand elles sont saisies. Je la connais depuis 2000. Ca fait trois ans, bientôt quatre ans. Elle est gentille. »

Les détenus expliquent la décision du juge de les incarcérer à partir de sa disposition d'esprit et non de l'acte qu'il leur reproche. Ils opposent « leur » juge, gentil (le) et parfois jeune, à celui (celle), « sévère » et souvent « vieux (ielle) » qui les a mis en prison. La décision de leur incarcération ne reposerait donc pas sur des critères légaux, mais sur des critères d'amabilité. Ce faisant, ils extraient les décisions des juges du contexte judiciaire et les situent dans le domaine de l'affectif. Mais les magistrats n'ont-ils pas eux même montré leur impossibilité à inscrire leur décision dans le domaine du droit ?<sup>1</sup> Le déplacement de contexte de la décision par les jeunes est sans doute une des conséquences de la difficulté des juges à dire le droit :

« Cette juge-là, elle est trop gentille ! Elle, elle voulait pas me mettre en prison. »

« G. on dirait une sorcière ! C'est une petite vieille. L., elle est plus gentille. Elle m'a pas mis en prison. »

« Cette juge, j'la kiffe trop ! Elle m'a jamais fait béton ! C'est P., qui m'a fait béton ! »

Ils opposent « leur » juge à celui qui les a incarcérés, le plus souvent un juge de permanence, un juge d'instruction ou le juge pour enfants qui a remplacé celui qu'ils avaient auparavant :

« Devant la juge, j'ai pas changé de version, parce que sinon ça dure longtemps. J's'rais dehors, j'l'aurais craché dessus. Elle, elle est gentille avec moi, parce qu'elle sait très bien que la prison, c'est difficile pour moi, qu'il y a des problèmes dans la famille. Y a deux juges M. et O. Sinon, Mme T., faut même pas que j'tombe sur elle. Sinon, je fais... Là, avec l'affaire qui suit, j's'rais revenu avec les yeux en larmes. »

« Personnellement, je serais juge, ça me ferait de la peine d'envoyer un jeune de 14 ans en prison. Mme P., j'avais pas respecté mon contrôle judiciaire. Elle m'avait laissé une chance. Mais Mme J. [juge fraîchement en poste] elle m'a dit : 'J'compte pas te faire sortir !' La seule fois où elle m'a parlé de sortie, elle m'a dit : 'Tu vas bien sortir un jour !' »

Ou encore :

« L., j'ai dû l'voir trois-quatre fois. L., il était gentil. On va dire, il comprenait. Quand tu lui disais quelque chose, il comprenait. Et mme J., j'sais pas, elle a pas l'air très gentille. En plus elle est vieille. Elle est marrante avec sa tête ! Elle met du temps pour réfléchir. Elle m'a dit : 'La prochaine connerie, j't'interdits d'Arcueil !' Moi, j'sais très bien, s'ils m'interdisent, j'y retournerais quand même, *alors vaut mieux pas qu'ils m'interdisent !* »

En exigeant des conditions que l'adolescent ne pourrait pas respecter, le juge met donc lui-même son action, et plus généralement celle du corps judiciaire, en échec.

Ou encore :

« Normalement, pour ce que j'ai fait, j'devrais pas être ici ! Ah oui ! Il m'a mis un mois, ça suffisait. Moi, dans ma tête quand j'vais au procès, j'me dis que j'allais sortir. Le procureur a demandé six mois fermes. Même mon éducatrice a dit que c'était sévère. C'est parce que je suis

---

<sup>1</sup> Voir sur ce point la première partie sur la décision d'incarcération des mineurs.

passé devant un juge sévère. J'aurais passé devant mon juge d'habitude, j'aurais même pas enfermé.»

Les garçons opposent la sévérité de ces juges d'un jour ou qui viennent de prendre leurs fonctions, à la compréhension et à l'écoute de « leur » juge d'habitude :

« J'm'attendais un petit peu, mais j'crois pas j'allais tomber. J'ai pas eu de chance, c'est tout ! J'ai pas eu de chance ! C'était une nouvelle juge. C'aurait été mon ancienne juge, elle m'aurait donné trois mois à tout casser. Elle me connaissait plus, elle était plus gentille. Elle m'aurait donné trois mois, j'aurais déjà sorti. J'aurais fait deux mois. J'la connaissais depuis que j'étais petit. Depuis que j'avais des problèmes avec la justice. »

Lorsqu'ils opposent les décisions clémentes des juges qui les « connaissent » à celles de ceux qui ne les connaissent pas, les jeunes décrédibilisent les décisions de leur incarcération. On réserve alors ses amabilités à ces nouveaux juges :

« Ca a joué, dans mon jugement, que j'sois pas scolarisé ! Ca s'trouve, j'aurais même pas fait de la prison, j'aurais pris du sursis. Sinon, dans le pire des cas, j'aurais pris un mois de prison. Là, j'ai pris cinq mois. Elle m'a mis cinq mois, cette salope ! C'était une nouvelle juge, elle venait juste de remplacer l'autre juge. J'la connais même pas ! Elle m'a allumé ! Oui, le proc, j'la connais depuis longtemps. A ce jugement-là, elle était gentille. Sinon, elle m'allumait. »

Si les garçons ont conscience de la clémence de « leur » juge, ils savent que d'autres la leur reprochent. Ils soupçonnent alors parfois les acteurs du tribunal (ils restent vagues sur ce point), et parfois non sans raison nous l'avons vu, de désigner le magistrat qui décidera de l'incarcération (ou qui l'autorisera) :

« Là, ils m'ont eu ! Ils m'ont fait passer par un juge du 20è, pour que j'aille chez Mme P. C'est des malins ! »

Lorsque « leur » juge les a incarcérés, comme cela arrive parfois, les adolescents protègent sa décision en expliquant qu'il ne pouvait pas faire autrement. En s'accaparant le discours et le point de vue du magistrat, en s'accordant sur le fait que « le juge n'avait pas le choix »<sup>1</sup> et qu'il n'a donc pu juger en son âme et conscience, ils se dégagent en même temps de toute responsabilité. Car la décision trouve son origine dans les contraintes dans lesquelles le magistrat est pris, non dans l'infraction commise :

« La première fois, c'est monsieur L. qui m'a mis en prison. Parce que j'avais craché sur le procureur. Il avait pas le choix, ils m'ont mis trois semaines. J'avais 13 ou 14 ans. J'étais plus jeune. J'étais petit. »

Les garçons peuvent aussi accorder leurs discours sur ceux des magistrats, notamment lorsqu'ils admettent leur culpabilité et confient ne pas avoir pris au sérieux les menaces. Ils reconnaissent l'indulgence dont ils estiment avoir bénéficié. Ainsi, ce jeune qui raconte les vols de voiture commis avec un complice de 21 ans :

« Il a été huit mois [en prison]. Mais normalement, moi aussi j'aurais dû aller en prison. Mais ils m'ont fait une fleur, ils m'ont laissé une chance. Mais j'l'ai pas gardée. J'ai du mal à garder les chances ! »

---

<sup>1</sup> C'est bien ainsi que les magistrats présentent à l'adolescent la décision qu'il est entrain de prendre : « Je n'ai pas le choix ! » ou « Tu ne me laisses pas le choix ! »

Pour ces jeunes auxquels les parents manquent souvent, la figure du juge vient se mêler aux figures familiales. De retour de l'hôpital de Fresnes, un garçon souffrant de tuberculose confie ainsi :

« J'étais là-bas, j'ai trop réfléchi ! J'ai trop réfléchi ! J'suis à l'hôpital, j'sais même pas si l'juge il sait j'suis à l'hôpital. L'éduc aussi, le juge, ma famille. Parce que s'il sait qu'j'suis à l'hôpital, il s'rait fait du souci, mon éducateur, le juge, ma famille. En plus, ça fait 4 mois que j'ai pas vu ma famille. J'les ai pas vus dans les yeux ! Parce que j'ai un frère qui a 19 ans. Il devait venir me voir. Mais il a fait de la prison et le juge il lui a pas donné le permis. »

Bien entendu, les détenus savent aussi se détacher des paroles et des jugements de ces figures d'autorité, notamment lorsqu'ils évoquent les reproches que les magistrats font à leurs parents lors des audiences de cabinet ou du tribunal pour enfants :

« La juge de Bobigny, j'la trouve trop sympa ! Elle me notifiait qu'est-ce qu'elle avait à me dire : 'Sursis simple', 'Avertissement', où ça en était avec l'éducatrice. Des fois elle me parlait de placement : 'Qu'est-ce que tu penses d'un placement pour que tu arrêtes tes fréquentations ? Est-ce que ça te dit d'aller dans un placement, d'être séparé de tes parents ?' Elle demandait ça devant mes parents ! La première fois qu'elle m'a dit ça, j'étais choqué ! »

Ou :

« Les juges, ils montent trop la voix. Même à la barre : 'Levez-vous !' J'vois ma mère, elle est là, elle pleure. C'est obligé, j'l'ai insultée, la juge ! Ma mère, elle pleurait, et on dirait, elle répétait pour qu'elle pleure ! Moi, quand j'vois ma mère pleurer, j'pète un câble ! C'est pour ça, j'aime pas ma mère et mon père quand ils viennent au tribunal. Soit j'y vais pas, soit j'y vais avec mon frère. »

Ou encore :

« Elle, elle sait pas qu'est-ce qui s'passe en vrai ! A chaque fois, les juges, les éducateurs, y mettent tout sur le dos des parents ! C'est pas ma mère elle m'dit d'aller voler une voiture ! »

Et plus laconiquement :

« Les juges, ils parlent trop mal ! »

Un autre, outré, raconta à ses codétenus dans la cour de promenade qu'un juge avait lu devant sa « daronne et son daron » la description des faits reprochés.

De plus, les garçons accordent peu de force aux paroles du juge ou à leurs leçons sur ce qu'il est bien ou mal de faire. En tout cas, ils ne savent pas quoi en faire :

« C'est clair que oui, y en a qui disent la sanction, sinon, la juge de Bobigny, ma juge des enfants, celle-ci, j'vous avais dit que c'était la juge que j'appréciais le plus. Ils font leur travail. Malgré que t'en as complètement rien à foutre ! Elle m'a dit : 'Arrêtes tes conneries ! Faut s'mettre au boulot !' C'est pas que j'en ai rien à foutre, j'en suis conscient, mais voilà ! En tout cas, si j'dois écouter quelqu'un, ça sera pas un juge ! Malgré que j'l'aime bien, cette dame-là ! »

« Le juge, ce sera la dernière personne qui arrêtera tout ce bordel ! Ils vous mettent la pression, avec la prison. Si y a quelqu'un qui devrait m'faire arrêter, ça pourrait être que deux solutions. Soit faut que j'attrape mon objectif. Ca pourra être qu'une relation amoureuse. De un ou de deux, quelqu'un de la famille. Non, pas mes parents. Parce que... On n'est pas obligé de me dire d'arrêter pour que j'arrête, mais on peut me faire comprendre. En tout cas, on va s'arrêter un jour. Y a pas de soucis pour ça ! »

Un autre observe encore :

« Tout c'qui m'dit, franchement, j'écoute pas ! Ca sert à rien ! Parce que j'sais, au fond d'nous mêmes, on a une morale. On sait c'qui est bien et c'qui est pas bien. Donc c'est pas un magistrat qui va nous dire 'C'est bien ou c'est pas bien' ! Mais nous, c'est l'argent ! »

Un condamné à cinq années de prison fermes pour des vols avec violence, réfute plus globalement le droit des magistrats de le juger. Il oppose la communauté des jeunes, excusés par leur âge, à celle des adultes, pervertis par l'alcool. :

« Laisse tomber, les juges ! J'ai aucune confiance aux juges. Les juges, ils boivent, c'est des alcooliques ! Ils boivent du Bordeaux. Ils ont la peau toute rouge. Ils ont les yeux tout gonflés, c'est à cause de la cocaïne. Et après, ils viennent me juger ! Moi, j'ai fait des conneries, mais j'suis jeune ! Bien sûr, c'est une excuse, l'âge ! J'sais pas, moi, y a deux ans, j'pensais pas comme aujourd'hui. J'croyais c'est bien, c'que j'faisais ! Moi, j'pensais, c'est pas grave ! J'disais : 'Oui, c'est rien !' J'me rendais pas compte. Ben oui, aujourd'hui, j'pense autrement. J'ai une autre pensée. Parce que quand t'as 16-17 ans, tout ce qui compte, c'est d'avoir de l'argent, des femmes, j'sais pas... »

La plupart des garçons se montrent néanmoins très conformistes, certains faisant eux-mêmes l'éloge de la sévérité des sanctions que les juges se refusent le plus souvent de leur infliger<sup>1</sup>. Il est effectivement plus facile de justifier des peines qui ne leur ont pas été administrées que les décisions déjà prises à leur rencontre :

« J'dis, le magistrat, y nous dit : 'Un mois de prison ferme' la deuxième fois où on s'fait attraper, c'est bénéfique ! Même si c'est sévère, c'est bénéfique. Parce que ça va donner plus peur ! J'vous garantie, on m'aurait dit un mois d'prison quand j'avais 15 ans, j'aurais arrêté ! Peut-être j'aurais fait moins de conneries. »

Et un autre :

« Dès qu'y a des grosses peines, on comprend ! Quand les gens, y restent et y sortent, ils font un mois ils s'en foutent ! J'ai fait quinze jours en janvier, un mois en septembre, une semaine au foyer et (je suis revenu). Ca s'est mal passé, là-bas ! J'me bagarre, tout ça ! »

C'est que ces adolescents, pas plus que les magistrats et les citoyens ordinaires, ne savent comment parvenir à cesser leurs infractions. Ils reprennent alors le discours dominant. Ce qui leur permet au passage de s'inscrire dans le groupe des gens policés.

Beaucoup, enfin, confient leurs difficultés lors de leurs rencontres avec les magistrats et relèvent leur appartenance à des communautés distinctes. :

« J'parle pas le vrai français. J'parle le français de dehors, le français de voyou. Des fois, des moments, j'comprends pas. Par exemple chez la juge, elle parle le français le français. J'comprends pas. Quand j'suis devant le juge, j'arrive pas à parler. J'reste comme ça ! Toujours y a un truc qui bloque ! Surtout quand y a des policiers derrière. J'sais pas ! Même j'ai trop peur. J'pense j'parle pas bien, comme ça. J'ai peur de dire 'tu', par exemple ! Si j'dis 'tu', elle va dire : 'Comment ça ?' Si elle s'énervé, laisse tomber ! Elle s'énervé direct, et les gens, ils font quoi ! Ils vous laissent deux minutes, 'condamnés !' les menottes, etc., en mandat de dépôt. Que tu comprennes ou que tu comprennes pas, ils s'en foutent. La juge que j'vais voir, elle

---

<sup>1</sup> Nous avons également aperçu le très grand conformisme des condamnés à de longues peines dans leurs conceptions des différents crimes. Cf. Le Caisne, *op.cit.*

[l'éducatrice] a dit elle est jeune. C'est pas celle qui a cinquante piges ! L'autre, elle avait soixante ans, elle allait mourir ! Hé, ils sont tous âgés ! »

Un autre confie au contraire sa capacité à changer sa manière d'être et de parler selon les personnes avec lesquelles il se trouve, et donc de passer d'un code à l'autre :

« Personnellement, si t'es quelqu'un qui sait te contrôler... Faut leur montrer que t'es quelqu'un de bien, et avec tes amis avoir un autre langage. Faut leur montrer aussi que nous les jeunes, on peut parler aussi bien. On peut parler comme notre langage, mais on peut parler normalement. Personnellement, le juge, j'ai pas peur de lui parler. Si on dit rien, dans sa tête, elle va cogiter, elle va dire : 'On peut pas savoir s'il veut s'en sortir !' »

Enfin, pour signifier l'incongruité de leur présence en prison, voire la malchance ou leur persécution par la justice, certains évoquent, avec plus ou moins de bonne foi, leur intégration en cours les semaines précédant leur incarcération :

« C'était l'époque où j'étais un peu en fugue. Parce que mon frère, il m'a trop insulté pour que j'aïlle à l'école. Il m'a cassé pratiquement la mâchoire. Partir vite de la maison ou je tue des gens ! Il m'a défoncé. J'reponds pas, c'est normal, c'est mon frère ! Faut pas faire ça ! Là, c'est la mort assurée ! Faut pas faire ça chez les noirs ! Les antillais, c'est brutal ! J'avoue, il a pas le droit de me taper. C'est mes parents qui peuvent me taper. Sinon où va le monde ? Là, j'commençais bien à être dans notre famille, et là, ils m'remettent en prison pour des histoires de fou ! J'ai la rage ! »

Ou :

« J'me suis fait prendre comme un con, avec la puce que j'avais acheté à mon nom. J'ai donné ma carte d'identité. J'veux jouer le citoyen bien comme il faut, et j'me fais attraper ! »

### *Avec les policiers*

Les relations avec les policiers (la « bac » de leur quartier) peuvent également être investies affectivement. Certains adolescents aiment ainsi évoquer leurs rapports personnels avec les membres des forces de l'ordre :

« La famille, elle est connue ! Vous allez au commissariat, ils vous disent : 'Les H., on en a marre, des H. !' Surtout quand on leur parle de Aziz. Ils peuvent jamais l'attraper. Il vit en sous-marin. Le commissaire, il dit à mon grand frère : ' J'te vois depuis qu't'es tout petit, t'étais encore en couches, et maintenant, tu as une voiture !' Il est gentil, le commissaire ! C'est le policier, qui nous arrête. Mais le commissaire, il en a marre, de nous voir ! »

Les jeunes replacent aussi parfois leurs relations avec les policiers dans le domaine du jeu :

« Mes conneries, pour moi, c'est marrant ! Pour moi, c'est un jeu, de voler et tout. Parce que tu peux t'faire attraper, comme tu peux pas t'faire attraper ! Ca dépend ! On va dire, t'as d'la chance ou t'en as pas ! Moi, on va dire, ça dépend des jours. Parfois, j'me faisais attraper bêtement ! J'courais même pas ! J'les attendais, on dirait. J'parlais normalement, j'étais tout calme. »

« Pour la voiture, y aura rien, parce que moi, on a dit... J'ai rien fait. J'étais pas dans la voiture. J'étais à côté. Ils m'ont coursé pendant au moins cinq minutes, après, ils m'ont attrapé. C'était à Maison Alfort. Il a pété un câble, quand il m'a attrapé ! Vu que j'sortais d'ici, j'faisais pas de sport. Que si j'avais pas été en prison, j'aurais été en pleine forme, j'aurais pas été attrapé ! »

Mais c'est le plus souvent autour des questions d'honneur que les jeunes situent leurs relations avec les policiers, comme l'a déjà remarqué I. Coutant : « Face à la police, ce qu'ils défendent, c'est leur capital symbolique. C'est l'attitude des policiers plus que leur fonction qu'ils contestent : 'Ils se prennent pour des cow-boys.' Si les policiers s'inscrivent dans le registre du capital 'guerrier', leur comportement est interprété comme une forme de défi auquel il est essentiel de répondre. »<sup>1</sup>.

### *Avec les éducateurs*

Les jeunes parlent beaucoup moins de leurs éducateurs. Il existe sans doute plusieurs raisons à cela. Ces garçons sont en situation d'échec et il est fort probable que, pour des raisons diverses, les relations avec les éducateurs aient été peu investies. Incarcérés sur la décision d'un juge dans une institution désertée par la quasi-totalité des éducateurs, ils parlent surtout des acteurs présents dans leur expérience du moment. Surtout, c'est du juge que dépend aujourd'hui leur libération qu'ils attendent et espèrent prochaine.

Ainsi, quand je les interroge sur leurs éducateurs, la plupart pointent leur succession – « Lequel ? Y en a eu tellement ! » ou leur absence – les mesures éducatives ordonnées par le juge n'ont pas été exécutées, ou ils les ont refusées – « J'sais pas pourquoi ! Ca m'intéresse pas ! ». Ils confient aussi des débuts de relation difficiles : « Mon éducatrice, depuis que j'suis là, elle est venue me voir trois fois ! Ca fait longtemps que je l'ai. Même une fois, elle est passée chez moi ! Au début, quand ils m'ont mis mon éducatrice, j'la voyais pas beaucoup. Fin 1999 début 2000, j'l'ai eue. »

D'autres encore assimilent les éducateurs aux agents moralisateurs de la justice :

« Depuis l'âge de 13 ans, j'ai affaire à la justice ! La justice et moi, c'est une grande histoire ! J'ai des éducateurs, tout ça, j'en ai eu plusieurs. On s'voyait jamais ! Ils m'convoquaient, j'y allais pas. J'avais pas l'temps ! On va les voir, c'est juste pour raconter comment j'ai fait quoi. Ils disent : 'On est là pour t'aider !' mais y a rien du tout ! C'est eux qui disent ça, l'éducateur, moi, mon éducatrice qui est ici, il nous raconte notre histoire, comment l'affaire avance. Quand j'suis dehors, les adultes, j'parle pas avec eux. Ils sont toujours là à dire : 'Fait faire ci, faut faire ça !' Mais est-ce qu'ils l'ont fait ? Eux-mêmes ils l'ont pas fait ! Dehors, quand j'suis dehors, les gens de la justice, j'leur parle pas ! Si mon père m'avait pas dit d'aller à la convocation, j'y serais pas allé. Quand vous leur dites la vérité, vous avez toujours tort ! Moi, ils m'prennent la main dans l'sac, j'dis : 'C'est pas moi !' »

Néanmoins, quelques-uns évoquent leur éducateur ou leur éducatrice avec beaucoup d'attachement.

L'un compare ainsi son éducatrice à un membre de la famille :

« A., elle m'connait. Elle m'a vu grandir devant ses yeux. J'voudrais pas qu'on lui fasse de mal ! C'est comme... c'est comme une petite tante qu'on aime bien, qu'on préserve. J'voudrais pas qu'il lui arrive du mal, c'est une femme bien ! » et : « Pour moi, A., j'la prends comme... J'sais pas comment dire... J'sais, personnellement, si un jour j'peux l'aider, cette femme... Elle fait même plus que son travail ! Elle est pas hypocrite. A., elle est OP ! Opérationnelle ! Elle va v'nir me voir. Elle me dit que j'suis pas tout seul, qu'il y a d'autres jeunes qui ont besoin d'elle » et encore : Alice, elle vient à la maison, elle mange, elle boit le café. Elle est à l'aise ! Normal ! Elle m'a vu grandir ! Ca fait 4 ans. Elle m'a amené plusieurs fois voir mon père. Elle

---

<sup>1</sup> 2005, p.144.

était avec moi dans le parloir ! Dans le parloir ! J'pleurais ! Elle m'a amené plein de fois ! Tous les 15 jours. Quand elle avait un petit moment. 3-4 fois, même 5 fois. »

Ou :

« Et mon éducatrice, elle m'trouve un truc, elle s'prend la tête, et j'y vais pas ! Ah oui, j'suis un ouf ! J'sais pas ! Qu'est-ce que vous voulez qu'elle me dise ? Elle pouvait pas m'mettre des tartes ! Elle m'dit : 'J'me casse les couilles, et t'y vas pas ! C'est pas correct !' Mais moi, tu vois, j'suis petit (gentil ?). J'fais comme pas x. j'pense même pas ! J'veux en faire qu'à ma tête ! »

Ils apprécient la disponibilité et l'investissement de l'éducateur dans la relation. Aussi, même s'il ne le rencontre plus, un éducateur peut leur rester cher :

« Elisabeth [éducatrice], elle nous a emmenés au ski, en Bretagne, en Normandie. C'est une femme qui m'a gardé pendant toute ma jeunesse. Elle m'a acheté plein de trucs. (...) Laura, elle sait très bien, j'suis honnête. Comme vous ! J'vais la voir pour discuter ! Elle travaille à la mairie. Pour Noël, elle m'a acheté la Play Station. (...) Les moments que j'ai passés au ski et les moments que j'ai passés à Aix en Provence, j'les oublierai jamais de ma vie, c'était vraiment hardcore ! »

Un autre confiera tout son estime et son affection pour l'éducatrice qui l'« a sauvé du suicide » par son écoute, sa compréhension et son comportement complice, lorsqu'elle emmena le garçon rencontrer son père en prison « sans le dire à personne ».

Le sentiment de trahison hypothèque au contraire toute relation éducative future. Un garçon de 16 ans incarcéré pour la troisième fois pour des faits relatifs à la législation contre les stupéfiants confie :

« Tu sais pourquoi j'suis tombé au mois de décembre ? Parce que j'm'étais fait péter le 11 novembre. C'était un monsieur, on a parlé, et il m'a confié à une éducatrice. Et cette éducatrice, putain, le diable en personne, laisse tomber ! 'Tu passeras me voir lundi !' Oh, elle commence à me parler d'un ton, à me traiter de... J'me suis dit : 'Pourquoi j'perds mon temps avec elle ?', et un mois après, j'me suis fait péter. Je retourne voir le juge. Là, j'suis devant le bureau du juge avec le gendarme. L'éducatrice, elle vient me voir : 'Toi, t'es encore là ? T'inquiète, tu vas passer la nuit en prison !' Elle va dans le bureau du juge. Et le juge, vu ce que l'éduc a dit, y m'dit : 'J'peux pas te libérer, faut que tu passes devant le juge des libertés et de la détention', tout leur blabla ! Ensuite, je viens ici. Ensuite, l'avocat y m'dit : 'T'inquiète, dans un mois, tu vas sortir !' J'ai fait trois mois ! Quand j'ai fait un mois, vers le 17 janvier, je reçois une notification, comme quoi je serai jugé le 19 février. J'me dis : 'Putain, c'est quoi c'bordel ?' Et là, je passe, ils m'ont mis trois mois. Quand je suis passé, ils m'ont dit : 'Oui, ta peine, c'est trois mois, avec les remises de peine, il restait dix jours'. Entre temps, ils m'ont mis un éducateur, monsieur d'A... Après, j'avais la haine contre madame G., parce que j'me disais que c'était à cause d'elle que j'suis là. Quand tu vas sortir y 'dit une formation. J'dis : 'C'est bien, j'vais faire une formation en informatique, j'vais aller en foyer. Même quand tu sortiras, tu viendras me chercher'. En fait, c'était le chauffeur des éducateurs qui est venu. Il m'amène au tribunal pour voir les éduc. C'était le samedi. L'éduc me dit : 'On peut plus rien pour toi ! Y a plus de mesure éducative, t'as fait ta peine, tu sors ! Tu pourras passer lundi !' Ils me donnent un ticket restaurant de cinq euros et un carnet de tickets de métro. Moi, j'me sens trahi ! Je vais voir mes potes, tac. Lundi, j'y suis pas allé, mec ! Là, tu veux que j'y aille, ils me promettent des choses qu'ils font pas ? Ils veulent que j'ai confiance en eux, comment tu veux faire confiance à des gens qui te trahissent ? »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> I. Coutant souligne aussi l'importance que l'éducateur tienne ses engagements envers le jeune (2005, p.241).

## ***La famille et les liens familiaux***

Les jeunes parlent généralement peu de leur famille, en tout cas rarement autrement qu'en présentant une famille unie et des parents bienveillants.

Ils ont en effet mal vécu, nous l'avons vu, les reproches que les magistrats ont adressés à leurs parents concernant l'éducation qu'ils leur transmettraient, et connaissent parfaitement les jugements sociaux (des éducateurs, des magistrats, des pénitentiaires et des psychologues) selon lesquels un enfant en prison est un enfant mal aimé et mal éduqué, qui grandit en tout cas dans un univers pathogène. Comme le remarquait une surveillante, « si le gamin est en prison, c'est qu'y a un truc qui n'a pas fonctionné ! » Les garçons doivent répondre à ces jugements.

Notons aussi qu'en leur posant des questions relevant d'une représentation extrêmement classique de la famille (un père et une mère biologiques vivant et élevant ensemble leurs enfants), magistrats et pénitentiaires n'aident guère les jeunes à parler de leurs familiers en d'autres termes : « Votre père et votre mère viennent vous voir ? », demande ainsi un premier surveillant à un adolescent qui répond par l'affirmative, alors qu'il n'a jamais connu son père biologique, que sa mère biologique est décédée en Afrique et qu'il est depuis élevé en France par une tante maternelle lassée des exactions et des incarcérations successives de son neveu<sup>1</sup>.

L'absence et l'éloignement des familiers les conduisent aussi à les idéaliser. Le psychiatre de l'établissement explique ainsi :

« Ils ne sont jamais capables de souffrir pour eux, ils souffrent pour leur famille. Tout d'un coup, elle prend ..., ils ont tout d'un coup conscience de la famille. Et tout le phantasme que la mère, qu'elle que soit son existence. Plus elle est absente, plus elle est idéalisée. Ils ont vraiment besoin de partager l'image de la famille. Quand ils ont pris des coups par le père, ils vont nier. S'ils disent qu'ils ont une famille défaillante, il ne leur reste plus rien ! C'est vraiment, dans la majorité, des jeunes qui se créent un univers d'apparence, dans l'image qu'ils ont de la famille, pour exister. C'est vraiment une quête d'identité. »

Enfin, ils viennent d'être incarcérés sous les yeux de leur mère et/ou de leur père, et savent le mal qu'ils leur ont fait<sup>2</sup>. Ils culpabilisent et tentent avant tout de les rassurer :

« Ma mère, j'lui demande pas d'argent. Même dehors. Jamais je lui demandais de l'argent, à ma mère. C'est mon père qui me donne. J'ai toujours un peu d'argent sur moi ! Quand mes copains du DI étaient en prison, je leur envoyais des mandats. Maintenant, c'est eux qui m'en envoient. Mon père, là, je lui demande pas. Faut pas qu'ils pensent que je suis mal. Faut qu'ils pensent que je suis bien. J'veux pas qu'ils se tracassent. Comme pour les bagarres, j'leur ai pas dit. Il faut que les parents se tracassent pas. Déjà c'est dur pour eux. En plus, quand on est allés en prison [lui et son jeune frère], le père de ma mère est mort. Ma grand-mère, son cœur il va mal. On dirait que c'est fait exprès ! Tous les malheurs sont arrivés en même temps. Je sais dans quel

---

<sup>1</sup> J'ai eu connaissance de l'histoire de ce garçon lors de mon enquête précédente dans le tribunal pour enfants.

<sup>2</sup> Isabelle Coutant (2005, *op.cit.*) a fort bien décrit la honte et la blessure des parents immigrés qui se sentent jugés, lors notamment de leur premier contact avec l'institution judiciaire. L'incarcération de leur enfant est sans nul doute une nouvelle épreuve pour ces parents qui ont rencontré les juges avec leurs enfants à de nombreuses reprises.

état elle est, elle est en forme. Elle est malade du cœur. C'est pour ça que quand je suis arrivé ici... Je lui ai dit comme si j'avais fait une petite connerie. Elle m'a mis deux trois claques. Elle pensait que c'était rien, elle m'a dit : 'Tu vas aller en internat !' Elle pensait pas que j'irai en prison. Mon père, lui, par contre, il en était sûr ! 'Vas-y, c'est ta deuxième agression dans un intervalle de deux mois !' »

« Pour mes parents, la prison, c'est comme dans les films. Ils croient que t'es derrière les barreaux, tout le monde te fait la misère. Ils avaient une idée cauchemardesque. Je leur ai expliqué comment c'était : 'Voilà, y a c'qu'y faut, c'est pas ils nous donnent du pain et de l'eau et puis à demain !' »

Quand ils le peuvent, ils cachent leur présence en prison aux parents restés « au pays » :

« Mes parents, ils savent pas ! C'est pas bien, faut pas leur dire. Ca fait ouf ! Par exemple, au bled, quelqu'un en prison, c'est quelqu'un qui a fait quelque chose de grave. Oui, j'aurais honte ! J'aurais honte ! Y en a, dehors, ils se vantent d'être allés en prison. Moi, j'sais pas, j'aurais honte, d'être en prison. Pour moi, ce sont des gamins qui se la racontent. Ce sont des gamins, ces gens-là ! D'aller en prison, c'est pas une fierté ! »

« Ma mère, elle sait pas [que je suis en prison] ! Elle va mourir ! Parce qu'ils savent pas bien, ils voient pas bien la France. Ma mère, elle s'inquiète ! Ils s'en doutent. De toute façon, dès que j'sors, j'les appelle direct d'une cabine ! Dès qu'j'en vois une, j'les appelle ! (...) Maintenant, c'est fini. J'regrette ! J'fais du mal à mes parents, c'est pas bien ! J'regrette. C'est mal ! Ma mère elle souffre ! Elle a du diabète. [Larmes aux yeux]. »

On trouve des excuses à des parents qui ne se manifestent pas :

« La famille, heureusement qu'elle est là ! Moi, mon frère, il est pas venu parce qu'il avait pas de voiture. Ma mère, elle travaille. Mon père, il vient de commencer un travail. C'était pas la peine qu'il ait des problèmes ! Pendant une année, t'as pas été chez toi, c'est pas le lendemain qu'ils vont t'envoyer des lettres, des mandats. C'est quand tu seras sorti que tu règleras ça. »

Mais quand ils sont présents, on ne manque pas de le signaler :

« Le premier jour, je sais pas ! Ils sont venus me chercher vers cinq heures et demi. Ils m'ont interrogé à quatre heures du matin, j'pouvais jamais dormir, j'étais sur une planche en bois. Heureusement que j'avais des parents qui m'apportaient à manger. J'avais des sandwiches, j'avais tout. Des parents comme moi, y en a pas beaucoup ! Ils viennent aux trois parloirs. J'ai passé douze jours sans les voir ! J'étais fou ! Là, question parents, j'suis bien tombé ! »

Rares sont ceux qui cachent leur souffrance d'être séparés de leurs parents :

« Putain, quand il va venir, le mandat cash ? J'ai besoin de coca, de chocolat, de cigarettes ! Ca manque ! Et mon père, aussi. Et ma mère ! »

« Oh, ça m'manque [son quartier] ! Franchement, c'est beau ! Y a pas mieux que la liberté. Franchement, j'aurais pas mes parents, j's'rais resté ici. Y a mes parents qui m'manquent, mes petites sœurs, mon petit frère. Me promener à l'Agora, dans les magasins, voir des filles, des voitures, des trucs comme ça. »

« Y a ma famille qui manque, ici ! Et j'suis enfermé, en plus y a pas un peu d'air qui entre ici. Des fois y a pas d'promenade, y a pas d'activité. Ca m'ennuie ! »

« Là, j'me retiens de pleurer. J'pense à mes parents, à ma famille. Regarder une photo. J'ai pas vu mon père, j'ai pas vu ma mère, j'ai pas vu mon petit frère, ça m'fout la rage ! En plus, trois jours avant, ma mère avait rendez-vous à l'hôpital Saint-Louis. Elle a une anémie. »

« C'est comme là ! C'est qui qui t'manque ? C'est dehors, c'est la famille, c'est le quartier ! Si y en a qui disent 'd'aller jouer au foot', il a rien compris ! »

Leur quotidien cellulaire ne leur laisse pas beaucoup de répit :

« Là, avec le temps, j'pense à des trucs, mes parents qui sont en liberté, ma mère, mes frères, mon père, une demi-sœur. Chaque fois que j'lave mon plateau, j'pense à ma mère ! Ben oui, c'est qui, qui lave mon assiette chez moi ? C'est ma mère ! J'allume la télé, le matin, j'pense à mon petit frère, c'est les émissions pour bébé ! »

La coupure de l'incarcération et la honte qui s'ensuit questionnent les liens familiaux :

« La procureur, elle a dit j'suis un danger publique. J'ai réfléchi, j'ai préparé mon discours : 'C'est vrai, avant que j'viens en prison ! J'avais mes parents, mais jamais j'les écoutais. Ma mère, elle m'cherchait toujours dehors, la nuit, tout ça !' Et maintenant que j'suis allé en prison, j'ressens... J'commence à l'aimer encore plus ! A peine j'parle d'elle, à peine j'parle de ma mère, ma sœur, j'commence à pleurer. L'infirmière, quand elle parlait d'ma mère, j'pleurais ! 'Me parle pas d'ma famille !' J'commençais à m'énerver ! 'Votre père, comment il s'appelle ?' Et là, j'commençais à pleurer ! 'J'veux pas en parler ! – Mais de quoi vous voulez qu'on parle ?' Tout c'que j'sais, ça m'a servi, la prison ! Ca m'a servi de m'avoir mis en prison ! C'est vrai, si j'étais pas v'nu en prison, j'm'en fous d'mes parents, on dirait j'm'en foutais d'mes parents. Depuis que j'suis entré en prison, j'sais c'est quoi un père et une mère ! Avant, j'savais pas ! J'vais dire : 'J'vais chercher une école ! Si j'trouve une école, j'continue ma scolarité, et si j'trouve pas, j'continue à travailler avec mon père [plombier] !' Il m'donnait 35 euros par jour, des cigarettes, j'mangeais une fois, deux fois par semaine chez moi. On mangeait tout le temps au resto avec ses collègues. Putain ! Tout le temps j'pense au resto ! Là, j'ai un verre d'eau. Avant, j'avais un verre de coca ou un verre de vin, de whisky ! »

La fragilité des liens et/ou l'affection non dite qui unissent les membres de la famille transparaissent à travers la peur des jeunes de perdre, maintenant qu'ils sont en prison, l'amour de leurs parents :

« Ca passe pas vite, la prison ! Moi, j'ai rien, j'ai pas d'nouvelles de mon père ! J'ai peur, ça s'trouve, mon père y sait même pas qu'j'suis en prison ! Pas d'nouvelles de mon père, j'ai pas d'affaires. J'ai vu l'assistante sociale. J'suis sûr, mon père, s'il sait, direct il va v'nir, et les affaires, mes potes, ils sont venus après moi, ils ont déjà leurs affaires ! »

« Mon frère, il a fait des permis d'visite, ça fait deux mois. Là, c'est pas arrivé. J'commence à avoir des courriers qui commencent à arriver. Donc ça commence à arriver. Y a eu mon frère. Y a eu mon éducatrice. J'ai eu trois mandats. Vas-y, ça commence à arriver. Mon frère, il va pas m'lâcher ! Moi, j'sais, ma tante, ma mère, elle va v'nir me voir, elle va me remonter le moral ! Elle va pas m'lâcher ! J'pensais les permis... C'est pour ça j'suis énervé, j'suis vénère. »

La première rencontre au parloir, si crainte, permet de se rassurer :

« Le premier parloir, moi, j'avais peur ! Mon cœur il battait ! Ohlala ! J'avais la n°14. J'la trouvais pas ! Puis j'ai vu par la porte, j'ai vu à ses yeux, il était pas content : J'ai reculé direct. J'ai fait comme si j'arrivais pas ouvrir la porte, j'hésitais ! C'est tout juste : 'Non, j'vais pas arriver !' Après, 'Laisse tomber ! S'il vient, c'est parce qu'il t'aime !' Puis j'suis entré, j'l'ai regardé, j'ai rigolé. 'Pourquoi tu rigoles ? T'es fier, d'être en prison ? Après, tu vas aller voir tes potes, tu vas leur dire que t'as fait d'la prison ?' Après, il commence à m'parler sur un ton doux ! 'Pfuu, tu fais pas de bises, rien !' Après, j'suis allé dans ses bras ! j'ai commencé à pleurer ! 'La famille, elle va bien ? Tu crois que j'suis bien, ici ? J'ai qu'une heure de promenade !' Parce qu'il croyait que j'étais bien, parce que j'rigolais ! Après, tac, c'est passé trop vite ! »

Et :

« Mes parents, au début, j'ai cru qu'ils allaient me tuer. Mais non, ils ont compris mon histoire. Quand j'ai eu mon premier parloir, j'ai cru, mon père, il allait m'tuer. J'savais pas comment lui dire 'bonjour'. Il m'a serré la main. 'N'aie pas peur, c'est rien ! J't'en veux pas.' J'ai compris qu'il avait compris mon histoire. Y avait mes potes y sont venus les voir, ils leur ont expliqué comment ça s'est passé. Même la juge elle a compris mon histoire. (...) Là, j'ai vraiment compris c'est quoi la prison, et quand j'suis allé au mitard. Mon père m'a écrit une lettre : 'J'ai mal au cœur pour toi. Perds pas le moral, garde la tête forte. J'ferais tout pour toi. C'est les moments de la vie les plus durs, t'es entrain de les surmonter. J'sais que t'es quelqu'un de dur. Garde le moral !' Parce que quand j'étais dehors, j'foutais trop la merde ! Il m'disait : 'Ouais, t'es plus mon fils !', tatati ! Si il me dit encore dehors : 'T'es plus mon fils !' ! [Rires] Maintenant, j'aurais toujours un moyen de le casser. J'lui montre la lettre, par exemple ! Ma mère, il m'disait : 'Elle est malade !' Depuis l'jour où j'me suis fait arrêter, elle arrêta pas de pleurer. Après, le premier parloir que j'ai eu avec ma mère, j'étais trop content ! Après, elle pleurait de joie ! »

Beaucoup de garçons révèlent alors leur souffrance en évoquant celle de leurs parents :

« Ca va, c'est pas trop dur ! C'est dur juste pour les parents. Mes parents, au début, j'ai cru qu'ils allaient me tuer. Mais non, ils ont compris mon histoire. »

« Y a pas mieux que la liberté. Franchement, j'aurais pas mes parents, j's'rais resté ici ! »

*Une confiance nouvelle en l'autorité parentale ?*

Entre leurs quatre murs, les principes éducatifs parentaux résonnent différemment. Les garçons regrettent de ne les avoir ni entendus ni respectés :

« Quand on est en prison, on donne plus d'attention à sa famille. On s'rend vraiment compte que notre famille, c'est précieux. En plus, j'ai remarqué que quand on n'écoute pas sa mère, on s'rend compte à un moment ou un autre que j'aurais du le faire. »

« Les années de mes 14-15-16 ans, y a plein de choses que je regrette. Avec ma mère, franchement, j'lui parlais mal. J'rentrai très très tard, elle me disait : 'Où t'étais ?', j'l'envoyais balader ! Je regrette, quand je la vois, comment elle se démène. Les parents, dès que t'as besoin d'eux, tu te rends compte... »

Mais ils se rattraperont :

« Depuis que j'suis entré en prison, j'ai changé ! Mes parents, ils vont dire : 'T'as changé !' C'est-à-dire que j'vais plus être agressif envers les gens, ma mère elle m'dit : 'Assieds-toi là-bas !', j'pose mon cul et j'bouge pas !' Ma mère, elle m'dit : 'Vas acheter le pain !', j'vais attendre, j'vais m'mettre une baffe ! 'T'es un malade ! Ta mère, elle t'a mis sur terre !' Ah, à c't'heure-ci, mon petit frère, j'kiferais, ma mère... Et mon père, tous ! J'sais dès que j'vais sortir, j'vais pas revoir ma sœur parce qu'elle est en Tunisie ! Là, ça fait dix-huit jours que j'les ai pas vus, depuis que j'suis là ! »

Quelques-uns regrettent au contraire l'absence d'autorité paternelle :

« Si mon père il vient m'voir au parloir, il m'cartonne direct ! (...) Si mon père il serait là, les bêtises, ils se seraient arrêtés tout de suite ! Une fois, il m'a vu avec un joint avec un copain. Il a chicoté [frappé] mon copain, il s'est enfui, après il m'a chicoté ! »

et souffrent de ne pas avoir su honorer la confiance paternelle. Un garçon de 15 ans, en pleurs sur son lit :

« J'ai honte ! J'ai niqué les vacances de toute ma famille. J'veux trop voir mon père [retourné en Algérie]. Il m'manque ! J'devais aller le voir ! Il m'avait fait confiance, il m'avait dit de m'occuper de ma mère, de garder la maison. (...) Mon père, il m'a pas touché depuis que j'ai 11 ans. Il faisait que parler. Mais s'il m'avait donné des coups, j's'rais pas là ! C'est ça qui m'a manqué ! Des coups ! » [Il mime le geste avec son poing]

### *Le père*

Après quelques semaines en prison, rassurés par la présence de leurs parents, quelques-uns parlent de l'incarcération passée de leur père. Ils évoquent parfois le caractère bagarreur de celui-ci, et essaient de lui ressembler, notamment en grossissant et en se musclant :

« Hé, j'ai vu ma famille ! Mon papa, mon frère, ma mère. C'est bien, ça s'est bien passé ! Mon père, il m'a pas engueulé ! Il m'aurait engueulé, j'l'aurais ... Même lui, il est déjà allé en prison, mon père. Y m'dit : 'Ca va être dur !' Mais c'est plus que lui : 1 mois et 6 mois ! J'lui ai dit, c'était pour rien ! J'ai rien à voir ! Il est allé six mois ici. Violence ! Violence sur une dame. Parce que j'crois il allait avoir une demi-sœur, et la dame avec qui il a fait l'amour, elle lui a volé ses papiers. Elle a vendu les papiers à un monsieur, et mon père a mis ce monsieur dans le coma. J'devais avoir une demi-sœur. J'aurais pas accepté d'avoir une demi-sœur. Parce que c'est pas votre mère. Mon père, ça s'voit il vient du bled ! Il m'fait rigoler ! J'crois pas on réfléchit pareil. Les antillais, en général, ils ont pas qu'une femme ! Ils vont faire l'amour partout ! Où ils peuvent, ils sont là !

[...] J'vais prendre du poids, ici ! J'ai déjà été gros, quand j'étais petit. J'pesais 95 kilos à 14 ans, j'mesurais 1m75. Après, j'ai arrêté de grandir. J'vais être un sacré champion, si j'fait d'la boxe. J'vais péter les dents aux gens à la boxe ! C'est un sport où on a droit de s'taper, j'vais en profiter ! J'vais pas aller dans n'importe quel club, j'vais aller chez un copain de mon père, il a fait d'la prison ! Cassius Clay, il a fait tellement longtemps, trois ans de prison. Il est pas gras, mon père, il est musclé ! »

L'incarcération passée de leur père leur permet de relativiser la leur, voire de l'expliquer par le biais d'une identité familiale commune :

« Mon père, il m'a dit : 'C'est pas grave, c'est la première fois !' et 'T'es un con !', parce que faut pas s'faire prendre ! Mon père, il a fait un an de prison militaire, parce qu'il s'est échappé ! (...) Mon père, il était pire que moi. C'était un dangereux ! Mais là-bas, c'est pire qu'ici ! On se coupe à base de morceaux de verre, ils s'font des (scarifications) quand ils ont bu.

Là-bas, j'suis respecté ! Mon père, il était nerveux parce qu'il s'laissait pas faire ! Il voulait pas me raconter. Mais on m'l'a dit ! C'était pas un voyou, il volait pas, mais il s'énerve très vite. Vite fait ! Il a les nerfs trop. Même il trouve un cheveu dans l'assiette. On était chez ma grand-mère, ma tante, elle m'aime pas, parce qu'elle sait c'que j'faisais en France. Y avait un cheveu dans l'assiette : 'Pourquoi t'as laissé un cheveu ?' Il a balancé l'assiette ! Ma tante, elle m'aime pas ! J'peux pas la traiter, parce que c'est ma tante. Elle m'aime pas, parce qu'elle sait que j'fume du shit, que j'suis tout le temps au commissariat. Le premier de l'an, elle a voulu m'frapper, parce que j'avais bu ! Son fils m'a frappé devant ma grand-mère. Le grand cousin. Mon père m'a vu avec un cocard. Il a mis une grosse baffé à mon cousin ! Il l'a déchiré ! Tous mes cousins, ils respectent la famille. Mon frère, il lui a mis une baffé, il dit rien. Il baisse les yeux. Mon père, c'est... Putain ! Il a un bon cœur ! Là, dès que j'le vois, il sait que j'suis pas bien ! Il m'dit : 't'en fais pas, t'as fait l'plus gros !' Il a acheté une Mercos. J'suis fier d'avoir un père comme ça ! Quand j'vais sortir, papa, il m'dit un truc, j'le fais direct ! 'Vas acheter le pain !', je cours ! Avant, il m'laissait pas fumer. J'me rappelle, la première fois qu'il m'a

attrapé, j'étais dans ma chambre. J'l'ai entendu arriver, j'ai jeté la cigarette. Il a senti la fumée. Il m'a mis une baffé ! J'm'attendais à... Mais il m'a mis qu'une petite baffé ! Puis après, il m'a fait, heu..., la morale. Au début, c'est toujours comme ça, il donne une baffé, puis après il s'est refroidi, il fait la morale et tout ça ! »

Le père peut alors expliquer la dure réalité de la prison du pays, et permettre ainsi au fils de relativiser son expérience. La réalité carcérale du quartier est maintenant un luxe inespéré. C'est presque une chambre d'hôtel que le détenu prend plaisir à se représenter :

« Mon père, il m'a dit, en Tunisie, y a que du bois [en guise de lit]. Ils te donnent quelque chose pour te couvrir, mais tu les mets en dessous de toi ! Y a pas d'carreau. J'crois y a pas d'toilettes dans les cellules. J'crois elles étaient dehors ! Et j'crois, y a pas d'toilettes comme ça, y a des toilettes à la turc. Là, y a une petite table, une petite chaise, une petite commode, une petite télé ! Les dix premiers jours, quand même, j'vais être vénère. J'vais pleurer quand même, parce que... Ton père, il a droit d'venir avec toi dans la cellule ! Mais c'est pas bien, parce que ton père, il est en prison avec toi ! »

Un seul détenu confia que son père était en prison. Ce garçon, qui effectuait là son troisième séjour derrière les barreaux, reconnaissait, tout en le regrettant, chercher à suivre son chemin :

« Mon père, il a été condamné à sept ans. Il lui reste deux ans. Pour des braquages. Il est allé à Nanterre, puis Osny, puis en centrale. J'sais plus où. Il m'appelle, de temps en temps, ils ont une carte ! C'est frais, ça ! Là, il va avoir 40 ans. C'est un p'tit jeune d'la vieille ! Ah, j'l'aime, mon père ! Là, ça fait trois ans, qu'il est en prison, trois ans et demi. (...) J'ai trop d'respect pour mon père ! J'voulais aller dans sa cellule avec lui<sup>1</sup> ! Ca fait deux trois mois que j'l'ai pas vu. Lui, il est là-bas, il prend des sept ans, il tient l'coup ! Moi, ici, j'me coupe ! Il m'a vu comme ça, il a pété les plombs, il est devenu fou ! 'Mais qu'est-ce que t'es en train de faire ? C'est les lâches qui font ça, c'est les mauviettes ! T'as fait une connerie, t'assume !' [Son père a été extrait de prison pour pouvoir assister au jugement de son fils]. C'est c'qu'il essaie d'me faire comprendre. J'suis pas dur comme lui. J'ai pas envie d'aller en prison toute ma vie comme lui ! Là, j'vais avoir 18 ans. Plus jamais j'reviendrai ici ! »

---

<sup>1</sup> Il m'avait d'ailleurs demandé quelles démarches il fallait entreprendre pour cela.

## ***La prison, quelle expérience ?***

Les garçons évoquent leur expérience carcérale en puisant dans plusieurs registres (la forfanterie, la souffrance, la banalisation...) selon leurs personnalités et leurs histoires personnelles, leur âge, le moment où ils en sont de leur séjour carcéral (au début ou à la fin), leur intégration ou non à la sociabilité carcérale, le soutien ou non de la famille, et l'image qu'ils veulent donner d'eux à ce moment-là et à cette personne-là. Plus généralement, l'expérience carcérale est toujours ambivalente.

### *Une colonie de vacances ?*

Pour contrer la douleur de leur enfermement, les détenus peuvent d'abord comparer la prison d'ici à celle du « bled ». La « vraie prison » est ailleurs, là où elle « dure » :

« Là-bas, c'est l'gettho, c'est la merde. Ici, on est à l'hôtel ! Là-bas, on est 60 dans un couloir comme ça ! On est tout le temps en promenade, y a des interventions. Là-bas, c'est la famille qui rapporte la bouffe. J'ai fait 6 mois de prison au bled, à 14-15 ans. Parce qu'en fait, j'ai planté quelqu'un. Il est sorti avec ma sœur ! Ca s'est fait pas, au bled ! [...] Là-bas, les flics ils rigolent pas. Avec un joint, tu prends un an. J'ai fait 6 mois, on aurait dit j'ai fait 4 ans. Là-bas, c'est sale, y a des cafards. C'est trop sale, là-bas. »

« Ma famille, j'ai presque oublié, maintenant. Je sais qu'un jour, je sais qu'un jour, je vais aller au Maroc, et je vais les voir. Dans trois ans, je vais les voir. Oui, ils savent que je suis en prison. Ils disent : 'C'est un petit con qui comprend rien !' Parce qu'au Maroc, j'étais en prison. A l'âge de 10 ans. Ca a rien à voir avec ici. Ici, c'est l'hôtel, par rapport à là-bas ! La France, c'est trop cool ! C'est parce que c'est le premier pays de la liberté, c'est la France ! (...) Ils laissent des chances, quand même ! Ils m'ont laissé des chances, mais j'ai rien compris ! »

« Ici, ça va ! Y a tout ! La télé, les cannettes de coca, la Play station, le baby-foot. On n'est jamais en cellule ! J'ai fait de la prison en Algérie, on est trente dans une pièce comme ici ! »

« La prison, c'est pas dur ! C'est le foyer, ici ? C'est quoi, c'est délire ? En Afghanistan, quand j'vois qu'ils vont en prison comme des chiens, et que nous on vit comme des rois ! Depuis quand, ici, t'as la télévision ? T'as la télécommande, tu cantines ? Depuis quand t'as le sport ? »

Ils ont eux-mêmes survécu à plus difficile, ou d'autres l'ont fait ou le font pour eux. Nier sa souffrance de détenu, c'est occulter l'humiliation qui s'en suit. En présentant leurs pays d'origine comme plus « dur » que la France, et donc eux-mêmes comme des garçons résistants qui peuvent largement supporter les épreuves infligées par les magistrats français, les détenus se relèvent du « choc » de l'incarcération. S'il y a certainement de la forfanterie dans ces propos, il faut aussi y lire une peur soulagée par ce qu'ils ont trouvé au quartier. Un garçon qui vient d'avoir 15 ans confie ainsi :

« La toute première fois, j'croyais c'était la vraie [prison] sans fenêtre, une pièce noire. J'savais même pas ça voulait dire quoi, mandat de dépôt ! C'est pas une prison, ça, pour moi ! Par rapport à une prison, en Algérie. Y a mon oncle qui est chef des prisons, à Agadir. J'ai visité, j'ai donné à manger aux détenus. C'est une cellule sans fenêtre, y a même pas de drap, de table et tout ! Y a rien, pas d'activité, la télé y a pas ! Sinon, tout le monde voudrait y aller ! J'me

suis dit : ‘J’vais péter un plomb !’, quand j’suis arrivé ! Mais y a promenade, activités, sport. Là-bas, y a des gosses de 12-13 ans, ils sont en prison parce qu’y a du shit. C’est tranquille, ici, par rapport à là-bas ! En plus, là-bas, y a des gens qui disent : ‘La prison, c’est bien ! Tu dors, t’es dans l’chaud !’ En plus, j’sais pas comment ils font, ils ont du shit ! »

« Personnellement, la prison, j’pensais c’était plus dur que ça ! Déjà, j’pensais, y avait pas de porte, mais des barreaux comme ça, et à la fenêtre aussi. Déjà, j’pensais y avait pas de télé. Après, le lavabo, les toilettes, le lit, oui, j’pensais ! J’pensais c’était plus dur. Bon, là, y a des activités, des promenades. En fait, après, c’est si on a de l’argent, c’est une colonie de vacances, y a d’la bouffe, y a des boissons. Juste là, tu peux pas sortir. Mais si je suis là pour deux, trois semaines, un mois, quand on a la bouffe... Ca passe vite ! Déjà, y a une semaine qui est passée ! Le début, c’est le plus dur. On m’avait dit, le début c’est galère, et après, ça va ! Au dépôt, j’ai rencontré un gars, il était là de 14 à 15 ans. »

La représentation de la prison que confient les détenus est aussi une manière de banaliser leur expérience et de transformer, voire de contrer, ce temps souhaité par les magistrats comme un temps de réflexion, et qui offrirait la possibilité d’un choc salvateur :

« Dans ma tête, ici, j’suis en colonie de vacances. J’suis en internat. En internat, ça doit s’passer pareil. On doit avoir école, comme ici on a, on doit être moins encadré qu’ici parce qu’on est quand même en prison, on doit avoir des activités comme ça. J’sais pas, ça doit être pareil. Un petit peu le même genre. Et puis aux arrivants, c’était quand même la colonie de vacances. Là, j’ai des grilles dans ma cellule. Aux arrivants, y avait pas de grille, donc on pouvait passer des yoyos et se faire nourrir par les majeurs d’en bas. »

« Là, on se croirait en colonie. Les surveillants sont des animateurs, plus stricts, mais si on est bien avec tout le monde, on n’a pas de problème. Des fois, y a des jours où on en a marre. »

### *Une expérience masculine*

Certains comparent l’expérience de la prison, c’est-à-dire celle de l’exclusion, à celle de l’armée ou du service militaire, c’est à dire une expérience sociale temporaire et commune aux hommes, souvent rite de passage qui donne à l’adolescent son statut d’homme. Un garçon interroge ainsi un surveillant :

« Surveillant, c’est plus dur la prison ou l’armée ? Là, c’est comme l’armée, c’est à la vieille école ! Chez moi, j’ai ma mère et ma femme qui me préparent des bons pt’its plats ! »

Un autre observe :

« C’est mieux qu’le mariage, quand on sort ! Au bout d’un mois, on a compris ! C’est l’service militaire, la prison ! Un petit peu moins fort ! Moi, j’crois j’vais l’faire, mon service militaire. Une bonne année, après, j’vais être bien, dans ma tête. Ca renforce les gens ! C’est vrai, ils sont un peu méchants, les gens. Y a un problème, j’lui tire dans la tête. J’donne une fausse identité. J’vais m’appeler Jérôme. Mais c’est bien, l’service militaire. »

Dans un autre sens, on peut aussi rappeler que l’on est en prison, lieu d’exclusion pour soi et de relégation pour les surveillants, et justement pas à l’armée, institution admirée par beaucoup, détenus et surveillants. Ce qui permet d’emmener ses gardiens dans son échec et de le ridiculiser au passage :

« L’autre jour, j’ai péti un câble. Comme ça, j’ai insulté... Y a eu intervention, parce que j’ai jeté la chaise par terre. J’ai bien vu, il regardait à l’œillet. Après, j’leur ai dit : ‘C’est bon, j’m suis calmé, faites pas d’intervention !’ Là, ils m’ont dit : ‘Vous êtes une menace pour

l'établissement, et vous continuez à protester !' L'autre, au D3, il vient avec ses menottes :  
'C'est quoi, ça ?' Vous croyez qu'on est à l'armée ?' »

### *S'assurer de sa transformation physique*

Comme tous les adolescents, ces garçons sont en pleine croissance et transformation corporelle. Ceux qui restent le plus longtemps au quartier observent le changement de leur corps qui aurait dû se produire - et qui se serait produit de la même façon - à l'extérieur. Par là, ils s'assurent que tout fonctionne bien et que la prison, si elle est une mise à l'écart, n'est pas une mise à l'arrêt total. Même là, le temps suit son cours et le corps évolue :

« Ils vont pas voir ma tête qu'elle a changé et tout ! Oui, j'crois qu'elle a changé. Quand je regarde les photos, j'dis qu'elle a quand même changé ! J'dis qu'elle a un tout petit peu vieilli. »

Ou :

« J'ai reçu une photo ce matin, elle m'a choqué ! 'Oh, j'étais comme ça ? C'est pas possible, c'est pas moi !' C'est mes potes qui me l'ont envoyée ! Après mes parents m'ont envoyé une autre photo, y avait deux ans. Là, j'étais jeune ! Franchement, ici, j'crois, j'ai changé physiquement, j'ai un peu grandi ! J'ai pris 5 kilos. C'est du muscle. Sûr et certain ! J'suis passé de 70 à 75 kilos. En plus, j'ai arrêté de fumer. J'fumais depuis deux ans, mais j'fumais en cachette. J'ai maigri. J'étais choqué ! »

Au fil des semaines, on voit effectivement des corps se muscler, d'autres s'alourdir. Ici comme ailleurs, le corps, sexué, est un objet d'attention dont on prend souvent soin :

« Hé, j'ai grossi, là ! J'ai envie d'grossir ! J'veux devenir un buffle ! Sinon, la prison, ça sert à quoi ? Comme ça... J'sais pas, j'veux être bien dans mon corps, comme ça ! Maintenant, y faut que j'grossisse ! Ca veut pas dire j'vais dev'nir un buffle ! Ici, on est obligé de manger ! Juste le fait de pas manger, on grossit ! Mon frère et mon père, y font d'la muscu, méchant ! Moi, pas trop ! Moi, c'est les filles ! »

Certains sont devenus des hommes. Un détenu qui vient d'avoir 18 ans et qui a rejoint les détenus majeurs confie :

« Ca s'voit j'ai pris d'la graisse ! La barbe elle est béton ! Maintenant, les mineurs, j'les appelle les mineurs. Maintenant, j'les connais plus. Parce qu'y a des arrivants ! Maintenant, j'les vois les surveillants, comment ils sont ! Ils sont contents j'suis monté majeurs. Les surveillants, y sont contents, ils disent 'Bonjour'. Les gens y savent comment c'était avant. »

La transformation de ce corps signe parfois la transformation morale :

« J'ai l'impression que mon enfance, je l'ai passée ici. C'est loin ! C'est trop loin ! Ici, on dirait que j'ai grandi ici ! C'est loin ! C'est comme quelque chose que vous avez enterré. Quand je suis venu ici, j'étais pas comme ça, j'étais plus petit. Maintenant, je suis devenu plus mature ! P't'être que j'ai été incarcéré trop jeune ! Mais je sais pas si la personne qui met en prison, elle accepterait de voir son fils de 13 ans venir en prison ! »

« Franchement, j'ai grandi. Pour moi, j'ai mûri, ici ! J'sais c'est quoi, la prison ! Chaque début a une fin. Je le dirai toujours ! »

Cette transformation corporelle peut aussi trahir une nouvelle manière d'être, que l'on compare à celle de l'extérieur :

« J'ai grossi, depuis qu'j'suis ici. Parce que t'es enfermé, et tu manges, tu manges. Quand t'es dehors, tu bouges tout le temps, t'es tout le temps stressé, dehors, t'es speed ! Moi, j'suis tout calme, ici. Plus que dehors. Même les surveillants, quand j'suis ici, les surveillants, y m'disent : 'T'as deux d'tension !' J'étais tout calme. J'sais pas ! Depuis que j'suis ici, j'ai deux d'tension ! Quand j'suis dehors, j'bouge tout le temps. J'faisais n'importe quoi ! C'est mon copain, qui dit tout l'temps ça ! Moi, j'pense pas ! Moi, j'pense j'suis normal ! »

### *Souffrance*

La souffrance de l'expérience est surtout évoquée par les jeunes qui participent peu à la sociabilité carcérale, ou par les détenus qui sont là depuis plusieurs semaines ou plusieurs mois :

« C'est vraiment le bordel, la prison ! C'est quand même dur ! Même s'il y a la Play Station en cellule, tout. A partir du moment où on n'a pas la liberté, c'est la merde ! »

« La prison, ça sert à rien ! Y a des mecs qui disent même un an, c'est rien ! Et comment, ils mentent ! C'est pas rien du tout ! T'es enfermé comme un chien ! Moi, j'le dis, la prison, c'est pas rien ! T'es enfermé comme un chien ! De toute façon, sans ça, j'ai gardé la pêche ! Ca m'a rien fait ! Mais je sais que c'est la merde ! Ceux qui disent : 'C'est le foyer', 'C'est le club-med', ceux-là, j'les insulte ! 'Reste trois mois, tu vas voir si c'est l'club-med !' Mais franchement, c'est la merde, ici ! Non, c'est pas l'foyer. J'suis jamais allé en foyer. On m'a proposé un foyer, tout ça ! Jamais ! Non non ! Même les permissions, j'aurais pas du les prendre ! C'est un mauvais délire, de sortir et de revenir ! C'est pas vraiment trop dur, mais c'est pas trop ça ! »

Pour les plus isolés, rester une ou deux semaines est une expérience terrible :

« La vie, elle est dure, ici ! C'est pas comme dehors. Dehors, on voit pas le temps passer. Dehors, on est bien, on est chez soi. J'sais pas comment vous dire. Ici, c'est comme la mort. C'est comme si on m'disait : '20 ans'. Parce que le temps passe lentement. Même si j'dis '4 jours, c'est long, quand même ! Parce que pour moi, j'y suis de passage ! »

« J'préfère me tuer que rester ici ! J'sais pas, on dirait qu'on vit pas ! Encore quelqu'un... J'ai 15 ans, j'ai du temps devant moi, j'ai rien vu ! J'connais presque rien. Et j'ai connu la prison ! »

### *Et après ?*

Lorsqu'ils évoquent les effets de leur séjour carcéral, beaucoup sont dans l'ambivalence. Ils doivent prendre en compte cette expérience – ce temps et cette souffrance ne peuvent pas n'avoir servi à rien -, sans toutefois donner trop raison à ceux qui la leur ont infligée :

« Au fond, la prison, on va dire, c'est l'épreuve, c'est un test ! Ca te repose ! Ca te met en retrait. Ca doit te calmer, un petit peu, on dirait. Non, pas moi, les gens ! Moi, c'que ça m'dit, c'est une perte de temps, une perte d'argent, pour rien ! Et c'est le fait d'être enfermé. Et de se faire fouiller comme des chiens toute la journée. Quand on me fait les palpations, j'ai envie de mettre des coups de genou ! »

Ceux qui sont en prison depuis moins de quelques semaines, et qui y resteront peu, nient souvent l'épreuve qu'ils vivent :

« Ca fait rien comprendre du tout, la prison ! La prison d'Algérie, d'accord ça fait comprendre ! Mais là, t'as tout, ici ! T'as la télé... »

Ou :

« C'est comme les gens qui vont en Alaska, tu t'habitues ! Ici, c'est pareil ! »

« Ohlala ! La prison, franchement, ça sert à rien ! Les quatre semaines que j'ai fait, j'ai trop loupé de trucs [dehors] ! »

- Un travail et une famille

Beaucoup d'adolescents, notamment ceux dont le séjour carcéral s'est prolongé, disent vouloir maintenant « travailler » et même bientôt « fonder une famille ». Des préoccupations d'adultes, fort banales et finalement très vagues :

« Maintenant, quand j'vais sortir, j'préfère faire quoi ? Toute la journée aller travailler tranquillement, tac, j'finis mes trucs, j'rentre, quand j'sais qu'ma fin de soirée elle est terminée, tac j'fume un petit joint, comme ça j'dors bien ! Ah ouais ! Parce que fumer toute la journée, toute la journée, rester dans les halles de bâtiments, ça sert à rien, comme ça quand j'rentre chez moi, j'sais qu'ma journée elle est terminée... (...) Franchement, c'est la prison ! C'est depuis un mois qu'j'suis ici ! Sans fumer, sans boire, sans fumer ! C'est là qu'tu vois... J'vois des gens, ils ont 25 ans, 26 ans, ils sont là, ça sert à rien, ils ont même pas encore d'enfants ! Moi, j'sais pas, dans quatre cinq ans, j'aimerais bien avoir mon gosse ! Faut faire d'argent propre, comme on dit, d'argent honnête ! Y en qui ont pas du tout la même gamberge ! Y en a qui gambergent autrement ! Mais moi en tout cas, j'sais que maintenant quand j'vais sortir, j'sais qu'j'vais essayer de... J'sais qu'ça s'ra pas facile, mais ... »<sup>1</sup>

« J'pense à grave travailler. A gagner de l'argent honnête. J'pense que c'est un peu ces petites galères qui, quand j'sors... [qui vous font réfléchir]. Par exemple, une petite peine, pas longtemps, ils vous font galérer un petit peu. »

Les garçons rêvent ainsi d'un temps organisé entre le travail et les loisirs. Ce cadre est alors tout autant un cadre social qu'un cadre psychique (I. Coutant, 2005).

Peu évoquent un retour possible à l'école ou une formation qu'ils pourraient suivre, autrement que dans leurs réponses aux exigences des juges et des éducateurs, et donc sans volonté personnelle apparente. Les propos et les projets présentés sont déconnectés de leur expérience individuelle. Il s'agit avant tout de répondre aux exigences du magistrat et de l'éducateur, voire de suivre les conseils de son avocat :

« J'vais aller en CEF. La juge, elle m'a dit après les 14 semaines, j'irais dans un CER et après ils veulent me mettre dans un CEF. Après, j'irais chez moi. Si j'trouve une formation, tout ça ! »

« Là-bas, quand on faisait les cons au FAO, ils nous envoyaient à la ferme. C'est comme une punition. Ils ont des bons rapports ensemble. A la ferme, ils nous faisaient la misère, mais gentiment : tu fais ci, tu fais ça ! Les autres, ils étaient aussi... Mais là, ça va bien s'passer ! C'est une prise en charge à long terme, j'vais au moins faire trois quatre mois ! Y m'a dit après, quand t'as 16 ans, tu fais une formation, ils vont t'orienter vers un autre foyer où j'pourrais continuer ma formation. »

---

<sup>1</sup> Malgré ses bonnes résolutions, très certainement sincères au moment où il me les présentait, ce détenu fut réincarcéré deux mois après sa libération. Nous évoquerons dans un prochain texte la manière dont il explique son retour en prison.

« C'est l'avocat qui m'a dit de dire mots pour mots : 'Je sais que c'est un véhicule volé, mais pas la séquestration !' Ils ont aucune preuve, et il m'a dit de dire que j'aimerais sortir avant le mois de septembre pour faire une formation. Quand je lui ai dit ça, au juge, il m'a regardé bizarre ! » [Rires]

Avec ironie et dépit à la fois, ce détenu révèle son incertitude :

« Mesrine, respect ! C'est comme Tony Montana. Le crime, ça paie pas toute la vie ! Faudra bien travailler un jour ! Le cime, ça aurait marché pour Escobar, et Mesrine, et Carlos Leader. Déjà, moi, j'suis pas un criminel. J'suis un étudiant ! J'suis un étudiant dans la vie. J'étudie la théorie de la rue ! J'vais faire une formation, inch'allah ! J'fais du rap. Moi, j'voulais faire pompier. »

Malgré leurs certitudes affichées, d'autres ne parviennent pas à faire illusion :

« Moi, j'me dis, l'école, pour moi, c'est une perte de temps, ça sert à rien ! Parce que j'sais aujourd'hui, j'vais trouver un petit travail tranquille, pépère. Ou sinon, j'ouvre un petit magasin, tout ça ! »

Le temps vide de l'incarcération n'a bien entendu pas permis à ces jeunes de se projeter dans l'avenir. Comme l'écrit fort bien I. Coutant, « pour pouvoir se projeter, il faut maîtriser un tant soit peu son présent »<sup>1</sup>, ce qui n'est évidemment pas le cas des détenus qui ne savent pas combien de temps ils resteront en prison et ce qui les attend à leur sortie, notamment en matière d'exigences socio judiciaires.

- Réfléchir

Ceux en prison depuis plusieurs mois confient néanmoins que ce temps de mise à l'écart et de mise à l'arrêt leur a permis de « réfléchir » :

« La prison, ça m'apprend des trucs pour la vie. J'me dis, mais dehors, j'pourrai pas réfléchir comme ça ! Parce que là, si j'reste toujours comme ça à réfléchir, c'est obligé j'vais réussir ! Parce que là, ça fait quatre fois que je viens au quartier mineur. »

« Si on vous met en prison, et vous êtes innocent, c'est le bordel. Mais moi, je me prends pas trop la tête. Pour toutes les choses que j'ai fait, dehors... Comme des copains disent : 'Ca pourra que te faire mûrir !' Y a des histoires, j'me suis fais attraper, y a cinq ans. D'un côté, c'est pas bien de me mettre pour une histoire où j'suis innocent. Et d'un autre côté, c'est mieux, comme ça, ça te permet de réfléchir. Quand t'es ici, tu penses à tout, à tout ! A quand je vais sortir, comment ça va se passer. Ce que je vais faire, ce que je vais plus faire. Parce qu'il y a des trucs que je faisais, c'était inutile, et si je me faisais attraper, je prenais cher. Comme par exemple aller voler des voitures pour se promener avec. Ca, c'est inutile ! Pour s'amuser. Au moins, tu t'es amusé. Au moins, j'ai appris à conduire ! Là, c'est ce qui me manque le plus, de conduire. J'ai trop envie ! J'ai plein de photos de voitures, dans ma cellule, je vous les montrerai tout à l'heure. Ca m'amusait de m'amuser avec les policiers. Mais maintenant, c'est des trucs comme ça que je regrette. J'ai fait des accidents, mais... Mais franchement, j'ai rien senti ! Comme là, quand je me suis fait arrêter, à six heures du matin, j'avais fait la fête la moitié de la nuit. »

Source de fierté, cette transformation, certains veulent la montrer à « leur » juge :

« Moi, le jour de mon jugement, j'vais couper ça [cheveux] ! Respect, avec le juge ! Là, y vont voir, parce qu'avant, j'étais turbulent. J'ai craché sur le procureur, monsieur L., j'lui ai fait la

---

<sup>1</sup> *Op.cit.*, 2005, p. 283.

misère, mais il était toujours avec moi ! C'était difficile, quand même ! Toutes les prisons de France. Maintenant, y savent M., c'est un garçon difficile, un enfant sauvage, madame ! C'est vrai, avant... Ouhhh ! J'suis entrain d'me rendre compte que j'suis difficile dans ma tête ! Mais maintenant, j'sais je vais me contrôler, d'être patient, garder mon calme. Qu'avant, j'voulais sortir quand moi je le voulais. Avant, je cassais les locaux, je prenais les fourchettes. Oh, E., il est sorti, là ! C'est bien ! Parce qu'E., il était comme moi avant ! Moi, j'étais encore plus dur ! Mais moi, j'le comprenais ! Parce que lui, y comprenait pas le langage. Parce que lui, y v'nait d'Afrique, d'Algérie, du Maroc. 'Comment ça y m'mettent à l'amende et j'comprends pas c'qu'y dit !' Eux, y sont blanc, moi j'suis arabe ! Là-bas, c'est le Kosovo ! Il est venu ici pour apprendre, et il s'est fait attraper. Ils viennent en prison y comprenait pas comment on parle ! Lui, y pouvait respecter la vie comme elle est, parce qu'y connaît pas. Il est venu en France pour apprendre, et y s'est fait attraper ! Oui, comme moi ! Mais moi, j'suis arrivé quand même pt'it. Mais quand même, j'le comprends. Je comprends pas comment vous parlez, tout ça ! Et lui aussi y comprend pas ! »

C'est la séparation d'avec leurs parents qui les a conduits à cette réflexion. L'éloignement et leur absence ont donné à leurs paroles et à leur autorité une résonance jusqu'ici inédite :

« La prison, ça m'a servi ! Je disais toujours à mon père : 'Oui oui' ! J'rentrai à n'importe quelle heure, des fois j'rentrai pas ! Mon père, j'ai d'la chance, si je fais la pire des conneries, il me donnera une claque, c'est tout ! J'ai un frère de quatre ans ! Il est trop drôle ! On dirait un petit singe ! Il me manque. »

« D'un côté, c'est bien ! Parce que ça m'fait comprendre ! J'me rendais pas compte de la gravité de c'que ça pouvait engendrer. Et là, j'me rends compte que c'est grave, quand même qu'on soit venu en prison, pour la famille. C'est ça qui m'a fait réfléchir beaucoup ! Et moi, c'était peut-être une période. On devait arrêter, on voulait juste faire ça, être à l'école, et boum, on s'fait péter ! J'sais que voler une voiture comme ça, j'le ferai plus ! Oui, les petits bizness, genre les téléphones, ça oui. »

« Ma mère, elle a dit, sur les coups de 28 ans, de 29 ans, si tu vis encore, tu changeras. Elle m'dit : 'Un jour si t'es encore là, à 28 ans, 29 ans, tu vas penser quand t'étais petit. Et en cellule, j'l'ai compris oui, j'l'ai compris en taule. Ma parole, ça sert, la prison ! Ça m'a servi ! Parce que si j'étais dehors, à c't'heure, j'détruirais tout ! Si on me mettez jamais en prison, à c't'heure ci, j'détruirais tout ! La prison, pour moi, elle m'a donné des bons conseils !<sup>1</sup> »

Si les garçons reconnaissent des effets positifs à leur expérience, certains ne manquent pas, cependant, de les minimiser en évoquant leur début de transformation personnelle et volontaire juste avant leur emprisonnement :

« Ah, mais la prison, ça m'a fait changer, quand même ! En bien ! Enfin, avant que je rentre, je me suis calmé. Un an avant, je m'étais mis dans la religion ! »

« Franchement, la prison, de venir ici, ça m'a appris il faut j'arrête de faire des conneries ! J'm'ai calmé ! J'ai fait encore des petits trucs. D'habitude, les gens, c'est les autres qui s'rendent compte que j'm'ai calmé ! Moi, j'ai remarqué tout le temps ! J'ai appris que'que chose. Mais là, ils m'ont fait revenir ! C'est ça qui m'fout la rage ! Pour c'que j'ai fait, j'ai payé ma peine. Dans mon affaire, on était deux. Il est pas allé en prison, pourtant il est majeur, lui, mais il avait pas d'antécédent. Vol avec arme. C'était la première fois. J'avais déjà fait, mais j'm'étais pas fait attraper. Franchement, j'sais j'm'ai calmé. J'étais pas comme ça ! Des fois,

---

<sup>1</sup> La prison qui sert pour eux. Ce qui ne veut pas dire qu'elle sert, mais que c'est ainsi qu'ils se la représentent. Ici, pas nécessaire de se dire que la prison a servi pour avoir une individualisation de peine, comme chez les condamnés de Poissy.

j'allais deux trois fois en garde à vue, j'voyais même pas l'jour ! Par exemple lundi matin j'sors, parce que la police, la plupart du temps, ils cherchent la merde ! Il t'insulte, tu l'insultes. En plus, la garde à vue, c'est pire que la prison ! Un banc tout dur, tu vois rien, c'est sec ! »

L'incarcération conduit à enjoliver la vie de dehors qui précédait. Elle a surtout mené à l'échec les efforts des garçons qui étaient sur la voie de la réinsertion :

« Moi, mon patron, j'en avais presque un ! J'ai fait des formations, de gauche à droite, tout ça ! En fait, j'travaillais chez moi, dans la déco, on va dire ! »

« Dehors, j'fais rien ! Quoique quand même, si ! Parce que moi j'ai un SEAT. Ils m'aident à trouver une formation et ça. Au moment où j'allais trouver une formation, regardez où j'suis, j'suis entrain de vous parler ! J'avais rendez-vous avec un monsieur. Qu'est-ce que j'suis là ? J'pense, si j'reste là, j'vais avoir envie de tuer des gens ! »

S'ils espèrent réussir, ceux qui sont en prison depuis de longs mois confient leurs doutes :

« Là, j'suis dégoûté d'la prison ! Quand j'vais ressortir, j'vais faire attention de chez attention ! Ah oui ! Parce que là, la libération, elle est proche ! (...) La prison, ça m'apprend des trucs pour la vie. J'me dis, mais dehors, j'pourrai pas réfléchir comme ça ! Parce que là, si j'reste toujours comme ça à réfléchir, c'est obligé j'vais réussir ! Parce que là, ça fait quatre fois que je viens au quartier mineur. Les plus anciens, ils m'connaissent, ils m'ont vu petit comme ça. Ils disent : 'Oh, M., il a grandi !' 'Oh, il a changé ! Il est devenu un adulte !' Parce que j'vais avoir 18 ans bientôt. Dans deux mois. J'espère de sortir. J'suis là, j'suis là, on va pas mourir, quand même ! C'est pas l'moment ! On est là, on survit. Moi, j'en ai marre, en vérité. J'ai envie de tout arrêter. J'vais sortir, j'vais travailler. Profondément, profondément, quand j'suis calme dans ma cellule, quand j'suis seul, j'crois j'vais réussir. Franchement, j'dis un jour, ça va arrêter la délinquance. On va commencer à travailler, on va comprendre. Parce que là, on est en prison, on est encore gosse. Là, on va commencer à être adulte. »

« Lui [codétenu], ça fait quatre fois qu'il vient ici ! Au bout de la quatrième fois, il a toujours pas compris. Soit comment pas se faire arrêter, soit comprendre la réalité : qui est légale ! Moi, j'penche entre les deux. C'est comme le bien et le mal. Mais j'suis beaucoup plus dans l'illégal. A c't'heure ci, j'suis dans l'blanc, mais j'suis beaucoup plus dans l'noir. En ce moment, j'suis dans l'noir. Sauf que le rond blanc, il est plus grand que l'autre. Mais ça, ça n'a qu'un temps ! Sauf qu'un jour, le rond sera tout blanc ! On sera même obligé de travailler, obligé de fonder une famille. Sinon, on sert à rien, dans cette vie ! »

« Quand j'vais sortir, j'vais construire ma vie, j'vais faire ma vie ! On peut tous travailler. Si j'sors, je travaille, si j'arrive à tenir, parce que des fois tu craques, t'y arrives pas, l'argent qui va venir, tout, chaque mois, c't'argent, ça va m'servir plus tard. Parce que j'travaille, j'vais m'en servir plus tard pour autre chose. Pour moi, pour ma famille, pour construire ma vie. C'est pas j'vais rester tout le temps dans ma banlieue. J'ai pas envie d'montrer : 'J'suis un ancien' aux gens ! J'm'en fous, moi, des gens ! »

« C'est la merde, ici ! J'ai envie d'faire ma vie ! Allez, laisse tomber ! Parce que j'sais que quand j'vais sortir, j'vais être un peu perdu dans ma tête. Ca va pas être la même ! Parce que moi, j'aimerais construire ma vie, mais pour construire ma vie, faut faire des démarches, donc ça va être un peu dur. J'vais être un peu perdu, j'sais pas qu'est-ce que j'ai dit en prison j'vais tenir. Parce que tu retombes vite dans le vice ! »

« Le 26, j'vais chez moi. Le 27, j'suis déjà au ski ! Après deux ans de prison, j'vais regarder les bâtiments, comme si j'étais encore en prison ? En plus, la prison, c'est la même ambiance que la cité. C'est les blacks, plein de jeunes, mais c'est la merde ! C'est les bâtiments qui m'font penser à ça. Les bâtiments comme ça, c'est la merde ! J'vais pas rentrer chez moi, alors que

c'est la même chose que la prison. J'habite dans une cité, mais j'traîne pas dans la cité. J'traîne pas ! J'sais même pas comment j'fais pour occuper mes journées ! J'jouais au billard, j'allais chez les gens, j'bougeais beaucoup ! J'suis tombé l'été. Cinq mois avant, j'venais de finir un CAP coiffeur. On dirait, j'ai toujours peur du temps, et j'sais pas quoi faire ! Tout ce que j'crois, c'est que j'vais partir en vacances ! J'sais pas quoi faire ! Je sais c'qui m'faut : j'ai un boulot dans la vie ! Oh, mais j'parle ! Vous êtes ma psychologue ! »

Une lourde peine peut assommer, comme le fut ce garçon condamné à deux ans de prison ferme pour vols à main armée, en prison déjà depuis six mois, et qui se relève en menaçant :

« Hier, toute la journée, j'ai pété un câble ! Ils veulent pas m'laisser d'chance, pourquoi ? C'est la première fois que j'vais en prison. Les autres ils ont tous une chance ! Franchement, j'dis la vérité, c'est pas eux qui vont m'faire craquer ! Qui vont m'rendre fou ! J'pense, y a aucun endroit qui m'fait craquer ! Même trois mois au mitard, j'sais au fond d'moi, j'vais craquer, mais j'vais retenir la haine, la haine. Là, ça fait huit mois que j'suis là, j'ai la haine grave ! Contre tout ! Ok, faut assumer, dans la vie ! (...) Franchement, c'est pas du temps de perdu, ici ! C'est du temps pour apprendre ! J'vous ai dit, j'aime bien entendre les gens, c'qu'y disent, les gens ! Tout le monde, que ce soit à l'école, les surveillants, les détenus. T'apprends tout et rien, ici ! Quand tu sors, soit t'es bête, soit t'es intelligent. C'est pas possible tu ressors pareil ! Sauf quand tu restes quinze jours. C'est rien du tout ! Mais quand tu sors, t'as changé ! Tu t'es instruit de beaucoup de choses. Mais ici, j'dis la vérité, le détenu, il a encore plus la haine que quand il est entré. Après le juge, il s'demande pourquoi il récidive ! Il a été tout le temps rabaisé ! Faut savoir c'qui s'passe pendant ces trois mois de placard. Parce que pour eux, tu deviens un client ! Comme ça tu reviens ! Maintenant qu'il existe, ce boulot, ils veulent faire plus d'argent. Ils veulent avoir plus de clients ! »

- Banaliser l'expérience

Enfin, l'expérience carcérale peut être une occasion de banaliser sa délinquance. Maintenant que le jeune a été incarcéré, maintenant qu'il sait ce qu'est la prison dont on l'avait tant menacé et qu'il y a survécu, que risque-t-il davantage ? Un garçon de 16 ans observe ainsi :

« La juge [JLD], dans tous les cas, elle m'a fait : 'Ouais, j'ai beaucoup hésité. On va t'envoyer un court moment à F. Pour te faire réfléchir !' Elle disait, elle m'a envoyé là pour me faire réfléchir. Parce qu'elle a vu que dehors, j'faisais n'importe quoi ! J'ai réfléchi vite fait ! Quand j'vais sortir, déjà j'vais recommencer ! Parce que j'croisais c'était pire, la prison. Comme dans les films. Mais en fait, c'est rien. T'es enfermé, tu vas à l'école, et après tu restes enfermé. Le seul truc, c'est les parloirs, y en a pas assez ! En plus, y a qu'une demi-heure. Ca passe vite. Encore une heure... »

Le même, un autre jour :

« On va dire, il en faut beaucoup pour m'arrêter ! On va dire, quand j'commence, j'ai du mal à m'arrêter. Quand j'commence un truc, j'ai du mal. Les cigarettes, j'me suis pas arrêté, le shit, j'me suis pas arrêté, après les conneries ! Après, j'vais sortir, j'vais revenir ! Obligé en prison j'reviens ! Peut-être, j'sais pas, ça dépend. Parce qu'on va dire, quand tu viens ici, ta vie est gâchée un peu. Après, quand tu cherches du travail, on va dire t'es allé à X [établissement]. C'est marqué. Mais on m'a dit, 'Si tu fais pas d'connerie pendant trois ans, c'est effacé !' Ah, mais tu t'adaptes trop facilement, ici ! C'est sûr vous allez m'revoir ! J'm'en fous ! T'as pas l'choix ! Comme vous ! On dit vous venez ici, vous faites quoi ? Y en a, ça les traumatise. Un grand avec qui j'parlais c'matin, il s'appelle F. Il m'a dit, sa famille elle manque, dehors il manque, tout lui manque. Il pleure dans sa cellule. En fait, si tu commences à pleurer, tu d'viens fou. Si tu penses à rien, tu t'en fous, voilà ! Au début, j'pensais, j'allais être dégoûté d'être ici. Mais en fait, on va dire c'est normal ! »

Aussi, ce garçon conclut :

« J’pense on va tous revenir en prison. Sauf ceux qui sont traumatisés. »

Quinze jours après sa libération, il était en effet de retour dans les murs.

Un autre, incarcéré deux semaines à 14 ans pour des cambriolages, et qui depuis enchaîne les séjours carcéraux (maintenant pour des vols à main armée), confie, quelques jours avant la fin de sa deuxième incarcération :

« Quand j’suis dehors, j’fais rien qu’des grands coups, j’fais des gros billets ! Des gens ici y travaillent pendant un mois, deux mois, moi j’m’dis j’le fais en une journée ! Un petit business, un petit braquage. Je veux vendre des voitures, un truc comme ça. J’sais c’que j’risque, maintenant ! [...] Si j’reviens ici, c’est mon destin ! C’est pas moi qui décide de venir ici, c’est Dieu qui décide ! Moi, j’m’dis quoi, j’m’dis quand j’vais sortir, j’vais braquer un bureau de tabac, j’vais m’acheter des requins, une belle veste en cuir, des beaux vêtements, des survêtements, vous voyez les vêtements en cuir où y a écrit ‘Marlboro’. Y coûtent au moins 600 euros. »

Enfin, d’autres, généralement plus vieux, ne cachent pas leurs craintes de retrouver leur ennui à la sortie :

« Dehors, j’galère ! J’m’ennuie ! J’viendrai vous voir ! »

Et le garçon condamné à deux ans de prison ferme et qui s’appête maintenant à quitter l’établissement :

« Qu’est-ce que j’vais aller foutre, une fois dehors ? Alors qu’en trois jours [pendant sa permission], j’commençais à galérer. J’savais pas quoi faire. J’m’fais chier ! J’m’fais chier dans la vie ! Même avec tout. Même avec une voiture. Ca fait dix-sept mois que j’suis là, y a même pas un projet ! L’éducatrice, elle a rien trouvé ! Elle m’a dit : ‘Normalement, vous êtes jugé, on n’a pas à s’occuper de vous !’ (...) J’crois j’vais retourner à l’école ! A. [formateur de peintres en bâtiment], il m’a donné un numéro de téléphone de sa boîte, ils lui ont dit : ‘On sait pas si on pourra le prendre !’. J’vais aller voir le juge : ‘Madame, vous m’avez mis deux ans. Maintenant, qu’est-ce que j’vais faire ?’ »

## **La sortie**

A la veille de la sortie, les premières pensées vont à ce qu’ils pourront désormais manger et à leurs retrouvailles avec leur famille et leurs copains :

« Direct, quand j’suis libéré, j’pense ça va être les éducs, j’demande d’aller manger au Mac Do ! Ou même un grec ! Avec des frites ! Là, j’aurais des pommes de terre, tous les soirs j’ferais une bête de gamelle ! »

« Mon père, dès que j’vais sortir, ‘On va au Mac Donald !’, il a fait ! Y a toute la famille qui va être là. Parce qu’il a un pote, il a une camionnette cinq places. Toute la famille sera là ! »

« J’sors, j’arrive dans la cité, j’rentre direct chez moi, j’fais la bise à ma mère : ‘Vas-y, on va discuter ensemble’, j’vais m’laver, j’dis à mon frère : ‘Vas-y, va acheter un grec !’ Après j’discute avec ma mère. Puis je sors, j’vais faire une réunion, tout le monde sera assis par terre. »

« En prison, on pense qu'à la sortie : 'Comment tu vas surprendre tes copains !' Y a juste ça qui te traverse dans la tête. Juste le fait de sortir d'ici, de franchir le mur, j'vais prendre une bouffée d'air. L'air d'ici et l'air de dehors, elle est pas pareil, j'en suis sûr, elle est pas pareil ! »

« Quand j'vais sortir, j'vais bien m'reposer, j'vais bien m'laver, prendre un bon bain, avec des huiles, tout ça ! J'vais rester une heure, deux heures, après j'vais aller dans ma chambre, j'joue à la PlayStation. Ca, c'est le premier jour avec ma mère. Après, j'vais aller dans mon quartier. J'vais pas voir mes potes le premier jour ! »

« Dès que j'vais sortir, j'vais dire à mes potes : 'On arrête la bagarre !' Ils vont m'prendre au sérieux. »

Signe du traumatisme carcéral, quelques jeunes confient vouloir repasser devant les lieux, ou s'y promener entre deux incarcérations :

« J'habitais à côté, mais j'avais jamais vu la prison. Quand je vais être libéré, je repasserai pour voir. Je sais que j'étais dans la cellule 5. J'expliquerai à ma famille. J'irai au moins une fois par mois. Ca me rappellera des souvenirs. Des mauvais souvenirs, mais des souvenirs quand même ! Ca sera bien de voir la prison et d'être en liberté. Ca sera le contraire. Que là, je suis en prison et je vois la liberté ! »

« Le chef, avec sa Mercedes ! J'l'ai grillé combien d'fois ! Il habite loin un petit peu d'ici ! J'l'ai aperçu, il sortait du x. [établissement]. Des fois, j'passe, comme ça. J'passe pour me remémorer, vite fait. Avec des copains, ou seul, ça dépend. Mais c'est pas méchant ! On est là, on marche. J'viens, sinon j'me remémore pas ! J'me remémore, mais que des trucs durs. C'que j'me suis fait [automutilations] ! Vous comprenez ? »

D'autres souhaiteraient oublier :

« J'ai trop envie de reculer ! De reculer jusqu'à une heure avant que j'me fasse arrêter par les flics. Et d'oublier ! C'est-à-dire j'recule, et comme si j'avais jamais vécu (ça) ! J'oublie qu'est-ce que j'ai fait aujourd'hui. J'oublie... Mais il faut avancer ! »

Ceux qui ne voient pas la libération s'approcher se rassurent par l'adage :

« On est là, mais la sortie, elle est sûre ! »

Et un autre, plus perspicace encore :

« Je vais être content, de sortir ! Comme là, j'suis sûr de sortir, j'suis déjà content ! »

## *CONCLUSION*

Le lieu d'habitation (en tout cas de ceux qui en ont la garde) définissant indirectement la maison d'arrêt dans laquelle le jeune est incarcéré, les garçons retrouvent souvent en prison des connaissances, directes ou indirectes. Parfois, un frère ou un cousin les a précédés ou les rejoint. Ces retrouvailles, qui d'abord étonnent et troublent les détenus – ils ne sont pas seuls à être enfermés, leur souffrance n'est pas unique -, puis auxquelles ils s'habituent, prennent plaisir et qu'ils attendent, surajoute à l'expérience individuelle et personnelle, l'idée d'un destin collectif et social des membres d'une classe d'âge vivant sur un territoire spécifique, les « cités ».

La recherche et la revendication de ces connaissances, réelles ou affirmées, et donc le fait de situer l'autre et soi-même, occupent les journées des garçons. Les liens sur lesquels reposent ces connaissances sont élastiques et les possibilités d'affiliation étendues, et une fois les relations établies, les « retrouvailles » sont largement amplifiées. Car si ces connaissances passées créent du lien avec l'extérieur, protègent de la solitude, et garantissent un peu de solidarité, elles permettent aussi de dresser un écran protecteur entre soi et les surveillants, et de prendre possession de l'espace carcéral au détriment des agents qui ne connaissent pas ces jeunes qu'ils voient entrer et ressortir, sans que personne n'ait jugé important de les tenir informés de leur parcours judiciaire et de leurs histoires. Les surveillants eux-mêmes circulent beaucoup : tous les six mois, des stagiaires remplacent leurs collègues fraîchement titularisés qui, à peine arrivés, repartent vers des cieux meilleurs.

Contrairement aux détenus adultes, dont l'identité sociale pré-carcérale était construite autour du travail et de la famille et qui, une fois en maison centrale, reconstruisent leur identité sociale autour des catégories judiciaires et pénales auxquelles ils appartiennent dorénavant, les garçons, souvent déscolarisés ou en passent de l'être et sans emploi, ne perdent pas leur affiliation sociale lorsqu'ils franchissent les portes de la prison. Ils peuvent continuer à faire valoir à l'intérieur leur identité de l'extérieur, construite à partir de leurs pratiques culturelles, de leur appartenance territoriale et surtout de leur classe d'âge : « On n'est pas des délinquants, on est des jeunes ! », disent-ils en substance.

Cette identité est d'autant plus facile à revendiquer que dans leur traitement et leur considération, l'âge prime sur leurs infractions et leur situation judiciaire. Qu'ils soient prévenus ou condamnés, qu'ils aient commis un délit ou un crime, qu'ils soient récidivistes ou « primaires », qu'ils aient déjà été incarcérés ou non, les garçons se trouvent en effet dans cette prison là et pour une période limitée (au plus tard jusqu'à leur dix-huitième anniversaire), parce qu'ils sont mineurs. Ils savent aussi que leur

minorité leur assure un traitement spécifique : séparation d'avec les adultes, cellule individuelle, repas plus copieux et plus équilibrés, surveillants plus nombreux et souvent plus à l'écoute, sans uniforme et en survêtement.<sup>1</sup>

Le plus souvent aussi, ces jeunes détenus sont incarcérés pour une série d'infractions qui ne les place pas encore dans la « grande criminalité » et qui appartiennent, certes d'une manière exagérée, aux pratiques de la « culture de rue » décrite notamment par D. Lepoutre (1997). Ils ont même été souvent moins pénalisés pour l'infraction elle-même que pour sa réitération, ou encore pour ne pas avoir respecté les exigences judiciaires posées lors d'une mesure précédente (contrôle judiciaire, liberté surveillée préjudicielle, placement en lieu de vie...). Ils savent aussi que pour les mêmes actes, d'autres garçons n'ont pas été incarcérés. Lorsqu'ils sont placés en prison après un vol à main armée ou une séquestration, ces crimes ont aussi presque toujours succédé à d'autres infractions et à de nombreux rappels à l'ordre des magistrats. En outre, beaucoup ont déjà été placés en foyer, en centre éducatif fermé et/ou en centre éducatif renforcé, et certains y retourneront une fois libérés. De fait, leur séjour carcéral s'insère dans leurs parcours socio-judiciaires, et la prison, si elle se situe au sommet de la hiérarchie des institutions répressives fréquentées, est finalement une nouvelle expérience institutionnelle.

L'affiliation à travers l'âge permet alors de casser l'illégalité des actes commis, et du même coup de repousser loin de soi l'image de la prison réceptacle de « délinquants », pour en faire le lieu d'une jeunesse qui n'a pas (ou pas eu) de chance. Ce faisant, l'endroit n'est plus producteurs d'identités infamantes. Pas en tout cas durant leur présence en prison.

C'est pourquoi les garçons cherchent peu à se distinguer de l'« Autre détenu » et à le repousser, comme le font les condamnés de centrale qui refusent d'être assimilés aux « autres criminels » face à la personne libre notamment. Ils ne cherchent pas à se démarquer de leurs pairs, comme le faisaient les vieux de la Maison de Nanterre (Bernand, 1975) ou les détenus de centrale (Le Caisne, 2000), caractéristique courante des reclus. D'ailleurs, nous n'avons pas non plus retrouvé, dans ce « quartier mineurs », les traits caractéristiques de la vie dans les prisons qui accueillent des adultes, et si souvent décrits par les sociologues<sup>2</sup> : méfiance envers la « balance », surveillance de tous par tous, pensées paranoïdes ou encore faux-semblant.

Les garçons ne recherchent pas la différence, mais la ressemblance. Ils ne veulent pas à être uniques, mais identiques. S'ils sont en prison, c'est bien parce qu'ils sont comme les autres jeunes - « On est mineurs, on a la même mentalité ! », observait ainsi un adolescent - et donc différents des adultes.

---

<sup>1</sup> La grande ouverture de l'institution sur l'extérieur (les directeurs acceptent avec beaucoup de facilités toute proposition de travail ou de recherche dans l'établissement) provient d'ailleurs vraisemblablement du fait que les jeunes détenus sont moins considérés comme des criminels à exclure et dont il faut se protéger, que comme les membres d'une classe d'âge à la culture spécifiques qu'il convient de mieux connaître. Ce qui, du même coup, permet au personnel, notamment de direction, de se positionner autrement qu'en simple pénitencier et d'abandonner pour un temps sa position de relégué sur le territoire national. Sur ce point, on peut se reporter à Le Caisne, 2000, *op.cit.*

<sup>2</sup> Voir notamment A. Chauvenet, M. Monceau, F. Orlic, et C. Rostaing, *La violence carcérale en question*, GIP, « Mission de Recherche Droit et Justice », 2005.

Différents des adultes qui les ont incarcérés et qui les maintiennent enfermés, mais aussi et surtout de ces adultes détenus qui « n'ont rien compris ». Car les garçons savent, eux, qu'à 18 ans, ils « arrêteront » leurs délits, travailleront et construiront une famille.

Les jeunes détenus se situent ainsi dans un rapport jeunes/adultes, plutôt que dans un rapport délinquants/citoyens ordinaires. Ou plutôt, le rapport jeunes/adultes les protège d'une distinction stigmatisante délinquants/citoyens ordinaires : « Nous les jeunes face à vous, les adultes et parmi nous les jeunes, les grands et les petits. » D'ailleurs, jamais ils ne se distinguent des jeunes intégrés de l'extérieur : les jeunes qui ne commettent pas de délits sont totalement absents de leurs discours. Ils n'existent pas.

Ce qui n'empêche pas les garçons, à l'image de tous les acteurs sociaux et moraux, d'agencer leur univers, de classer l'autre et soi-même, et de construire des groupes différenciés qui rendent possible des alliances et des oppositions, et donc des rapports sociaux. Ainsi, ils territorialisent leurs infractions – à chaque département son type de délits - distinguent les actes des « petits » de ceux des « grands », et vantent leur propre spécialité – vols de voiture, pickpocket, bagarres, vols à main armée...-. Même si, dans les faits, cet ordre affirmé est loin d'être démontré, y déroger en avouant commettre des infractions de toutes sortes ou étrangères à son territoire d'appartenance, reviendrait à s'exclure du monde social. Notons que les délits importent moins pour eux-mêmes que pour le classement de leurs auteurs et des territoires qu'ils autorisent.

Dans la vie de tous les jours, les garçons construisent et entretiennent leurs relations par les appels, les cris, les insultes d'un lieu à l'autre de l'établissement, les bagarres dans les endroits choisis et les échanges de biens en cour de promenade ou à l'étage. Ils établissent et montrent leur statut en exposant leur richesse en cellule, et en acceptant ou en refusant de manger certains plats lors de la distribution de la « gamelle ».

La pauvreté de ces relations et l'importance des enjeux de pouvoir autour des biens comestibles, même chiches, découlent essentiellement de l'absence totale d'un projet commun et éducatif proposé, autour duquel pourtant les uns et les autres pourraient se retrouver et se distinguer en faisant valoir cette fois leur personnalité, leur histoire personnelle, leurs centres d'intérêt, et plus généralement regarder vers des horizons nouveaux... Pour établir leurs relations sociales, les détenus font en effet avec ce qu'ils ont et ce qu'on leur propose, c'est-à-dire rien.

Pour les surveillants, le plus souvent de jeunes stagiaires eux-mêmes en proie à des histoires personnelles et à une insertion sociale difficiles, placés par le fonctionnement et le règlement du quartier dans une grande promiscuité avec les détenus, la distance, indispensable à toute relation - et d'autant plus lorsqu'elle se veut éducative -, est compliquée à maintenir. Leur absence de formation à la garde d'adolescents, les mouvements incessants qui traversent l'endroit et leur méconnaissance des détenus leur rendent également la tâche ardue. Le manque de considération du personnel du ministère

de la Justice et de la Direction régionale de Paris pour leur travail ne les encourage guère, non plus, à s'investir dans les lieux.

Lorsque aucun projet éducatif ne vient soutenir une telle institution, lorsque le personnel en charge des jeunes n'a que son trousseau de clefs, son survêtement, ses baskets, et l'encellulement individuel pour travailler, c'est naturellement autour du corps et des lieux, de leur soin et de leurs odeurs, que la vie de l'institution s'organise. Le balai, la serpillière et le seau deviennent les principaux outils éducatifs des surveillants autour desquels les plus enthousiastes s'emploient à créer les relations avec les garçons qui veulent entrer en contact et sortir de leur solitude. A moins que l'on en revienne (ou que l'on en soit encore) aux considérations hygiénistes de la fin du 19<sup>e</sup> siècle selon lesquelles le redressement des âmes passent par le redressement des corps.

Quasiment dépossédés de l'espace carcéral par les garçons, les surveillants n'ont également, pour tenter de conserver un minimum de maîtrise sur les cinquante à cent détenus présents qui arrivent et repartent, que la pratique du repérage des « revenants » et des imposteurs qui dissimulent leur véritable identité sous des âges et des noms inventés.

L'attention particulière qu'ils accordent aux « revenants » notamment, découle en fait du besoin qu'ils en ont pour maintenir un lien entre l'institution et la vie extérieure. C'est-à-dire entre eux et les gens libres. De la même manière que les détenus recherchent des fréquentations de l'extérieur, les agents, condamnés à rester entre eux, recherchent les jeunes qu'ils connaissent de l'intérieur, mais qui, par leurs allers et retours, les relient à la vie libre. En effectuant le lien entre l'extérieur et l'intérieur, les « revenants » font de la prison un lieu de vie à part entière, somme toute ordinaire. Et permettent ainsi au personnel d'oublier pour quelques instants sa propre relégation.

En outre, si la méconnaissance des détenus et les doutes sur l'identité de beaucoup, intensifiés par la connaissance interne que les détenus ne cessent de vanter et d'amplifier, représentent certainement l'obstacle principal à une prise en charge éducative des jeunes, ils peuvent néanmoins s'avérer salvateurs, puisqu'ils permettent de justifier la difficulté de gérer certains garçons, voire de se décharger de la responsabilité de l'échec de leur prise en charge. Les doutes sur le nom et l'âge véritables des adolescents permettent aussi de les désingulariser et surtout de leur refuser l'identité première qui inscrit l'individu dans le groupe social, et donc de les en exclure. Cette méconnaissance et ces doutes confirment aussi l'étrangeté des détenus et renforcent le sentiment d'avoir affaire à des « Autres », ce qui permet, de fait, de s'assurer la distance minimum nécessaire pour les maintenir enfermés. Enfin, cette méconnaissance et ces doutes rassurent les agents sur leur fonction première de garde et les protège de la disqualification sociale qu'entraînerait la charge du rôle d'éducateur que d'aucun aimerait pourtant les voir tenir.

Dans cet espace de vie figé, et parce que les relations individuelles - qui existent pourtant entre certains surveillants et certains garçons -, ne peuvent se dire (l'institution est trop sclérosée et le regard des collègues trop pesant et contraignant), les « interventions », c'est-à-dire les prises de pouvoir sur

les corps, insufflent un peu d'oxygène au quartier : à ces moments-là, détenus et surveillants s'enflamment et les relations se manifestent : les sentiments s'expriment, les émotions explosent.

Enfin, terminons en soulignant le cloisonnement du quartier. Au tribunal, une fois que la décision d'incarcérer un mineur est prise, on dit que le jeune est « parti », sans jamais préciser où. Sans doute parce qu'on ne le sait pas vraiment ou qu'on ne veut pas le savoir, et que le lieu de la vraie vie est ici et non là-bas. En prison, une fois que le jeune est libéré, on espère (sans bien sûr se le dire) le « revoir », et quand c'est le cas, on s'annonce le retour du « revenant », sans jamais préciser d'où il revient. Sans doute parce qu'on ne le sait pas vraiment non plus et parce que le lieu de la vraie vie est maintenant celui de la prison. Les deux espaces ne se rencontrent donc pas. La prison et la société extérieure représentent pour chacune des catégories d'acteurs, des espaces fermés, exclusifs, reliés uniquement par la circulation des garçons. Cette impossibilité des acteurs de considérer les deux espaces comme appartenant au même monde social - d'autant plus que les jeunes dont ils décident du sort et qu'ils gardent, eux, les foulent successivement – interroge sur la possibilité d'une prise en charge de ces adolescents, et vaudrait le coup d'être travaillée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Seuls quelques éducateurs tentent de créer du lien en se rendant sur les lieux et donc en rencontrant les garçons dans un bureau du troisième étage.

## **ANNEXES**

## *Annexe 1 :*

### *Petite histoire du « quartier mineurs »*

Le « quartier mineurs » concerné est une des vitrines de l'Administration Pénitentiaire. Comme le Centre National d'Observation (CNO), à Fresnes, il est parfois surnommé la « Rolls-Royce » de l'administration. Comme le CNO, il est visité. Mais beaucoup plus souvent. Par des magistrats, français ou étrangers, en poste ou en stage, par des membres « éminents » du ministère<sup>1</sup> et même des ministres, par des éducateurs de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) bientôt appelés, bon gré mal gré, à y exercer leur fonction, ou encore par des jurés d'assises qui n'ont aucune chance, ou si peu, d'y voir incarcérer ceux qu'ils auront condamnés ... Là, leur dit-on, les détenus sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire – psychologues, travailleurs sociaux, enseignants, formateurs divers. Ils sont quotidiennement encadrés, de sept à dix-neuf heures, par des surveillants en survêtement, tous volontaires et spécifiquement formés à cette tâche. Là, l'organisation en petites unités de vie regroupant dix à quinze jeunes, chacune tenue par un surveillant référent, et le système de régime de détention différencié, autorisent une prise en charge des mineurs jusque-là inégalée. D'ailleurs, les visiteurs ne s'y trompent pas, qui disent apprécier ce qu'ils y voient : des surveillants en survêtement, le tableau des affectations des garçons dans les différentes unités, une ou deux cellules bien aménagées par des détenus soutenus à l'extérieur, parfois une cellule vide et sale d'un adolescent indigent et « peu soigné », et des détenus qui descendent en cour de promenade en silence. Pas plus que les personnels d'encadrement, qui, s'ils en sortent gonflés, ne sont pas dupes de ces félicitations officielles. D'autant plus que ces « visiteurs » sont autant de relations futures qu'ils retrouveront sur le chemin de leur carrière. A l'Ecole de l'administration pénitentiaire peut-être, au ministère très certainement. D'ailleurs, certains membres de l'encadrement actuel (et donc depuis peu au « quartier mineurs ») ont déjà été appelés à participer à des groupes de travail à l'administration centrale, sur les mineurs agresseurs sexuels par exemple<sup>2</sup>. Les surveillants, eux, semblent plutôt lassés de ces visiteurs

---

<sup>1</sup> Quelle que soit la fonction qu'il occupe au ministère et son niveau de responsabilité, le fonctionnaire en poste au ministère en est toujours perçu comme un membre « éminent ». Nous retrouvons là la fascination exercée par les personnels de l'administration centrale sur les personnels des services déconcentrés. Fascination qui repose sur des faits avérés : le fonctionnaire ne fait effectivement carrière qu'en occupant, lors de son parcours professionnels, quelques postes stratégiques dans les administrations situées dans les beaux quartiers de la capitale.

<sup>2</sup> Ce qui rend amers les surveillants qui restent des fonctionnaires méconnus malgré leur travail si vanté : « Ici, le quartier mineurs, je suis de plus en plus déçu. Ça fait dix mois que je suis là. Ils ne partagent pas le gâteau avec nous. Pour les chefs, c'est un tremplin ! Ici, on gère tous ceux qu'ils ne gèrent pas ailleurs. J'en veux pas aux

incessants (trois à quatre visites groupées par mois environ) qui passent souvent sans même leur adresser la parole, sans voir surtout leurs conditions de travail et leurs revendications prises en compte, nous y reviendrons. Seuls certains des éducateurs de la PJJ, le plus souvent mécontents de leurs futures attributions, déploreront, lors de commissions d'incarcération, l'absence de formation proposée aux détenus et la crasse des sanitaires des cellules.

C'est que le Centre de jeunes détenus revient de loin. Il a surtout été, dans les années 1999- 2000, l'objet d'une grande médiatisation organisée par des membres de l'UCSA (Unité de consultations et de soins ambulatoires), du SMPR (Service médico-psychologique régional), de l'UPR (unité pédagogique régionale) et le Juge d'application des peines de l'établissement, et qui dénonça la grande violence qui y régnait alors : les médecins observaient quotidiennement des traces de coup : « hématomes, ecchymoses, plaies par lames de au niveau du visage, du cou, des membres et du thorax. »<sup>1</sup> En moyenne deux bagarres entre détenus éclataient par jour. Des violences qui se révélaient dans l'intense activité de la commission de discipline et les placements au quartier disciplinaire : « Alors que les détenus du centre de jeunes détenus représentent moins d'un dixième de la population de tout le site pénitentiaire, ils représentent 40% des détenus du quartier disciplinaire. Donc les jeunes du centre de jeunes détenus sont quatre à cinq fois plus souvent condamnés à des peines de quartier disciplinaire que les autres détenus du site. Les faits réprimés sont presque exclusivement des violences verbales, injures ou menaces envers les surveillants ou racket et violences entre détenus<sup>2</sup>. » Jusqu'en 1997, l'établissement accueille en moyenne 365 détenus âgés de 13 à 21 ans (regroupement pourtant interdit par le code de procédure pénale), dont 30% ont moins de 18 ans. Seuls les détenus de moins de 16 ans (entre une douzaine et une quinzaine) étaient isolés des autres et regroupés au bout d'une aile.

---

chefs, car ils n'y sont pour rien. Mais je leur en veux quand même ! Ils pourraient parler de nous au ministère. V. [CSP] se rend compte que c'est grâce aux agents qu'il arrive à avoir sa place ! » Ou : « On gagne 8000 francs par mois, la formation, on l'a pas eue, ça fait six mois qu'on attend un survêtement ! C'est nous qui faisons le boulot, et c'est eux qui prennent les éloges ! Les chefs [les premiers chefs lors de la création du quartier] sont passés, maintenant, ils sont à la DR [direction régionale] ! On demande des formations, une prime. On gagne 1500 balles en moins que les surveillants majeurs et on travaille plus qu'eux ! J'ai l'impression que le bateau prend l'eau ! » Ou encore : « Les chefs viennent ici pour la promotion. On voit les chefs qui vont dans les réunions au ministère ! » ; « On n'aide pas ceux qui s'impliquent ! Il y a des écarts financiers beaucoup trop importants entre ceux qui travaillent en détention classique et ceux qui sont au quartier mineur. On est obligé de payer ses retouches de survêtement et ses baskets ! »

<sup>1</sup> « Un quartier pour mineurs au Centre des Jeunes détenus (CJD) : une réponse adaptée à la violence au CJD ? », Dr. B. Brahmy, Dr. O. Obrecht, Dr. I. Roustang et l'équipe UCSA de X. [établissement], Mme Delaporte, J.C. Dumas, et l'équipe enseignante de X. [établissement], D, Mme C. Dubois-Treillon, mars 1999.

<sup>2</sup> *Op.cit*, 1999.

## Création du « quartier mineurs »

Au début de l'année 1997, un groupe de travail pluridisciplinaire<sup>1</sup> se donne pour objectif de réfléchir aux actes de violence et à leur origine. Des ébauches de solutions sont proposées, comme le rétablissement des surveillants dans leur rôle d'adultes structurant, la mise en place d'une formation initiale et continue du personnel de surveillance qui devait être volontaire ; la suppression des zones de non droit par l'installation de caméras dans la cour de promenade et l'ilotage systématique des cours pendant les promenades, et la création de douches individuelles. Il fallait aussi donner une visibilité aux règles de vie et redéfinir le règlement intérieur qui devait être expliqué et présenté aux jeunes. Tenter de rompre avec la spirale violence/répression par la mise en place de sanctions autres que les peines de quartier discipline, comme le confinement en cellule. Restaurer certaines dimensions attractives et valorisantes à l'établissement (comme les actions socioculturelles), développer les groupes de paroles, ateliers théâtre..., favoriser le dialogue entre les différents services de l'établissement. Mettre en place une aile d'accueil pour les arrivants, créer de petites unités de détention. Rapidement, en 1997-1998, certaines des solutions proposées (celles qui nécessitaient peu d'investissements financiers) sont mises en place : des caméras sont installées dans la cour de promenade et les douches individuelles sont construites, une aile de détention est réservée aux détenus fragiles (agressés ou menacés), les chantiers extérieurs sont repris (par deux fois des détenus sont partis une semaine dans le sud de la France). Enfin, un groupe de paroles pour les détenus est créé. Quant aux surveillants, un module d'accueil de deux jours est organisé pour les nouveaux, avec la présentation des différents services et la visite d'un foyer de la PJJ.

Néanmoins, la violence persiste, car les surveillants n'interviennent pas dans les cours de promenade dans lesquelles se trouvent simultanément de cinquante à cent détenus : « Les jeunes s'agressent différemment, de façon plus rapide à cause des caméras, mais tout aussi sérieuse »<sup>2</sup>. Le groupe de travail sur la violence est interrompu en septembre 97 par le directeur de l'établissement<sup>3</sup>.

Le 18 mars 99, la communication d'un médecin de l'UCSA au congrès des services médicaux des prisons sur « Un quartier pour les mineurs au X. [établissement] : une réponse adaptée à la violence ? » déclenche la campagne de médiatisation sur la violence à l'établissement<sup>4</sup>, ainsi que la deuxième visite de l'établissement par Elisabeth Guigou, alors ministre de la Justice.

Les jours qui suivent cette médiatisation, une partie des détenus de 18 ans à 21 ans sont transférés au grand quartier et remplacés aux premier, deuxième et quatrième étages par des adultes plus âgés qui

---

<sup>1</sup> Il réunissait le directeur de l'établissement, la directrice adjointe, le chef de détention, un premier surveillant, un surveillant, la juge d'application des peines, un enseignant de l'éducation nationale à l'établissement, la chef du service du SMPR de l'établissement, le psychologue auprès du personnel pénitentiaire, le médecin coordinateur à l'établissement de l'UCSA, le directeur du SEAT (service éducatif auprès du tribunal) d'Evry.

<sup>2</sup> *Op.cit.*

<sup>3</sup> Un encart dans le Nouvel Observateur aurait pu être à l'origine de cet arrêt.

<sup>4</sup> Des articles paraissent dans les quotidiens Le Monde et Libération.

suivent une formation ou travaillent au service général ou en ateliers. Les surveillants sont introduits dans les cours de promenade avec les détenus mineurs.

Le « quartier mineurs » est mis en place progressivement l'année suivante : cinquante postes de surveillants et un poste de psychologue du personnel sont alors créés. Une équipe de surveillants choisis parmi ceux en poste à l'établissement, a exclusivement en charge les mineurs : ils ont généralement l'expérience de la pénitencière et parfois des jeunes, et une certaine maturité. Les détenus de moins de 18 ans sont séparés des majeurs et réunis au troisième étage, dans des ailes au régime de vie différencié. Toutes les semaines, selon leur comportement et la propreté de leur cellule, ils peuvent intégrer une unité de vie au régime plus confortable. Chaque mercredi matin, chef de service pénitencière, premier surveillant, agents, conseillers d'insertion et de probation, mais aussi psychiatre, psychologues, médecins se réunissent pour discuter des cas individuels des détenus et décident leur passage d'une unité de vie à une autre.

Pari réussi : le nombre des actes de violence à l'établissement chute nettement. Le quartier « mineurs » devient une vitrine de l'institution. La presse se fait l'écho de la réussite. C'est « le plus grand de France et le plus novateur ».

Mais ne nous y trompons pas. Derrière la satisfaction officielle de beaucoup, personnel d'encadrement et visiteurs « éminents » du ministère<sup>1</sup>, construit sur des bases anciennes et finalement essentiellement autour de la maîtrise de la violence, le mécontentement gronde à nouveau depuis près de deux ans déjà, c'est-à-dire, finalement, après les retombées médiatiques de la création du quartier. Certes, la violence est toujours endiguée, mais les surveillants sont aujourd'hui des « volontaires » désignés, presque exclusivement des stagiaires, c'est-à-dire des sortants d'école qui, après quatre mois passés sur les bancs de l'ENAP, trouvent au « quartier mineurs » leur premier poste. Comme leurs prédécesseurs, aucun d'entre eux n'a bénéficié de formation spécifique, à l'exception, récemment, pour certains, de stages de quelques jours à la direction régionale ou à l'ENAP. Pourtant, plus que pour leur contenu, ces formations, si elles existaient et si elles étaient validées d'un diplôme, intéressent, car elles pourraient aider les agents à se faire reconnaître comme des agents spécialisés, et donc à faciliter leurs mouvements de carrière, voire même, pourquoi pas, à les faire bénéficier d'une augmentation de salaire.

Quant aux détenus, la dernière formation dont ils pouvaient profiter, la formation de peintre en bâtiment, a cessé au mois de janvier 2004 faute d'un nombre suffisant de participants. Seul le centre scolaire fournit des cours aux détenus. Des cours théoriques exclusivement. A charge, pour les adolescents, de rattraper les cours pratiques une fois qu'ils seront libérés (et s'ils décident de poursuivre leur scolarité, bien entendu). Du fait de la loi transmettant aux éducateurs de la PJJ le suivi des mineurs incarcérés, les éducateurs de la pénitencière, jusque-là extrêmement impliqués, ont déserté les lieux et, par faute de disponibilité, leurs quatre successeurs, pour la plupart des sortants

---

<sup>1</sup> Dont l'intérêt est très certainement plus attisé par la médiatisation passée du « quartier mineurs » que par le travail qui y est effectué.

d'école, se cantonnent aux « accueils arrivants », c'est-à-dire au remplissage d'un formulaire le lendemain de l'arrivée du jeune détenu (adresse, âge, nombre de frères et sœurs, profession des parents, précédents judiciaires). Psychologues, psychiatre et médecins, eux, ne sont plus montés au troisième étage depuis près de deux ans. Si le jeune veut les rencontrer, il n'a qu'à leur « écrire » et descendre à l'infirmerie le jour où ils « l'appelleront »<sup>1</sup>.

### « Le quartier prend l'eau ! »

Dopés par la médiatisation elle-même stimulée par l'intérêt que suscitait à l'époque le traitement social des jeunes, mais aussi par l'excitation qu'engendre toute concrétisation d'un projet humaniste, les personnels ne pouvaient que perdre de leur enthousiasme une fois le quartier créé et l'intérêt politique pour les mineurs retombé. D'autant plus que ce souffle ne fut pas maintenu par une reconnaissance autre que les félicitations officielles dont ne profitent finalement que les membres du personnel appelés à faire carrière. Lorsqu'ils comprirent qu'ils n'étaient considérés que dans les salons du ministère et de la Direction Régionale, les agents commencèrent à quitter le quartier, laissant la place à de jeunes stagiaires. D'autant plus que certains, en poste depuis deux ou trois années, avaient besoin de retourner dans leur région d'origine ou plus simplement de changer de lieu et d'activités (quelques-uns réussirent le concours de premier surveillant, un autre intégra les ERIS).

Car ce qui est aujourd'hui vanté, c'est l'image d'un quartier créé par d'autres agents que ceux présents aujourd'hui. Les visiteurs peu curieux passent, se félicitent de la bonne tenue de l'institution, et repartent. Laisant les surveillants stupéfaits de ce peu d'intérêt à leur égard, eux qui demandent depuis deux ans un survêtement à leur taille, un ou deux tee-shirt, une paire de chaussures<sup>2</sup> et une parka pour l'hiver. Mais aussi le paiement de leurs heures supplémentaires à la fin du mois (et non à la fin de l'année) et une rémunération au moins semblable à celle des surveillants en charge des adultes (200 à 300 euros de plus par mois<sup>3</sup>). Si l'encadrement parvient encore à y affecter des jeunes surveillants, ce n'est pas sans « manœuvre ». Un premier surveillant explique ainsi :

---

<sup>1</sup> Les raisons de la désaffection des psychologues et médecins du quartier mineur, notamment leur absence lors de la réunion du mercredi matin, restent encore pour moi un mystère. Lorsque j'interrogeais les psychologues qui, contrairement aux agents du troisième étage, sont en poste depuis plusieurs années, je ne reçus pas d'autres justifications à leur absence que des problèmes de disponibilité : « Ah bon, personne n'y va plus ? Personnellement, je n'ai pas le temps ! », d'obscurs problèmes de politique de service : « Le service ne fonctionne plus très bien en ce moment », ou encore des raisons de stratégie professionnelle : « Si je suis le seul à m'y rendre, que vont penser les détenus que je reçois en entretien ? Que tout ce qu'il me dit, je le répète aux surveillants ? »

<sup>2</sup> Les détenus (et très souvent les surveillants) évaluent l'aisance sociale de l'individu au coût estimé de ses chaussures. Dès lors, pour ne pas passer pour des « bouffons » aux yeux des jeunes qui portent des chaussures « à 1000 balles », les surveillants se disent obligés d'acheter des baskets de marque, et donc souvent chères. Une paire de basket uniformisée leur permettrait d'éviter cet écueil.

<sup>3</sup> Cette différence notable de salaire pour une paie mensuelle qui tourne aux environs de 1500 euros pour les surveillants en détention classique, provient du fait que les agents au « quartier mineurs » n'effectuent pas de nuit de garde au taux horaire avantageux.

« La prochaine promo, on va bien réussir à en piéger deux, trois : 'Oui, vous allez avoir un survêtement, vous ferez un travail de valeur !' On arrivera bien à avoir deux, trois stagiaires ! Et moi je me retrouve le matin avec les mecs qui me demandent : 'Et mes baskets ?' Je me dis : 'Mais il a toujours pas compris qu'il les aura pas, ses baskets ?' »

Les premiers surveillants, qui se succèdent et qui aujourd'hui ne viennent travailler au quartier que parce qu' « ils ne sont jamais de nuit », déplorent être abandonnés à eux-mêmes dans leur garde de 70 adolescents, et veillent jalousement sur l'aumônier et sur l'unique éducateur présent à l'étage, les deux seules personnes capables de parler avec des adolescents en mal d'être. Les chefs de service pénitentiaire, qui reçoivent encore les éloges de « la haute », se félicitent, eux, et à juste titre, du maintien de l'ordre qui règne encore au quartier.

### **Mémoire du quartier et poids du passé**

La mémoire du quartier et de son époque glorieuse<sup>1</sup> accompagne néanmoins la vie et le travail qui y est effectué aujourd'hui.

Cette mémoire se diffuse d'abord insidieusement à travers les visites constantes du quartier, qui rappellent aux agents qu'ils ne travaillent pas dans une prison classique, mais dans un lieu vanté dans les hautes sphères, parce qu'il ne fut pas toujours ce qu'il est aujourd'hui.

Elle est consolidée, aussi, par la présence à l'établissement depuis cinq ans du chef de détention, d'anciens surveillants « descendus » travailler auprès des détenus majeurs, du dernier agent en poste depuis trois ans au quartier et, à l'infirmerie, par la fidélité d'un des médecins déjà là avant la création du quartier, et des psychologues, qui y travaillent pour la plupart depuis plusieurs années. Certes, cette mémoire n'est pas directement transmise aux jeunes surveillants, car peu de ces anciens parlent ouvertement du passé. Il n'est d'ailleurs pas anodin que ce n'est qu'à l'occasion de trois soirées passées dans les coursives, après dix mois de présence dans les lieux, que je pus connaître trois de ces surveillants et apprendre qu'ils avaient travaillé « au troisième étage ». Ces surveillants, que je saluais pourtant tous les jours, qui m'ouvraient d'office les grilles lorsqu'ils étaient en poste à la porte d'entrée ou à la rotonde du rez-de-chaussée, n'avaient jamais évoqué devant moi le « quartier mineurs ». S'ils semblèrent contents de parler pendant quelques minutes de leur expérience passée, ils ne s'appesantirent pas.

Néanmoins, au troisième étage, des comparaisons incessantes sont faites entre « l'avant » et « l'après », c'est-à-dire entre le temps « béni » du quartier et celui d'aujourd'hui. Ces comparaisons peuvent paraître anodines - « Avant, comment cela se passait-il ? », demande ainsi, lors de la réunion quotidienne, le chef de détention au seul rescapé de la première équipe qui se plaint, avec ses

---

<sup>1</sup> I. Roustang, médecin à l'établissement depuis 1996, doute de la réalité de cet « âge d'or » : des surveillants qui s'impliquaient très fortement auprès des jeunes garçons ont en effet été rejetés par leurs collègues plus distants. Un surveillant rescapé de cet époque m'expliquait également avoir été l'objet de sarcasmes de la part de ses pairs lorsqu'il organisa des parties de basket à l'heure du déjeuner avec les jeunes détenus.

nouveaux collègues, des conditions actuelles du service. Elles peuvent aussi avoir des conséquences importantes et remettre en cause l' « identité » même du quartier, et ébranler l'ensemble du personnel. C'est ce qui se produisit au mois de mai 2004, lorsque l'un des médecins à l'origine de la dénonciation des violences à l'établissement avant la création du quartier, signala au procureur de la République d'Evry les traces de brutalité sur le corps de deux détenus<sup>1</sup>. Cette dénonciation, qui avait sans aucun doute pour origine des préoccupations sincères, rappelait aux anciens et aux nouveaux, à tort ou à raison, que la violence avait un temps disparu de l'établissement, et surtout que celui-ci avait un passé à honorer.

Enfin, relevons cette tentative de l'encadrement d'insuffler un peu de passé dans la vie du quartier d'aujourd'hui. Au mois de décembre, une surveillante qui avait travaillé « au quartier » au moment de sa création, puis qui partit enseigner à l'ENAP, revint passer deux semaines au quartier avant son départ dans les Dom Tom. Le personnel d'encadrement la chargea, de manière un peu « perverse », comme le remarqua lui-même le chef de détention, « de regarder ce qui n'allait pas et d'informer les jeunes surveillants de la nature du travail au quartier ». Bien entendu, les nouveaux agents, déjà en poste depuis plusieurs semaines, ne virent pas d'un bon œil la présence de cette surveillante peu avare de recommandations et qui n'avait de cesse de rappeler le travail accompli par les anciens surveillants pour la mise en place de ce quartier. Si cette surveillante ne réussit pas à faire partager son expérience, sa présence donna encore un peu plus de poids au passé de l'institution.

Ces rappels indirects, mais constants, de la spécificité du « plus grand quartier mineurs de France » et de son passé, exacerbe très certainement la rancœur des surveillants qui s'estiment peu reconnus quant à leur implication dans cette honorable institution. Effet pervers ou protecteur, l'importance des récriminations conduisent alors les agents à focaliser leur attention sur leurs problèmes à eux plutôt que sur ceux de ceux dont ils ont la charge.

Mais, si ce passé est sans cesse rappelé, c'est, certes, par fierté pour ce que le quartier est devenu<sup>2</sup>, mais aussi et surtout parce que ce rappel permanent « tient » le quartier. Le départ des surveillants investis dans la mise en place du lieu, puis de leurs successeurs directs très concernés par l'expérience des premiers, leur remplacement par de jeunes stagiaires<sup>3</sup>, le désintérêt actuel des politiques, risqueraient bien, sinon, de mettre un terme au travail spécifique des agents auprès des jeunes (notamment une plus grande présence et une plus grande attention) et du coup à la particularité du quartier des mineurs. Tant par amertume que par provocation, certains chefs avouent d'ailleurs leurs

---

<sup>1</sup> Ce signalement conduisit le directeur de la maison d'arrêt à interdire « les méthodes employées depuis toujours par le personnel de l'établissement et qui faisaient la spécificité de l'établissement », comme le remarqua, avec amertume, un chef de service pénitentiaire. Depuis le mois de juin 2004 donc, le détenu n'est plus transporté allongé, membres repliés sur le dos, mais, sauf impossibilité majeure, menotté et conduit, debout, au rez-de-chaussée. Nous en avons longuement parlé dans la troisième partie de ce rapport, pp. 163-170.

<sup>2</sup> A condition, bien entendu, qu'il ait été ce que l'on en dit aujourd'hui.

<sup>3</sup> Un surveillant qui s'apprête à quitter le quartier observe ainsi : « Ça pourrait bien marcher au niveau des surveillants stagiaires, mais le problème, ils ne sont pas assez encadrés. Déjà, t'as plus de surveillants anciens qui montrent aux nouveaux, et le premier surveillant ne fait pas son boulot de premier, de se promener dans les couloirs et de dire ce qui va et ce qui ne va pas ! »

craintes que celui-ci ne fonctionne bientôt comme la détention classique, c'est-à-dire avec un agent qui se contenterait d'ouvrir et de fermer des portes à une centaine de détenus.

## ***Annexe 2 :***

### ***Terrain<sup>1</sup>***

Je me suis rendue dans ce « quartier mineurs » pendant un peu plus d'une année, du mois de juin 2003 au début du mois de juillet 2004, à raison de trois à quatre jours par semaine.

Cette année fut entrecoupée de deux grandes périodes d'arrêt. Ces interruptions sont primordiales, en ce qu'elles permettent non seulement au chercheur de prendre un peu de recul avec son terrain et de revenir avec de nouvelles interrogations. Mais aussi et surtout, à l'ethnologue et à ses informateurs de « se retrouver », de dire leur contentement de part et d'autre de ces « retrouvailles », et de mesurer les attachements mutuels, ce qui renforce la présence sur le terrain du chercheur, qui s'y sent plus à l'aise. Ainsi par exemple, c'est après la seconde coupure que j'osais définitivement aller voir les détenus en cellule, et d'y discuter avec eux. Les informateurs ont la preuve que, contrairement peut-être aux stagiaires et aux visiteurs occasionnels (journalistes, membres du ministère par exemple), l'ethnologue est vraiment intéressé par son objet d'étude et qu'il s'y implique personnellement. Sinon, pourquoi reviendrait-il ? Généralement, de nouvelles relations se tissent, plus simples, plus fortes aussi. Ce qui agit directement sur les résultats de l'enquête<sup>2</sup>.

#### **Accès et déplacements**

Durant cette année de terrain, je passais mes journées au troisième étage. En même temps que je poursuivais des entretiens avec les détenus dans leur cellule ou dans l'un des petits bureaux dans lesquels les reçoivent les éducateurs, je m'imprégnais de la vie du quartier en suivant les surveillants dans leurs activités quotidiennes.

J'arrivais ainsi aux alentours de 8h30, et me joignais à l'équipe de surveillants présents dont une partie se trouvaient dans le bureau de l'agent de l'unité libérale, autour de la cafetière électrique. J'assistais ensuite avec eux à la réunion quotidienne à 8h45, présidée par la CSP et le premier surveillant.

Puis je restais dans les coursives ou descendais en promenade avec les garçons de l'unité stricte, à 9h15-9h30. A cette heure-ci, les autres détenus étaient encore endormis ou à l'école. Je m'asseyais alors sur le banc avec le surveillant, et nous discussions de lui, de son travail et des détenus. Les jeunes,

---

<sup>1</sup> La description du travail de terrain et des relations du chercheur avec les personnes rencontrées permet de contextualiser les matériaux recueillis et la position du chercheur. Ce terrain dit aussi beaucoup de son objet d'étude.

<sup>2</sup> Bien entendu, ces retraits du chercheur allongent d'autant la durée de la recherche et donc son coût. Les commanditaires n'évaluent souvent pas assez leur intérêt d'un point de vue heuristique.

eux, s'installaient sur la table de ping-pong à l'autre bout de la cour, jouaient au ballon, ou, si le temps était peu clément, restaient près de nous, sous l'auvent, et bavardaient entre eux, nous interpellant parfois. Notons que presque toujours, un ou deux détenus restaient près du surveillant et lui parlaient de leurs « affaires », de leur vie passée, et lui confiaient parfois leurs préoccupations. Je remontais avec eux, et, à 10h30, pouvais suivre la promenade des jeunes de l'unité encadrement. C'était en effet très souvent dans les cours de promenade que je faisais connaissance avec les détenus et que nous décidions de nous rencontrer.

Je me rendais aussi de temps à autres dans les salles d'activité, échangeant quelques mots avec le surveillant ou les détenus inactifs, me joignant, s'il leur manquait un joueur, à une partie de baby-foot ou à une partie de jeu de cartes. A 11h45, je partais déjeuner au mess avec quelques surveillants, ou suivais la distribution des repas dans l'une ou l'autre des ailes. Je tâchais de revenir aux alentours de 13 heures, et traînais encore dans les coursives vides, écoutant les échanges de propos de détenus d'une cellule à l'autre, à travers les portes de part et d'autre de la coursive, ou par les fenêtres. Souvent, des insultes fusaient. Parfois, des morceaux de rap ou de funk s'échappaient bruyamment d'une cellule, mais ne parvenaient guère à couvrir le bruit d'une chaise violemment cognée contre le sol lorsqu'un garçon s'en prenait au détenu majeur qui occupait la cellule d'en dessous de la sienne. Peut-être l'adulte avait-il refusé une cigarette à l'adolescent.

Régulièrement, à quelque heure de la journée, je m'immisçais dans les « mouvements », suivant l'un ou l'autre des groupes de détenus qui se rendaient au D4, à l'infirmerie, à la « fouille », aux parloirs, au centre scolaire, à la formation peinture lorsqu'elle existait encore, ou encore à la commission de discipline. Je me tenais généralement en bout de file, refermant les grilles que nous franchissions. Les mouvements s'effectuant en silence, j'échangeais des paroles avec les détenus lorsqu'ils étaient peu nombreux (un, deux ou trois). Je foulais surtout le même espace qu'eux, et les suivais dans leurs activités. J'assistais aussi aux échanges des uns et des autres.

Le mercredi après-midi, je me rendais de temps en temps à la commission de discipline. Dans le petit bureau de la taille d'une cellule, j'étais alors assise face à l'avocat, à l'autre bout de la table autour de laquelle se tenaient les membres de la commission. Si un jeune que je rencontrais en entretien ou que je connaissais, passait ce jour-là, je n'avais pas manqué de lui demander si ma présence ne risquait pas de le gêner. Aucun ne refusa. Certains se montrèrent indifférents à ma présence et surpris par ma question, me signifiant par là qu'ils n'avaient rien à cacher. D'autres, notamment ceux qui passaient en commission pour la première fois, semblèrent rassurés par ma présence, peut-être parce qu'ils n'y seraient pas seuls et que nous pourrions en parler ensemble après. N'ayant pas d'autorisation d'accès au bâtiment où se trouve le quartier disciplinaire, partagé par les adultes et les adolescents, je ne pus jamais accompagner les détenus dans leur cellule de puni, comme me le proposèrent plusieurs fois un premier surveillant<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce que je ne regrettais nullement. Voir le garçon se faire punir de cinq ou dix jours de quartier me suffisait pleinement. Je n'aurais pas eu le courage de l'accompagner jusqu'à sa nouvelle cellule. Le premier directeur

J'assistais également aux entretiens que le personnel d'encadrement avaient avec les détenus : soit à leur arrivée, soit lors des enquêtes effectuées après une bagarre ou une infraction quelconque, soit encore lorsque le premier surveillant tenait à rappeler à l'ordre un détenu.

J'accompagnais aussi de temps en temps les détenus au gymnase. Là, je restais avec le moniteur de sport, ou me posais dans un coin du gymnase, m'asseyais sur le rameur et faisais quelques tractions, tapais quelques ballons de baskets avec un jeune, bavardais quelques minutes avec un autre.

Avant qu'elle ne cesse, j'assistais quelques demi-journées au cours de la formation peinture. Là, j'observais et prenais part aux discussions des jeunes sur leurs infractions, leurs parcours judiciaires ou encore leurs « cités ».

Je passais parfois au centre scolaire lors des pauses, à 10 heures ou à 15 heures. J'échangeais alors quelques mots avec les adolescents et le surveillant chargé de l'aile scolaire, ou discutais parfois plus longuement avec quelques détenus. J'ai également suivi trois cours d'anglais et d'histoire/géographie.

A plusieurs reprises, j'arrivais à 7 heures du matin, assistant ainsi au réveil des garçons. Je suivais alors un surveillant pendant sa journée continue auprès du même groupe de détenus. Ce qui me permit de m'approcher le plus possible du travail de l'agent et surtout de sa manière de « connaître » les jeunes dont il a la charge<sup>1</sup>.

J'ai également passé trois soirées au quartier (jusqu'à 23 heures). Je désirais y observer l'ambiance et la sociabilité nocturnes – ce qu'une personne extérieure aux lieux ne voit jamais. Seule à l'étage, je traînais encore dans les coursives ou me postais à la fenêtre d'un bureau dont la porte avait été laissée ouverte pour l'occasion. J'écoutais les échanges et admirais les balancements des yoyos d'une fenêtre à l'autre. Toutes les demi-heures, le « rondier » (surveillant en poste la journée auprès des détenus majeurs) chargé de surveiller deux des quatre étages du bâtiment, me rejoignait. Les surveillants

---

m'avait en effet proposé de le voir présider une commission de discipline au D4 à l'encontre d'un détenu placé là-bas en prévention (c'est-à-dire juste après son infraction, et donc avant sa condamnation). Il avait rédigé pour moi un droit d'accès quelques heures auparavant. Une fois là-bas, il en profita pour me faire visiter le quartier disciplinaire, rendant visite à d'anciens détenus mineurs qu'il connaissait. Ce que je vis m'épouvanta (lui-même n'était pas fier de ce qu'il me montrait, se doutant bien que l'organisation des lieux n'était pas aux normes) : des cellules sans aération et sans fenêtre (tout juste un pavé de verre au plafond), une grille intérieure derrière laquelle se tient le lit du condamné, des toilettes à la turc qui fuyaient, avec un robinet au-dessus pour tout sanitaire. Des années de crasse, une pénombre, une chaleur suffocante et une grande humidité. A chaque ouverture de cellule, je reculais de deux mètres pour éviter l'odeur de la cage aux fauves. C'était pourtant des hommes qui se trouvaient là, parfois des adolescents. Il est vrai que ce jour-là, il faisait près de 30° à l'extérieur. Après cette visite et durant l'été caniculaire, le directeur interdit d'y envoyer des mineurs. Ils ont pu y retourner dès le mois de septembre.

<sup>1</sup> J'ai pensé suivre plusieurs semaines le même surveillant afin de connaître ses conditions de travail dans la même unité et donc auprès du même groupe de détenus. Non seulement le service des surveillants (trois jours de travail et deux jours de congé, puis deux jours de travail et trois jours de congé) ne correspondait pas à mes obligations parisiennes, mais surtout, ce rythme de travail, qui devait conduire le surveillant référent à ne s'occuper que du même groupe de détenus, est théorique. De manière à profiter de plus longues plages de congé (et à rester plus longtemps après de leur femme et de leurs enfants installés dans leur région d'origine), les agents se remplacent en effet souvent les uns les autres. Tournant alors d'une aile à l'autre, ils n'ont pas toujours affaire au même groupe de détenus. Aussi, le rythme qui était le mien – une présence de deux à quatre jours par semaine, traînant dans une aile ou dans une autre selon les jours –, correspondait assez bien au leur et, d'une manière plus générale, aux mouvements qui parcouraient la détention (avec les arrivées et les sorties nombreuses des détenus, et donc le renouvellement de la population).

présents ont tous souligné le calme assez rare qui régnait ces soirs-là en détention. Il arrive souvent en effet que, le soir ou la nuit, des détenus tapent dans leur porte, obligeant la venue du premier surveillant et parfois la descente en « cellule d'attente » du tapageur.

Enfin, j'ai passé trois journées fériées au quartier mineur. A l'exception de la nuit complète, j'ai ainsi connu le quartier à tous moments de la journée et tous les jours de l'année.

Ainsi, pendant la première moitié de ma présence au « quartier mineurs », je suivais le rythme de travail du surveillant plutôt que celui des détenus. J'étais plus souvent dans les coursives que dans les cellules des garçons. Quand j'allais dans les salles d'activités ou dans les cours de promenade, c'était plus auprès du surveillant qu'auprès des détenus. Ce qui n'interdisait pas les échanges avec ces derniers, loin de là. Mais ces échanges se faisaient dans ce cadre-là.

Enfin, au dehors du troisième étage, dans une salle du bâtiment administratif ou du rez-de-chaussée de la détention, j'assistais aux commissions de suivi, aux commissions d'incarcération, aux commissions des arrivants, ou encore à la commission des indigents. A la première, éducateurs de la PJJ, conseillers d'insertion et de probation, psychologue et CSP<sup>1</sup> en charge du « quartier mineurs » discutent du cas de deux, trois ou quatre détenus. A la deuxième, magistrats, éducateurs et CSP évoquent la question générale de l'incarcération des mineurs. A la troisième, le CSP, un conseiller d'insertion et deux infirmières s'informent mutuellement de la situation des jeunes qui viennent d'être incarcérés<sup>2</sup>. A la quatrième, enfin, le CSP, l'aumônier et un membre de la Croix Rouge choisissent les détenus auxquels ils vont accorder 10 euros. Notons déjà qu'aucun surveillant du quartier n'est convié à ces réunions depuis près de deux ans.

### **Auprès des surveillants**

Je fus présentée aux surveillants comme une sociologue (ou une ethnologue) qui effectuait « pour le ministère » une recherche sur les jeunes détenus. Très rapidement, j'ai été une oreille attentive à leurs problèmes et à leurs récriminations, et plus simplement quelqu'un avec qui ils pouvaient discuter.

Je suis arrivée au quartier à une période difficile : les surveillants en parlaient ou attendaient avec impatience l'annonce de leur mutation : la plupart réintégraient la détention classique, dans cet établissement ou dans un autre de leur région d'origine. D'autres venaient de réussir le concours de premier surveillant et parlaient suivre leur formation à l'ENAP<sup>3</sup>. En attendant, les agents se plaignaient des heures supplémentaires non payées, des formations inexistantes, des rappels incessants les jours de la semaine et les week-ends, des survêtements et les tee-shirt promis et qui n'arrivaient pas... Bref, mes carnets de notes des premiers mois relèvent du cahier de doléances.

---

<sup>1</sup> Chef de service pénitentiaire

<sup>2</sup> Ces réunions ayant été peu à peu désertées par les uns et les autres, la CSP qui les présidait s'interrogeait au mois de février 2004 sur leur intérêt.

<sup>3</sup> Ecole Nationale de l'Administration pénitentiaire.

Au mois d'octobre, avec l'arrivée massive de surveillants stagiaires, les récriminations s'amenuisèrent un temps, mais reprirent quelques semaines plus tard. Les dissensions entre agents étaient vives, et pendant quelque temps, beaucoup me prenaient à partie chacun de son côté. Craignant d'être trop prise par les surveillants pour pouvoir m'investir auprès des détenus, il m'est alors arrivé de chercher à éviter certains agents trop affectés, ou encore tel membre de l'encadrement au besoin trop vif de s'épancher quelques semaines avant son départ du quartier.

Quand je ne le leur demandais pas, certains surveillants me proposaient de les accompagner en promenade – « Ca me fera passer le temps ! » -, d'autres m'invitaient à les rejoindre dans les salles d'activités. Comme pour les garçons nous allons le voir, je venais rompre leur ennui. N'appartenant pas à l'institution, discutant avec les détenus comme avec les surveillants, habillée en civil, avec des horaires libres, j'apportais certainement aussi un peu d'air dans la détention. Un agent me confia que « cela lui faisait du bien de voir quelqu'un de l'extérieur dans le lieu ». Un autre m'expliqua que « ma présence calmait les surveillants et les détenus ».

Néanmoins, était-ce par mesure de rétorsion ? – je m'intéressais finalement moins à eux qu'à ceux qu'ils enfermaient - ou pour contrer mes mouvements qui leur semblaient peut-être trop libres ?, certains agents me montrèrent, pendant quelques semaines, qu'ils détenaient le pouvoir de m'autoriser ou de me refuser certains mouvements et entretiens avec les détenus. Ainsi, lorsque le jeune que je désirais voir n'avait pas été suffisamment coopérant - il n'avait pas nettoyé sa cellule, il avait parlé à un codétenu pendant les mouvements... -, ils me refusaient gentiment l'ouverture de sa cellule : « Non, pas aujourd'hui ! » Ils semblaient considérer que discuter avec moi était un plaisir que le jeune n'avait pas mérité. Les instants que je passais avec le détenu étaient aussi autant de temps que je ne passais pas avec eux. Ce faisant, ils me contraignaient à rester près d'eux<sup>1</sup> : je patientais ainsi une heure ou deux dans les coursives, discutant avec les uns ou les autres, puis je revenais à la charge. Généralement, ma seconde demande était acceptée : le garçon « avait nettoyé sa cellule », ou l'agent « faisait preuve de bienveillance exceptionnelle ».

Les relations étaient néanmoins amicales. D'ailleurs, au bout de quelques mois, me voyant toujours parmi eux, quelques surveillants me demandèrent si je ne souhaitais pas passer le concours de surveillant, de CIP (conseiller d'insertion et de probation), ou encore, après m'avoir interrogée sur mes diplômes, de directeur d'établissement : « Tu pourrais faire une bonne carrière ! » Situation, semble-t-il classique, de l'ethnologue qui se voit proposer par ceux dont il vient essayer de comprendre les pratiques et les manières de penser, de prendre leur place. Il s'agit là, en fait, tout autant d'offrir au chercheur un nouvel horizon pour son avenir qui leur semble bouché, et de faire preuve de bienveillance à son égard, que de casser cette relation observateur/observés. Du coup, ils ne sont plus des gens dont les pratiques sont observables et donc intellectuellement intéressantes, mais des personnes qui effectuent un métier qui pourrait tirer d'affaires le chercheur. Manière de faire d'autant

---

<sup>1</sup> Je calquais mon attitude sur la leur et souriais bêtement, faisant mine de comprendre la situation. Mais je fulminais intérieurement.

plus habile que les surveillants ont intégré leur corps de métier pour pallier la précarité de leur précédente situation : en me rappelant la fragilité de ma condition, ils m'associaient à celle qu'ils avaient quittée à prix fort<sup>1</sup>. Nos conditions étaient donc finalement très proches. En outre, leur activité, si souvent rejetée et méprisée, devenait un objet convoitable. D'autant plus que rien ne disait que je réussirais le concours qu'ils avaient, eux, décroché ! Comprenant qu'il se jouait là quelque chose d'important – même si je ne savais pas quoi sur le moment -, j'écoutais patiemment ces propositions et éconduisais leurs auteurs avec autant de tact que possible. Il n'est en effet jamais simple de se voir rappeler combien son travail n'est pas perçu comme un « vrai » travail, de voir nier en quelque façon sa fonction et donc une partie de son identité, quand bien même c'est là le lot de tout ethnographe qui fait oublier (et oublie parfois lui-même) son travail le temps de sa présence sur le terrain<sup>2</sup>. Mais si, en me proposant ces horizons inédits de carrière, ils se rapprochaient de moi, ils me rappelaient par là même, paradoxalement, la distance qui nous séparait et que je tentais moi aussi de réduire, mais par d'autres moyens : en m'intéressant à leurs activités, en essayant de comprendre leurs représentations et leurs manières de penser, en tentant de ressentir au plus près leurs préoccupations par exemple. Quoiqu'il en soit, ces offres de reconversion professionnelle étaient significatives de l'acceptation de ma présence parmi eux. Il y eut d'autres signes de cette acceptation, comme par exemple les plaisanteries qui consistaient à me tendre un trousseau de clefs en me proposant d'aller effectuer la tâche impartie au surveillant qui traînait les pieds pour la réaliser, à me proposer de remplacer un surveillant absent ou encore d'enfiler un uniforme. Mais, puisque je devais refuser, sans doute était-ce là aussi une manière de me rappeler que, si j'étais parmi eux, je n'avais ni les mêmes droits, ni les mêmes responsabilités, et donc de rester à ma place. Comme si cette mise à distance ultime protégeait le mouvement de rapprochement esquissé.

Pendant la deuxième moitié de mon travail de terrain, je travaillais « au côté » des surveillants<sup>3</sup>. J'étais avec eux tout en effectuant un travail différent. Je rencontrais les détenus en entretien pendant qu'ils les surveillaient en cour de promenade ou leur enjoignaient de nettoyer leur cellule. Avec beaucoup de tact, pour protéger ma présence et surtout se protéger eux-mêmes du risque d'une trop grande intrusion de ma part dans leur travail, jamais les agents et leurs chefs ne m'ont interrogée sur les détenus que je rencontrais (ni sur leurs propos, ni sur des éléments beaucoup plus concrets qu'ils recherchaient parfois, comme l'âge, le lieu d'habitation, ou l'infraction reprochée d'un tel). Et jamais je ne me permis moi-même une remarque sur un détenu que je rencontrais (quand bien même l'envie ne m'en

---

<sup>1</sup> Il n'est en effet pas aisé d'intégrer un corps de métier si décrié comme celui d'agents de l'administration pénitentiaire.

<sup>2</sup> Je fus beaucoup moins patiente quand, lors de ma recherche précédente, un substitut du procureur me proposa de passer le concours de magistrat et d'endosser la robe.

<sup>3</sup> Bien entendu, les différentes périodes de ce travail de terrain que je distingue ici pour le besoin de la démonstration, ne furent pas aussi tranchées, et se chevauchaient quelque peu. Tout dépendait en fait des surveillants, du moment de leur arrivée dans les lieux et de l'établissement de nos relations personnelles.

manqua pas à plusieurs reprises). Il n'y avait ainsi pas d'interférence malheureuse. Chacun restait à sa place<sup>1</sup>.

Notons, enfin, l'importance de l'agencement des lieux de l'institution dans l'accueil d'un chercheur. Contrairement à la détention adulte, au « quartier mineurs », le premier surveillant a son propre bureau, dans lequel, nous l'avons dit, se tiennent les réunions quotidiennes et la réunion hebdomadaire. Ce bureau est toujours ouvert, et chacun - personnel, visiteur ou détenu convoqué -, est amené à s'y installer quelques minutes dans la journée. Il est le lieu de nombreuses conversations formelles ou informelles, sur la prison en général, les détenus, ou les problèmes de service des agents<sup>2</sup>. C'est donc à la fois un endroit où je pouvais d'importants matériaux pour mon étude, et où je « me posais » lorsque je ne savais plus où me mettre.

Enfin, le bureau du surveillant de l'unité libérale était lui aussi un lieu de convivialité important, notamment le matin ou en début d'après-midi. Mais celui-là n'est fréquenté que par les agents et le premier surveillant. Les propos qui y étaient échangés concernaient plus spécifiquement la vie privée des agents, leurs relations et celles avec la hiérarchie.

### **Auprès des détenus**

Les premières semaines de ma présence au quartier furent marquées par un sentiment d'ennui et de grande incompréhension : les surveillants parlaient plus de leurs survêtements que des jeunes que je venais voir, et ceux-ci passaient leur temps à sortir et à entrer dans leur cellule, se déplaçaient sans cesse, seuls ou en groupe, dans un sens ou un autre, sans que je parvienne à les identifier, sans pouvoir dire qui venait d'arriver et qui était là depuis longtemps. La vie du quartier me semblait n'être qu'un roulis continu capable de se réveiller comme un volcan, lors des « interventions » contre les détenus<sup>3</sup>. Lorsque les jeunes s'exprimaient, c'était dans une langue qui m'était parfaitement inconnue. Leur tenue vestimentaire et leur démarche chaloupée me laissaient pantoise. Je réalisais seulement là, très tardivement j'en conviens, que je n'avais jamais eu affaire à des adolescents, et encore moins à ceux issus des cités. Et c'était là, en prison, au dehors de leur milieu de vie habituel, que j'allais les rencontrer.

---

<sup>1</sup> Il arriva parfois que des surveillants, qui s'interrogeaient personnellement sur un détenu, me demandent ce que j'en pensais : « C'est intéressant, de partager les points de vue ». Dans ce cas, et comprenant parfaitement l'intérêt de ces échanges, j'en disais très peu et restais la plus neutre possible. Moins pour maintenir une distance que par peur de tenir des propos qui risquaient d'aller trop à l'encontre de leur point de vue, et surtout parce que je ne voyais pas de quelle place je devais parler.

<sup>2</sup> C'est là que se trouve le cahier dans lequel est mentionné le planning de la semaine (ou du mois) de chaque agent. Plusieurs fois par jour, les surveillants viennent le regarder, tournent les pages nerveusement, avant de se plaindre : « J'te dis, c'est un planning de merde ! ».

<sup>3</sup> Au signal de l'alarme, les surveillants lâchent tous ce qu'ils tiennent à la main – cigarettes, carnet, etc. – partent en courant vers le lieu que leur indique l'agent du rond-point. Nous parlerons de l'excitation extrême que soulève chacune de ces interventions, et qui semble « réveiller » le quartier.

Je compris aussi qu'il me faudrait beaucoup de temps pour déchiffrer leurs codes et modes de vie, et trouver la brèche qui allait me permettre d'entrer en contact avec eux. Il ne me restait donc, à ce moment-là, que l'observation silencieuse. Puisque les interactions s'avéraient difficiles, je décidai de travailler à partir de tout ce que je pourrais observer et me déplaçais mon carnet de notes à la main. « On vous appelle la dame qui écrit tout ! C'est vrai ? », me demanda un jeune marseillais gouailleux le lendemain de son arrivée. Ce n'est qu'une fois que les relations furent installées que je lâchai quelque peu ce carnet.

A ces difficultés s'ajoutaient deux éléments très influant sur les relations que l'ethnologue entretient avec ses informateurs : l'organisation de l'institution et l'âge de l'enquêteur. Ici en effet, beaucoup plus qu'en maison centrale et sans doute même qu'en maison d'arrêt, l'encadrement très fort du mineur rejaillit sur le chercheur, lui-même très « encadré ». Un surveillant est toujours présent à côté du jeune (hormis lors des entretiens individuels), et le rythme hache tout autant la vie du détenu que le travail de l'ethnologue. Cet encadrement de tous empêche le chercheur d'aller aussi loin qu'il le souhaiterait dans ses relations avec les informateurs<sup>1</sup>.

Ensuite, comme dans tout terrain, l'âge du chercheur influe sur la place où le situent ses informateurs, sur les rapports qu'il entretient avec eux, et donc sur la récolte du matériau<sup>2</sup>. Dix ans plus tôt, en recherche à la maison centrale de Poissy, j'étais plus jeune ou du même âge que les condamnés que je rencontrais sur leur propre lieu de vie et sans la présence de surveillant. Ainsi « lâchée » en détention, les détenus m'ont en quelque sorte prise sous leur aile : j'étais pour beaucoup d'entre eux « la petite » de la centrale. Ici au contraire, la vingtaine d'années qui me séparent des adolescents me rapproche de l'âge de leur mère. A Poissy, on me demandait si « j'avais un copain », ici, on me demande si « je suis mariée et si j'ai des enfants ».

Je devais vite comprendre que ce travail de terrain ne serait pas celui que j'avais imaginé. Souhaitant travailler sur la sociabilité carcérale comme je l'avais fait à la maison centrale de Poissy, je m'attendais, avec une dose de naïveté qui vaudrait le coup d'être interrogée, à prendre part à cette sociabilité. Je pensais être leur « copine », ils m'appellent « madame ». Dans les parties de jeu, j'espère être une joueuse à part entière, ils me font jouer avec les jeunes roumains (situés au bas de la hiérarchie sociale des jeunes détenus, nous le verrons), ou râlent lorsque je suis sur le point de les battre à une partie de carte.

Contrairement aux surveillants qui tentèrent un rapprochement, c'est en fait dans la distance et la différenciation que nous nous sommes rencontrés, avec les jeunes. Ce qui n'était pas dû à leur situation d'enfermement, ni même à la différence de sexe. A la maison centrale de Poissy, certains condamnés m'avaient en effet démontré la permutabilité de nos positions, en m'expliquant, par exemple, que « tout le monde pouvait tomber en prison pour un rien, moi comme eux », l'un d'eux me

---

<sup>1</sup> Néanmoins, cet encadrement le protège psychiquement d'une trop grande implication personnelle.

<sup>2</sup> Il serait intéressant d'écrire, un jour, un article collectif sur l'importance de l'âge de l'enquêteur sur ses différents terrains.

promettant même de me rendre visite et de m'envoyer des mandats si je m'y trouvais un jour. C'était bien l'âge qui interdisait ce rapprochement. Peut-être aussi leur plus grand respect de la place de chacun : l'appellation de « madame » ne mettait-il pas de la distance entre eux et moi, comme pour se protéger du risque d'un trop grand rapprochement ?

Progressivement, mon inquiétude sur ma capacité à comprendre un peu la sociabilité carcérale de ces jeunes disparut. Il fallait en effet se faire à cette méconnaissance de l'ensemble des adolescents, à ces mouvements et à ce turn-over des détenus. C'était là finalement une spécificité du terrain et de l'objet d'étude avec lequel je devais composer. Les surveillants eux-mêmes ne connaissent pas tous les détenus.

Peu à peu, la question de la langue ne me posait plus de problème. La comprenais-je mieux, ou avais-je pris mon parti de mon ignorance ? Je ne le sais pas. Certainement était-ce un peu des deux, mais peu importe ! La rencontre d'un jeune pendant quelques minutes me donnait maintenant l'impression de le « connaître ». Ou plutôt, ici, il n'est pas nécessaire de se connaître depuis longtemps pour entrer en contact. Le cadre carcéral, l'enfermement, la répétition des activités, ainsi que la rencontre de nombreux jeunes, et avec le retour d'un certain nombre d'entre eux, le fait que le personnel (et l'ethnologue) soit là lorsque le garçon arrive, conduisent à ce sentiment de familiarité rapide avec l'adolescent. En outre, les brefs séjours des détenus oblige l'ethnologue, comme le personnel (c'est ce qui nous intéresse ici), à entrer plus rapidement en relation.

Ce n'est donc qu'une fois que je me libérais de cette volonté de connaître tout le monde et que j'acceptais de rester dans le « brouillard », que je me suis autorisée à entretenir des relations individuelles et prolongées avec certains détenus.

### *Rencontres*

Je répondais toujours aux détenus qui me demandaient qui j'étais (ils venaient en général d'arriver) – « Vous êtes éducatrice, madame ? Qu'est-ce que vous faites ? ». Peu à peu enhardie, plus au faite des modes de présentation carcérale, je poursuivais en leur demandant d'où ils venaient, depuis quand ils étaient là et s'ils savaient combien de temps ils resteraient. Puis je proposais de discuter avec eux. Tous acceptaient. La plupart avec joie, quelques-uns avec une certaine crainte. Ceux-ci, quand bien même ils avaient admis l'idée d'un entretien, m'ignoraient les jours suivant. Puis, sans doute rassurés par le fait que je n'insistais pas, ils me saluaient peu à peu à nouveau. Avec juste ce petit plus qu'apporte la complicité entre celui que s'est dérobé et celle qui a accepté l'esquive sans se formaliser. Dans tous les cas, je devais dire à chacun en quoi consistait mon travail. Le plus difficile était de leur expliquer comment je gagnais ma vie. Comment en effet leur faire comprendre, sans risquer de les voir fuir, que tout ce que j'allais observer, tout ce qu'ils allaient me montrer et me dire, nourrirait les pages d'un « rapport pour le ministère » ? Un « rapport », comme le rapport de l'éducateur ou du juge. Il fallait aussi que je me distingue du psychologue, avec qui l'on parle, mais au risque d'être

stigmatisé, et que peu de détenus, finalement, descendent voir à l'infirmerie. Je me présentais alors comme une sociologue qui s'intéresse à la vie sociale – et non à la psychologie des gens - qui vient donc regarder la vie ici, dans cette prison qui accueille des jeunes, et peut-être écrire un livre. Cette dernière assertion avait pour effet de valoriser nos rencontres, et surtout ces jeunes eux-mêmes à l'estime de soi si souvent abîmée : « C'est quand que vous m'interviewez, madame ? », me demanda avec fierté un adolescent que je croisai dans une salle d'activités.

Plus profondément, écrire un livre est un acte personnel, et donc libre : n'y écrit-on pas ce que l'on veut ? Ce qui pouvait donner un peu de liberté à leurs propos. Un livre, c'est aussi beaucoup de pages, et donc le signe de l'intérêt que je leur portais. Enfin, un livre est destiné à un public, et à un public extérieur. Ecrire un livre à partir de ce que je voyais et de leurs paroles, c'était donc ouvrir la vie du quartier et nos relations sur le dehors, et faire circuler un peu d'air. Ce qui n'est pas négligeable dans ce lieu de fermeture. Alors, pendant tous ces mois, les détenus se passèrent le mot, et régulièrement évoquaient mon livre : « Vous allez écrire un livre, c'est ça ! » ou : « Vous avez écrit combien de pages, déjà ?<sup>1</sup> »

Par ailleurs, pensant que cela allait les mettre en confiance, je leur précisais, dès nos premiers entretiens, que j'avais déjà rencontré, ailleurs, de nombreux détenus condamnés à une longue peine. Si des « grands » m'avaient parlé, pourquoi pas eux ? Mais là, je faisais un flop. Non seulement ces « longues peines » n'étaient pas une référence pour eux, mais ils les ignoraient : « Ca existe encore, ces choses-là [être condamnés à autant d'années et rester aussi longtemps dans une prison] ? » Après mes explications, ils ne cachaient guère leur dégoût : « C'est tous des malades, là-bas ! » ou « C'est tous des tueurs d'enfant ! » ou encore : « C'est des chlags<sup>2</sup> ! » Vexée et souhaitant défendre mes anciens compagnons de route, je lâchais : « Mais il y en a beaucoup qui n'ont fait que voler, aussi ! » « Oui, mais à leur âge ! Ils ont pas honte ? », m'entendais-je répondre à tous coups. C'est que, contrairement à l'amalgame que je faisais de mon côté (tous sont détenus, seuls l'âge et la durée d'incarcération les distinguent), les jeunes ne voient heureusement aucun lien entre eux et les détenus adultes. Leur toute nouvelle expérience carcérale ne présage en rien une vie carcérale future, nous en reparlerons. Ils me libéraient aussi de ma naïveté et de mes anciens travers : il n'était pas question de voir en eux des révoltés sociaux, pas plus, d'ailleurs, que je n'en ai rencontrés en maison centrale.

De la même façon, encore imprégnée de mon expérience auprès de condamnés à de longues peines, je m'étonnais toujours lorsque ces jeunes évoquaient leurs vols et ce qu'ils espéraient faire de leur butin. Alors que je les imaginais rêvant de Mercedes ou de Porsche, ils me parlaient de Punto, Twingo ou autre Clio. Le grand train de vie qu'ils évoquaient se résumait aux paires de baskets et aux survêtements de marque qu'ils s'offraient et continueraient à s'offrir une fois libérés. Quand les adultes me parlaient de braquages et de gros millions, eux évoquent les canettes de coca et des paquets

---

<sup>1</sup> Gênée mon demi mensonge et voyant surtout que la « greffe » avait pris, je ne manquais pas de mettre un bémol à leur remarque : « Peut-être ! Mais il faut d'abord que je l'écrive ! » Ou encore : « Oui, mais il faut d'abord que j'écrive un texte ! Et si après je trouve un éditeur, j'en ferais un livre. »

<sup>2</sup> Des « beaufs ».

de BN. Je rencontre bien des enfants aux rêves d'enfants : « Là, j'ai 15 ans, je braque autant j'ai l'âge de 15 ans. Si j'braque une banque, j'ai 50.000 euros. J'fais quoi avec 50.000 euros ? Moi, maximum 5.000 euros ! », m'expliqua un détenu qui lisait peut-être la déception sur mon visage ou qui, plus sûrement, pressentait le décalage entre ses actes et ses besoins.

Dans les coursives ou dans les cours de promenade, je proposais également une discussion aux détenus dont j'entendais parler. D'autres vinrent me voir parce que j'avais rencontré leur copain. Dans ce cas, le lien pouvait être direct : « Madame, vous avez vu G. ! Vous pouvez me convoquer ? », ou indirect : ils se présentaient sans nommer leur ami.

Je portais aussi mon attention sur les quelques jeunes croisés deux années auparavant lors de ma recherche dans le tribunal pour enfants. J'avais assisté à leur audience dans le bureau du juge pour enfants et à l'entretien qu'ils avaient eu au dépôt du tribunal avec l'éducateur. Plus souvent, j'avais entendu parler d'eux par les magistrats ou les éducateurs, dans les bureaux ou lors de déjeuners. Ils avaient alors été incarcérés ou placés sous contrôle judiciaire. S'ils ne se souvenaient pas de moi - au tribunal, j'étais le plus souvent assise derrière eux, dans un coin ; ils étaient alors trop submergés par la situation pour se préoccuper de qui se trouvait là ; et c'était pour eux une énième confrontation avec les autorités judiciaires -, ces moments affectivement difficiles avaient secrètement créé en moi un sentiment d'intimité avec ces adolescents. Plus souvent encore, je rencontrais des garçons incarcérés par des magistrats ou suivis par des éducateurs que j'avais connus. Lors de nos entrevues à l'établissement, j'apprenais parfois aux détenus que je connaissais « leur » juge ou leur éducateur. Ce qui créait des liens. C'est ainsi que j'osai engager la discussion avec un détenu jugé « difficile », en lutte avec le personnel, et qui avait monopolisé l'attention des acteurs du tribunal plusieurs semaines durant. La seule évocation, dans la cour de promenade, de « son » juge pour enfants, le conduisit à parler avec sensibilité et confiance de son parcours judiciaire et carcéral. Quelques heures après, alors qu'il apercevait son éducateur venu le voir, il me désigna avec contentement : « Elle connaît monsieur L. ! » Dès lors, j'ai rencontré régulièrement ce garçon jusqu'à mon départ.

Souvent, au bout de quelques semaines et deux ou trois entretiens, les détenus ne manifestaient plus l'envie de discuter avec moi : affectés dans les unités ordinaires, ils étaient beaucoup plus occupés. Ils avaient surtout intégré des groupes de pairs et s'étaient « faits » à la prison : « Ca y est, on s'y fait ! On est obligés ! », soufflaient-ils. Ils me refaisaient signe lors de leur passage en unité encadrement ou stricte : « Madame, vous venez m'voir, j'suis en encadrement, j'galère ! » ou « Madame, vous me prenez aussi, cette après-midi ? J'suis en chien, là ! »

J'ai rencontré certains jeunes jusqu'à leur départ ou jusqu'au mien, à raison d'une fois tous les quinze jours environ (parfois plus, parfois moins). Si au bout de quelques temps, contactant d'autres détenus, j'allais moins souvent les chercher, ils manifestaient leur désir de me voir, en me renvoyant à mon engagement tacite. Lorsque je tardais trop, certains me rappelaient à l'ordre : « Vous m'avez oublié, madame ? » ou, plus souvent : « Madame, on peut parler ? », « Vous venez m'voir bientôt, madame ? » Dans ce cas, nos rencontres pouvaient être des moments de confiance : « Il n'y a qu'une

personne qui me comprenne, ici, c'est la sociologue ! », confia un détenu que j'ai vu régulièrement pendant toute ma présence, à un CSP venu s'enquérir des raisons de son changement de comportement.

Tout au long de l'année, j'ai retrouvais une dizaine de détenus libérés puis réincarcérés. Comme beaucoup de « revenants », le lendemain de leur retour, ils traversaient les coursives la tête baissée et le sourire en coin, attitude qui trahissait la gêne et la honte d'être là après avoir juré de ne plus remettre les pieds en prison, mais peut-être aussi la satisfaction d'y voir des têtes connues. Je reprenais nos entretiens avec ceux que je connaissais, et j'en engageais avec ceux que je n'avais qu'aperçus.

J'étais alors « la sociologue », « la dame qui écrit un livre sur la prison », « la dame qui vient parler avec les détenus », plus rarement la « psychologue »<sup>1</sup>, ou encore, suivant leur difficulté à me définir : la « meuf », la « dame »... Ainsi, par la fenêtre du bureau dans lequel nous sommes, et au jeune qui l'interpelle depuis la cour de promenade, mon interlocuteur lance : « J'suis avec... heu... la meuf, là ! », ou à son voisin de cellule, qui vient d'entendre l'ouverture de sa porte et lui demande où il se rend ou qui vient d'entrer dans sa cellule, le détenu répond : « J'vais voir, heu, tu sais, la dame qui parle avec les détenus ! – Ouaiiiiiis ouais ! ». Ou encore : « C'est ta copine, qui est là ? » ou « C'est madame gâteau ? », comme interrogea un détenu qui m'avait offert un jour une part du gâteau au chocolat qu'il venait de cuisiner.

Comme sur tout terrain, c'est donc avec beaucoup d'imprécision et selon les circonstances et les modes de nos rencontres que les jeunes me définissaient. Apparemment, et au contraire de beaucoup de surveillants, je n'ai pas eu de surnom qui aurait été utilisé par l'ensemble des détenus. Je n'ai en tout cas pas réussi à le connaître. C'est que je n'avais pas affaire à tous et entretenais finalement des relations spécifiques avec chacun. Et puis ils avaient d'autres personnes pour alimenter leurs conversations, les surveillants notamment.

Aucun d'eux ne me demanda mon prénom, ou s'ils l'ont fait, c'est au moment de mon départ ou du leur, lorsque je transmettais à quelques-uns le n° de mon téléphone portable. En fait, les adultes ont rarement des noms et encore moins de prénoms en prison, si ce n'est parfois les chefs et quelques surveillants. Sinon, c'est le « chef avec trois barrettes », le « surveillant » suivi de la marque de ses chaussures : « Vous savez, la surveillante qui a des Requins ! »<sup>2</sup>, ou encore accompagné de la description d'une marque physique ou de sa démarche : « Vous savez, çui-là qui marche comme ça ! » Comme si, dans ce contexte, la fonction primait sur la personne qui l'occupait.

Les premiers mois, je rencontrais les détenus dans l'un des trois petits bureaux d'audience, situés au début de chaque aile, derrière la première grille. Nous prenions rendez-vous lorsque nous décidions de

---

<sup>1</sup> Lorsque j'entendais cette assertion, je les reprenais vivement.

<sup>2</sup> Dans la cour de promenade, un détenu remarqua : « Vous devez aimer les All Star, madame, vous en avez tout le temps ! Ma sœur aussi, elle met que ça ! J'sais pas comment vous arrivez à marcher avec ça ! » Un autre jour, alors que j'étais assise sur une table de la salle d'activités – et chaussée d'une nouvelle paire de basket ! -, un autre m'interpella : « Elles sont belles, vos chaussures, madame ! Mais elles sont classiques, classiques ! »

nous rencontrer. Souvent cependant, lorsque j'allais les chercher, ils n'étaient pas en cellule : partis « en sport », « à la douche » ou à l'école. D'autres fois, quelques minutes après avoir commencé l'entretien, le surveillant frappait à la porte du bureau pour rappeler au garçon qu'il était attendu à l'école. Le détenu se levait, et partait, s'excusant à peine, me laissant à mon questionnement : pourquoi m'avait-il proposé de venir le chercher à cette heure-là ? En fait, nos rendez-vous étaient une activité parmi d'autres qui l'aidaient à passer ses journées. Journées pendant lesquelles il se laissait prendre en charge.

Pendant quelques mois, je voyais essentiellement les garçons de l'unité stricte, c'est-à-dire ceux qui posaient des problèmes au personnel. Ceux qui se rendaient visibles (et donc aussi à l'ethnologue) et ceux qui avaient du temps pour parler ou dont l'emploi du temps se limitait à la promenade du matin à 9h ou 9h30 et à leur passage en commission de discipline. Périodes souvent entrecoupées par des séjours au quartier disciplinaire. Mais les entretiens avec ces détenus-là ne firent en aucun cas douter le personnel sur mon éventuelle contestation qu'elles auraient, ailleurs, trahie<sup>1</sup>. J'étais, comme eux, préoccupée par ces détenus « pénibles » qui sont au centre de l'attention et de l'intérêt du personnel et qui constituent, après les demandes de survêtement et de tee-shirt, l'essentiel sujet de conversation lors des réunions du matin.

Les deux derniers mois, sachant que j'allais bientôt terminer mon travail de terrain, et donc quitter l'établissement, je cessais les nouvelles rencontres. Je retrouvais essentiellement quatre ou cinq garçons, et uniquement en cellule. Dans l'unité ordinaire, en encadrement, et le plus souvent en stricte. Je les trouvais allongés sur leur lit, somnolant, ou installés à leur table, la télévision allumée ou un walkman sur les oreilles. D'autres encore étaient debout sur leur chaise, devant leur fenêtre, en pleine conversation avec un co-détenu. Lorsqu'ils m'apercevaient, ils souriaient, se redressaient rapidement ou descendaient de leur promontoire après avoir pris congé de leur collègue - « Attends, j'te rappelle plus tard ! » -, attrapaient leurs chaussures et se préparaient à sortir de leur cellule. Je leur proposais, s'ils le voulaient bien, de rester-là. La plupart acceptèrent : le besoin de sortir de cellule, lors de nos premières rencontres, avec eux-mêmes ou leurs pairs, cédait au plaisir de recevoir une personne dans leur cellule, de partager un peu de leur intimité. Nous parlions alors de l'installation de leur cellule, de la vue de leur fenêtre. Certains évoquèrent le moyen de s'évader, finalement très simple : « Il suffit de scier les barreaux, de sauter là, puis de grimper le mur, et après on est dehors ! C'est facile ! » Je cassais leur rêve lorsque, répondant à leur question, je leur expliquais que, juste derrière ce mur si facile à enjamber, se trouvait une gendarmerie. Lors de ma première visite dans sa cellule, un jeune garçon m'offrit véritablement l'hospitalité : il déposa les paquets de bonbons sur la table, désemballa les différentes tablettes de chocolat et me présenta un cake aux fruits confits : « Servez-vous ! Je n'ai que ça à vous offrir ! » D'autres me proposèrent une canette de coca ou des bonbons. Mais le plus souvent, ils évoquaient les confiseries « qu'ils n'avaient pas, mais qu'ils recevraient bientôt ».

---

<sup>1</sup> Comme ce fut le cas à la maison centrale de Poissy, lorsque je rencontrais au « parloir famille » un détenu transféré disciplinairement dans sa nouvelle maison centrale. Cf. Le Caisne, *op.cit.*, 2000.

Pendant ces dernières semaines, je me retrouvais en fait « attachée » aux mêmes jeunes que l'éducateur et l'aumônier. L'un, dont je prenais congé, me faisait dire à l'éducateur ou à l'aumônier son désir pressant de le voir aujourd'hui même. Alors que je quittai une cellule, l'aumônier, que je croisai devant la porte, m'emboîtait parfois le pas, m'annonçant que l'adolescent qu'il venait de quitter demandait à me rencontrer, le sourire légèrement ironique aux lèvres, amusé par l'habileté de certains détenus à profiter du moindre intérêt qu'on leur portait. Cela finit par créer un véritable lien entre nous, dans ce vide institutionnel et affectif que toutes ces demandes trahissaient. Pris dans les filets de ces relations, et si les horaires nous le permettaient, nous nous exécutions toujours, et passions les uns et les autres d'une cellule à l'autre : nous sortions alors de nos sacs ou de nos poches des chocolats, bonbons ou tabac, le détenu, lui, parfois son jeu de cartes.

Nos rencontres faisaient maintenant partie du quotidien de ces garçons et je partageais un peu de leur intimité carcérale. Je conseillais certains sur la façon de se comporter avec tel surveillant de manière à ce qu'il le supporte le mieux possible, sur comment canaliser leur colère ou contrer la provocation de certains agents. La plupart du temps en vain. Mais surtout, je me surprénais parfois à les aider à faire leur lit lorsqu'ils venaient de changer de cellule, ou, comme cela m'arriva une après-midi, à tenir la pelle et le balai, sous le regard amusé du premier surveillant qui passait par là. Les détenus me laissaient faire, même si l'un d'eux, en colère après son arrivée dans l'unité stricte et à qui je proposais de mettre le drap de telle façon et non de telle autre, m'envoya promener. « Je sais comment j'fais mon lit ! », me lança-t-il, agacé. Mais ne me signifiaient-ils pas régulièrement que j'avais l'âge de leur mère ? D'autres me demandaient l'autorisation de laver leur assiette lorsque j'étais dans leur cellule, comme si ma simple présence lors de leur tâche quotidienne les réconfortait. Quelque peu retenue par mon activité officielle au sein de l'institution - « une sociologue qui poursuit des entretiens avec les détenus » -, refroidie par les demandes répétées des surveillants aux jeunes de faire leur ménage, et attentive à ne pas trop empiéter l'intimité de ces garçons, je cessais mes bonnes actions.

De leur côté, pour les surveillants, je devenais quelqu'un auquel le détenu pouvait, et devait, pour son bien, se confier. Désormais, mon activité n'allait plus à l'encontre de la leur (comme c'était le cas quelques mois plus tôt, lorsqu'ils semblaient estimer que mes rencontres procuraient trop de réconfort à des jeunes récalcitrants), mais la complétait. C'est en effet durant cette période qu'une fin d'après-midi, un surveillant me fit signe de venir le rejoindre à l'autre bout de la cour, m'enjoignant d'entrer dans une cellule et dit à son occupant assis sur son lit, en larmes et le regard perdu : « Voilà ! La dame, elle va t'expliquer ce qu'elle fait, elle va t'écouter ! » Il quitta la cellule avec ses deux collègues et repoussa la porte derrière lui, nous laissant, tous deux, à notre désarroi : l'adolescent, de se retrouver à nouveau enfermé après six mois de prison et un séjour de rupture au Maroc qui devait lui éviter un retour en prison, moi, d'avoir à réconforter un jeune dont je trouvais la situation dramatique. A ce moment-là, pour les agents, mon travail ne venait pas seulement contenter les adolescents : il participait à leur garde.

D'une manière générale, il y avait d'une part les détenus que je rencontrais en entretien, d'autre part ceux que je croisais dans les coursives. L'existence de ces deux catégories d'informateurs, qui se distinguèrent naturellement, s'avéra absolument nécessaire. Souvent en effet, quelques heures ou quelques jours après un entretien, il arrivait aux premiers de passer devant moi lors de leurs déplacements dans la coursive, sans me dire « bonjour », faisant comme s'ils ne me voyaient pas. Il y avait certes là un peu de provocation, mais aussi beaucoup de gêne chez ceux qui s'étaient laissés aller aux confidences, m'avaient montré leur peine et dit leur désarroi. De plus, ils se trouvaient à ce moment-là avec leurs pairs, et donc dans leur réseau de sociabilité, mais aussi dans une situation peu avantageuse : les surveillants leur enjoignaient, devant moi, de se taire, de remonter leur pantalon ou de retirer les mains de leurs poches... J'étais moi-même affectée par la situation. Grâce aux seconds, que je ne connaissais que dans la coursive, il m'était possible de prendre momentanément de la distance avec les premiers, et donc de leur rendre ma présence moins pesante. Nous échangeions quelques mots et plaisantions librement et facilement, au vu et au su de tous, en présence des surveillants et avec eux, de la vie collective. Ce qui était certes intéressant pour la question de la sociabilité carcérale. Mais surtout, les relations avec ces jeunes, moins personnelles, insufflaient de l'air et donc une certaine fluidité dans mes rapports avec tous. Les rencontres individuelles avec les uns n'étaient possibles que s'il existait parallèlement des rencontres « collectives » avec les autres. Les secondes encadraient les premières<sup>1</sup>.

#### *Avec les détenus en particulier, lors des entretiens*

Dans le bureau ou en cellule, nous parlions de manière informelle de leur présence en prison, leur infraction, leurs rapports avec la justice, des codétenus et du personnel. De leur famille qui leur manquait et de la « honte qu'ils avaient de lui faire tant de mal ». Très souvent, lors des premiers entretiens, les détenus « lâchaient » aussi ce qui leur tenait à cœur, et qui n'avait pas de lien direct avec leur incarcération : les Antilles pour ce guadeloupéen, l'année passée en Algérie et la recherche de ce père rentré au pays pour ce jeune de 15 ans, les vacances passées à la montagne pour ce jeune turc, le « séjour de rupture » au Sénégal décidé par le magistrat, et les heures à pratiquer du Quad dans le désert égyptien pour celui-là... Ou encore, souvent, ils disaient ce qui leur manquait le plus à ce moment précis. J'ai ainsi passé de nombreuses heures à écouter ces jeunes garçons rêver de « Quick », de « Mac Donald's », de « Grecs » ou autres nems aux crevettes, ou encore des paquets de Marlboro, des canettes de coca-cola ou des sachets de chips qu'ils « cantineront » dès qu'ils auront reçu le mandat tant attendu de leurs parents ou de leur ami. Je les ai longtemps entendu rêver de leurs chaussures de tennis et vêtements de marque, de Lacoste ou Tacchini, qu'ils portaient et porteront une fois qu'ils seront dehors. Car c'est aussi cela, faire de l'ethnographie : accepter de se laisser porter par

---

<sup>1</sup> D'ailleurs, comme pour protéger le bénéfice de ces rencontres dans les couloirs, il m'arriva très rarement de proposer un entretien à ces jeunes rencontrés dans les coursives qui, d'ailleurs, ne me le demandaient pas plus.

les préoccupations de nos informateurs, quand bien même elles sont bien différentes de celles auxquelles nous nous attendions.

Avec ceux que je voyais depuis plusieurs semaines, nous parlions des uns et des autres, ceux que nous connaissions, et qu'ils savaient que je rencontrais également. C'est là un des points qui distinguent l'entretien ethnographique de l'entretien thérapeutique. Contrairement au thérapeute qui reçoit rarement des personnes qui se connaissent (et encore moins des proches ou des familiers) et dans un cabinet protégé, l'ethnographe rencontre, dans des lieux fréquentés par tous, des gens qui se connaissent, se croisent et savent qui voit qui. Ces possibilités de parler des uns et des autres dans un endroit connu incluent l'ethnographe et l'informateur dans une sociabilité certaine.

Mais pourquoi me parlaient-ils ? Les premiers temps de leur séjour en prison, pour recevoir un peu de réconfort, parler à quelqu'un. N'importe qui, pourvu que cette personne les écoute !, jusqu'à ce qu'ils sympathisent avec d'autres détenus, apprennent le fonctionnement de l'institution et retrouvent leurs parents au parloir, retrouvent des repères en fait -.

Les détenus ont besoin de parler. Un garçon de 16 ans confie ainsi :

« Même quand on m' parle, j' parle pas. On dirait j' suis gêné. J' aime pas parler quand je connais pas ! Ici, c' est pas pareil, t' es obligé de parler. Sinon, tu pètes un câble ! Mas j' parle, dehors ! Dehors, la plupart des gens que je vois, c' est des gens j' ai grandi avec ! »

Ou encore, un autre garçon de 16 ans à un surveillant qui lui faisait remarquer avec une once d'ironie que notre entretien avait duré longtemps : « Faut bien parler ! »

Nos entretiens leur offraient aussi un moyen de tromper leur ennui et leur solitude et de quitter leur cellule. Un détenu confia ainsi à l'aumônier : « J'sais pas quoi faire ! Tiens, j'vais parler à la sociologue ! » « Si je discute avec vous, je sortirais de cellule ? interroge ainsi un adolescent. Alors oui ! » ou un autre, dans la courive « Hé, appelez-moi demain ! J'ai pas envie d'être en cellule ! » D'autant plus s'ils sont en unité stricte, c'est-à-dire privés de télévision et d'activités : « Vous v'nez m'voir, madame, j'suis en chien ! », crie ce jeune en m'apercevant dans la cour de promenade à travers la fenêtre de sa cellule. Enfin, plus généralement il s'agissait de combler le temps, même court, entre deux activités. Au retour de sa promenade, et donc avant d'entrer en cellule, un détenu m'interpelle ainsi : « On va dans un bureau, madame, pour discuter ? » Ou encore, cet autre, que je rencontrais depuis plusieurs mois : « On peut parler, madame ? L'activité est dans une demi-heure ! »

Pendant nos entretiens, la plupart des garçons étaient d'ailleurs peu concentrés. Beaucoup jetaient des coups d'œil par la fenêtre sur les cours de promenade, guettant la sortie des différentes unités, notamment celle des détenus qui venaient d'arriver, espérant y apercevoir des connaissances qu'ils auraient interpellées. Beaucoup mettaient fin à l'entretien à l'heure de leur activité ou de leur promenade. Alors que les condamnés à de longues peines rencontrés en maison centrale protégeaient nos entretiens de toute interférence avec le monde de la détention, les préférant à toute autre activité et aux discussions qu'ils avaient avec leurs pairs, les adolescents ne cherchaient nullement, pendant ce temps, à se couper de la sociabilité carcérale et à retrouver, à travers nos rencontres, un ersatz du

monde libre. En tout cas, nos rencontres ne leur en n'offraient guère la possibilité. Auprès d'eux, je ne représentais pas une personne libre qui leur permettait de se distinguer de leurs pairs, comme me considéraient les condamnés de centrale, mais une adulte au même titre que le personnel qui les avaient en charge, face à eux, jeunes, et dont il faut donc se démarquer.

### *Une faible élaboration*

Si les garçons acceptent facilement et redemandent même ces entretiens, s'ils parlent volontiers, ils élaborent peu et ne proposent pas souvent de « récit sur soi ». La faiblesse de l'élaboration des jeunes répond comme en miroir à la faiblesse de l'élaboration des magistrats qui ont décidé de les incarcérer. Car pas plus que les magistrat, le jeune ne parvient à penser et à dire, finalement, l'expérience vécue. Beaucoup préfèrent parler de leurs « copains » et des conflits - ce qui me permet d'approcher la sociabilité carcérale -, des paquets de pâtes et de chips qu'ils ont « cantinés » et qu'ils espèrent recevoir bientôt. Ils disent leur souffrance psychique en évoquant les manques matériels, comme l'absence de cigarettes ou de coca.

Cette faible élaboration est l'un des résultats de cette étude, et non des moindres. Elle parle de ces jeunes et de la situation dans laquelle ils se trouvent, de leur ressenti ou plutôt de l'impossibilité à dire ce ressenti.

Les détenus sont ainsi dans une situation bien différente de celle des jeunes, âgés de 17 à 23 ans, qu'a rencontrés Isabelle Coutant lors de son travail de terrain dans une institution éducative gratifiante, et qui élaboraient beaucoup. Pris dans une logique de conformisation, ces jeunes qui ont un petit passé judiciaire derrière eux, trouvaient en effet dans les entretiens avec la sociologue un bénéfice symbolique et psychologique certain : ils les saisissaient « comme une occasion offerte de réhabilitation » et « un moyen de donner une cohérence, et donc du sens, à (leur) trajectoire biographique<sup>1</sup> ».

D'abord, les jeunes détenus sont plus jeunes, puisqu'ils ont entre 14 et 17 ans, et donc moins matures. Ils n'approchent pas encore (tout au moins ceux qui ont moins de 17 ans) l'entrée dans l'âge adulte, moment propice pour se regarder soi-même, et regarder derrière et devant soi<sup>2</sup>. En outre, ils n'ont pas passé un temps suffisamment long en prison pour s'être construit, de leur place de détenus, une histoire de vie ou encore une explication élaborée de leurs actes qu'ils auraient pu offrir à l'ethnologue (comme le firent les détenus de maison centrale).

Ensuite, les garçons incarcérés ne sont justement pas ceux qui à qui l'on a offert une formation, et encore moins une formation valorisante comme celle du BAFA. Ils les ont peut-être refusé ou, pour des raisons diverses, n'ont pas pu les suivre jusqu'au bout. Ces jeunes sont sans doute également ceux

---

<sup>1</sup> I. Coutant, *op.cit.*, 2005, p. 252.

<sup>2</sup> Nous parlerons des jeunes qui vont avoir 18 ans et qui partagent une autre vision de leur expérience, Je pense néanmoins que l'âge importe peu dans la propension à parler de son vécu et à construire un « récit sur soi », qui, à mon sens, ne s'évalue pas en fonction du temps vécu.

qui passent le plus à l'acte et qui donc moins dans la formulation. Leurs difficultés sociales et psychologiques sont très certainement plus grandes que celles des jeunes qu'I. Coutant a rencontrés. Nous avons d'ailleurs vu qu'une formation ou une scolarisation suivie permettait souvent au jeune infracteur d'éviter la prison.

L'avenir possible (« probable » écrivait I. Coutant) importe aussi beaucoup dans la capacité des individus de parler de soi. Ce n'est que lorsque l'avenir apparaît favorable que le récit sur soi peut prendre forme. La réflexion sur soi - et surtout le fait de la communiquer à l'Autre - est très certainement plus facile quand l'avenir s'ouvre, que lorsqu'il apparaît barré. Les jeunes qu'I. Coutant a rencontrés ont eu la chance de pouvoir intégrer (d'avoir su et pu y rester) une institution éducative valorisante. Lorsqu'ils se racontent à la sociologue, ils se trouvent donc à un moment de leur vie où ils peuvent regarder avec confiance ce qui est derrière eux et ce qui se prépare devant.

S'ils se mettaient à regarder « derrière » et ce qu'il y a « devant », les détenus, eux, risqueraient de quitter la vie libre et d'intégrer, symboliquement tout au moins, le monde de la détention, et du même coup de s'inscrire définitivement dans celui de la délinquance et de la déviance. Continuer à considérer leur monde d'« avant » sans coupure, quand bien même ils sont en prison, transporter ou recréer à l'intérieur de la prison la sociabilité de l'extérieur, est un moyen de ne pas sombrer<sup>1</sup>.

Les jeunes détenus sont aussi sous le « choc » de l'incarcération, dont ils avaient été si souvent menacés. Par leurs parents d'abord, qui leur prédisaient un funeste destin : « Si tu continues, tu vas aller en prison ! », « Tu iras en prison ! » Par les magistrats rencontrés à de nombreuses reprises ensuite : « La prochaine fois, je t'incarcère ! », « Si tu recommences, je t'envoie en prison. » Cette menace était sous-tendue par la peur, puisque s'il y a menace, c'est que ce qui risque de se produire est à craindre. D'autant plus qu'ils partageaient nécessairement la représentation collective qu'ont de ce lieu ceux qui les en menaçaient et qu'aucun d'entre eux ne connaissait autrement qu'à travers les images véhiculées par les émissions de télévision, les films et les témoignages d'anciens détenus<sup>2</sup>. Surtout, cette peur fut souvent alimentée par les policiers de la garde à vue et les surveillants au grand quartier. Les policiers d'abord : « Ils m'ont dit : 'Attention à ton cul ! Te baisse pas ! », « Ils m'ont dit : 'Ah, mon p'tit, t'es bon pour la boîte à lettres, toi !' Pour eux, c'est la prison ! Ils m'ont dit : 'Y a Manu qui aime bien le trou d'balle des mineurs !' Ils ont dit ça, mais j'savais qu'c'est pas vrai ! J'connais la police ! J'leur ai dit : 'Amène-moi ton Manu, j'te l'casse !' J'sais qu'c'est des mythos ! » Les surveillants du grand quartier, ensuite : « Ils m'ont dit : 'Fais attention dans les douches ! » ou : « Les surveillants du grand quartier, ils m'ont dit que j'allais me faire enculer par P. »

---

<sup>1</sup> Pour que les jeunes parviennent à se représenter un avenir, il faudrait l'intervention d'éducateurs ou posséder une grande maîtrise de soi et une grande maturité.

<sup>2</sup> Les magistrats eux-mêmes, pourtant familiers avec ce lieu, s'en font une idée très commune, nous l'avons vu : un lieu dangereux, dans lequel les jeunes peuvent faire de « mauvaises rencontres » et prendre de « mauvaises habitudes ».

Les garçons sont donc dans la réaction à cette menace concrétisée et à la peur<sup>1</sup>, et préfèrent s'en protéger en banalisant, en quelque sorte, l'endroit où ils se trouvent : « La prison, ça me fait rien ! », disent en substance beaucoup d'entre eux.

Leurs conditions de détention et l'absence d'activités éducatives, ne les aident guère non plus à élaborer et à s'intéresser à autre chose qu'à leurs conditions de vie. Comme l'expliquent Antoinette Chauvenet et Françoise Orlic, sous la tyrannie, on ne s'intéresse qu'à son petit bien être<sup>2</sup>.

Enfin, les modalités de nos rencontres ne facilitaient guère cette élaboration. La rapidité du passage en prison de la plupart nous donnait peu de temps. Surtout, ces rencontres étaient marquées par l'incertitude de leur temps de présence dans les lieux : nous ne savions pas, à la fin de chaque entretien, si nous allions nous revoir. Si une extraction dans le cabinet de leur juge, au tribunal pour enfants et à la cour d'appel de Paris pouvait leur laisser espérer une libération immédiate, et si leur éducateur les tenait au courant des démarches effectuées et de la volonté du juge de les placer en foyer par exemple, ils ne connaissaient jamais la date de leur libération. Ainsi, il arriva très souvent que le garçon avec lequel je pensais m'entretenir ce jour là, vienne d'être libéré. J'étais alors tiraillée entre la joie de le savoir en liberté et la tristesse à l'égard de ce lien trop brutalement rompu. Bien entendu, il arriva aussi souvent que le détenu qui m'avait annoncé sa libération prochaine restât encore là plusieurs semaines, voire même de longs mois. Comme souvent, son rêve de sortir avait pris le pas sur la réalité. A moins que de « nouvelles affaires » soient « tombées » entre temps, allongeant de fait la durée de son séjour carcéral. Nous passions alors beaucoup de temps à discuter de ces imprévus judiciaires qui leur « cassaient le moral ».

Ajoutons à cette incertitude de la date de sortie du jeune, l'incertitude de la durée de l'entretien : très souvent, un surveillant venait chercher le jeune pour le conduire à l'infirmerie, à la fouille, en cours, auprès d'un surveillant chef, ou au « parloir avocat » où l'attendait son conseil ou son éducateur de la PJJ.

Je ne cherchais pas non plus à rencontrer uniquement les détenus qui s'exprimaient le plus facilement. N'insistant pas lorsque je sentais les difficultés et les oppositions, nous parlions d'« autre chose », de leur vie à l'intérieur des murs, de leurs relations sociales<sup>3</sup>. Cela nous convenait.

Il est également probable que la méthode employée – avec la réalisation d'entretiens libres - ait rendu cette difficulté d'élaboration plus criante. Si j'avais posé des questions précises en suivant un questionnaire préparé d'avance par exemple, la parole aurait peut-être paru paradoxalement plus fluide, et donc les éléments de connaissance de ces jeunes et de leurs parcours plus précis. Mais les réponses à ces questions, à supposer qu'il ait été possible de les prendre pour « vraies », auraient sans

---

<sup>1</sup> Alors que les analyses proposées par I. Coutant reposent sur des discours *a posteriori*, comme le souligne la sociologue.

<sup>2</sup> *Op.cit.* 2005.

<sup>3</sup> Ce qui n'empêche pas que lors de notre deuxième entretien, un garçon se tordit de douleur, « de faim » me dit-il, et préféra retourner en cellule. J'avais certainement conduit l'entretien très maladroitement et posé des questions trop abruptes à un adolescent peut-être plus fragile que d'autres. Cette rencontre « ratée » me conduisit à faire plus attention.

doute caché un pan de leur expérience carcérale (leur souffrance notamment, leur ennui, leur détresse affective), qui se lit justement dans les silences (sur leur famille par exemple), et dans les difficultés, encore une fois, à élaborer ce qui leur arrive.

D'une manière générale, il convient de noter la très grande pauvreté de la vie au quartier où, malgré l'accueil chaleureux du personnel et des détenus, je me suis ennuyée pendant de longs mois. Les relations amicales avec certains membres du personnel et les rencontres suivies de trois ou quatre garçons les dernières semaines de mon travail de terrain, m'ont quelque peu sortie de cette impression tenace de « vide » et de monotonie des journées qui passaient. Mais, on le sait, le vécu de l'ethnographe sur son terrain parle de son objet d'étude.

J'ai donc rencontré une cinquantaine de garçons, dont une dizaine avec lesquels je n'ai réalisé qu'un seul entretien : soit parce que celui-ci m'a semblé complet et/ou que le détenu ne manifestait pas l'envie de me revoir (ce qui ne nous empêcha guère d'avoir des discussions informelles ailleurs, dans les coursives par exemple), soit parce que je trouvais que le détenu s'exprimait avec beaucoup trop de difficultés pour nous infliger à tous deux un nouveau moment douloureux. Je rencontrais les autres à plusieurs reprises, quelques-uns de nombreuses fois<sup>1</sup>.

La durée des rencontres était variable, allant d'une demi-heure à près de trois heures. Tout dépendait de la disponibilité du garçon et de son emploi du temps<sup>2</sup>, et plus généralement de l'unité dans laquelle il se trouvait : libérale, ordinaire, encadrement ou stricte, et donc de l'importance de son enfermement, de sa solitude et de sa demande affective.

J'enregistrais peu nos entretiens pour plusieurs raisons. D'abord, la retranscription d'entretiens enregistrés est extrêmement longue, et donc coûteuse. Je préférais occuper ce temps à rencontrer plus de détenus. Les entretiens avec ces jeunes, au débit parfois lent et à l'élaboration difficile, permettaient aussi le plus souvent une transcription immédiate. Rapidement également, ces entretiens prirent la forme de la discussion qui se prêtait mal à l'enregistrement. Surtout, il s'agissait moins, pour moi, de relever un discours continu et construit, que de me laisser absorber par leurs préoccupations, et plus généralement de me laisser affecter. Par contre, lorsque le détenu parlait vite et librement, si je n'avais pas à intervenir et s'il l'acceptait, j'enclenchais mon magnétophone.

---

<sup>1</sup> J'ai ainsi réalisé près de cent trente entretiens de qualité inégale.

<sup>2</sup> Un « emploi du temps de ministre », comme le présentait un chef de service pénitentiaire aux visiteurs (magistrat, éducateur, membre du ministère...).

## ***Annexe 3 :***

### ***Au côté du personnel de surveillance***

Si les visites de personnalités extérieures sont fréquentes au « quartier mineurs », les personnes intervenant auprès des détenus sont finalement rares.

#### **Le personnel médical**

Un psychiatre et trois psychologues travaillent à l'établissement. Deux ou trois médecins s'y relaient. En théorie, quatre infirmières y exercent également. Dans les faits, elles sont plus souvent trois, voire deux.

Si le psychiatre et/ou les infirmières psychiatriques rencontrent tous les détenus le lendemain de leur arrivée, à peine une dizaine de mineurs bénéficient d'un suivi thérapeutique. Ce faible suivi s'explique par les courtes durées d'incarcération, le refus des jeunes de rencontrer un « psy » par peur notamment de la stigmatisation de leurs pairs, et le faible investissement du service dans le suivi des mineurs<sup>1</sup>, comme plusieurs psychologues me le confièrent.

#### **Les conseillers d'insertion professionnelle (CIP)**

Jusqu'à la fin de l'été 2003, six conseillers d'insertion et de probation exerçaient à l'établissement. Trois d'entre eux s'occupaient exclusivement des mineurs : ils les recevaient lors de leur arrivée, et assuraient des permanences au troisième étage. Après la loi qui leur retirait la prise en charge des mineurs au profit des éducateurs de la PJJ, ces trois conseillers préférèrent quitter le quartier et se firent affecter dans leur région. Quand bien même les éducateurs de la PJJ ne devaient prendre leur fonction qu'en 2007 sur le site pénitentiaire, la nouvelle organisation du service d'insertion ne préconisa aucune spécialisation des conseillers.

Dorénavant, trois ou quatre conseillers d'insertion et de probation (selon la période) se répartissent les dossiers des détenus, mineurs et majeurs, selon leur zone géographique d'habitation. Du fait de l'accroissement de la population carcérale adulte à l'établissement essentiellement des condamnés (et donc autant de dossiers d'aménagement de peine à traiter), et de leur faible nombre, les conseillers ont très peu de temps à consacrer aux adolescents. Depuis le mois de septembre 2003, ils désertent donc le troisième étage et se contentent d'accueillir les mineurs le lendemain de leur arrivée dans un bureau du rez-de-chaussée.

Néanmoins, médusé par cet état de fait, un éducateur qui exerce à l'administration pénitentiaire depuis 30 ans, « issu, comme il aime le rappeler, de la vieille école », officiellement en charge des détenus

---

<sup>1</sup> « Il y a 60 détenus mineurs et 250 détenus majeurs à l'établissement. Nous n'avons pas assez de temps pour nous occuper d'avantage des mineurs ! », regrette une psychologue.

mineurs originaires de Paris, se rend tous les jours au troisième étage. Il y rencontre, en cellule, les jeunes qui viennent d'arriver, et ceux qui demandent à le revoir. Ainsi, il voyait régulièrement près d'une dizaine d'adolescents, discutant avec eux, jouant aux dames avec certains, leur apportant tabac et chocolat. Nous reviendrons sur la qualité et l'importance de sa présence au troisième étage, autant pour les détenus que pour le personnel de surveillance. Et ce, malgré les mécontentements de sa hiérarchie et de ses collègues, qui lui reprochaient d'y passer trop de temps au détriment du traitement du dossier des détenus majeurs.

### **Au centre scolaire**

Au centre scolaire, quatorze enseignants dispensent des cours aux mineurs incarcérés et aux jeunes passés majeurs pendant leur incarcération.

Quatre enseignants, travaillant uniquement dans cette maison d'arrêt, dispensent les cours du premier degré (niveau primaire)<sup>1</sup>. Dix enseignants vacataires dispensent ceux du second degré (niveau collège et lycée).

Tous les mineurs âgés de moins de 16 ans sont scolarisés (même si les réfractaires à l'école ne s'y rendent pas tous les jours ou passent leurs heures de cours dans le couloir). Les autres ne sont pas obligatoirement scolarisés, mais y sont fortement incités. A condition bien sûr qu'ils ne soient pas plus que 47. Sinon, ils attendront qu'une place se libère pour se rendre à l'école.

12 heures de cours hebdomadaires leur sont dispensées, contre dix-huit heures dans les écoles extérieures. Mais, comme le précise la responsable du centre scolaire, « si l'on déduit les heures de sport, de dessin et de musique, cela revient au même. »

Les détenus qui suivent les cours du premier degré sont au maximum six par cours, ceux qui suivent l'enseignement du deuxième degré, sept.

Un jour par semaine, un conseiller d'orientation psychologue de Paris y reçoit les détenus incarcérés sur la décision d'un magistrat du tribunal de Paris. Il participe aussi aux commissions d'incarcération et de suivi de Paris.

Enfin, tout au long de l'année scolaire également et à raison d'une demi-journée par semaine, deux réalisatrices animent un atelier à l'occasion duquel une demi-douzaine de détenus (ceux qui restent le plus longtemps à l'établissement, en fait) réalisent un court métrage.

### **Formation**

Jusqu'au mois de décembre 2003, un formateur dispensait à une dizaine de détenus la « formation peintre en bâtiment ». En décembre 2003, seulement deux ou trois jeunes la suivaient : l'incertitude de la durée de leur incarcération ne permettait pas aux garçons de se lancer dans une formation de plusieurs mois (et au personnel de les y inscrire). Le formateur décida alors de cesser de venir à l'établissement. Depuis, plus aucune formation n'est proposée aux détenus.

---

<sup>1</sup> En fait trois temps plein et demi.

### **Activités socio-éducatives**

Une fois par an environ, des intervenants extérieurs (artistes peintres, musiciens, écrivains) animent un atelier auquel sont contents de participer cinq ou six garçons. Le coût prohibitif de telles activités qui n'intéressent finalement que très peu de garçons, oblige le service social à les limiter.

Enfin, une fois dans l'année également, un concert est organisé dans le gymnase.

### **Activités sportives**

Un professeur de boxe vient toutes les semaines encadrer un groupe de dix détenus, et un professeur d'escalade tous les quinze jours. Un professeur de rollers intervenait tous les quinze jours, mais cessa lorsque la salle dans laquelle il exerçait lui fut retirée, et qu'on ne lui proposa plus que le terrain de sport extérieur et son béton rugueux.

### **Croix Rouge**

Jusqu'au mois de mai 2004, trois femmes et deux hommes, salariés de la *Croix Rouge*, rencontraient les détenus qui venaient d'arriver et les informaient, deux journées entières (c'est-à-dire quatre heures) sur les questions de la sexualité, de la toxicomanie et du sida. Ces rencontres cessèrent, car plus personne ne souhaitait rémunérer les intervenants.

### **Religion**

Un aumônier protestant et un aumônier catholique viennent visiter les détenus. Si le premier ne se rend au troisième étage qu'une fois par mois, le second y passe toutes les après-midi et, le samedi matin, au quatrième étage, organise une messe à laquelle se rendent quelques détenus mineurs, généralement des jeunes roumains. Le personnel de surveillance vante l'importance du travail de cet aumônier dont la présence quotidienne auprès des détenus apaise la détention. Une année après mon travail de terrain, il était d'ailleurs invité à assister aux réunions du vendredi matin pendant lesquelles les affectations des détenus en cellule sont décidées.

### **Visites**

Tous les quinze jours, un visiteur de prison se rend au quartier un après-midi. Il y anime un groupe de paroles auprès de cinq ou six détenus, et se rend dans la cellule d'un ou deux garçons que lui ont signalés les surveillants.

### **Une psychologue pour les surveillants**

Tous les vendredis, une psychologue tient une permanence pour les surveillants en charge des garçons. Elle assiste aux réunions hebdomadaires et rencontre individuellement les agents qui le désirent.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- BEAUD (S.), *80% au bac... et après ?*, Paris, La découverte/poche, 2004.
- BECKER (H.), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985 (1963).
- Les cahiers de la sécurité intérieure*, Prisons en société. Les conditions de la détention, IHESI, 1998.
- BOURGOIS (P.), *En quête de respect*, Paris, Seuil, 2001.
- CHANTRAINE (G.), *Par-delà les murs*, Paris, PUF, 2004.
- CHAUVENET (A.), ORLIC (F.), BENGUIGUI (G.), *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, 1994.
- CHAUVENET (A) MONCEAU (A), ORLIC (F), ROSTAING (C.), *La violence carcérale en question*, GIP, « Mission de recherche Droit et Justice », 2005
- CLAVERIE (E.), Une ethnologie de la violence est-elle possible ?, *Etudes Rurales*, 1984, 95-96, pp.12-16.
- CLEMMER (D.), *The prison community*, New-York, Holt, Rinehart & Winston, 1958 (1940).
- CLOWARD (R.), *Social control and anomie : a study of a prison community*, Columbia University, New-York : (Ph. D. Dissertation), 1959.
- CUNHA (M.I.), Sociabilité, « société », « culture » carcérales. La prison féminine de Tires, *Terrain*, mars 1995, n°24, pp.119-132.
- COUTANT (I.), *Délict de jeunesse. La justice face aux quartiers*, Paris, La Découverte, 2005.
- DAUMAS (J.-L.), MEZINSKI (P.), *La zonzon de Fleury*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- DOUGLAS (M.), *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, Maspero, 1981.
- DRAY (D.), *Victimes en souffrance. Une ethnographie de l'agression à Aulnay-sous-Bois*, Droit et société, n°25, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1999.
- DRAY, (D.), *La nouvelle figure de la pénalité : la décision correctionnelle en temps réel*, GIP, « Mission de recherche Droit et Justice, » 1999.
- DUBAR (C.), Socialisation et construction identitaire, *L'identité*, Editions Sciences humaines, 1998, pp.135-141.
- DUBET (F.), *La galère*, Paris, Fayard, 1987.
- ELIAS (N.), *La civilisation des mœurs*, Paris, Agora, 1995 (1976).
- ELIAS (N.), *La société de cour*, Paris, Champs, Flammarion, 1995 (1985).
- FAINZANG (S.), « Espace et altérité : les relations interculturelles dans une communauté périurbaine de la Région Parisienne », *Anthropologie et Société*, 1988, 12 (1), pp.103-113.
- FAVRET-SAADA (J.), *Les mots, la mort et les sorts*, Paris, Gallimard, 1977.
- ESTERLE-HEDIBEL (M.), Les bandes de jeunes, pp.178-187, in MUCCHIELLI (L.) et ROBERT (Ph.) (sous la dir.) *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2002.
- FOUCAULT (M.), *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- GEITNER (J.), *Le quartier intermédiaire sortant de la maison d'arrêt des femmes de Fresnes*, mémoire de DEA de sociologie, EHESS, 2002.
- GARABEDIAN (P.), Social roles and processes of socialization in the prison community, *Social problems*, vol.11, pp.139-152, 1963.
- GOFFMAN (E.), *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les éditions de minuit, 1990 (1968).
- GOFFMAN (E.), *La mise en scène de la vie quotidienne, 1- La présentation de soi, 2- Les relations en public*, Paris, Les éditions de minuit, 1983 (1973).
- GOFFMAN (E.), *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de minuit, 1993 (1974).
- IRVING (J.), CRESSEY (D.R.), Thieves, convicts and the inmate culture, *Social Problems*, vol.10, n°2, pp.142-155.
- JODELET (D.), *Folies et représentations sociales*, Paris, PUF, Sociologie d'aujourd'hui, 1989.
- LAGRANGE (H.), *De l'affrontement à l'esquive. Violences, délinquances et usages de drogues*, Paris, Syros, 2001.

- LAGRANGE (H.), Les délinquances des jeunes, pp. 158-160, in MUCCHIELLI (L.) et ROBERT (Ph.) (sous la dir.) *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002.
- LAGREE (J.-C.), Marginalités juvéniles, pp. 321-333, in PAUGAM (S.) (sous la dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996,
- LALOUELLE (J.), LARROUY (F), BIDART (R), TOURET-DE COUCY (F.) *Anciens mineurs délinquants. Bilan à l'âge de 22 ans*, Tribunal pour enfants de Caen, Tribunal pour enfants de Pau, Septembre 2003.
- LE CAISNE (L.), *Prison. Une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- LE CAISNE (L.), - « L'Economie des valeurs. Classement et hiérarchie en milieu carcéral. » *L'Année sociologique*, 2004, 55, n°2, p.511-538.
- LEPOUTRE (D.), *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- LEVI-STRAUSS (Cl.), *Races et Histoires*, Paris, Gallimard, Folio Essais, 1997 (1952).
- MARCHETTI (A-M), *Perpétuité. Le temps infini des longues peines*, Paris, Le Seuil, 2001.
- MAUGER (G.), Bandes et valeurs de virilité, *Regards sur l'actualité*, La Documentation française, N°243, p.29-39.
- MUCCHIELLI (L.), *Le scandales des tournantes*, La découverte, 2005.
- PASQUIER (D.), *Cultures lycéennes*, Autrement, Série Mutations, 2005.
- POLLAK (M.), *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990.
- POLLAK (M.), *Une identité blessée. Etudes de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993.
- Rapport du Sénat, *Rapport de la commission d'enquête sur la délinquance des mineurs* (Rapporteur, J-C. Carle ; président, J-P, Schosteck), 26 juin 2002.
- ROCHE (S.), *La délinquance des jeunes*, Paris, Le Seuil, 2001.
- RUANO-BORBALAN (J.-C.) (coordonné par.), *L'Identité. L'individu, le groupe, la société*, Editions Science Humaines, 1998.
- SCHWARTZ (O.), *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du nord*, Paris, PUF, 1990.
- SYKES (G.M.), *The society of captives*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1958.
- WELZER-LANG (D.), MATHIEU (L.), FAURE (M.), *Sexualités et violences en prison*, Observatoire international des prisons, Lyon, Aléas éditeur, 1996.
- ZAMBEAUX (E), *En prison avec des ados*, Paris, Denoël, 2001.